



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

செய்த
செய்த -

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

I



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1882

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

✓
SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—
BULLETIN

I



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1882

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
462424B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1948 L

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 13 MARS 1863

STATUTS

Article I.

Une Société est fondée à Liège sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés mais devenus rares, concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liège.

Article II.

La Société se compose de cinquante membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non paiement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

high 18 Sept 1940 T.1-15

Article III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Article IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne peut être adoptée si sept membres au moins ne sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

Article V.

Le bureau se compose du Président, du Secrétaire et du Trésorier. Il est renouvelé chaque année dans le courant de janvier. Les membres sortants sont rééligibles.

Article VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Article VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signe les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

Article VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun payement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Article IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société. Il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume point la responsabilité des opinions de ses membres.

Article X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois* et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à cinquante exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit en outre à dix exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe en ce cas le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

Article XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

Article XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restants en magasin et de l'avoir social.

LISTE DES MEMBRES

JANVIER 1882

1

FIESS (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liège ; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.
FRÉSART (Oscar), rentier, à Liège ; reçu le 9 janvier 1876.

2

HELBIG (Henri), homme de lettres, à Liège ; *fondateur*.

3

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des archives de l'État, à Namur ; *fondateur*.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique ; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.
MORREN (Édouard), professeur à l'Université, à Liège, membre de l'Académie royale de Belgique ; reçu le 10 mars 1872.

5

MARTIAL (Épiphané), avocat, à Liège ; *fondateur*. Décédé le 1^{er} juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (Baron Léon), à Liège ; reçu le 21 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (Chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles ; reçu le 15 mars 1863, décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), rentier, à Liège ; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (Chevalier Félix), banquier, à Liège ; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa ; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (Comte Hippolyte), sénateur, à Liège ; reçu le 12 avril 1863.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (Chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles ; *fondateur*.

10.

FRANCOTTE (Gustave), rentier, à Liège ; *fondateur*.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liège; *fondeur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont lez-Verviers; reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liège; *fondeur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (Philippe), propriétaire, à Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (Chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, à Schalkhoven; *fondeur*.

14

WITTERT (Baron Adrien), rentier, à Bruxelles; *fondeur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (Baron Jules), rentier, à Blankenberg (par Maestricht); reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liège; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (Comte Camille), rentier, à Liège ; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liège ; reçu le 12 janvier 1873.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liège ; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (Comte Philippe), sénateur, à Liège ; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liège ; reçu le 12 avril 1863, décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), rentier, à Liège ; reçu le 19 avril 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liège ; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgard), à Niel ; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liège ; reçu le 4 décembre 1881.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liège ; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liège ; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liège, *fondateur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), rentier, à Liège ; reçu le 10 mars 1872.

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liège ; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (Comte Xavier), rentier, à Bassinnes ; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867.

THYS (Édouard), abbé, à Liège ; reçu le 12 mars 1871.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liège ; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université de Gand ; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (Comte Thierry), docteur en droit, sénateur, à Gand ; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand ; reçu le 28 février 1864. Décédé en juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (Baron Émile), à Bruxelles ; reçu le 4 décembre 1881.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (Comte Charles), représentant, à Gand ; reçu le 17 avril 1864.

30

SERRURE (P.-C.), professeur à l'Université de Gand ; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liège ; reçu le 12 juin 1870.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel, à Liège ; reçu le 15 janvier 1865 ; décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (Comte Théodore), rentier, au château de Warfusée ; reçu le 7 février 1875 ; décédé le 8 octobre 1875.

CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liège ; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liège ; reçu le 26 février 1865, décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liège ; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de numismatique belge, à Bruxelles ; reçu le 21 mai 1865.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles ; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE ; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), rentier, à Liège ; reçu le 11 mars 1866 ; décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), rentier ; reçu le 11 juin 1876 ; décédé le 11 mai 1877.

ORBAN DE XIVRY (Jules), rentier, à Stavelot ou au château de Gaillarmont, par Grivegnée (Liège) ; reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles ; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (Comte Léon), rentier, au château de Gesves (Namur) ; reçu le 28 octobre 1877.

38

POSWICK (Eugène), rentier, à Ingihoul (par Engis) ; reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles,
reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (Baron Edmond), président du Sénat,
membre de l'Académie royale de Belgique, à Liège ;
reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte Arthur), docteur en
droit, conseiller provincial du Limbourg, à Bru-
xelles ou au château de Hamal, par Tongres ; reçu
le 13 mars 1868.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liège ; reçu le 10 avril
1870. Démissionnaire le 17 février 1879.
VAN DEN BERG (Joseph), rentier ; reçu le 21 novembre 1880.

43

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAESTRICHT ;
reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE Tervarent (Chevalier Amédée),
conseiller provincial, au château de Moeland
(Saint-Nicolas-Waes) ; reçu le 8 mai 1870.

45

DE GOËR DE HERVE (Baron Eugène), rentier, à Bruxelles ;
reçu le 8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), archiviste provincial, à Liège ; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (Prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut) ; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

48

DE BERLAYMONT (Comte Guy), au château de Bormenville ; reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles ; reçu le 6 novembre 1870.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES ; reçue le 6 novembre 1870.

BUREAU

Président. H. HELBIG, rue de Joie, 8.

Secrétaire. M. GRANDJEAN, rue du Jardin Botanique, 21.

Trésorier. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

depuis sa fondation.

- N° 1 Chronique des évêques de Liège. XIII^e siècle. — Stanislas Bormans. 1864.
- 2 Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIV^e siècle. — Stan. Bormans. 1865.
- 3 Le Martyre de Saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.
- 4 Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liège, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec 4 planches. 1868.
- 5 Les Hommes illustres de la nation Liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec 18 planches. 1867.
- 6 Essai sur le Pays de Liège et sur ses loix fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.
- 7 Traicté des maisons nobles du Pays de Liège, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec 40 planches. 1870.
- 8 Mahomet II, tragédie par Blaise Henri baron de Waleff. — H. Helbig. 1870.

- N^o 9 L'Anarchie à Liège. Poème satyrique en quatre chants, par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. 1871. Avec planche.
- 10 Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.
- 11 Voyage de Philippe de Hurgès à Liège et à Maestrecht en 1615. — H. Michelant. Avec 9 planches. 1872.
- 12 Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevalis. — J. Alexandre. 1874.
- 13 Voyage de Pierre Bergeron es Ardennes, Liège et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.
- 14 Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liège en 1630. — H. Helbig. 1875.
- 15 Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.
- 16 Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Avec 9 planches. 1876. Tome premier.
- 17 Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège. Avec une planche. Tome second. 1877.
- 18 Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Inghoul, publiées par X. de Theux. Avec une planche. 1878.
- 19 Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. 1878. Avec deux planches.
- 20 Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome second. 1879. Avec deux planches.

- N° 21** Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. 1880. Avec trois planches.
- 22** Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liège. Supplément publié par X. de Theux. 1878.
- 23** Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'Histoire de la Révolution liégeoise (1787-1789), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec une planche. 1881.
- 24** Liégeois et Bourguignons en 1468. Étude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.
- 25** Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882. (Sous presse).
- 26** Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhythmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1882. (Sous presse).
-

Séance du 29 janvier 1882

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Couclet, Lohest, baron Léon de Pitteurs, Poswick, Terme, Thys, Van den Berg et Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1881 est lu et approuvé.

Il est donné communication de la correspondance.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du Bureau pour l'année 1882. MM. Helbig, Grandjean et Alexandre, sont nommés respectivement président, secrétaire et trésorier.

M. le prince Alfred-Emmanuel de Croy-Dulmen, donne sa démission de membre de la Société.

L'assemblée décide qu'à l'avenir toute publication proposée pour l'impression devra, au préalable, avoir reçu l'approbation de deux commissaires désignés à cet effet.

La reproduction par la photographie du portrait du bourgmestre J. R. de Chestret, est décidée.

La proposition de M. Poswick, concernant l'impression d'un Bulletin, analogue à celui de l'Académie d'Archéologie de Belgique, est admise.

M. Poswick se charge, à titre d'essai, de la rédaction du premier fascicule.

Cette publication portera le titre de *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois* et sera tirée à 75 exemplaires.

La prochaine réunion est fixée au troisième dimanche de février.

La séance est levée à midi.

QUESTIONNAIRE

L'université d'Ingolstadt en Bavière, fondée en 1472, fut, pendant le courant du XVI^e siècle et au commencement du siècle suivant, fréquentée par beaucoup de Liégeois. Les uns y firent leurs études, les autres y professèrent. Quelques-uns reçurent, puis donnèrent l'instruction à Ingolstadt. Parmi ces Liégeois, il n'en est pas peu qui s'illustrèrent par leurs écrits et qui parvinrent à de hauts emplois. Il suffira de citer les deux Fabricius de Hodeige, Jean Holonius et Pierre Stevart.

Ce fait est assez remarquable, lorsqu'il s'agit d'une université située à très grande distance de Liège. A l'époque désignée les universités, beaucoup plus rapprochées, de Louvain, Cologne et Mayence ne comptaient pas chez elles autant, ou du moins un plus grand nombre de Liégeois.

L'un de nos confrères, ou des personnes qui liront le présent bulletin, ne pourraient-ils pas indiquer le mobile qui attirait ainsi à l'université d'Ingolstadt tant de personnes du pays de Liège ?

On pourrait d'abord chercher ce motif dans l'influence exercée par des princes de la maison de Bavière dont plusieurs se succédèrent comme princes-évêques de Liège. Mais il n'en a pas été ainsi. Des princes qui occupèrent ce siège épiscopal, les uns sont beaucoup trop anciens, puisqu'ils ont devancé l'époque de la fondation de l'université d'Ingolstadt. Il ne peut être question, non plus, d'Ernest de Bavière, parce que, bien avant son avènement (1581), on rencontre déjà plusieurs Liégeois à l'université précitée.

La solution de cette question n'est certainement pas sans intérêt pour l'histoire littéraire de Liège. Espérons qu'elle sera résolue.

H. H.

LES SEIGNEURS D'AIGREMONT ✓

Hauts-Voués de Hesbaye

PAR

Louis ABRY

Louis Abry, peintre et graveur médiocre, mais généalogiste de premier ordre, naquit à Liège, le 28 juillet 1643.

Il y a vingt ans à peine que son nom fut tiré de l'oubli où il avait été injustement relégué. M. Stanislas Bormans publia un intéressant article dans le *Bulletin des Bibliophiles* (1) sur le *Recueil héraldique des Bourgmestres de la noble cité de Liège*, où il restitua à Abry la paternité de cet ouvrage, faussement attribué jusqu'à cette époque à l'avocat Loyens. Il s'étonnait avec raison, de ne pas voir figurer le nom d'Abry dans la Biographie nationale. Espérons que cette regrettable omission sera réparée.

Dans le courant de l'année 1867, les Bibliophiles liégeois publièrent un second travail de ce généalogiste, sous le titre : *Les hommes illustres de la nation Liégeoise*. Peu après, la Société scientifique et littéraire du Limbourg, publia le *Recueil héraldique des Abbés de Saint-Gilles*.

(1) Tome II, 1867, page 270.

Ce sont les seules œuvres d'Abry qui aient été imprimées jusqu'aujourd'hui. Nous connaissons encore de cet auteur plusieurs travaux restés inédits et qui témoignent tous de son activité et de sa sincérité.

Nous citerons parmi ceux-ci :

Le Recueil des Grands-mayeurs et échevins de Liège.

Le Recueil des Commissaires de la Cité.

Le Recueil des Seigneurs du Conseil ordinaire.

Les Seigneurs de Jehay.

L'économie du palais épiscopal de Liège.

Les mambours de la Cité de Liège.

Tous ces manuscrits faisaient jadis partie de la riche bibliothèque du château de Warfusée, aujourd'hui malheureusement dispersée.

Nous avons encore trouvé au château d'Aigremont, un manuscrit généalogique, avec armoiries coloriées, sur les seigneurs d'Aigremont. Quoique ce manuscrit ne porte pas de nom d'auteur, le style, l'orthographe, l'écriture et le dessin des armoiries ne laissent aucun doute qu'il est de Louis Abry.

Nous avons cru qu'il était assez intéressant pour le publier, sans toucher au texte de l'auteur, nous bornant à y introduire une ponctuation pour le rendre plus clair.

Ingihoul, le 15 février 1882.

Eugène POSWICK.

LES SEIGNEURS D'AIGREMONT

Les anciens comtes d'Aygremon, haut vouez de la Hesbaye, et, en cette qualité, seigneurs des Awirs, Fexhe, Streel, etc. pazez plus de cinque cents ans, possédoit un château ou forteresse de ce nom, situez entre Huy et Liège du coté de Hesbaye, ont pris leur origine de plus haut, et descend visiblement de la famille des Prez, qui ont possédez si longtemps la dite vouerie et la laisset par alliance à la famille de Walcour aussy descendus des anciens comtes de Rochefort.

Cecy se prouve par un Rausse de Walcourt qui portat le grand étandard de l'Eglise de Liège, en cette qualité de vouez en l'an 1213, à la fameuse bataille de la Warde de Steppe, gardez par une partie des seigneurs de la Cathédrale et autres seigneurs de marck, comme il se voit par l'histoire. Il étoit frère de Thierry de Walcourt qui portet également le nom des Prez comme en étant descendu et apparentez avec les principaux seigneurs du pays, qui ont print les armes également pour la deffence de l'Eglise et Pays de Liège, selon la ditte histoire manuscrit et autres autheurs célèbres de l'antiquité.

Il appert assez que le dit Rausse de Walcourt eut épousez une fille des comtes d'Aygremon, et que ceux cy en

descendet du cotez des de Prey, sénéchal du pays, ainsy titrez de longtemps.

De plus, qu'un Henry, fils Walerand de Lymbourgh, épousat la fille dudit comte ou seigneur de Walcourt qui luy aportat la ditte seigneurie d'Aygremonst avec la vouerie et ses dépendances, mère de Henry le jeune.

Le dit Henry de Lymbourgh étoit seigneur de Lumay en Hesbay, etc. épousat la fille du seigneur de Dyest, du sang d'Oudenard, etc. de laquelle il a engendré Henry.

Ledit Henry de Lymbourg, seigneur comme dessus, que l'on a cru descendre des Roys de Bohême selon d'aucuns, épousat Alix, fille héritière du seigneur de Hermaal nommez Henry, second du nom. Voyez Hemricourt en son Miroir, folio 67. Il n'en vint que cinque filles de ce mariage dont Ide l'ainée, qui va suivre.

Ide de Lymbourg susdit épousat Louis d'Agimont, de la famille de Looz, seigneur de Warck lez Maisier, duquel il n'est resté qu'une fille, nommée Marie, aussy dame d'Aygremonst.

Marie, des comtes de Looz, épousat Everard, comte de la Marck et d'Aremberge, qui remportat par sa femme, la seigneurie de Lumay, d'Aygremonst, de Neuchateaux et haut vouez de la Hesbaye avec ses appartenances. Voyez encore la propre généalogie des comtes de Looz, sur tout celle de la Marck. qui conviennent de tout ce que dessus, avec le dit de Hemricourt, le P. de Rye, Van dem Bergh, et autres anciens héraldies, qui ont cy devant prin plaisirs a recevoir la plus haute mémoire de toutes les charges et seigneuries du pays, entre lesquelles Aygremonst, est comprise. Je trouve cependant que Margueritte de la Marck, princesse d'Arembergh, etc. et vefve du seigneur Jean de Ligne, seigneur de Barbençon, obtint de Rudolphe, second du nom,

Empereur, l'an 1590, un diplôme donnez à Prague, le 24 de novembre, pour l'érection de la seigneurie d'Aygrement en comté du Saint-Empire, du temps de S. A. S. Ernest de Bavière, Evêque de Liège.

Je trouve de plus dans un très vieux manuscrit qu'en l'an 802, Oger le Danois, grand favoris de Charlemagne empereur, s'interpose pour remettre en grâce dudit Empereur, Boine d'Aigremont, son oncle, qui étoit un des trois fils de Renaut de Montabay, qui étoit en guerre contre le dit Empereur.

SA CRARII LEODIENSIS VENERABILE SIGNVM

La haute vouerie de la Hesbaye avoit seul le droit de porter le grand étandard qui se conservoit dans la Cathédrale, quand il s'agissoit de prendre les armes pour la deffence de l'Eglise et du Pays, pour quel effet, le dit voué se trouvet dans la ditte Cathédrale où on l'abilloit de blanc, soub la grande couronne de cette Eglise, avec beaucoup de cérémonies, après quoy on le conduisoit sur le Marchez pour monter un cheval aussy blanc et luy confier ledit étandard, qu'il iuroit de porter et deffendre au prix de sa vie. V. le Père Fisen, Tome I, fol. 108. 799 ce doit être 809.

Cet étandard ou gonfanon étoit d'étoffe rouge attachez à une lance surmontée d'une croix nichée de Saint Antoine à laquelle pendoit une sonnette pour inviter également les clercques et le peuple armé pour le suivre. Il étoit soutenus et gardez par une partie des seigneurs de la Cathédrale aussy armez, avec quelques gentilhommes de considération.

Cette charge fut institué en l'an 799 par la promotion même qu'en fit Charlemagne Empereur, qui la conférat à Oger le Danois très fameux dans l'histoire.

Elle a depuy succedez héréditairement à la famille des Prez qui l'a conservez plus de 300 ans et jusque à l'an 1129 qu'Oger des Prez la portat à la bataille de Duras donnée le 16 février du temps Alexandre, premier de la famille de Geldre, évêque de Liège, contre Ghisbert, comte de Duras qui maltraitoit tout le voisinage et principalement la ville de Saint-Trond, sur les confins de la Hesbaye, qui avoit attiré à son secours les Brabansons et autres dont il s'étoit rendus vassal contre la dévotion qu'il devoit à Monsieur de Liège et son Eglise. Le dit châteaux de Duras fut rasez et les Brabansons entièrement défait dont le grand étandard du duc de Brabant fut print et ramenez à Liège, avec les quatre bœuf qui le trainet sus un chariot richement parez. Ledit étandard avoit étez accomodé et brodez par la Reyne d'Angletere qui en fit présent à ce duc qui eut le déplaisir de le laisser conduire tous les ans en processions pour marquer de cette victoire.

Le dit Evêque avoit de son party, les comtes de Salmes, de Clairmont, de Mohaut, de Lymbourg et quantité d'autres seigneurs de marck qu'on obmetrat icy, avec quantité d'autres seigneurs et voisins. Lesdits des Prez se diset comte de Huy, et Jean d'Outremeuse en son histoire raporte leurs descente très curieuse.

La ditte vouerie a depuy succedez à la famille de Walcourt très ancienne sortie, selon d'aucuns, des comtes de Rochefort.

Rasse de Walcour, seigneur dudit lieux et autres, intitulez aussy de comte, portat ledit étandard à la bataille de Steppe donnée en Brabant l'an 1213, accompagnez de Thiery des Prez et autres illustre de son parenté. Il avoit selon d'aucuns, épousez une fille du comte d'Aygremont, par laquelle la haute vouerie changeat de maître, selon les plus anciens mémoires de Liège, et n'en vint qu'une fille.

Cette fille épousa Henry, fils de Valerand, comte de Lymbourg qui assista à la susdit bataille de la Warde de Steppe, il se disoit comte de Lumay en Hesbaye et haut vouez d'icelle par sa femme qui luy donna un fils nommez Henry.

Henry de Lymbourg, comte de Lumay descendoit effectivement des comtes de Lymbourgh souverains. Il fut aussi haut voué de Hesbaye et épousa une fille de Dyest, dame du lieu, du sang d'Oudenard etc. de laquelle il a engendrez Arnould.

Arnould de Lymbourgh, leur fils, chevalier banneret, comte de Lumay etc. releva la dite vouerie de Hesbaye l'an 1315.

Il épousa Alid, fille héritier de Henry, second baron de Hermalie et de la fille Eustache Persant de Haneffe, de laquelle il eut cinque filles, toutes établies. Voyez Hemricourt.

Ide, fille aînée dudit Arnould seigneur de Lumay, porta la dite seigneurie et la vouerie à Louis, comte de Looz et d'Agymont, seigneur de Warck lez Maisiere etc. qui fut fils de Jean, comte de Looz engendrez de son second mariage en Isabeau, fille de Jacques, sire de Condé, Bailleulle, Mariomé etc., et de la sœur Eustache, sire de Rhex, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée Marie. Marquez qu'Arnould, frère dudit Louis, s'est titrez de seigneur de Lumay et vouez de la Hesbaye en préjudice de sa dite nièce, dans la lettre de la dite vouerie de l'an 1321, signée des premiers seigneurs du pays et du magistrat.

La dite Marie, comtesse de Looz et d'Agymont, dame de Lumay et haute voueresse de Hesbaye etc. porta ses seigneuries à Everard, comte de la Marck et d'Arembergh, frère d'Englebert de ce nom, évêque de Liège élu l'an 1344 et neveu d'Adolphe son prédécesseur. Elle eut entre autres

enfants un autre Everard de la Marck qui va suivre. Elle est qualifiée comme dessus sus sa sépulture gisante soub le clocher de Sainte Croix à Liège, étante décédée l'an 1387, dame de Neufchateaux en Ardenne.

Everard, comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Neuchateaux, de Lumay et haut vouez de la Hesbaye, épousat en premieres noces, Marie de Brackmont, en Bre-taigne. Il relevat la ditte vouerie et autres l'an 1370, et ont engendrez Jean de la Marck et autres fort vanté dans l'histoire.

Ce Jean, aussy titrez de comte de la Marck et d'Arembergh qu'il n'avez pas, seigneur de Lumay, de Neufchateaux, fut aussy haut vouez de la Hesbaye. Il épousat dame Anne de Vernembourgh en l'Eyffelt.

Son relief féodal est de l'an 1464 et ont engendrez entre autres enfants Everard, Robert, qui fut sire de Sedan, Guilheume, Adolphe et Jean de la Marck, archidiacre de Haynaut en l'Eglise Cathédrale de Liège.

Guilheume, comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Lumaye et d'Awyr et ses dépendances, et haut-vouez de Liège, homme belliqueux et de grande entreprise, surnommez le Grand sanglier d'Ardenne, premier ministre de Louis de Bourbon, évêque de Liège et son chambelain, grand mayer de Liège instituez l'an 1477, seigneur aussy de Serain le Chateaux, de Lumay etc., mambour des Eglises du pays, gouverneur de Franchimont et de Longne que l'on captivat tant qu'on put pour le retenir en son devoir, ne put s'empêcher de brouiller avec du monde déterminé qui portet une hurre de sanglier sur l'épaule gauche qui se tenet au dit Aygremont au grand preiudice du pays. Pour laquelle maison et forteresse en partie ruinée, il toucha de la princesse Marie de Vallois, fille de Charles de ce nom dit le Hardy, duc

de Bourgogne, nièce dudit seigneur de Bourbon, évêque, la somme de 400 florins d'or du Rhin pour réparer ledit châteaux d'Aygremon et ce à l'instance de son seigneur évêque pour le captiver davantage. Mais tout ces bienfaits semble l'avoir irrité davantage iusque à l'extremité de la vie l'an 1481.

Il avoit épousé dame Jenne de Sconhouve, de la maison d'Arscoth, qualifiée par lettre de dame douairier de Lumay et haute voueresse de Hesbay en l'an 1489.

Luy mourut honteusement à Maestrecht l'an 1484, ont laissez entre autres, Jean de la Marck leur fils.

Pardevant la ditte dame et sa cour relevat la seigneurie de Chokier comme plein fief. Jean et Willem de Surlet, seigneurs du dit lieux, presents : Collar des Ecolliers, son lieutenant, et ses hommes, l'an 1481, le 12 d'avril, sique fief de la vouerie de Hesbaye et dame de Lumay.

Ledit Jean, comte de la Marck leur fils, fut aussy seigneur de Lumay, d'Aygremon, Serain le Châteaux et haut vouez de Liège. Il épousa dame Margueritte de Ronckelle laquelle étante vefve l'an 1534, relève les dittes seigneuries pour les convenances de Jean son fils avec Marguerite de Wassenauer pour la chatellenie de Franchimont etc.

Ledit Jean, comte de la Marck etc comme dessus, rend vesture l'an 1518 à Everard, comte de la Marck et d'Arembergh qui vat suivre, avec Robert son frère tous deux, très bien qualifiez, de la forteresse, seigneurie et maison d'Aygremon, d'Awyr, de ses appendices et appartenances avec la ditte haute vouerie engagée cy devant par feu de bonne mémoire Everard, comte de la Marck le vieux, à Jean son frère. La seigneurie de Lumay a succedez aux descendants de la ditte Ronckel et Wassenauer tant seulement avec la chatellenie de Franchimont.

Everard, comte de la Marck et d'Arembergh, le ieune, fils d'Everard le vieux, frère de Guilheume susmentionnez, et cousinger main dudit Jean le dernier marquez, est au susdit document qualifiez de seigneur de Mircwar, de Neufchateaux en Ardenne, de Longprez, de Villance, haut vouez de Saint Hubert en Ardenne, et de souverain mayeur de Liège dez l'an 1492.

Il épousat dame Margueritte de Horne, nièce de Jean de ce nom, évêque de Liège l'an 1484, et fille de Jacques, comte de Horne, seigneur de Montigny etc ; mais il mourut sans hoirs l'an 1528, desquels conioints pourtant on a les portraits et quartiers sus des verières au cœur de Saint Jacque en Liège, très curieux.

Robert, comte de la Marck et d'Arembergh, frère du précédent Everard et son héritier, seigneur aussy de Bouchou etc., vicomte de Bruxelles, épousa Mechtilde de Montfort, dame de Nadewick, desquels conioints une très belle veriere aux Croisiers à Liège, grand-mayeur de Liège en 1528.

Robert, comte de la Marck et d'Arembergh, fils et héritier du précédent Robert, est aussy qualifiez de seigneur de Bouchou, de Hunbeck, vicomte de Bruxelles, maréchal héréditaire de Hollande, senechal de Lymbourgh et Dolhen, seigneur d'Aygremon, Awyr et ses dépendances, et haut vouez de Hesbaye.

Il avait épousé dame Walburgh d'Egmond, fille de Florice de ce nom, seigneur d'Iselstein, et de Marguerite de Bergh, desquels conioints il y avoit des verieres aux F. Croisier avec leurs quartiers très bien peints comme aussy des sépultures considérables ou la plus parte de cette famille repose.

Dames Marie et Mechtilde, seures à feu seigneur Everard et Robert, comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur

comme dessus, vient relever les dittes seigneuries avec celles d'Aygrement et la haute vouerie de Hesbaye l'an 1545.

Margueritte, comtesse de la Marck, princesse souveraine d'Arembergh après la mort de Robert, son frère, mort sans hoirs et marié pourtant à Anne de Bergh, épousa Jean de Ligne, seigneur de Barbenson, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Frise, Oost Frise, et Groning. Ils ont succedez aux seigneuries susdittes et ont engendrez Robert de Ligne qui va suivre.

Ledit baron de Barbenson étoit fils de Louis de ce nom, seigneur de la Buissier, et de Margueritte de Berghes-op-Zoom, dame de Zevenbergh. Il relève Aygrement etc. C'est elle qui fit ériger en comté la ditte seigneurie d'Aygrement comme dessus, l'an 1590.

Robert, premier prince de Ligne et de Barbenson, second fils dudit Jean, et seigneur d'Aygrement du chef de sa mère avec toutes les appendices, fut capitaine des gardes de l'archiduc Albert d'Autriche, souverain des Pays-Bas.

Il épousa Claudine, la fille de Jean Philippe comte Sauvage du Rhin et de Salme, seigneur de Neuvillers et Ogenvillers engendrée en Diane de Donmartin, comtesse de Fontenoy, dame souveraine de Fenestrange. Des susdits conioints est nez Albert de Ligne, qui relève Aygrement l'an 1598.

Albert, prince de Ligne, de Barbenson et d'Arembergh, seigneur d'Aygrement, de la Roche en Ardenne, chevalier du Toison d'or, épousa une fille de la même famille de Barbenson, vicomtesse de Dave.

ALTIORA DEFICIVNT, OMNIA ET ALIENA FIVNT

La ditte seigneurie d'Aygrement cy devant connue pour une comté avec les seigneuries d'Awyr, de Fexhe, Streel, et

la haute vouerie de la Hesbaye, iointe de très beaux droits et patronage de Theux, furent enfins saisis par les seigneurs le Febvre de Bruxelles, et des seigneurs Nivolara de Liège qui en ont iouys quelque tems.

Le seigneur Mathyas de Graty par plusieurs foyz bourgmestre de Liège et seigneur de Maysenbroeck, a depuy acquis la ditte seigneurie d'Aygremonst avec la haute vouerie et toutes les dépendances, desquels titres il s'est qualifiéz ez l'an 1665 et quoy qu'il fut trésorier général et conseiller de Son Altesse Sérénissime ; et pour la troisième foyz bourgmestre de la Cité de Liège l'an 1684. Il n'a put se soutenir dans ces beaux prérogatives, que les susdit représentant les seigneurs de Barbenson, on dut de nouveaux resaisir. Il avait épousé dame Marie de Saive de laquelle il a engendré plusieurs enfants qui sont demeurés dans l'impuissance d'y revenir aussi bien que leurs plus proche.

Entre les terres et seigneuries du Pays de Liège, il n'y en a guaire érigées en comtés par diplômes des souverains, qui doit précéder celle d'Aygremonst, encore que divers familles illustres portent ce titre comme attaché à leurs familles tant seulement, soit par patentes ou autrement, dont les seigneurs de Merode dit de Waroux, de Marchin, de Berlo, d'Outremont et autres se sont qualifiés.

Celle dit d'Aygremonst doit être considérée comme une des plus ancienne érigée comme dit est, de l'an 1590. Les représentants de laquelle, ont droit de porter ses prérogatives, ce que d'autres n'ont pas.

Ce beaux titre de comté appartient depuy peu au très révérend seigneur Mathias Clerx, écolatre de la très illustre Eglise de Liège etc., avec toutes ses appendices, et appartenances de la haute vouerie de Hesbaye, etc.

Sa maison et forteresse avoit besoin d'un nouveaux maitre aussi intelligent que luy pour les rétablir en leurs ancien lustre. Quoyque batie à la gotiques, elles mérittent bien d'être réparées pour en conserver le nom et d'avoir etez habitez depuis tant de siècles, par les comtes de Ligne et Barbenson, qui en ont prins tant de soins.

Il y a assé prez d'icelles du terrain assé, pour y batir un assortissement à la moderne, qui porterat de plus à la postérité la beauté de l'une, et l'antiquité de l'autre, qui feront plaisir aux curieux, en distingant, l'industrie de l'art par le bon goux des scavant entrepreneurs.



INDEXED

+ 42

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—
BULLETIN

I

2^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1882

Séance du 19 Février 1882

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Bormans, baron de Chestret, Couclet, Hock, Lohest, Poswick, Thys, Van den Berg et Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier est lu et approuvé.

M. Poswick dépose sur le bureau des exemplaires du premier fascicule du *Bulletin*. Ils sont distribués aux membres présents.

L'assemblée décide que le *Bulletin* sera imprimé à cent exemplaires et envoyé à quelques personnes et à un certain nombre de Sociétés belges poursuivant un but analogue à celui des Bibliophiles liégeois.

MM. Poswick et Alexandre sont chargés d'arrêter la liste de ces personnes et de ces Sociétés.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un membre en remplacement de M. le prince de Croy-Dulmen, démissionnaire. M. Herman Lohest, avocat, à Liège, est élu.

M. le président recommande le Questionnaire à l'attention des membres de la Société.

La séance est levée à midi.

Séance du 16 Avril 1882

La séance s'ouvre à dix heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Couclet, Hock, Lohest, Orban de Xivry, Poswick, Van den Berg.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 1882 est lu et approuvé.

M. le baron de Pitteurs s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Herman Lohest écrit pour remercier la Société de sa nomination.

Il est procédé ensuite à l'élection de trois membres, en remplacement de MM. le comte de Kerckhove, de Luesemans et l'abbé Thys, décédés.

MM. le baron Robert de Sélys-Fanson,
Joseph Demarteau,
le baron Albert de Villenfagne de Sorinne,
sont élus, à l'unanimité, membres de la Société.

L'Assemblée procède ensuite au choix des publications futures.

Elle décide l'impression de l'*Histoire du Conseil ordinaire de Liège*, par Simon-Joseph Abry. M. Poswick sera l'éditeur de cette publication. La réimpression, par les soins de M. le président, de deux brochures très rares, du XVII^e siècle, concernant les Chiroux et les Grignoux, est aussi décidée.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 14 Mai 1882

La séance s'ouvre à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Bormans, Couclet, Demarteau, Hock, Herman Lohest, Pascal Lohest, Poswick et Van den Berg.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 1882 est lu et approuvé.

Il est donné communication de la correspondance. MM. le baron Albert de Villenfagne de Sorinne, le baron Robert de Sélvs-Fanson et Joseph Demarteau, écrivent pour remercier la Société des Bibliophiles de leur admission.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de Chestret concernant la photographie du portrait du bourgmestre Jean-Remy de Chestret.

Les exemplaires de la publication n° 26 : *Chronica Lobbiensia*, sont distribués aux membres présents.

M. Alexandre est chargé de faire la table de la publication n° 26 et la Société lui vote des remerciements à l'avance.

A la demande de M. Poswick, M. Stanislas Bormans est chargé de faire l'Introduction à l'*Histotre du Conseil ordinaire*.

La Société charge M. Van den Berg d'une notice sur Louis et Simon-Joseph Abry, qui sera insérée dans le *Bulletin*.

La publication de la *Chronique de Hartigère*, avec traduction française est décidée. M. Demarteau est chargé de s'entendre, à cet effet, avec M. le professeur Kurth.

M. Poswick communique les noms des personnes et des Sociétés auxquelles le *Bulletin* sera adressé, savoir :

Les membres de la Société des Bibliophiles.

Académie royale de Belgique.

Id. d'archéologie de Belgique.

Bibliothèque de l'Université de Bruxelles.

Id. id. de Gand.

Id. id. de Louvain.

Id. populaire de Liège.

Id. du Séminaire de Liège.

Id. du petit Séminaire de Saint-Trond.

Cercle hutois des sciences et des arts.

Dépôt des archives de l'État, à Liège.

Institut archéologique liégeois.

Société des Bibliophiles anversois.

Id. archéologique de Namur.

Id. d'art et d'histoire de Liège.

Id. liégeoise de littérature wallonne.

Id. scientifique et littéraire du Limbourg.

Cette liste est approuvée.

M. Jean Renier, professeur à Verviers, est proposé comme candidat pour la première place vacante de membre de la Société.

A la séance prochaine on s'occupera de dresser la liste des publications futures.

La séance est levée à midi.

QUESTIONNAIRE

LEODIENSIS ET LEODIUS (1)

Ces deux dénominations ont-elles la même signification, ou bien cette signification a-t-elle varié selon les époques ?

La question n'est nullement indifférente pour la biographie liégeoise.

Elle semblerait résolue par ce que dit le baron L. M. G. J. de Crassier : « Les Liégeois qui n'étaient pas membres de la cité, s'appelaient *Leodienses* et au singulier *Leodienis*, le citadin s'appelait *Leodius*. C'est ainsi que dans les classes du Collège où se donnait l'enseignement, les professeurs inscrivaient et désignaient les élèves. »

(1) Une double dénomination pour exprimer le lieu de naissance ou d'origine, se rencontre encore ailleurs ; ainsi, par exemple : *Trevirensis* et *Trevirus*, *Maguntinus* et *Magonus*.

Je pense qu'au siècle dernier, cette définition, d'après les usages d'alors, est exacte. Mais pour les temps antérieurs, pour le seizième siècle, par exemple, elle ne saurait être admise. De très nombreux exemples le prouvent. Contenons-nous d'en citer deux.

Jean Placentius, que l'on sait positivement être né à St-Trond, et qui ne semble avoir jamais habité la Cité de Liège, se nomme toujours, est toujours nommé, non pas *Leodiensis*, mais *Leodius*. — Il en est de même pour André Fabricius, théologien et auteur de tragédies latines, qui est né à Hodeige et passa presque toute sa vie à l'étranger.

Au seizième siècle, la signification des deux dénominations aurait-elle été le contraire absolument de ce qu'elle était au dix-huitième ? — Ou bien aurait-on employé les deux mots indifféremment ?

Dans les dictionnaires latin-français, on cherche en vain le mot *Leodius* ; quant à *Leodiensis* on le définit ainsi : « De la villè ou du pays de Liège. »

Si l'un des lecteurs du présent *Bulletin* pouvait nous faire connaître à ce sujet quelque chose de précis, il se rendrait à la fois utile et agréable.

H. H.

MANUSCRITS HISTORIQUES

SUR LE

PAYS DE LIÈGE

Il n'est guère d'ancienne famille du pays de Liège qui ne possède des manuscrits, des archives ou des documents historiques précieux. Malheureusement, la plupart enfouis dans les bibliothèques ou les greniers des châteaux et des vieux hôtels, sont restés jusques aujourd'hui presque tous inconnus et, le plus souvent inabordables aux travailleurs. D'un autre côté, nous voyons journellement disparaître et, souvent passer à l'étranger, les souvenirs les plus intéressants de notre Histoire locale.

Nous croyons être agréables à tous ceux qui s'intéressent encore un peu aux choses du passé, en donnant la description sommaire de toutes les pièces importantes, manuscrits et documents, que nous avons trouvés dans le pays.

Nous engageons vivement les détenteurs de manuscrits et de documents historiques, concernant spécialement la principauté de Liège, le comté de Looz et l'ancien duché de Limbourg de bien vouloir nous les communiquer.

Nous nous proposons de faire de chaque manuscrit une

analyse succincte qui sera précédée, autant que possible, de quelques renseignements biographiques sur son auteur.

Lorsque les pièces seront très importantes, nous les publierons en entier ou par extraits.

Beaucoup de documents voués, en quelque sorte, à une perte certaine, seront ainsi mis en lumière et contribueront à compléter l'édifice de notre Histoire nationale.

1. *Registre de Jan de Fumal, chevalier, noble, touchant les rentes luy appartenantes. Le tout escript de sa main propre, comensant au jour du décès de Damot-selle Gertrud Dauvin, sa mère, arrivé le 20 d'avril 1611. Sy trouverat aussy quelques aultres notulles et mémoires utiles à la postérité.*

Baron du Fontbaré, à Fumal.

Petit in-folio de 215 feuillets chiffrés et de 20 non chiffrés.

Ce manuscrit contient, outre l'énumération des biens et des rentes constituant la fortune de Jean de Fumal, la généalogie ou des fragments généalogiques de plusieurs familles alliées à la sienne.

Parmi ces pièces, plusieurs sont très curieuses. Une surtout, qui traite du *Miroir* de Hemricourt et qui signale l'existence de plusieurs copies falsifiées de cet auteur, mérite d'être publiée. Nous nous bornerons à indiquer les autres.

Somme toute, Jean de Fumal a consigné dans son registre beaucoup de renseignements qui dénotent chez lui un esprit éclairé, ce qui n'était guère commun parmi les gentils-hommes du XVI^e ou du XVII^e siècle.

Fol. 1. Le titre.

Fol. 2 et 3. L'origine de la famille de Fumal originaire de Warnant.

- Fol. 5. La descendance de Jean de Fumal.
Fol. 6. Idem de Jean de la Faille, seigneur de Rymenant.
Fol. 9 et 10. Idem de Louis de Fumal.
Fol. 11 à 96. Détail des propriétés à Fumal et Burdinne,
dans les pays de Namur et de Liège.
Fol. 105 et 106. Tableau des huit quartiers coloriés de
Mechtilde d'Eynatten, alliée à Louis de Fumal,
chevalier.
Fol. 106 et 107. Fragment généalogique de la famille
Eynatten de Thys.
Fol. 108. Quartiers de Louis de Fumal.
Fol. 109. Quartiers de Mechtilde d'Eynatten.
Fol. 164 et 165. Généalogie de la famille de Ellezée.
Fol. 165 et 166. Généalogie de la famille de Davel.
Fol. 167 à 172. Idem. Hemricourt.
Fol. 174. Idem. Corswarem.
Fol. 175 à 179. Idem. Hemricourt.
Fol. 182, 183 à 186, 187. Idem. Della Faille.
Fol. 188 et 189. Idem. Van den Wouwer.
Fol. 190. Idem. Janssens.
Fol. 191. Idem. Van der Borcht.
Fol. 191 v°. Idem. Borremans.
Fol. 193. Idem. Malinæus.
Fol. 194 à 196. Idem. Fumal de Frocourt.
Fol. 197. Idem. Fumal, bâtard de
Frocourt.
Fol. 198. Idem. Strelle.
Fol. 198, 199. Idem. d'Otreppe, Cortil.
Fol. 200. Idem. Crehen.
Fol. 201. Idem. Jamblinne.
Fol. 202. Idem. Marneffe.
Fol. 203, 204. Idem. Dauvin.

Fol. 208 à 214. L'origine de diverses familles originaires de Warnant.

Fol. 214 et 215. Généalogie des Fumal, de Burdinne et de Fumal.

Table des matières.

Genealogie des Fumal, du village de Fumal.

Fust Henry, dict aussi Henrion de Fumal, resident à Fumal, comté de Namur, alié à Damoiselle Aly de la Malaise, fille légitime de noble Arnould de la Malaise et de Damoiselle Aly du Cerf; lequel Henri estoit filz de Henri de Fumal, filz Rigault de Fumal, escuyer, seigneur de Fumal et lequel Rigault estoit filz de Rigault, auparavant seigneur dudict Fumal, lequel estiet de l'ancienne et noble famille de Vuarnant et lesquelz ont prin le nom de Fumal à cause de leur seigneurie de Fumal et quitté Vuarnant pour les inimitiez mortels qu'il y avoit entre les familles de Vuarnant, questoient divers et mesme portoient armées différentes, dont pour former leur branche et en estre chef, come dit est, ont tousiour tenu le nom de Fumal et residé audit village de Fumal. La dicte seigneurie de Fumal et le vieux chasteau est demeurée en la branche aînée dudict Rigault de Fumal, escuyer et seigneur de Fumal susdit, scavoir de ce qui estoit fief seulement: et une maison appartenant audict Rigault est succedée, avecque quantité de terre scituée derier l'église dudict village de Fumal avecque prez, bois, etc., à la branche cadet d'iceluy Rigault; lesquels maison, prez, terres, bois, de ligne direct et masculine et legitime sont encore possédez par les descendants d'icelle branche cadet, come plus amplement serat dedui après.

Or, come dict est, fut un Rigault de Vuarnant, seigneur de Fumal, lequel at relevé sa seigneurie de Fumal du comte de Namur, l'an 13..., et appert par icelui qu'il avoit lors un

fls nommé Rigault, lequel avait aussi un fls nommé aussy Rigault et qu'il ont esté consecutivement seigneur de Fumal et prin le nom de Fumal, quittant Warnant et ausquelz Rigault la dit seigneurie seulement avecque ce qui estoit fief at succédé avecq le vieux chastaul ruiné, sans qu'il ayent eu aucune chose à la maison derier leglise ni aux heritages, prez, bois, terres en dependant, non fief, qui sont succedez à Henri de Fumal, second filz dudict Rigault et à ses successeurs et posterité encor en estre en cestui an 1642, comme plus amplement trouverez avecq la diversité de la famille de Vuarnant, leurs armes diverses, etc.

Plusieurs ignorans s'estonent des diversitez des noms et armes..... d'un mesme tige ; lisez les histoirs anciennes de noblesse et signament *le Miroir des Nobles de Hesbain*, composé par Jacque de Hemricourt, chevalier de Jerusalem, trouverez assé d'exemples : mais advisé bien avoir la vray histoir, car plusieurs sont falcifié, diminuant et adioustant ce qu'il leur at pleu.

Pour donner esclarcissement de ce qu'est fait mention touchant le changement des armes ou des noms entre les familles nobles, Jacque de Hemricourt, chevalier de Hierusalem, comence l'an 1353 et finie l'an 1399 son histoir intitulée *Miroir des Nobles de Hesbaing* et dict qu'un chascun vouloet estre chef de ses armes : cause pourquoy encor qui lestoent frères germains legitimes d'un mesme père et mère, que neantmoins il prenoent tous noms et armes diverses. Les descendans usoent le mesme, tantost par des inimitiez et querelles et parce qun chascun vouloit estre maistre, ne volant ceder l'un à l'autre, prenant les armes et noms de leur mère, de leurs seigneuries, demeure ; et aussi, sortant de batailles, joustes et tournois, de quelques autres amis selon que bon leur sembloet ; et, come dict ledict Jacq. de

Hemricourt, les proches parens au quatrième degré souvent ne se recognoissoent plus, à cause de tels changemens.

Ledict Hemricourt parlant de la famille de Warnant, residens lors au village de Warnant, pays de Liège, dict qu'il y en avoet de deux sort, portant armes diverses, tous enemis les uns aux aultres ; et l'on trouve que, audict village de Warnant, il y at eu cinque grosse tours de pière et fort ou anciennement ils residoent, dont aulcunes sont encor en estre, aulcunes demoulies ; et l'on usoet de tels tour pour s'asseurer autant plus, d'autant qu'il y avoet des querelles incroyables entre les nobles ; et celon que dict ledict Hemricourt, aucuns portoent my parti au pied de sable, au chef de geulle à un lion d'argent sur tout ; aucuns portoent de geulle à six lionceaux d'argent et ne parle pas qu'il fussent en aucune façon couronnez, jacois néantmoins qu'aucuns, falcifiant ledict cronicque au *Miroir des Nobles*, il ont adjoutté quilz estoent couronnez, mais faulcement et contre la verité : car la veritable et ancienne histor n'en faict mention et iacois qu'aucuns veullent tirer leur origine d'icelles deux familles, il ne suffit le dire, ains la preuve en est necessaire par tiltres irrefragables et par suite de père en fils ; n'estant suffissant de alleguer qu'on possède les biens qui en procedent, car quantité des manans au village de Warnant en tienent d'antiquité et qui n'ont aucune affinité à icelles deux familles.

Par autres anciennes histoirs, on trouve qu'il y at eu une famille noble de Warnant portant pour armes : de geulle à dix lionceaux d'argent et pour cimier un hoseau d'ermes, l'esperon doré : laquelle semble estre perie, passé plusieurs centaines d'années, car ledict Hemricourt n'en a faict mesme aulcune mention ; neantmoins, elle doibt avoir esté plus ancienne et suivant ce qu'aucuns en ont escript,

particulièrement Dominus Joannes de Sancto Joanne de Warneto dict qu'un Messir Arnut de Warnant, chevallier, at porté icelles armes à dix (?) lionceaux : et cela doit estre bien ancien ; d'autant que ce Joannes de Sancto Joanne, lequel estoit du village de Warnant, vivoit l'an mille trois cent cinquante et sept et qu'il dict anciennement, qui doit avoir esté cent ans encor auparavant : tellement que, sans doubt, se doit avoir esté la plus ancienne et premier famille de Warnant et, à cause de la grande antiquité, on ne trouve pas beaucoup d'auteurs qui en ayent escript.

En l'église des frères mineurs gaudentes à Huy, il y at une tombe à l'enthour de laquelle est escript : Icy gist Monseigneur Arnould de Warnan, eschevin de Liège et de Huy qui trespassa l'an 1371 le derain jour d'aoust et Madame Maroye de Hautpenne laquelle trespassa l'an 1423 au mois de juin la nuit Saint Jan Baptiste. Et sur icelle tombe, est un chevalier avecque sa dame au costé gauche avecq leurs armes, scavoir : du coté d'iceluy chevalier, un escu avecq six lionceaux et ne sont couronnez ; du costé de la dame, un escu à fleurs de lys sans nombre qui sont les anciennes armes de Warfusée, dont sur ce voyez le *Miroir des Nobles* dudict Hemricourt, lequel declare en quele sort ceux de Warfusée ont changé de nom et armes. Au surplus, cest tombe sert de preuve et confirmation de ce que Hemricourt at déclaré par son *Miroir des Nobles* qu'il y avoit une famille de Warnant portant les six lionceaux sans couronnes.

Semblablement l'on trouve qu'un Godefroid de Hanut, alié à Catherine de Warnant environ 1371, portoit ses armes de Hanut, a scavoir : de vaires à trois effors de tondeurs, et icelle Catherine de Warnant de geul, à six lionceaux d'argent aussi sans couronnes.

Item, en Condros, il se trouve, par les registres du souverain

bailliage de Namur, qu'un quartier de Warnant alié à D. Isabeau de Ramlo, dame de Gonne, at relevé icelle seigneurie de Gonne, qui ont engendré Henry de Warnant, aussi S^r de Gonne, qui l'a relevé le 26 janvier 1560 ; qui pareillement at engendré Jan de Warnant, s^r de Gonne, lequel l'at relevé le 21 mars 1583 et duquel est issu Jean de Warnant, s^r dudict Gonne et Neuville, qui at relevé, le 12 d'aoust 1621 ; tous lesquels Warnant ont porté de geulle à six lionceaux d'argent couronnez d'or ; pour cimier : le housseau d'ermine à l'esperon doré ; dont plusieurs branches en sont sorties, si come les Warnant de Liba dict Liboy audict Condros, de Haltinne, de Geives portant les mesmes armes et parens d'un mesme tige direct legitime et masculine sans aucune différence ; et selon le raport de Jan de Brialmont, chevalier, s^r de Fraiture, hau voué de Xhoce, grand-mayeur de Huy etc., fort curieux et exercé aux histoirs anciennes.

Item, au village de Mozet, comté de Namur, ce trouve un nommé Eustas de Persan, s^r foncier du dit Mozet, lequel estoit filz de ; lequel y est mort à marier l'an 1612 et se disoit pareillement estre issus en ligne direct et masculine et legitime de la famille ancienne de Warnant, à l'exclusion de tous aultres ; et portoit my parti au chef geulle, au pied sable à un lion d'argent sur tout, couronné, armé d'or ; et pour cimier, un lion de mesme, issant d'une couronne d'or et carteloit avecq la famille..... d'asur aux fleurs de lis d'argent sans nombre. Continuant, ledict chevalier de Brialmont, seigneur de Fraitur etc, at déclaré avoir trouvé une aultre famille de Warnant laquelle avoit changé et se nommoit Monjoey : portant my parti au chef geul, au pied sable à trois lions d'argent sur tout, sans estre couronnez, mais armés et lampassez d'or : laquelle est perie en la maison de Carpentier s^r de Haversen.

Item, ledict chevalier de Brialmont a déclaré qu'il y at encor eu une aultre famille de Warnant, laquelle quittant Warnant se seroit nommée Buttor et portoit de geulle à six lionceaux d'argent sans aucunes courones.

Item, au comté de Namur il y at eu aussi une famille d'Oultremont portant pour armes : au pied de sable, au chef de geulle à un lion d'argent sur tout couronné, armé et lampassé d'or, pour cimier un lion de mesme issant d'une couronne d'or, dont fut Henri d'Oultremont, recepveur-général de Namur, l'an mille quatre cent cinquante et deux ; Maistre Jan d'Oultremont, consellier de Namur, l'an... et l'an 1497, Johan d'Oultremont dict Hustin, fil Colar d'Oultremont, et Jan d'Oultremont, resident à Bovesse, comté de Namur, mort, et le dernier desdittes branches, environ l'an 1628 sans hoirs. Et comme il y avoit audict an encor vivans Emele d'Oultremont, seigneur de Laminne, resident en une maison nommée Oultremont, sans aulcune jurisdiction ni comandement, joindant au village de Warnant, pays de Liège et d'une même paroesse ; item, Franchoy d'Oultremont, seigneur de Han sur Lesche, duché de Luxembourg, son frère germain ; item, Charle d'Oultremont, alié à Anne Macherelle, seigneur gager de Landenne et Giel d'Oultremont, son frère, cousins issu de germain audit Emele et enfans de Charle d'Oultremont et de Jenne de Warisoul, residens à Fosseroul, maison champestre au pays de Liège vers Huy, qui portoit les mesmes armes des Oultremont susdit de Bovesse et recepveur général que consellier du conseil audict Namur ; jacois qu'il ont esté longues années en discorde et inimittié, ne se volant cognoistre pour parens ni cousins, voyant que ledict Oultremont de Bovesse n'avoit enfans, peu paravant sa mort et soubz espoir qu'il les feroit heritiers, l'ont caressé et si bien faict qu'en se recognoissant

l'un l'autre pour cousins et parens d'un mesme tige, ledict Oultremont de Bovesse at legaté aux enfans dudict Oultremont de Landenne, partie de ses biens et particulièrement la maison et fief de Bovesse : et jacois toutes teles disputtes, il est asseuré qu'il sont d'une mesme famille, tige et qualité, come sortant tous ancienement d'Oultremont, maison champestre scituée, comme dict est, en haulteur du village de Warnant, pays de Liège, appartenant icelle haulteur à un evesque de Liège ; et à cause d'icelle maison, ont pris le nom d'Oultremont. Estant chose asseurée qu'ancienement et nomement l'an mille quatre cent se nomoent Jan Hustin : et se trouverat encor es registres de la court de Wans, village proche Huy, que les descendans d'iceluy Jan Hustin, y ont esté eschevins : voir mesme le père dudict Emele d'Oultremont et auquel la dicte maison d'Oultremont appartenoit.

Or, come iceux Oultremont dict Hustin portent les armes susdit : my parti au pied sable, au chef de geul au lion d'argent couronné d'or : ils se disent issus de l'ancienne famille de Warnant à l'exclusion de tous aultres ; et come ledict Hemricourt at déclaré par son *Miroer des Nobles* que les deux familles qui estoent lors au village de Warnant, portoent armes divers, scavoir : aucuns à six lionceaux, d'aultres à un lion seul, à pied sable au chef de geulle, sans declarer aucunes couronnes ; lesdits Oultremont ont faict faire des coppies dudict *Miroer des Nobles*, y faict adjouter qu'iceux lions estoent couronnez, mesme les faire signer de notairs, ce qui est abusif et nullement veritable : car ledict chevallier de Brialmont, seigneur de Fraitur, declare de sa propre main qu'ils n'estoent pas couronnez ; jacois neantmoins que l'on ne veut controller iceulx Oultremont en leur noblesse et on les tient de noble famille : mais on tient

qu'anciennement ils ont esté aliez à quelque fille heritier des biens scituez audict Oultremont, lesquelz procedent de ceulx qu'estoent ancienement de l'ancienne famille de Warnant ; et import peu de dire qu'on possède tels biens et que, par consequence, ils sont de la famille. Ce n'est pas chose nouvelle, et pour s'en pouvoir prévaloir, convient justifier avecq la possession d'iceulx biens, de père en fils par tiltres irrefragables depuis le temps que ceulx de la dicte famille de Warnant mentionnez par Hemricourt vivent. Si ne peuvent ils encor à l'exclusion de tous aultres s'en prévaloir, puisqu'ils ont pris le nom d'Oultremont, que leurs ancestres se sont nomez Jan Hustin et, depuis, Jan Hustin d'Oultremont qui sont toutes contrarietez ; si ne peuvent ils illustrer tout leur famille pour user de mecoissance, puis qu'aucuns ont esté recepveur general de Namur, consellier du Conseil illecq, et aussi eschevins de Wans, car tels tiltres n'ont jamais anobli personne : et semble avecque juste raison, que ce n'est ausdits Oultremont de recognoistre ny mescognoistre aucuns aultres qui se veullent justifier estre issus de ladicte ancienne famille de Warnant noble, d'autant plus que l'on mettera en doubte leur origine tout autant et avecq le mesme fondement qu'eulx poldront prendre pour mecoissance d'autres, attendu qu'il ne portent mesme le nom d'Oultremont et n'appert pas que jamais leurs ancestres en ligne masculine l'ayent porté. De plus, ils portent le lion couronné, ce qui est contre le contenu des histoires anciennes, tombes et tiltres. Leurs ancestres n'ont jamais esté si puissans en moyens que pour s'en prévaloir, et sont les premier de toute leur genealogie qui ont honestes comoditez pour se maintenir sans que, pour ce, ils puissent s'en prevaloir trop.

Continuant, il se trouve une aultre famille de Warnant

aussi ancienne et questoet en vie au temps que ledict chevalier de Hemricourt at dressé son *Miroer des Nobles*, laquelle tenoit sa residence au village de Fumal, dont un Rigault de Warnant, seigneur de Fumal, at relevé sa seigneurie de Fumal du conté de Namur l'an 1369, avecque son chasteaul, homages etc. ; estant à noter que ledict chasteaul, come on usoet anciennement, estoet une grosse tour et dont les ruines et murailles apparroessent encor en cestui an 1642, scitué au devant de l'église dudict Fumal vers l'occident. Par ledict relief, il appert qu'il avoet un filz auquel appartenoit certaine autre maison et appendices scitué derier l'église dudict Fumal vers l'orient, lequel après son père at esté aussi seigneur de Fumal et lequel, pour estre chef de sa branche, quitta Warnant et se nomma Rigault de Fumal, sir de Fumal et ce à cause des inimitiez questoent lors entre plussieurs familles de Warnant, come le tesmoigne Hemricour par son dict *Miroer de Nobles* que audict temps personne, ne vouloit estre subiect à l'autre, ains un chascun vouloit estre chef de sa maison ; et à cause de la grande antiquité on ne peu descouvrir leurs alliances mais bien que ledict Rigault de Fumal at eu deux fils, scavoir : Rigault de Fumal auquel est succédé la seigneurie de Fumal come aîsné avecq ledict chasteaul, haulteur, homages et appendices de ce fief et duquel est aussi faict mention par ledict relief comme troisième Rigault, succédé à sa posterité.

Secondement at eu Henry de Fumal auquel, come second fils, est succédée la maison derier l'église avecque les appendices et despendances, pres, terres, bois, jardins etc. ; lesquels sont aussi succédez à sa posterité come plus amplement on voet par la genealogie.

2. Livre aux Droictures de la Vouverie de la terre et hauteur de Nivelles. Contenant le recueil des pièces vérificatoires d'icelles et de la descente généalogique des Vouez et de la Noblesse de leurs maisons.

In-folio de 116 feuillets non chiffrés.

M. de Clercx, à Aigremont.

Fol. 1. Le titre.

Fol. 2 à 13. Diplôme de la famille Massillon avec trois armoiries coloriées.

Fol. 14 à 41. Traité des droits de la vouerie et des voués de Nivelles.

Fol. 41 v° à 74. Recueil de chartes, d'extraits de documents, de registres, inscriptions funéraires, concernant la vouerie de Nivelles.

Fol. 74 v° à 90. Généalogie des voués de Nivelles depuis le XIII^e siècle, avec 71 blasons coloriés.

Fol. 90 à 102. Généalogie de la famille Surlet-Chokier avec blason colorié.

Fol. 103 à 116. Généalogie de la famille de Marchin.

On a ajouté à la fin du volume un tableau authentique des 32 quartiers de Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin, chevalier de l'ordre de la Jarretière et capitaine-général des armées d'Espagne, dans les Pays-Bas.

Dans le même volume on trouve encore, en regard du feuillet 4, un placard contenant une ode en vers latins intitulée: *Nobili et Generoso Domino, D. Hugoni de Massillon a Nivella, equiti, domino in Flavine, Serenissimo potentissimoq; Hispaniarum regi catholico (sic) a consiliis bellicis, legionis militum propræfecto, et regi ac validi propugnaculi de Neawatgne gubernatori,*

*eiusdem propugnaculi administrationem suscipienti
carmen gratulatorium.*

Ces vers sont accompagnés de quelques sonnets en
français et signés C. D. M. D. N.

A Liège, de L'Imprimerie Christian Ouwerx, 1666 (1).

3. *Stocque aux chartes, muniments, lettrages et documents, appartenant à noble S^r Louvoys Cristophre Massillon de Nyvelle, escuyer, seigneur vouvé héréditaire de la terre et haulteur dudit Nyvelle, concernant les biens, jurisdiction et drotctures de sa vouwerie et aultres biens luy obvenues de ses ancestres vouwez, vérifiants aussy leur descende généalogique.*

M. de Clercx, à Aigremont.

In-folio de 274 feuillets paginés et de 16 feuillets non paginés.

Recueil intéressant de chartes et de documents divers du XIII^e au XVII^e siècle concernant spécialement, comme l'indique le titre, la vouerie de Nivelles sur Meuse. Il fait suite au manuscrit précédent.

4. *Les Statuts des Chanoinesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame des Anges, approuvez par le Chapitre général de Windesem et confirmez par une bulle du Pape Martin V du nom.*

M. de Clercx, à Aigremont.

Petit in-4^o de 80 feuillets paginés.

Ce petit manuscrit contient la règle des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame des Anges, à Liège, ainsi

(1) Cette pièce n'est pas citée par M. de Theux dans sa *Bibliographie liégeoise*.

qu'une copie de la bulle du pape Martin V, concernant cette congrégation.

En regard du titre, on trouve une gravure représentant Notre-Dame des Anges : *Dédiée à la Prieuse et aux sœurs régulières de la Congrégation de Nostre-Dame des Anges en la paroiche de Saint-Michel à Liège par Jean Valdor, 1613* (1).

5. Manuscrit, sans titre, traitant des seigneurs d'Aigremont.

M. de Clercx, à Aigremont.

In-folio de 7 feuillets.

Il contient la liste chronologique de tous les seigneurs d'Aigremont, avec un court aperçu de leurs droits comme hauts-avoués de Hesbaye. En outre, un dessin colorié du gonfanon ou étendard de saint Lambert et environ quarante blasons coloriés.

Quoique ce petit manuscrit ne porte pas de nom d'auteur, il n'est pas douteux qu'il ne soit de Louis Abry. Le style, l'écriture et le dessin des armoiries ne laissent aucun doute à cet égard.

Il a été écrit antérieurement à l'année 1716, car il n'y est pas encore question du château actuel d'Aigremont dont la construction fut commencée seulement dans le courant de l'année 1717.

6. Manuscrit, sans titre, contenant des inscriptions funéraires.

Comte de Grunne, à Hamal.

In-folio de 180 feuillets paginés.

(1) M. Jean Renier n'a pas connu cette pièce. Voir son article : *Les Valdor, graveurs liégeois*. Bulletin de l'Institut archéologique, Tome VI, page 321.

Le premier feuillet paginé porte l'inscription : *Ex libris Dⁿⁱ Lamberti de Liverlo, Archidiaconi Hasbaniaë, Præpositi Fossensis*, 1680.

Ce recueil, attribué à Henri van den Berch, héraut d'armes du pays de Liège par commission du 14 août 1640, est de la première moitié du XVII^e siècle. On y trouve les épitaphes de la cathédrale de saint Lambert, des collégiales, églises, abbayes et couvents de Liège, Huy, Saint-Trond, Visé, Waremme, Malmedy et Stavelot, ainsi que de cent quarante-cinq églises ou abbayes du pays de Liège.

Les inscriptions, copiées assez correctement, sont souvent accompagnées d'un croquis d'armoiries ou d'emblèmes.

Malheureusement l'auteur a négligé d'indiquer les émaux des meubles des armoiries.

7. *Epitome et recueil des coustumes générales tenues et observées iournellement en la cité et pays de Liège quant à la loy municipale faicte au prouffit et en faveur des praticiens à laditte loy.*

Comte de Grunne, à Hamal.

In-4^o de 132 feuillets non paginés.

Le premier feuillet porte l'inscription : *In usum Domini Philippi de Wanzouille domini temporalis de Groffaeys et Nederkan.*

8. Manuscrit, sans titre, de la fin du XVII^e siècle sur la seigneurie de Fallais.

M. Dubois, conseiller à la Cour d'appel, à Liège.

Petit in-folio.

Il contient la description du château de Fallais, d'après Gramaye ; la chronologie et des tableaux généalogiques

des seigneurs et des comtes de Fallais depuis les temps les plus reculés jusqu'à Jean-Claude de Gosée, comte de Fallais en 1687.

Il est complété par les édits, ordonnances, décrets et records de la cour seigneuriale de Fallais.

Ce curieux manuscrit, orné de quelques armoiries, paraît avoir pour auteur Albert Gilkinet, greffier de la cour de justice.

9. Manuscrit, sans titre, de la fin du XVI^e siècle.

Comte d'Oultremont, à Warfusée (1).

In-folio de 120 feuillets, contenant :

Fol. 1 à 22. La *Description du duché et chastel de Bouillon*, ornée de quelques armoiries, d'une carte coloriée manuscrite du duché de Bouillon et d'une vue du château à la fin du XVI^e siècle.

Fol. 23 à 61. La chronologie des évêques de Liège, depuis saint Hubert jusqu'à Ernest de Bavière, avec quelques armoiries.

Fol. 61 à 67. Les armoiries coloriées des six vinâves de la ville de Liège et les bannières coloriées, avec leurs porteurs, en costume d'apparat, des 32 métiers.

Fol. 67 à 108. Les armoiries, au nombre de plus de 500, de familles du pays de Liège et du comté de Looz, accompagnées d'un tableau généalogique de la famille de Looz et d'une chronologie des comtes de Moha.

Fol. 108 à 120. La description en vers d'un tournoi donné à Huy l'an 809 (Extrait de Jean d'Outre-Meuse).

(1) Ce manuscrit, ainsi que les suivants, faisait partie en 1874 de la riche bibliothèque du comte Théodore d'Oultremont, à Warfusée. Depuis la mort de ce dernier, les manuscrits ont été partagés entre ses héritiers, qui les possèdent encore aujourd'hui.

Enfin, l'origine de plusieurs familles nobles du pays de Liège avec quelques blasons coloriés.

Ce manuscrit, dont nous ignorons le nom de l'auteur, est très important pour l'histoire des familles liégeoises.

10. *Chronique de Liège jusqu'à 1644.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-4° de 375 feuillets.

En regard du premier feuillet on lit :

« Ce manuscrit est fort curieux et vient d'une personne ou qui étoit du Conseil elle-même, ou qui y avoit des amis qui l'informoient exactement de toutes les résolutions qui sont ici décrites ; comme aussi quantité d'autres pièces singulières copiées sur les imprimées ou manuscrites. La fameuse catastrophe du bourguemaitre La Ruelle y est décrite amplement avec beaucoup des circonstances qu'on auroit bien de la peine de trouver ailleurs. »

Comme presque toutes les Chroniques Liégeoises, celle-ci commence à Noé et va jusque en 1644.

On y trouve notamment, de nombreux documents concernant la ville de Liège et ses métiers ; des ordonnances et des cris de Perron ; le texte des serments que prêtaient les évêques de Liège à leur Joyeuse entrée, au chapitre de Saint-Lambert, aux bourgmestres de Liège, etc. ; les serments que les gouverneurs des places fortes du pays de Liège, devaient prêter au chapitre ; en outre, beaucoup d'extraits de conclusions capitulaires du chapitre de Saint-Lambert, des mandements impériaux et épiscopaux touchant les troubles survenus dans le pays pendant la première moitié du XVII^e siècle. Parmi ces dernières, il y a quelques pièces inédites concernant le bourgmestre La Ruelle, et quelques recès de la Cité de 1636 à 1640.

Nous signalerons, particulièrement, une lettre imprimée, de Louis XIII, roi de France, datée de Fontainebleau le 4 juin 1636 et adressée : *A nos très chers et bons amis les bourguemaistres et conseil de la Ville et cité de Liège.*

Le roi leur promet assistance, par les armes et par les autres moyens que Dieu lui a donnés, pour le mois de juillet, et même plutôt si c'était nécessaire, n'ayant en vue, dit-il, que leur liberté et neutralité.

11. Mausollées dépos sacrés des Eveques de Liège dressez de leurs débris sepulchraux, ornez de leurs blasons, devises et quartiers ; Recueille curieux de leurs promotions, inaugurations et obils, tirez de nos histoires, archives et héraldies divers l'an 1694, par Louis Abry, peintre héraldique.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 52 feuillets.

C'est un recueil chronologique, historique et généalogique de tous les évêques de Liège depuis saint Lambert, jusqu'à Joseph Clément de Bavière, avec leurs épitaphes.

Depuis Alexandre de Juliers, 29^{me} évêque de Liège, il contient, en outre, au nombre d'environ 240, les armoiries et les quatre ou huit quartiers coloriés de chaque évêque.

On y trouve des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

12. Ancienne Oeconomie du Palaix episcopale de Liège, de ses officiers héréditaires, des villes et fiefs nobles, des chatelains ou gouverneurs des places fortes, des titres et blasons de quelques setgneuries du pais. Abrégé des maisons de campagne et des environs de

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

I

3^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1882

la Cité. Leurs successions et changements divers arrivés jusque à notre temps, 1717, par Louis Abry, peintre et héraldique, etc. SCVTARIA LEODIORVM TABVLA.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 384 feuillets paginés et de 5 feuillets non paginés.

Le titre indique combien cet ouvrage de Louis Abry est important pour l'histoire du pays de Liège. Il contient :

Fol. 1 à 14. Une dissertation sur les sceaux et les bannières de la ville de Liège, de ses quartiers et de ses métiers.

Fol. 14 à 62. Un traité historique sur l'origine des villes de la principauté de Liège, notamment Tongres, Maestricht, Dinant, Huy, des pays de Bouillon et Stavelot, des comtés de Logne, d'Abor, de Hesbaye, de Moha, de Clermont, etc.

Fol. 62 à 74. L'énumération des charges héréditaires du pays de Liège. Il y est question spécialement du sénéchal, du chambellan, de l'échanson, des maréchaux, des mambours, etc.

Fol. 75 à 413. Un résumé historique de quelques abbayes et d'un grand nombre de seigneuries et fiefs nobles du pays de Liège, ainsi que des familles qui les ont possédés.

Fol. 414 à 733. La généalogie d'environ 90 familles nobles de Liège.

Ce manuscrit contient aussi quelques inscriptions sépulcrales et de nombreux blasons dessinés à la plume ou gravés sur bois, identiques à ceux qui furent employés pour la publication du *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, édité par l'avocat Loyens en 1720.

13. Les Hommes Illustres ou les Auteurs célèbres qui ont excellé aux arts et sciences, ceuillit de leurs œuvres, épitaphes et sépultures, ornez de leurs éloges et blasons, présentez à la Postérité Liégeoise. VARIA DOCTORVM SCRIPTA.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 162 feuillets numérotés et de 7 feuillets non numérotés.

Ce manuscrit ne porte pas de nom d'auteur, mais il est écrit entièrement de la main de Louis Abry. La table seule est de son fils Simon-Joseph Abry. Dans cette dernière on trouve à la lettre A, le nom de Louis Abry avec renvoi au folio 35. On y lit ces renseignements curieux sur les travaux de notre généalogiste :

« Comme l'histoire des Evêques du dit Liège a été fort souhaitée et qu'on s'est donné beaucoup de peines d'en rechercher un succinct *Traité* de divers auteurs, l'écrivain du présent recueille, par une inclination naturelle qu'il a pour l'histoire, la généalogie et l'ancienneté des blasons, en a fait un, par lequel il produit leurs qualifications et leurs quartiers de familles, les blasons ou seels qu'ils ont portés de leurs vivants, leurs promotions, inaugurations, leurs obits, épitaphes et sépultures, le tout cueilli des mémoires originaux qu'ils ont laissés et donné de leurs temps, qu'il a sauvés de l'injure du temps.

« Il ne sçait s'il seroit du goût du présent siècle, dont la différence est si notable d'avec l'antiquité, en ce qui regarde et le port (i) de ces princes et la puissance qu'ils se sont donnée sur les peuples, que leurs prédécesseurs n'ont pas tant ambitionné. Ceci à part, chacun en dirait ce qu'il voudrait et, sans offenser personne marchant sur les traces

de ceux qui ont précédé et qui nous en ont laissé les débris, le même auteur que dessus par une conoissance qu'il s'est acquis d'une infinité de mémoires qui ont parvenus jusque à luy des archives de divers monastères, des registres des seigneurs Echevins de Liège, des sépultures de la ville et presque de tout le pays, a produit aussy un *Receuille des Maitres ou Souverains mayeurs avec tous les Echevins de Liège*, selon leurs succession, pazez 500 ans, chacun munis de leurs blasons ou seels, distingués et qualifiez autant que la etez capable de la science, n'importe que la plus haute antiquité soit assé stérile. On espère que beaucoup de gens, n'en seront pas fachez d'y rencontrer de leurs ayeux, ou d'autres dont ils en possèdent des héritages.

» Cet histoire héraldique a entraînez une autre encor plus important par les difficultez qu'il a du essayer pour y arriver, parmy la lecture de tous ceux qui ont traitez tant de l'histoire même que de toutes autres choses, et par les registres de toutes les cours souveraines de Liège et autres qu'il a put avoir inspections.

» C'est des *Bourgmestres de Liège* qu'il parle selon leurs élections, de leurs blasons, naissance et quartiers, de leurs alliances de même et d'une partie des événements les plus notables arrivez pendant leurs administrations, de leurs changements et revolutions. L'on y verat des choses qui sont encor arrivées du depuys, des corrections et additions de toutes les sortes qui ne pouret pas déplaire à ceux qui se foure dans le gouvernement publiques pour s'ens prévaloir dans les occasions. Par les status fondamentels du pays, ils doit être nez et nationez, gens de bonne vie et bonne fame, sans tache, mariez ou vefve, de religion Romaine, résident en Liège ou pour le moins la moitiez de

l'anée. On verat entre tous ces Messieurs presque toute la noblesse du pays entremêlée comme en racourcy, et jusque aux plus grands seigneurs du pays, qui ont, par leurs domiciles en Liège, su captiver l'affection des bourgeois pour y arriver; et ceux là qui ont portez le dit magistrat se sont les mieux soutenus de tous.

» C'est par la même que l'on pourat distinguer les véritables patritiens d'avec les nouveaux nobles, et ceux-cy d'avec le communs, hors desquels le peuple se choisisset aussy des *Commissaires*, que le présent autheur a prin plaisir de recevoir aussy. Quoy que l'établissement des dits commissaires ne soit que de l'an 1424, comme l'on sait par leurs noble host instituez pour les abus, les bricgues, et l'indépendances des privilèges et droit de la bourgeoisie, et que l'on en devroit avoir conservez une bonne partie diceux dans leurs archives propre; on les peut accuser de négligence ou d'ignorance pour un suzej qui leurs feroit touiour beaucoup d'honneur. Ils sont en nombre de 22 : six ordonnez à perpétuité par Monsieur de Liège, qui les a replacez arrivant leurs morts, par lequel droit luy accordez il est entrez en la connoissance des affaires civiles, ens quels leurs prédécesseurs n'auroit iamais eu de parte; les autres saise sont au choix des 32 paroisses, distribués en différents quartiers de la ville et faubourgs, pour l'élection d'iceux venante à vacquer. Aussy a-t-on touiour votez pour les plus anciens et les plus honorables de chacques quartiers, comme il se verat par le dit receuille; et l'on pouroit dire que d'un an à l'autre ils en recevet un nouveaux dans leurs corps.

» On y verat sans doutes entre eux le plus beau monde de cette cité, des plus zélez pour la patrie et la plus parte assés suffisant pour porter la magistrature, en laquelle ils sont en quelque manière adjuteurs. C'est une pièce qu'il faut

voir pour en juger, et convenir d'un travail qu'il a falut essuier des regitres de toutes le court pour y arriver ; mais que pas un d'iceux se donneret la peine de le voire sans qu'il leurs en coutat la maille.

« La curiosité des *Seigneurs du Conseil ordinaire de Liège*, les a portez à faire la revue de leurs devanciers depuy leurs institution, accordée de Maximilien premier en nom, Empereur, l'an 1518 de non evocando, mais tant seulement établis et assemblez en l'an 1531, après bien de difficultés, et ce pour ne pas en appeler comme on était accoutumez à Spire ou à Vienne, au grand damage et ruines même des parties. C'est au cardinal de la Marck que l'on doit ce bien-fait, et au travail pénible du présent écrivain, que ces messieurs les conseillers susdit en ont leurs sale meublées, en grand volume par leurs réceptions et blason peint sur des tableaux. Je ne m'aretrai pas à proner cet belle assemblée, mais pour en parler de la belle manière, j'ay dut en faire un receuille depuy leurs origine jusque à présent ; auquel il est parlez de leurs qualités, de leurs promotions, de leurs productions et caractères, de leurs obit, épitaphes, sépultures et de leurs succession. Comme je ne suis pas à me produire, je me contente de la satisfaction que j'en ay sans en procurer les avantages qui en pourroit revenir. Chascuns scait q'un tierce est à la dénomination du prince, deux de la cathédrale de Liège, deux de la noblesse, un de la cité, et le dernier au chois des bonnes villes du pays, lequel sont entre eux le nombre de neuf.

« Ces sinque volumes, dont il vient de parler et pour la perfection desquels il a employez la meilleur partie de sa vie, n'ont encor étez vus que de très peu de gens, mais qu'il a uniquement compilez pour la gloire et l'honneur de la Nation Liégeoise. »

Ce travail d'Abry est le premier Essai qui ait été tenté d'une Biographie Liégeoise. Il a été imprimé en 1867 par la *Société des Bibliophiles Liégeois*. Les éditeurs, MM. Henri Helbig et Stanislas Bormans, se sont servis de ce manuscrit et d'un autre, qui fait partie de la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Ce dernier est la minute originale du travail d'Abry et porte le titre suivant : *Les œuvres curieuses des scavants de la nation Liégeoise qui ont passé à leur postérité*.

Il ne contient pas d'armoiries.

14. *Le Noble Ost dit le Regiment de Heinsberg ; congrès de 22 commissaires choisis et autorisez du peuple pour l'observation des Loyx et correction des abus. Recueille de tous ceux qui l'ont composez, de leurs qualités et blasons prouvés des Archives publiques ; Traité héraldique de leurs alliances et affinité d'où sont descendus les plus nottables de Liège que l'on peut dire Patritiens, par Louis Abry, peintre héraldique, et son fils Sim : Jos : Abry, Héraut d'armes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 123 feuillets numérotés et de 4 non numérotés.

Il contient le règlement du prince-évêque de Heinsberg établissant les commissaires de la cité de Liège, ainsi que le texte du serment qu'ils devaient prêter à leur entrée en fonctions.

Ces deux documents précèdent la liste de tous les commissaires, avec la date de leur réception, leurs armoiries gravées sur bois et coloriées, au nombre d'environ 380, accompagnés de quelques détails généalogiques sur leurs familles, depuis leur établissement définitif en 1424, jusqu'en 1751.

Ce curieux manuscrit est en quelque sorte un monument héraldique élevé aux familles de la petite bourgeoisie de Liège, dans laquelle étaient choisis les commissaires de la cité.

15. *Le Noble Ost ou Régiment de Heinsberg composé de XXII commisaires choisis et autorisez pour la correction des Loix. Traité curieux de leurs origine et de leurs succession, de leurs qualitez et blasons, ceuillis des archives, sépultures et autres monuments publics restez des révolutions du temps.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 85 feuillets paginés inexactement.

C'est la minute originale de l'ouvrage précédent. Elle est de la main de Louis Abry seul, et s'arrête en l'année 1714.

Ce manuscrit contient environ 320 armoiries, gravées sur bois ou dessinées à la plume, et presque toutes coloriées.

Le titre est de la main de Simon-Joseph Abry.

16. *Les Maires et Echevins de Liège convocquez en pleine Assemblée dans la sale de St-Michel sur le Destroit au Marché. Traité de leurs ancieneté, qualités, seels et blasons, ceuillit des archives, documents, tombaux et autres monuments publics. Abrégé de divers chartres de la Cité faisantes mention des principaux seigneurs du Pays et de la Bourgeoisie de la Cité, y denommez pour la curiosité de la Postérité d'iceux, par Louis Abry, peintre héraldique.*
LEODIORVM CELEBRITATI. COMPILABAT LEODIVS ABRIJ.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 115 feuillets numérotés et de 5 non numérotés.

Ce manuscrit est de la main de Louis Abry et a été continué, de 1720 à 1737, par son fils Simon-Joseph. Il contient :

Fol. 1 à 9. Un court mémoire historique sur les grands mayeurs et les échevins de Liège.

Fol. 10 et 11. Liste des évêques de Liège depuis Hugues de Pierrepont jusqu'à Georges-Louis de Berghes, et des grands mayeurs de Liège de 1229 à 1727.

Fol. 15. Dédicace aux échevins de Liège.

Fol. 16 à 115. Liste chronologique des grands mayeurs et des échevins de Liège, avec leurs armoiries coloriées, au nombre de plus de cinq cents, depuis 1232 jusqu'en 1737.

Les grands mayeurs étaient les chefs de la *Souveraine justice du pays de Liège*. Ils étaient toujours choisis parmi les principaux seigneurs du pays, et faisaient partie de l'Etat-noble.

Les échevins de Liège étaient pris parmi les jurisconsultes, et constituaient le noyau de la noblesse de robe du pays.

17. Le haut et souverain consistotre des seigneurs Echevins de Liège, assemblé sur le Destroit au Marché, dans la sale de S^t Michel; convocqué des tombaux et archives. Receuille curieux de leurs blasons et qualités qu'ils ont portez de leurs vivant, de leurs alliances, promotions, familles et obits. Presentez à l'aymante posterité.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 137 feuillets.

Minute originale du travail précédent de Louis Abry, continué par son fils Simon-Joseph, contenant, comme

le précédent, la liste des grands mayeurs et des échevins de la souveraine justice de Liège, avec leurs armoiries coloriées (environ 470), quelques sceaux et épitaphes, des détails généalogiques sur leurs familles et leurs alliances, depuis l'an 1229 jusqu'en 1737. Il contient de plus, beaucoup de renseignements sur les mayeurs en feauté de la cité de Liège, sans donner cependant leurs armoiries.

18. *Recueil historique et généalogique des Bourgmestres de Liège, par Louis Abry.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Ce titre est d'une main récente que nous croyons celle du chanoine Jalheau. L'ancien titre a été arraché.

In-folio de 150 feuillets non paginés, avec environ 440 armoiries gravées sur bois ou dessinées à la plume; quelques-unes sont coloriées.

On trouve au commencement du volume un petit traité sur les bannières et les étendards. Ce manuscrit offre des différences notables et très intéressantes avec l'ouvrage publié sous le nom de l'avocat Loyens.

Le manuscrit contient encore le perron liégeois, ainsi que la clef magistrale.

19. *Receuille des Seigneurs qui ont composez le Conseil ordinaire, établis par Maximilien premier et Charle V Empereur, à la sollicitation d'Erard de la Marck, évesque et prince de Liège, ouvert en Sénat au choix des Trois Estats du Pays de Liège, accordé en faveur des appellans, assemblez au Palais Episcopale de Liège, receuillit des monuments publicq. par..... Abry.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 134 feuillets numérotés et de 8 non numérotés.

Ce manuscrit interfolié et enrichi d'un grand nombre de notes, est entièrement de la main de Simon-Joseph Abry. Dans la dédicace aux membres du Conseil ordinaire, signée S. J. d'Abry, celui-ci n'hésite pas à s'en attribuer la paternité. Nous savons par l'extrait du manuscrit n° 13, que le seul et véritable auteur de ce recueil est Louis Abry. Son fils s'est borné à le copier et à le continuer jusqu'en 1730.

Il en a fait une copie (le n° 20) qui nous paraît préparée pour servir à l'impression.

20. *Premier livre des Seigneurs qui ont remplis le Conseil ordinaire de Liège, érigé en Sénat par Maximilien d'Autriche, Premier du nom, empereur, l'an 1518, à la nomination des Evêques et Princes de Liège, et des trois Etas du Païs, depuis son établissement jusque à présent, avec leurs qualité, qualifications, alliances, morts, épitaphes, sépultures etc., tiré des archives et monuments publiques, par Simon-Joseph d'Abry, peintre héraldique et généalogiste des gentils-hommes de l'Etat-noble du Païs de Liège et comté de Looz, etc. 1738.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 129 feuillets ornés de 146 blasons, la plupart gravés sur bois.

Manuscrit contenant : 1° l'ordonnance de Charles V, du 20 octobre 1530, confirmant l'érection du Conseil ordinaire ; 2° « La mise en garde des dits privilèges, avec ordonnances de la journée des dits pays, par les échevins ; » 3° Une liste de documents concernant le Conseil ordinaire.

C'est un recueil chronologique, historique et généalogique de tous les présidents et conseillers, avec leurs blasons, et quelques-uns avec leurs quartiers, depuis 1531 jusqu'à 1754.

21. Manuscrit intitulé au dos : *Le chams d'Élisée*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 93 feuillets paginés, et de deux non paginés.

Quoique ce manuscrit ne porte pas de nom d'auteur, il est de Louis Abry ; le style, l'écriture et les armoiries ne laissent aucun doute à cet égard.

Dans les pages 1 à 11, il traite de l'origine des villes du pays de Liège, de ses dépendances, des comtés, etc., et donne leurs armoiries gravées sur bois et en partie coloriées.

Pages 17 à 91. Recueil d'armoiries (environ 1150) dessinées ou gravées sur bois, et en partie coloriées, accompagnées de nombreuses notes historiques et généalogiques sur les familles qu'elles concernent.

Ce volume contient en outre les dessins d'un certain nombre de sceaux et de pierres sépulcrales.

22. *Receuil des Révérends et nobles seigneurs abbez du célèbre monastère de St-Gilles lez Liège, depuis Azo, premier abbé, vivant en 1127, jusque à présent 1740. Le tout tiré des archives du dit monastère, cours souveraines et auteurs célèbres, orné de leurs propre armoiries et quartiers qu'ils ont porté, de leurs sépultures et autres mémoires tirez de leurs origineaux par S: J: Abry, peintre héraldique, du très illustre Chapittre cathédrale et des Seigneurs de l'Etat noble du pays de Liège et comté de Looz, etc. 1740.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 21 feuillets.

Ce manuscrit est orné de 110 armoiries dessinées à la plume, mais les premières, du X^e au XIII^e siècle, sont toutes apocryphes. Il contient la liste historique et chronologique de tous les abbés de Saint-Gilles depuis Gonderand, fondateur de cette abbaye en 968, jusqu'à Gérard-Jérôme de Jennet à qui Simon-Joseph Abry a dédié ce petit travail en 1740.

La Société scientifique et littéraire du Limbourg a publié ce Recueil dans le tome XI de ses *Bulletins*.

23. *Receuil d'une partie des Chanoines de la très illustre église Cathédrale de Liège, tiré des mémoires originaux de feu noble seigneur Ghuibert de Wishock, seigneur de Bomy, Chanoine et Grand chantre de la ditte Cathédrale, par S: J: d'Abry, peintre heraldique du très illustre Chapittre et de l'Etat noble, etc., l'an 1723, et ensuite héraut d'armes de S. S^{me} Eminance, 1752.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 87 feuillets numérotés et de 3 non numérotés.

C'est une copie d'une partie de l'œuvre du chanoine de Wissocque, dont l'original se trouve aux Archives de l'Etat à Liège.

Elle commence par la biographie du chanoine Everard Heilwich dit Doerne, reçu en 1510, et elle finit par Gérard-Jean de Groesbeeck, reçu en 1649.

24. *Receuil aux quartiers et qualifications des familles du Païs de Liège et autres; par Sim: Jos: Abry, peintre heraldique du très illustre chapittre cathé-*

drale et de l'Etat noble du pays de Liège et comté de Looz, et nottaire apostolicque etc., et depuis hérald d'armes de Sa Sérénissime Eminence (1752), du pays de Liège et du comté de Looz, etc.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 122 feuillets paginés et 8 feuillets non numérotés.

Ce recueil, qui contient beaucoup d'armoiries dessinées à la plume, est de Louis Abry. Il a été continué et complété par son fils, qui n'a pas hésité à mettre son nom au titre.

25. *Extrait des Registre de la Souveraine Cour fœdale des Evêques et Princes de Liège, depuis l'an 1313 jusque 1644, receuillit par Louis Abry, peintre héraldique.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 168 feuillets numérotés et de 7 feuillets non numérotés.

Il contient une liste complète des fiefs, intitulée : *Table des fiefves dépendants de l'Eveschez de Liège, cogneus depuis l'an 1313*. Elle est suivie de la longue nomenclature des reliefs de fief placés par ordre chronologique et classés par règnes.

Ce travail est entièrement de Louis Abry. Le titre seul et cinq feuillets de supplément sont de la main de Simon-Joseph Abry.

26. *Manuscrit sans titre, intitulé au dos : Preuves à l'Etat-noble.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 84 feuillets numérotés et de 15 feuillets non numérotés,

Ce manuscrit a été formé par Louis Abry et a été continué jusqu'en 1754 par son fils.

Il commence par donner la liste des membres de l'Etat-noble en 1600, et de tous ceux qui furent reçus depuis cette époque jusqu'en 1653. Ces deux listes sont suivies du règlement de 1691, du diplôme impérial du 14 mai 1707, et du texte du serment que les récipiendaires étaient obligés de prêter à leur réception. Il contient enfin les huit quartiers armoriés de tous les membres de l'Etat-noble reçus de 1639 à 1754.

27. Manuscrit intitulé au dos : *Sépulture et autres monuments.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 254 feuillets paginés et de 13 feuillets non paginés.

Il est de la main de Louis Abry et contient plusieurs milliers de blasons dessinés à la plume, des inscriptions sépulcrales, et les quartiers d'un grand nombre de familles liégeoises.

Ce manuscrit est très curieux et très important à cause des innombrables notes qu'il contient. Il est accompagné d'une table alphabétique de noms de famille ajoutée par Simon-Joseph Abry qui, par ce moyen, a beaucoup facilité les recherches dans les manuscrits de son père.

28. *La noble antiquité Liégeoise tirée de divers archives, sépultures, verrières et autres monuments publiques, exposée à son aimante postérité par leurs propre seels et blasons tirés de divers archives.*
L. Abry. CLARA LEODIORVM ANTIQVITAS.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 216 feuillets paginés inexactement et de 18 feuillets de table non numérotés.

Comme le manuscrit précédent, auquel il paraît faire suite, ce volume contient un nombre considérable de blasons dessinés à la plume, des dessins de pierres sépulcrales et de tableaux de quartiers armoriés.

29. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 150 feuillets numérotés et de 6 non numérotés.

Il contient un grand nombre de généalogies et de quartiers de familles liégeoises, avec de nombreuses armoiries dessinées.

Il est entièrement de la main de Louis Abry. Son fils s'est borné à y ajouter quelques notes et une table alphabétique.

30. *Les Bourgeois du bon métier des Bollengiers renouvellent en l'an 1477, en présence de très honoré seigneurs Loui de Bourbon, Evêque de Liège, distribuet par quartier différents de la villes, et ceux qui leurs ont succédez en après jusque à l'an 1520.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 154 feuillets paginés et de 19 feuillets non paginés.

Ce recueil est de Louis Abry, quoiqu'il n'en porte pas le nom. Son fils y a ajouté seulement quelques notes. Il contient toutes les réceptions au métier jusqu'en 1628, et même quelques-unes jusqu'à 1711. Peu intéressant pour l'histoire.

31. *Recherches de quantité des mémoires concernant les familles, pour faciliter à dresser des Généalogies,*

par Sim. Jos. Abry, nottaire apostolique, héraut d'armes.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 7 feuillets non paginés et de 304 feuillets paginés.

Ce manuscrit contient des généalogies complètes, des fragments ou des notes généalogiques de familles appartenant à la bourgeoisie de Liège.

32. Manuscrit, sans titre, marqué d'un H au dos.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 13 feuillets non paginés et de 205 feuillets paginés inexactement.

C'est un vaste recueil de notes de Louis Abry sur les familles bourgeoises de Liège.

Simon-Joseph Abry a ajouté les noms propres en marge.

33. Manuscrits, sans titre, intitulés au dos : *Document*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Ces trois volumes in-folio ont été formés de pièces détachées, par Louis Abry.

Le premier contient 236 feuillets numérotés et 3 non numérotés, le second 140 feuillets numérotés et 2 non numérotés, et le troisième 24 feuillets numérotés et 3 sans numéro. Ils renferment des testaments, des partages, des documents originaux ou des copies authentiques, concernant les familles du pays de Liège.

Les tables de ces trois volumes sont de Simon-Joseph Abry.

34. Manuscrit, sans titre, intitulé au dos : *Documents originaux.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 274 feuillets numérotés et 2 non numérotés.

Recueil formé par Louis Abry ; il contient des testaments et des documents généalogiques concernant les familles liégeoises, avec table de la main de Simon-Joseph Abry.

35. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 85 feuillets numérotés.

Il contient des documents, des diplômes de noblesse, des certificats de hérauts d'armes, etc., recueillis par Louis Abry et son fils.

36. *Documents de la maison des Orschott en Piereuse, depuis 1523 jusque 1606.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Recueil de documents, copies ou originaux, concernant des propriétés de la famille Orschott, formé par Simon-Joseph Abry. Peu intéressant.

37. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio, contenant la liste chronologique des seigneurs de Jehay avec leurs armoiries coloriées.

38. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio. Il contient la liste chronologique des mambours de la cité de Liège avec leurs armoiries coloriées.

39. *Registre des gentilshommes reçu à l'État-noble du pays de Liège et comté de Looz, depuis l'an 1691 à 1733.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Grand in-folio oblong, de 50 feuillets.

La table et le titre sur papier, sont de la main de Simon-Joseph Abry.

Les quarante-huit feuillets, portant chacun les quartiers d'un membre de l'État-noble, sont en velin, à l'exception de deux qui sont en papier.

Ce magnifique manuscrit a été exécuté par Simon-Joseph Abry. Il est facile de reconnaître sa manière de peindre les armoiries. Il contient cependant quelques tableaux de quartiers qui ne sont pas de lui.

40. *Cartes généalogiques des gentilshommes reçus à l'État-noble du pays de Liège et comté de Looz depuis le diplôme accordé à cet État le 13 février 1691 par Son Altesse Jean-Louis d'Elderen, évêque et prince de Liège de glorieuse mémoire, et confirmé par Sa Majesté Impériale Léopold I, le 13 d'aoust de la même année. Premier livre, par Simon-Joseph Abry, peintre héraldique et généalogiste des seigneurs de l'État-noble du pays de Liège et comté de Looz, 1734, et depuis, héraut d'armes patenté de S. S. Éminence en 1752.*

Archives de l'État, à Liège.

Grand in-folio oblong de 110 feuillets de velin.

Ce splendide manuscrit, qui est considéré comme l'œuvre capitale de Simon-Joseph Abry, a été continué par les hérauts d'armes ses successeurs, depuis 1756, jusqu'en 1793.

Folio 1, le titre ci-dessus.

Folio 2, les armoiries coloriées du prince-évêque d'Elderen.

Folios 3 à 97. Les huit quartiers des gentilshommes reçus à l'État-noble, de 1691 à 1765.

Folio 98. Les armoiries coloriées de l'Empire d'Allemagne, supérieurement exécutées.

Folios 99 à 100. Le diplôme du 6 mars 1766 concernant l'État-noble.

Folio 101. Les armoiries du prince-évêque d'Oultremont.

Folios 102 à 110. Les seize quartiers des gentilshommes reçus de 1766 à 1793.

Après avoir fait la description sommaire des œuvres manuscrites de Louis Abry et de son fils, il ne sera pas inutile de donner quelques détails biographiques sur nos deux généalogistes.

Louis Abry descendait d'une famille de la petite bourgeoisie de Liège, originaire de Sclessin.

Il naquit à Liège, dans la paroisse de Saint-Martin-en-Ile et fut baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts le 28 juillet 1643.

Son père, Simon Abry, releva le métier des charliers le 3 juillet 1653, et celui des febvres le 6 janvier 1655. Sa mère s'appelait Sophie Jamar.

On ne connaît rien de ses premières années; tout ce que l'on sait, c'est qu'il était peintre armoriste et même quelque peu graveur. Les eaux-fortes que l'on a de lui ne sont pas sans mérite.

Louis Abry, tout en s'occupant de peinture héraldique, particulièrement pour le héraut d'armes Le Fort, avait entrepris, de son côté, des recherches généalogiques sur les familles liégeoises et sur quelques corps de magistrature de la cité et du pays de Liège.

Ses travaux, marqués au coin de la plus scrupuleuse

vérité, furent continués et complétés après sa mort par son fils, Simon-Joseph Abry. Ils restèrent inédits et presque entièrement inconnus pendant plus d'un siècle et demi.

Seule, une annonce de la *Gazette de Liège*, publiée le lundi 5 août et le vendredi 16 août 1793, aurait pu éveiller l'attention du public (1) :

• Monsieur Jalheau, Protonotaire Apostolique et Chanoine de Sainte-Croix, ayant acquis la belle bibliothèque héraldique de feu Monsieur Simon-Joseph Abry, hérald d'armes, consistant en quantité de manuscrits, documens, qualifications, indications de testamens, contrats de mariages, baptistaires, etc., le tout relatif principalement aux familles du pays de Liège ; les personnes qui voudront faire des recherches pourront s'adresser chez lui : il demeure rue Haute-Sauvenière, à Liège. »

Cette annonce qui parut à la veille de l'invasion du pays de Liège par les républicains français, ne trouva guère d'écho. Les esprits étaient absorbés par les événements politiques qui se précipitaient et qui allaient bientôt faire disparaître le pays de Liège de la liste des principautés indépendantes. Le chanoine Jalheau dut émigrer l'année suivante et mourut de froid au commencement de 1795, dans une petite ville de Westphalie (2). Les travaux d'Abry devinrent la propriété de M. le comte d'Oultremont de Wégimont et furent longtemps conservés avec les nombreux manuscrits concernant l'histoire de Liège, rassemblés par cet amateur, au château de Wégimont. Ils furent transportés ensuite, il y a une vingtaine d'années, à Warfusée, où M. Stanislas Bormans eut la bonne fortune de les découvrir en 1866, dans la bibliothèque du château. Sans cette

(1) Note communiquée par M. le docteur Alexandre.

(2) De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, Tome II, p. 525.

découverte, Louis Abry serait probablement oublié encore aujourd'hui.

C'est à M. Bormans que revient l'honneur d'avoir restitué à ce travailleur aussi honnête et véridique que modeste, le mérite d'une œuvre dont s'était emparé avec une rare audace l'avocat Loyens, en publiant sous son nom en 1720, le *Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liège, etc.*

Dès 1865 M. Bormans avait soupçonné la vérité, lorsqu'il trouva dans les comptes de la cité de Liège (1) qu'en 1718 le S^r Abry avait reçu 1600 florins *pour l'impression d'un livre utile au publique*, et le S^r Loyens seulement 60 florins *pour papier et copies au sujet de l'impression d'un livre*.

L'année suivante, en 1866, M. Bormans trouva à Warfusée, outre les manuscrits dont nous venons de parler, un document qui leverait tout doute, s'il en pouvait rester encore. Quoiqu'il ait déjà été publié dans le *Bibliophile Belge* (2), nous le reproduisons à cause du grand intérêt qu'il présente.

« Les seigneurs Bourguemaitres régents de Loxhier et de Liverlo, ayant été informés d'un livre intitulé *Recueil héraldique* concernant l'ancienneté du magistrat de Liège depuis 500 ans d'ici ou environ, orné de leurs armes et blasons provisionels ; le considérant pour une pièce rare faisant honneur à la nation Liégeoise, y donnèrent la main au rapport même de M. l'échevin de Louvrex et de M. le baron de Crassier, tous deux grands amateurs de belles sciences ; ensuite de quoi on examina ledit livre, et on en fit la lecture (par une copie d'icelui faite par M. de Loyens, chanoine de Huy, qui fut collationnée avec son original), premièrement en la maison du bourguemaitre Loxhier,

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Tome VII, p. 396.

(2) Tome II, 1866, p. 273.

présents le bourguemaltre de Liverlo, lesdits seigneurs de Louvrex, de Crassier, M. le chanoine de Gaen, le chanoine Loyens, l'avocat Loyens et autres, avec l'auteur du prédit livre.

» Laquelle lecture ayant été continuée plusieurs mois consécutifs dans les maisons tant desdits seigneurs de Louvrex que de Crassier, de M. le chanoine Gaen, des Loyens, etc., ledit livre fut enfin agréé, le 18 d'août, en la maison desdits seigneurs de Loyens, dans une assemblée qui s'y trouva tant desdits seigneurs bourguemaltres que de deux députés du conseil, savoir les seigneurs prélocuteurs de Streel et Limbourg, conjointement en présence des seigneurs échevin de Louvrex, baron de Crassier, chanoine de Ryemers, de Gaen, de Loyens, du sieur avocat son frère et de l'auteur du livre : où là même lesdits seigneurs bourguemaltres ont traité avec ledit auteur pour le prix ci-après marqué et convenu, en présence de toute l'assemblée ; savoir, parmi fournissant tous les épitaphes, sépultures et autres marques probables qu'il pourrait produire hors de ses mémoires comme une addition, et fournissant tous les écussons gravés avec leurs appartenances qu'il aurait compris dans ledit volume, ledit magistrat en disposerait comme maltre d'icelui, pour distribuer tels exemplaires qu'il trouvera à propos. •

» La convention a été telle qu'on n'y a rien écrit, ni proposé aucun article, les choses s'étant passées de la manière et en présence de la dite assemblée qui en a été témoin et agréé ledit traité en faveur de l'auteur, auquel le seigneur de Loxhier a de sa bouche propre aterminé le paiement de la somme convenue, confirmé par le Conseil, comme il conste par le recès qui s'en fit le lendemain 19 d'août qui va suivre :

» En Conseil de la cité de Liège, tenu le 19 d'août 1718 ;

« Le Conseil ayant entendu le rapport de MM. les bourguemaitres touchant les entrevues, conférences et conventions qu'ils avaient de notre part été requis d'avoir et de faire avec le S^r Abry au sujet d'un livre très curieux et utile au public, intitulé *Recueil héraldique*, auquel celui-ci a travaillé depuis longues années et lequel est présentement mis en ordre et prêt à être mis sous la presse, a déclaré comme il déclare d'agréer et approuver la convention faite par lesdits seigneurs bourguemaitres avec ledit Abry, qui sera subinsérée, en exécution de laquelle il est ordonné au rentier de la cité de payer promptement audit Abry 200 écus, autres 100 écus au 1^{er} octobre prochain et les derniers 100 écus au 1^{er} novembre aussi prochain ; au moyen de quoi le S^r avocat Loyens a pris à soi et à ses frais l'impression dudit livre, et d'en livrer le plus tôt possible 80 exemplaires au blanc pour être distribués aux gens du magistrat par les seigneurs de Loxhier et de Liverlo, suivant le sentiment qui leur est connu. »

« Il faut remarquer ici que le S^r avocat Loyens s'étant trouvé au Conseil pendant le susdit recès, que ledit Abry n'y était pas, il y a fait ajouter ces mots (qui seront subinsérés ; et à la fin s'ensuit ladite convention qu'il dit être faite entre MM. les Bourguemaitres ensuite du recès du Conseil de ville du 6 mai 1718 et le S^r Abry touchant son *Recueil héraldique* des magistrats de Liège, qu'il dit contenir 13 articles). »

« A cela ledit Abry déclare de n'avoir jamais eu connaissance de ladite convention ni d'en savoir à parler dans quel lieu elle s'est faite ni qui a servi de témoin ; n'ayant traité en dernier lieu avec lesdits seigneurs bourguemaitres qu'en l'an 1718, le 18 d'août, plus de trois mois après, puisque son livre ne fut revu, examiné et collationné qu'à

ce jour-là qu'on le jugea prêt de mettre sous la presse, auquel jour ledit S^r Loyens présent n'a eu aucune part dans ce traité.

» Il est ridicule que lesdits 13 articles que ledit Loyens dit avoir été convenus le 6 de mai, sont par lui signés le 18 d'août 1718, lui qui n'avait aucun intérêt à la cause.

» D'où on conclut que ledit S^r Loyens n'a pas autre droit que de faire imprimer ledit Recueil tel qu'il était au temps de ladite convention du 18 août et qui a été agréée et ratifiée par les susdits bourgeois-maitres et Conseil le lendemain 19 août.

» Ledit S^r Loyens n'a accepté et sollicité l'impression dudit livre qu'après ce même recès par lequel il s'est obligé d'en livrer aux bourgeois-maitres 80 exemplaires, comme il apert par son acceptation.

» Après tout, on ne fera pas paraître que ledit Abry eut été en défaut de l'impression du livre puisqu'il a eu contribué tous ses soins pour l'expédition d'icelui, tant par les additions des épitaphes, sépultures et autres, dont il est parlé, de même qu'à l'exécution des écussons qu'il a eu soin de faire graver de plusieurs maitres afin de les avoir prêts à la demande de l'imprimeur qui pourra déposer là-dessus. Parmi quoi on doit conclure que le retardement dudit livre ne peut pas provenir de la faute de l'auteur qui est tous les jours en action pour en corriger les défauts. »

Un autre document dont M. Bormans a aussi publié le texte, et qui émane du syndic Ophoven, signale aussi Abry comme l'auteur du *Recueil héraldique* (1).

Mais en voilà assez pour clôturer définitivement toute discussion et pour rendre à Louis Abry la justice à laquelle

(1) *Recès de la Cité de Liège*, 1778 à 1780, fol. 87 v^o ; voir aussi le *Bibliophile belge*, Tome XII, p. 9.

il a droit comme seul et véritable auteur du *Recueil héraldique des Bourguemaitres de Liège*.

Quant à l'avocat Loyens qui, jusqu'à présent, avait passé comme auteur du *Recueil*, il devra se contenter dorénavant, du rôle de simple éditeur.

Louis Abry décéda à Liège, le 18 juillet 1720.

Il avait épousé Marguerite Bronckart, fille de Bauduin, et de Catherine Ouwerx. Il en eut, à notre connaissance, trois enfants nés à Liège, dans la paroisse de Sainte-Aldegonde, où il habitait, et qui furent baptisés à Notre-Dame-aux-Fonts (1).

Simon-Joseph Abry, l'aîné de ses enfants, fut baptisé le 8 juillet 1675, et eut pour parrain Simon Abry, son grand-père, et Catherine Ouwerx, sa grand'mère, pour marraine.

Anne-Caroline fut baptisée le 24 février 1677, et Louis-Henri le 23 août 1687.

Simon-Joseph Abry suivit la même carrière que son père et acquit un véritable talent dans la peinture des armoiries. Le registre des réceptions à l'État-noble de Liège, qui fait partie des archives de l'État, est une œuvre des plus remarquables, qui lui valut d'être nommé peintre généalogiste de l'État-noble, puis du Chapitre de Saint-Lambert, le 15 mai 1739, après la mort de Jean Bure.

Comme nous l'avons vu, Simon-Joseph Abry continua avec succès et compléta la plupart des travaux de son père. Son mérite et ses connaissances devaient naturellement

(1) Il est à remarquer que dans l'acte baptistère de Simon-Joseph Abry, son père est désigné sous les noms de *Gilles-Louis*, tandis que dans les deux autres il est nommé simplement *Louis*. Mais le nom de la mère des enfants, Marguerite Bronckart, étant le même dans les trois extraits baptistères, il en résulte que Louis et Gilles-Louis Abry étaient un seul et même personnage, et que le nom de *Gilles*, accolé à celui de *Louis*, était un surnom ou un prénom ajouté à la confirmation, selon les usages du temps.

appeler l'attention sur lui. Mais les fonctions qui convenaient le mieux à ses aptitudes, celles de héraut d'armes, ne lui furent confiées, par la force des circonstances, qu'à la fin de sa carrière, alors qu'il était âgé de 77 ans.

Le prince-évêque Jean-Théodore de Bavière lui conféra la charge de héraut d'armes du pays de Liège par commission du 31 janvier 1752. Il remplaçait dans ces fonctions, Jacques-Henri Le Fort, décédé le 3 octobre 1751.

M. Stanislas Bormans dans sa *Notice sur J. G. et J. H. Le Fort, Hérauts d'armes du pays de Liège*, publiée en 1863, avant la découverte des manuscrits des deux Abry, supposait qu'après la mort de J.-H. Le Fort, l'office de héraut d'armes était resté vacant. Il considérait comme un titre purement honorifique celui de héraut d'armes que prenait Simon-Joseph Abry, parce que sa commission n'était pas enregistrée au Conseil privé et parce qu'aucun document ne témoignait qu'il eût jamais exercé ces fonctions.

Depuis lors, en 1866, M. Bormans put constater, au moyen des nombreux documents mis à sa disposition par M. le comte d'Oultremont, que le titre de héraut d'armes pris par Simon-Joseph Abry n'était pas un vain titre honorifique, mais bien celui de la charge dont il était le possesseur réel.

Aussi M. Bormans s'empessa-t-il de rectifier sa première opinion en attribuant à Simon-Joseph Abry le titre de héraut d'armes, et en donnant la date exacte de sa commission dans le *Bulletin du Bibliophile Belge* (1).

Plus heureux encore que M. Bormans, nous avons retrouvé récemment le texte de cette commission dans les registres du Scel des grâces de Jean-Théodore de Bavière, et nous la croyons assez intéressante pour la publier :

(1) Tome II, p. 272.

Office de héraut d'armes pour Simon-Joseph Abry.

« Jean-Théodore, etc., à tous ceux qui ces présentes
» verront, salut. Désirant pourvoir à ce que l'office de
» héraut d'armes dans notre Cité et Pays de Liège, Duché
» de Bouillon, Comté de Looz et leurs dépendances, soit
» déservi par une personne de preudhomie, expérience et
» suffissance, et nous confiant au bon raport nous fait de
» semblables qualités en celle de notre cher et féal Simon-
» Joseph Abry, nous avons bien voulu luy donner et confé-
» rer, comme par cette luy donnons et conférons ledit office
» d'héraut d'armes, pour faire tous devoirs possibles à
» rechercher, tant aux greffes et archives de nos Cours
» Féodales, Censales, Allodiales et autres de notre Pays de
» Liège, duché de Bouillon, comté de Looz et dépendances,
» qu'aux églises et autres lieux publiques et particuliers des
» villes et villages, tout ce qui pourroit s'y découvrir d'anti-
» quités, lettrages, reliefs, documens, mémoires, pierres
» sépulchrales, épitaphes, verrières, inscriptions, titres ou
» notices telles qu'elles puissent être touchant la noblesse
» et familles de nos dits Pays, et tous autres qui par laps de
» temps, ravage de guerre ou expatriation n'ont aucune
» connoissance de leurs alliés, parens et devanciers, en
» tirer copies, extraits ou nottules, si besoin est, dresser
» arbres généalogiques, les signer et attester, et tenir
» nottes, prendre garde et veiller aux abus qui s'y pourroient
» commettre, pour nous en faire raport en notre Conseil
» Privé, à notre Procureur-Général et à tous autres qu'il
» pourroit toucher ; le prenant à cet effet en notre singulière
» sauvegarde et protection, afin qu'il puisse autant plus
» librement vaquer à l'exercice de sa ditte charge et office,
» aux honneurs, droits, profits, prérogatives, franchises,

» exemptions et émolumens qui y appartiennent. Si requé-
» rons tous Princes, Potentats et États, leurs lieutenant-
» généraux, gouverneurs des provinces, villes et places-
» fortes, chefs et conducteurs de gens de guerre, gardes des
» ponts et passages, et tous officiers quelconque de milice,
» police et justice, commandant à tous nos hauts et subal-
» ternes officiers, justiciers, vassaux et sujets, de quelque
» qualité qu'ils soient, de laisser librement passer, repas-
» ser, séjourner ledit Abry, notre héraut d'armes, et son
» commi partout où les recherches susdittes pourront l'apel-
» ler ; luy donnant partout à cet effet libre accès, entrée et
» inspection requise, sans luy faire, ny souffrir qu'il luy
» soit fait aucun empeschement, tort, trouble ou destour-
» bier, mais au contraire luy donner à notre considération
» toute aide, faveur, adresses requises, ainsi que nous ferons
» toujours volontiers à l'endroit de ceux qui nous seront
» pareillement recommandés de la part des premiers. Donnè
» en notre Palais de Liège, le 31 janvier 1752. Signé : Jean-
» Théodore. Vidime : Breidbach V^e ; contresigné : F. M.
» Torri. »

Simon-Joseph Abry remplit les fonctions de héraut d'armes pendant quatre ans, de 1752 à 1756.

L'âge avancé auquel il était parvenu ne lui permettait pas de s'occuper très activement des devoirs de sa charge. Il est vrai que les nombreux travaux des deux Le Fort avaient rendu ces derniers bien faciles à remplir pour leurs successeurs.

En effet, nous connaissons peu de généalogies dressées ou d'attestations délivrées par les hérauts d'armes Abry, de Villers de Piteit et Ophoven, qui succédèrent aux deux Le Fort.

De Simon-Joseph Abry nous connaissons seulement quelques attestations officielles, délivrées de 1753 à 1755 à la réquisition du Conseil privé, pour l'entérinement des diplômes de chevalier ou de noblesse accordés aux familles d'Andriessens, Warnotte, de Paix et Léonard (1).

Simon-Joseph Abry, arrivé à l'âge très respectable de 81 ans, décéda à Liège le 8 avril 1756, et fut enterré dans l'église de Sainte-Aldegonde.

Il avait épousé le 28 février 1707 (2), Hubertine Destordeur, née en 1681, et décédée à Liège le 19 novembre 1741, dans la paroisse de Sainte-Aldegonde. Elle était fille de Hubert-Ernest Destordeur, marchand bourgeois de Liège, et de Lutgarde Marselard d'Orschotte (3).

Ils eurent deux enfants :

1^o Jean-Louis, baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts, le 15 février 1711.

2^o Marie-Lutgarde, décédée à Liège, dans la paroisse de Sainte-Aldegonde, le 3 avril 1787, veuve de Dieudonné de Saive.

Ce fut après la mort de cette dernière que les manuscrits des deux Abry furent vendus par ses héritiers au chanoine Jalheau, leur propriétaire en 1793.

41. *Manuscrit du Miroir des Nobles de Hesbaie par Jacques de Hemricourt, copié par Johannes D'Orgioz, notaire apostolique, en 1554, à Huy. Suivi des Guerres d'Awans et de Waroux.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

(1) Voir Conseil privé, *Diplômes impériaux*, reg. III, fol. 138, 148, 167 et 178.

(2) Manuscrit d'Abry, n^o 31, p. 362.

(3) Idem, p. 509.

In-folio de 150 feuillets numérotés et de 33 non numérotés.

Le titre est de la fin du siècle dernier et probablement de la main du chanoine Jalheau, qui avait eu à sa disposition les manuscrits de Wégimont.

Au verso du second feuillet non numéroté, on lit cette inscription : *C'est le nouveau traityé encomencyé par manyer de coronicque par moy Jacque de Hempricourt, manant en la Cité de Liège, frère chevalier au présent de l'ordene delle Hospital Saint Jehan de Jherusalem, l'an delle Nattvité Nre Sgr. Jesucrist 1383, et par moy mesme continué et finablement conclue à très grieffres peines, labeurs et travailles ; liquel traityé je veulx estre appellé le Miroir des Nobles de Hesbaing.*

En nom delle sainte et indivdie Trinité. Amen.

Moy, Adrian le Pollain, aieant trouvé le dessus en autre vieu registre, et considérant que l'auteur du traityé subséquent estoit incogneu, n'ay volu faillir (pour le mérite de ses très bons et extrêmes debvoires) de mettre icy en cestuy luibre le dessus. (Signé) Adrien Pollain.

Ce manuscrit contient, du feuillet 1 au feuillet 142, le texte du Miroir des Nobles de Hesbaye avec environ 120 blasons dessinés. Il se termine par cette mention : *Coppies par Johannes Dorgioz, nottars apostollicques, an 1555, à Huy*, et par cette autre qui nous fait connaître le nom du propriétaire du manuscrit au milieu du xvi^e siècle : *A Jan Hustin Doultremont suis.*

Le feuillet 145 porte le titre : *La guere d'Awans et de Waroux*. Celle-ci commence au feuillet 147 et se termine au feuillet 173. Elle contient une vingtaine de blasons.

En marge, Jean Hustin d'Oultremont a ajouté, sans toucher

au texte, un grand nombre de notes pour rectifier l'orthographe de certains noms propres, et il s'en est acquitté avec beaucoup de justesse. Il a utilisé aussi quelques feuillets blancs qui se trouvent entre le *Miroir* et la *Guerre des Awans*, pour y inscrire des renseignements sur sa famille qu'il fait descendre, avec raison, de la famille de Warnant.

Le texte du *Miroir des Nobles*, ainsi que celui de la *Guerre des Awans* et des *Waroux*, NE DIFFÈRENT EN RIEN du texte publié par Salbray, ni de celui des nombreuses copies manuscrites que nous avons pu consulter, notamment de celle considérée comme l'œuvre originale d'Hemricourt, et qui est déposée à l'Université de Liège.

Nous relèverons à cette occasion l'assertion malveillante, pour ne pas dire plus, de Jean de Fumal, auteur du manuscrit décrit au n° 1, par laquelle il imputait à la famille d'Oultremont d'avoir fait falsifier le texte du *Miroir des Nobles* en certains endroits pour établir son origine de la famille de Warnant, ce que lui, Jean de Fumal, contestait.

Le manuscrit d'Hemricourt que nous venons de décrire est sans conteste, celui ou un de ceux que Jean de Fumal déclare falsifié.

Il a appartenu à Jean Hustin d'Oultremont, il est copié et authentiqué par un notaire, il est de l'époque indiquée, enfin il est dans la famille d'Oultremont depuis la seconde moitié du xvi^e siècle, et lui appartient encore aujourd'hui. Et cependant, le texte n'est pas falsifié comme l'affirme Jean de Fumal.

On doit supposer que ce dernier, lorsqu'il écrivit cette assertion calomnieuse, était sous l'influence des « *intimitiez mortels qu'il y avait entre les familles de Vuarant.* »

Le manuscrit de Jean de Fumal nous était connu depuis plusieurs années. Mais comme l'auteur, tout en étant un

homme assez éclairé pour son temps, paraissait singulièrement orgueilleux et rageur, outre qu'il était intéressé dans la question, ses imputations, que rien ne justifie, avaient été tenues pour très suspectes.

En effet, Jean de Brialmont, seigneur de Fraiture, haut-voué de Xhos, personnage « fort curieux et exercé aux histoires anciennes, » dont l'autorité est invoquée par Jean de Fumal, ne dit absolument rien, dans ses écrits déposés aux Archives de l'État à Liège, de ce que ce dernier prétend y avoir trouvé.

En revanche, M. de Brialmont rapporte que de son temps il « *y at un quidam nouveau qui s'escript de Foulmalle, qui at esté filz du Bailly de Foulmalle, lequel estant homme de bien et riche sencire (fermier), at encomencez à porter un blason.* » Ce passage, que Jean de Fumal aurait certainement trouvé dans la *Briefve adnotation des armoiries du pays de Liège*, (folio 134) de M. de Brialmont, mais qu'il n'a eu garde de rapporter, expliquerait bien des choses sur lesquelles nous aurons un jour l'occasion de revenir.

Il est seulement à regretter qu'une publication sérieuse comme l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique* (1), ait recueilli dans ses colonnes un document aussi sujet à caution, et surtout qu'il lui ait donné en quelque sorte une approbation qui n'est rien moins que justifiée.

EUGÈNE POSWICK.

(A continuer).

(1) Année 1878, p. 128 et suivantes.

42

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS.

✓

—
BULLETIN

I

4^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1882

✓✓

QUELQUES LETTRES

DU PRINCE-ÉVÊQUE DE VELBRUCK

à propos de Spa (1775-1782)

Jamais Spa ne fut aussi prospère qu'aux années qui précédèrent l'invasion des Républicains Français dans le pays de Liège en 1794.

Tout ce que les nations du continent et de l'Angleterre comptaient de plus marquant, tous les représentants de l'aristocratie européenne, se donnaient rendez-vous à ses fontaines fameuses.

Le bourg célèbre, qui faisait partie de la Principauté, jouit constamment de la sollicitude du souverain, et parmi les Edits et Ordonnances qui furent portées, on en trouverait bon nombre qui témoignent de cette prédilection pour la petite ville cosmopolite.

Tel fut sans doute le prétexte à la création de l'office de préposé au maintien du bon ordre à Spa, sorte de justice de paix, destinée à apaiser les difficultés, à prévenir les conflits entre étrangers, ou entre étrangers et indigènes.

Le premier qui fut investi de ces fonctions fut le chevalier

de Chestret (1). Il avait toute la confiance du Prince qui le choisit spécialement à cet effet et de qui il reçut les instructions nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ces instructions sont spécifiées toutes, pour ainsi dire, dans la commission qu'on trouvera ci-après (2). Néanmoins, il est

(1) Louis-Cajetan-Victor de Chestret, chevalier du Saint-Empire, né à Liège le 7 mars 1733, fils de Jean-Louis de Chestret, chevalier du Saint-Empire, conseiller et secrétaire du Conseil-privé, bourgmestre de Liège en 1751, etc., et de Marie-Thérèse de Bayar. Il entra au service du prince-évêque de Liège en 1746, devint capitaine le 26 mai 1754, passa avec son grade le 1^{er} avril 1757 au régiment de *Vierset* au service de France puis de l'Autriche et renonça à la carrière militaire en 1771. Etabli à Liège, il fut nommé conseiller à la Chambre des comptes de S. A., et y mourut le 27 décembre 1783. Il avait épousé à Bruxelles le 16 août 1764 Marie-Thérèse-Antoinette de Pfantzelter, née en Hongrie le 24 septembre 1742, fille de Charles-Joseph, chevalier, chef commissaire des guerres au service impérial, et de Marie-Barbe de Via. Il était cousin-germain de Jean-Rémi de Chestret, celui-là même qui joua le rôle important que l'on sait, dans les affaires liégeoises de 1789.

(2) *François-Charles, des Comtes de Velbrück, par la Grâce de Dieu, Prince-Evêque de Liège, Prince du Saint-Empire Romain, Duc de Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Loos, de Horne, etc. Baron de Herstal, etc., etc., etc.*

Considérant la nécessité de pourvoir de plus en plus à la tranquillité tant publique que particulière dans notre Bourg de Spa, dont le bien-être dépend du concours, et conséquemment de la sécurité et satisfaction des Etrangers ; Nous déclarons d'avoir nommé, commis et autorisé, comme par les présentes nous nommons, mettons et autorisons spécialement Notre très cher et féal le Chevalier de Chestret Notre conseiller, etc. pour se rendre à Spa pendant la Saison des Eaux, à l'effet d'y surveiller au maintien du bon-ordre et de la police ; prévenir et arranger les difficultés qui pourroient y survenir, entendre à cet égard les plaintes éventuelles des Etrangers, leur parler et procurer la satisfaction convenable, selon la raison et la justice ; le tout en conformité des Loix et mandements et en agissant, dans les cas d'office selon la constitution, dont il est muni de noble notre très Cher et Féal le Comte d'Aspremont et de Lynden, Gouverneur de notre Marquisat de Franchimont : Lui donnant aussi le commandement du militaire détaché à Spa par nos ordres.

vraisemblable qu'il lui en fut donné d'autres, d'une nature plus confidentielle. Ainsi, il devait tenir le prince lui-même, au courant de tout ce qui se passait à Spa. Chestret écrivit donc au Souverain de nombreuses lettres, par lesquelles il l'informait de tout ce qui lui paraissait devoir l'intéresser. Ces lettres seraient, sans aucun doute, bien curieuses à connaître pour nous ; elles constitueraient les documents les plus précieux pour l'histoire de la société qui se trouvait à Spa pendant les dernières années du règne de Velbrück.

Malheureusement ces rapports de Chestret sont perdus, ou enfouis, Dieu sait sous quelle poussière. C'est là, — faut-il le dire, — pour nous, qui sommes fort épris de tout ce qui concerne le passé de notre ville natale, une perte que nous déplorons amèrement.

A défaut de cette correspondance d'un intérêt si puissant, et comme dédommagement à cette disgrâce du sort, nous possédons quelques lettres adressées par le Prince Velbrück à Chestret (1).

Si mandons et ordonnons tant aux Bourgmestres et Magistrats qu'aux Officiers et Justiciers de notre dit Bourg, ainsi qu'à tous autres qu'il appartiendra, de reconnoître, réputer et considérer le dit Chevalier de Chestret pour spécialement député et autorisé de notre part comme dessus ; ensemble de luy procurer tous les moyens, aisances et facilités dont il pourra avoir besoin, pour l'entier accomplissement de la présente commission, laquelle ne tend qu'au plus grand bien et avantage de notre dit bourg et communauté de Spa : déclarant au surplus que notre présente commission servira non seulement pour la Saison actuelle des eaux, mais encore pour les saisons suivantes ; Le tout jusqu'à révocation. Donné en notre Conseil-Privé et par nos ordres exprès le 16 juin 1777.

JACQUET.

L. S.

DE CHESTRET.

(1) Ces lettres font partie des collections de M. le baron de Chestret de Haneffe, qui a bien voulu nous les communiquer et nous autoriser à les publier.

Ce sont ces documents que nous mettons actuellement au jour. Ils font connaître ce prélat aimable sous un aspect que ses biographes ne nous avaient pas montré jusqu'ici. Velbrück était un mondain ; il avait en quelque sorte subi l'influence de ses collègues de France, ces galants abbés de Cour que les mémoires du temps nous révèlent comme assez friands des plaisirs du théâtre, de la musique, des assemblées, des bals et de la société des femmes, surtout.

On possède de ce Prince, un portrait qui le représente précisément sous ces dehors d'homme du monde, portrait que peu de lecteurs liégeois auront pris la peine d'étudier ou qu'ils déclareront suspect de partialité.

Il figure dans un ouvrage anonyme qui parut en 1786 : *L'Homme sans façon ou Lettres d'un Voyageur allant de Paris à Spa*. Voici ce qu'on y lit à propos de la mort du Prince :

“ La vérité, qui ne doit rien dissimuler, publiera que le prince Velbrück eut des défauts. Il fut homme, et quel homme ne mérita aucun reproche ? Mais l'équité, qui veut qu'on rende à chacun ce qui lui est dû, consignera dans les fastes de l'histoire les vertus sociales de cet illustre mort. Lorsqu'elle parlera de Charles-François de Velbrück, elle le peindra comme l'ami de l'humanité, le père des malheureux, le protecteur des arts, le refuge des artistes, le consolateur des opprimés, le vengeur de la philosophie. Ce prince a éclairé son pays autant qu'il l'a pu. Il ne fut pas toujours assez ferme. Trop de facilités à se laisser séduire, l'induisit souvent en erreur. Quelques taches, dans un ouvrage ne peuvent empêcher d'en voir les beautés. Velbrück a fait trop de bien, pour que jamais un homme honnête ose en dire du mal. ”

“ On a prétendu que Velbrück avait trop aimé les

femmes, c'est-à-dire, qu'il n'avait pas assez déguisé le tendre penchant qui l'entraînait vers elles. A ce titre seul, Velbrück serait mon héros. Le philosophe met à la tête de ses devoirs l'obligation d'être vrai. Velbrück fut philosophe, conséquemment toute dissimulation dut lui paraître odieuse. Cependant, dussé-je me mettre à dos les casuistes qui condamnent ce prince ! Je ne vois pas qu'il ait scandalisé son peuple. La loi de Jésus-Christ est une loi d'amour : pourquoi Velbrück qui étoit un ministre de Jésus-Christ, aurait-il dû haïr le plus bel ouvrage de Dieu ? Si cette vertu que le peuple nomme improprement foiblesse, fut un crime dans Velbrück ; si les cagots se croient autorisés à détracter un des meilleurs princes qui aient gouverné Liège, l'homme honnête, qui juge son semblable sur le bien qu'il a fait, et non sur des fautes excusables qu'il auroit pu ne pas commettre, n'en assignera pas moins à ce sage, une place distinguée parmi les princes dignes de mémoire. »

On conviendra, après avoir lu les lettres que nous produisons aujourd'hui, que ce portrait, non signé, paraît d'une ressemblance assez exacte.

Qu'il nous soit permis, avant de clore ce préambule déjà long, de présenter deux observations nécessaires.

Toute défectueuse qu'ait été, parfois, l'orthographe dans les lettres du prince, nous avons cru devoir n'y rien changer. Quoique fort lettré, l'évêque liégeois paraît s'être peu soucié, de respecter les règles de la grammaire.

Il nous a aussi paru indispensable de faire connaître — quand cela nous a été possible — par quelques courtes notes, beaucoup de personnes dont les noms étoient cités, purement et simplement dans ces lettres.

Albin BODY.

Monsieur,

J'ay reçu avec beaucoup de plaisir, mon cher Chestret vos deux lettres, et j'apprend avec un égal plaisir le bon ordre que vous tenez et le contentement de tout le monde. J'en ay été bien persuadé sitôt que vous avez bien voulu vous en charger, dont je vous suis sensiblement obligé. Je ne doute pas que Laide de camp de M. de Potocki (1) ne reste tranquille, et que vous ayez lieu d'en être content, sinon il n'y a point la moindre difficulté de les faire conduire à Franchimont, et tout aventurier ses semblables. Vous est bien

(1) Monsieur Potocki, staroste d'Urzedow, colonel des nobles à cheval, de Pologne et

Monsieur de Vieval, officier dans le même corps.

(Liste des Seigneurs et Dames venus aux Eaux minérales de Spa l'an 1775, n° 4 du 12 juin).

Il est fait probablement allusion à cet incident, dans une plainte qui figure dans le protocole du notaire Gilles Lezaack de Spa.

Une plainte est déposée le 20 juillet par les sieurs Claude Toussaint, Espagnol, Antoine et Vincent Minesclot, tous trois au service de M^{me} de Saint Leger de ce que deux valets du Prince Potocky les avaient battus et romés de coups sur la chaussée dessous Spa.

Parmi les Potocki de l'époque le suivant pourrait bien être celui dont il s'agit ici :

Stanislas-Félix Potocki, né en 1745, mort en 1809, staroste de Belz, palatin de la Russie rouge, grand maître de l'artillerie de la Couronne, nonce à la diète de Varsovie de 1788 à 1792, et maréchal de la confédération de Targowica, en 1792 et 1793. Les économies de son père lui assurèrent un revenu annuel de 450,000 ducats de Hollande (5,400,000 fr.). Il employa cette fortune à construire de beaux palais, des églises et des manufactures, et améliora le sort des paysans. Il donna des sommes considérables pour l'armement des troupes nationales ainsi que 24 canons en bronze. A l'ouverture de la diète constituante de 1788, il fit de nouveaux dons et offrit d'entretenir à ses frais une légion de 10,000 combattants. Accusé d'une prétendue connivence avec la Russie, il se retira à Vienne. Potocki désespéré abandonna la vie publique (*Biogr. Didot*).

le maitre de revenir pour une couple de jours, Je serois charmé de vous revoir et vous renouveler la considération avec laqu'elle je suis

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

- Seraing ce 13 (juillet ou août 1775.)

Ces Dames sont bien reconnoissantes de vos portraits.

—
Seraing ce jeudi matin.

(20 juin 1776.)

Le prince vous fait dire, monsieur, de ne laisser approcher personne, aujourd'huy, de S. A. R. ni du prince d'Orange (1),

(1) Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince d'Orange et de Nassau, etc., etc.

Son Altesse Royale Madame la Princesse d'Orange et de Nassau, etc., etc.

Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse Louise.

(Liste des Seigneurs, n° 6, 21 juin 1776).

Les personnes qui figurent à la suite de LL. AA. sont :

- Mademoiselle la Comtesse de Byland, Dame d'Honneur de S. A. R.
- Mademoiselle la Baronne de Bigot, " " "
- Mademoiselle Hollard, Gouvernante de S. A. Sérénissime Madame la Princesse Louise.

- Monsieur le Comte de Marsai, Grand-Maréchal de la Cour de S. A. S.

- Monsieur le Baron de Heeckeren de Kell, Chambellan de S. A. S.

- Monsieur le Baron Van der Borch, Chambellan de S. A. S.

- Monsieur le Baron de Capellen, Chambellan de S. A. S.

- Monsieur Bigot, Gentilhomme et écuyer de S. A. S.

- Monsieur le Baron de Larray, Gentilhomme de S. A. S.

Nous trouvons dans le n° du lundi 24 juin 1776 de la *Gazette de Liège*, une correspondance de Spa datée du 23, et dont voici une partie.

« Les agrémens ordinaires à cet endroit dans la belle saison sembloient n'attendre pour se développer dans toute leur étendue que l'arrivée de S. A. S. et R. le prince d'Orange Stathouder et la Princesse Son Auguste Epouse qui y

qu'il ne soit importuné de personne, vous prendrez les ordres de monsieur le Baron de Bigot, à tous égards vous ne vous ferez présenter que demain.

J'ai l'honneur de vous être avec dévouement,

Votre serviteur très-humble

DE GRAILLET.

Je vous ordonne très sérieusement de dire mon cher Chestret au magistrat que son Altesse Royale et S. A. le Stadhouder ne veulent absolument pas que la bourgeoisie se mette sous les armes, ni qu'on tire le canon, ni qu'on harangue Leurs Altesse ce soir, et ne veulent pas non plus qu'il y ay une garde à leurs hotels, mais simplement de sentinelles ; vous adresserez jusques à l'arrivée de monsieur de Magis (1) à Mr le Baron de Bigot pour recevoir. Tachez que les intentions de Leurs Altesse soient exécuté à la Lettre, et qu'on les laisse en repos ce soir. Vous même,

sont arrivées le 20 presque à minuit avec la Princesse Louise leur fille accompagnées de S. A. S. les princes de Hesse-Cassel et de Nassau Weilbourg et suivies d'une cour nombreuse. S. A. notre très-gracieux Prince y avoit envoyé en avant une compagnie du Régiment de Liège pour la garde de L. A. S. et R... »

Une lettre du 27 juin insérée dans la même feuille nous apprend que le Prince Velbrück se rendit à Spa pour voir ces Altesse, et qu'il y eut à cette occasion fêtes réciproquement offertes entre ces Princes. L'Evêque donna à l'issue du spectacle, à la maison d'assemblées, un grand bal qui dura jusqu'à 2 heures du matin, « n'ayant été interrompu que pour un ambigu fort élégant, de 120 couverts. »

(1) Monsieur de Magis, envoyé de Son Altesse le Prince-évêque de Liège près de LL. HH. PP.

(Liste n° 8, du 26 juin 1776).

Monsieur, vous ne vous présenterez que pour recevoir Leurs ordres. Je suis votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÉGE.

J'ay reçu mon cher Chestret, vos Lettres, Les Dames qui veulent prendre des Leçons du Sieur ...Fontaine (1) en sont les maitresses ; mais je suis surpris qu'Elles le sont, de ce que j'avantage les maitres à danser de la comédie. Chacun est maitre chez soi, et peu avoir ses volontés. Continuez moi de me donner régulièrement de vos nouvelles. Je suis cher Commandant,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÉGE.

Seraing ce 3 juillet (1777)?

L'adresse était :

à Monsieur Monsieur de Chestret
Ancien officier au Service Impérial
et Commandant

à Spa.

(1) On trouve dans la Liste des Seigneurs et Dames, du 29 Juin 1777, l'annonce suivante.

« A l'Ours, rue d'Entre-les-Ponts, à Spa. Fontaine, danseur de l'Opéra, a l'honneur d'avertir les Seigneurs et Dames, qu'il enseignera toutes sortes de danses de ville, tant françaises qu'anglaises, et même quelques nouvelles Contredanses qui n'ont point encore paru, ainsi que de nouveaux Pas de différents genres : Il espère mériter l'attention des Seigneurs et Dames comme l'année dernière, et retournera à Londres après la Saison de Spa. »

Seraing ce Vendredi (1777)

(postérieure au 29 juin.)

Vous me ferez un plaisir infini mon cher Chestret de me donner des nouvelles de Spa. Je désire infiniment qu'on soit content, souhaitant beaucoup d'y contribuer. On dit qu'il y a de la société, et des femmes charmantes, qui en sont l'âme. Donnez moi en des nouvelles des unes et des autres. J'ay appris avec mécontentement qu'on avoit coupé des arbres au mécontentements (sic) des Anglois. On doit jamais rien y innover sans consulter les Etrangers. Recommandez au Magistrat, et aux entrepreneurs du Faux-halls d'avoir une attention particulière pour tout ce qui peu être agréable à M^r de Tronchin (1). C'est un homme qui mérite des Egards. Je vous recommande Billioni (2) et sa troupe, pour laquelle je m'intéresse. Donnez des nouvelles sur tout cecy et j'espère que Billioni sera plus heureux qu'à Liège.

Je suis votre très affectionné

LE PR. DE LIÈGE.

(1) Monsieur Tronchin, Premier médecin de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans. (Liste n° 10, du 29 juin 1777).

Tronchin, né à Genève en 1704, mort en 1781, était élève de Boerhave qui lui-même avait parlé avantageusement des Eaux de Spa dans ses ouvrages. Il popularisa l'inoculation en France où il jouit d'une immense réputation.

(2) Billion dit Billioni était l'entrepreneur des spectacles pour la Principauté, en 1777. Il avait été maître des Ballets de l'Opéra-comique et de la Comédie italienne à Paris, puis acteur à Bruxelles. Sa femme était la fameuse M^{me} Billioni, danseuse et actrice qui débuta à l'âge de 8 ans à Paris, à la Comédie italienne comme danseuse. Ce fut lorsqu'elle vint à Bruxelles où elle était engagée pour chanter et jouer les premiers rôles, qu'elle y épousa son mari. Il est question de cette artiste dans les *Mémoires* de Bachaumont, T. XVIII, p. 105, 1781.

Faber dans son *Histoire du Théâtre français en Belgique* ne mentionne pas ce nom.

P. S. Soit exact de me donner des nouvelles.

L'adresse était : à Mr Mr de Ch.
Conseiller de n^{re} Chambre et
Commandant
à Spa.

J'ay reçu mon cher Chestret votre dernière. Vous ne pouvez pas assez redoubler vos attentions pour Son Altesse R. la duchesse de Cumberland (1), et de la prévenir en tout. N'oubliez pas de me faire connoître l'arrivée du duc (2).

Dit je vous prie au banqués de ma part qu'ils m'obligeront de ne pas tailler, pendant la comédie (3). Tachez de protéger Billioni et de me donner souvent de vos nouvelles. Je suis de tout mon cœur,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

Seraing ce mardi (1777 ?)

(Doit dater du 4 au 18 juillet.)

(1) Elle figure dans la Liste des Seigneurs et Dames sous le nom de Madame la comtesse de Dublin, à la date du 2 juillet 1777, n° 12. Elle était accompagnée de sa sœur et de

Monsieur Fowke, colonel aux Gardes du corps de Sa Majesté Britannique, auprès de S. A. R. le Duc de Cumberland.

(2) Il est inscrit sous le nom de comte de Dublin, dans la Liste du 10 juillet, n° 15.

(3) Le jeu portait préjudice au spectacle, aussi le théâtre était-il peu fréquenté. L'auteur du *Perroquet de Spa* disait : « Les comédiens ne peuvent jouer que trois fois par semaine ; pendant qu'ils représentent, tout autre jeu doit rester suspendu : *cela ne se fait pas*. On joue à la Redoute pendant le spectacle, et en vérité le procédé est malhonnête : les comédiens paient assez cher pour user de leur droit. » (p. 48.)

Seraing ce 12 aoust (1777 ?)

J'ay reçu mon cher Chestret votre dernière. L'incivilité du neveu de M^r de Bellegarde (1) vis à vis de Madame la duchesse est inconcevable et très réprimandable. Il faut que vous alliez trouver ce Monsieur, et luy dire qu'il m'a été rendu compte de ce procédé, qu'il est convenable qu'il en aille faire des excuses à cette dame et au cas qu'il se refuse à une réparation aussi raisonnable, vous irez trouver Madame la duchesse, et vous luy direz de ma part que je suis au désespoir du manque de respect qui lui a été fait, et de l'impossibilité où je me trouve de punir cet Etranger sur le champ, comme il le mériterait, mais que je prendrais des mesures à l'en faire repentir. Pour ce qui regarde le duel de M^{re} de Vanbarle et Nugent (2), je prendrais des mesures, si rigoureuses, pour faire cesser cet esprit de querelleur et duellistes, devrait-il couter la teste à quelqu'un. Je requirerois tout de suite le Prince de Stavelot (3) de les faire arrester chez luy, et les faire getter dans un cus de basse fosse, en attendant qu'on fasse leurs procès. Ce ton de querelleur est si insoutenable, que je ne serois pas surpris

(1) Le Marquis de Bellegarde, général-major au service de LL. HH. PP. (Les Etats-généraux des Pays-Bas) figure, sous ce titre, dans la Liste du 4 juillet 1777, n° 13. Nous ignorons le nom de son neveu.

Quant à la duchesse envers laquelle il a commis un « acte d'incivilité », s'agit-il de la duchesse de Cumberland dont il a été question dans la lettre précédente ? C'est vraisemblable, car nous ne voyons aucune dame portant ce titre, qui soit mentionnée dans la Liste, avant la date du 12 août.

(2) Monsieur le Baron Van Baerll, (Liste du 7 juillet 1777, n° 14). Un M. Van Baerll est qualifié de conseiller du Roi de Pologne dans la Liste du 16 juillet 1773, n° 17.

Monsieur Nugent, colonel au service de LL. HH. PP. (Liste du 7 juillet).

(3) Alexandre Delmotte élu en 1766, prince-abbé de Stavelot.

qu'il fit désertier tout la bonne compagnie de Spa, comme Madame la duchesse l'a très-bien remarqué pour la course des Cheveaux (1). Soiez exacte je vous prie d'exécuter mes ordres et de me marquer ce qu'il en sera suivis.

Je suis mon cher Chestret avec considération,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

J'ay reçu mon cher Chestret, votre Lettre, vous avez grand tort de croire que je ne suis pas content de vos gérés. J'en connois, plus que personne, les épines et les difficultés. Donnez moi des nouvelles des coups de batons et leurs suites, si la saison se soutient encor. Je suis de tout mon cœur,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

Seraing ce 25 aoust (1777.)

J'ay reçu mon cher Chestret, votre lettre. Je suis las de tous les incidents qui arrivent à Spa, où il y a toujours quelqu'un de ce pays ici, qui devroient montrer l'exemple qui y sont mellés. Fait connoître à Monsieur de Marnet (2) que je serois fâché s'il luy arrive encor pareil scène de devoir porter mes plaintes contre quelqu'un de ce pays icy à Leurs hauttes puissances.

(1) Les courses furent introduites à Spa en 1773 par le duc de Lauzun.

(2) Monsieur de Marnette, (qualifié ailleurs de chevalier) colonel commandant du Régiment Dragons-Wallons de Byland, au service de LL. HH. PP. (Liste du 25 Juillet 1777, n° 21) est désigné comme lieutenant-colonel en 1773.

Dit à Monsieur de Paraber (1) que s'il Luy arrive encor d'insulter quelqu'un, que je le ferois sortir du pays.

Votre traitement doit être comme celui de l'année passée. Je suis votre très-affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

Hex ce 13 Septembre 1777.

Hex ce 9 de septembre (1778.)

J'ay reçu mon cher Chestret la lettre que vous m'avez écrit touchant l'insolence du coché de Milord Findlater (2) envers Monsieur de Beauchamp (3). Vous m'obligerez infiniment de tacher d'apaiser cette affaire à la satisfaction de Monsieur de Beauchamp. Milord Findlater est trop raisonnable pour ne point donner tort à son coché qui a manqué d'écraser Monsieur de Beauchamp et sa société. La brutalité d'un coché ne peut pas être autorisé par leurs maîtres. Tachez d'arranger cette affaire et m'en donner des nouvelles. Je suis,

Votre très-affectionné

LE PRINCE DE LIÈGE.

(1) Nous ne voyons pas figurer cet étranger dans la Liste des Seigneurs et Dames de 1777.

(2) Milord comte de Findlater. (Liste du 9 juin 1777, n° 2). Le comte de Findlater. (Ibid., 15 juin 1778, n° 2).

(3) Monsieur le Marquis de Beauchamps, Mestre-de (camp de) cavalerie au service de France. (Ibid., 18 août 1778, n° 33).

Peut-être les bruits qui s'étaient répandus, à Spa, d'une prochaine guerre entre la France et l'Angleterre, n'étaient-ils pas étrangers à ces froissements de visiteur à visiteur des deux nations ?

Le bourgmestre de Graillet, vous aura sans doute dit la réponse, mon cher Chestret touchant l'Evêque d'Evreux (1).

Présentez mille hommages de ma part à Madame la Comtesse de Chalon (2), et dit Luy combien je suis pénétré de sensibilité et de reconnaissance de l'obligeant souvenir de Madame la Comtesse d'Andlau (3), souvenir où je suis bien flatté de me trouver, comme de la personne à la qu'elle je suis le plus respectueusement et le plus vivement attaché. Dit je vous prie à Madame la Comtesse de Chalons que je me compterois très heureux de pouvoir contribuer à Luy rendre le sejours de ce pays de plus agréable. Continuez à me donner de vos nouvelles et fait-moi le plaisir de remettre cette Lettre au bourg^{tre} Graillet (4).

Je suis avec les sentiments distingués,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

Séraing, ce 2 aoust (1779.)

J'apprend mon cher Chestret, qu'il y a une bande de voleurs qui vient de naitre de costé de Spa, qu'on en a saisis un. Fait moi le plaisir de demander au lieutenant sou(verain) quel devoir il a fait, recomandez-luy de ma part la plus grande vigilance et activité dans ses recherches.

(1) Monseigneur l'Evêque d'Evreux, premier aumônier de Madame Victoire de France. (Liste du 14 juin 1779, n° 2).

(2) Madame la Comtesse de Chalon, (Liste du 7 juillet 1779, n° 13). Cette dame passait pour très-aimable et très-spirituelle, au dire de M^{me} de Genlis.

(3) La Comtesse d'Andlau, belle-sœur de M^{me} de Châlons, était fille du célèbre Helvétius.

(4) Monsieur de Graillet, Grand-Bailli et ancien Bourgmestre, (Liste du 3 août 1779, n° 26).

Il n'a qu'à les combiner avec les officiers de Stavelot, en leur envoyant des signalement et connaissances qu'il pourra tirer de ce coquin qui est pris. Vous jugez bien que le bruit seul ne peut que donner que de l'inquiétude au Buveurs d'eaux et à ceux qui se promènent. Demandez au Lieutenant-Gouverneur, s'il veut et s'il a besoin d'un détachement qu'on Le Luy enverra, et informez-vous par quel ordre, on a renvoyé les six soldats.

Rendez-moi compte de tout, et donnez-moi de vos nouvelles, et celles qui intéressent de différentes manières, adieu mon cher Chestret.

Je suis votre affectionné
LE PRINCE DE LIÈGE.

Seraing ce Vendredi (1779.)

J'ay reçu mon cher Chestret votre Lettre. Le parti à prendre vis à vis de Madame la Duchesse (1) et M^{me} de Polignac (2) est très délicat. Les propos que M^{me} la Duchesse a

(1) La Liste des Seigneurs et Dames nous renseigne, à la date du 12 septembre, les dames suivantes titrées duchesses :

1^o M^{me} la Duchesse d'Ursel, née Princesse d'Aremberg.

2^o Son Altesse Madame la Duchesse d'Aremberg.

3^o Madame la Duchesse de Brancas.

4^o La Duchesse de Devonshire.

(2) Madame la Comtesse Diane de Polignac. (Liste du 21 juillet 1779, n^o 20).

La Comtesse Jules de Polignac. (Liste du 7 juillet 1779, n^o 43).

La Comtesse Jules de Polignac (Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron), née vers 1749, morte le 9 décembre 1793 à Vienne en Autriche, connue surtout par l'affection toute particulière que lui montra Marie-Antoinette.

Son mari fut créé duc en 1780. Un de ses trois fils fut le fameux prince de Polignac (Auguste-Jules-Armand-Marie), un des derniers ministres de Charles X, et un des signataires des ordonnances de Juillet, qui amenèrent la Révolution de 1830.

dû essuier par cet anglois Hoburn (1) devoit bien l'engager à ne plus jouer chez Elle. Mr Plomteux, si on continue n'a qu'à honnettement Leurs faire connaltre combien Leurs Exemples fairoient du tort.

Dit au Sr Preal (2) qu'il devoit se souvenir du gouffre des malheurs, où ma protection l'a tiré à Paris, et que je suis très étonné du tapage qu'il ose faire dans mes Etats, et dit luy s'il continue, que je prendrai un parti dont il se repentira.

Continuez à me donner de vos nouvelles, Tout ce qui vient de Spa m'intéresse. Portez-vous bien, amusez-vous bien. Informez-vous si le voleur qu'on a arrêté n'a rien avoué. Je suis votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

Seraing ce 17 (septembre 1779.)

Je vous recommande de parler clairement de ma part au Sr Preal.

Au Château d'Hex le 8 Juillet 1780.

J'ay seulement reçu mon cher Chestret, dans le moment la lettre que vous m'avez écrite du 6. Je suis fort aise que vous avez prévenu d'honnetetés Monsieur le Comte

(1) Un Monsieur Obyrne, gentilhomme irlandais, figure deux fois dans la liste de 1779, à la date du 23 juin et du 5 juillet.

La liste de l'année précédente renseigne un chevalier Holburne à la date du 9 juillet, n° 17.

(2) Monsieur de Préalle, officier au service du Roi de Naples. (Liste du 9 juillet 1779, n° 14).

d'Usson (1), Ambassadeur du Roi à la Cour de Suède, et que vous luy ayez témoigné combien je désirois qu'on jouit de toutes sortes d'agrémens possibles et dépendants de moi, surtout d'une tranquillité parfaite.

Cet Ambassadeur est un homme extrêmement aimable et rempli d'un mérite distingué.

Le Magistrat de Spa m'avoit déjà fait demander ce que j'ordonnois au sujet de la réception du Roi de Suède à Spa, à quoi je leur ay fait répondre que comme le Roi ne voyageoit que sous le nom d'un Conte particulier (2) je craignois qu'un tel bruit et cérémonie ne pourroient que l'ennuyer; qu'au reste je leur conseillois de pressentir quelqu'un de la suite du Roi de ce qui pourroit Luy être agréable, s'il n'y avoit personne, vous pourriez de vous-même le demander à M^r le Comte d'Usson et le faire connoître, tant au Magistrat de Spa, qu'à Vervier.

Je vous prie beaucoup d'être extrêmement exact à me donner de vos nouvelles, etc; J'espère que la quantité de jolies femmes qui s'y trouvent vous en laisseront le loisir et que vous voudrez bien vous souvenir que vous en avez une.

Je suis de tout mon cœur avec beaucoup de considération,

Mon cher Chestret,

Votre très affectionné

LE PRINCE DE LIÈGE.

N. B. Cette lettre n'est pas de la main du Prince.

(1) Le comte d'Usson, ambassadeur de France en Suède qui avait déjà séjourné à Spa en 1761 et 1779.

Sur le séjour de Gustave III à Spa, voyez notre Etude intitulée : *Gustave III roi de Suède aux Eaux de Spa*. Bruxelles, 1879.

(2) Gustave III voyageait sous le nom de comte de Haga. Voy. *ibid.* p. 32.

Vous m'obligerez beaucoup mon cher Chestret de ne pas vous absenter pendant la saison la plus intéressante. Je vous ay fait adresser du gibier par M^r de Mallemont (1) pour Sa M. le Roy de Suède, sans sçavoir si il a été adressé. Madame la Margrave de Bareith (2) est arrivé, sans que j'ay conoissance qu'Elle y étoit, pour pouvoir y arriver. Je vous prie d'être exacte de m'en donner des nouvelles. Je ne sçais où vous pouriez être mieux qu'à Spa. Je suis votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

Seraing ce 31 Juillet (1780.)

Fait toutes les recherches possibles mon cher Chestret pour scavoir ce qui peu avoir occasioné la chute du Roy, mais avec discrétion et fait moi en part (3).

J'ay ordonné à M^r de Longrée (4) de faire mettre des guardes Chasses, à la Chasse qu'avoit Bertrand en admodiation et qu'il a abandonné. Demandez moi ce qu'il en est. Je suis de tout mon cœur votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

(1) Monsieur de Malomont était premier gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le Prince de Liège, et chevalier de l'ordre royal et militaire de S^t Louis.

(2) La Margrave de Brandebourg-Bareith figure dans la liste des Seigneurs et Dames sous le nom de Madame la Comtesse de Hohenzollern, n^o du 30 juillet 1780.

(3) Nous ignorons à quel incident arrivé pendant le séjour du souverain Suédois, il est fait allusion, ici.

(4) M^r de Longrée était échevin de la Souveraine Justice de Liège et secrétaire intime du Cabinet de S. A.

Fait mille compliments de ma part à M^r de Millesimo (1) et dit Luy qu'il est bien le maître de chasser.

Seraing ce 3 aoust 1780.

A Seraing-Meuse le 7 août (1780.)

J'ay reçu mon cher Chestret vos Lettres, cet hiver on cherchera les moyens de concilier la redoute et le fauxhall.

Concertez-vous avec le Lieutenant Gouverneur (2) ou avec qui vous croirez convenable pour écarter cette innombrable quantité de pauvres et de misérables qui viennent inonder et incommoder les Etrangers de Spa ; Si on les laisse faire ils y viendront par Legion et finiront par voler le monde ; faites mettre les Etrangers mendiants en prison, s'ils ne veulent pas sortir, et faites y mettre les autres, si l'exemple des étrangers ne leur en impose pas.

Tachez aussi de faire mettre ordre que les Chartiers impertinents ne barrent pas les rües et les chemins, pour que les Etrangers puissent commodément passer.

Je vous suis obligé de votre exactitude à me donner de vos nouvelles, je vous prie de me les continuer, et suis Monsieur,

Votre affectionné
LE PRINCE DE LIÉGE.

Je viens de recevoir votre Lettre et celle du Roy ; vous

(1) Monsieur de Melissino, Conseiller-intime de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et Curateur de l'Université Impériale de Moscou, avec M^{me} de Melissino, née Princesse Dolgorouky. (Liste du 15 juillet 1780, n° 16).

(2) Monsieur Pfeffer, ci-devant Gendarme du Roi, Lieutenant-Gouverneur du Marquisat de Franchimont.

avez (bien) fait de donner des soldats au Prince de Nassau (1).

Ce post-scriptum seul est de la main du Prince.

Hex ce 5 Octobre (1780.)

J'apprend avec chagrin mon cher Chestret que vous avez laissé couvrir sous les cendres un procès intenté au Comte de Rice (2), et que vous ne m'en avez pas averti, et qui va éclater et produira le plus mauvais effets pour la Saison de Spa et ses habitants. Ce n'est pas le Comte de Rice que je considère dans cette affaire, mais l'impression infâme que cela va produire chez les Etrangers, qui ne sont que trop jaloux du bien-être que Spa en retire, parlez-en à M^r votre frère, pour voir ce qu'il y a (à) faire et marquez-moi ce que vous en sçavez. Je suis votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

(1) Le prince de Nassau-Siegen, Colonel-proprétaire du Régiment Royal-Allemand. (Liste n° 28 du 1^{er} août 1780).

NASSAU-SIEGEN (le prince Charles-Henri-Nicolas-Othon de) célèbre par ses aventures, né dans le duché de Nassau, 5 janvier 1743, mort vers 1809.

Le prince de Ligne a fait de lui un portrait brillant ; le duc de Levis en a parlé d'une manière différente.

(2) Monsieur le Comte de Rice. (Liste du 3 juillet 1779 ; idem. Liste du 4 juillet 1780).

Ce personnage de nationalité anglaise, joueur de profession, s'acquit une fâcheuse célébrité à Spa et à Aix-la-Chapelle, comme principal instigateur de la querelle qui surgit entre les propriétaires des maisons de jeu autorisées et les Anglais, ses compatriotes de résidence à Spa, querelle qui eût pour résultat la création du *Club anglais*. Il fit aussi une tentative en 1785 pour établir à Aix puis à Borcette, des jeux de hasard. Il joua durant les années 1780, à 1787 un rôle important et ténébreux dans les affaires de Spa, suscitant de graves embarras au Prince et aux maisons privilégiées.

Il est aussi connu par son duel avec le vicomte du Barry (fils du comte Jean

Je connoissois l'histoire de Capello (1) et ses imbéciles et pueriles subterfuges. C'est en faveur de la bonne compagnie qu'on a fait des règlements contre ces fripons, tant pis si les Etrangers de la premières distinctions (comme vous dit (es) qui s'intéressent pour Capello) : ne reconnoissent pas les soins qu'on a eu de leurs procurer de la tranquillité. Au reste les règlements sont portés et auront leurs exécution dans toute la rigueur. Vous devez conoltre Monsieur, Capello des années passés, qui ayant voulu mettre une bague en gage à une femme, l'a escamoté et il a fallu votre ministère pour satisfaire la femme. C'est un banqueroutier d'Holande, qui n'est pas à sa première scène, tous ses associés sont de la même trampe. Je suis mon cher Chestret votre affectionné,

LE PRINCE DE LIÈGE.

Le 25 Juillet (1781).

J'ay reçu mon cher Chestret votre Lettre du 2. Je suis bien fâché d'apprendre que ce sont des Liégeois qui donnent le mauvais exemple, et des preuves de leurs mauvaise education. Dit au S^r Limbrée (2) que je le fai exhorte d'être tranquille, sinon que je fairois agir l'officier contre Luy, comme contre un turbateur du repos publique, et que j'au-

du Barry), qui avait épousé M^{lle} de Tournon, duel qui eut lieu en Angleterre et qui conta la vie à son adversaire. Ce fut à Spa que les jeunes époux connurent de Rice qui les enmena en Angleterre, en 1778.

(1) Monsieur Van de Cappello, d'Amsterdam. (Liste du 10 août 1781, n° 43).

(2) Monsieur de Lembrée, de Liège. (Listes du 26 juin 1780, n° 6 et du 27 juin 1784, n° 20).

rois soin que le jugement sera sévère ; j'ay fait écrire au S^r Everard (1) par l'exempt des gardes. Dit également au S^r d'Allemagne (2), Speemant (3) et Crahay (4), d'être tranquille, sinon que non seulement l'officier agira contre eux, et qu'ils seront renvoyés tous les trois de la banque. S'ils ont le moindre sang commun, ils doivent sentir eux même, combien leur conduite querelleuse est dégoûtante et combien, elle doit éloigner les honnêtes gens de Spa. Vous pouvez les avertir, que j'ay requis le Prince de Stavelot de les faire arrêter par ses sujets partout, les faire getter dans un coup de basse fosse si on les trouve battant où j'aurois soin de les faire tenir. En vérité leur conduite est déshonorante pour la Nation. Fait leurs connaître combien j'en suis indigné. Adieu mon cher Chestret, Je suis comme toujours

Votre très affectionné,
LE PRINCE DE LIÉGE.

Seraing ce 4 Aoust (1781 ou 1782.)

- (1) Monsieur Everard, de Liège. (Liste du 24 juin 1781, n° 9).
 - (2) Monsieur Dallemagne, de Liège, Tenant des Postes Impériales. (Liste du 22 juillet 1781, n° 26). On trouve dans la même liste : Monsieur le Major D'Allemagne, de Liège, à la date du 22 juin.
 - (3) Ne figure pas dans la Liste.
 - (4) Monsieur Crahay, ancien officier au service de France, et voué du Marquisat de Franchimont. (Liste du 22 juin 1783, n° 7).
-

Séance du 9 juillet 1882

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Bormans, Hock, Poswick, Terme, Van den Berg.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est approuvé.

M. le baron de Pitteurs de Budingen s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

L'assemblée décide d'ajouter à la liste des publications éventuelles :

1° La traduction française de l'ouvrage : *Die Anfänge der landständischen Verfassung im Bisthum Lüttich*, von Adolf Wohlwill. — Leipzig, 1867.

2° Les admissions à la bourgeoisie de la Cité de Liège.

3° Les comptes de la Cité.

4° *La Briefve-adnotation des armoiries du Pays de Liège*. Manuscrit de Le Fort.

5° Le texte latin et la traduction française de l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Laurent à Liège. (*Amplissima collectio* de Dom Martène et Durand).

6° Le texte et la traduction de *Rerum Leodiensium status*. 1649.

7° Description du duché et du château de Bouillon.

Sur la proposition de M. Poswick il est décidé que la rédaction du Bulletin sera confiée à un comité de trois membres. Sont élus : MM. Alexandre, Bormans et Poswick.

L'assemblée décide que le Bulletin sera envoyé à : L'Athœneum belge.

La séance est levée à 11 heures et demie.

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

I

3^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1883

Séance du 24 décembre 1882.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Body, Couclet, Demarteau, Herman Lohest, Pascal Lohest, baron de Pitteurs de Budingen, Poswick, Van den Berg, Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 1882 est lu et approuvé.

Les exemplaires de la publication n° 27 : *Chiroux et Grignoux*, éditée par M. Henri Helbig, sont distribués aux membres présents.

M. Poswick est chargé de l'envoi des *Bulletins* de la Société. Il propose de déposer au local de l'Institut archéologique Liégeois, les exemplaires des publications destinées au commerce, et ceux qui n'ont pas été réclamés par les membres. Il en sera dressé un inventaire. La Société accepte cette proposition.

L'assemblée décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, la reddition des comptes ainsi que la proposition, déposée par MM. Demarteau, Pascal Lohest et Poswick, d'augmenter le nombre des membres de la Société et de le porter à soixante-dix.

MM. Body et Demarteau, sont chargés de l'examen du manuscrit de M. de Leau-Seraing, intitulé *Mémoires historiques sur Spa*.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 28 janvier 1883.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, trésorier ; Body, Bormans, Couclet, baron de Pitteurs de Budingen, Poswick.

Le procès-verbal de la séance du 24 décembre 1882 est lu et approuvé.

M. Poswick communique la liste des exemplaires encore en dépôt chez l'imprimeur.

La Société décide de demander et au besoin de racheter, aux membres démissionnaires, le premier volume de l'*Histoire de Stavelot*.

Elle décide de fixer le prix des trois volumes de l'*Histoire de Stavelot*, à 40 francs.

Celui des *Papiers de J. R. de Chestret*, à 10 francs par volume et le *Voyage de Bergeron*, à 15 francs.

M. le docteur Alexandre communique les comptes de 1880, 1881 et 1882.

En 1880, les recettes se sont élevées à . . .	fr.	2,487 01
Les dépenses à	"	1,838 10
En caisse au 31 décembre . . .	fr.	648 91
En 1881, les recettes se sont élevées à . . .	fr.	1,898 91
Les dépenses à	"	1,782 90
En caisse au 31 décembre . . .	fr.	116 01
En 1882, les recettes se sont élevées à . . .	fr.	1,391 01
Les dépenses à	"	1,043 25
En caisse au 31 décembre . . .	fr.	347 76

Ces comptes sont approuvés.

La Société procède ensuite au renouvellement du bureau, et décide sur la proposition de M. Poswick de l'augmenter d'un secrétaire-adjoint et d'un bibliothécaire.

Sont élus : Président, M. Henri Helbig ; Secrétaire, M. Grandjean ; Secrétaire-adjoint, M. le docteur Alexandre ; Trésorier, M. le baron de Pitteurs ; Bibliothécaire, M. Couclet.

M. Albin Body communique le résultat de l'examen qu'il a fait des *Mémoires historiques sur Spa*. Ce travail sera inséré dans le *Bulletin*.

M. Stanislas Bormans promet une notice sur *Lucius de Tongres*, destinée au *Bulletin*. Il appelle l'attention de la Société sur l'*Antigraphum* de Lambert-le-Bègue.

M. le président veut bien se charger de demander à M. le chanoine Daris des renseignements sur l'authenticité de ce manuscrit, qui se trouve à Paris.

La Société décide ensuite de porter à soixante-dix le nombre de ses membres.

M. le docteur Alexandre est chargé de demander à l'imprimeur des renseignements sur l'augmentation éventuelle du prix des publications.

La séance est levée à midi.

Séance du 8 avril 1883.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Bormans, Demarteau, Hock, Pascal Lohest, Poswick, H. Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et approuvé.

Les fascicules 3 et 4 du *Bulletin*, sont distribués aux membres présents.

La Société décide, au sujet du portrait de Jean-Remy de Chestret, de payer l'allocation votée dans la séance du 29 janvier 1882.

M. le docteur Alexandre, communique deux lettres de l'imprimeur de la Société concernant les nouveaux prix des publications. Il est chargé de s'entendre avec l'imprimeur à ce sujet.

M. Demarteau signale une *Vie de Saint Lambert*, du XIII^e siècle, en français, qui se trouve au *Britisch Museum*. Ce manuscrit lui a été signalé par M. le professeur Kurth. MM. Bormans et Lohest sont chargés de s'informer des conditions auxquelles on pourrait en obtenir une copie.

M. Dufour, de Genève, propose de publier pour la Société, la *Complainte sur le sac de Liège en 1468*, dont il a été question en 1879. M. Bormans écrira à M. Comhaire, avocat à Liège, correspondant de M. Dufour, pour avoir des renseignements sur ce travail.

M. J.-S. Renier, archéologue à Verviers, est élu à l'unanimité, membre de la Société.

Dix candidats sont présentés pour remplir les nouvelles places de membre, créées dans la séance du 28 janvier dernier. Leur élection aura lieu dans la prochaine séance.

M. Poswick donne ensuite des renseignements sur Louis Abry, auteur du *Recueil héraldique des Bourgmestres de la noble Cité de Liège*.

La séance est levée à midi.

RAPPORT

SUR UN MANUSCRIT INTITULÉ :

MÉMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR SPA

Sur ses sources minérales et sur diverses particularités
relatives à ce lieu célèbre.

Avec une esquisse de ce que les environs les plus rapprochés
peuvent offrir d'intéressant.

Pour servir de manuel à l'étranger qui s'y rend.

RÉDIGÉS PAR DE LEAU-SERAING.

Messieurs,

Plusieurs fois déjà, il était venu à la pensée de quelques-uns des membres de votre société, de publier les *Mémoires* dont il s'agit. A première vue, on pouvait supposer qu'en effet, ces pages offriraient un certain intérêt, et qu'elles renfermaient beaucoup de choses inédites sur la petite ville qui a déjà tant exercé la plume des savants et des historiens. Ulysse Capitaine, qui eut en sa possession ce manuscrit, se proposait aussi, a-t-on dit, de le mettre au jour. Enfin, une note bibliographique dont le rédacteur du catalogue Lavalleye avait fait suivre sa mention, était encore de nature à attirer l'attention, à mettre en éveil l'esprit du chercheur, sur cet ouvrage de De Leau.

C'est sur ces allégations, si je ne me trompe, c'est au souvenir de ces divers racontars (passez-moi le mot) qu'est de nouveau venue, sur le tapis, la question de cette publication, qu'elle a été agitée, dans notre dernière séance.

Il faut en rabattre quelque peu de vos illusions, Messieurs, à l'égard de ces *Mémoires* ; avouons-le sans ambages, leur réputation est usurpée, et elle l'a été surtout, probablement à cause de cette réclame du catalogue Lavalleye, dont voici la teneur fort hasardée : « manuscrit dans lequel on trouve des renseignements curieux qui prouvent que le savant M. de Villenfagne était loin d'avoir tout dit sur l'histoire de Spa. »

Quoiqu'en dise cette note, destinée à activer le feu des enchères, nous pouvons assurer que la publication intégrale de ces *Mémoires*, provoquerait des déceptions nombreuses. C'est ce dont nous avons pu nous convaincre par une lecture attentive.

En présence de ce résultat négatif, nous avons pensé à en reproduire certaines parties, ou chapitres, mais force nous a été de renoncer à ce projet d'exhumation, même partielle.

On rencontre de ci, de là, dans ce volumineux in-folio, la mention d'un événement peu connu, ou un renseignement curieux et inédit, parfois aussi une particularité ignorée, ou encore, un menu fait non signalé ailleurs, mais le tout est disséminé, amalgamé dans un fatras de redites, noyé dans une compilation laborieuse.

Ces *paillettes* étaient dignes d'être tirées de leur obscurité ; mais vous présenter les uns à la suite des autres, ces fragments qui n'ont ni lien, ni corrélation, eût été simplement produire des analectes Spadois. Nous avons préféré de donner une analyse minutieuse et détaillée du contenu de ces *Mémoires*, et laisser la parole à l'auteur quand il a

paru la mériter, et justement, à propos de ces rares mentions, à mesure que nous les trouvions au cours de notre dépouillement. Ainsi mises en lumière, elles pourront être utilisées par l'historien, le chercheur, et l'on aura en quelque sorte le dessus du panier de l'œuvre de De Leau.

Il nous reste à donner la description du manuscrit même, ce qui ne sera pas long, à narrer enfin son histoire ou plutôt les vicissitudes par lesquelles il a passé, et à fournir quelques détails sur l'auteur.

Le volume qui est écrit très lisiblement, forme un in-folio de 424 pages non numérotées, à deux colonnes, mais dont une seule porte le texte. Aucune date ne figure au titre, mais une note contenue dans l'avant-propos nous a servi à déterminer l'année pendant laquelle ces *Mémoires* ont été rédigés. De Leau en avait, paraît-il, conçu l'idée, dès le commencement de ce siècle ; mais il abandonna momentanément son travail pour le reprendre quelque temps après.

« C'est à la présence de S. A. S. la Princesse Pauline que je dois d'en avoir ressaisi l'intention » dit-il. C'est donc en 1811, année où Spa reçut la visite de la sœur de Napoléon qu'il faut reporter la date de leur achèvement.

Ainsi que le titre nous l'apprend, ce livre était destiné à servir de manuel aux visiteurs, et De Leau se proposait de le publier, lorsque la mort vint brusquement le saisir (1813). Sa veuve, désirant rendre un hommage à la mémoire de son mari, voulut réaliser ce projet, et, elle s'adressa dans ce but, à un certain Giloton, libraire à Spa, qui accepta tout d'abord avec empressement de s'en faire l'éditeur. Seulement, le moment lui paraissant peu propice à une entreprise de l'espèce — ce qu'on appelle les *Saisons* de Spa n'étaient point prospères alors, — il voulut attendre des temps meilleurs. Son espérance fut vaine ; néanmoins, il avait

la ferme intention d'exécuter sa promesse, et s'adressa même à Laurent De Thier pour qu'il révisât le travail.

Le hasard a d'étranges fantaisies. Il donnait à ce moment pour correcteur à De Leau, l'un de ses ennemis politiques les plus acharnés, De Thier, l'ancien promoteur du Congrès franchimontois, ce républicain que l'émigré De Leau avait si vigoureusement fustigé dans ses écrits, celui-là même qu'il avait affublé des noms de *Singe-Prince*, de *Sacré Chancelier du Chef-ban de Theux* (1).

Comme on pourra s'en assurer, le manuscrit a subi des ratures, des corrections, des additions même ; et pour nous qui sommes familiarisé dès longtemps avec l'écriture de De Thier, il n'y a pas de doute qu'elles ne soient de sa main. Nous pouvons même préciser l'époque à laquelle cette besogne fut accomplie par l'ex-membre du Conseil des Cinq-Cents. En effet un document imprimé, l'*Ordre des Bals et Assemblées*, daté de 1816, a été encarté dans ce manuscrit.

Giloton ne mettait pas toujours son dessein à exécution ; aussi la baronne De Leau-Seraing se lassa, et exigea la restitution des *Mémoires*, qu'elle emporta à Liège, où elle allait se fixer. C'est dans cette ville qu'ils furent acquis par M. Lavalleye d'abord, ensuite, à la mort de celui-ci, par notre collègue regretté, Ulysse Capitaine (2).

Terminons ce préambule déjà long par quelques notes indispensables sur l'auteur.

De Leau Gérard, baron du Saint-Empire, appartenait à une famille importante du bourg de Spa. Il était né en 1756

(1) Voir la brochure anonyme, attribuée à De Leau : *Tout est au mieux, car on le dit*.

(2) Nous tenons quelques-uns des renseignements touchant les péripéties par lesquelles a passé ce manuscrit, du fils même de l'auteur, Monsieur De Leau notaire à Ensival, encore en vie aujourd'hui.

et se fit avocat. Il fut fort connu à Spa, sous le sobriquet de *Figaro*, qu'on lui donna, parce qu'il avait joué le rôle de ce nom dans le *Barbier de Séville*, lors d'une représentation donnée par des amateurs, au profit des inondés. Époux en premières noces d'une baronne de Geyr-Schweppenbourg, il accola d'abord le premier de ces noms au sien et signa De Leau-Geyr. Son second mariage eut lieu avec la baronne de Seraing, et il changea son nom en celui de De Leau-Seraing. Entre autres charges il occupa celle de maître des Eaux et Forêts. Aux années de prospérité de Spa, il fut l'un des propriétaires associés des maisons d'Assemblées. Il contribua largement aux embellissements du bourg, et c'est à lui qu'on doit l'érection de ces beaux hôtels qui actuellement encore peuvent hardiment rivaliser avec ceux qu'on élève de nos jours.

De Leau avait de nombreuses relations avec les étrangers de distinction qui fréquentaient nos eaux ; c'est grâce à ces rapports qu'il dota Spa de l'établissement de la première poste aux lettres. Il joua un rôle actif dans les affaires de la Révolution et se montra l'un des soutiens les plus fermes du parti aristocratique.

Forcé d'émigrer à l'entrée des armées républicaines, il rentra dans le pays et figura à la tête des troupes lors des opérations qui eurent lieu en 1794, dans le Marquisat, sous les ordres du Feld-maréchal prince de Wurtemberg.

Réfugié de nouveau à Essen, il ne revint dans ses foyers qu'après le traité de Lunéville, (9 février 1801).

En 1807, il fut nommé président de la commission des incendies, instituée par le préfet pour distribuer les secours aux victimes de l'affreux sinistre qui anéantit Spa presque en entier ; il rendit à cette occasion de grands services à ses concitoyens, et en qualité de Vénérable de la Loge

maçonnique spadoise, il provoqua de toutes parts les souscriptions des membres affiliés à cette institution.

De Leau est l'auteur de différentes brochures, notamment de *Tout est au mieux, car on le dit. Le Curé de Spa. La Saint Nicolas au bourg de Spa*, 1789 ; enfin, des ouvrages suivants, dont les exemplaires sont aujourd'hui introuvables et que nous avons renseignés dans la Bibliographie Spadoise.

Pièces et faits concernant le Marquisat de Franchtmont, le Pays de Stavelot et le Comté de Logne, relativement à ce qui s'y est opéré en 1794 sous les ordres du Feld-maréchal Prince Ferdinand de Wurtemberg, commandant en chef les troupes de S. M l'Empereur et Roi au pays de Liège, par De Leau-Geyr, chargé du commandement des armes au Marquisat de Franchtmont et de quelques opérations militaires qui ont eu lieu au Comté de Logne. S. l. n. d. in-8° de 110 p.

La justice aux prises avec les brigands ou réclamations en faveur des habitans des Pays-Bas et des Principautés de Liège et de Stavelot, contre l'iniquité des opérations des fonctionnaires de la République française.

Appel du genre humain aux nations et aux rois contre les tyrans qui dominant sur la France. S. l. n. d. in-4° de 48 p.

Les faits de la vérité mis en opposition au langage des soi-disants législateurs et directeurs de la République française par Gérard de Berinsenne. 1799, in-8° de 96 p.

L'ami du bien public et des rois par Gérard de Berinsenne. S. l. 1799, in-8° de 228 p.

Disons tout d'abord que le manuscrit en question ne contient pas précisément de matières inédites. En effet l'auteur prend soin de nous avertir, dès le début même de son *Avant-propos*, que « ces Mémoires ne forment qu'un rapprochement des objets les plus intéressans *de Spa*, tels qu'il les a recueillis dans les écrits qui ont précédemment traité des ressources, des eaux, des agréments et des plaisirs... etc. » Ce serait donc, à franchement parler, une compilation, « Seulement, il en a changé la diction, » c'est-à-dire, la rédaction.

Pour parler *ex-professo*, des choses locales, De Leau, à juste titre, invoque une expérience de quarante à quarante-cinq ans, puis aussi, les connaissances qu'il a pu gagner par les emplois qu'il a occupés, enfin, la grande part qu'a eue sa famille dans les établissements utiles ou agréables, fondés à Spa.

En entreprenant ce travail, De Leau n'a d'autre but que de raviver, de réveiller l'attention sur Spa, que des jalousies représentaient comme dénué d'agréments et de ressources. Cet esprit d'envie et de dénigrement à l'égard de sa ville natale a été tel, qu'on aurait été jusqu'à dire à la princesse Pauline « qu'il fallait s'approvisionner de tout, pour venir à Spa, jusqu'aux légumes, au pain même. » De crainte de manquer de tout ici, cette précaution fut effectivement prise lors du voyage de cette princesse. On avait fait plus, on lui avait insinué qu'elle trouverait des chemins impossibles, des passages dangereux, des précipices à franchir sur la route qu'il fallait suivre pour parvenir à Spa.

Ces calomnies à l'égard de la petite ville d'eau ne sont pas neuves, témoin :

« La même supercherie qui eut lieu, en 1757, vis-à-vis de S. A. S. Clément-Auguste, Archevêque-Électeur de Cologne.

« Envoyé à *Spa*, pour en boire les eaux, par l'avis de ses médecins, et arrivé à Aix-la-Chapelle, on sçut si bien l'induire en erreur, en lui faisant craindre qu'il éprouveroit les mêmes inconvénients, les mêmes défauts pour ses besoins, etc, qu'on le détermina à rester à Aix, et à s'y faire apporter les eaux de *Spa*.

« Ce procédé paraîtra d'autant plus révoltant, que, cette même année, il se trouvoit à *Spa* des personnages de la plus haute distinction, tels que le Prince-Évêque d'Augsbourg, Landgraaff de Darmstadt, la Duchesse de Guastalla, les Princes de Galitzin, de Tingri, de Horne, etc., etc.

« Les effets que Clément-Auguste y éprouva de cette manière de prendre les eaux de *Spa*, répondirent peu à l'espoir des effets qu'attendoient ses médecins. Ils en attribuèrent, avec fondement, les défauts, à ce qu'il ne les avoit point bues sur le lieu même, et insistèrent au retour de l'été suivant, que le Prince irait à *Spa*, pour en faire usage, malgré tout ce qui pourroit en être de ce qu'on lui avoit supposé.

« On renouvela les mêmes manœuvres à Aix pour l'y retenir, mais les besoins de sa santé l'emportèrent sur toutes autres considérations.

« Cependant, pour n'y point être au dépourvu de tout, comme on le lui avoit figuré, il se fit précéder d'un très-grand caisson rempli de provisions de toutes espèces, qu'accompagna son maître d'hôtel.

« A peine celui-ci eût-il mis le pied à terre à l'*Hôtel du Cornet* qu'il se vit entouré de fournisseurs et de pourvoyeurs qui se recommandèrent pour obtenir la préférence.

« Étonné et, peut-être, voulant s'assurer s'ils pourroient suffire au service de la maison de l'Électeur, il dit à chacun d'eux d'apporter ce qu'il présentoit.

« La cour se remplit bientôt de gens chargés de viandes, de volailles et de gibiers ; de fruits, de légumes, d'épiceries, de vins, etc, en un mot de tout ce qui pouvoit être nécessaire. Il les fit ranger de file et attendit ainsi le prince qui arriva dans le moment même.

« Il crut d'abord que ces provisions étoient celles que l'on avoit déchargées du caisson, mais détrompé et instruit de ce qu'il en étoit par son maître d'hôtel, il défendit aussitôt d'en rien prendre, ordonna de faire venir tous les pauvres de l'endroit, qui furent appelés au son d'une clochette et leur en fit partager la totalité ; *ne voulant pas*, dit-il, *qu'il fut rien employé dans sa maison que ce qui viendrait de Spa.* »

Notre auteur prend prétexte de ce fait pour flétrir énergiquement les manœuvres déloyales des villes thermales, rivales qui cherchaient à détourner les étrangers de venir à Spa. L'insistance de De Leau sur ce point, nous révèle une particularité oubliée de l'histoire de Spa, à savoir cette jalousie extrême qu'Aix montrait de la vogue des fontaines spadoises, de la préférence que lui accordaient les étrangers. L'on ne dénigra point seulement Spa, en paroles.

« La mémoire est encore récente des pamphlets, des libelles par lesquels on a voulu atténuer le mérite des eaux de *Spa* et les attraits du lieu.

« Mais vit-on jamais ses habitants employer de semblables moyens pour faire valoir ou prévaloir les avantages de leurs sources ou des agrémens de leur endroit, en dépréciant d'autres ? — Non, car il n'est pas un seul individu de *Spa* auquel on pourra en imputer la simple pensée ; à tout ce qui s'est dit, à tout ce qui s'est fait ; à tout ce qu'il a été écrit pour atténuer et perdre, si on l'eût pu, le mérite des eaux de *Spa*, et la renommée du lieu, ses habitants n'ont opposé qu'impassibilité et silence.

» Ils auroient pu répliquer sans grandes peines, aux diatribes dont ils ont été souvent l'objet, ils auroient même pu en reverser, avec droit et vérité, les effets sur leurs propres auteurs ; mais ils ont trouvé mieux d'abandonner au mépris public les misérables et honteuses productions d'écrivains, à plume vénale, qui semblable aux jeux d'ombres chinoises, ne font que paroître et disparaître... (1) »

De Leau clôt, ici, ce qu'il appelle son *Avant-propos*.

Le premier chapitre, quoiqu'à dire vrai, l'auteur n'ait pas adopté ce classement spécial, porte en tête cette mention :

Fléaux qui ont accablé Spa à différentes époques. Peste, guerres, famine, tremblement de terre, inondations, grêle, incendies, usure.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier... fléau qui eut particulièrement le don d'exciter l'indignation de notre chroniqueur. Dans son impatience d'aborder cette matière, il avait même commencé, par là, son chapitre, et par conséquent, son livre, renversant ainsi l'ordre du sommaire qu'il s'était tracé. Mais ainsi que nous l'avons dit, son manuscrit a subi des remaniements. Cette partie entre

(1) Nous nous permettrons de dire que, quoique fort versé dans l'histoire bibliographique de Spa, nous ne devinons pas bien à quels diatribes ou libelles, De Leau fait directement allusion, quels auteurs il vise. Nous ne trouvons dans la liste des écrits parus depuis le commencement du siècle, jusqu'à la date où le chroniqueur se livrait ainsi à cette explosion de colère, aucune publication à laquelle pourrait s'appliquer ce reproche de dénigrement. Il avait paru, il est vrai, en 1803, deux brochures anonymes, aujourd'hui très rares, et que nous avons signalées dans la *Bibliographie spadoise*. Elles sont les seules qui aient ce caractère agressif ou satirique. Elles portent pour titre: *Anecdotes intéressantes et utiles à connoître par les étrangers qui se rendent aux eaux minérales de Spa*, s. l. n. d. in-8° de 8 pp. *Dialogue instructif pour les étrangers qui fréquentent Spa, pendant la saison des eaux minérales, entre le Comte de *** et son hôte*, s. l. n. d. in-8° de 7 p. Mais on ne voit point qu'il y soit fait aucune réclame en faveur d'Aix-la-Chapelle, au détriment de Spa.

autres, a été raturée ; son correcteur aura probablement et non sans raison dit, le *non erat hic locus*, en relisant cette élucubration. Aussi, De Leau l'a-t-il rejetée à la fin de son ouvrage.

Les paragraphes *peste, incendies*, ne nous instruisent d'aucune date néfaste qui ne soit déjà connue ; celui des *inondations* retrace une circonstance assez curieuse qui marqua un débordement du petit ruisseau, le Waay.

« La nuit du 19 au 20 juin 1804, il survint une inondation si subite qu'aucun habitant des parties submergées ne put en sortir, et l'élévation des eaux fut égale à celle des plus considérables qui avoient précédé. Elle dura jusqu'au jour et causa des dommages considérables dans les pavés de la ville et chez beaucoup de particuliers dont les demeures se trouvoient exposées à la violence des torrens qui se précipitoient de tous les points, dans les rues. Un coup terrible de la foudre, qui s'y joignit, fit écrouler sur elle-même une maison dans laquelle se trouvoit toute une famille réunie, père, mère et petits enfans, qui, enveloppés tout d'un coup dans la masse de la charpente et des planchers qui s'étoient éboulés les uns sur les autres, eurent le bonheur d'en échapper sans accidens, en perçant les parois qui les séparaient de la maison voisine pour s'y procurer une retraite. Plusieurs particuliers prirent le même parti par l'espoir de trouver plus de sûreté ailleurs que dans la position de leurs domiciles ; il y en eût qui passèrent ainsi de maison en maison *jusqu'à la cinquième*. On y remarqua un individu chez lequel l'effroi avoit sans doute augmenté étrangement les forces naturelles, qui, pour se faire jour à travers le mur du voisin, en avoit fait sortir sans le secours d'aucun instrument propre, une pierre que par son poids et son volume, trois hommes réunis eurent peine, le lendemain, à replacer comme elle l'étoit... »

Convenons que cette facilité de défoncer, à l'aide de ses mains seules, les murailles séparatoires des maisons de Spa,

telle qu'elle est rapportée par De Leau, donne une assez pauvre idée de la solidité des constructions à cette époque. On lui saura gré de cette note quasi comique.

Ce qui concerne les *tremblemens de terre*, n'offre, non plus, rien de nouveau.

Dans le chapitre II : *Époques remarquables. Événemens particuliers*, l'historien improvisé s'ingénie d'abord à nous démontrer l'extension, le développement pris par le bourg, et il rappelle les modifications apportées successivement dans les différentes artères de la ville, les transformations qu'ont subi les divers quartiers, depuis cinquante ans, surtout. Malgré le piteux état de ses logements, Spa reçut pourtant autrefois, nous dit-il, « la visite des personages du plus haut parage. »

« Il y étoit anciennement d'usage que toute personne de marque laissoit à la maison qu'elle avoit occupé, son blason avec le détail de ses titres et des effets et résultats qu'elle avoit éprouvé de l'usage des eaux, et la date et le tems de son séjour.

« La maison portant pour enseigne la *Fontaine d'or*, consumée par l'incendie de 1807, étoit garnie de ces blasons, à son extérieur, dans les parois de son entrée, et dans les contours de sa cour. Il en étoit de même de l'*Hôtel du Cornet*, et, en plus ou moins, de différentes maisons de Spa.

« Ces blasons tenoient bien réellement lieu de documents relativement à ce qui pouvoit attester à la postérité, la célébrité des sources minérales.

« Mais lorsqu'il fut question de ravaller tout au même niveau et d'anéantir tout ce qui pouvoit rappeler d'anciennes distinctions, les modernes niveleurs en politique, enlevèrent ces vrais trophées des eaux de Spa et en firent un auto-dafé au milieu de la place publique.

« Cet événement exige de la part des habitans du lieu une sorte d'*amende honorable* envers les hôtes illustres qui leurs

avoient laissé d'aussi beaux titres des qualités et des vertus des eaux salutaires qu'ils possèdent ; en faisant connoître que les auteurs et les acteurs de leur destruction, n'appartenoient qu'à cette classe vile et méprisable de la population, que l'on qualifie partout du nom de *canaille*, à laquelle les révolutions peuvent seules donner de l'action et quelque valeur.

» Il a fallu aussi qu'une singulière et fatale insouciance existât parmi tous, pour ne point conserver en notes, les inscriptions de ces Blasons, ou tout au moins les noms et titres des personnages auxquels ils appartenoient. »

.

Le chapitre III intitulé : *Esquisse des environs les plus rapprochés de Spa, en ce qu'ils peuvent offrir d'intéressant pour l'étranger*, s'occupe d'abord, de *Franchimont* ou mieux, des ruines du château, de ses gouverneurs et de leurs attributions, puis des autres charges, ou titres, du Marquisat. Il y a çà et là, quelques indications, quelques renseignements qui ont leur valeur, mais qui ne nous fournissent rien que nous ne sachions déjà par *Detrooz*.

Voici ce qu'il dit des ruines du vieux castel :

« On attribue aux coups de la foudre les dernières destructions des parties les plus élevées de ses tours et de son donjon : ce qu'il en restoit étoit néanmoins encore très-habitable, quoique sa seule destination fut bornée à servir de prison aux malfaiteurs et aux criminels, et de logement au fermier du peu de biens-fonds qui l'environnoient.

» Les toits venoient d'être réparés presque entièrement à neuf, lorsque le cri de *guerre aux châteaux*, se propagea dans ce pays, en 1794. Alors les bandits du territoire se crurent autorisés à le détruire ; non pas par esprit de système, mais bien et uniquement pour en arracher et enlever le fer, le plomb, les bois de charpente et généralement tout ce qui pouvoit être de quelque valeur. C'est ainsi que le *Château de Franchimont* a été réduit à l'état de ruines qu'il présente aujourd'hui.

« Il s'y trouve des souterrains que l'on dit remarquables ; mais dont les difficultés d'accès ont empêché jusqu'à présent de reconnoître l'intérieur, l'étendue, les communications et les issues. »

Theux et son industrie sont, ensuite, passés rapidement en revue. L'auteur constate la disparition presque complète de ces *platineries* ou usines dont les produits s'exportaient autrefois dans tous les Pays-Bas. Le célèbre marbre noir de cette localité a, aussi, sa mention. A propos de Juslenville, on nous y apprend que la nouvelle route qui le relie à Theux, a été baptisée du nom de *Voie Pauline*, pour perpétuer le souvenir du séjour, à Spa, de cette princesse, sœur de Napoléon, qui aimait à diriger sa promenade dans le joli vallon chanté par Leloup et embelli par Edmond Fyon. Nous arrivons au

Chapitre IV ; *Digression : sur les premières connaissances des sources d'Eaux minérales de Spa. — Sur les premiers temps du lieu et de sa population ; avec diverses particularités qui y sont relatives.*

Digression, n'est pas à proprement parler le terme à appliquer à cette partie de l'œuvre de De Leau. Compilation serait mieux approprié ; mais encore eût-il fallu qu'elle fût faite avec quelque ordre ou méthode. Remettant au jour pour la cent-et-unième fois la discussion née de l'interprétation à donner au fameux passage de Pline, notre Spadois argumente nécessairement en faveur de sa ville natale, ce qui semblerait mieux établi aujourd'hui par les importantes découvertes archéologiques opérées à Juslenville et à Theux.

Il établit une comparaison entre les sources de Tongres et celles de Spa sous le triple rapport des propriétés physiques, chimiques et médicinales.

Il est inutile de dire, croyons-nous, que cette partie du *Mémoire* est absolument surannée et que le système présenté, complètement renversé par les progrès de la science actuelle n'a qu'un intérêt purement rétrospectif. Il en est de même de la théorie sur la formation des eaux minérales, dont les spéculations, ou mieux, les conjectures feraient naître aujourd'hui le sourire sur les lèvres des chimistes et des géologues. A ce propos, De Leau s'occupe incidemment de l'étymologie du nom de *Spa*. Reproduisons ce qu'il en dit.

• Elle est expliquée ou plutôt interprétée de différentes manières : il en est qui la font dériver du mot *Espa*, de la langue romane qui doit y signifier *fontaine*, comme *espasier* y signifie *fontainier, qui distribue les eaux*.

• D'autres, partageant l'opinion du docteur Canvane, membre de la Société royale de Londres, qui a fréquenté ce lieu pendant une suite d'années consécutives, en supposent l'origine du rapprochement des lettres initiales des trois mots latins *Sanitas* ou *Salus Per Aquas* (santé ou salut par les eaux) qui fournissent à la prononciation S. P. A. de la même manière que la devise des enseignes et des Aigles des Légions Romaines : *Senatus Populus-Que Romanus*, y étoit inscrite par S. P. Q. R. »

Cette façon d'expliquer une étymologie par un acrostiche ayant été très sérieusement et très gravement exposée, De Leau raconte les commencements ou les origines du hameau Spadois.

Il relate la soi-disante fondation authentique, qui est attribuée à Colin de Bréda, sous le règne d'Adolphe de la Marck, et produit la pièce qui concède à ce maître de forges, un certain nombre de bonniers aux abords de la Fontaine. En faisant remarquer que le nom de *Leloup* donné au prétendu fondateur de Spa, est purement un

sobriquet tiré de ce que lui et ses enfants « avoient leur habitation permanente dans les bois, comme charbonniers, bûcherons et forgerons, comme aussi du caractère rude et sauvage qu'ils avoient contracté à cette existence ; »

De Leau fait incidemment une excursion dans le domaine de l'onomastique des familles spadoises.

« Il n'est d'ailleurs guère d'endroits où les sobriquets et les surnoms aient été plus généralement ajoutés et même, substitués aux noms propres, qu'à Spa, et tous, par analogie aux caractères, aux manières et aux défauts. Tels sont ceux de *Sangliers*, de *Renards*, etc., de même date, sans doute, que ceux de *Le Loup* et du *Loup*. Les premiers en raison des manières brusques et rudes qui les distinguoient de pères en fils et du vélu extraordinaire dont les corps des anciens se trouvoient couverts ; les seconds ainsi désignés soit par leur finesse, soit peut-être par quelques tours de l'animal dans le poulaillier d'un voisin. C'est par l'existence et la réunion de ces surnoms que l'on surprend l'étranger, en lui disant que l'on voit fréquemment, à *Spa*, les *Loups*, les *Sangliers* et les *Renards* venir familièrement et de concert, boire à la fontaine du Pouhon, lorsque la gelée a couvert de glaces les rivières et les autres sources. Ils n'y viennent pas moins dans toutes les saisons, parce que cette eau sert de boisson ordinaire à la plus grande partie des habitants » (1).

L'église paroissiale de Spa, le couvent des capucins, sont ensuite l'objet des recherches de De Leau, mais il est sur ce point d'une sobriété regrettable. Il produit aussi quelques

(1) Quoiqu'il en soit de la conjecture de De Leau qui attribue l'origine de ces surnoms au caractère de ceux qui les reçurent ; on pourrait en émettre une tout aussi probante, en disant qu'ils proviennent du nom de l'enseigne de leur habitation. Il exista aussi à Spa une famille surnommée *d'Alours*, parce que cette famille avait habité à *l'Ours*. Un *Xhrouet* s'appelait par la même raison *le Dauphin* (le Dauphin). *Au Loup*, servit aussi d'antique enseigne à une célèbre auberge de Spa.

Nous renvoyons, du reste, pour ce sujet, à notre *Etude sur les noms de familles du Pays de Liège*, Chap. des *Sobriquets*.

chiffres sur la population ou sur le nombre des maisons, à différentes époques, ainsi que les dates de construction des différentes routes qui partent du Bourg. En veine de statistique, il rapporte ce qui suit :

« Pour donner une idée du peu de luxe que présentait *Spa* vers le milieu du siècle passé, il suffit de dire qu'en 1744, on n'y comptait pas dix montres de poche et pas un clavecin. A l'exception de quelques familles, on n'aurait trouvé chez aucune, ni soie, ni dentelles, pas même un ruban.

« A la même époque, on voyait encore d'intervalles à intervalles, les vestiges des anciens murs qui avaient autrefois ceint le bourg : les portes en existaient en entier ; elles ont été démolies depuis 1770, pour donner plus d'ouverture aux chemins vers la *Géronstère* et la *Sauvenière*. Il y en avait encore dans ce même tems, une troisième à l'entrée de l'ancien chemin de Liège.»

Sans transition aucune, et c'est le cas de montrer combien De Leau manque d'ordre ou de classement, il en vient à nous raconter brièvement le procès que la commune soutint en 1745, contre Latour, représentant du Prince, à propos de l'impôt perçu sur les eaux minérales exportées. Ce procès constitue, il est vrai, l'une des phases les plus importantes de l'histoire administrative de la commune, à Spa ; et De Leau, quoique conservateur, s'y montre « l'âpre défenseur des droits de la commune contre le pouvoir autoritaire du Prince. » La part que prit à cette affaire l'un de ses parents, Laurent De Leau, honneur dont il paraît tirer quelque vanité, l'induisit à intercaler ici, ce récit. Il le fait suivre de quelques notes sur les sauvegardes obtenues, par le magistrat, de différents souverains, et qui devaient mettre le bourg à l'abri des occupations militaires. Mais ce point a été mis en lumière dans un article que nous-même avons inséré dans le *Bulletin archéologique* et De Leau

tout en citant deux spécimens de la teneur de ces sauvegardes, passe complètement sous silence et la liste nombreuse de celles accordées et l'histoire curieuse des démarches que nécessitait leur obtention.

Le chapitre V comporte les matières que voici : *Situation topographique de Spa. — Peinture de ses avantages et des beautés naturelles de son local. — Influence salubre de son atmosphère. — Sociabilité des Étrangers entre eux. — Caractère des habitans à leur égard. — Nature et production du Sol. — Observations sur la chasse.*

Dans le premier paragraphe, la topographie et l'orographie du bourg sont décrites. En parlant des collines ou montagnes, il explique l'origine du nom de la principale : Celle d'*Annette et Lubin*, et apporte quelques renseignements assez insignifiants sur les commencements de ces enfants célèbres. Il signale aussi la date de la création des nombreux sentiers ou promenades qui sillonnent en tout sens les pittoresques montagnes de Spa.

« C'est à l'imagination de *Sir Berkeley*, gentilhomme Anglois, qu'on en dut l'exécution, qu'il dirigea lui-même, au moyen des dons de différens personnages dont la liste fut imprimée en 1765 (1) pour en conserver le souvenir, et perpétuer en même tems, la reconnaissance qui leur en étoit due. C'est par ces mêmes sentimens qu'on croit devoir en retracer et consigner ici les noms, sçavoir : Lady Vicomtesse *Powerscourt*, le Comte

(1) De Leau n'est pas exact dans ses citations. C'est dans la Liste de 1753 que parurent pour la première fois, les noms des *Seigneurs et Dames qui ont eu la bonté de contribuer aux embellissemens des Fontaines minérales en 1752*. Ces listes partielles de bienfaiteurs, par lesquelles s'ouvrait la Liste proprement dite des Visiteurs, fut publiée plusieurs années de suite, et on ne la publiait déjà plus en 1765. — Berkeley qu'on trouve déjà au nombre des visiteurs en 1751, figure dans la Liste des Bienfaiteurs, de l'année 1754. Il s'y trouve en compagnie de nombreux compatriotes ; ainsi sur trente noms cités, il y en a vingt-cinq qui sont Anglais.

de *Stahremberg*, Lord *Stourton*, la Princesse de *Hesse-Rhinfels-Rothembourg*, la Comtesse de *Carlisle*, le Prince-Evêque d'*Augsbourg*, Lord Chief Justice *Goore*, le Comte de *Fise*, Lady *Mary Cook*, le Chevalier *Sebreght*, le Chevalier *Stanley*, MM. *Dundas*, *Ausere*, *Dickinson*, *Errington*, *Sproule*, *Pepper*, *Travannien*, *Jones*, gentilshommes anglois et *Nizet*, liégeois. »

Après cette digression, vient la partie hydrographique, qui provoque un nouveau souvenir des inondations récentes.

Enfin, ayant à décrire *Spa*, il reproduit l'une des notes qu'avait consacrée à ce sujet, Bassenge, dans son Épître : *A Spa : après l'incendie*.

Il aborde ensuite les questions de la salubrité de *Spa*, de la facilité des approvisionnements, de l'absence d'étiquette et de cérémonial chez les grands, enfin, insiste sur l'aménité qu'on rencontre chez les habitants.

On ne peut, sincèrement, dire que le style de De Leau soit châtié, qu'il avait l'habitude de manier la langue. L'expression propre manque d'ordinaire et elle est presque toujours à côté. En somme, il n'est pas brillant sous ce rapport, et les extraits que nous en avons donnés auront déjà suffi à nos lecteurs pour qu'ils aient pu se former une opinion propre à cet égard. Pourtant, l'on nous permettra de citer ici ce qu'il a écrit, précisément au sujet de l'influence exercée sur le caractère des habitants par les étrangers. Cette page fera mieux apprécier notre auteur, sous le rapport de la rédaction littéraire.

• Les exemples des grands ont toujours formé les mœurs publiques. Les habitants de *Spa* familiarisés avec de si nobles et de si beaux modèles, ne trouvent rien de pénible dans la complaisance et la soumission. Accueillis des grands, ils en font leurs idoles, ils les respectent comme autant de bienfaiteurs qui viennent répandre leurs dons sur la patrie. Les mœurs sont

douces et faciles dans tous les pays où l'Etranger fait germer l'abondance : on cherche à plaire à ceux qui sont utiles, on se plie à leurs goûts, on adopte sans efforts leurs usages, une complaisance officieuse y devient une vertu nationale ; et de cette politique intéressée dans son origine, il se forme un caractère général de bienfaisance et d'honnêteté dont l'expérience flatte, sans jamais fatiguer.....

« C'est dans *Spa* que les femmes exercent leur empire. Toujours décentes, elles y font régner une galanterie délicate, de pur agrément et qui tire sa source des sentiments du cœur et de l'esprit. D'ailleurs l'intérêt de la santé seroit suffisant pour conserver aux mœurs leur pureté et leur innocence. On sçait que tout ce qui souille l'âme, l'attriste, et précipite le corps dans la langueur..... »

Sans vouloir accuser De Leau d'optimisme, on peut admettre qu'il a légèrement embelli l'objet qu'il avait à peindre. En tout cas, regrettons cet âge d'or, car sous le rapport de l'influence exercée par les mœurs des étrangers, on peut murmurer cet hémistiche de l'Énéide : *Quantum mutatus.....*

Notons au passage cette particularité dans le paragraphe qu'il consacre aux productions du sol.

« Ce fut en 1710 que la culture des pommes de terre, commença à *Spa*, par un paysan d'un hameau voisin, nommé *Crass* ou *Krass*.

Et celle-ci, concernant la chasse.

« Elle y étoit abondante à toute espèce de gibiers, parce qu'elle n'étoit permise à qui que ce fut. Soigneusement conservée, tandis que celles des environs étoient vendues à des particuliers et sans cesse courruës, le gibier s'y réfugioit et s'y entretenoit. Ce qui s'en tuoit de tems en tems n'étoit que pour la table des Princes de Liège. Les plaisirs en étoient réservés aux Etrangers

et la permission ne s'en accordoit que par le Prince même. Elle en avoit ainsi plus de prix et de mérite aux yeux de celui qui pouvoit la désirer et l'obtenir. Quelquefois, elle étoit présentée aux personnes de marque, sans qu'elle fut demandée. Cette attention ajoutoit pour elles, aux agrémens du lieu et en a engagé plusieurs à y revenir de nouveau pour en profiter. »

En qualité d'ancien maître des eaux et forêts, De Leau raisonne, en praticien, sur la matière : il déplore cette soi-disante mesure de la communauté qui a pour but de réserver la chasse aux étrangers, et d'en confier la surveillance à des fonctionnaires qui, au lieu de veiller à la conservation du gibier, le détruisent pour s'en faire des *revenant-bons*, en le vendant.

Suit un paragraphe qui traite de l'exportation des Eaux minérales, et des fraudes qui se commettent, par la substitution des produits d'autres sources à celles de Spa. Il s'agit naturellement ici des eaux de Bru et de Chevron qui furent, vers le milieu du siècle passé, expédiées sous le couvert des eaux du Pouhon. De Leau rapporte aussi que celles du *Bricolet* (la source de Nivezez) servirent également à un individu de Spa, pour pratiquer cette supercherie.

« Ce commerce frauduleux et illicite n'a lieu que pour éluder l'acquittement du droit d'impôt d'un sou (aujourd'hui cinq centimes) qui se paie à la commune sur chaque bouteille puisée. »

L'auteur rappelle les précautions prises autrefois pour assurer l'authenticité des eaux, les certificats délivrés, et les ordonnances publiées par le Prince à ce sujet.

Les règles de conduite et régime à suivre dans l'usage des eaux minérales, forment l'objet du chapitre postérieur. De Leau n'a trouvé rien de mieux que d'insérer, ici-même, le texte imprimé d'une partie de l'ouvrage du

docteur Sandberg : *Essai sur les Eaux de Spa*, de la page 132 à 166 inclusivement, auquel il ajoute un extrait pris dans d'Alibert. Il y fait succéder ce salmigondis : *Genre de vie propre à Spa. Renseignements et précautions à prendre. Auberges, traiteurs, logements particuliers. Postes aux chevaux et aux lettres. Chevaux et voitures de louage.*

Nous ne constatons rien d'absolument digne d'être mentionné, dans cette partie du manuscrit, excepté quelques remarques sur les habitudes des bobelins au commencement du siècle, que nous transcrivons.

« C'est à ces chevaux (de louage) qu'on a donné le *sobriquet d'escalins*, parce que le prix du louage se fait en *escalins*, qui est la dénomination d'une ancienne monnaie du pays, valant dix sous. Il se peut aussi, qu'anciennement un *escalin* étoit le prix d'une course aux fontaines ou ailleurs (1). De là s'est conservée, ici, l'expression de *prendre*, de *monter un escalin*, pour y aller..... »

« Au retour des fontaines, vers les dix heures du matin, le rendez-vous général de la société, comme des buveurs d'eau, étoit, ou au Vaux-Hall sur la route de la Géronstère, ou à la Redoute dans le centre de la ville, pour y déjeuner avec du thé, du café, du chocolat, du pain et du beurre frais, des fruits, du vin de liqueur ; rarement des viandes, excepté lorsqu'une société se réunissoit ou étoit invitée pour déjeuner ensemble à tant par tête. Je n'ai guère vu passer de saisons, sans plusieurs déjeûners de cette espèce, de cent à cent cinquante et, quelquefois, de la généralité des étrangers, sur l'invitation de l'une ou l'autre des personnes de marque qui s'y trouvoient. Un Baron de Reyder,

(1) Victor-Joseph-Etienne, dit de Jouy, l'auteur des nombreux *Hermîtes*, parlant de Spa, dans celui de *la Chaussée d'Antin*, dit au Chapitre *la Saison des Eaux*, que les petits chevaux de louage sont ainsi nommés, à Spa, *Escalins*, du prix qu'on payait autrefois leur course.

prussien, qui venoit à Spa uniquement pour le jeu presque chaque année, en partoît rarement sans en donner un semblable.

« Mais aujourd'hui que l'habitude s'est répandue chez les riches et les gens aisés comme chez les grands, de déjeuner, suivant l'expression admise, *à la fourchette*, ce repas est devenu le diminutif d'un diner dans les formes que l'on prend à l'auberge ou chez soi.

« Une excellente musique accompagnoit les anciens déjeûners jusqu'au moment du jeu qui commençoit vers les onze heures et finissoit de 2 à 3 de l'après-midi. La toilette et le diner occupoient jusqu'à six qui étoit l'heure des promenades ou du spectacle..... »

Le tarif des postes aux chevaux complète ce chapitre.

Celui qui vient après est intitulé :

Notice des sources d'eaux minérales les plus efficaces et de celles les plus remarquables par les phénomènes qui les distinguent.

Cette nomenclature recueillie vraisemblablement dans les manuels ou les indicateurs de l'époque, ne mérite pas qu'on s'y arrête. Il en est de même de la notice qui l'accompagne et dans laquelle sont énumérées les

Propriétés des eaux minérales de Spa, dans l'application de leur usage. De Leau y fait connaître les « sentimens des divers auteurs qui en ont traité depuis l'époque de leur connoissance, jusqu'à nos jours. »

Il y rend, incidemment, un hommage justement mérité à de Limbourg, et rappelle les noms des médecins célèbres qui ont préconisé les eaux de Spa. « Ce sont Sydenham en Angleterre, Boerhave en Hollande, Van Swieten à Vienne, Lorry, Tronchin, Poissonnier et Petit, à Paris ; Tissot à Lausanne. »

Après avoir cité les noms des auteurs les plus marquants qui ont spécialement traité des fontaines de Spa, il emprunte

à de Limbourg déjà nommé, « tout ce qui a rapport aux propriétés de nos eaux et les différences qui caractérisent chacune d'elles. » Il fait aussi profit de ce qu'en a écrit le docteur Sandberg, médecin dont il parait faire grand cas. Cette partie du manuscrit qui est assez considérable a un appendice dans lequel sont décrites les

Différentes sources d'eaux minérales ; leurs situations ; particularités propres à chacune d'elles.

De Leau constate que plusieurs sources spadoises, autrefois en usage, sont de son temps, complètement abandonnées, pour ne pas dire perdues. Il nomme :

« Le *Watrooz*, le *Pouhon des vers*, ainsi nommé parce qu'on lui reconnaissait la propriété de les détruire (sic), le *Barisart*, situé dans des marécages, et le *Bricolet*, à peu de distance du Tonnelet. Le mot de *Bricolet* a été corrompu de ceux de *Pré-Collin* qui est le nom du lieu ou de la prairie dans laquelle existe cette source, et qui appartenait lors de sa découverte à un certain Collin duquel elle fut acquise par la commune du Sart qui en est aujourd'hui propriétaire. »

L'étymologie du nom de *Pouhon* appelle l'attention de De Leau, qui signale ce nom comme étant un terme générique wallon, et il fait observer par la même occasion que celui de *Spa* sert, aussi, à désigner en Angleterre et ailleurs les endroits pourvus d'eaux minérales.

Il décrit la source du *Pouhon*, la niche qui la recouvrait et qui devait être remplacée déjà en 1785 par un monument moins mesquin et plus digne de cette fontaine tant vantée. La *Sauvenière*, le *Groesbeek* sont également l'objet de descriptions du même genre. L'étymologie du nom de la première, l'arrête un instant, pour produire cette version étonnante :

• D'autres répètent, par tradition sans doute, puisqu'il n'existe (du moins ici) aucun document sur ce fait, que des soldats des armées romaines, peut-être des légions, sous le commandement du même Sabinus, renvoyés dans les garnisons voisines de Trèves ou de Cologne, en raison de leur état d'exténuation, provenant d'excès ou de débauches, trouvèrent, en traversant nos forêts, cette fontaine, en burent, et en éprouvèrent un effet si prompt et si bienfaisant, que d'après le rapport qu'ils en firent, quantité de malades appartenant à ces armées, y étoient envoyés chaque printemps pour y rétablir leurs forces et leur vigueur.

• C'est de là qu'elle fut qualifiée par eux, *Salus Veneris*, dont on a fait ensuite, par corruption, *Salvenire* et *Savenire* qui est encore, aujourd'hui, l'expression wallonne rendue par celle de *Sauvenière* en langue française. »

Dans la peinture qu'il présente de la *Géronstère*, De Leau a eu l'heureuse inspiration de nous conserver le texte de l'inscription qui figurait sur la niche de cette fontaine. De Limbourg dans ses *Nouveaux Amusemens*, avait négligé ce détail et cela était d'autant plus regrettable que la pierre qui la portait, a depuis longtemps disparu. Le fait de cette disparition avait eu lieu, probablement peu avant la rédaction des Mémoires qui nous occupent ; De Leau du reste, déplorait amèrement cet acte de vandalisme.

• La pierre portant l'inscription qui attestait le bienfait du Comte de Bourgsdorff (restaurateur de la source) a été depuis peu, retirée hors des décombres des anciennes murailles, mais en partie brisée : la maladresse jointe à l'ignorance des ouvriers a été telle qu'ils n'en ont conservé que la partie supérieure et par le discernement qui leur est propre, l'ont replacée dans l'angle de la muraille des écuries. Voici au reste la traduction de cette inscription dont l'original est en langue allemande.

Conrard de Bourgsdorff, grand Chambellan, Premier conseiller d'Etat, Colonel, Gouverneur-général de tous les forts et des forteresses du Sérénissime Electeur de Brandebourg dans son Etat Electoral, Grand-Prévôt des Eglises cathédrales de Halberstadt et Brandebourg, Chevalier de l'Ordre de St-Jean et Commandeur du Bailliage de Lacro, Seigneur de Gros-Machennau, Golbeck, Bouchow, Oberstorff, etc., etc. Anno 1651.

En ce qui regarde la fontaine du *Tonnelet*, De Leau se borne à copier Briart, sans révéler, ni le nom de l'ouvrage, ni celui de l'auteur auxquels il a emprunté ces indications. Il reproduit presque mot pour mot, le projet qu'avait publié ce pharmacien spadois dans une brochure de quelques pages : *Projet d'amélioration et d'embellissement, etc.*, qui lui avait été suggéré par un minéralogiste espagnol du nom de Gimbernat.

Ce qu'il dit au sujet des sources tombées en discrédit ou plutôt négligées, sans causes véritables, sans motifs, mérite aussi d'être mis sous les yeux du lecteur, d'autant plus que beaucoup de Spadois, de la génération actuelle, eux-mêmes, sont dans le cas d'ignorer que ces sources eurent, jadis, leur moment de vogue : *Habent sua fata...*

• Le *Pouhon des Vers*, et le *Pouhon Pia* ou *Bia* ne s'aperçoivent plus. Ils sont comblés et recouverts par les couches de graviers, de pierres et de terres qu'entraînent les torrents (formés) par les pluies et les orages dans les ravins où elles se montraient ; l'une, au pied de la forêt entre les chemins de la Géronstère et de la Sauvenière ; l'autre à côté de la traverse qui communique sur le haut de la même forêt, de l'une à l'autre de ces fontaines.

• La fontaine de *Barisart* est dans le terrain qui porte cette dénomination, à demie lieue de Spa, vers le Sud, au-dessous de la Géronstère, à peu près sur la ligne de l'écoulement des eaux

de cette source. Le vulgaire lui croit ou plutôt lui suppose pour effet de guérir des fièvres intermittentes et les difficultés d'uriner ; des individus du lieu l'ont du moins éprouvé telle, dans ces cas. Il ne s'en fait pas malgré cela, le moindre usage médicinal. Les habitants d'un village voisin et les ouvriers de la campagne en usent pour leur boisson (1).

- Le *Watrooz* se trouve à la droite du chemin qui conduit au Tonnelet, dans une prairie marécageuse, abandonné, sans soins et sans entretien. On ne l'aperçoit que lorsqu'on en est près.

- Le *Bricolet* est à une portée de carabine au delà du Tonnelet, dans une prairie nommée, comme il a été dit : le *prez Collin*, dont on a fait par corruption *Bricolet*. La commune de Sart qui en a la propriété, l'avoit fait précédemment couvrir d'une assez belle niche en pierres de taille ou marbre bleu du pays, et y avoit construit un bâtiment assez conséquent pour y recevoir les buveurs qui pourroient s'y porter. La fontaine n'en a pas été davantage fréquentée. La niche s'est écroulée d'elle-même ou a été renversée à dessein et les pierres encombrant aujourd'hui la source qui ne se reconnoit que par l'amas qui s'en présente aux yeux. Le bâtiment a été démoli et la charpente en a été vendue. Il auroit peut-être mieux valu d'environner cette Nymphé de belles plantations d'arbres et de bosquets qui auroient servi de but aux promenades et de point de réunion pour les repas champêtres, dans lesquels son eau eût pu être substituée à celle du Tonnelet en la mêlant avec le vin (2).

De Leau élabore, après cela, un nouveau chapitre : *Principes des Eaux minérales de Spa, dans leurs différentes*

(1) Inutile de dire que cette source remise en honneur depuis trente ans et plus, a pris rang à côté des autres les plus fréquentées, à Spa. Notons que dans le peuple elle fut mieux connue, autrefois, sous le nom de *Hoctaisart*, dénomination qui tend à disparaître.

(2) Nous ferons remarquer, en passant, que cette source appelée aussi *Nivressez*, et à laquelle Bresmal avoit consacré une description spéciale, a vu aussi renaitre récemment de beaux jours ; c'est en effet celle qui alimente seule, l'Etablissement de bains actuel.

sources, reconnus par l'analyse et constatés par l'expérience, qui n'offre absolument rien d'attrayant, et sur lequel il n'y a point à s'arrêter.

Il y rend un nouvel hommage au médecin de Limbourg, et insiste tout particulièrement sur la valeur des eaux de la Géronstère.

Un chapitre intitulé *Usure* clôt le manuscrit dont nous venons de faire l'analyse détaillée.

L'*Usure* inspire une sainte colère à De Leau, elle provoque chez lui un long accès d'indignation exubérante, qui nous fait nécessairement supposer que ce fléau exerçait alors, à Spa, de profonds ravages. A l'en croire, en effet, tous les anciens propriétaires auraient été conduits à la ruine par « ces vampires, ces ogres, ces buveurs du sang de la veuve et de l'orphelin. » Seulement, et nous sommes heureux d'en prendre acte, il nous affirme que ce vice ne doit pas être imputé à des Spadois. « Les individus de l'espèce, dit-il, appartiennent aux environs de Spa ; ce qu'il en existe dans ce lieu, y est venu, d'ailleurs, dans des tems encore récents, et s'y est fixé. »

C'est par cette véhémence diatribe où il flagelle les usuriers que notre annaliste termine son ouvrage. Il faut bien avouer que cette sortie fait assez singulière figure dans ces Mémoires, semble intempestive et être un hors d'œuvre. Il est vrai aussi que pour se justifier, De Leau pourrait invoquer la qualité d'historien à laquelle il prétend. Pour nous, ce chapitre final n'est, en quelque sorte, qu'un plaidoyer *pro domo sua*, décelant le ressentiment personnel d'une victime de ces vautours qu'il anathématise à juste droit.

ALBIN BODY.

142

2 DE 1883

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—
BULLETIN

I

6^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1883

Séance du 20 mai 1883

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingén, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Body, Bormans, Digneffe, Hock, Orban de Xivry, Poswick, Terme, Van den Berg et Wauters.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le secrétaire donne communication de la correspondance.

M. Pascal Lohest s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. J. Renier remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Gossart, rédacteur de l'*Athenæum belge*, accuse réception du Bulletin et envoie sa revue en échange.

M. le bibliothécaire de l'Université de Louvain remercie pour l'envoi du Bulletin.

La Société accepte les prix proposés par M. Cormaux, imprimeur de la Société, pour les publications futures.

Il est procédé ensuite à l'élection de dix nouveaux membres :

MM. Charles de Gérardon,
Armand Ophoven,
Georges Carlier,
le doyen Schoolmeesters,
Maxime De Soer,
le baron Victor van Eyll,
Félix Frésart,
Jules Poswick,
Prosper Poswick,
Edmond Jamar,

sont élus à l'unanimité membres de la Société.

Plusieurs candidats sont présentés pour occuper les places de membres encore vacantes. Leur élection aura lieu dans la prochaine séance.

M. Bormans promet de prendre auprès de M. le baron Kervyn de Lettenhove, des renseignements sur le prix des copies fournies par le *British Museum*.

La Société s'occupe ensuite de la *Complainte sur le sac de Liège en 1468*, composée par François Paernot. M. Bormans est chargé d'écrire à M. Scheler, à Genève, au sujet de ce travail.

M. Bormans propose de publier la capitation de 1794 ; il fera un rapport sur ce sujet à la prochaine séance.

M. Van den Berg déclare renoncer à faire la notice sur Louis et Simon-Joseph Abry, dont il est fait mention dans la séance du 14 mai 1882.

M. Albin Body propose de publier, dans la mesure du possible, le *Catalogue des Manuscrits liégeois* existant dans les bibliothèques belges et étrangères.

La séance est levée à midi.

Séance du 17 juin 1883

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Bormans, Carlier, Digneffe, Hock, Pascal Lohest, Eugène Poswick, Schoolmeesters, Van den Berg.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 1883 est lu et approuvé.

La Société procède ensuite au ballottage de sept nouveaux membres :

M^{me} Gustave de Lhoneux,

MM. Vierset-Godin,

le comte René de Geloës,

le baron Gaston de Villenfagne,

François Olivier,

le baron Rodolphe de Lamberts-Cortenbach,

le baron Charles de Blanckart-Surlet,

sont admis à l'unanimité au nombre des membres de la Société.

M. Bormans communique des renseignements sur les copies fournies par le *British Museum* et sur la *Complainte* de François Paernot, dont il lit quelques strophes. La Société décide l'impression de cette complainte dans son Bulletin.

Le même membre expose l'intérêt qu'il y aurait pour l'histoire du pays de Liège, d'extraire des chroniques vulgaires tout ce qui ne se trouve pas dans celle de Jean d'Outre-Meuse pour faire de ces extraits l'objet d'une publication.

M. Poswick annonce qu'il a trouvé au château de Warfusée un manuscrit du héraut d'armes Van den Berch ; il promet un rapport sur ce travail.

M. Grandjean communique, en vue du travail proposé par M. Body, la liste des catalogues de manuscrits des bibliothèques publiques et étrangères qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

La séance est levée à midi.

SOHET ET SON IMPRIMEUR, 1769

Ceux qui ont besoin de consulter le livre de Sohet intitulé *Instituts de droit*, ne manquent pas de protester contre le désordre qui règne dans la pagination et dans les divisions de l'ouvrage. Voici, en effet, comment elles se présentent :

Le Tome I, imprimé à Namur en 1770, contient XL-348 pages, et renferme les titres LXVIII à c du livre I^{er}, les titres LI à LXXIX du livre II, et le livre troisième en entier.

Le Tome II, imprimé à Bouillon en 1772, contient XVI-207 + 167 pages, et renferme les titres I à LXVI du livre I^{er}, et les titres I à LI du livre II.

Le Tome III, imprimé à Namur en 1781, contient CXI-128 + 120 pages, et contient les livres IV et V (1).

(1) En suivant l'ordre des matières, l'ouvrage de Sohet se divise ainsi : Traité préliminaire. Livre I^{er}. DES PERSONNES : a) *des personnes publiques* (du pouvoir ecclésiastique, du pouvoir séculier, des communes) ; b) *des personnes privées* (des enfants, des femmes, des esclaves, des gens sans métier, des lépreux, de l'honneur et de l'infamie). Livre II. DES CHOSES. a) *Des choses publiques* (des choses saintes, des choses qui appartiennent à l'Etat) ; b) *des choses qui sont dans le patrimoine des particuliers* (des mines, houillères et carrières ; des bois et forêts ; des jardins, vignobles et campagnes ; des meubles et immeubles ; de la propriété ; de la possession et du temps). Livre III. *De la manière d'obliger les personnes et d'acquiescer les choses* (des obligations, des successions, etc.). Livre IV. Des manières de se faire rendre justice. Livre V. Matières criminelles.

Pour remédier à cette confusion et rétablir les titres dans leur ordre naturel, on s'est souvent décidé à dépecer l'ouvrage, d'après le conseil même de l'auteur : « J'engage ceux qui des trois volumes n'en voudront avoir qu'un, de faire relier tous les titres en ordre suivi. (1) » Mon exemplaire est dans cet état, qui, s'il facilite les recherches au moyen des titres indiqués dans la Table, bouleverse encore davantage la pagination.

On se demande aussi pourquoi, après avoir fait imprimer son premier volume à Namur, chez Lafontaine, Sohet a eu recours, pour le second, à un typographe de Bouillon. Le fait d'avoir confié à Lafontaine l'exécution de son Tome III, écarte toute supposition de difficultés qui auraient surgi entre eux. D'ailleurs, ils étaient liés par un contrat si bien étudié, qu'aucune contestation ne paraissait possible. J'ai retrouvé ce document et j'en donne ici le texte à titre de curiosité (2).

Becdelièvre ne consacre que quelques lignes à la biographie de Sohet (3). Mais M. Britz a comblé cette lacune, d'abord dans son *Code de l'ancien droit belge* (4), ensuite par une notice spéciale insérée dans les *Bulletins de l'Académie* (5). Il donne des renseignements nombreux et précis sur la vie et les ouvrages du savant jurisconsulte. Il omet de dire, toutefois, que Sohet est l'auteur d'un

(1) *Instituts de droit*, T. II, p. 207.

(2) La minute de cet acte est conservée dans le protocole du notaire Gaine, aux archives de l'État, à Namur.

(3) *Biographie liégeoise*, T. II, p. 612.

(4) T. I, p. 319. Cfr. *Annales de la Société archéologique de Namur*, T. VI, p. 286, note.

(5) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, T. XV (1848), 1^{re} partie, p. 414. M. Haus, chargé de faire un rapport sur cette notice, entre dans de longues considérations sur les mérites de Sohet (*Ibidem*, p. 371).

travail historico-juridique sur le village de Chooz, son lieu de naissance, cédé à la France en 1779. Il est vrai que ce mémoire repose en manuscrit dans les archives du Conseil privé, à Liège.

J'ajouterai, pour compléter ce que M. Britz dit du caractère de Sohet, ces quelques lignes empruntées à un almanach de Givet de 1835 : « Il était le médiateur intègre et dévoué des populations de l'Ardenne, à cette époque de troubles (1794) où tant de maux avaient surgi à la fois. Il avait embrassé les principes de la Révolution, mais il en déplorait les excès, et il parvint à les amoindrir pour le canton qu'il avait sous sa paternelle juridiction. Le nom de Sohet est encore aujourd'hui cité à Givet et dans les environs, synonyme de probité et de vertu. »

Voici le contrat :

« Aujourd'hui 22 de septembre 1769, pardevant moi, notaire soussigné, présens les témoins en bas dénomés, comparut personnellement le sieur Dominique-François Sohet, licentié es loix et mayeur de Chooz, y demeurant, d'une part ; et Guillaume-Joseph Lafontaine, bourgeois, imprimeur juré en cette ville, d'autre part ; lesquels nous ont déclaré que le sieur premier comparant étant d'intention de faire imprimer un ouvrage aiant pour titre *Institut de droit*, etc., examiné et approuvé par le sieur conseiller procureur général de cette ville, en un volume in quarto, en deux colonnes, avec sommaires en marge, beaux caractère comme ci-joint sub n° 1^o et 2^{do}, sur lesquels les parties ont apposées leurs signatures, papier pareil à celui aussi ci-joint sub n° 3^o, signé également desdites parties, format pareil à l'ouvrage de Huberi, édition de Louvain, 1766 (1) : ledit second

(1) Huberus, *Prælectiones juris civilis secundum institutiones et digesta*. Louvain, 1766, 3 vol. in-4^o.

comparant s'oblige de faire laditte impression exacte à la correction qui sera faite par le sieur premier comparant, à qui elles seront envoyées, et c'est aux conditions suivantes :

Premièrement, de fournir à tous frais d'impression, des ouvriers, papiers et autre généralement quelconques, pour la quantité de quinze cent et vingt exemplaires, les vingt reliés ;

2° qu'il s'oblige de les vendre et débiter audit Namur, au profit du sieur premier comparant, sans rien exiger pour le débit, pendant le terme de six ans à compter du jour de l'impression achevée, et d'en remettre l'argent audit sieur premier comparant feure et à mesure du débit ; et lesdits six ans expirés, s'il reste encore des exemplaires, il pourra contraindre ledit sieur premier comparant à les emporter ;

3° promet ledit second comparant sous sa parole d'honneur, et sous serment à prêter *toties quoties* par lui et les siens, qu'il ne fera imprimer, et ne le laissera faire de son seu et gré où il pourroit l'empêcher, autres exemplaires que pour le profit particulier dudit sieur premier comparant, et qu'il en rendra bon compte sous la même expurgation de serment si lui ou les siens en sont requis ;

4° promet d'avoir achevé l'impression d'ici au 1^{er} mars 1771, à moins d'accident imprévu ;

5° et c'est au moien et parmi la somme de trois mille florins argent courant de Brabant, à raison de cent feuilles contenant huit cent pages d'impression, n'entendant point de défalquer les blancs que l'on doit laisser dans chaque page pour la beauté de l'ouvrage ; que s'il se trouve plus ou moins de cent feuilles, la somme sera augmentée ou réduite à proportion. Laditte somme payable en trois termes égaux, scavoir : mille florins dans deux mois date de cette,

mille florins au 1^{er} juillet prochain, et le restant à la fin de l'impression ;

6^o en cas de difficultés quelconques à l'occasion du présent contrat, les parties déclarent se soumettre au Conseil de Namur par forme d'arbitrage, sans apel, et sans autres écritures que de fournir chacun un mémoire ; sous peine de trois cent florins contre le contrevenant, irrécupérables même en cas de gain de cause ;

7^o déclaré que ledit sieur premier comparant ne pourra faire aucun changement notable, par exemple de deux lignes, à moins de payer les peines de laditte correction.

Et pour assurance du présent contract, les parties ont déclarés d'obliger leurs personnes et généralité de leurs biens quelconques, présens et futurs, pour y avoir, en cas de besoin, recours par les voies les plus privilégiées, sans qu'une encomencée puisse empêcher l'autre.

Pour quoi opérer et réaliser, même le reconnoltre par condamnation volontaire non surrannable pardevant toutes cours et justices qu'il appartiendra, sont commis et constitués tous porteurs de cette ou de son double autentique auxquels promettent et obligent, etc.

Ainsi fait et passé à Namur, les jour, mois et an susdits, en présence de Charles-François-Joseph Gilles, bourgeois de cette ville, et de Joseph Thomas, y résidents, témoins à ce requis et appelés.

(Signé) D. Sohet, G.-J. Lafontaine, Charles-F.-J. Gille,
J. Thomas, B.-J. Gaine, notaire. »

BERTHOLET ET SES RELIEURS, 1743

Si le père Bertholet, aussi avisé que Sohet, avait conclu avec ses relieurs un contrat en bonne et due forme, il se fut probablement épargné bien des ennuis.

Ayant achevé l'impression de son *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*, 1741-1743 (1), 8 volumes in-4°, il résolut d'en faire relire un certain nombre d'exemplaires pour les mettre en vente ; c'était un usage assez répandu de ce temps-là, et qui avait bien son agrément. Il fit accord avec deux libraires de Namur, Jean-François Minet et Albert Leon ou Leyon, mais j'ignore leurs conventions, car il manque des pièces au dossier que j'ai entre les mains.

Une partie des exemplaires était déjà livrée, lorsqu'une contestation s'éleva entre le savant jésuite et ses fournisseurs. Il les assigna devant le Magistrat qui, le 20 décembre 1742, lui ordonna de consigner au greffe quatre cents florins, et aux relieurs, de remettre à l'auteur toutes les parties reliées ou non de l'ouvrage qu'il leur avait confié (2).

(1) L'impression devait être achevée en août 1742, au plus tard, comme on le verra plus loin. — « Cette volumineuse compilation, dit M. Wauters, constitue un effort louable, mais bien inférieur aux travaux excellents d'autres écrivains de son époque. »

(2) Archives communales de Namur, *Registre aux sentences du Magistrat*, 1730-1743.

Au commencement de l'année 1743, le procès était en appel devant le Conseil provincial ; pour se conformer à une dépêche de Marie-Thérèse du 16 janvier, les membres de ce tribunal désignèrent un des leurs, le conseiller Thomas Maloteau, pour tâcher d'amener les plaideurs à un accommodement. Sur les instances de Maloteau, Bertholet déclara, le 19, qu'il consentait à terminer le différend à l'amiable et que, « pour y parvenir, il souhaitoit, avant tout, d'avoir la restitution des exemplaires encor en feuille de son *Histoire du duché de Luxembourg* qui sont au pouvoir des dits Minet et Leon. Mais comme ces derniers ont déjà délivré audit père 271 tomes d'exemplaires (1) de la ditte *Histoire*, qu'ils ont reliez, et qu'il y a entre les parties une difficulté au sujet du prix de la reliure de chaque volume (ledit père prétendant ne la payer qu'au prix de deux esqualins (2) pour chaque, et lesdits Minet et Leon les prétendant sur le pied de deux esqualins et demi) ; et qu'en outre il y a encore une seconde difficulté entre les parties au sujet du prix de la reliure de quelques exemplaires de ladite *Histoire* qui ont estez faits plus proprement et avec distinction des autres (pour quoi lesdits Leon et Minet prétendent six esqualins de chaque tome, ledit père ne voulant les payer qu'au prix de quatre esqualins) ; et qu'il y a une troisième difficulté entre les mesmes parties au sujet des exemplaires que lesdits Minet et Leon ont commencé à relier : attendu qu'il seroit difficile d'accomoder sur le champ les parties sur toutes lesdites difficultés à raison qu'elles sont contraires à plusieurs faits, ledit père, parmi la prompte restitution des

(1) C'est-à-dire 271 volumes, et non pas 271 exemplaires.

(2) Faut-il rappeler qu'un *escalin* valait 10 sous ou 60 centimes ; une *plaque*, 5 sous ou 30 centimes ; un *sou*, sol ou patar, 6 centimes ; un *liard*, le quart d'un sou ou 1 1/2 centimes ?

exemplaires en feuilles, veut bien offrir de payer prestement auxdits Minet et Leon deux esqualins pour chaque tome relié qu'ils lui ont livrez, et quatre pour chaque desdits tomes (au nombre de 18 volumes) qui ont estez reliez plus proprement et par distinction des autres. Consentant que ceux desdits exemplaires qu'ils ont commencé à relier restent au pouvoir desdits Minet et Leon jusqu'à ce nous (à savoir, Maloteau) eussions prit certains arrangements pour finir lesdittes difficultez. »

Les deux libraires, assistés de leurs avocats Petit, procureur, et Mahy, acceptèrent ces propositions le 22 janvier, mais seulement à titre « d'accomodement provisionel, » parce qu'ils étaient dans le besoin, se réservant de faire valoir ultérieurement leurs prétentions. En attendant, Bertholet s'engagea à remettre entre les mains de Maloteau, avant de pouvoir réclamer ses exemplaires en feuilles, l'argent convenu pour les volumes reliés.

Le 5 février, le procureur général fit part de cet arrangement aux membres du Conseil provincial, et les informa en même temps que le père Bertholet, « étant en deffault d'accomplir ce à quoy il estoit tenu, lesdits Minet et Leon l'en ont fait sommer, et sont d'intention, la huitaine escoulée, d'exécuter, au défaut de payement, les exemplaires qui sont encor en feuilles, pour les faire vendre publiquement à leur profit. Ce moyen, ajoute-t-il, nous paroît rude pour le père Bertholet ; mais il nous paroît infiniment plus rude et plus dure de frustrer deux pauvres ouvriers, non seulement de leurs salaires, mais des avances considérables qu'ils ont estez obligé de faire pour acheter les peaux, carton, papier et autres choses nécessaires à la reliure desdits exemplaires, qu'ils ont à la bonne foy, et soub l'espoir d'un prompt payement, laissez suivre audit père Bertholet. Sur

quoy nous attendons les ordres de Sa Majesté et ce qu'il plaira à vos seigneuries de déterminer sur ce sujet (1). »

En vertu des ordres reçus, Maloteau invita les parties à comparoir pardevant lui le 5 mars ; quatre jours après, il fait savoir au Conseil que « il a été impossible d'amener le père Bertholet à un arrangement, nonobstant qu'on lui auroit représenté qu'en conséquence de ses lettres missives adressées à Leon et Minet, il ne pouvait bonnement, sans altérer les promesses y contenues, leur refuser le payement de 2 1/2 escalins pour chacun tome, au lieu de deux stipulés par la convention du 22 janvier (qui a été innovée par lesdites lettres, à cause que les dits Leyon et Minet n'avoient leur salaire), et que, d'un autre côté, ils n'auroient entrepris la ligature de ladite *Histoire* si ledit père n'auroit augmenté une plaquette pour chacun volume. Au surplus, disent les deux libraires, il est apparent que ce dernier cherche et invente multiplicité d'altercas pour éluder ou tout au moins délayer le payement des justes salaires promérités par eux. »

Le 13 mars, Bertholet répond à ce *verbal* en faisant noter les points suivants : 1° La visite faite chez Leon et Minet le 4 mars, par un notaire et deux témoins, a fait connaître que le nombre des exemplaires de l'*Histoire du duché de Luxembourg* qu'ils retiennent chez eux, à son grand dommage et intérêt, est de 30 volumes reliés, 10 rognés, 26 endossés, 84 pliés et battus, chez Leyon ; 48 cartonnés, 19 endossés, 124 pliés en blanc, chez Minet ; ce qui, avec les 25, reliés, déposés chez Maloteau, fait un total de 366 volumes ; 2° à la suite de l'accord du 22 janvier, il a cru que la contestation relative à la plaquette supplémen-

(1) Correspondance du Conseil provincial de Namur, reg. 1742-1743, fol. 139, 179.

taire, de même qu'aux deux escalins pour 18 volumes, était terminée; du reste, Leon et Minet peuvent bien renoncer à cette augmentation en compensation du faux or qu'ils ont employé; 3° sans soupçonner « les pernicioeux desseins et la mauvaise foi » de Leyon, il a consenti à mettre en dépôt son ouvrage dans une chambre, pour laquelle ce libraire exige aujourd'hui un prix de location; mais loin de lui accorder une seule obole, il lui réclamera des dommages et intérêts pour le détriment qu'il a éprouvé depuis cinq mois qu'il réclame en vain ses volumes; 4° considérant qu'il est inouï d'exiger le prix d'une marchandise avant qu'elle soit livrée, « et regardant une consignation comme outrageante et très injurieuse à son caractère et à sa robe, » il déclare qu'il ne consignera pas un seul liard; mais il promet de payer ses fournisseurs le jour même ou le lendemain du jour où ses volumes lui auront été remis; 6° les trois maltres relieurs désignés pour faire l'estimation des volumes cartonnés, rognés, pliés ou battus, ont beaucoup exagéré la valeur des travaux exécutés; et l'un d'eux ayant dit « qu'il l'aurait diminué pour tout autre que pour le père Bertholet, » leur témoignage devient suspect; 7° il ne veut plus s'en rapporter à l'arbitrage de Maloteau, mais à la seule décision du Conseil; 8° il se réserve de protester contre la reliure, qui ne vaut rien, pas même un escalin et demi, et qu'il fera expertiser. Il se réserve aussi d'exiger les frais des procédures devant le Magistrat, des comparitions, des honoraires des avocats et procureurs, et une somme de plus de douze cents écus à titre d'indemnité pour les volumes gâtés.

L'avocat des relieurs répond, le 15 mars, que ce mémoire contient implicitement l'aveu que Bertholet leur avait promis 2 1/2 escalins par volume, puisqu'il parle d'une compensation pour le faux or employé. Il déclare, au surplus,

que cet or est le même qui a été appliqué sur les volumes approuvés par les lettres de l'auteur.

Le même jour, nouveau mémoire de Bertholet. Il fait remarquer que Leon et Minet ne sont passis pauvres qu'ils veulent bien le dire puisqu'ils cherchent à plaider et, par conséquent, « à exposer beaucoup d'argent dans des fraix inutiles. » C'est en vain qu'ils lui tendent un piège pour l'attirer en justice réglée ; il a des occupations plus sérieuses que de s'amuser à de vaines chicanes. La convention du 22 janvier doit être seule prise en considération ; si, ensuite, il leur a fait espérer une plaquette de plus par volume, « ce n'étoit que conditionnellement et uniquement à dessein de ne pas gâter son ouvrage : en quoi néanmoins il n'at pas réussi, puisqu'il s'offre à prouver, par les témoignages des relieurs de Bruxelles et de Liège, que leur reliure n'est qu'un mas-sacre, et qu'elle n'at été faite que par des gens avides d'un gain démesuré et nullement curieux de servir en ouvriers d'honneur. » Il n'est pas étonnant qu'il ait exprimé par écrit sa satisfaction à Leyon pour les trois exemplaires destinés au comte d'Harrach (1), au chef président et à

(1) Bertholet devait bien un exemplaire de luxe au comte d'Harrach qui l'avait recommandé en ces termes aux députés des Etats de Namur :

Messieurs,

Jean Bertholet, de la Compagnie de Jésus, nous atant prié de vouloir bien vous écrire en sa faveur à l'effet que vous voulussiez le secourir de quelque somme d'argent, ne fut-ce même que par forme d'avance, pour l'assister à achever l'impression de son ouvrage de l'*Histoire sacrée et profane du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, dans laquelle entre entièrement celle du *Comté de Namur*, nous avons cru pouvoir d'autant moins balancer à nous prêter favorablement aux instances dudit père et à vous recommander sa demande, que nous pouvons vous assurer qu'en concourrant à le mettre en état de pouvoir achever l'ouvrage en question, vous ferez par là chose très agréable à Sa Majesté. Atant, Messieurs, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 18 novembre 1742. (Ets de Namur, reg. 64, n° 97.)

M. Obin, ayant recommandé expressément de les bien travailler, et Leyon s'y étant engagé, « *d'autant plus que le chef président étoit son ami et de sa connoissance particulière.* » Mais s'ensuit-il qu'il ait approuvé les autres ? Ils ont tous été reliés pendant une absence qu'il a faite du 26 août 1742 au 24 octobre ; et lorsqu'il en vit un à Bruxelles, il en fut si indigné qu'il écrivit à Leyon « de désister de son ouvrage, » reconnaissant trop tard qu'il avait été trompé. Au surplus, il n'est jamais convenu avec les deux relieurs que de deux escalins : leur convention originale en fait foi. Pour en finir, il défère le serment aux relieurs sur les points suivants : 1° ils affirmeront que la promesse de la plaquette a été absolue et non conditionnelle ? 2° que le père Bertholet les avait formellement autorisés à relier chacun cent exemplaires de son *Histoire* ; 3° qu'ils n'ont vendu ni distribué aucun exemplaire, ni distrait ou recélé aucune feuille ; 4° que c'est à la demande du père Bertholet que Leyon a prêté sa chambre pour y déposer son ouvrage.

Le 2 mai, réponse de Léon et Minet ; les injures dont leur adversaire a parsemé son *verbalisé* ne méritent aucune attention ; « ils ont toujours été regardés pour honêtes gens, qui peuvent marcher tête levée au moins aussi franchement que le père Bertholet ; ils se contentent d'admirer le ridicule du père qui insinue, pour faire trembler les deux relieurs de livres, que les intérêts qu'ils lui ont causés montent au moins à douze cent patacons, ce qu'il n'avance que pour récupérer en partie celle qu'il s'étoit flatté de recevoir par le débit de son *Histoire du duché de Luxembourg*, qui n'at un sort aussi avantageux qu'il s'étoit proposé. »

Bertholet répondit encore une fois le 17 mai, disant, entre

autres choses, que cent exemplaires étant estimés mille écus, il devrait en réclamer deux mille pour dommages, puisque les relieurs lui ont gâté deux cents exemplaires.

Enfin, le conseiller Maloteau parvint à mettre les parties d'accord et leur fit signer la convention suivante, où la date manque :

« Est comparu le R^d père Bertholet, ensemble les relieurs Minet et Leyon, auxquels aiant proposé de terminer leur difficulté en amiable, ils sont enfin convenus que, pour chaque tome de l'*Histoire de Luxembourg*, ledit père Bertholet veut bien payer 15 1/2 sols de tous les tomes qui ont été reliés d'une façon comune et qui ont été livrés audit père, et sur quoi lesdits relieurs ont déjà reçu 14 sols de chacun. Et comme il y en a six tomes qui ont été reliés en maroquin rouge, et que ledit père a livré les peaux de maroquin, icelui offre de leur donner 32 1/2 sols de chaque, comme aussi pareils 32 1/2 sols pour chaque tome de 18 qui ont été reliés en veau fauve et marbrés. Ce que lesdits relieurs ont accepté ensuite de l'estimation en faite, du consentement des parties, par J.-F. Lafontaine, P.-S. Hinne et J.-J. Georges, libraires de cette ville. Bien entendu qu'entre les communs sont compris les tomes qui ont été présentés à S. Exc. le comte d'Arrach, à M. le Chef président, à M. Obin et au R^d père provincial de la Compagnie de Jésus. Et comme lesdits relieurs ont encore en leur pouvoir une certaine quantité desdits tomes dont une partie sont cartonés, une autre rognés, battus, etc., il a aussi été convenu que ceux qui sont cartonnés et prêts à être couverts, seront païés par ledit père sur le pied de dix sols ; ceux qui sont rognés et marbrés sur la tranche, sur le pied de 4 1/2 sols ; les endossés, sur le prix de 3 1/2 sols ; les pliés et battus, sur le pied de 6 liards ; et les pliés, avec les

figures ou printes mises, sur le pied de 3 liards. Toutes autres difficultés venant à cesser parmi compensation des despens, tant à l'égard de ceux engendrés pardevant le Magistrat, que aux verbaux servis pardevant nous, et de différentes comparitions à ce sujet (1). »

Tout fut-il fini par là ? On devrait le croire, n'était une dépêche du 21 février 1744, par laquelle la reine demande au Conseil provincial son avis « sur les arrêts » mentionnés dans une requête du père Bertholet (1). Mais je n'ai pu m'assurer si cela se rattachait au procès des relieurs. Il n'y a pas grand mal.

(1) Conseil provincial, Correspondance, 1744-1748, fol. 20.

S.

2

MANUSCRITS HISTORIQUES

SUR LE

PAYS DE LIÈGE (1)

42. Manuscrit intitulé au dos : *Miroir des Nobles de Hesbaye.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 109 feuillets numérotés seulement en partie.

C'est une des plus anciennes copies connue de l'œuvre de Jacques d'Henricourt.

L'écriture est du XV^e siècle et les initiales sont indiquées en couleur rouge. Malheureusement le premier feuillet qui portait le titre est lacéré. Le *Miroir* est suivi de la *Guerre des Awans et des Waroux*, mais ici encore les derniers feuillets manquent.

Comme tous les textes les plus anciens du *Miroir*, celui-ci ne contient pas d'armoiries.

43. *Livre des lignaiges du pays et de l'évesché de Liège, extraict par coppie hors du semblable livre partenant à Messire Wilheame, baron de Doyembrughe, gouverneur de Bouillon, etc., et approuvé par la noblesse de ladite Evesché.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

(1) *Suite*, Voir pp. 44 à 94.

In-folio de 123 feuillets numérotés.

Copie sans armoiries du Miroir des Nobles de Hesbaye faite au XVII^e siècle. Le premier feuillet numéroté porte le titre suivant :

C'est le nouveau traicteit encomencheit par manniere de cronicque par moy Jacques de Hempricourt, mannant en la Cité de Liège, frers chevaliers au présent de l'ordre de lhospital Saint-Jehan de Jherusalem l'an 1353, et par moy mesme continuez et finalement conclue à grieffs peines, labeurs et trauvaux l'an 1398, lequel traicteit ie neux estre appellé le Miroir des Nobles de Hesbaing.

Cette copie n'est pas suivie du texte de la Guerre des Awans et des Waroux ; mais à la fin on a ajouté, sur les trois derniers feuillets, la description d'un certain nombre d'armoiries de familles qui figurent dans le Miroir.

44. Manuscrit intitulé au dos : *Chronique de Jean d'Oultremeuse.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 303 feuillets numérotés inexactement et de 48 feuillets non numérotés.

Ce manuscrit est, à en juger par l'écriture, de la première moitié du XV^e siècle.

Sur le feuillet de garde du volume, on lit : *Les frères des Chaurtreux après du Liège apartiens ceste cronicque.*

Les trois premiers feuillets non numérotés contiennent la table des matières traitées dans le manuscrit.

Fol. 1 à 159. Le texte en prose de la chronique depuis :
« *L'an delle Nativiteit Adam, nostre premier peire, etc.*
jusqu'au règne de Hugues de Pierpont, en 1202. »

Fol. 160 à 247. Chronique rimée depuis le règne de

Hugues de Pierpont, jusqu'à la fin de celui d'Adolphe de la Marck, en 1344.

Suivent ensuite plusieurs pièces étrangères à l'histoire du pays de Liège :

Fol. 249 à 251. *Chi comenche li entrée de la royne à Paris.*

Fol. 252. *Lordinanche des exeques le bon conestable de Franche.*

Fol. 253 à 282. *Delle empereur de Romme ; de roy de Franche Hue Capelle ; de roy de Franche et du duc de Borgongne contre le duc de Gueldre.*

Fol. 283 à 290. Chronique qui résume les règnes d'Englebert de la Marck et de ses successeurs jusqu'en 1439.

Fol. 292 à 335. Une ballade ; diverses pièces de vers ; *les conjunctions delle lune* ; le siège de Pontoise ; des prescriptions médicales ; un calendrier, etc.

Les derniers feuillets manquent.

Cet important manuscrit est bien certainement une partie de l'œuvre de Jean d'Outremeuse, comme l'a prouvé feu le professeur Borgnet (1). Il a été largement mis à profit par ce dernier pour la publication du *Geste de Liège*, que nous possédons maintenant presque en son entièreté (2).

45. *Sensuyt la seconde partie et vollume de la généalogie avecques les gestes et faictes des illustrissime roys, seigneurs prince et évesques de Tongre, du Treyts et du Liège, avecque che les fundations dicelles translattée du latin en commun lengaige liégois et ossy ordyneit et reduites en rymes par un clercques liégois encom-*

(1) *Commission royale d'histoire*, 2^e série, T. VIII, pp. 407 et 408.

(2) *Chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse*, T. V, pp. 583.

menchant cest présent seconde volume à l'évesque S. Huberts lequeil fut le XXX^e évesque de Tongre et du Treylys et puis le premier fondature gubernature et évesques et souverain seigneur de la cathédralle et noble cité de Liége.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 230 feuillets non numérotés.

L'écriture de ce manuscrit paraît de la fin du XV^e siècle, mais plus probablement encore de la première moitié du siècle suivant.

C'est la copie d'une partie du n^o 44 commençant à saint Hubert et se terminant à la fin du règne de Notger, mais les derniers feuillets manquent. Elle a appartenu à Herman de Wachtendonck, qui a noté de petites croix la plupart des passages fabuleux. De la bibliothèque du chanoine Wachtendonck, elle passa ensuite dans celle du baron de Crassier, où elle figurait sous le n^o 3477 du catalogue.

46. *Manuscrit de Jean d'Outremeuse.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 11 feuillets non numérotés et de 119 feuillets numérotés.

Ce manuscrit, dont l'écriture est de la fin du XV^e siècle ou du commencement du siècle suivant, n'est qu'un abrégé de l'œuvre du chroniqueur d'Outremeuse, comme le prouve l'indication suivante, au commencement de la chronologie de l'an 1400 : « Item je vous fay assavoir que ledit maistre Jehan Doultremeuse, ne fait lors mention plus avant de ce présens cronikes et ne say se il mourut en icelluy temps ou non, pour ce je n'en dis plus avant. »

47. Manuscrit intitulé au dos : *Chronique et antiquités du Pays et villes de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 323 feuillets non numérotés.

Le premier feuillet, non numéroté, nous apprend le nom de l'auteur de ce curieux et beau volume : *Author hujus libri Carolus Langius, ad D. Lamberti canonicus.*

Charles Langius, chanoine-tréfoncier de Saint-Lambert, philologue distingué du XVI^e siècle, ami de Juste Lipse et de Torrentius, est assez connu pour ne pas en parler longuement ici. Paquot (1) donne la liste de ses œuvres imprimées et signale en outre un manuscrit intitulé : *Collectio variorum diplomatum et actorum Ecclesiæ et patriæ Leodiensis, ex archivis ecclesiæ cathedralis, collegiarum ac monasteriorum.*

Ce volume, après avoir fait partie de la bibliothèque du baron de Crassier, est actuellement en la possession de M. de Theux.

Le manuscrit de Warfusée n'a pas été connu de Paquot. Ce n'est cependant pas un autographe, car Langius est mort en 1573 et la copie ne fut commencée, selon une note du feuillet 2, *que l'an 1584, lendemain de l'Assomption de Notre-Dame, 15 en août.*

L'auteur de cette copie a laissé entre chaque chapitre traitant du pays de Liège, un certain nombre de feuillets en blanc, qui ont été mis à profit pour y intercaler des documents étrangers au travail de Langius (2).

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, T. II, p. 154.

(2) Nous signalons ceux-ci dans la nomenclature des chapitres par le mot *ajoute*.

En regard du premier feuillet numéroté, on trouve un grand dessin colorié représentant la cathédrale de Saint-Lambert, entourée des armoiries très finement coloriées du prince-évêque de Groesbeeck et de celles de 106 familles de la noblesse liégeoise. Le texte contient les vues coloriées des collégiales de Liège et de quelques abbayes, des dessins de pierres sépulcrales et un grand nombre de blasons coloriés.

Cet important manuscrit est divisé en plusieurs chapitres.

Fol. 1. Le synode tenu à Liège pour la promulgation du Concile de Trente.

Fol. 2. *Auteurs qui ont écrit histoires de Liège.*

Fol. 3 à 5. *Extraict de quelques archives.*

Fol. 5 et 6. *Abbayes tant présentement que iadis avant la division de l'évesché subiets à l'évesque de Liège.*

Fol. 7 à 11. *Indice des noms de famille dont en ce volume est fait mention.*

Fol. 12 à 15, en blanc.

Fol. 16 à 21. *Origine, commencement et accroissement de la ville et cité de Liège.*

Fol. 22 à 27. Armoiries de familles allemandes (ajoute).

Fol. 28 à 65. *Saint-Lambert cathédrale de Liège.*

Ce chapitre traite de Saint-Lambert, des évêques, des chanoines et de leurs inscriptions funéraires.

Fol. 66 et 67, ont été arrachés.

Fol. 68 à 90. Généalogies en flamand de plusieurs familles liégeoises et limbourgeoises.

Fol. 90 à 107. Les collégiales de Liège.

Fol. 108 à 111, en blanc.

Fol. 112 à 128. *De trente-deux paroches et de leur fundation.*

Fol. 124 à 128, en blanc.

Fol. 128 à 196. *Maisons de religion tant à Liège, faubourgs qu'ès environs du dit Liège, des quatre ordres mendiants et premièrement des dominicains ou précheurs.*

Fol. 196 et 197, contiennent des armoiries dessinées par le chanoine Jalheau (ajoute).

Fol. 197 à 200, en blanc.

Fol. 200 à 219. *Des estats, dignités, offices séculiers, tant héréditables personeles que durant à la volonté du prince, des estats ou du peuple qui ont esté et sont à Liège.*

Fol. 220 à 222, en blanc.

Fol. 223 à 233. Armoiries coloriées d'un grand nombre de familles liégeoises (ajoute).

Fol. 234 à 236. *Copie du livre féodal, touchant les seigneuries et plains fiefs mouvans de la dignité épiscopale de Liège et de la vénérable église.*

Fol. 236 et 237. Liste de chanoines de Saint-Lambert.

Fol. 237 à 241. *Repertorium privilegiorum seu chartarum ecclesiæ Leodiensis. Collectum est istud repertorium per R^{mum} D. L. D. O. C. L. etc.* Ce répertoire contient seulement l'indication sommaire de quelques chartes antérieures au XII^e siècle.

Fol. 242 à 243. *Catalogus præpositorum et abbatum nobilis monasterii Sanctæ Gertrudis Lovanii*, (ajoute).

Fol. 244 à 247, en blanc.

Fol. 247. *Catalogus Abbatum S. Trudonis*, (ajoute).

Fol. 248 à 255. *Epitaphes retirés de divers endroits du pays de Liège.*

Fol. 256 à 259, en blanc.

Fol. 260. *Naemen der lant-comandeurs van Balluy Biessen*, (ajoute).

Fol. 262 à 278. *De canonicis Sancti Lamberti.*

Fol. 279. *Liste des ducs de Tongre selon la description faite par Bullonius en sa charte des ducs de Tongre et évêques de Liège dédiée à Messir Cornil de Berghe, évêque de Liège.*

Fol. 281. *Sint Hubrichs orden*, (ajoute).

Fol. 282 à 323. Armoiries coloriées d'un grand nombre de familles, accompagnées d'inscriptions en langue allemande, (ajoute).

Ce manuscrit est d'un grand intérêt et mériterait d'être publié au moins en partie.

48. *La grande cronique de Liège, dit des Chartreux, commençant l'an de grâce 1091, finissant 1506.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Grand in-folio de 130 feuillets numérotés.

Cette chronique est du XVI^e siècle et paraît plus intéressante que la plupart des chroniques liégeoises du siècle suivant. Elle a été signalée par de Gerlache, qui en a tiré parti pour son *Histoire de Liège*.

Avant le titre on a ajouté un exemplaire de la plus ancienne carte gravée de l'évêché de Liège, et dont, jusqu'à présent on n'avait découvert qu'un seul exemplaire, celui de M. de Theux, acquis à la vente de M. Lavalleye (1).

49. Manuscrit, sans titre, portant sur le plat les lettres initiales de son auteur H. V. D. B. (Henri Van den Berch).

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 44 feuillets numérotés en chiffres romains, de

(1) A. DEJARDIN. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, T. XIII, p. 527.

357 feuillets numérotés en chiffres arabes et de 3 feuillets sans numéro.

Il porte au premier feuillet numéroté en chiffres arabes, l'annotation suivante qui nous fait connaître le nom de l'auteur de ce manuscrit :

« Pour mémoire que l'an 1631 j'ay copié le présent volume avec additions de temps en temps, tant de généalogies que tiltres, timbres et armoiries et avais encor, paravant l'edit an 1630, ramassé de diverses endroits les armes des 17 Provinces du Pays et évesché de Liège, avec leurs armes, couleur et timbres, en partie que j'ay, avec diverses notes d'importance, tiré de plusieurs archives et autres anciens muniments, monuments, sépultures, verières, cachets et tableaux.

» H. V. D. Berch, Canonicus Sanctissimæ Trinitatis et omnium Sanctorum Spirensis, Sacri Palatii et Aulæ Lateranensis comes, miles et eques auratus creatus anno Domini 1636 februarii die 20^a. »

On y trouve :

Fol. I à xxvii. La *Table des Maisons et Armoiries contenues en ce volume.*

Fol. xxx à xxxii. La description des obsèques solennelles de Frédéric II, roi de Danemarck, Norwège, etc., avec les bannières dessinées des principales provinces de ces pays.

Fol. xxxiii à xxxvi. *L'ordre et rang tenu en la marche et pompe funèbre de très hault et très puissant prince et S^r Albert, Archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, Brabant, etc.*

Fol. xxxvii. La généalogie de la famille de Poitiers.

Fol. xxxix à xlii. *Armes de la seigneurie, archeves-*

ché et évesché d'Utrecht et de sa noblesse ancienne et moderne.

Fol. XLII et XLIII. La généalogie de la famille Bernard.

Fol. XLIII et XLIV. Idem de la famille de la Douve.

Fol. XLIV à XLV. Idem de la famille de Rivière d'Aerschot.

Fol. XLV. *Blasonnement des armes des électeurs, officiers et dignitez de l'Empire.*

Fol. XLVI. *Blasonnement des armes des 12 patrs du royaume de France.*

Van den Berch traite ensuite :

Fol. 1 à 10. Du Brabant et donne un aperçu général sur les Pays-Bas.

Fol. 10 à 26. Des comtes et de la ville de Louvain, de ses lignages, etc.

Fol. 26 à 45. De Bruxelles et de ses familles.

Fol. 49 à 54. Du duché de Limbourg, des pays de Fauquemont et de Dalhem ; des lignages des Schavedriesche et des Mulrepas, ainsi que de quelques familles nobles.

Fol. 54 à 58. Du Luxembourg et des principales familles de ce pays.

Fol. 59 à 76. De la généalogie de diverses familles nobles, notamment des Mérode, Gavre, Hoen, Bylandt, etc.

Fol. 66^{bis} à 76. De la Gueldre et des seigneurs de Pont, ainsi que de quelques familles.

Fol. 76 à 101. De la Flandre, de ses villes et de ses familles.

Fol. 101 à 114. De l'Artois.

Fol. 114 à 134. Du Hainaut.

Fol. 134 à 150. De la Hollande.

Fol. 150 à 154. De la Zélande.

Fol. 155 à 166. De la Frise et de l'Overyssel.

Fol. 166 à 174. Du comté de Namur.

Fol. 174 à 178. Du comté de Zutphen.

Fol. 178 à 190. De la Germanie, de Cologne, etc.

Fol. 191 à 202. Des duchés de Clèves et de Juliers.

Fol. 201 à 211. De la Lorraine.

Fol. 212 à 223. De la Bourgogne.

Fol. 228 à 259. Du pays de Liège.

Ce chapitre est plus important et plus étendu que les précédents. Sa publication ne serait pas sans intérêt pour l'Histoire de Liège.

Fol. 260 à 285. Des généalogies et quartiers de plusieurs familles liégeoises et allemandes.

Van den Berch a ajouté, à la longue nomenclature qui précède, la copie de différents documents étrangers à l'Histoire du pays qu'il avait trouvés au cours de ses nombreux voyages :

Fol. 285 à 287. *L'Institution de l'Ordre de la Compaignie du Folz, instituée par Monseigneur Adolphe, comte de Clèves, en l'an 1381, tirée des titres et chartes originales reposantes es archives de Clèves avec les armoiries des 36 premiers chevaliers.*

Fol. 287 à 311. Les armoiries et les 16 ou 32 quartiers d'un grand nombre de familles.

Fol. 311 à 314. Les armoiries des bannerets anglais.

Fol. 314 à 332. Tableaux des quartiers de plusieurs familles de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Fol. 332 à 357. *Les noms, surnoms et armes des roys, ducs, comtes, viscomtes, bannerets, chevaliers et escuyers, qui furent au grand tournoy tenu à Compiègne, l'an du S^r mille deux cents et huictante huict au mois de fevrier, je dicts l'an du S^r MCCLXXXVIII. Je les ay desegné hors d'un manuscrit que m'a presté le S^r de Haren, pendant ma résidence au château de Stockem, le 21 d'aoust anno 1638.*

50. Manuscrit, intitulé au dos : *Esglises, collégiales et monastères du pais de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 118 feuillets non numérotés.

Ce manuscrit, contrairement à ce qu'annonce le titre, est en latin et de la fin du XVI^e siècle. Il contient la nomenclature et l'origine de tous les chapitres, abbayes, prieurés et couvents du diocèse de Liège.

51. *Gesta eptiscoporum Leodiensium ab Erardo a Marka, cardinali 84^{to} anno 1505, usque ad Ferdtnandum 89^{um}, anno 1617 inauguratum.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 91 feuillets paginés et de 10 feuillets non numérotés.

Les nombreuses corrections que renferment ce manuscrit, pourraient faire supposer que c'est un autographe de Chapeauville.

52. Manuscrit, intitulé au dos : *B. Fisen, Historia Leodiensis. Pars II.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 565 feuillets paginés, de 24 feuillets paginés séparément et de 53 sans numéro.

Une note en latin qui se trouve à la première page semble indiquer que ce manuscrit a servi pour l'impression de l'Histoire de Liège de Fisen.

A la fin du volume on a ajouté 8 feuillets contenant le texte de la *Fondation de l'Hospital de la Mère-Dieu, en la rue du Pont, à Liège, par Jean Mostarde, l'an 1351.*

53. Manuscrit, intitulé au dos : *Histotre de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 379 feuillets numérotés et de 10 feuillets non numérotés.

Il commence à la destruction de Troye la Grande et se termine au 28 septembre 1580. La préface est signée : *De la Pierre.*

54. Manuscrit, intitulé au dos : *Histoire de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 141 feuillets paginés.

Chronique liégeoise du XVI^e siècle commençant à la fondation de Tongres et finissant en 1597. Elle renferme les armoiries coloriées des princes-évêques de Liège.

55. Manuscrit, intitulé au dos : *Histoire de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 152 feuillets non numérotés.

Plusieurs feuillets manquent au commencement et à la fin de ce manuscrit. Il commence à Lotringe, cinquième roi de Tongres et finit en 1614.

56. Manuscrit, intitulé au dos : *Chronique de Liège, iusqu'à l'an 1660.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-4^o de 233 feuillets non numérotés.

Cette chronique commence à la création du monde et s'étend jusqu'à l'année 1660. Elle contient, dans les derniers feuillets, quelques pièces curieuses concernant la guerre des Chiroux et des Grignoux. La reliure porte sur les plats le nom du propriétaire du volume : *Egidius Ramond, anno 1673.*

57. *Choronicque ou abrégé de la première fondation de Tongre, ville jadis très noble et très renommée par tout soub le nom et tiltre de Royaume avec les gestes des Roys, Ducs, Princes, qu'ont régné, contenant ausy le cathologue des Evesques d'icelle Cité, et puis comme les Evesques tiendrent leur siège à Treicht et puis ensuyvant de la fondation de la Cité de Liège, très noble et très puissante ville avec déclaration des gestes et faicts des Evesques d'icelle. Quy a esté colligé hors de plusieurs anciens escrivains que si il y at de la faute soit au narrez ou bien à l'ortographe je prie d'en estre excusé, car ie l'ay escrit hors d'un autre, ne me voulant en rien presumer; scavoir d'adiouster ou diminuer.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 405 feuillets paginés et de 21 feuillets sans numéro.

Chronique du XVII^e siècle, commençant à la destruction de Troye et finissant en 1680. Elle est accompagnée d'une *Table en laquelle sont successivement spécifiez les saints et saintes du pays de Liège*; d'une liste des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liège, et terminée enfin par une autre liste des bourgmestres de Liège depuis 1253 jusqu'en 1712.

58. *Manuscrit intitulé au dos: Répertoire de l'État noble de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 170 feuillets numérotés et de 110 non numérotés.

Le premier feuillet porte cette indication : *Ce présent réperloir est appartenant à noble et généreux S^r Jean*

de Berlaymont, seigneur de la Chapelle, lieutenant des fieffs, grand-bailly de Mohault, etc.

Ce manuscrit contient le résumé analytique de toutes les décisions importantes prises par l'État noble du pays de Liège de 1541 à 1610, et, offre un très grand intérêt pour l'histoire du pays de Liège, au milieu du XVI^e siècle.

59. *Traité pragmatique, historique, chronologique sur l'affaire de la Visitation de la Chambre Impériale avec un récit fidel de toutes les circonstances relatives à cette matière, depuis que cet important objet a été mis sur le tapis à la diète générale de l'Empire. Ratisbonne, 1768.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Deux volumes, petit in-4°, le premier de 117 feuillets non numérotés et le second de 122 feuillets.

La dédicace au prince-évêque d'Oultremont, datée de Ratisbonne du 20 mai 1768, nous apprend le nom de l'auteur de ce manuscrit, Charles de Magis.

Ce traité renferme des renseignements très détaillés et très curieux sur l'organisation supérieure, administrative et judiciaire de l'Empire et particulièrement sur la Chambre de Wetzlar.

60. *Receuil des chanoines de la très illustre église cathédrale de Liège joint de leurs qualité, qualifications, réceptions, mort, épitaves et sépultures, etc. Le tout tiré des archives et monuments publiques, par Louis Abry, peintre héraldique (1).*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

(1) Ces manuscrits font suite à ceux qui ont déjà été catalogués sous les numéros 9 à 40, pages 60 à 91.

In-folio de 192 feuillets non numérotés.

Ce recueil qui contient un grand nombre d'armoiries, est de la main de Louis Abry et s'arrête en 1707. Il a été continué jusqu'en 1742 par Simon-Joseph Abry.

61. *Le Conseil ordinaire ouvert en Sénat au choix des trois États du Païs en faveur des appellants. Revue des seigneurs qui l'ont composez depuis son établissement en l'an 1518, traité de leurs promotions et qualités diverses de leurs alliances, épitaphes et obits ceuillit des monuments publiques.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 66 feuillets numérotés et de 7 non numérotés.

Ce manuscrit est l'original du travail de Louis Abry sur les membres du Conseil ordinaire. Les quatre derniers feuillets et la table sont de son fils Simon-Joseph.

Il est orné des armoiries coloriées et des quatre ou huit quartiers des conseillers ordinaires; il s'arrête en 1734.

62. *Premier livre des Seigneurs qui ont remplis le Conseil ordinaire érigé en Sénat, par Maximilien 1^{er} du nom empereur l'an 1518; à la nomination des Evêques et princes de Liège et des trois États du Païs depuis son établissement jusques à présent avec leurs qualités, qualifications, alliances, morts, épitaphes, sépultures, etc., tirez des monuments publics, par Simon-Joseph d'Abry, peintre héraldique, 1737.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 51 feuillets paginés et de 3 feuillets non numérotés.

Copie de l'histoire du Conseil ordinaire de Louis Abry,

corrigée et remaniée par son fils Simon-Joseph. Elle ne contient pas d'armoiries.

63. *Catalogue des maires et échevins de la souveraine justice de Liège selon leurs réceptions, comme aussy de ceux qui ont remplis cette charge soub le nom de conseillers, de commis et députez en leurs places, ceuillit de leurs propre registre et autres archives anciennes et modernes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 33 feuillets paginés en partie.

Liste chronologique sommaire des mayeurs et des échevins de Liège, avec leurs armoiries dessinées par Louis Abry et son fils Simon-Joseph.

64. *Le retour annuel du magistrat de Liège après tant de revers restituez pour la police et la félicité des peuples. Traité de son antiquité, de sa qualité et noblesse, leurs descentes et blasons ceuillis des Histoires, archives, sépultures, verière et autres monuments publicques restés de nos débris ; présenté à la postérité liégeoise l'an 1684.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 54 feuillets paginés et de 177 non numérotés.

C'est le manuscrit original du Recueil des Bourgmestres de Louis Abry. Il est orné des armoiries dessinées et coloriées des bourgmestres de Liège et de leurs huit quartiers.

Il contient en outre un dessin représentant l'ancienne maison de ville, la Violette, telle qu'elle avait été bâtie en 1497 et telle qu'elle était encore lors de son incendie en 1691.

85. Manuscrit intitulé au dos : *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 198 feuillets non numérotés.

Le titre et les premiers feuillets ont été arrachés.

Ce volume commence à Jean Surlet, élu maître à temps en 1319, et contient les armoiries en partie dessinées et en partie imprimées des bourgmestres de Liège. Presque toutes les armoiries sont coloriées.

Les nombreuses corrections que ce manuscrit a subies pourraient faire supposer que c'est une minute originale.

86. *Traité héraldique des anciens et modernes magistrat de la Cité de Liège, des qualités et blasons qu'ils ont portés, ceuillis des archtves, des histoires et sépultures. Mémotre agréable des nobles et illustres familles qui ont portez cet Etat ; des patritiens qui l'ont également partagez et qui se sont distinguez par des actions d'éclat, assemblés spécialement avec le peuple et villes du païs sus un proiet de paix concertez en 1683.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 186 feuillets non numérotés.

Manuscrit du Recueil héraldique des bourgmestres de Liège. Il est entièrement de la main de Louis Abry, à l'exception de quelques pages qui sont de Simon-Joseph Abry ; celui-ci l'a enrichi en outre d'un grand nombre de notes historiques.

Cette copie paraît avoir été préparée pour servir à l'impression et contient tous les blasons gravés sur bois qui ont été ensuite insérés dans le Recueil édité par l'avocat Loyens,

en 1720. Sur le second feuillet on trouve une gravure sur bois représentant le Perron de Liège et les clefs magistrales formant le centre d'un sujet allégorique. Nous ne connaissons pas d'autre exemplaire de cette gravure.

L'avant-propos qui se trouve au commencement de ce manuscrit, nous signale un fait curieux resté jusqu'aujourd'hui ignoré de tous les bibliographes et bibliophiles liégeois. L'impression du Recueil des bourgmestres avait déjà été décidée et commencée en 1683, aux frais de la Cité de Liège. Elle n'aurait été suspendue qu'en 1684 à cause des événements politiques qui surgirent. Cette introduction est assez intéressante pour être reproduite ici en entier :

« Il y a bien longtemps que Messieurs du magistrat de Liège, avoient fait peindre les armes de cette Citez, avec celles des autres villes du pais sur le Frontispice de la maison de ville, comme unies avec la capitale composant ensemble le tierce état de cette république, rengées selon les tems même qu'elles ont succédez à la table épiscopale.

» Les successeurs dudit magistrat firent aussy recevoir les armes de leurs devanciers et les peindre sur des tableaux pour l'ornement de leur grande sale et la mémoire de leurs magistrature qu'on a eu continuez jusque à nous.

» Ce louable projet augmentat de beaucoup la curiosité de remonter jusque au plus anciens ensevelis dans l'obscurité, une partie desquels nous ont étez renseignez par les archives publiques, d'autres par le Miroir de la noblesse de Hesbaye et par leurs propres sépultures, que le temps a en partie respectez de même que leurs seels et blasons.

» Le Rd. P. Fisen de la Société a donnez la main à ce recueil par l'exposition de ce corps illustres qu'il a rengez dans son histoire à laquelle il a emploiez le plus beaux de sa vie, avec une sincérité des choses arrivées et des dates

précises qu'il a marquez des meilleurs auteurs. Ce travail serait à la vérité inestimable s'il était traduit en français pour la lecture d'un chascuns qui cognoîtrons sa probité et sur laquelle on a osez faire fond de même que sur celle du Rd. P. Foullon de la même société, qu'il a écrit postérieurement avec des additions curieuses qui ont servis à l'éclaircissement de ce traité, pour lequel on a eu préférez la langue vulgaire au stile nouveaux, qui ne conviendrat jamay si bien qu'à son tems, ce de quoy on a bien voulu avertir le lecteur. Ce concept ayant été présentez à messieurs les Bourguemestres et Conseille de 1683, comme une pièce qui les touchait, fut agréablement resceu du susdit magistrat et conseil le 22 septembre de l'an dit, qui souhaitat le voire imprimer aux frais de la Cité. La gravure des armes dont le rentier de la Cité fut chargez, le commencement de cet œuvre allat son train, on le mit soub la presse, et l'auteur contribuat à la dépenses des dits écussons attendant d'en être refurny de tems en tems.

• Cependant S. A. S. Maximilien-Henry de Bavière étant choisis à l'éveschez de Munster, messieurs du magistrat moderne voulurent donner des marques de la joye qu'ils prenoit à son élévation, par un feu d'artifice qui fut exposez sur le pont des Arches le 28 novembre dans le tems même qu'on travailloit à une réunion de ce prince avec son peuple, qui se fit et fut publiée le 26 de février de l'an suivant.

• Pendant toutes ces affaires ce recueil fut interrompu par les dépenses immences qu'on dut préférer à toutes choses, le dit magistrat ayant été traversez par une mésintelligence civile, qui bouleversa la bonne œconomie, on ne parlat plus du traité susdit, ny de subvenir à sa dépence, qui luy demeurat à sa charge qu'il n'a pas cependant abandonnez dans le dessein d'honorer sa patrie d'une revue agréable de

tant d'hommes illustres qui ont été employez leurs soins pour le biens publique, et, qu'on a distinguez tant par leurs extraction, que leurs alliances, et autres particularité qui leurs ont acquis de la réputation. »

67. *Les titres des petites villes et seigneuries du païs de Liège avec leur blason.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 68 feuillets numérotés inexactement.

Manuscrit de la main de Louis Abry. Les 31 premiers feuillets contiennent l'origine avec les armoiries du duché de Bouillon, des comtés du pays de Liège ainsi que de toutes les villes.

Les feuillets suivants sont consacrés à la liste chronologique ornée des armoiries coloriées et des quartiers des évêques de Liège. Cette liste est entremêlée, depuis Robert de Thorote jusqu'à Jean-Louis d'Eldereren en 1688, des noms d'un certain nombre de bourgmestres et d'échevins de Liège.

68. *Chronologie des très révérends, nobles et illustres seigneurs abbés du célèbre monaster de S. Gille prez de Liège, des révérends prieurs et chanoines réguliers d'iceluy soub la règle de S. Augustins institué en l'an..... Abbrégé de leurs première établissement par Goderand séculier en l'an 979 en qualité d'hospitaliers, cueilli de leur archives propre et d'autres histoires de leurs augmentation, de leurs qualités, nobles exploits et prérogatives prouvé de leurs sépultures et blasons consistants en leurs églises et autres mémoires publiques. Tableaux héroïque dirigé soub les auspices des sérénissime et illustrissime évêques princes de Liège et des révérendissimes suffragants*

qui ont assisté et font partie de ce recueil touchant la bénédiction des dits abbé.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 33 feuillets numérotés.

Ce manuscrit est l'original du n° 22, décrit ci-dessus.

69. *Receuilles des tombeaux de la ville de Liège et d'une partie de ce pays, fait cy-devant par le S^r Hubert Van dem Bergh, chanoine de Spire, le premier Héraut d'arme qui fut à Liège et le plus grand curieux de l'antiquitez héraldique de son temps.*

Lesquels j'ay légèrement excopiez et auxquels j'ay ajoutez quantitez d'autres qu'il n'a pas eu découvert comme aussy des verrières, épitaphes, lambrisement et aulres choses, peintes de divers blasons et écriteaux, ceux qui ne sont pas icy se trouveront dans mon gros alphabet en deux volumes, remplis de toutes sortes.

J'y ay ajoutez de même quelque notulles du R. P. Foullon, coppiez par l'avocat d'Ouffet, fils du peintre.

Un extraitte des collations et revenus de bénéfices du pays de Liège.

Un receuille de quantité de livres qui traitent du blason et généalogies.

Un extraitte général des tombeaux des F. Mineurs de Liège.

Un extrait semblable des tombeaux des F. Mineurs de Huy, de la grande église de Huy et de beaucoup d'autres d'icelle ville et de ses voisinages.

Une quantité des convenances et testament excopiez des registres des Échevins de Liège et autres semblables.

Une partie des tombes de Saintrond et de tous les environs, peint autre fois et receuillis de ses prédécesseurs, par un certain Strauven, peintre dudit Saintron, avec couleurs, etc. et autres desquels tous une grande partie ne se retrouvent plus étant rompus, arrachez, effacez, quillez et perdus par la malice, l'avarice, l'injure du temps et la guerre.

Les sépultures des F. Récollets de Namur, une partie de Saint-Aubin, de Notre-Dame, de Saint-Loup et autres églises de la dite ville qui pourront servir généralement à distinguer les familles, les anciennes des nouvelles et la correction des blasons faillies de temps en temps et à diriger les quartiers de la noblesse par raport des exemples diverses, par moy Louy Abry, peintre, Bourgeoy de Liège depuy l'an 1670 jusque à 1697.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 250 feuillets environ, paginés inexactement.

Ce manuscrit contient plusieurs milliers de blasons et fait suite aux volumes décrits sous les numéros 27 et 28.

Comme l'indique son long titre, c'est une copie du Recueil des inscriptions du héraut d'armes Van den Berch, dont l'original, décrit sous le n° 6, appartient au comte de Grunne.

Louis Abry a considérablement augmenté ce travail que Simon-Joseph Abry a complété à son tour, par quelques inscriptions et un grand nombre d'armoiries.

70. *Cartes généalogiques tiré de Butkens ; preuves faites aux collèges nobles d'Andenne, Moustier, Nivelle, etc.; tous les évêques de Liège ; chanoines de la Cathédrale ; abbé et abbesses du Pais. Les che-*

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

I

7^{me} FASCICULE



LIÈGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1883

valiers de la Toison d'or, tiré du Jurisprudentia heroica de jure belgarum circa nobilitatem. Pierres sépulchrales tant des églises de Liège que des environs et autres mémoires.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 383 feuillets paginés et de 10 feuillets sans numéro.

Volume de la main de Simon-Joseph Abry, contenant de nombreux extraits généalogiques de Butkens, quelques généalogies de familles liégeoises, des listes de chanoinesses, de chanoines, d'abbés du pays de Liège, enfin un certain nombre d'inscriptions funéraires.

Nous signalerons spécialement une liste chronologique et historique des abbés de Saint-Laurent, par Louis Abry.

71. *Descente et déduction généalogique de la très ancienne, très nobles et très illustre maison des comtes de Looz commençant l'an 1280 de laquelle est issue, celle des Loen de Kemexhe très connue au pays de Liège, dont une branche d'icelle a été établie dans les provinces de Hollande dès l'an 1500 et connue sous le nom de Loon, lesquelles ont continué de porter les armes des Loen de Liège avec leurs émaux et couleur jusque à présent, le tout soutenu par un recueil des pièces probante tirée tant des Histoires de la comté de Looz anciens, que des archives souveraines des seigneurs échevins de Liège ou reposent les œuvres fait à icelle cour, comme aussy des relièfs fait aux Cours souveraines fœdale et allodiale des Evêque et prince de Liège de même que des registres des 32 bons métiers de la Citéz joincts des baptistiers, attestations matrimoniale et mortuaire, pierre sépulchrale et*

autres mémoires digne de foy que l'on a tirés de leurs originaux ou pièces authentique pour servir de preuve à la présente déduction.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 27 feuillets non numérotés.

Cette généalogie concerne particulièrement la famille Loen de Kemexhe.

72. *Traité généalogique de la Noble famille de Seinselles, seigneur de Soumagne lez-Walcour, descendue des anciens barons de Morialmé, séante entre Sambre et Meuse, pays de Liège, appuyez de divers beaux mémoires, cueillis de l'antiquité probante, l'identité de la famille des Soumagne qui ont continué le nom jusque à nous.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 24 feuillets paginés.

Manuscrit de la main de Louis Abry contenant 87 armoiries coloriées. .

73. *Manuscrit, intitulé au dos : Généalogie de la famille Abry.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio d'environ 80 feuillets sans numéro, contenant comme l'indique le titre, la généalogie et des tableaux de quartiers de la famille Abry et des familles qui lui sont alliées, Bronckart, Jamar, Ouwerx, Destordeur, etc.

74. *Recueil aux généalogies et filiations des familles de Liège et autres par Simon-Joseph Abry, peintre héraldique.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 216 feuillets paginés et de 7 non numérotés.

Les douze premières pages contiennent la liste des évêques de Liège avec leurs blasons dessinés.

75. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 105 feuillets numérotés inexactement, et de 3 sans numéro.

Il contient des généalogies et des tableaux de quartiers de familles bourgeoises de Liège rassemblés par Louis Abry.

76. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 210 feuillets paginés et de 5 feuillets sans numéro.

Recueil, formé par Louis Abry, de généalogies et de notes, accompagnées de quelques documents sur les familles du pays de Liège.

On trouve au feuillet 71, l'*Histoire de la maison des malades près de Huy*.

77. Manuscrit, intitulé au dos : *Filiations, qualifications et autres mémoires*. AA.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 380 feuillets paginés et de 5 feuillets de table sans numéro.

Volume composé d'un grand nombre de fragments généalogiques et de documents concernant des familles bourgeoises de Liège.

78. Manuscrit, sans titre, marqué d'un E au dos.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 183 feuillets, numérotés inexactement, contenant des généalogies de familles liégeoises.

79. Manuscrit, sans titre, marqué d'un F au dos.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 192 feuillets paginés inexactement et de 8 feuillets de table sans numéro.

Recueil de pièces historiques et généalogiques formé par Louis Abry, parmi lesquelles nous signalerons :

La liste des commissaires de la Cité, avec armoiries coloriées, depuis leur établissement jusques en 1692.

L'Histoire commentaire des Révérendissimes abbez de Saint-Jacque en Liège.

Celeberrimi divi Trudonis monasterii Mausoleum nobile ac perantiquum scutis insignitum temporis spoliū excidio restituebat Ludovicus Abry, pictor heraldicus ex eiusdem monasterii archivis et aliis excerptum anno Domini 1684.

Le Receuil des Abbez de Saint-Gilles.

Abbatum collegii Canonorum regularium Sancti-Ægidii prope Leodium recolectio facta anno 1638 tempore D. Abbatis Nollet.

Le Val-Saint-Lambert, monaster fameux de l'Ordre de Cisteaux fundez sur le champ des Maurs au bord de la Mœuse l'an 1202, par Hugues de Pierpont, évêque de Liège et Gille, comte de Clairmont soub la protection, libéralité de Henry, duc de Lymbourgh et marquis d'Arlon. Les rang des Abbez et administrateurs soub lesquels l'église et la matson ont été augmentez. La recherche de leurs qualités et blasons, l'usage de la crosse, de leurs mittres et devises, de leurs promotions et obit par la pluspart de leurs sépultures et la suite

des religieux qui ont vécu sous la régence des dits abbés jusque à notre temps présentez par L. A. l'an 1702.

Le Recueil des abbesses de Robertmont depuis l'an 1182.

80. Manuscrit, intitulé au dos : *Document*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 217 feuillets paginés et de 6 sans numéro.

Ce recueil formé par Simon-Joseph Abry, contient :

Fol. 1 à 98. Des notes sur les familles liégeoises.

Fol. 98 à 157. Inscriptions sépulcrales.

Fol. 157 à 197. Extraits de testaments et de convenances de mariage, de différentes époques.

Fol. 197 à 434. Testaments et convenances réalisés aux Echevins de Liège au XVI^e siècle.

81. *Extrait des registres aux Œuvres reposantes, aux greffes souveraine des seigneurs échevins de la Souveraine justice de la Cité et pays de Liège. Tome second. Recueillit tant par Louis Abry que Simon-Joseph Abry son fils, peintre héraldique du très illustre chapitre cathédrale et des seigneurs de l'Etat-noble du pays de Liège, etc., et ensuite Héraut d'armes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 162 feuillets paginés inexactly et de 16 feuillets sans numéro.

Vaste recueil de notes tirées des convenances et testaments, destinées à dresser des généalogies.

82. Manuscrit, intitulé au dos : *Bourgmeistres de Liège*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 110 feuillets, en partie numérotés inexactement et en partie sans numéro.

Ce manuscrit de Louis Abry, contient :

- 1^o La nomenclature et l'origine des principaux comtés et fiefs dépendants du pays de Liège ;
- 2^o Les charges héréditaires du pays, telles que celles de haut-voué, maréchal, mambour, etc. ;
- 3^o Les bourgmestres de Liège de 1303 à 1704, sans armoiries ;
- 4^o Une petite chronique de Liège de 1650 à 1715.

83. Manuscrit, intitulé au dos : *Preuves des chapitres nobles.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 290 feuillets paginés et de 4 feuillets sans numéro.

Recueil formé par Simon-Joseph Abry et contenant les quartiers généalogiques d'un grand nombre de familles des Pays-Bas et de Liège, dont les membres ont été reçus dans les chapitres nobles, notamment à Maubeuge, Mons, Moustier, Nivelles, etc.

84. Manuscrit, intitulé au dos : *Réceptions aux Chapitres nobles de femmes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 150 feuillets sans numéro.

Recueil formé par Simon-Joseph Abry, des réceptions aux chapitres nobles d'Andenne, Maubeuge, Mons, Moustier, Munsterbilsen et Nivelles.

85. Manuscrit, intitulé au dos : *Généalogies de familles allemandes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 167 feuillets paginés et de 17 feuillets sans numéro.

Recueil formé par Simon-Joseph Abry, de généalogies de familles allemandes, entremêlées de quelques généalogies de familles liégeoises ou limbourgeoises.

86. Manuscrit, intitulé au dos : *Armoiries*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 146 feuillets paginés et de 4 feuillets de table sans numéro.

Recueil d'armoiries gravées sur bois et sur cuivre, avec les noms écrits à la main. Cette collection a été formée par Simon-Joseph Abry.

87. Manuscrit, intitulé au dos : *Armoiries*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 215 feuillets numérotés inexactement.

Recueil, formé par Louis Abry, d'emblèmes héraldiques et d'armoiries dessinées ou coloriées de familles liégeoises et allemandes, et notamment de celles qui se trouvent dans des diplômes de noblesse.

88. Liasse, contenant un grand nombre de pièces volantes, de requêtes, esquisses généalogiques, fragments historiques, copies de diplômes, attestations, lettres concernant les familles liégeoises.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Nous signalerons particulièrement parmi ces pièces une liste des abbés de Beaurepart et le billet de mort imprimé de Louis Abry, décédé à Liège, dans la paroisse de Sainte-Aldegonde le 18 juillet 1720.

89. Liasse, composée de pièces généalogiques et d'actes notariels, partages, testaments, convenances de mariage, concernant les familles Borret, Van Eyck, de Résimont, de Roloux, Bronckart, Ouwerx, Lambrecht, de Rorive, Jamar, Herck, Mathy, Sougneit, Sany d'or, Lagasse, Beghein, etc.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

90. *Descente généalogique de la très noble, très illustre et très généreuse maison de Berlaymont, etc., justifiée par les titres domestiques, épitaphes et autres preuves authentiques et dignes de foy, recueillie en 1659 et poursuivie jusqu'à 1741.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-4° de 60 feuillets paginés, en vélin.

Ce titre est accompagné de ces vers :

Illustres rejettons du beau sang de Coucy
Généreux Berlaymont, si l'histoire eut soucy
De laisser de vos faits de glorieuses marques,
Vos noms et vos écus par un éclat nouveau
Nous font voir clairement en ce riche tableau
Que la vertu n'est pas de l'empire des Parques.

Ce manuscrit contient les armoiries coloriées de la famille de Berlaymont, de ses alliances et quelques tableaux de quartiers.

91. Manuscrit, intitulé au dos : *Généalogie de la maison de Wassenaer.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 280 feuillets numérotés et de 6 feuillets sans numéro.

Ce beau manuscrit est de la fin du XVI^e siècle et a été continué par différentes mains jusqu'au commencement du siècle suivant.

Il contient la généalogie de la famille de Wassenaer, ainsi que celle de plusieurs autres maisons de Hollande. Ces généalogies sont précédées de dix-huit dessins coloriés, supérieurement exécutés, représentant les seigneurs de la terre de Warmont qui appartient successivement aux familles van Woude, van Rossem, de Duvenvoorde et de Wassenaer.

Les seigneurs de Warmont sont représentés en costume de guerre, revêtus d'une cotte d'armes à leurs couleurs et agenouillés devant un prie-Dieu recouvert d'un tapis aussi à leurs armes. Ils sont accompagnés de leurs femmes, représentées en grand costume de cérémonie et agenouillées de l'autre côté du prie-Dieu.

On lit leurs noms, titres et qualités dans un cartouche placé au dessous de chaque dessin.

92. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 144 feuillets non numérotés.

Cahier de cours de droit civil de Jean de Brialmont, seigneur de Fraiture, lorsqu'il était étudiant à l'Université de Louvain, où il suivit de 1559 à 1564, les cours du célèbre Jean Wamésius, dont il fut l'élève et le commensal.

Jean de Brialmont se servait de ses cahiers de cours pour y insérer des notes qui n'avaient aucun rapport avec ses études. Celui-ci contient notamment un document très curieux sur le peintre liégeois Ramée, un traité de la sphère et un itinéraire de voyage.

93. Manuscrit, intitulé au dos : *Généalogie et héros d'armes.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 129 feuillets sans numéro.

Cahier de cours du même Jean de Brialmont, contenant notamment des inscriptions funéraires avec blasons et des notes historiques.

On y trouve aussi quelques dessins représentant des scènes de la vie d'étudiant au XVI^e siècle.

94. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 160 feuillets, sans numéro.

Le feuillet de garde porte l'inscription : *A moi Jehan de Brialmont, seigneur de Fraylur et d'Avensnes l'an 1588.*

Ce manuscrit contient des partages, testaments, octrois, convenances de mariages de la famille de Brialmont. Il a été écrit de 1578 à 1580 par Jean de Brialmont qui y a joint quelques fragments généalogiques.

95. *Series admodum Reverendissimorum Dominorum D. Prælatorum nostri hujus Monasterii secundum eorum electiones : ab Admodum R^{do} D. D^{no} Aloysio a Lymbourgh hujus abbatis non mediocri diligentia recuperata.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-4^o de 20 feuillets sans numéro.

Chronologie des abbés de Saint-Gilles, accompagnée de quelques listes de religieux de cette abbaye.

96. Manuscrit, intitulé au dos : *Chronique des évêques de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-4° de 114 feuillets numérotés et de 4 feuillets sans numéro.

Petite chronique, partie en latin et partie en français des évêques de Liège, rédigée vers 1595, sous le règne du prince-évêque Ernest de Bavière, par Jean de Moxhe, doyen du concile de Statte lez-Huy.

Elle est suivie de la liste de toutes les églises et chapelles dépendantes du concile de Statte. L'auteur traite ensuite des archidiaconés de l'église de Liège, des droits des doyens, ainsi que de l'origine du concile de Statte établi en 1574. La nomenclature de tous les curés, prêtres, gentilshommes et dames de qualité, décédés dans les paroisses du concile de Statte de 1595 à 1628, termine ce curieux petit recueil.

97. Manuscrit, intitulé au dos : *Dépêches du chapitre de Saint-Lambert.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 98 feuillets sans numéro.

Recueil de dépêches échangées entre le prince-évêque Ferdinand de Bavière et le chapitre de Saint-Lambert, pendant les années 1626 à 1639. On y trouve aussi la copie de plusieurs lettres adressées à des souverains voisins, au comte de la Motterie, gouverneur de Maestricht, ainsi qu'à divers fonctionnaires du pays.

98. Manuscrit, intitulé au dos : *Pièces historiques, concernant le pays de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 217 feuillets sans numéro.

Recueil de pièces historiques, copies ou originales, concernant le pays et le diocèse de Liège. Il contient plusieurs bulles de Papes, des diplômes impériaux, des

dépêches de princes-évêques, des mandements politiques, des lettres, des recès du chapitre de Saint-Lambert et du conseil de la Cité de Liège. Quelques documents sont imprimés sous forme de placards. La plus grande partie de ces pièces appartiennent au XVII^e siècle et sont particulièrement intéressantes pour l'histoire des troubles de Liège dans la première moitié de ce siècle.

99. *Le grand recorde rendu au peuple de Liège l'an 1532 le 9 septembre du temp de Robert comte de la Marck et d'Arembergh, seigneur de Neuchâteaux, Mirwar et d'Aigremont, haut vouez de Hesbaye et souverain-mayeur de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 110 feuillets numérotés inexactement.

Manuscrit de la première moitié du XVI^e siècle, provenant de François d'Heur, échevin de la souveraine justice de Liège.

100. *Le grand recorde de la Cité.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 216 feuillets numérotés.

Manuscrit du XVI^e siècle, dont on a arraché un certain nombre de feuillets.

A la fin du volume, on trouve quelques articles des Coutumes du Luxembourg, notamment de la prévôté de Bastogne, malheureusement les derniers feuillets manquent.

101. *Cy embas sensuyent aucunes lettres certifiatoires procedante de messeigneurs les escheviens de Liège.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 173 feuillets, numérotés en partie.

Recueil d'arrêts notables des échevins de Liège, formé au XVI^e siècle, et appartenant à Pierre de Méan, échevin de la souveraine justice de Liège. Celui-ci s'est servi de ce volume pour insérer à la fin, des notes sur les causes dont il s'était occupé.

102. *Registre contenant les paix, règlements, privilèges, statuts concernant la Citez et Pays de Liège, commençant 1208, finissant 1571.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 303 feuillets paginés et de 5 feuillets non numérotés, contenant le titre et la table des documents.

Ce registre est très curieux et l'auteur de la table a indiqué en marge de chaque document le numéro de la page où il est publié dans le Recueil de Louvrex.

A la fin du volume on a ajouté plusieurs séries de mandements émanant de l'Officialité de Liège.

103. Manuscrit, intitulé au dos : *Pawilhar*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 313 feuillets numérotés.

Ce recueil est d'une écriture de la fin du XVI^e siècle. Il commence par le *Privilegium Coloniense* de 1103 et se termine par le Patron de la Temporalité de Jacques de Hemricourt.

La table des matières est de Louis et de Simon-Joseph Abry à qui cet important pawilhar a appartenu.

104. Manuscrit, intitulé au dos : *Pawilhar*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 338 feuillets numérotés inexactement.

Ce volume fait suite au précédent. La première pièce date de 1424 et la dernière, la paix de Saint-Gilles, de 1649.

La table des matières est de la main de Simon-Joseph Abry.

105. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 241 feuillets numérotés et de 17 feuillets sans numéro.

Recueil du plus haut intérêt, contenant les commissions et les lettres patentes de toutes les charges ecclésiastiques, civiles, militaires et judiciaires, accordées par le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, du 1^{er} décembre 1707 au 12 décembre 1721. Ces registres aux enregistrements des commissions, étaient connus sous le nom de *Registres du scel des grâces*. Malheureusement ces volumes ont été divisés; tous ceux du siècle dernier, se trouvent dans la bibliothèque de Warfusée, à l'exception de celui de 1729 à 1743, qui fait partie avec un autre comprenant les années 1689 à 1694, des archives de l'État à Liège.

106. Registre, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 217 feuillets numérotés et de 5 feuillets sans numéro.

Ce volume, qui fait suite au précédent, contient toutes les commissions octroyées par le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière et par son successeur Georges-Louis de Berghes, depuis le 15 janvier 1722, jusqu'en mars 1729.

107. Registre, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 365 feuillets numérotés et de 15 feuillets non numérotés.

Il contient les commissions accordées par le prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, depuis le 8 mars 1744 jusqu'au 21 octobre 1757.

108. *Registre du scel des graces de S. S. E.* (Jean-Théodore de Bavière), commençant le 29 octobre 1757.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 347 feuillets numérotés et de 20 feuillets sans numéro.

Ce registre est clôturé le 16 octobre 1771. Il contient non seulement les commissions émanées du prince-évêque de Bavière, pendant les dernières années de son règne, mais encore celles accordées par le prince-évêque d'Oultremont de 1764 à 1771.

109. *Registre du scel des graces, commençant le 12 mars 1772 et finissant le 14 juillet 1783, sous le règne de S. A. C. François-Charles, des comtes de Velbruck.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 306 feuillets numérotés et de 17 feuillets sans numéro.

Il fait suite aux registres précédents.

110. *Registre du scel des graces, commençant le 17 août 1784 et finissant le 21 may 1792, sous le règne de S. A. C. Constantin-François, des comtes de Hoensbroeck.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 247 feuillets numérotés et de 14 non numérotés.

Il fait suite aux registres précédents.

111. *Registre du scel des graces, commençant le 14 septembre 1792 et finissant le 25 juin 1794, sous le règne de S. A. C. François-Antoine, des comtes de Méan et de Beaurieux.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 110 feuillets numérotés et d'un feuillet sans numéro.

Il fait suite aux registres précédents.

112. Liasse de documents diplomatiques concernant la Révolution liégeoise.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Recueil d'environ deux cents lettres, minutes de lettres, notes diplomatiques et autres documents, échangés entre le prince-évêque de Hoensbroeck, l'évêque d'Hippose, le trésorier de Wasseige, et quelques autres personnes, depuis le 12 février 1790, jusqu'au rétablissement de l'ordre dans le pays en 1791. Une centaine de ces pièces émanent du trésorier de Wasseige et sont adressées au prince-évêque ou à son suffragant. Elles sont accompagnées des minutes originales des réponses du prince-évêque. Ces dernières, au nombre de cinquante environ sont de la propre main du prince de Hoensbroeck et attestent combien était fausse l'idée, généralement répandue par ses ennemis et accréditée par feu Borgnet, que l'on se faisait de l'inculture de son esprit. M. le chanoine Daris et M. Borgnet n'ont pas eu connaissance pour leurs Histoires de la Révolution liégeoise, de ces importants documents qui mériteraient les honneurs de la publication.

EUGÈNE POSWICK.

(A continuer).

LES DÉLICES DU PAYS DE LIÈGE

ET LEUR ÉDITEUR

PIERRE-LAMBERT DE SAUMERY

Les institutions politiques des Liégeois, abolies par Maximilien de Bavière, ne s'étaient point encore relevées sous Georges-Louis de Berghes qui fut prince-évêque de Liège de 1724 à 1743. Épuisés par leurs luttes incessantes et inutiles contre l'autorité, opprimés par les guerres toujours renaissantes entre l'Empire et la France, les citoyens n'osaient plus élever la voix en faveur de leurs anciens privilèges et restaient dans un état de tranquillité que le caractère pacifique et bienveillant de leur souverain leur rendit plus facile. Les réformes introduites dans l'administration de la principauté par cet évêque éclairé et protecteur des lettres, obtinrent l'approbation générale. Aussi sous son règne les vieilles chroniques conservées avec soin par les anciennes familles de la cité cessèrent d'attiser leur ardeur belliqueuse et servirent seulement de source aux historiens de la patrie pour élever un monument au passé.

En effet les Liégeois, dont la majeure partie était exclue de l'administration des affaires publiques, avaient reporté leur activité vers les travaux littéraires. Une foule d'ouvrages importants vit alors le jour. Le Recueil des édits

de Louvrex, une nouvelle édition de Méan et la collection des chartes et privilèges des métiers conservent le souvenir des anciennes institutions ; Bouille et Foullon, complétant l'œuvre de Fisen, rappellent aux citoyens les hauts faits de leurs pères ; Abry, qu'Ophoven devait continuer plus tard, éternise le souvenir des magistrats de la cité ; Guillaume de Crassier publie ses recherches historiques et numismatiques, le P. de Marne son Histoire du comté de Namur, et le baron de Walef ses Œuvres poétiques.

La plupart de ces ouvrages sont dédiés non au prince, mais aux bourgmestres de la cité et aux états, débris encore debout des vieilles libertés.

Il est à regretter que d'autres travaux non moins remarquables soient restés inédits. Tels sont l'Histoire de l'église et de la principauté de Liège et les Biographies des Saints des Pays-Bas par le jésuite Bertholet ; tels sont encore les nombreux documents rassemblés par Wissocque, Hinnisdael, Van den Berch et Le Fort sur les tréfonciers du chapitre de Saint-Lambert et les familles nobles du pays.

Pour compléter cette collection il restait à conserver le souvenir des anciens monuments, abbayes et châteaux de la principauté dont une partie disparut un demi-siècle après dans la tourmente révolutionnaire. Pierre-Lambert de Saumery vint combler cette lacune.

Cet écrivain, né en France, vers 1690, de parents calvinistes, avait quatre ans lorsque sa famille émigra en Angleterre, sans doute par motif de religion ; il fut élevé dans ce pays et y devint ministre calviniste. Les Mémoires qu'il a laissés nous donnent le récit de ses aventures jusqu'en 1730.

En janvier 1719 il se rend en France et, malgré les ordonnances rigoureuses de Louis XIV contre les protestants, il prêche l'évangile à Bordeaux, dans la Saintonge et le Poitou,

à Montpellier, à Nîmes; puis il s'embarque à Marseille le 5 décembre et arrive à Constantinople le 1^{er} mars 1720.

Là, le comte de Collier, ambassadeur de Hollande, lui confie le soin d'une cinquantaine de familles françaises qui se réunissaient au temple construit dans le jardin de la légation. D'après Saumery, son troupeau était peu recommandable: « L'ignorance, la débauche, l'animosité, la jalousie, la discorde, la médisance et la calomnie y régnaient avec un souverain despotisme. Je vins à bout peu à peu de l'ignorance, de l'animosité et de la dissension; mais pour la médisance, la calomnie et la débauche point d'amendement. J'eus beau dire et beau crier, on ne disait rien mais on n'en faisait pas moins. »

Peu après Saumery attaqué de la peste et abandonné de tous ses amis dut la vie aux soins de l'archevêque latin, d'un capucin et d'un jésuite qui ne réussirent point à le convertir. Du moins il leur prouva sa reconnaissance en sauvant le jésuite d'un mauvais pas où l'avait entraîné son zèle.

Le 20 octobre 1723, Saumery quitte Constantinople pour visiter Smyrne, Malte, Messine, Livourne, Pise, Florence, Gènes, Turin, Genève et Lyon. Après avoir évangélisé les calvinistes de cette ville en juin 1724, il se rend à Paris le 30 juillet. Au commencement de novembre il séjourne à Utrecht, puis traverse l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et passe à Venise le carnaval de 1725 dont ses *Mémoires* nous donnent une description très animée. Son humeur vagabonde ne lui permettant pas de rester longtemps en place, il part le 8 mai, visite Ancône, Lorette, Rome, l'île Minorque, Gibraltar, Bristol, Boulogne, Rotterdam; et après 3 semaines de repos à Utrecht s'arrête à Clèves, où il reprend ses fonctions évangéliques.

Le jour de l'Ascension de 1726, étant allé prêcher à Wesel, Saumery loge chez un bourgeois qui avait une très jolie fille de quinze ans. Il en tombe amoureux et, sans réfléchir ni prendre aucun renseignement, se marie en secret le 18 août. Dix jours après on lui prouve à l'évidence l'inconduite de sa femme. Désespéré, il s'évade de Wesel, prend la poste le 1^{er} septembre et arrive à Berlin le 9. Là, il prêche pendant un an tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de Potsdam, en présence du roi de Prusse.

Saumery réussit à obtenir de ce roi un décret annulant son mariage, malgré l'opposition de ses beaux-parents. Ceux-ci prétendirent alors que leur ex-gendre avait déjà deux femmes, l'une à Amsterdam, l'autre à Londres. Mais Saumery prouva qu'on le confondait à dessein avec deux moines défroqués, le premier nommé de Sommeri marié à Amsterdam, le second Jacques Laurent marié à Londres. Une sentence du roi rendue sur le rapport d'une commission spéciale le disculpa de tous ces soupçons. « Ainsi, dit-il, au lieu de trois femmes je n'en eus plus du tout. »

Jusqu'alors Saumery n'avait été qu'un prédicateur ambulancier. Il espérait obtenir à Berlin une place fixe de ministre. « Malheureusement, dit-il, aucun de ceux en fonctions ne s'avisait de mourir. » Après des efforts inutiles pour se caser à Hall en Saxe, en février 1728; il fut nommé ministre à Zell par la protection du prince d'Anhalt-Dessau auquel il avait dédié un sermon sur le ravissement d'Enoch (1).

Saumery avait l'esprit prompt et la chair faible, il le prouva de nouveau à Zell. Une jeune personne de 19 ans, fille d'un colonel au service de Hanovre, fit sa conquête. Les deux amoureux convinrent de s'échapper et de se retrouver

(1) Ce sermon a été imprimé mais nous n'avons pu nous le procurer.

à Hambourg, mais une tante barbare empêcha la future de tenir sa promesse. L'ex-futur, parti de Zell le 18 août 1729, dut continuer seul son voyage. De Hambourg il passa successivement par Amsterdam, Rotterdam, Anvers, Bruxelles et Namur où il prêcha en novembre 1729. Après une excursion à Liège, Aix, Cologne et Dusseldorf, il revint à Liège le 30 novembre.

Saumery, malgré son talent, n'avait pu trouver chez les calvinistes une position stable et lucrative. L'idée lui vint d'en chercher une chez les catholiques. Déjà il avait fait deux tentatives de ce genre près des Jésuites de Bruxelles et de Liège en leur laissant entrevoir qu'il s'agissait de lui procurer les moyens de mener une vie facile et agréable ; mais les Révérends Pères eurent soin de faire la sourde oreille. Enfin à bout de ressources, vers la fin de 1729, Saumery fit savoir au prince-évêque de Liège son intention de se faire catholique.

La conversion d'un ministre réformé ne pouvait manquer de plaire à un homme aussi pieux que Georges-Louis de Berghes ; aussi s'empressa-t-il de charger M. Depreit, président du séminaire, d'éclairer le néophyte. Vu les dispositions de celui-ci, la chose fut aisée et vite baclée, car dès le 29 janvier 1730 nous voyons Saumery prononcer, devant un nombreux auditoire, dans l'église Saint-Martin, à Liège, un discours où il expose les motifs de sa conversion. Après cette espèce d'homélie il fut reçu dans l'église catholique par Jean-Baptiste Gillis, évêque d'Amyzon et suffragant de Liège.

Les espérances de Saumery se réalisèrent. Présenté au prince, il en obtint une pension de quatre cents florins, grâce à la protection du baron de Wanzoul, grand prévôt de la cathédrale, de l'abbé de Saint-Hubert et d'autres prélats. Le comte de Rougrave vicaire-général le gratifia d'une seconde

pension de cent cinquante florins. Le Conseil de la cité lui alloua 375 florins pour la publication de l'*Anti-chrétien* et 450 pour celles des deux premiers volumes de ses *Mémoires*. Puis il fut chargé de diriger la publication du grand ouvrage *Les Délices du pays de Liège*, ce qui le mit en relations avec les principaux savants du pays, tels que de Crassier et de Louvrex, avec les membres des chapitres et des abbayes et avec tous les grands propriétaires liégeois. Je suis convaincu qu'il eut soin de les mettre tous à contribution sous divers prétextes. Il dut aussi avoir part aux subsides accordés à ce sujet par le conseil de la cité, car les *Délices* figuraient au nombre des livres que les bourgeois et le conseil avaient l'habitude de se distribuer entre eux sous forme de cadeaux, aux frais du trésor public (1).

On voit que Saumery eût pu se créer à Liège une position honorable et y vivre dans l'aisance. Malheureusement il se laissa entraîner à de nouveaux écarts. En 1736 il avait fait la connaissance d'une jeune marchande de Visé, M^{lle} B... qui ne lui fut pas cruelle. Après deux ans de relations, les deux amants convinrent de s'épouser. Le prince-évêque et son vicaire-général approuvèrent paraît-il, ce projet, sans doute pour ramener leur protégé à une conduite régulière. Mais le curé de Visé représenta vertement à sa paroissienne la légèreté de son futur, son mariage clandestin à Wesel, son équipée à Zell et réussit à faire rompre l'union au moment où elle allait se conclure.

Cette rupture plaçait Saumery dans une situation assez embarrassante et ridicule, aussi quitta-t-il Liège trois mois

(1) Voyez à ce sujet les recès de la Cité, années 1736 à 1756, et les édits du 11 janvier 1739 et du 13 septembre 1742, insérés dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*. Bruxelles, 1855-1878. Troisième série, tome I.

après, en 1739, pour s'installer à l'abbaye de Saint-Hubert. L'abbé Célestin de Jong lui fit sans doute bon accueil, car en 1742, Saumery, dans les *Aventures de Madame de Vaujour*, nous donne le panégyrique de ce prélat qui, paraît-il, continuait encore à lui servir une pension.

Le séjour des Ardennes ne pouvait suffire à un homme habitué aux plaisirs des villes. Saumery se rendit en Hollande et son premier soin fut d'y composer un libelle anonyme, le *Diable hermite*, dans lequel il calomnie ses anciens bienfaiteurs de la façon la plus scandaleuse.

Après une vie aussi agitée, Saumery n'avait plus aucune chance de réussir en pays catholique. Aussi se fixa-t-il en Hollande et pour y être mieux accueilli il se fit de nouveau calviniste. La date de sa mort est inconnue, on sait seulement qu'il vivait encore en 1767 et qu'il mourut à Utrecht.

Saumery est l'auteur de nombreux ouvrages dont la plupart sont rares. Ils se trouvent dans la bibliothèque de Liège ou dans la mienne, et en voici l'analyse :

I. *Discours prononcé publiquement le 29 janvier 1730, dans l'église collégiale de Saint-Martin en Liège, par un ministre de la religion prétendue réformée qui abjura le calvinisme et entra dans l'église de Jésus-Christ. A Liège, chez Guillaume Barnabé, imprimeur de Son Altesse et se vend chez l'auteur à l'enseigne du Moriane, au pied de Pierreuse.*

In-8, de 18 pp., sans nom d'auteur.

Ce discours de Saumery n'est pas inférieur aux sermons de l'époque. Il y proteste de la sincérité de sa conversion. Toutefois il est évident qu'elle était due uniquement au désir de se créer une position lucrative, car il s'empresse de retourner au calvinisme lorsqu'il se fixa en Hollande.

II. *Motifs convaincants qui ont persuadé et obligé P. L. S. ci-devant ministre de la religion prétendue réformée de quitter cette secte et d'embrasser l'église catholique, apostolique et romaine. A Liège, chez Guillaume Barnabé, 1730.*

Petit in-8, de 12 ff., 64 pp. La dédicace au prince-évêque de Liège est signée Pierre-Lambert de Saumery.

L'auteur énumère cinq motifs religieux de sa conversion, quant aux autres il a soin de les passer sous silence.

III. *L'anti-chrétien ou l'esprit du calvinisme opposé à Jésus-Christ et à l'Évangile dans son établissement, dans ses progrès et dans sa situation présente. A Liège, chez Guillaume Barnabé.*

In-8, de 17 ff., 282 pp. et un f.

Ce volume anonyme et sans date, est dédié aux bourgeois et conseil de Liège et fut imprimé en 1731. A la fin se trouve un sermon que l'auteur avait prêché à Berlin en 1728, sur la divinité de Jésus-Christ.

Saumery composa ce traité pour s'attirer la bienveillance du prince et donner des gages de sa conversion. Aussi y attaque-t-il ses anciens coreligionnaires avec fureur. En même temps il s'y excuse d'être un moine apostat et donne pour se justifier les détails que nous avons rapportés dans sa biographie. Le prince, ajoute-t-il, examina en 1729 la sentence du roi de Prusse, qui reconnaissait son innocence et fit traduire cette pièce en français par son secrétaire.

Cette justification nous paraît sincère. Néanmoins, plusieurs biographes, entre autres le jésuite de Feller, signalent Saumery comme un moine de l'ordre de Saint-François qui aurait apostasié à Menin et se serait retiré en Angleterre avant 1719.

L'anti-chrétien amena une réplique anonyme dont l'auteur est un lieutenant de la garnison de Namur, nommé Anselme. Elle consiste en cinq lettres. Quatre sont adressées aux bourgmestres et conseil de Liège auxquels Saumery avait dédié son livre. La première est du 1^{er} mai 1731, la seconde du 25 mars 1732, la suivante publiée la même année, la quatrième en 1739. La dernière adressée au baron d'H*** à Namur, est du 1^{er} juin 1733.

Ces lettres ont été publiées séparément à leur date respective, mais je n'ai pu en trouver d'exemplaire. Elles furent réunies ensuite en un volume assez rare et qui porte pour titre : *Quatre lettres à Messieurs les bourguemaitres et Conseil de Liège au sujet du livre que M. de Saumery a publié contre les réformés, et à l'occasion des lettres de M. de la Chapelle, pasteur à La Haye, pour servir de réponse au Père Scheffmacher. Avec une lettre à M. le baron d'H*** sur les susdites lettres et sur divers points de controverse entre les catholiques romains et les protestants. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. A Amsterdam, chez la veuve de P. de Coup et Guillaume Kuyper. MDCCXLV. In-12, de 2 ff., 307 pp.*

L'officier-auteur nous paraît si instruit de sa religion et parsème son livre de tant de passages des Écritures, que nous le soupçonnons fort de s'être fait aider par un ministre calviniste de sa garnison. C'est sans doute le motif pour lequel Saumery intitula sa réponse à la première de ces épltres : *Réplique à la lettre d'un soi-disant officier de la garnison de Namur*. Nous avons cherché inutilement un exemplaire de cet opuscule qui avait plus de 45 pages d'impression. Quant aux lettres suivantes, Saumery n'y répondit point.

IV. Mémoires et aventures secrètes et curieuses d'un voyage du Levant par M. de Saumery. A Liège, chez Éverard Kints. 1732-1735.

6 vol. petit in-8 ; le premier de 9 ff., 237 pp., le second de 249 pp., le troisième de 9 ff., 222 pp., le quatrième de 250 pp., le cinquième de VIII-264 pp., le sixième de 272 pp.

Le quatrième volume porte au dernier feuillet : *Fin du quatrième et dernier tome*. Il est probable que le succès de l'ouvrage engagea Saumery à éditer deux autres volumes qui sont intitulés : *Suite des Mémoires et aventures secrètes et curieuses de M. de Saumery*.

La dédicace du tome I aux bourgmestres et Conseil de la Cité est surmontée des armoiries de MM. de Bailly et de Closset alors en fonctions.

Pour obéir à l'usage, Saumery nous donne la description des divers pays qu'il a parcouru de 1719 à 1729 et de leurs monuments, il relate les mœurs et coutumes des divers peuples, mais ses aventures personnelles occupent une partie notable du récit. Je soupçonne fort qu'il devait être de famille gasconne, car son livre a un goût de terroir très prononcé. Convenons cependant qu'il est écrit d'un style vif et correct et qu'on le lit sans ennui.

Un des passages les plus intéressants est celui où l'auteur parle d'un aventurier avec lequel il s'était lié à Constantinople en 1721. Ce précurseur de Cagliostro se qualifiait prince de Chaldée, il était originaire de ce pays, savant en histoire et en médecine, parlait dix-sept langues et ne pratiquait aucune religion. Il possédait, dit-on, le secret de la pierre philosophale et celui de prolonger la vie humaine à l'instar des anciens patriarches. Les uns lui donnaient 140 ans, les autres 500 ans.

On peut comparer ce portrait avec celui qui se trouve

dans les *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode*, publiés à Bruxelles en 1840, tome II, pp. 150-164. Le comte avait connu cet aventurier à Bruxelles en 1706 et le fréquenta pendant huit ans. Il fut guéri par lui d'oppressions très violentes et malgré les nombreux défauts du personnage, il eut toujours une extrême confiance dans sa science médicale.

V. *Le Diable hermite ou aventures d'Astaroth banni des enfers. Ouvrage de fantaisie par M. de M^{me}. A Amsterdam, chez François Joly. MDCCXLI.*

Petit in-12, de 7 ff., 384 pp.; avec une gravure. La date du titre est inexacte, le volume parut en 1740, comme nous le verrons plus loin.

Ce roman publié sous l'initiale du pseudonyme de Mirone qu'adopta Saumery vers la fin de 1740, est une imitation du *Diable boiteux* de Lesage, mais fort inférieure au modèle. La seule partie qui puisse nous intéresser est une soi-disant description de la cour de Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liège, elle occupe les pages 74 à 134.

Tous les historiens s'accordent à reconnaître ce prince pour un homme pieux, ennemi du faste, d'une charité excessive qu'il prouva en instituant pour ses héritiers *ses chers frères les pauvres de la cité de Liège*. Dans le tome IV des *Délices du pays de Liège*, on en fait à juste titre un éloge pompeux.

Mais Saumery gardait rancune à l'évêque et au clergé qui, après l'avoir comblé de bienfaits, s'étaient vus obligés de lui retirer leur protection, à cause de sa conduite irrégulière. Aussi cette partie de l'ouvrage est un pamphlet absurde qui ne mérite aucune croyance. L'auteur le sentait si bien qu'il n'indique les personnages de la cour que par

des initiales ou des noms supposés. Nous avons eu la curiosité de rechercher la clef des personnes citées, la voici :

1. *Le grand Barnabas* (p. 78). Georges-Louis de Berghes.

Par accord entre les membres du chapitre, le choix de ce prince fut fait par le grand-doyen entre trois tréfonciers présentés par le grand-prévôt Maximilien-Henri comte de Poitiers, qui s'était d'abord porté sans succès comme candidat à l'évêché. Saumery prétend que Georges de Berghes avait promis au grand-prévôt d'abdiquer s'il était élu et de faire ensuite désigner par le chapitre celui-ci comme son successeur, mais qu'il ne tint point sa promesse. Je n'ai trouvé nulle part la moindre preuve de cette allégation.

2. *Le comte de Rollin* (p. 75). Le comte de Rougrave, vicaire général et chancelier du prince.

3. *Le Directeur du prince* (p. 85). Le provincial du grand couvent des Capucins, situé près de la citadelle de Liège (1).

4. *Le grand Jupiter le thiaré* (p. 79) et *le grand Jupiter à triple couronne* (p. 87). Le pape Clément XIII.

5. *Un rusé matois échappé de la cour du grand Jupiter à triple couronne* (p. 87). Pierre-Louis de Jacquet, évêque d'Hippone, nommé suffragant de Liège en 1737. Auparavant il avait résidé longtemps à Rome, aussi Saumery ne manque-t-il pas de l'accuser d'avoir ambitionné le cardinalat.

(1) Le prince protégeait ce couvent. Après son élection, il s'y retira quelques jours pour se préparer à l'épiscopat.

En 1729, la Cité alloue aux capucins soixante florins pour fêter la béatification du Père Fidèle de Sigmaringen, et en 1739 elle leur donna 1,500 florins pour placer une chaudière à leur brasserie.

Dans son testament de 1742, le prince leur laissa quatre cents écus pour la sacristie, cent pour une récréation et les chargea de dire mille messes à deux escalins chacune.

6. *Dom Nicaise* (p. 88). Nicolas Jacquet, abbé de Saint-Jacques à Liège.

7. *Le miltron parvenu* (p. 89). Grégoire Lembor, abbé de Saint-Laurent.

8. *Le comte de G...* (p. 102). Louis-Emmanuel-François comte de Ghistelles, d'origine française, né en 1689, trésorier de Liège de 1722 à 1772.

9. *Un honnête homme* (p. 107). Saumery se met ici lui-même en scène, avec la marchande de Visé qu'il avait voulu épouser.

10. *Un gros gaillard à face ronde* (p. 114). Jean-Baptiste Paradis, chanoine de la collégiale de Saint-Martin à Liège.

11. *Le Bourguemaitre* (p. 116). Antoine Closset, bourgmestre en 1732 et 1739, trésorier de la cité.

Ce pamphlet fut réfuté par : *Le Diable confondu ou le sot Astaroth. A La Haye, chez Antoine van Dole, MDCCXL*. Petit in-12, de 2 ff., 104 pp.

D'après la brochure *le Censeur impartial* que nous citons plus loin, l'auteur du *Diable confondu* désigné par l'initiale S., est un savant docteur, sans fortune, possédant seulement une belle bibliothèque, un carrosse et un laquais qu'il ne payait point ; et qui espérait être récompensé largement par les personnes dont il prenait la défense.

Ce portrait nous permet d'affirmer que l'auteur du *Diable confondu* est un aventurier qui se disait d'origine espagnole et s'intitulait, prétend-t-on, Dom Carlos Sénac, de Lille, d'Arragon, docteur de l'Université d'Alcala. D'abord, aide du chirurgien Gamba-Curta établi à Liège, puis médecin des hallebardiers de la garde à Bruxelles ; malgré son peu de science, il devint en 1729 premier médecin du prince-évêque de Berghes et publia sous le nom de Delile plusieurs ouvrages que j'ai cités dans ma *Bibliographie liégeoise*.

Dans le *Diabie confondu*, Delile constate d'abord qu'il est assez singulier de voir paraître en 1740 la critique d'un livre imprimé en 1741. Mais la raison en est bien simple, l'imprimeur Joly avait mis la date de 1741 pour prolonger la nouveauté du volume.

S'il faut en croire Delile, le *Diabie hermite* serait dû à deux auteurs, Saumery et un libelliste encore plus médiocre. Cependant, je crois que le volume entier est de Saumery. En tous cas, celui-ci est certainement l'auteur du tableau de la cour de Liège que Delile s'attache principalement à réfuter (Voyez pp. 40-68). Delile nous donne la clef d'une partie des personnages mis en scène par Saumery et met à néant les calomnies de son adversaire; en outre il attribue à ce dernier plusieurs faits dont celui-ci n'était point coupable (1).

VI. Le Censeur impartial ou réflexions morales, critiques et comiques sur le Diabie hermite et sur le Diabie confondu. A Liège. MDCCXLI.

Très petit in-12, de 44 pp.

Bien que cette brochure soit anonyme, il n'y a point de doute que Saumery en soit l'auteur. Il essaye d'y réfuter le

(1) Malgré cette réfutation le *Diabie hermite* eut du succès, ce qui engagea le libraire à lui donner une suite intitulée: *Le Diabie hermite ou aventures d'Astaroth banni des enfers. Ouvrage de fantaisie. Tome second. A Amsterdam, chez François Joly. MDCCXLI.* Petit in-12, de 10 ff., 381 pp. et un f., avec la même gravure qu'au premier volume. En même temps l'imprimeur remit en circulation le premier tome, dont il réimprima le titre et les douze dernières pages.

Ce volume ne porte point sur le titre: *Par M. de M^{re}*, et dans la préface l'auteur nous dit qu'il n'a pris aucune part à la composition du premier. Je suis du reste convaincu que cette suite n'est point de Saumery, elle est fort insignifiante et ne contient rien qui puisse nous intéresser.

Diable confondu et de se justifier. Dans ce but, il prétend qu'il avait composé sous le titre du *Diable hermite*, un petit manuscrit de cinq à six feuilles d'impression, contenant quelques historiettes sans conséquence, qu'il vendit au libraire Joly à la fin de 1739. Celui-ci, dit-il, ayant eu dessein d'en former un volume, le fit augmenter de plus d'un tiers et refondit totalement ce qui n'était qu'ébauché, de façon à en faire un libelle très condamnable.

Ces assertions ne sont point admissibles et la chaleur avec laquelle Saumery est défendu dans cette brochure, rappelle Cicéron plaidant « *pro domo sua*. » Pour en faire juger, j'en citerai un passage : « Tout ce que je puis ajouter, c'est que tous ceux qui ont fréquenté et daignent communiquer avec cet homme ne diront jamais qu'il soit avare, intéressé, escroc, ni hypocrite. Quelques légères incartades, assaisonnées du venin subtil de la médisance, lui ont acquis une mauvaise réputation, cela se peut. La faute la plus odieuse dont on peut le noircir c'est son changement de religion, c'est une faute grossière dont il se repent. Mais peut-être que si on approfondissait bien cette démarche on pourrait y trouver quelque chose d'excusable. Elle sera toujours envisagée de Dieu pour une action moins criminelle que celle de calomnier sans fondement son prochain, uniquement appuyé par des rapports ou des ouï-dires. »

On voit que dès cette époque il se repentait de s'être fait catholique. Ces expressions nous portent à croire que, malgré l'indication du titre, cette brochure est imprimée en Hollande.

VII. *Anecdotes vénitiennes et turques ou nouveaux mémoires du comte de Bonneval, depuis son arrivée à Venise, jusqu'à son exil dans l'isle de Chio, au mois*

de mars 1739. Par M. de Mirone. A Londres, aux dépens de la Compagnie. 1740.

2 vol. in-8, le premier de 6 ff., 218 pp., le second de 216 pp.

L'édition originale a dû paraître à *Utrecht, chez Néaulme*, 1740, 2 vol. in-12, mais je ne l'ai point rencontré. Cet ouvrage fait suite aux deux premiers volumes des *mémoires apocryphes*, publiés sous le nom du comte de Bonneval (1).

Saumery prétend dans sa préface l'avoir rédigé d'après un manuscrit envoyé par le comte à Madame Cornaro à Venise, mais cette assertion nous paraît inventée pour assurer le débit du livre. Il s'ouvre par une lettre supposée du comte de Bonneval qui se déclare assez satisfait des deux premières parties des *mémoires* publiés sous son nom, mais qui proteste contre les extravagances que lui attribue le troisième tome. C'est sans doute pour cette raison que Saumery commence les *Anecdotes* au séjour du comte à Venise qui terminait le second volume.

(1) *Mémoires du comte de Bonneval, ci-devant général d'infanterie au service de Sa Majesté Impériale et Catholique*. Deux éditions parurent en 1737 à *Londres, aux dépens de la Compagnie*, en 3 vol. in-8. Les deux premiers contiennent les aventures du comte, depuis son arrivée à Venise, le dernier raconte les premiers temps de son séjour en Turquie.

Une seconde édition parut à La Haye, chez Jean Van Duren, en 1737, une troisième à *Londres*, 1738, in-8, avec plan, portraits et figures médiocres. La dernière fut donnée par Guyot-Desherbiers à Paris, 1806, 2 vol. in-8, elle contient des extraits des *Anecdotes vénitiennes*.

Citons aussi : *Critique ou analyse des Mémoires du comte de Bonneval. Amsterdam, aux dépens de la société De Marche*, 1738, in-8. L'auteur prétend que ces *Mémoires* sont l'œuvre du comte, cependant on s'accorde généralement à les regarder comme apocryphes. Ils sont du reste curieux et assez bien écrits. La partie relative aux démêlés du marquis de Prié avec Bonneval est tirée d'une brochure publiée par ce dernier, in-4, sans indication de lieu.

Antoine-Alexandre Barbier, a publié à Paris, en 1817, in-8 : *Mémoire sur le comte de Bonneval, par le prince de Ligne, suivi des lettres de la comtesse de Bonneval à son mari*.

L'ouvrage eut un grand succès dû moins à son mérite qu'à la réputation de Bonneval. Il fut réimprimé en deux volumes in-12, à Francfort, 1740, avec portrait; à La Haye, 1741 et à Utrecht, 1742. Une traduction allemande parut à Leipzig, chez Weidman, 1740, in-8.

VIII. *Mémoires de Mademoiselle de Bonneval, écrits par M^{me}. A La Haye, chez Jaques van den Kieboom. MDCCXXXVIII.*

In-8, de 4 ff., 174 pp.

Je n'hésite point à attribuer ce roman à Saumery. L'initiale M^{me} correspond au pseudonyme de Mirone qu'il adopta deux ans plus tard. Le nom de Bonneval, son personnage de prédilection, qu'il donne à son héroïne, bien qu'il n'y ait aucune parenté entre les deux; le style, la facture des vers qui forment la préface, tout cela équivaut à la signature de Saumery. Le fond de cette bluette consiste dans les amours d'une jeune fille contrariée par la rivalité d'une tante qui veut lui enlever son futur et finit par abdiquer ses prétentions. Le roman se termine par le dénouement obligatoire, un heureux mariage.

IX. *L'heureux imposteur ou Aventures du baron de Janzac. Histoire véritable par Monsieur de Mirone. A Utrecht, chez Etienne Néaulme. MDCCXL.*

In-12, de x-276 pp.

Ce sont les aventures d'un jeune seigneur français, dépourvu de toute morale, qui de protestant se fait catholique, puis musulman et trouve agréable d'épouser cinq femmes qu'il abandonne successivement sans scrupules. Un pareil personnage méritait d'avoir pour biographe Saumery, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance.

X. *Les aventures de Madame la duchesse de Vaujour, histoire véritable, par M. de Mirone. A Utrecht, chez Jean Broedelet. MDCCXLI-MDCCXLII.*

6 vol. in-8, le premier de 4 ff., 98 pp., les suivants de 120, 143, 190, 165, 182 pp. Les trois premiers sont accompagnés d'une même gravure et les trois derniers d'une autre gravure. Une seconde édition des deux premiers parut en 1743, chez Broedelet, même nombre de pages.

On sait que Mademoiselle de Montpensier avait épousé secrètement le comte de Lauzun, qui fut créé duc en 1692. Nulle part on ne voit qu'ils aient eu d'enfant. Saint-Simon n'en dit mot dans ses *Mémoires* et il n'eût point manqué de le divulguer. Néanmoins Saumery suppose que du mariage est née une fille Hortense, dont il raconte dans ces six volumes, les interminables aventures entremêlées d'anecdotes sur Louis XIV, Madame de Maintenon et la cour de France. Elle aurait épousé un baron auquel l'auteur donne le nom supposé de Bleau et qui, plus tard, aurait été créé duc et pair.

Nous ne trouvons dans ce roman qu'une partie intéressante. Saumery y parle de l'abbé de Saint-Hubert Célestin de Jong dont il fait un grand éloge puis de l'étoile miraculeuse du saint, de la neuvaine à observer pour être guéri de la rage etc. (1).

XI. *Mélange curieux et intéressant ou le je ne sais quoi. Par M. Cartier de Saint-Philip. Nouvelle édition*

(1) Remarquons que dans le tome V du roman, Saumery met sur le compte du baron de Bleau une aventure qu'il s'était attribuée à lui-même dans ses *Mémoires*, t. V, pp. 138-148 en racontant son séjour à Venise. Dans le tome VI, il reproduit l'histoire d'un hermite déjà publiée dans les *Mémoires*, t. V, pp. 175-210. On voit que notre homme savait d'un même sac tirer deux moutures.

augmentée de XXXI articles nouveaux par M. de Mirone. A Amsterdam, chez Barthélemi Vlam, 1767.

2 vol. in-12, le premier de xx-392 pp., le second de 414-54 pp. et 13 ff. de table.

L'ouvrage de Cartier avait paru pour la première fois en 1723. Cette nouvelle édition est divisée en quatre parties qui traitent des études, des prédicateurs, de divers sujets et du mariage. C'est une compilation médiocre et les additions de Saumery ne valent guère mieux. Je remarque seulement qu'il persistait à garder rancune au chapitre de Liège. A la page 362 du tome I, il se plaît à raconter une aventure scandaleuse attribuée à un tréfoncier qu'il a du reste soin de ne pas nommer. On voit aussi dans ces articles, par la manière dont Saumery parle des catholiques et de leur religion qu'il s'était fait de nouveau calviniste.

XII. *Les Délices du païs de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites. Ouvrage orné d'une carte générale et de quantité de planches en taille douce contenant les vues de toutes les villes, églises, monastères, édifices publics, châteaux et maisons de campagne de ce païs; avec des notes pour l'éclaircissement de plusieurs faits..... A Liège, chez Éverard Kints, 1738-1744.*

5 vol. in-fol. Chaque volume, divisé en deux parties, est dédié par l'imprimeur aux bourgmestres et conseil de Liège en fonctions lors de sa publication. Titres en rouge et noir.

Voici la description de chacun des volumes :

I. 1738. 14 ff., 378 pp., 2 ff. de table.

II. 1740. 10 ff., xxiv-372 pp., 4 ff. de table.

III. 1743. 8 ff., 454 pp., 3 ff. de table et errata.

IV. 1744. 8 ff., 448 pp., 3 ff. de table.

V. 1744. Il porte le titre suivant : *Les Délices du pays de Liège. Tome cinquième, contenant les éloges historiques des hommes illustres de ce pays, qui se sont distingués dans les arts et les sciences, dans la robe et dans l'épée, avec des notes pour l'éclaircissement de plusieurs faits; et orné de portraits en taille douce, tirés sur les originaux.* Il comprend 6 ff., 203 pp. pour la première partie; titre, 335 pp. et 2 ff. de table pour la seconde partie.

On voit dans la préface du premier volume que les *Délices* devaient être divisés en six parties mais ce projet fut abandonné.

Bien que cette publication ne porte pas le nom de Saumery, on est unanime à lui en attribuer la rédaction. Les jugements portés sur cet ouvrage sont assez variés : « Saumery, dit l'abbé de Feller, rédigea cette informe compilation avec plusieurs autres faméliques écrivains qui avaient aussi besoin de jugement que de pain. On n'en estime que les figures. » Becdelièvre le trouve « curieux et intéressant malgré ses défauts, » Quérard, « assez bien exécuté. » D'autres écrivains ont reproché à Saumery d'être parfois inexact. Le fait s'explique facilement. Français de nation il ne pouvait connaître à fond l'histoire du pays de Liège et, réduit à travailler d'après les documents d'autrui, il devait être souvent exposé à s'égarer. Mais cette inexactitude n'est pas aussi grande qu'on veut bien le dire. Villenfagne, l'un de ses acharnés détracteurs, ne trouve, malgré toute sa bonne volonté, que quelques erreurs peu importantes à relever (1).

(1) Voyez ses *Essais*, II, 162. — *Histoire de Spa*, I, 138, 175 et II, 228. — *Mélanges*, 1788, 150, 326. — *Recherches*, I, 436 et II, 300, 332.

La cause de cette animosité est facile à deviner. Saumery, ayant changé plusieurs fois de religion, devint odieux aux écrivains catholiques qui décrièrent son mérite littéraire au lieu de se borner à blâmer les scandales de sa vie privée. Cela nous explique les attaques virulentes de l'abbé de Feller et du chanoine de Villenfagne.

Ces critiques n'ont sans doute point songé que leur blâme retombait directement sur d'illustres personnages liégeois. En effet Saumery a rédigé son travail d'après des documents fournis par les chapitres, les abbayes et les principaux propriétaires du pays, ou puisés dans les précieuses bibliothèques de MM. de Crassier et de Louvrex. Ces deux savants eurent avec lui des relations fréquentes et suivies. Je suis même convaincu que M. de Crassier est, au fond, l'auteur du Précis sur l'histoire de Liège qui se trouve en tête des tomes I et IV, et qu'il prit une grande part à l'élaboration des notices du tome V. En effet, de Crassier était à cette époque le seul liégeois assez érudit pour composer ces parties historiques et biographiques des *Délices*. Lisez toutes les œuvres de Saumery et vous reconnaîtrez qu'il était complètement incapable en pareille matière, d'autant plus, qu'étant étranger, il ne connaissait point notre histoire. Je suis persuadé que Saumery s'est borné à la partie descriptive de la publication et à diriger la rédaction. Cette besogne convenait du reste fort bien à ses aptitudes littéraires.

Aussi, malgré les défauts inséparables d'un ouvrage aussi volumineux, on peut hardiment affirmer que les *Délices* étaient dignes des honneurs de la publicité. Beaucoup de monuments détruits ou modernisés actuellement s'y rencontrent avec les détails historiques qui s'y rapportent. On y trouve la description des sculptures et tableaux répandus

dans le pays, la vie des Liégeois célèbres, la liste des abbés des principaux monastères, les noms des possesseurs de châteaux etc. Ces mérites suffisent à légitimer le succès qu'ils ont obtenu.

Pour la partie artistique, elle est due à plusieurs collaborateurs dont nous allons parler.

L'ouvrage entier renferme 206 vues dont deux non indiquées à la table des gravures et 26 portraits.

Le portrait de Jean-Théodore de Bavière, placé en tête du tome IV, et tous ceux du tome V (à l'exception de celui de Ch. de Méan) ont été dessinés par Louis Fines. Ils donnent une idée avantageuse de son talent, mais les différents amateurs que j'ai consulté n'ont pu me fournir de renseignements sur son compte et ne connaissent point d'autres productions de lui.

Sous le portrait de Guillaume de Crassier se trouve l'indication : *P. A. Kilian sc.* Il n'y a point de doute que cet artiste n'ait également gravé tous les autres car ils sont du même genre et de la même facture. A cette époque les libraires liégeois faisaient souvent exécuter leurs planches à Augsbourg. Philippe-André Kilian, né dans cette ville en 1714, travailla en Allemagne et dans les Pays-Bas et mourut en 1759. On trouve dans le dictionnaire de Basan la liste de quelques-unes de ses œuvres.

Le portrait de Charles de Méan, que l'on trouve à la page 162, avait été gravé en 1653 par Michel Natalis ⁽¹⁾ pour la première édition de l'ouvrage de ce célèbre jurisconsulte sur le droit liégeois. Cette planche ayant été usée, on en fit une

(1) Voyez la biographie de Natalis et le catalogue de ses ouvrages publiés par M. J. Renier, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tomes VIII, IX et X.

copie qui figure en tête des éditions de 1670 et 1740 et dans les *Délices*.

La vue de la maison de ville de Liège, du marché et des fontaines (tome I, p. 244), est due à Joseph Xhrouvet, graveur, né à Spa le 15 mars 1711, et y décédé le 7 août 1749 (1).

Remacle Leloup a dessiné et gravé toutes les autres planches des quatre premiers volumes des *Délices*.

Cet artiste, né à Spa le 24 février 1708, descendait du fondateur de ce bourg (2) et demeurait au coin de la fontaine

(1) La famille Xhrouvet, dont le nom s'écrit aussi Xhrouet et Chrouet, établie à Spa, a produit plusieurs artistes distingués.

On doit à Servais Xhrouvet la gravure du monument élevé à Spa en 1718 à la mémoire de Pierre-le-Grand. Elle se trouve dans le *Recueil des Bourgmestres de Liège*, 1720, in-folio, p. 563. Cet artiste né le 9 novembre 1673 à Spa, épousa Elisabeth de Solwaster, et mourut dans cette ville le 8 juillet 1739. Son acte de décès le qualifie de capitaine (du bourg de Spa ?).

Mathieu Xhrouvet fut d'abord échevin de Spa, puis bourgmestre en 1708. Il serait difficile de donner la date de sa naissance car le registre de l'état-civil de Spa, de 1647 à 1744, mentionne vingt Mathieu Xhrouet, d'après M. Albin Body, qui a eu l'obligeance de nous communiquer toutes ses recherches sur les artistes spadois. Ce Mathieu est l'auteur de deux albums inédits que nous possédons, intitulés :

1^o *Receuille de diverses veues naturelles en paysages dessinés sur les lieux et mis icy au net par Mathieu Xhrouvet eschevin et ancien bourguemaitre de Spa. Commencé audit Spa cet ouvrage l'an 1724 et fini l'an 1729 le 22 novembre.*

In-4 oblong, contenant 92 dessins à l'encre de Chine, sur Spa et ses environs.

2^o *Receuille de diverses veues naturelles mises icy au net et corrigées par Mathieu Xhrouvet, peintre et dessinateur, eschevin et ancien bourguemaitre de Spa. Dessiné sur les lieux mesmes tant par lui que par Ch. Denis de Beaurieux, et Renier Roidkin dessinateur de S. A. E. de Cologne. Fait ce dit ouvrage, l'an 1737.*

Portefeuille in-4 oblong de 78 vues à l'encre de Chine, montés sur papier fort et concernant Spa et ses environs. Une partie d'entre elles sont les mêmes que celles du recueil précédent. Les dessins de ces deux albums dénotent beaucoup de talent et de goût, ils se distinguent par leur exactitude et le fini des détails.

(2) « Nicolas Leloup dit Collin Leloup de Breda, secrétaire de S. A. Adolphe

du Pouhon sur l'emplacement de la maison bâtie par son ancêtre.

Il réussissait dans les perspectives et surtout dans les paysages tracés à l'encre de Chine. Ses productions se distinguent par leur grande exactitude. D'autres graveurs ont plus de brillant et d'apparence, mais nous pouvons nous féliciter que les monuments liégeois nous aient été conservés par un artiste aussi fidèle (1).

Outre beaucoup de dessins épars (2), j'ai rencontré de lui un recueil de cent vues à l'encre de Chine des environs de Liège, Chaudfontaine et Spa. J'ai aussi vu deux albums in-4 oblong qu'on lui attribue, l'un contenant des vues de la Haute et Basse Allemagne, la plupart seulement esquissées et destinées probablement à illustrer un ouvrage dans le genre des *Délices*; l'autre concernant Spa et les environs.

En tête de la carte de la principauté de Liège éditée vers 1740 par le jésuite Christophe Maire, se trouve un paysage signé par Leloup et peuplé de personnages représentant les différentes professions exercées dans le pays de Liège, telles

de la Marck, évêque et prince de Liège, ayant été gratifié par ce prince de plusieurs usages, bois et communes à l'entour de la fontaine de Pouhon à Spa, y vint faire bâtir vers l'an 1320 les premières maisons qu'il y ait eu en cet endroit, dont la première qui existe encore aujourd'hui et où il fixa sa résidence fut celle proche ladite fontaine au levant; car auparavant les buveurs se tenaient dans des petites chaumières qui se trouvent encore dans l'endroit dit Vieux-Spa. Lesquels Leloup dont quelques-uns ont pris ensuite les noms de Wolf et de Lovinus pour se distinguer, sont établies avec leurs descendants parmi le marquisat de Franchimont. » Extrait d'un manuscrit intitulé *Généalogie de la famille Nizet*. In-fol. p. 271.

(1) Les registres de l'état-civil de Spa, mentionnent le décès de deux personnes du nom de Remacle Leloup, le 12 mai 1746 et le 29 décembre 1770, et celui de Remacle-Alexis Leloup, le 9 juillet 1752.

(2) J'en possède plusieurs. M. Body a vu chez un collectionneur douze vues sur vélin du pays, et des bords du Rhin. Un grand nombre de ces dessins servait aux peintres de boîtes de Spa.

que houilleurs, fondeurs, mineurs, tanneurs, vigneron, etc. (1).

Non seulement Leloup avait recueilli toutes les vues des quatre premiers volumes des *Délices*, mais il en avait dessiné beaucoup d'autres qui sont restées inédites. Ainsi je possède de cet artiste 213 dessins à l'encre de Chine relatifs aux *Délices* et dont quelques-uns sont signés. Malheureusement une autre partie de cette collection en avait été distraite ou égarée. De ces dessins 137 ont été insérés dans les *Délices*, 76 autres faits pour accompagner le texte, n'ont jamais été gravés.

Comme ces derniers peuvent intéresser quelques personnes et surtout les possesseurs de châteaux qui aimeraient à voir dans quel état ils se trouvaient vers 1738, je vais en donner la liste en indiquant la page du texte qui s'y rapporte.

TOME I.

Vue de Liège et des environs, prise des Chartreux . .	91
Monastère des Sœurs de Hasque	224
Abbaye de Robermont	285

(1) Remacle Leloup laissa un fils Antoine, né à Spa le 29 avril 1730, également dessinateur auquel on doit les vues qui ornent les *Nouveaux amusements de Spa*, par J. P. de Limbourg, publiés à Liège en 1763. Elles sont au nombre de douze. Cinq sont reproduites dans la traduction anglaise imprimée à Londres en 1764.

Dans la seconde édition française d'Amsterdam 1782, nous retrouvons trois dessins d'Antoine Leloup qui diffèrent des précédents savoir : Vue de Spa, côté nord-est. — Les fontaines de la Sauvenière et de Groisbeeck. — La Géronstère. En outre nous y voyons deux nouvelles planches : Vue de Liège et de ses environs prise entre Saint-Gilles et Avroy. — Vue de la ville de Verviers. Toutes les gravures de cette édition sont dues à H.-J. Godin.

Les registres de l'état-civil de Spa mentionnent le décès de deux Antoine Leloup, l'un le 5 octobre 1766, l'autre le 20 décembre 1778.

TOME II.

Château de Brumagne	99
Vue d'une partie de la ville et château de Namur et ses environs.	101
Château de Dave. Vue prise dans la cour	213
Monastère des Frères Mineurs conventuels de Dinant.	265

TOME III.

Les châteaux de :

Bure. Vue prise en face	31
Resteigne	37
Walsin. Deux vues.	42
Celles	51
Sorinnes	74
Mouffrin	98
Halloy.	101
Bormenville	117
Saint-Fontaine	131
Flostoy	134
Modave	141
Marchin.	152
Vierset	158
Strée	160
Fraiture	172
Villers le Temple	175
Pleneveaux	179
La Gotte.	181
Nandrin	182
Vien.	189

Ville de Limbourg	247
Château d'Andrimont. Autre vue	261
Château de Bernessem	369
Le Béguinage de Tongres	403
Château de Walef Saint-Pierre	443
Abbaye de la Paix-Dieu	446
Château de Jehay. Deux dessins inédits	448

TOME IV.

Château d'Oupeye	52
Château de Cheratte	53
Maison à Nawagne.	68
Abbaye de Hocht.	114
Château de Petersheim.	117
Château de Walkbourg.	139
Bourg de Thorn	141
Monastère de Sainte-Elisabeth	157
Château d'Alteghoer	161
Commanderie de Grootroy	189
Couvent des Tiercaires de Saint-François à Achel	195
Hermitage de Saint-Joseph sous Achel	195
Château de Helchteren.	202
Abbaye d'Everbode.	206
Château de Loye	214
Château de Lummen	215
Château de Terlamen	216
Château de Vogelsanck	218
Château de Rummen.	225
Couvent du Val Saint-Jérôme près Zepperen	235
Château de Scherpenberg.	251
Château de Melin	252

Château de 'S Heren-Elderen	256
Commanderie de Vieux-Jons	259
Château de la Zangry	265
Bourg de Munsterbilsen	266
Château de Masy	314
Château de Tongrenelle	316
Abbaye de Soleilmont	327

Les châteaux de :

Flawinne	329
Wellein	354
Anthée	356
Fontaine	359
Rosée	361
Merlemont	363
Mozet. Deux vues	423
Wavremont	434
Haltinne	444
Loyers	447

Ces dessins étaient envoyés aux possesseurs des châteaux, aux abbés, etc., avant que les épreuves fussent tirées. Ceux-ci ajoutaient souvent au verso quelques observations qui nous fournissent des révélations curieuses. En voici quelques-unes :

1° Sur le plan du château de Freyr, on lit : « Mêmes armes à Baurin château, quand M. Loup tirera le plan dudit château de Baurin, comme ils (sic) sont annotés dans cette planche ci-dessous. »

2° Sur le plan du château de Beuraing, « il est à noter en la description que cette terre contient plusieurs villages avec les prérogatives de haute et basse justice, titre de

pairie, baronnie et collation de cure. Il faut envoyer citaut (sic) à M. Le Loup ce plan comme aussi l'escusson de nos armes marqué au château de Spontin. L'on paiera ce plan avec les armoiries. »

3° Au verso du château de Modave, il est marqué :
« 39 francs et un sou. »

4° Sur la vue du château de Genoels-Elderen, il est écrit :
« Reçu 2 pistoles, un ducaton et une pièce de neuf escalins. »

On voit par ces annotations le soin que mettaient les seigneurs de cette époque à ce que nul n'ignorât leurs armoiries, l'étendue de leurs terres et leurs prérogatives. D'un autre côté, il paraît que, dans le bon vieux temps, il était déjà d'usage de n'admettre dans les ouvrages de ce genre que ceux qui payaient cet honneur. C'est la raison pour laquelle plusieurs monuments importants, plus remarquables que d'autres qui figurent dans ce livre, n'y ont pas été insérés. Pour n'en citer que quelques-uns, nous voyons dans les dessins inédits de Leloup les superbes châteaux de Marchin et Walef Saint-Pierre et les illustres abbayes de Robermont, de la Paix-Dieu et d'Everbode.

Il faut remarquer que les exemplaires des *Délices* sont souvent incomplets. Il existe, à Liège surtout, un grand nombre de volumes dépareillés. Beaucoup de personnes avaient souscrit au tome premier sans s'obliger à prendre les autres ; c'est pourquoi on le rencontre si souvent isolé. Peu avant la révolution, on vendit, paraît-il, au poids du papier, en Hollande, le texte des exemplaires qui n'étaient pas encore débités. Quelquefois même, texte et gravures passèrent chez l'épicière, destinée dont les meilleurs ouvrages ne sont pas toujours exempts. Un amateur liégeois sauva de cette façon une partie des planches. Malheureusement les

bords en étaient moisis et il fallut les recouper, ce qui empêchait de les insérer dans le livre.

A la fin du XVIII^e siècle, on réunit fréquemment les gravures pour en former des albums; j'en possède un avec le faux titre de : *Vues et perspectives de toutes les villes, églises, monastères, édifices publics, châteaux et maisons de campagne du Pays de Liège, comté de Namur et comté de Looz, avec les portraits de tous les hommes illustres de ce pays qui se sont distingués dans les arts et les sciences, dans la robe et dans l'épée. En 230 planches en taille-douce. A Dinant, chez Oger, libraire, à la Bonne-foi, rue Neuve. MDCCLXX* (1).

Il résulte de tout ceci qu'avant d'acheter les *Délices*, les amateurs devront examiner si les épreuves en sont bonnes, puis collationner les gravures à l'aide de la table. En effet plusieurs manquent souvent, même dans les exemplaires de choix conservés de père en fils dans les familles du pays. Ainsi dans le tome II les vues du château de Farcienne sont rarement au nombre de trois, dans le tome III celles des châteaux d'Olne, de Hinnisdael et de Tilff, et surtout le mausolée de Tongres, ainsi que dans le tome IV la vue de la ville de Visé, ne se rencontrent pas facilement. On doit enfin vérifier si le tome IV contient à la page 79 la perspective de la ville de Maestricht, et à la page 431 la vue du château de Spontin, qui est excessivement rare. Ces deux planches ne sont point indiquées dans la table des gravures.

Les illustrations des *Délices* ont donné lieu à quelques anecdotes. Saumery visitait les châteaux dont il devait

(1) Les vues des *Délices* se retrouvent aussi sur un service de faïence exécuté vers 1820 à la manufacture royale d'Andenne. Des spécimens en sont conservés au Musée de la porte de Hal à Bruxelles, et chez moi.

parler. Quand le festin était délicat, la planche nous offre un flot de fumée sortant des cheminées du manoir, tandis qu'elles sont muettes là où l'auteur fit maigre chère. S'il faut croire à cette tradition, il s'ensuivrait que l'hospitalité était en général assez bien observée à cette époque dans le pays de Liège.

Saumery ne se piquait pas non plus, paraît-il, d'une bien grande fidélité dans la reproduction des portraits qui ornent le cinquième volume. Il demande un jour à M. d'Omalius d'Halloy celui de Jean son aïeul, célèbre jurisconsulte, lui témoignant le désir de le faire graver pour son livre. M. d'Omalius lui répond qu'il ne l'avait point. N'auriez-vous pas, reprit Saumery, quelques autres portraits de famille. On lui en montre plusieurs, il en choisit un au hasard et l'offre au public pour celui de Jean d'Omalius. Le portrait de Notger fut aussi, dit-on, obtenu par un procédé de même nature.

Les exemplaires des *Délices* sont en général reliés en plein veau. Quelques-uns seulement, destinés sans doute à être offerts à de hauts personnages, ont reçu une reliure en maroquin. Il est encore plus difficile d'en trouver de non rognés, je n'en ai rencontré que deux de cette espèce.

La valeur vénale de l'ouvrage a souvent varié. Bottin dans sa *Bibliographie des Pays-Bas*, Nyon, 1783, l'estime à deux cents livres. Pendant et après la révolution il fut à vil prix, les plus beaux exemplaires se vendaient quarante francs. Il y a trente ans on pouvait s'en procurer pour cent francs mais maintenant il serait difficile de l'obtenir à moins de quatre cents, bien que la dernière édition de Brunet le cote de 80 à 100 francs.

Le prix des livres est, on peut le dire, le thermomètre de l'opinion des bibliophiles. Chacun sait avec quelle ardeur on

s'occupe maintenant des siècles passés. Chartes, manuscrits historiques et artistiques, blasons, médailles, tout attire de nombreux amateurs. Les *Délices* sont un des ouvrages qui ont été en Belgique le plus favorisés par cette renaissance et cette justice tardive rendue à leur mérite sera sanctionnée par la postérité.

Chev. DE THEUX.

+ 42

INDEXED

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS ✓

—
BULLETIN

I

8^{me} FASCICULE

GBXR



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS
—
1883

UN CHRONIQUEUR SPADOIS

Ulysse Capitaine avait déjà fait connaître *le dernier chroniqueur liégeois*, nommé Mouhin, « auteur qui n'était ni un riche patricien, ni un preux chevalier, ni un savant bénédictin, mais un modeste ouvrier, » ayant recueilli par écrit ses souvenirs personnels, les faits remarquables qui s'étaient passés dans sa ville natale, et dont il avait été le témoin oculaire (1).

C'est le mémorial d'un auteur analogue, que nous publions, en partie, aujourd'hui.

Antoine Houyon, né à Spa, en 1774, fut d'abord enfant de chœur chez les Pères Capucins dont le couvent était bien connu des étrangers qui fréquentaient les eaux. Vers l'âge de 13 ans, on le mit en apprentissage chez un tourneur en bois, où il apprit le métier; il continua néanmoins à rendre de menus services aux Révérends Pères qui le firent marguillier.

La Révolution ayant forcé ces religieux à fuir, Houyon passa en qualité de sacristain à l'église paroissiale. Mais la prospérité des saisons spadoises et du même coup, le commerce des boltes d'où notre porte-croix tirait aussi des ressources furent mises à néant. Aussi Houyon vit-il la

(1) Au Tome II du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, p. 146.

misère de près. C'est pendant ces jours néfastes qui lui créaient des loisirs que, s'improvisant chroniqueur, il mit par écrit le récit des scènes auxquelles il assistait, et qu'il raconta les souvenirs recueillis à la fréquentation des bons Pères et des pasteurs de Spa.

Ces souvenirs ont trait pour la plupart aux cérémonies religieuses célébrées autrefois dans les deux temples spadois. Il se plaît à décrire surtout la manière dont on solennisait les grandes fêtes catholiques.

Néanmoins il consignait aussi dans ses cahiers des menus faits historiques, des particularités conservées par la tradition : incendies, inondations, famines, tremblements de terre, sécheresses, etc., les fléaux enfin qui affligèrent notre population.

De même que le chroniqueur Mouhin, Houyon n'était guère instruit, mais il avait assez d'intelligence pour rapporter un fait, un événement. Nécessairement, il ne faut pas attendre de lui, ni une appréciation, ni des réflexions quelque peu judicieuses. Il n'a évidemment nulle prétention littéraire. On relevera dans son style de nombreux wallonismes.

Il peint néanmoins et parfois d'une façon très colorée, la physionomie de la petite ville, en ces jours de troubles et de déchirements ; nous fait assister à toutes les manifestations de l'esprit populaire, et décrit les excès des sans-culottes spadois.

Houyon, — cela va sans dire, — était partisan des aristocrates ; il s'élève avec véhémence contre les actes arbitraires posés par « *les bons patriotes*, » il a des accents d'indignation contre « ces brigands » qu'il vit à l'œuvre. Notre sacristain n'était pas dénué de courage. Il le montra bien quand, voyant l'église souillée par les impies, il se vante d'avoir

souffleté l'un d'eux qui s'était permis d'y commettre un acte véritablement indécent. Une autre fois, cédant à la colère que provoquait en lui la substitution du bonnet phrygien à la croix, au haut du clocher, il escalada la tour au risque de se tuer et arracha cet insigne révolutionnaire.

Il y avait dans Houyon l'étoffe d'un archéologue. Ainsi, il s'était amusé à recueillir toutes les inscriptions figurant sur les croix de pierre plantées aux carrefours des routes, ou au bord des chemins, dans les environs de Spa. Il est regrettable qu'il n'ait pas songé à relever, de même, la description des nombreuses pierres tombales, qui ornaient, et l'église paroissiale et l'église des Capucins de notre ville.

Ce qui témoigne également du respect de Houyon pour tous les monuments de notre histoire, de son esprit conservateur, c'est une série de lettres qui existent aux archives de Spa, par lesquelles l'ancien marguillier dénonce au maire toute une liste curieuse d'objets précieux : ex-votos, vêtements religieux, pierres tombales, disparus ou enlevés de notre sanctuaire.

Plut à Dieu que, actuellement, nous rencontrions encore, parmi cette humble classe, des hommes animés de ces mêmes sentiments de respect pour ces reliques du passé !...

Le Mémorial de Houyon comprend deux cahiers in-8°, l'un de 182, l'autre de 64 pages. Aucun ordre chronologique n'y est observé. Et il paraît avoir écrit là, au fur et à mesure qu'ils lui revenaient à la mémoire, tous ses souvenirs.

Il continua à les consigner jusqu'aux dernières années de sa vie, qui se termina le 27 octobre 1847.

Nous donnons aujourd'hui ce qui concerne exclusivement la période révolutionnaire, nous réservant de mettre à contribution ce qui concerne les deux églises de Spa, pour une monographie de ces édifices.

Disons enfin que nous avons complété, en quelques endroits, la relation de Houyon, par une autre, également d'un spadois, nommé Vincent Rousseau, jadis maître d'école. Les notes de ce magister, peu étendues, avaient été recueillies par M. Félix Delhasse, qui avait aussi en sa possession l'un des cahiers de Houyon. Afin de distinguer la version de V. Rousseau transcrite ici, nous l'avons fait figurer entre guillemets.

Ceci dit, nous cédon's la parole à l'historiographe spadois.

Voici la division qui vient s'introduire à Spa. Bovy, dit Darion, s'était permis de donner des jeux tels qu'à la Redoute et au Waux-Hall. Fréron avec ses archers entre dans sa maison au *Lion Bleu*, rue de la Promenade de sept heures et fait son prétendu devoir contre le prétendu coupable. Bovy attaque l'officier Fréron au tribunal des Vingt-Deux, Fréron y est condamné et en appelle à la Sacrée Chambre de Wetzlar. Bovy y remporte une victoire complète.

Après cela, on fit construire un piédestal bien décoré avec des guirlandes de vigne où pendaient des grappes de raisin. Une tête dorée avec un tuyau donnoit du vin en grande abondance. Un homme marchoit avec facilité dans l'intérieur du piédestal sans être vu. Au-dessus du piédestal se dressoit un très haut péron doré. Et le tout fut porté en triomphe le tour de Spa avec la musique. Aux quatre coins des trophées étoient placés quatre archers avec des piques. Un nombreux cortège suivait deux à deux. André-Luc Henrard étoit le premier en tête. Il portoit à son chapeau, un péron, blason des Eburons. De distance en distance, on s'arrêtoit et on plaçoit cette fontaine en chantant : *Vivent*

les Eburons, etc. Ceci s'est passé l'an le lundi de Carnaval. On commença à bâtir la salle Levoz qui amena la révolution dans le pays de Liège.

Depuis 1789, année désastreuse de la malheureuse révolution, toute la noblesse du premier rang, princes, ducs et marquis, comtes, vicomtes et barons, ainsi que tout le clergé, archevêques, évêques, prêtres, et une quantité considérable de religieux et religieuses ont dû émigrer par mille et mille. Une quantité considérable a laissé sa vie sur les échafauds dressés par les enragés révolutionnaires.

Toute la Belgique, le pays de Liège, l'Allemagne, et Spa surtout étoient inondés de ces braves gens qui sont arrivés avec leur train accoutumé. Mais après, ne recevant plus rien de leurs fonds, ils ont dû vendre tout et jusqu'à leurs effets pour vivre. Une grande quantité sont morts de misère. Et cela a duré jusqu'au règne de Napoléon.

L'an 1789, le 20 août, les magistrats de Spa, J.-G. Brixhe, bourguemaitre et Noël Defossé, bourguemaitre, ont ordonné à M. Antoine Dujardin, curé, de chanter une messe solennelle en musique, suivie du *Te Deum* en actions de grâces, pour l'heureux succès de la victoire remportée par les révolutionnaires Liégeois et Franchimontois, sur le gouvernement du prince-évêque de Liège.

Les troupes des musiciens des trois maisons : Redoute, Waux-Hall et maison Levoz, s'y sont rendus avec leurs instruments. Cette messe en musique a été exécutée par des chorals et dix chantres de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Il y eut grande illumination le soir, parmi Spa. Il y avait six cents chandelles à l'Hôtel de ville et une quantité considérable sur l'arbre de la liberté, qui a été planté devant l'Hôtel de ville, ce jour-là. La Redoute, le Waux-Hall, furent illuminés on ne peut mieux.

— Plus de cinquante patriotes avoient entouré la maison du commandant Lancelin qui s'étoit enfui dans les bois de Géronstère, avoient enlevé les armes aux soldats du prince et avoient pillé la maison du commandant. Les deux canons furent conduits hors de Spa et on ferma le Waux-Hall pour favoriser la nouvelle salle de Levoz.

L'an 1789, le jour de la dédicace, une grand'messe en musique fut chantée, et tous les musiciens assistèrent à la procession. Jamais on n'avoit vu tant de musiciens au chœur.

L'an 1789, le 16 octobre, François Painsmai, neveu à M. Levoz, propriétaire de la nouvelle salle et commandant de la troupe patriotique liégeoise, a été assassiné à Liège. On a soupçonné un certain Larmoir, qui a été depuis arrêté et attaché à la queue d'un cheval et traîné parmi la ville de Liège, puis pendu à une lanterne par la populace. Cet homme étoit soupçonné d'être du parti du prince.

Le magistrat de Spa a ordonné à M. Dujardin de célébrer des obsèques solennelles avec vigiles, auxquelles les Pères Capucins ont dû assister deux par deux avec leur croix. On lui a élevé un superbe catafalque orné de tous ses attributs, l'épée, le chapeau, les bottes, et ses armoiries, avec un luminaire blanc. Tous les magistrats et tout le Conseil communal ainsi que tout l'état-major, en uniforme vert et blanc, y ont assisté.

Les quatre drapeaux ont été saisis par les troupes autrichiennes, lorsqu'on a eu soumis les rebelles. Ils ont été emportés à Liège avec les armes qu'on avoit enlevées aux bourgeois. Il n'y a eu que les deux drapeaux patriotiques qui sont restés à l'église de Sart et qu'on porte encore aujourd'hui aux processions.

Dans le courant du printemps, 1790, les acharnés révolu-

tionnaires, Henri-Remacle Tahan, le tambourin, Thomas Jehin, organiste, et Defraine, hommes effrénés, armés de piques, allèrent chez toutes les personnes qui avoient le nom d'être aristocrates, les forcer de leur remettre les rubans, gilets, habits, couleur Hoensbroeck, rouge et noir. Ils dressèrent ensuite un bucher, avec des fagots, en face de l'Hôtel de ville et y placèrent tous ces objets. Ils y mirent le feu et dansèrent à l'entour, puis parcoururent tout Spa. La femme F. Picard avoit le sabre au côté et étoit placée en tête de cette troupe.

Lors du premier départ des Franchimontois pour aller offrir leurs services à la capitale, l'an 1790 sur la fin d'avril, on chanta une messe solennelle afin que Dieu bénit les armes de ces invincibles guerriers. Tous les magistrats et tout le peuple y assistèrent. Les femmes y versèrent des torrents de larmes ; jamais on n'a vu scène si triste. On croyoit que ces hommes alloient à la boucherie. La messe étant finie, la troupe commandée, avec ses armes, se mit en route pour Liège. Quand ils arrivèrent sur la bruyère de Louvegnée, les gens du prince-abbé de Stavelot leur refusèrent le passage (1). Les Spadois, les Theutins furent forcés de retourner sur leurs pas, et durent prendre la route de Verviers, et demandèrent passage aux chefs des patriotes brabançons à Herve, ce qui leur fut accordé, pour se rendre à Liège.

La troupe n'arriva qu'assez tard. Toute la ville fut illuminée en leur honneur et on sonna toutes les cloches. Les Franchimontois furent fêtés et reçus d'une manière très amicale. Les Spadois furent logés au célèbre monastère de Saint-Laurent où ils eurent tout à discrétion. Les contingents des autres communes du marquisat furent logés dans

(1) Une partie de la Porallée dite commune Saint-Remacle, faisait partie du territoire de cette principauté.

les plus riches couvents ; ils y demeurèrent trois ou quatre jours.

Les Liégeois demandèrent des volontaires pour aller sur Tongres et Hasselt, etc., afin de faire la guerre aux troupes des princes d'Allemagne qui étoient venues au secours du prince de Liège. Les volontaires partirent et le reste fut renvoyé dans leurs communes. Ces volontaires restèrent du côté de Tongres et autres endroits pendant trois semaines, et revinrent ensuite dans leurs communes.

« Chaque soldat recevait pour sa paie 8 sous et la viande et le pain. La communauté payait encore 5 sous à chacun, en surplus de la paie des Etats. Ceux qui ont déserté ont été proclamés déserteurs et c'est ce qui a occasionné des procès après l'entrée des troupes.

» Pendant toutes les marches qu'on a faites, on a forcé plusieurs des hommes à partir à l'armée, en personne, sans qu'on pût y substituer un autre à sa place. »

D'après des ordres reçus de Liège que les ennemis de la patrie avançoient sur cette ville, on battit la générale, et on fit une levée d'hommes dans toutes les communes du marquisat de Franchimont.

Les Spadois partirent donc le 22 mai 1790, veille de la Pentecôte, et se dirigèrent sur Hasselt. La troupe de Creyr étoit à Tongres.

Le 23 dito, arriva un courrier de Liège, disant que les ennemis avançoient en nombre sur Hasselt. Pierre Lemaire, patriote déterminé, commandoit les Spadois. Cette nouvelle fut publiée dans toutes les communes et y causa un mouvement des plus terribles. Tout le monde étoit dans une inquiétude terrible. On commanda une seconde levée d'hommes. Les Spadois partirent le 24 même mois et se rendirent en toute hâte à Hasselt pour y rejoindre la première levée.

Les Palatins, les Munstériens et Mayençois vinrent attaquer les remparts de Hasselt. Les Franchimontois les repoussèrent vigoureusement. L'action fut très vive.

Les Verviétois perdirent de leur monde, il y en eut aussi de la commune de Theux ; les Spadois n'y laissèrent aucun des leurs. Les troupes d'Allemagne perdirent beaucoup de leurs soldats, et un chef supérieur.

Alexandre Maréchal tailleur, Decerf menuisier, J.-Pierre Lemaltre, J.-François Lejeune, tous partisans des aristocrates, désertèrent la troupe patriotique et furent bannis du pays.

La ville de Maeseyck étoit celle où toutes les troupes allemandes étoient réfugiées, et qui resta toujours au pouvoir du prince de Liège. Un jour, arriva à Spa, une fausse nouvelle que cette place étoit prise par les patriotes. On sonna toutes les cloches à neuf heures du soir, et on chanta ensuite un *Te Deum* qui fit bien rire le public après, lorsqu'on fut convaincu de la vérité.

Toute la troupe de Spa rentra chez elle, après trois ou quatre semaines.

On demanda des volontaires encore, et il ne se trouva véritablement que des hommes vils ; des bandits crapuleux composèrent cette troupe ayant J. B... pour commandant. Quand ils eurent resté quelques semaines du côté de Munsterbilsen, ils revinrent ici, se porter devant l'Hôtel de ville menaçant de faire feu sur les magistrats qui étoient assemblés.

On fit fermer les volets et les portes contre ces mutins qui, ensuite, se répandirent parmi Spa, et allèrent sommer le couvent des Capucins de leur donner à boire et à manger.

Dans le même moment, il y avoit beaucoup de troupes munstériennes à Stavelot et à Malmedy, afin d'y maintenir

l'ordre et la tranquillité. Ces villes menaçoient aussi de se soulever contre leur prince. Un jour, six cents Verviétois bien armés, arrivèrent à Spa, drapeaux déployés et avec une très-jolie musique. La troupe de Theux, de Sart, de Jalhay, d'Ensival arriva aussi, et fut se loger à la Redoute, au Waux-Hall, à la salle Levoz, à l'hôtel de la Glacière. Toutes les grandes maisons de Spa furent remplies de ce monde. Le lendemain, cette armée devoit se rendre dans le pays de Stavelot pour y aller attaquer les Munstériens, mais ceux-ci ne leur en donnèrent pas le temps. Des espions portèrent la nouvelle que Spa étoit rempli de troupes et les Munstériens quittèrent cette même nuit Stavelot et Malmedy vers minuit. Le lendemain matin arrivèrent encore à Spa, une nombreuse armée de paysans Lognards, de Louvegnée, de Degnez et de tous les villages de ce côté-là, appartenant au pays de Stavelot. Tous armés de fusils ou de fourches, de faux, de serpettes, drapeaux en tête.

Ils montèrent la route de la Sauvenière; la troupe franchimontoise étoit sous les armes et s'étendoit depuis la maison *les armes d'Angleterre*, jusqu'à la salle Levoz. Elle leur fit les honneurs de la guerre, puis tous se rendirent à Stavelot. Mais ils n'osèrent pas se rendre au monastère. Le prince étoit parti cette même nuit pour Noirefontaine, maison de campagne appartenant à la principauté.

Les Lognards se répandirent chez les bourgeois de la ville, allèrent au couvent des Capucins et à celui des Religieuses et les sommèrent d'avoir à leur donner à boire et à manger. Puis, ils se retirèrent très précipitamment. Ils comptoient que les Franchimontois les alloient suivre pour les aider, mais au lieu de les assister, les Franchimontois se retirèrent chacun dans leur commune respective.

L'an 1790, le 24 juin, jour de Saint-Jean-Baptiste, les

Liégeois et Franchimontois ayant remporté des victoires à Tongres, Hasselt et Bilsen, sur les ennemis de la patrie, les Palatins, Munstériens, Hessois et autres troupes des princes du cercle allemand, etc., etc. ; le dit jour donc, les magistrats de Spa ont ordonné à M. Antoine Dujardin, curé, de chanter une messe en musique avec procession dans Spa. Quatre drapeaux verts et blancs de la milice bourgeoise, ont été bénits à la communion de la dite messe, au milieu du chœur, et déposés sur les tambours par les deux bourguemaitres : J.-G. Brixhe et Lemaire⁽¹⁾, assistés de tout le Conseil et de tout le corps des Notables. M. le Révérend Hubert F. Lohet, prêtre de la fondation Sclessin, en qualité d'aumônier des cinq compagnies bourgeoises de cette commune a fait un sermon touchant la cérémonie. Les Révérends Pères Capucins ont assisté à la procession avec leur croix, les quatre drapeaux ont été portés aux quatre coins du dais par Messieurs Raquet, J.-F. Duchesne, Servais Lefin et Nicolas Henrard. L'ancien drapeau a été porté derrière le dais par M. Remacle Dagly, ancien bourguemaitre. Tout l'état-major qui étoit en uniforme vert et blanc a assisté également à la procession avec une grande partie des cinq compagnies bourgeoises, sous les armes. Pendant tout le temps on a tiré trois pièces de canon sans interruption.

« Le 6 août, les Brabançons sont venus à Herve pour s'emparer du pays de Limbourg ; ils y ont saccagé les maisons. Beaucoup de gens du peuple y ont été tués ; les Brabançons se saisirent des comptoirs. Une fausse alerte a eu lieu à Spa pendant la saison. On y est venu crier que l'ennemi se dirigeait sur Spa, le peuple s'est armé et a été du côté de la Géronstère, inutilement. »

« Il n'est venu que peu d'étrangers, tant à raison des

(1) Une autre version de Houyon dit : Brixhe et Noël Defossé.

brouilles du pays, que par rapport aux Brabançons qui étaient en guerre avec les Limbourgeois, nos voisins, et les Impériaux. Il y a eu fort peu de maisons louées. »

Cette même année (1790) vers le milieu de l'automne, les troupes allemandes vinrent dans les environs de Visé, et un autre corps se dirigea sur Sainte-Walburge. Voulant surprendre les Liégeois, ils furent surpris eux-mêmes, et battus, et forcés de se retirer avec perte. Sitôt que cette nouvelle fut connue à Spa, on battit la générale et tout le monde prit les armes. On plaça trois pièces de canon sur la hauteur d'Annette et Lubin. Il y eut des grand'gardes à la Redoute, au Waux-Hall, à la salle Levoz, à la Belle-Vue, tant qu'il fut jugé convenable. Tous les paysans des Ardennes étoient visités, pour voir s'ils n'étoient pas porteurs de choses suspectes. ,

La même année (1790) le jour de la dédicace, le dimanche après la fête de Saint-Remacle, on a chanté la grand'messe en musique ; les cinq compagnies bourgeoises, tous les magistrats avec les Révérends Pères Capucins ont assisté à la procession. On a fait des décharges de canon considérables. Tous les musiciens y sont aussi venus. Jamais on n'avoit vu au chœur de l'église tant de musiciens.

« Dans les mois de novembre et décembre, on a obligé de monter la garde à autant d'hommes qu'il y en avait dans chaque maison, sans distinction de personnes ni d'indigents par état. Pendant tout ce temps-là, le magistrat a resté jour et nuit sur l'Hôtel de ville.

» Dans le courant de décembre, les troupes mayençoises ayant fait irruption à Visé, l'alarme s'est mise ici. On a braqué les canons devant l'Hôtel de ville et on a continué à placer 100 hommes de garde jour et nuit jusqu'à ce que l'on a reçu la nouvelle que Léopold empereur s'était chargé

d'arranger les affaires du pays. Les Etats ont porté une ordonnance de quitter la cocarde et toute marque patriotique. La garde a été diminuée et on l'a continuée à 20 hommes jusqu'à l'arrivée des troupes ici, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans le reste du pays.

» Le 26 décembre, ceux du village de Creppe et de Winamplanche sont venus à Spa, armés et tambour-battant, à dessein de saccager et briser comme ont fait ceux de la Reid, Becco et Deigné, à Theux et aux environs. On les a renvoyés et on leur a payé à boire et ils sont retournés tranquillement. »

L'an 1791, le 22 janvier, les troupes autrichiennes arrivèrent à Spa, pendant la nuit, pour surprendre la garde bourgeoise qui en fut avertie quelques moments avant leur arrivée.

Les cavaliers avoient entortillé les pieds de leurs chevaux de loques, pour ne pas faire de bruit, afin de surprendre les sentinelles qui auroient été hachées en pièces si elles avoient été trouvées à leur poste. Le corps de garde prit la fuite, de même que les magistrats qui avoient été informés. Brixhe se sauva en chemise, et tous les révolutionnaires se sauvèrent aussi. Les troupes impériales s'étant assurées de Spa, allèrent à l'Entrepôt se saisir des trois pièces de canon qu'elles amenèrent devant l'Hôtel de ville, avec les pompes à incendie.

La troupe resta toute la nuit sous les armes, occupant la place du Marché, pendant que des patrouilles parcouroient Spa et ses alentours, guidées par de méchants aristocrates : Etienne Henaux, père, et son fils Etienne, Clebert, maréchal-ferrant, le vieux Courbe qui commirent toutes les horreurs possibles. Personne n'osoit sortir de sa maison. Mathieu-Joseph Renson, tourneur en bois, restant à l'Entre-

pôt dont il étoit locataire, fut atteint devant sa maison, par la patrouille, et reçut des coups de sabre et de bayonnette très graves. Il ne dut son salut qu'en se fourrant sous les voitures qui étoient devant sa maison, où il parvint à rentrer après. Puis il ferma fort bien ses portes.

Une femme enceinte vint malheureusement à rencontrer la patrouille cette même nuit, en face de l'*Hôtel de Soissons*. Elle fut battue et resta sur place. Ensuite on la traîna dans la maison ; quand elle revint à elle, elle fit tous ses efforts et réussit à s'échapper de leurs mains, couverte de blessures.

Elle vouloit aller faire échapper Brixhe. Sa femme demeurait à la maison de La Barrière au Marteau et avoit envoyé un exprès : Pirotte dit Grenadier, pour l'avertir de se sauver, mais il n'osa pas aller jusqu'au *Cap François*, où Brixhe logeoit.

Cette femme y alloit sans savoir ce qui se passoit et fit cette mauvaise rencontre avec cette patrouille. Gilles Marcotte étoit domestique de Brixhe et restoit au Marteau. Quand il eut ouvert la barrière à la troupe, il rentra dans la maison. Croyant être sûr, il passa l'eau pour venir par un chemin détourné, avertir son maître de s'enfuir ; mais il fut atteint par la cavalerie et reçut des coups de sabre. Il fut amené à Spa, et conduit aux arrêts chez Lejeune, devant l'Hôtel de ville. Quelques jours après, on le laissa sortir.

Toute cette crapule commit toutes sortes d'excès et de méchancetés pendant plusieurs jours. Les braves gens qui n'étoient pour rien dans les affaires furent maltraités comme les coupables, sans distinction, et sans aucun égard, pour motif qu'ils étoient patriotes.

« 1791. Le 22 janvier à 2 heures du matin, il est arrivé à Spa 150 hommes du régiment d'Odonel et environ 20 dragons ; ceux qu'on a trouvés dans les rues ont essuyé la dis-

grâce d'être battus et blessés, sans distinction de parti. Quelques jours après, il en est encore venu 150, on les a logés deux à deux chez les bourgeois. Beaucoup de particuliers de cet endroit ont quitté le pays ; on a lu le décret de Wetzelaer. Le magistrat a été suspendu après les 24 heures. Les troupes se sont emparées des canons et munitions de guerre qui étaient à la Douane, de même on a obligé les enseignes à reproduire les drapeaux, quoique faits de leur argent. Chacun a été obligé de porter ses armes sur l'Hôtel de ville, comme épées, pistolets et piques. On a chanté un *Te Deum*, on a fait des illuminations pendant 6 jours. Les fugitifs du pays qui l'avaient quitté depuis avril 1790, ont rentré avec les troupes. Pendant ce temps-là, il était défendu de sortir le soir sans lanterne, non plus que de fumer parmi les rues. Plusieurs ont été conduits aux arrêts pour s'être trouvés dans la rue après les dix heures. »

Brixhe se rendit à Paris par les Ardennes, d'autres à Sedan. Les moins coupables étoient restés dans le pays de Stavelot et de Malmedy, ainsi que dans les villages voisins. Pierre Lemaire et Crahay commandant de Spa étoient à Stavelot.

L'échevin Antoine, Nicolas Henrard, greffier de la commune, André-Luc Henrard étoient à Malmedy. Jean Henrard dit le Roux, Solwaster, Storheaux avocat, Thomas Adam, charron, étoient au Ru (Ruy). D'autres se tenoient cachés dans des maisons d'amis, sans qu'on le sut.

Les méchants qui avoient détruit le superbe jardin de l'avocat Deleau, et de l'*Hôtel d'York*, les deux jardins des Deleau près de la route de la Sauvenière, actuellement à Hayemal, étoient : Jean Decerfdit Mantoute, maçon, Willem Gascoin, les deux Georges, paveurs, Defraîne, cabaretier *au Cygne*, Barthélemi Steinbach, sellier, J.-Martin Potier,

Guillaume Talbot, tourneur; ils avoient eu à leur tête Pierre-Remacle Tahan et le tambourin, pour faire tous ces dégâts.

Les Deleau et les autres propriétaires ne firent aucune recherche contre ces bandits.

Les jardins et propriétés de l'avocat Deleau ont été détruits trois fois à la première Révolution. A la première arrivée des François, et à leur dernière arrivée.

Il s'y trouvoit un superbe pavillon chinois, en dessous de la croix d'Annette et Lubin, sur l'esplanade qui a fait écrouler la montagne derrière le *Café du Midi*; un très grand bâtiment dans le grand espace au-dessus du grand escalier qui est voisin du jardin du *Grand Hôtel*. Toutes les charpentes en furent volées et emportées. Dans les grands jardins de l'hôtel d'York il ne resta pas un seul espalier ni aucun arbre. Les ouvriers qui étoient occupés à faire les jardins quand ces bandits arrivèrent, prirent la fuite au plus vite.

Le jour de la destruction des jardins Deleau, les volontaires ayant à leur tête le tambourin Pierre-Remacle Tahan, se rendirent devant la cave de Remacle Deleau. Pierre Deleau travailloit à tanner sur le Faaz. Ces forcenés l'appelèrent dehors, mais il ne voulut pas sortir. Son père vint sur le seuil et demanda ce qu'on lui vouloit. L'un d'eux lui répondit :

— Venez avec nous, Monsieur Deleau, nous vous le dirons. — Il marcha avec eux. Quand ils vinrent devant le Pouhon, ils lui montrèrent la potence en disant :

— Voilà où nous allons vous placer. Remacle Deleau s'y laissa attacher, sans faire la moindre résistance, si ce n'est en protestant qu'il n'avoit jamais manqué à la probité, et qu'il n'avoit fait tort à personne.

L'avocat Deleau, lui, avoit été auparavant, le 19 avril 1790, pendu au gibet, en effigie.

Quelques jours après, on alla chercher à la maison du *Prince de Condé* M. Derkenne, commis du bureau des postes impériales, établi aux *Armes d'Angleterre*. Il fut de même mis au Carcan et y resta quelques heures, puis fut banni de Spa.

Il émigra à Aix-la-Chapelle où il resta six semaines.

Lorsqu'il rentra à Spa, il y fut encore l'objet de mauvais traitements. Il fut assailli par des patriotes qui le frappèrent, puis fut de nouveau arrêté dans sa maison et conduit encore à la potence où on l'attacha au Carcan. Il y fut gardé par quatre fusiliers pendant plus d'une heure, puis ensuite fut chassé de la ville par ordre du magistrat.

Le jour de la destruction des jardins Deleau, encore, Cambresier, vicaire à Spa, étoit allé administrer un garçon à la *Barraque* sur la Fagne, en face de la nouvelle salle. Le tambourin et ses volontaires se rendirent à la maison pastorale afin de se saisir de Cambresier pour le mettre au Carcan. Mais ne l'y trouvant pas, ils se firent conduire dans sa chambre, brisèrent les meubles, prirent ses effets, les jetèrent par les fenêtres dans la rue, ainsi que toute sa garde-robe.

M. l'abbé Lohet, apprenant cette nouvelle, courut vite à la rencontre de Cambresier sur la Fagne. Il lui fit ôter son surplis et son étole et l'engagea à prendre la fuite vers les hautes-fagnes. Lohet rapporta les choses saintes comme s'il avoit été administrer lui-même. Cambresier s'est dirigé vers Desniez où il a dit qu'il fuyoit la crapule de Spa. Les patriotes de Desniez l'ont amené à la Winamplanche avec le commissaire Hayemal père, lui ont fait faire le tour de la potence, et baiser le trou du Carcan. Cette potence étoit plantée sur le pont du village.

Les volontaires ont aussi été chez Jokaux, rue de la Promenade de sept heures. Là demouroit M. Delcour, jeune prêtre, qu'ils ont obligé à les suivre. Ils l'ont conduit au *Cygne* où habitoit un certain Defraine, cabaretier. Après avoir forcé ce prêtre à boire avec eux, ils l'ont amené à la maison pastorale, et ont dit à M. Dujardin, curé :

« — Voilà votre vicaire, vous le garderez ou sinon... »

M. Delcour est resté à la maison pastorale jusqu'à la rentrée des troupes autrichiennes, et tout le monde a été très content de lui. Mais Cambresier est revenu déposséder Delcour ; malheureusement pour M. Dujardin, car cet homme-là a été la cause de sa ruine. Il a obligé plusieurs personnes à émigrer, et tous les meubles du curé n'auroient pas été volés, si Cambresier n'étoit pas rentré ici.

Ainsi, à Pâques, tous les confesseurs, aussi bien les capucins que les autres prêtres, après avoir absous un pénitent, lui remettoit un petit billet imprimé, portant ces mots : « J'ai fait ma communion pascale, l'an....., le nom du porteur, etc. » Puis on devoit aller à l'offrande. Le sous-diacre étoit placé aux balustres et prenoit votre billet. La personne alloit baiser la platine (patène), de la main du célébrant, puis alloit se mettre à sa place.

Cambresier pour se venger des patriotes, agit autrement. Au lieu de distribuer les billets après l'absolution, il chargea Joseph Goffin, chantre, de distribuer seulement les billets après que M. le curé ou le vicaire auroient donné la communion. Le vicaire Cambresier alla de maison en maison rechercher les billets de communion pascale ; de cette façon il voyoit combien il y avoit dans les familles de personnes faisant leur Pâque, et il en tenoit note sur un registre. Il y avoit des patriotes qui auroient volontiers donné cent florins pour avoir un de ces billets. On fit des tentatives,

mais inutilement. Cambresier sous le nom de MM., intenta des procès à l'official, à tous ceux qui étoient réfractaires et occasionna des frais onéreux à ces personnes. Mais ces procès ne furent pas terminés, car le temps ne lui suffit pas, d'autres événements étant survenus.

Toujours au moment où l'on mettoit des personnes au carcan, arriva ici, de Theux, M. Caro, maître charpentier, venu pour ses affaires. Il fut saisi et conduit au dit carcan par Tahan et le tambourin. Après l'y avoir laissé très longtemps, ils le détachèrent et l'emmenèrent au delà du pont Gassau, puis le frappèrent à grands coups de bâtons sur les épaules. Cet homme prit la fuite au plus vite et reprit la route de Theux. Qu'avoit-il fait, sinon d'avoir la réputation d'appartenir au parti des aristocrates ?

Quelques jours après (18 avril 1790), c'étoit un dimanche, ils vinrent prendre Evrard, boucher, dans sa maison ; il étoit couché, ils ne lui donnèrent pas le temps de mettre ses souliers, et le conduisirent ainsi au carcan, au milieu du marché, donnant pour motif qu'il étoit espion des aristocrates. Dans le moment même, du reste, où les Spadois étoient allés faire la guerre à Hasselt, on arrêta aussi, un dimanche après-midi, Jehin dit le Borgne, boucher, père de Noël Jehin. La potence avoit été enlevée à cause de la saison, mais on avoit placé le carcan au coin de l'hôtel des Bains, du côté du *Cerf*. Jehin reçut tous les mauvais traitements qu'on pourroit imaginer. En un instant il fut couvert de boue et de viles ordures, depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête. Il étoit impossible de reconnoître-là, un homme, tant il étoit défiguré. Il fut battu, piqué avec des épingles, des cloux, bref on lui fit souffrir mille tourments. Il resta ainsi dans cette triste position jusque vers les dix heures du soir. On étoit apitoyé à l'entendre gémir, pousser

des cris, et se plaindre. Il fut détaché et conduit en prison, où il resta très longtemps.

Aussitôt que les magistrats de l'ancien régime furent rétablis dans leurs fonctions, on fit de grandes réjouissances.

On fit chanter une grand'messe solennelle pour l'Empereur. Toute la troupe y assista sous les armes, mais ils restèrent devant l'église, tandis que tous les chefs et les autorités allèrent se placer au milieu de la grande nef. La messe finie, mille cris de : Vive l'Empereur, se firent entendre. Le soir, il y eut de très brillantes illuminations, et les patriotes acharnés qui n'avoient pas illuminé comme les autres, eurent leurs vitres brisées par une bande de méchants et crapuleux vauriens, tels que Thonus, le vieux Courbe, Jacques au Baudet, Le Rongis, agents du gouverneur Lancelin, qui commirent toutes sortes d'excès et de brigandages. L'évêque et prince de Liège exigea de tous ses sujets, un serment de fidélité qui se prêta ici devant ce Lancelin, à l'Hôtel de ville. Les patriotes acharnés ne s'y soumirent pas, mais ils furent forcés quand même de le prêter, et payèrent des amendes onéreuses. Ce ne furent que procès continuels qui occasionnèrent la ruine des honnêtes familles.

« 1791, 5 février. Il s'est fait la rénovation magistrale. Ceux qui avaient été de la Révolution et même élus par la voix du peuple, ont été obligés de se démettre des places qu'ils occupaient dans la magistrature.

« Le 14 février, sont sortis les Oldonnels logés chez les particuliers depuis le 29 janvier et sont rentrés environ 140 Mayençois, payant pour leur nourriture 9 sous par jour. Ils ont été logés chez les mêmes particuliers que les Oldonnels jusqu'à leur départ. Régime peu consciencieux.

« 21 février. On a fait partir toutes les armes quelconques

du marquisat de Franchimont, et on les a transportées à Liège sous l'escorte des Mayençois. Elles ont été conduites à la citadelle, les tambours et les drapeaux de même. L'ancien drapeau de Spa portant les armes du pays est resté à la compagnie bourgeoise, les canons et les boîtes ont été conduits à Verviers.

~ 8 avril. La compagnie des Mayençois qui était à Creppe est rentrée à Spa. De ces 100 hommes, il n'en est resté à Creppe que 20 et le reste est parti de Spa, le 17. ~

L'an 1791, le mardi de la Semaine Sainte (19 avril), on annonça par le son de la grosse cloche, depuis une heure jusqu'à deux, la cérémonie de la pose de la première pierre de l'hôpital, dans le pré Collard, au Vieux Spa. Toutes les autorités se rendirent à l'Hôtel de ville : M. Antoine Dujardin curé, Mesdames Squarcifco, Hanster, femme du médecin et Hanster, femme de l'avocat, Mademoiselle Hiblet de la *Couronne d'épines*, etc. Toutes ces dames placèrent chacune leur pierre avec leur nom gravé dessus, de même que M. le curé qui posa celle qui devoit servir de fondation à la chapelle. Ces cinq personnes donnèrent des marques de charité pour la construction de cet édifice.

Il y avoit trop peu de place au Vieux Spa pour la foule de monde qui étoit accourue de toutes parts pour voir cette cérémonie. Pendant tout le temps, on ne cessa pas un seul instant de sonner les cloches et de tirer les boîtes. Toute la journée fut un jour de fête et de festins, même pour les ouvriers qui étoient en grand nombre.

Les murailles de cet édifice étoient à cinq ou six pieds hors de terre, et avoient déjà coûté passé quatre mille florins de Liège, lorsque le prince-évêque rentra dans son pays et porta un mandement pour faire vendre tous les bois de construction à son bénéfice. Quant aux pierres de

taille, elles n'étoient pas payées à l'entrepreneur et ne le sont pas encore.

A la suite de cette circonstance, l'hôpital fut abandonné et on a volé une partie des matériaux.

Le Bureau de Bienfaisance a fini par faire vendre le restant des débris, et fit louer le terrain au bénéfice des pauvres. Tel a été le résultat de ce beau projet. On avoit distribué dans les sociétés, dans tous les cabarets, des troncs pour y déposer les aumônes, et la collecte se faisoit dans les deux églises pour cet hôpital.

Dans le courant de la saison de 1791, les troupes de l'empereur ou autres alliés, prirent aux frontières de France le tambourin de Verviers, qui fut ensuite amené en prison à Liège. Il fut condamné à être banni du pays et fut conduit sur une charrette, puis assis entre les poteaux plantés au milieu du marché de Spa, ensuite au carcan par les mains du bourreau ; il y resta depuis midi jusqu'à 5 heures du soir, où il fut détaché. Il n'eut aucune molestation, sinon beaucoup de propos, puis fut conduit à la frontière.

Le tambourin revint à Spa à la première arrivée des François, mais il fut plus modéré.

« La saison de Spa a été la plus florissante qu'il y ait eu jamais. Les seigneurs étrangers ont dû loger dans plusieurs maisons du Vieux-Spa, qui n'avaient de tout temps logé que des petits marchands. La Révolution françoise a contribué à l'affluence des émigrés qui se sont retirés ici. Il y a eu 1729 maîtres.

« La rénovation magistrale ayant été prolongée au 15 octobre, personne n'a été porter son suffrage, excepté ceux de Creppe qui ont donné leurs voix à Jean-Hubert Legrand, de Creppe, ainsi élu unanimement. »

L'an 1792, le 21 novembre, vers les onze heures du matin,

Antoine Defossé, ancien conseiller ou commissaire de **Pré-faihay**, étant chez **Nicolas Raskin**, cabaretier au *Croissant* en face des Capucins, à boire son verre, a été assassiné par **Louis Enroule**, chasse-coquin, d'un coup de pistolet tiré dans l'épaule, et qui l'a atteint au cœur. On assure qu'il a eu l'absolution générale par le Père Daniel, capucin. Voilà comment ça s'est passé.

Defossé était à boire donc, lorsque tout à coup, entre **Louis Enroule**; et **Le Rongis**, agent du magistrat, qui avoit bu, commença à dire qu'il étoit sans maltres. Defossé répondit: — Quand on n'a plus de maltre, on doit quitter ses armes. — Sur quoi le dit Enroule monte sur un des bancs, tire de sa poche un pistolet, et lui lache un coup de feu dans l'épaule. Defossé avoit dans les mains une pinte de bière. Se sentant blessé, il donne un coup avec son verre sur la tête d'Enroule. Le verre se casse, et Enroule s'enfuit, la tête couverte de sang, avec son compagnon **Le Rongis**. Ils se rendirent de suite à l'*Hôtel d'Orange* et dirent à l'avocat **Deleau**: « — J'ai tué Defossé. — Malheureux, qu'as-tu fait, répondit l'avocat Deleau, prends vite la fuite. » Il se sauva, et fut rencontré aux *Blanches Pierres*, sur la route de Sart, par **A. St.** les cheveux sur les épaules (on portoit des queues ⁽¹⁾ dans ce temps-là), il eut soin de se jeter de côté pour ne pas être reconnu. Il pouvoit à peine marcher.

On avoit sonné le tocsin. **Deleau** étoit monté à cheval pour s'enfuir aussi, de même que les meilleurs bourgeois. La troupe du prince de Liège avoit pris les armes, avec la plus basse des classes, et ils sont venus se placer devant la maison du *Croissant*. Tous les patriotes sont aussi armés, **Creppe**, **Winamplanche** et tous les villages étoient prêts à marcher

(1) Cheveux en cadennette.

pour se rendre aussi à Spa. On auroit vu une scène des plus sanglantes, si on n'avoit pris toutes les précautions pour apaiser les patriotes furieux. Les François étoient déjà arrivés à Bruxelles, et on les attendoit dans le pays avec grande impatience, pour se venger de ce qu'on avoit souffert pendant le retour du prince dans ses Etats.

Dans ce fatal moment, heureusement, il passoit ici des centaines d'émigrés françois qui fuyoient la Belgique et le pays de Liège, et alloient en Allemagne. Dans le moment même où Defossé est tué, on crie que c'est un émigré françois qui l'a tué. Les émigrés qui étoient arrivés pendant la journée étant occupés à se rafraîchir, commencèrent à vouloir fuir. Mais ils ne savoient quel chemin prendre. Les uns retournoient par la chaussée du Marteau, les autres prenoient la route de la Sauvenière pour gagner au plus vite, Stavelot et Malmedy. D'autres enfin, plus courageux se réunirent avec les aristocrates de Spa, placèrent gardes sur gardes pour maintenir les patriotes. Car sans cela, quel carnage n'y eût-il pas eu à Spa ce jour-là !

Defossé fut enterré avec tous les honneurs possibles par les patriotes, et on eût bien de la peine de les contenir.

Enroule est revenu à Spa, le jour que les Autrichiens y sont entrés, mais il n'y est pas resté. La police n'a pas agi contre lui. Enroule a dû prendre du service dans les Autrichiens et est mort dans leur armée, en Italie.

Les troupes françoises étoient déjà entrées en Belgique, à Bruxelles, et peu après dans le pays de Liège.

« 1792, 21 novembre. Il est passé ici des troupes de Bender, lesquelles ont été logées par ses ordres, chez les bourgeois, sans rien donner.

Vers le 15 et 16 novembre, les Français ayant pris Mons et Bruxelles, une quantité de bourgeois d'ici s'étaient sau-

vés à Maestricht et à Aix-la-Chapelle. Notre curé s'était retiré à Vianden chez ses parents et le vicaire Cambresier à Aix. Plusieurs de Spa s'étaient mis en tête de porter la cocarde noire; ils ont fait la patrouille avec les soldats de Liège et ont pris la fuite comme les autres.

« Les moines de Stavelot et de Malmédy ont abandonné leur monastère. »

« 22 novembre. Les troupes françaises émigrées ont repassé par Spa et elles y ont resté cinq à six jours. Elles étaient délabrées, la plupart sans un sou, ni sachant où donner de la tête, ayant été licenciées par les princes français.

« Sur le moment, on sonne le tocsin à deux reprises, les cocardes témoignent leur zèle avec la soldatesque liégeoise et se promènent parmi Spa. D'autres bourgeois s'arment de haches et d'outils, désarment même les émigrés arrivant ici. L'affaire fut terminée sans autre désordre. Les émigrés firent la patrouille par ordre du général. Le 24 courant, on a fait le service divin encore par le même commandement. L'affluence de monde était surprenante, tous allaient à l'offrande sans distinction.

« 25 novembre. Une compagnie de soldats liégeois vint à Spa tambour battant pour y maintenir le bon ordre. Ils étaient environ 100 hommes, et le quartier-général était à la Douane. Ils n'oublièrent pas leurs belles habitudes; on plaça deux soldats chez un bourgeois, quatre chez un autre, six encore chez un troisième, ainsi du reste. Ils ont resté jusqu'au 27 à midi. L'ordre leur fut donné de partir, parce que les Français allaient entrer à Liège. Ils s'en allèrent comme des troupes en déroute sur Aix-la-Chapelle. Le prince de Liège, de Méan, ayant quitté le même jour pour Aix, l'émigration d'ici a d'abord commencé de même qu'aux environs. »

Le 6 décembre suivant, vers les six heures du soir, trois mille hommes de troupes françaises sont entrés à Spa au son de toutes les cloches, et la ville a été toute illuminée.

Le lendemain de leur arrivée, les troupes françaises ont pillé les caves à vin du *Lion Noir*, qui contenoient une quantité de milliers de bouteilles, et beaucoup de tonneaux de bons vins des premières qualités, appartenant à M. Gérard Deleau, avocat. Ces troupes ont été presque toutes ivres avec notre crapule et l'ennemi étoit encore sur le Jonkeu près de Verviers (1). Les François avoient placé leurs pièces de canon au lieu dit *Blanches Pierres* sur le chemin qui va au Sart et il y avoit un bivac à *Annette et Lubin*. Là, les soldats ont coupé toutes les magnifiques charmillles pareilles à celles de la *Promenade de Sept Heures* (2). Tous les beaux arbres de ce joli séjour ont été coupés pour faire du feu.

Les François ont volé à *l'Orange* une énorme quantité de lits de plumes, dont ils ont vidés les plumes et en ont fait des pantalons.

Pierre-Joseph Evrard fils, boucher, fut arrêté sur la montagne, comme espion, et conduit en prison.

Le détachement républicain des *Blanches Pierres* voulut aller attaquer le camp de Jonkeu, mais les Autrichiens prirent la fuite et furent repoussés six lieues au delà d'Aix-la-Chapelle. Pendant ce temps les aristocrates, dans Spa, furent très maltraités. On y fit des réquisitions de toute nature. Les magistrats de la Révolution reprirent leurs fonctions provisoirement, jusqu'à ce que le peuple souverain eut renouvelé l'administration.

(1) Les Autrichiens avoient bien facile de venir les surprendre dans cet état.

(2) Ces charmillles ont disparu aussi, il y a une trentaine d'années, détruites cette fois, par des Vandales férus de la manie de transformation.

Tous les riches propriétaires, l'avocat Deleau, le major, Laurent, Jonas (de la même famille, etc.), la veuve Gilles Lezaack et ses enfants, les Heyne, les Wasson, les Lemaitre, la veuve Ambroise Talbot, Jean-Noël Talbot et sa famille, etc., etc., avaient pris la fuite, vers l'Allemagne. Tout aussitôt, s'est formée la société des *Amis de la Liberté*, des Jacobins qui portoient le bonnet rouge.

Le 15 décembre suivant cette société a porté un arrêté que des obsèques solennelles seroient célébrées pour le repos de l'âme d'Antoine Defossé de Préfaihay, mort pour la patrie. On a planté ensuite au milieu du Marché l'arbre de la Liberté, en grande cérémonie, avec toute l'administration et toute la troupe sous les armes, accompagnée de la belle musique militaire, et au son de toutes les cloches.

Au moment où les François avoient occupé Spa, le Père François, capucin, étoit prédicateur de la paroisse, il prononçoit chaque dimanche deux sermons, l'un à la messe basse, et l'autre à la grand'messe. Cet homme étoit fort courageux et rien ne l'intimidoit. Il prêchoit avec une audace incroyable contre les impies, et contre les hommes sans mœurs et sans religion. La chaire de vérité étoit toujours entourée de dragons et de volontaires, mais il s'en soucioit peu. Un dimanche, il raconta que le roi David avoit commis de grands crimes, mais que rentré en lui-même, il avoit eu du repentir sincère et avoit fait pénitence.

Lorsque Père François fut descendu dans la petite nef, on l'arrêta et il fut conduit immédiatement au général qui habitoit au *Mouton blanc*. On laissa le Père dans la cour de l'auberge, exposé aux injures du temps pendant plus d'une heure, puis on l'introduisit auprès du général qui l'interrogea et l'accusa d'avoir engagé à prier pour le roi. Le capucin répondit avec hardiesse : — J'ai dit que le roi

David avoit péché, et qu'il s'étoit converti. Si tu veux, général, je m'en vais te régaler de quelques morceaux de mon sermon. — Non, non, fit le général, va t'en et retourne chez toi. — Et le Père François en fut quitte pour cette visite.

Mais les autres fois quand le Père prêchoit le dimanche, les volontaires et les dragons criaient : A bas ! à bas ! Et lui continuoit avec la même franchise à dire ce qu'il pensoit, comme s'il eût été au milieu d'amis. On ne pouvoit l'intimider. Il le prouva encore par la prédication qu'il fit le dimanche avant la fête du Saint Sacrement, où il parla contre les impies et les dévastateurs des sanctuaires. Les âmes pieuses pleuroient en l'entendant raconter que les saints lieux étoient souillés et profanés par des impies qui autrefois avoient reçu tant de bienfaits des religieux.

Ce fut un jour de triomphe que celui où on reporta le Saint Sacrement dans l'église des Capucins qui avoit été évacuée comme nous le dirons plus loin.

La société des Jacobins ou des *Amis de la Liberté*, tint ses séances dans l'église paroissiale et Jean-G. Brixhe en fut établi président. Cette assemblée fut transférée, après, dans l'église des Capucins. Brixhe y fit une motion demandant que les armoiries qui existoient dans les deux églises, ainsi que dans tous les autres lieux, disparussent et fussent détruites.

Aussitôt les deux Gasse Antoine et François prirent des piques et brisèrent les monuments de Leloup, celui des rois de France et de Pologne et beaucoup d'autres qui se trouvoient dans l'église paroissiale.

Immédiatement ils ont été occuper l'église des Révérends Pères Capucins, pour le même sujet. Ils y ont arraché les armoiries qui étoient au-dessus de la statue du Père Eternel, au maître-autel, et qui étoient celles du fondateur Liverloz ;

de même que son précieux monument en marbre blanc qui étoit placé dans la muraille du côté de la mère syndique.

Ils ont aussi brisé le monument en marbre blanc de la princesse (1) qui avoit fait présent de la belle riche chasuble tissée d'or et d'argent, avec galons de fin argent, et qui brilloit comme le soleil. Au bas de cette chasuble étoient ses armoiries, en riche blason.

La chaire de vérité a été vendue à l'église de Braa. Il y avoit dans cette église quatre confessionaux et un joli banc de communion.

Les armoiries en marbre ou en pierre bleue furent cassées ou effacées; quant à celles en bois, elles furent arrachées et transportées au milieu du Marché. Un grand tableau que l'avocat Deleau avoit fait faire par M. Wilkin dit le Romantiste, en mémoire de sa femme qui étoit d'Aix-la-Chapelle(2), tableau qui représentoit une femme pleurant avec une urne dans les mains, enfin tous les anciens tableaux que les étrangers avoient laissés dans les hôtels, furent détruits.

La cour de l'*Hôtel du Cornet*, celles du *Mouton blanc* et de la *Fontaine d'or*, chez Lambert Heyne, et de l'*Anneau d'or*, chez Remacle Meuris, et autres maisons bourgeoises, étoient garnies de grands tableaux d'armoiries des hauts personnages qui avoient séjourné à Spa d'ancienne date. Tout cela a été enlevé et placé sur un bûcher au milieu du Marché devant l'arbre de la Liberté et, en présence de tous les magistrats réunis à l'Hôtel de ville. La société des Jacobins y mit le feu et tous sont venus sauter et danser autour de ce feu de joie en chantant : « A bas les armoiries des despotes » et cela au son des cloches.

En janvier 1793, Pelletier ayant été assassiné pour avoir

(1) Nous ignorons de quelle noble étrangère il s'agit.

(2) Née Geyr de Schwepenburg.

vote la mort de Louis XVI, la société les *Amis de la Liberté* lui a fait faire des obsèques solennelles, et on lui a dressé un très grand catafalque au milieu de l'église. Le mort y étoit représenté, placé au-dessus, en noir. A côté, se dressait une statue servant de pleureuse, habillée de noir et ayant un mouchoir blanc à la main droite et tenant de la main gauche une couronne garnie de branches de laurier. Sur cette couronne étoit écrit : *Pelletier assassiné pour avoir voté la mort du Tyran*. Et en dessous : *Je ne l'ai condamné que d'après ma conscience*.

Cette statue étoit celle de la Sainte Vierge que ces furieux s'étoient allés faire donner de force, au couvent des Capucins, et qui est actuellement à notre paroisse.

Le catafalque étoit garni d'une quantité d'attributs républicains, et de beaucoup de torches allumées, tellement que les assistants ont manqué de suffoquer par la fumée, pendant la messe. On a chanté le *Kyrie Eleison* sur l'air des *Marseillois* : « Allons enfants de la patrie, » ainsi que le *Dies irae*, etc., sur d'autres chants républicains. Un militaire françois est monté en chaire et a prononcé un discours véritablement impie contre la religion, débitant que toute cette cérémonie qu'on faisoit n'étoit véritablement que farces et grimaces. M. le Révérend Hubert-François Lohet, administrateur de la paroisse, a bien fait les obsèques, mais pas pour l'assassin de Louis XVI. Le saint sacrifice a été offert pour tous les fidèles trépassés, cette circonstance n'a été connue qu'après.

Lors de l'arrivée des François à Spa (l'an 1792, le 6 décembre), il existoit un célèbre magasin de porcelaines de Saxe, appartenant à Sa Majesté le roi de ce pays. Le gouvernement françois y a fait mettre les scellés. Mais les troupes républicaines ayant été repoussées le 3 mars 1793, n'ont pas

eu le temps de rien toucher au dit magasin. Sa Majesté le roi de Saxe, en reconnaissance a fait présent à l'église paroissiale d'un beau Christ évalué à cent louis d'or, et de deux superbes chandeliers estimés cinquante louis d'or (1). Pareil présent avait été fait à l'église Saint-Pierre de Rome.

La société des Jacobins ayant décrété de faire un magasin de l'église des Capucins, elle alla tenir ses séances dans la grande salle des *Armes d'Angleterre*. Cette décision au sujet de l'église des Capucins alarma tous les Spadois. Toutes les âmes pieuses versaient des larmes jusque dans les rues. Dans une première séance, la plus grande partie s'opposa à ce projet, mais Brixhe fit un discours contre ces dévôts et ces bigots et sa volonté s'accomplit.

Le deuxième dimanche après les Rois (Epiphanie 1793), le quart avant deux heures, on sonna la grosse cloche de l'église paroissiale ainsi que celle des Capucins. Tous les fidèles allèrent en procession avec flambeaux allumés, à l'église des Capucins et tout le clergé. Les Capucins sortirent de leur église et le Révérend Père Fulgence, gardien, porta le Saint Sacrement, qu'il déposa dans le tabernacle de l'église Saint-Remacle. Les Pères y allèrent depuis, dire leur messe et assistaient aux offices ; jusqu'à la retraite des François, ils ne conservèrent qu'à grand peine leur logement, car la majeure partie du couvent fut convertie en hôpital. L'église, les deux chœurs furent remplis de foin, de paille, d'avoine. Avec la grande quantité de feu qu'on y faisoit à l'infirmerie pour les malades, peu s'en est fallu qu'on ne mit le feu dans l'église. Déjà il avoit pris dans le planché et auroit réduit bientôt le couvent en cendres, sans le secours des Spadois.

(1) Le christ en question est passé en Angleterre, quant aux torchères, elles étaient dans les collections de feu François Body, échevin.

Tous les vrais fidèles versaient des torrents de larmes en voyant profaner cette église.

« Avant que les Capucins sortissent de leur église, la cérémonie avait été précédée par un sermon et une amende honorable avec un cierge allumé par le Père François, prédicateur de la paroisse.

» On avait formé le dessein de massacrer tous les Pères Religieux, pendant la nuit.

» Ce dessein avait été prémédité à l'assemblée des Jacobins, qui se tenait à la maison des *Armes d'Angleterre*, mais le général Neuilli en étant averti secrètement, leur envoya des troupes vers les 8 heures du soir, qui se rendirent quatre à quatre au couvent sans leur en dire les raisons, excepté à l'officier. Quand il y en eut un cent, on ferma les portes. Alors l'officier de garde avertit seulement les soldats de quoi il était question. En effet, vers les 2 heures du matin, on vint frapper sur les portes et sonner à force. Les troupes qui étaient dans le couvent se montrèrent et on se retira. Les Capucins ont donc resté malgré les dangers.

» Depuis l'arrivée des troupes, ils ne furent pourtant pas exempts un seul jour de logement. Ils ont eu jusqu'à des malades et le feu prit à l'infirmerie et consuma le plancher ; par bonheur qu'on apporta des secours, sans quoi le couvent était réduit en cendres. Dans ce temps de calamité, les Pères Capucins, ne voulant pas abandonner le peuple, ont dit la messe à la paroisse, n'ayant de prêtre à Spa que M. Lohet, instituteur à la fondation Sclessin. Notre curé, qui l'avait mis à sa place dans la maison pastorale, s'était réfugié chez ses parents à Vianden. »

Dans ce moment-là, Thomas-Jacques au Baudet et Beer, furent saisis comme espions et conduits à Franchimont.

« Dans le courant de février, une partie des troupes est

partie pour Stavelot et Malmedy, elles s'y sont comportées comme partout, ayant commis des excès dans les monastères et les églises. Le feu a pris dans le quartier du prince de Stavelot, qui a été entièrement brûlé. »

L'an 1793, le 1^{er} mars, les impies Liégeois ont volé dans l'église paroissiale de Sainte-Catherine à Liège, toute l'argenterie. Ils en ont chargé deux caissons. Elle étoit cachée dans un caveau en dessous de l'église. Tout cela a été pillé et conduit à Givet, à la retraite des François avec le général Dumourier.

Le 2 mars vers les 3 heures après-midi, on a vu passer ici un bataillon de volontaires parisiens. Ils allèrent loger à Francorchamps. Cette troupe ne s'avança pas plus loin, elle repassa ici vers les 11 heures du soir. On apprend que les François sont battus, au delà d'Aix-la-Chapelle, et du côté de Reth, à trois lieues de Malmedy. Aussi toutes les troupes repassent la nuit par Spa.

Brixhe fait commander tous les hommes en état de porter les armes, et les fait sommer de se rendre en armes devant l'Hôtel de ville. Tous les patriotes dévoués s'y rendirent, croyant aller repousser l'ennemi ; mais au lieu de se diriger sur Malmedy, on les fit marcher vers Liège. Les aristocrates informés de tout ce qui se passoit se cachèrent aussitôt. On avoit aussi commandé les voituriers avec leurs chevaux et leurs charrettes. Enfin on fit chercher tous les sacs qui se trouvoient dans les maisons pour les remplir d'avoine, au couvent.

Lorsque toutes les voitures furent chargées et parties, arrivèrent aussitôt les commissaires des vivres accompagnés de quatre dragons, mèche allumée, à la main. Remacle Crottroux, J.-F. Duchesne, J.-Pascal Defossé et d'autres, demandèrent ce qu'ils alloient faire : — Nous allons mettre

le feu au magasin. — Remacle Crottroux, l'homme le plus fort et le plus courageux de Spa répond : — Tu n'oserais pas le faire, S... N... d... D... — Duchesne demanda combien de temps on accordoit pour évacuer les magasins, on dit qu'en deux heures de temps tout le fourrage seroit hors du couvent. On cria au secours, on sonna le tocsin; toutes les femmes, tous les enfants accoururent, et les religieux mêmes se signalèrent en ce moment pour garantir leur église et leur couvent. Car peut-être une grande partie de Spa auroit été dévorée par les flammes.

On transporta donc paille et foin sur le cimetière derrière chez Everard Dispa. En peu de temps l'église et le couvent furent évacués. Alors arrivèrent le commissaire et les quatre dragons qui mirent le feu aux fourrages. Mais comme on n'avoit pas pris des mesures convenables, ce fourrage étant près de la maison Dispa, le feu menaçoit d'enflammer le toit de cette maison, par derrière, qui étoit couvert en paille. On commença à frapper à grands coups sur la porte, mais Dispa ne vouloit pas ouvrir, parce qu'étant aristocrate, il s'étoit caché; il ignoroit que le feu alloit prendre à sa maison. Il n'ouvrit qu'à force de bruit qu'on faisoit sur sa porte. Les dragons étoient partis; on sonna le tocsin, on amena les pompes et on parvint à éteindre le feu. Spa étoit désert, on ne voyoit pas d'hommes dans les rues. L'armée spadoise avoit été prendre les deux prisonniers à Franchimont pour les conduire à Saint-Léonard à Liège (1).

Ils ne sortirent de prison que quand les Autrichiens entrèrent dans la ville de Liège.

Ces troupes impériales arrivèrent à Spa le 4 mars, à 5 heures du matin, et se massèrent devant l'Hôtel de ville. Elles ont commencé par couper l'arbre de la Liberté. Arriva

(1) T.-J. au Baudet et Beer. Voyez ci-dessus, p. 270.

à ce moment le domestique à Pierre Lemaire, bourguel-maitre, qui étoit allemand, et qui venoit voir ce qui se passoit. Les Autrichiens le chargèrent de couper l'arbre qui fut transporté aussitôt, avec le bonnet rouge, à l'Entrepôt.

Quinze jours après, un dimanche, on dressa un bûcher devant l'Hôtel de ville, on y plaça l'arbre de la Liberté et le bonnet rouge au sommet et on alluma le bûcher. Tous les aristocrates de la dernière classe, tels que les Henaux, les Courbe, les employés y vinrent danser autour, et on sonna toutes les cloches. Beaucoup de Spadois qui étoient partis avec les François, quand ils arrivèrent à Liège, rentrèrent dans leur foyer, mais ils restèrent plusieurs jours sans se montrer. D'autres abandonnèrent les François à Louvain, à Bruxelles, à Mons ou aux frontières du pays. Il y en a eu plusieurs de tués dans différentes batailles. Le reste est revenu à Spa après la bataille de la Heid des Gattes (1).

« Après leur arrivée à Spa, les Autrichiens s'emparèrent du résidu du magasin qui étoit resté dans le couvent des Capucins. Tant en foin qu'en avoine, il y avoit environ 15000 mesures que les troupes avoient prises parmi le pays. Les municipaux ont pris la fuite ainsi que plusieurs particuliers. Aussi l'on a mis les scellés chez eux.

« Le 6 mars sont arrivés environ cent cavaliers autrichiens qui n'ont resté que quelques jours et sont partis pour les Pays-Bas. C'est alors que les émigrés de Spa sont rentrés.

« Le 19 mars, il est passé par Spa 1500 soldats d'infanterie qui ont été logés chez les habitants. »

Le quatrième dimanche après Pâques 1793 (28 avril), après qu'on a eu chanté les vêpres à l'église paroissiale, le Révé-

(1) Cette bataille d'Aywaille qui eut lieu le 18 septembre 1794, n'est connue dans le pays que sous le nom donné par Houyon (Voir ci-après).

rend Père gardien Fulgence, revêtu de sa chasuble, assisté de tous ses religieux avec leur croix, a pris le Très-Saint Sacrement et l'a emporté en procession à leur église, assisté des fidèles en flambeaux et de tous les paroissiens qui le suivaient derrière, au son de la grosse cloche de la paroisse et de celle de l'église des Capucins.

Cette église étoit richement décorée, elle avoit beaucoup été dévastée. Les âmes pieuses avoient contribué à la rétablir à neuf par une collecte qui produisit 600 florins. Le maître-autel avoit été marbré, tout étoit de la plus grande propreté. On chanta le psaume : *Laetatus sum*. Le Révérend Père François, prédicateur de la paroisse, a fait un sermon sur les impies et sur les atrocités commises dans les églises. Après on a chanté le *Te Deum* solennel au son de toutes les cloches, et au salut, l'église a été illuminée le soir. La fête de la Pentecôte suivante, les prières de XL heures ont eu lieu, parce qu'on n'avoit pu les faire selon l'usage qui étoit dans tous les couvents des Révérends Pères Capucins, le dimanche de la Quinquagésime, à cause que leur église étoit occupée par un magasin à foin. Les Pères ont continué leurs offices jusqu'à la malheureuse suppression.

Lors du rétablissement du culte à l'église des Capucins, le Père François dont j'ai parlé comme le prédicateur hardi, fit éclater sa fureur contre les impies. Il avoit pris le texte du Psaume : *Ut quid Deus repulisti in finem*. Ce Psaume se trouve au deuxième nocturne, *feria quinta in Coena Domini*.

Il attaqua violemment cette prétendue liberté, égalité et fraternité, et mort aux tyrans que les révolutionnaires avoient toujours à la bouche. Rien ne fut oublié dans son sermon, il avoit établi ses batteries, et chaque dimanche, il

attaqua dans ses sermons les républicains qu'il n'épargna pas. Cela lui attira beaucoup d'ennemis. Et il fut cause que nos bons patriotes refusèrent l'aumône aux Capucins, et les chassèrent même quand ils se présentoient pour faire la quête. Néanmoins Père François continua à prêcher de la même manière jusqu'à ce que les François arrivèrent pour la seconde fois. Alors il prit le parti de s'en aller en Allemagne. Mais quand la fureur fut passée, on le vit revenir encore à Spa, pour voir ses amis, mais il n'y resta pas.

Si nos acharnés patriotes avoient pu lui donner un coup de fusil sans être vus, ils ne l'auroient pas épargné.

L'an 1793, le 4 novembre, les premiers de la noblesse de France qui sont restés ici, ont fait célébrer des obsèques très solennelles pour Sa Majesté Marie-Antoinette d'Autriche, épouse de Louis XVI, qui avoit été décapitée le 17 octobre même année. On avoit dressé un catafalque très élevé, orné des attributs de la royauté et d'une quantité prodigieuse de bougies, il y en avoit 50 livres employées à cet effet. L'aumônier de Louis XVI a lui-même célébré la messe et fait l'oraison funèbre, où toute la noblesse a assisté, y versant des torrents de larmes.

Cette cérémonie a coûté trente louis d'or, la noblesse en a payé tous les frais.

Le prince-évêque étant rentré dans ses Etats, au lieu d'apaiser le peuple mal disposé, il ne fit qu'augmenter son mécontentement. Tous les patriotes furent maltraités, des procès sans fin furent intentés contre une grande partie d'entre eux.

Beer, Jacques au Baudet, intentèrent, eux aussi, des procès à tous les magistrats, et à tous les membres qui faisoient partie de la société des Jacobins. Un membre étoit condamné à douze louis d'or, un autre à quinze, un à dix-huit, à vingt,

même à vingt-cinq. C'étoit selon le bon plaisir des deux ex-prisonniers, et selon qu'ils vouloient ou non leur faire grâce. Enfin, ils reçurent une somme considérable.

Le gouverneur Lancelin se fit délivrer encore une somme plus importante de chacun de ces membres et de leurs femmes ; il les eut bannis ; aussi durent-ils se tenir cachés. Lancelin étoit un homme avide d'argent. Les dimanches et les fêtes, il faisoit atteler ses chevaux à sa voiture, descendoit la route vers Theux, et ne revenoit que le soir. Il attendoit que la cloche de 9 heures du soir fut sonnée, et sortoit avec ses archers de sa voiture et entroit alors dans les sociétés et les cabarets patriotiques, pour y mettre le monde qui s'y trouvoit en contravention. Les réunions et les cabarets fréquentés par les aristocrates, eux, étoient à l'abri, et on y passoit la nuit sans être molesté.

Le magistrat ne pouvant souffrir des actes arbitraires pareils, porta le 30 janvier 1794 un recès par lequel il fut ordonné de sonner la retraite pendant un quart d'heure. Lancelin exerça les mêmes sévérités pendant les offices divins (1).

D'un autre côté, les braves gens paisibles qui alloient à la soirée chez leurs amis, étoient tourmentés par les patrouilles autrichiennes, qui les forçoient de sortir et les battoient à coups de plat de sabre et les faisoient noirs des coups qu'ils leur donnoient. Cette patrouille étoit dirigée par tout ce qu'il y avoit de plus canaille et de plus scélérat.

Enfin, les personnes qui se rencontroient parmi les rues, paisiblement ayant quelque chose à se dire, sans bruit, voyoient accourir aussitôt vers elles, par derrière, le vieux

(1) Le nom de Lancelin fut en telle exécution dans le peuple de Spa, qu'aujourd'hui encore, on entend de vieilles gens dire d'un homme dur, inflexible et méchant : *C'est t'on Lancelin.*

Courbe ou Jacques au Baudet, Tonus, etc., qui les frappoient à coups de bâton. Ni plaintes, ni représentation au gouverneur n'étoient entendues. Tout étoit inutile. Les portes de la justice restoient fermées, et tous les crimes étoient permis à ces bandits.

« 1794, le 2 janvier, on a exécuté à Verviers un jeune homme nommé Chapuis, rien que parce qu'il avoit marié civilement à la municipalité de la ville. Il a eu la tête tranchée. Beaucoup de personnes en ont été très affligées, jusqu'à même les Pères Capucins de Verviers et cela parce qu'il avoit toujours fréquenté leur couvent.

« L'hiver a été très dur ; beaucoup d'émigrés françois l'ont passé à Spa et la Redoute est restée ouverte tout le temps.

« 31 janvier. Par un décret du magistrat de Spa, il a été ordonné de sonner la cloche de retraite de 9 heures du soir pendant un quart d'heure, afin que des personnes perdues dans nos fagnes pussent s'orienter du côté d'où venoit le vent. Cette cloche s'appelle *la Dîme*, parce que les décimateurs devoient fournir une cloche assez grosse pour que le son put être entendu dans toute l'étendue de la paroisse. Le 7 janvier 1664 on sonnoit déjà cette cloche à 9 heures. Le magistrat accorda 20 florins au marguillier pour surcroît de salaire.

« Dans le courant de février on a établi le timbre sur tous les registres, affiches, citations et sur les cartes. On payoit 3 escalins sur les timbres d'un registre. On a aussi établi une taxe sur les maisons et châteaux à portes cochères de 20 florins, pour les maisons de la deuxième classe 12 florins, sur celles de la troisième un florin, sur les chevaux et voitures 12 escalins, sur les chevaux de selle 8 escalins, et 3 escalins sur chaque chien. Cela, afin

de payer le contingent à l'Empereur. Cette contribution a été établie par ordre des Trois-États.

» Le mois de mars a été des plus beaux ; tout étoit prématuré à la campagne. Les pommes de terre se vendoient à 6 escalins la manne, la culture n'ayant point réussi l'année précédente. En avril, on ne se souvient pas de mémoire d'homme d'avoir vu un printemps pareil, les jardins étoient aussi avancés que le 1^{er} juin.

» Dans le courant de mai, on a commandé le marquisat pour aller pionner à Huy.

» Les François étant de nouveau entrés dans le pays, les étrangers qui étoient à Spa, partirent pour Aix-la-Chapelle. »

Soulèvement des Lognards contre les Autrichiens, du côté du village de Targnon en juin 1794. Ils mirent le feu à cinq maisons à Lorcé. Houssonloge étoit le nom du chef principal. L'avocat Deleau monta à cheval et se mit à la tête de la maréchaussée du prince de Liège, et risqua d'être pris par les rebelles. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et se réfugia dans les bois de Targnon (1).

Gilles Ansay de Creppe, garde des forêts, fut fait prisonnier dans les bois de Froide-Cour, par ses deux plus grands

(1) Gérard De Leau attaché au quartier-général du prince de Wurtemberg, fut chargé du maintien de l'ordre dans le marquisat en 1794. Il rendit compte de sa gestion et des faits de cette rébellion dans un ouvrage, aujourd'hui introuvable, intitulé : *Pièces et faits concernant le marquisat de Franchimont, le pays de Stavelot et le comté de Logne, relativement à ce qui s'y est opéré en 1794 sous les ordres du feld-maréchal prince Ferdinand de Wurtemberg, commandant en chef les troupes de Sa Majesté l'Empereur et Roi du pays de Liège, par De Leau-Geyr, chargé du commandement des armes au marquisat de Franchimont et de quelques opérations militaires qui ont eu lieu au comté de Logne*. S. l. n. d. (1799) in-8o, de 110 pages.

Les faits relatifs à l'assassinat d'Ansay, à l'arrestation et à la punition des coupables, y sont relatés.

ennemis : Antoine Pirnay de la Reid et Antoine Pinson de Creppe. Ils lui dirent :

— « Ah ! te voilà, scélérat, en notre pouvoir ; tu n'as qu'à vite recommander ton âme à Dieu. Mets-toi à genoux. » — Ansay a voulu se justifier. — « Non, non, plus de temps à perdre. » — Ils ont forcé Ansay à s'agenouiller, puis l'ont tué. Ils se sont sauvés en France et ne sont rentrés dans le pays qu'à la déroute des Autrichiens.

Les paysans aristocrates de Creppe sont allés chercher le corps d'Ansay dans les bois de Froide-Cour et sont venus l'enterrer à Spa le 8 juin, qui étoit le dimanche de la Pentecôte, et cela avant la grand'messe.

Le même dimanche, c'étoit la kermesse à La Reid. Un nommé Cherette et Wuidar, autre individu du village de Lorcé, étoient à la fête. Cherette y faisoit la cour à une fille de Creppe, parente de Gilles Ansay. Cet homme étant ivre, eut le malheur de se vanter que c'étoit lui qui avoit donné le coup de grâce à Ansay, et qu'il lui avoit même pris ses bottes. Il étoit innocent du crime qu'il disoit avoir commis, mais il vouloit se donner le nom d'être un vaillant patriote.

A l'instant même, il est arrêté, ainsi que son compagnon, ils sont amenés à Spa et conduits en prison. L'avocat De Leau le vint charger de fers et de chaînes d'un poids énorme, sans aucune pitié.

La femme d'Ansay et ses parents se sont rendus à la porte de la prison, et par le guichet, ont parlé à Cherette qui a donné beaucoup de renseignements ; mais il ne se vantoit plus d'être l'auteur de l'assassinat. En entendant cela, la femme Ansay tomba évanouie et on la porta dehors, tandis que les sentinelles faisoient retirer la foule.

Quelques jours après, on a conduit sur une charrette, les deux prisonniers bien liés et garottés, et on les a enfermés

au château de Stavelot ; le crime ayant été commis sur le pays de Stavelot.

Les Autrichiens ont eu raison en peu de temps des Lognards. Ils mirent le feu à cinq maisons du village de Lorcé, après les avoir pillées. Quant aux auteurs de cette rébellion, ils parvinrent à s'enfuir en France.

Dans ce même moment, sont arrivés ici, plusieurs centaines d'hommes du ban de Herve et de Limbourg, qui se disoient volontaires Limbourgeois, et prenoient, soi-disant, le parti de l'empereur. Ils se sont rendus à Stavelot et dans les villages de nos alentours ; ils y ont commis tous les crimes imaginables. Il n'y avoit plus ni lois, ni justice, tant il y eut de licence. Cette troupe de voleurs n'ont jamais osé se trouver en face d'un simple piquet de François. Elle ne faisoit que mettre à contribution tout le monde, que sommer et piller. Tous les petits hameaux s'attendoient à être incendiés et ravagés.

« Ce fut par l'intermédiaire des religieux du monastère de Stavelot que les révoltés de Logne obtinrent leur grâce. Ils ont posé les armes et se sont soumis. Le vicaire de Lorcé, nommé Lecomte, avoit été fait prisonnier, et il a passé par Spa pour être conduit à Liège, parce qu'il tenoit avec les paysans. Peu après, vers la Saint-Jean, même mois, on le relâcha et vint être vicaire à Creppe.

» Les émigrés françois ont repassé par Spa, retournant sur Liège, le 8 juin. »

Les deux prisonniers Cherette et son compagnon Wuidar ont été pendus sur le thier de Stavelot (1) et les corps y restèrent jusqu'à l'arrivée des François.

(1) Nous avons trouvé à ce sujet une pièce non citée dans la *Bibliographie liégeoise* et intitulée :

Lettre du ministre de la justice, suivie du jugement de la justice de

L'administration de Stavelot les a fait descendre des potences, et un cortège très nombreux a été les chercher et les a apportés sur la place de Stavelot où on avoit dressé une tombe faite de gazons. On y a placé ces deux martyrs de la Liberté morts pour la patrie. Cette tombe est restée très longtemps devant l'arbre de la Liberté.

Le prince de Wurtemberg ayant été nommé gouverneur-général du pays de Liège, de Stavelot et du Luxembourg (mai 1794), arriva à Spa, et se logea à la *Course Angloise*, derrière le Vaux-Hall. Spa lui doit beaucoup d'obligation et de reconnoissance de ce qu'il nous garantit chacun de toute insulte et molestation. Il resta à Spa jusqu'à la bataille de la *Heid des Gattes*.

Dans ces moments de fatalité, il y avoit continuellement des patrouilles sur les hauteurs de notre fagne.

Des piquets étoient placés à la Géronstère, à Bérinsenne, à Andrimont, au Ru; et il falloit tous les jours des guides pour les conduire à leurs postes.

Tantôt c'étoit de jour, tantôt de nuit, qu'il falloit aller avec eux à Verviers, à Theux, à Sart; on étoit terriblement tracassé et maltraité par ces soldats qui nous regardoient comme leurs ennemis jurés.

L'armée françoise ayant pénétré en Belgique pour la seconde fois, le prince-évêque prend la fuite ainsi que toutes les meilleures familles de Liège qui sont de son parti. Le bourguemaitre et les magistrats de Spa, ainsi que les plus hautes familles se sauvent aussi à Blankenheim, et ils y conduisent leurs meubles et bestiaux. Le prince de Wurtemberg fait assembler le peuple au son du tocsin,

paix du canton de Stavelot, sur l'homicide de Hubert-André Widar, de Chesson, député de la commune de Lorcé, depuis la Révolution de 1789, l'un des martyrs de la liberté. Liège, Bollen, prairial 1798, in-4°, de 8 pages.

et fait nommer une régence. Jean-François Dechesne et Jean-Pascal Defossé sont nommés présidents avec d'autres membres. Le prince témoigna un vif mécontentement contre les magistrats qui avoient pris la fuite avant qu'il ne nous eût quittés.

L'anarchie et les mauvais traitements avoient cessé ici dès l'arrivée du prince de Wurtemberg, cependant, on étoit toujours sur le qui-vive et on craignoit beaucoup d'être incendié et pillé.

On voit passer ici continuellement des convois d'une longueur terrible, composés de chars et chariots qui emportoient les riches trésors des monastères de la Belgique et du pays de Liège, vers l'Allemagne.

Le 10 août 1794, la Régence de la communauté fait assembler tous les habitants propriétaires de biens-fonds et de maisons, à l'effet de délibérer sur une levée d'hommes destinés à aller pionner et travailler à l'armée autrichienne à Dinant, et cela afin de s'exempter d'exécution militaire. Mais pour s'en préserver, ils ont fait partir tous ceux qui n'avoient rien à garder ou à surveiller et qui étoient des étrangers établis ici, sans avoir aucune propriété. N'étoit-ce pas à ceux qui avoient des biens à les garantir, en allant travailler aux retranchements de Dinant, et non pas à ceux qui n'avoient rien à perdre ?

Deux levées de travailleurs étoient déjà parties et avoient eu pour guide, Lambert Lezaack, menuisier-inspecteur de la commune.

La dernière venoit de quitter Spa et étoit arrivée au *Marteau*, quand un courrier apporta contre-ordre, et la fit rentrer à Spa jusqu'à nouvel ordre.

M. Dujardin, curé de Spa, sa sœur et son vicaire emportèrent l'argenterie, les vases sacrés et les ornements les

plus précieux de notre église, et ils prirent la fuite vers l'Allemagne. Il établit comme administrateur pour le remplacer M. Hubert-François Lohet, prêtre de la fondation de Sclessin. Les Pères Capucins, à leur tour, emportent aussi leurs ornements, leur lingerie, etc. De dix-sept qu'ils étoient au couvent, il n'en est resté que quatre, le Père Fulgence, deux frères, et le Père Servais, gardien du couvent de Stavelot, qui va les conduire jusqu'au Rhin.

— Bataille sanglante à Fleurus, victoire remportée par les François. Les Autrichiens sont forcés de battre en retraite sur le pays de Liège.

L'anarchie recommence à Liège. Quelques-uns plus audacieux et plus téméraires vont trouver une poignée de François du côté d'Oreye, les sollicitent, les engagent à marcher sur Liège.

Les François cèdent à ces instances et apparoissent bientôt sur les hauteurs de la ville. Plusieurs engagements ont lieu entre François et Autrichiens. Ceux-ci battent en retraite dans la ville. Les Liégeois tombent sur eux, mais ils sont vigoureusement chargés, et sont tués sans pitié ni miséricorde. C'est à ce moment que l'action fut la plus chaude, et dans les petites rues qui arrivent au pont des Arches. Les Autrichiens avoient fortifié ce pont avec des batteries. Ils ont commencé à tirer à boulets rouges. La résistance a été des plus vigoureuse de part et d'autre. Les Liégeois se sont signalés par des actes héroïques, avec le peu de François qu'ils avoient avec eux.

Si les Autrichiens en avoient eu le temps, ils auroient battu mine et fait sauter une des arches du pont afin d'arrêter la marche des ennemis.

L'acharnement des Liégeois, la crainte de perdre leur ville leur fit braver tous les dangers. Ainsi, malgré les boulets et

la mitraille, malgré un feu vif et continu, unis aux François, ils ont monté plusieurs fois à l'assaut et sont parvenus à emporter le pont des Arches. De là data son nom de *pont de la Victoire*. L'armée des impériaux fut rejetée de l'autre côté du pont d'Amercœur. Une grêle de pierres, de l'eau chaude, du plomb fondu tombèrent continuellement sur les malheureux Autrichiens; les habitants faisoient un feu continu par les croisées, aussi bien des caves que des greniers. Il y eut des scènes d'horreur épouvantable. Enfin les François unis aux Liégeois furent victorieux et tous maîtres de la ville. Ils vinrent fermer la porte du pont d'Amercœur, firent des barricades et un retranchement. L'armée autrichienne alla camper à la Chartreuse et commença à envoyer des bombes et des boulets rouges sur la ville; elle détruisit de fond en comble tout le faubourg d'Amercœur. Tout y fut mis à feu et à sang. On pillait et saccageait les maisons, violait les filles et les religieuses des couvents.

Partout on ne voyait que feu et sang. Les Liégeois et les François tiroient de la Citadelle sur la Chartreuse, et à leur tour les Autrichiens tiroient sur la Citadelle. Enfin le général françois envoie un messenger à la Chartreuse, au général, le prévenir que s'il continuait à agir ainsi à l'égard de la ville et des faubourgs, en revanche partout où l'armée françoise mettrait les pieds sur le territoire de l'empereur d'Autriche, il mettrait aussi tout à feu et à sang. Dès lors, le général de l'armée impériale fit cesser de tirer sur la ville et les faubourgs.

Ici, à Spa, on célébrait la fête de l'érection du Saint Sacrement. Le dimanche après la fête de Saint-Jacques, le 25 juillet, les fidèles étoient au salut quand on entendit tout à coup une canonnade épouvantable. Pendant la nuit, on reçut des nouvelles, à Spa, de cette sanglante bataille. La

ville de Liège resta fermée jusqu'au 18 septembre suivant. Il y avoit des camps de distance en distance, depuis *le Petit Thier*, pays de Luxembourg, à *Trois-Ponts*, *Hautregard*, *la Heid des Gattes*, *la Chartreuse*, enfin jusqu'à Maestricht. On n'avoit plus ici aucune relation ni commerce avec Liège. La misère y étoit affreuse et le pain très rare et très cher. Cependant il y avoit des hommes téméraires qui y alloient à chaque instant porter des lettres et y conduire des personnes. Ils passaient à travers l'armée autrichienne et traversaient la Meuse.

Lambert Boda a fait des actes très hardis; il passa beaucoup de lettres à Brixhe et lui conduisit sa femme. Les chasseurs autrichiens firent plusieurs fois feu sur lui, heureusement sans l'atteindre. Il ne fut pas arrêté une fois. Il faut dire que cet homme fut, après, très mal récompensé, et se fit chef de brigands.

La régence de Spa a beaucoup souffert dans toutes ces affaires et dans toutes ces circonstances.

Les deux bourguemaitres devaient se lever plusieurs fois la nuit pour procurer des guides, des voitures, des rafraîchissements qu'on leur demandoit à chaque instant pour se rendre aux camps.

La régence se trouvoit n'avoir aucun fonds dans sa caisse. Ainsi, elle a dû faire faire des portions de bois (coupes) en septembre! au Parfondru, derrière Creppe. Affiches et annonces ont eu lieu le 18 de ce mois, sur les lieux mêmes. Le 17 septembre, jour de Saint-Lambert, vers les cinq heures du soir, on a commencé à entendre une vive canonnade qui a duré jusqu'à la nuit. Plusieurs personnes disoient que les Autrichiens attaquoient la ville de Liège. D'autres assuroient que ce n'étoit pas si loin, que c'étoit du côté de Sprimont.

Le lendemain 18, de très grand matin, et longtemps avant la pointe du jour, on commença à entendre le grondement des canons. On auroit dit que toutes les foudres du ciel étoient en courroux et alloient tout détruire. Le bruit étoit effroyable. Bientôt tout le monde fut découché, et fut dans une terreur affreuse, car on ne savoit ni ce qui alloit arriver, ni ce qu'on alloit devenir.

La population couroit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. D'autres prenoient la route vers l'Allemagne, pour y chercher leur salut. Une petite partie se rendit le même jour, néanmoins derrière Creppe pour y acheter des portions de bois, ainsi que cela avoit été publié, mais les magistrats ne purent s'y rendre, tellement ils avoient de tracas et d'inquiétudes. Il n'étoit, pour eux, plus question de procéder à cette vente de bois.

Les amateurs qui étoient venus pour acheter, dans la forêt, avoient beau attendre, personne ne vint pour faire vendre. Les acquéreurs étoient pourtant munis d'argent afin de payer comptant ainsi qu'il étoit dit sur les annonces.

Entretiens les Autrichiens sont tombés sur notre monde et lui ont volé leur argent, leurs montres, leurs boucles d'argent qu'ils avoient sur leurs souliers. Tous ces individus ont été obligés de s'enfuir au plus vite vers Spa, et ils y sont parvenus avec bien de la peine et au péril de leur vie.

Vers les onze heures du matin, toutes les fagnes, toutes les bruyères, toutes les forêts, toutes les campagnes, toutes les grandes routes et chemins ont été couverts de troupes.

La cavalerie françoise avoit formé ses rangs dans la vallée d'Ambrière, afin de faciliter aux fantassins le passage de l'eau et monter la Heid des Gattes. Les François y montèrent avec un courage héroïque. Les troupes autrichiennes faisoient un feu effroyable pour empêcher l'escalade et

firent aussi descendre en bas de la montagne les canons eux-mêmes, des affûts, des chariots, des charrettes pour renverser les soldats qui vouloient parvenir au sommet. C'étoit un carnage pitoyable.

Les François auroient perdu beaucoup de monde avant d'arriver sur la montagne, s'ils n'avoient arrêté le berger de Monsieur de Montjardin qui leur indiqua un petit sentier détourné. Aussi furent-ils bientôt maîtres de la *Heid des Gattes*.

Les Autrichiens sont battus sur tous les points, et n'ont que peu de temps pour s'enfuir au plus vite. Le camp établi à Hautregard, ceux de Trois-Ponts, du Petit-Thier se sauvèrent aussi vers l'Allemagne.

La Reid, Becco, le Trou de Quarreux et tous les petits villages d'alentour sont pillés. La femme du vieux juge de paix Hautregard qui s'étoit sauvée dans les bois, fut violée et volée par les Autrichiens, et elle mourut des suites de sa frayeur.

Le Thier-du-Mont au-dessus de Theux fut aussi dévasté. On faisoit déchausser les gens pour leur prendre leur chaussure. Ainsi Jean Gobard qui étoit au camp avec sa voiture et ses deux chevaux a été détroussé, on lui prit ses souliers hors des pieds, et il fut quitte de toute son *attelée*. Il rentra à Spa pieds nus, et avec son fouet seulement.

Ici, à midi, on sonna l'alarme et on cria sauve-qui-peut.

Toutes nos montagnes étoient couvertes de piquets d'observations, ainsi à *Annette et Lubin*, au *Pavillon*, aux *Blanches-Pierres* ; aussi large et aussi long qu'on peut voir, tout étoit empli de troupes de fuyards. Le camp d'Hautregard ayant descendu en hâte les bois de la Reid arriva au village de Marteau pour prendre ensuite la route de Theux.

Le prince de Wurtemberg ne quitta Spa qu'à midi, avec le peu d'aristocrates demeurés ici et qui attendoient le résultat de cette sanglante journée.

Spa se trouva dans une situation d'épouvante dont on ne peut se faire une idée. Etre à tout instant sous le coup d'un pillage, ou d'être mise à feu et à sang. Ce ne fut que vers trois ou quatre heures après-midi qu'on fut un peu rassuré, mais cependant encore inquiet. Les Spadois faisant partie de l'armée française vinrent se montrer, le soir, au Marteau. Mais ils s'arrêtèrent là et n'osèrent pas tenter d'entrer à Spa.

Le camp de la Chartreuse prit aussi la fuite; la ville de Liège fut libre et tous les passages furent ouverts. L'armée autrichienne fut repoussée au delà du Rhin.

Tous les Spadois qui faisoient partie des armées françaises et tous les chefs de notre révolution qui avoient quitté le pays à la retraite de Dumourier, sont rentrés à Spa dès le 20 septembre. L'administration communale a été renouvelée. Jean-François Jehin a été nommé président, et Pierre Tahan, menuisier, Joseph Debatty, maçon, Pierre-François Picard, cabaretier, Nicolas Wilkin, serrurier, membres. Je laisse à penser de quelle manière les affaires ont été menées, par des hommes notoirement révolutionnaires.

En même temps, on vient d'établir à la Redoute dans les salons de billards, l'*Administration centrale*; le marquisat, les pays de Stavelot, de Logne et de Limbourg y envoient leurs membres.

« Elle étoit composée de deux membres de Spa, Jean Nadrin ardoisier et Briard apothicaire; deux de Theux, Dethier et Presseux; deux de Stavelot, deux de Malmedy, deux du Ban de Sart, et deux de Jalhay, un nommé Legrand et l'autre d'Arbepine. »

On planta l'arbre de la Liberté devant la fontaine du Pouhon.

« Cette cérémonie étoit accompagnée de musique et de danses. On est allé ensuite à la paroisse en cortège, et on y a dansé des rondes. La première qui conduisit la danse étoit une dévote décorée d'un ruban tricolore, et à la suite venoit un nombre infini de républicains et républicaines.

» En octobre, on a d'abord monté la garde par jour, cette garde étoit destinée à l'Hôtel de ville, à l'arbre de la Liberté et au bureau de vérification des assignats. »

Tous les citoyens qui avoient été en France et qui sont rentrés à Spa ont été prendre leur logement dans toutes les bonnes maisons des émigrés, ils s'y sont fait donner à boire et à manger tant qu'il y en a eu, par les gardiens et par les domestiques de ces demeures.

Une Commission administrative a été nommée par l'Administration centrale afin d'aller mettre les scellés sur tous les meubles et denrées des maisons d'émigrés.

Brixhe, vérificateur général des assignats, vient établir son bureau au *Lion Noir* ; bureau qui a eu une longue durée. Les assignats sont mis aussitôt en circulation et on établit le maximum sur toutes les marchandises.

La Municipalité, pour faire circuler les assignats, donnoit un pain de sept livres deux fois par semaine à chaque ménage.

L'administration communale réquisitionne des ouvriers pour enlever les produits de la récolte chez les émigrés et les fait conduire à la douane et dans les écuries de Bérinzenne, appartenant aux De Leau. Les pommes de terre sont conduites à l'entrepôt dans les caves, ainsi qu'au *Lion Noir* et en d'autres maisons. Ils se sont fait donner les clefs des caves et y posent les scellés.

Toute la récolte manqua partout cette année, et les denrées n'eurent point de prix. Les boulangers vous donnoient du très mauvais pain par la fenêtre sans vous ouvrir la porte de leur boutique. Tout le monde assemblé devant la maison, se battoit, se déchiroit, s'arrachant le pain hors des mains. Telles étoient la rareté des vivres ici et la famine, que le pain n'étoit qu'un composé de sable et de *favette*. Si on avoit enlevé les deux croûtes et qu'on les eut jetées contre les murailles, elles y seroient resté collées. Et l'on vendoit cela cinq escalins. Le café se vendoit douze escalins, le sucre de même; la livre de farine d'avoine neuf sous; quant au sel, on ne le connoissoit plus, tant il étoit rare.

A certain jour pendant le décadi, chez le citoyen J.-F. Jehin on vendoit un petit pain treize sous en assignats. Et si une personne étoit soupçonnée d'être aristocrate, elle étoit accablée de mille injures; on la qualifioit de mauvais républicain, de mauvais citoyen. Les braves gens étoient forcées de souffrir tous les mauvais traitements, et elles devoient être encore bien contentes d'obtenir leurs petits pains tandis que les bons citoyens faisoient leur partage de deux ou trois grands sacs remplis d'excellents pains, faits avec les grains enlevés chez les émigrés.

Telle étoit la justice qui régnoit ici.

On a pris ensuite toutes les pommes de terre qui étoient dans les caves, au *Croupet*, appartenant aux Lezaack, rue Neuve; puis l'Administration centrale a pris des voitures en réquisition qu'elle a fait charger et on a conduit ces pommes de terre à Verviers où on les a distribuées à la populace, car elle avoit juré de venir exterminer toute l'Administration centrale, si on ne lui donnoit pas à manger.

On a aussi fait quelques petites distributions aux gens de Spa, pour ne pas dire aux pauvres, puisque tout le monde

étoit généralement dans la plus grande misère. Tous nos bons citoyens qui étoient en fonction, n'ont pas oublié de prendre leur bonne provision de toutes ces denrées.

« J. F. Jehin fut chez Madame Storheau (son époux étoit émigré), pour faire la visite de la maison. Il y avoit entre autres provisions, quatre pots de beurre, il en prit deux en disant à la dame Storheau que c'étoit actuellement le règne de l'Égalité et il fit ainsi de beaucoup d'autres meubles. Voyant un crucifix dans la chambre de Madame, il le prit et le jeta dans le feu, en disant que s'il avoit des jambes, il devoit bien en sortir. »

C'étoit l'ordre qui régnoit ici.

Il y avoit ici un magasin de porcelaines composé de tout ce qu'il y avoit de plus beau dans ce genre et appartenant à Sa Majesté le Roi de Saxe. Nous en avons déjà parlé. Toutes les pièces se vendoient à prix fixe, d'après ce que le registre du dépôt portoit, correspondant à un numéro. On y voyoit quantité de services de la valeur de cent louis d'or. Le gouvernement y fit mettre les scellés, mais nos bons républicains ne manquoient pas d'aller y faire leur visite, la nuit, et d'y faire aussi leurs beaux choix. Ce superbe magasin contenoit des marchandises de l'espèce pour des millions. On ne parloit à tout instant que des vols qui s'y commettoient la nuit et jamais on ne fit ni recherche, ni visite. Les plus proches voisins y alloient faire leur tournée par leur grenier qui communiquoit avec celui du magasin, et on descendoit ainsi dans celui-ci, qui étoit au *Cœur brûlant*, dessous l'Hôtel de ville.

Ces voisins avoient leurs commodes, leurs tables, des planches à l'entour de leurs chambres, couvertes de ces riches services, sans compter ce qui avoit été vendu sous main à Stavelot et à Malmedy.

Fatigué et rempli de toutes ces belles porcelaines, le gouvernement a enfin nommé le citoyen Briard, propriétaire du Tonnelet en qualité de commissaire pour procéder à la vente de tout ce qui restoit du magasin, en assignats. Des annonces ayant été faites dans tous les journaux, il s'est trouvé ici un nombre considérable de bons républicains qui s'y sont rendus pour acheter. La vente du magasin a duré quatre semaines et on y a vendu continuellement. Beaucoup de ces acquéreurs ont fait fabriquer des caisses d'objets qu'ils sont allés vendre en Hollande et en France.

Telle a été la destruction de ce beau dépôt.

Dans le même moment, le gouvernement fit du vieux Waux-Hall, un hôpital pour les vénériens. On a été enlever des maisons des émigrés, des voitures de meubles tels que bois de lit, matelas, lits de plumes, draps de lits, couvertures de laine, traversins, oreillers, batterie de cuisine, tables, chaises, etc., etc. A la maison pastorale on a chargé deux voitures des meubles appartenant à M. le curé Antoine Dujardin. Tout a été transporté au Waux-Hall. En peu de temps les grandes salles, les salons de jeux, les pièces du bas furent remplies de bois de lit prêts à recevoir des centaines de malades. Il y en vint plus de quatre cents.

Cet hôpital a servi à tout ce qu'il y avoit de plus vil, aux plus crapuleux vauriens, mais c'étoient des républicains.

Pierre Tahan, menuisier et administrateur, en faisant des changements dans le Waux-Hall pour monter une cheminée, enfonça tout à coup le plafond et tomba sur une cachette qui contenoit tout le beau mobilier de l'établissement, tels que la batterie de cuisine, tous les grands rideaux des grandes salles, tout le linge, nappes, serviettes, argenterie, les draps des billards, des canapés, des chaises. Tout fut volé, et on prit là pour plus de vingt mille florins

de Liège. Charles Lemaitre de la *Cour de Londres*, qui avoit part avec les autres sociétaires, dans le Waux-Hall, avoit laissé là une quantité de bois d'acajou, et d'autres bois rares qui lui servoient dans ses ouvrages d'ébénisterie. On lui vola tout. Cet homme perdit, dans ces bois, pour plus de quatre mille florins.

Afin de préserver de la rigueur de l'hiver, la façade du Waux-Hall telle qu'on la voit, on dressoit toutes les années, après la saison, une palissade très solide faite de grandes pièces de bois qui étoit posée à terre et toute couverte de planches de sapins ; elle s'élevoit jusqu'au toit. Rien que pour placer cette charpente, il coûtoit douze louis d'or et douze pour l'ôter au printemps. Tout cela a été brûlé par les vénériens.

L'Administration nommée à cet effet fit mettre en réquisition cinquante ouvriers pour couper les bois dans la *Heid Fanard*, bois du gouvernement épiscopal. On dut employer vingt-deux voitures pour amener le bois au Waux-Hall. Tous les ouvriers et voituriers étoient changés tous les décadis.

On fit aussi couper pour le même usage tous les beaux bois des émigrés, tels que ceux du *Pouhon des Vers* à M. Heyne de la *Fontaine d'or*, de M. Jean-Noël Talbot, tanneur-propriétaire de l'*Espérance*, celui du *Thier de la Roche*, appartenant à L. Xhrouet de la *Belle Vue*, celles de la *Haye de Paire* aux Wassons et à L. Heyne, la belle *Haye de Nivelles*, où il y avoit une grande quantité de chênes d'une grosseur magnifique, appartenant à Madame veuve Gilles Lezaack.

C'étoit là, dans ces beaux bois, que les étrangers donnoient leurs parties de danse, et leurs fêtes champêtres avant l'érection de la Redoute. De tous ces bois, il n'est resté que le souvenir.

Dans toute la *Heid Fanard*, *Dans-le-Sart*, au delà de chez Jamar, dans le *Fond-ti-bon-Coreux*, où l'on pouvoit compter les gros chênes par milliers, il n'en est resté aucun ; tout a été abattu. On avoit établi sur le cimetière un magasin de bois, tant pour les troupes que pour l'hôpital des vénériens. Les corps de gardes, l'Administration centrale et communale, et tous les boulangers qui confectionnoient le pain pour les troupes étoient chauffés avec ce bois. Les bons bourgeois, aussi bien que la dernière classe contribuèrent à la destruction des forêts de la mense épiscopale.

Spa étoit sans travail, sans ressources, et la misère y étoit à son comble. L'hiver fut, en outre, d'une rigueur qu'on n'avoit plus vue, on le disoit plus rigoureux que dans l'année 40.

« Les denrées ont été d'une rareté sans exemple, on ne pouvoit trouver ni bière, ni brandevin. La petite mesure dite *roquille* se vendoit cinq sous. On ne pouvoit avoir de denrées des boutiques d'aucun pays à cause de la descente des François en Hollande, toute communication avec ce pays, avec la France et l'Allemagne étoient interdites.

On fit à ce moment la cérémonie d'un nouveau républicain, le fils de Pierre-Remacle Tahan étant né, il l'a fait porter à l'Hôtel de ville et on l'a présenté à l'Être suprême. On a découvert l'enfant et on l'a montré nu à l'Assemblée pour faire voir que c'étoit un garçon. Cette cérémonie a été faite par les municipaux et enregistrée. »

On a aussi saisi dans les caves des émigrés, tout le vin qui s'y trouvoit et on l'a transporté à l'hôpital des vénériens. Ayant entre autres trouvé une cave à l'hôtel de *Belle-Vue*, dont la porte étoit murée, des citoyens sondèrent les murailles et percèrent des trous, partout, dans le bâtiment. Contre le jardin, près de la porte donnant sur la *Grande*

Belle-Vue, ils défoncèrent le pavé et y ont trouvé une quantité énorme de belles porcelaines et d'autres jolis meubles. On a saisi la servante qui étoit la sœur de la femme Piroson et on l'a conduite en prison. Les citoyens qui l'enfermèrent, espéroient tirer d'elle des aveux, en obtenir des renseignements qu'ils n'ont pu avoir. A la suite du temps, on a été forcé de la lâcher.

L'Administration frappa ensuite des réquisitions de riz et d'autres épiceries sur tous les débitants de ces denrées, et sur tous ceux qui avoient le nom d'être aristocrates. Des chariots alloient et venoient continuellement de Liège, transportant du miel, du sucre, du riz, du vin, enfin tout ce qui étoit nécessaire à l'hôpital. Arrivés à Spa on les conduisoit à l'entrepôt. Le matin on crioit : au voleur ! car on avoit enfoncé les portes, ainsi que les chariots. Puis on se contentoit d'en dresser procès-verbal. La même chose se passoit au Waux-Hall. On crioit qu'on avoit volé dans les dépenses, on faisoit de fausses signatures, faisant des bons pour des rations qu'on ne livroit pas.

L'hôpital contenoit au moins de 300 à 400 hommes.

Les vénériens avoient à leur tête, un président qui étoit mitré, tous portoient des chappes, des chasubles, faites avec les tapisseries et tentures qu'ils avoient arraché des parois et ils s'en habilloient. Puis sortant des salles, croix en tête, ils marchaient deux à deux, faisant le tour de la cour et du jardin, en chantant des litanies obscènes et remplies d'ordures, tout ce qu'il y a de plus affreux.

Vers le printemps, un dimanche, au moment où l'on y pensoit le moins, ils se livrèrent encore à cette procession criminelle. La garnison ne se défiant point, ils sortirent par la porte de derrière le Waux-Hall, descendirent la rue de la Sauvenière, passèrent devant l'église à 3 heures de l'après-

midi, heure à laquelle on étoit occupé à chanter vêpres, tandis que les vénériens chantoient leurs exécrables litanies. Ils ont ensuite repris la route de la Géronstère et sont rentrés au Waux-Hall.

Sitôt qu'on a vu cette sortie téméraire, on courut de suite porter plainte à M. Lacomble, commissaire de guerre qui a fait battre la générale. La garnison a pris les armes et est montée droit au Waux-Hall, accompagnée du Conseil de guerre et de beaucoup de bourgeois venus par curiosité.

Des ordres très sévères ont été donnés, les vénériens ne sont plus sortis. C'étoit bien nécessaire après tant de scènes scandaleuses qu'on devoit souffrir et supporter avec tant de peine pour la jeunesse des deux sexes qui répétoit à chaque instant les litanies abominables. Heureusement Dieu mit fin à ces horreurs.

Comme il n'y avoit plus de bois à trouver, toutes les forêts de la mense épiscopale ayant été détruites et ravagées, le gouvernement transféra l'hôpital au monastère de Stavelot.

En très peu de temps, ils démolirent cette vaste et superbe église, la plus belle après Saint-Lambert dans le pays. La tour se composoit de deux dômes superposés, d'une énorme hauteur, deux galeries faisoient le tour de ces dômes. Il y avoit douze grosses cloches, un magnifique carillon et de grandes orgues. Toutes les ferrailles, le plomb, le cuivre ont été volés, en peu de temps.

Ils ont commencé par démolir la tour et les deux petites nefs, puis après, la grande nef, afin d'en avoir les bois de construction pour faire du feu. Toutes les statues, les lambris, les armoires, les stalles, les autels ont été brûlés. De plus, ils ont déterré le cadavre du prince-abbé Jacques de Hubin, l'ont brûlé et ont jeté ses cendres à la rivière.

Telle a été la fureur de ces infâmes scélérats. Enfin, après avoir détruit les bois du prince de Stavelot, cet hôpital a été transféré au monastère de Saint-Laurent à Liège.

Dans ce temps de terreur, les républicains établirent un nouveau culte, appelé la théophilanthropie. Ils s'emparèrent de l'église Saint-André, à Liège, en face de l'Hôtel de ville, et là, tous les décadis, ils chantoient des hymnes révolutionnaires.

Ils avoient un ministre, faisant les fonctions, revêtu d'une grande robe tricolore, d'une écharpe et d'un bonnet rouge. Il enseignoit le catéchisme républicain, ainsi que les droits de l'homme et du citoyen. Dans toutes nos communes, les instituteurs étoient forcés d'enseigner à leurs élèves ce catéchisme, et de les conduire à l'Hôtel de ville, les décadis, pour y recevoir l'instruction du président revêtu de son écharpe tricolore.

Cela a duré jusqu'à ce que Napoléon vint renverser les Cinq-Cents à son retour d'Egypte.

A cette même époque, on avoit établi sur le cimetière un parc de bêtes à cornes enlevées aux paysans des Ardennes et des villages d'alentour. Ces bêtes furent exposées à toutes les injures du temps, sans abris. Elles n'avoient pas de quoi manger et crevoient pour ainsi dire de faim mille fois, avant que d'être tuées.

Il y en avoit qui mangeoient la terre, tant elles avoient faim. Le cimetière est devenu presque de suite une fange, où il n'y avoit qu'une mer de boue.

Un homme qui y seroit tombé auroit enfoncé jusqu'à la ceinture. Ces animaux étoient destinés aux troupes et à l'hôpital. On avoit établi l'abattage, à l'endroit où s'élève l'hospice Saint-Charles. Dans cette effroyable calamité de famine, on voyoit les femmes, tant du Vieux-Spa que des

environs, aller disputer aux chiens, le sang des bêtes qu'on tuoit pour faire des boudins, tant elles étoient affamées.

Le gouvernement ordonna une réquisition de souliers. Cela ne manqua d'être réparti sur les aristocrates et sur les personnes qui en avoient le nom. Plusieurs d'entre elles furent obligées de vendre hors de leurs biens-fonds pour satisfaire à cette contribution. Car faute de cela on y étoit forcé par l'exécution militaire.

« Les réquisitions avoient commencé dans le courant de janvier. Elles furent faites avec beaucoup de vexations et contre qui on voulût. Celles des bêtes à cornes ont eu lieu de même manière. Ainsi Jean Heine avoit trois vaches, on lui en prit deux, chez la veuve du greffier Lezaack on en prit dix-huit. La réquisition qui s'est faite dans le pays de Stavelot a été plus légale, tant en foin que du reste. Les charretiers étoient à tout instant réquisitionnés sans qu'on leur donnât ni nourriture ni argent, il ne circuloit que des assignats et l'on ne pouvoit en faire usage. »

L'an 1795 les couvents ayant été supprimés, le 17 janvier, un des religieux des Capucins à Spa, célébra la messe après minuit, pour la dernière fois, et consuma toutes les saintes hosties, enleva ensuite le ciboire, deux calices et le reste des ornements avec les linges; tous les beaux ornements étoient partis pour l'Allemagne avant l'arrivée des François.

Le gouvernement a fait mettre les scellés par le juge de paix, sur l'église, la sacristie et la bibliothèque, a fait vendre le couvent et tous les meubles qui y étoient restés.

L'an 1810, le 18 mai, Damseaux, propriétaire, a fait démolir cette église, avec deux ailes du couvent.

Il ne reste plus que la partie où est maintenant le réfectoire et la basse-cour. On a trouvé en ôtant les pavés de l'église, sous la pierre sépulcrale, le cœur du fondateur,

dans une boîte de cuivre, renfermée dans une autre de plomb. Cela a été une perte considérable et bien malheureuse pour Spa d'avoir supprimé ce couvent qui faisoit un rapport considérable à cette ville.

Le tabernacle de cette église est maintenant à la succursale de Becco et le Christ du maître-autel qui servoit aux solennités est à la succursale de Roanne, pays de Stavelot.

Il y avoit autrefois une grande croix à l'entrée de la porte des Capucins contre la muraille de la maison du *Prince Ferdinand* (1), que le gouvernement françois fit abattre avec tous les signes de religion, parmi les rues.

La cloche du couvent des Capucins de Spa a été transportée à Reth, province de Luxembourg. Elle sonnoit les heures et une petite sonnoit les demi-heures et les quarts d'heures. Cela a fait beaucoup de tort au Vieux-Spa quand on a cessé.

Dans le mois de germinal 1795, le décadi, eut lieu la fête de l'agriculture. Les bons républicains ont fait dresser un autel au milieu du Marché, en face de l'Hôtel de ville. Ils y ont placé une déesse, statue qu'ils avoient été prendre dans le corridor et à l'entrée de la grande salle de la Redoute ; ils ont orné cet autel de gros lauriers, de tapis. Puis on a convoqué tous les laboureurs afin qu'ils se rendissent ce jour-là devant l'Hôtel de ville, avec une charrue, herses, pioches, fourches, fléaux, van, semoir, râteaux, etc.

On distribua aux plus anciens des bâtons blancs, puis ils se formèrent en cortège, marchant deux par deux selon leur rang. L'Administration communale et centrale suivoit et chantoit des hymnes et des cantiques républicains, accompagnés de la musique et de mille cris : Vive la République ! Ce cortège fit le tour de Spa, comme faisoient nos proces-

(1) Cette maison existe encore avec cette enseigne,

sions et revinrent en face de l'autel de la Patrie, où quatre petites filles habillées de blanc, torche allumée, vinrent poser une couronne sur la tête de la déesse qui étoit sur l'autel.

Le président fit un discours au sujet de cette fête. Tous les anciens munis de leurs bâtons en formèrent un faisceau d'armes.

Le citoyen J.-L. Wolff fit les fonctions de grand prêtre et offrit l'encens à cet autel, aux cris mille fois répétés de : Vive la Nation ! Vive la République ! Cette cérémonie se répéta jusqu'au retour de Napoléon.

« Le 27 février 1795 l'Administration qui résidoit à la Redoute et la Municipalité annoncèrent qu'on célébreroit la fête, le 28, jour du décadi. On appela mon fils Vincent à la Municipalité (1) et on lui demanda de dresser la table et le marchepied du reposoir qu'il mettoit tous les ans, le jour du Saint Sacrement et de la dédicace, pour les processions. Il s'y refusa en réclamant la liberté du culte qui avoit été proclamée, après la mort de Robespierre.

« Le 28, jour de la fête, à 7 heures, un menuisier nommé Gilles Lequin, mis en réquisition et accompagné de quatre soldats, est venu chez moi avec un papier de la Municipalité pour m'ordonner de livrer la table et le marche-pied. Contre la force, il faut obéir. On plaça la table devant l'Hôtel de ville, on y mit une déesse en plâtre haute de cinq pieds. Vers 10 heures du matin, la Municipalité et l'Administration se rendirent à l'Hôtel de ville avec un nombre de villageois qui portoient des bèches, un panier pour semer, une charrue,

(1) Faisons remarquer que ceci est la version du même fait qu'on vient de lire, par Vincent Rousseau. Ce fut là sa dernière relation, car il mourut quelque temps après et son fils continua à tenir note de quelques événements de cette époque.

un râteau, des fléaux et autres outils d'agriculture. On sortit vers les onze heures en forme de procession et on fit le tour que l'on suivoit tous les ans à la fête du Saint Sacrement, accompagné de la musique. Quatre jeunes filles habillées en vestales étoient conduites par la citoyenne Anne-Jeanne Lobet, décorée de rubans tricolores. Au pied de cet autel il y avoit six réchauds remplis de feu et Jean-Louis Wolff en étoit le pontife, il faisoit remuer l'encens qui brûloit en l'honneur de la déesse et il offrit les vœux de la nation en jetant de l'encens dans les réchauds. On chanta un hymne en l'honneur de la déesse. La cérémonie finie, au lieu de rapporter la table et le marche-pied chez moi, on les porta à l'Administration, où on les brisa en morceaux pour se chauffer en disant que le fanatisme étoit fini, qu'ils ne serviroient plus.

» Le 8 avril, il n'y avoit pas moins de 8000 soldats à Spa. L'après-midi le feu prit dans la *Heid Crahay* qui fut toute brûlée.

» Juin. On défendit de faire la procession le jour du Saint Sacrement et cela causa beaucoup de peine à une infinité de personnes.

» Le 5 juillet, l'abbé Lohet instituteur à la fondation de Sclessin, desservoit la cure à la place de Monsieur Dujardin, notre curé qui s'étoit émigré dans le courant d'août 1794 ; il étoit seul prêtre confesseur dans la paroisse.

» L'abbé Jehin revenu à Spa avec sa servante au mois de septembre 1794, s'étoit venu installer à la dite fondation, de sa propre autorité et soutenu par les républicains. Il disoit qu'il ne falloit plus appeler sa servante Catherine, qu'il s'étoit marié avec elle à Givet et qu'on devoit l'appeler la citoyenne Jehin et Catherine disoit la même chose. M. Lohet ayant expiré le 5 juillet 1795 vers les quatre heures de relevée, la

citoyenne Jehin alla de maison en maison, disant qu'on ne devoit pas être en peine que son abbé diroit la messe le lendemain dimanche. (Nous n'avions alors que M. Capitaine, simple prêtre qui disoit la messe et l'abbé Jehin avoit l'envie d'entrer dans la maison pastorale). Aux Capucins, il n'étoit resté au couvent que le Révérend Père gardien Fulgence, confesseur, avec un autre Père, qui lui, ne confessoit pas. Le samedi après le salut, le Père Fulgence se rendit à la paroisse pour enterrer M. Lohet. Le salut fini, l'abbé Jehin vint à la sacristie et endossa de force une dalmatique noire. Le Père Fulgence lui dit d'un ton sévère : « Ne pensez pas venir faire le singe ici. » Le Père Fulgence à la fois alarmé et indigné, ne voulant pas aller de pair avec lui, lui dit encore qu'il ne vouloit pas frayer avec un apostat. L'abbé Jehin l'accompagna malgré lui ; une grande partie du peuple fut indignée de le voir revêtu d'une dalmatique, après tout ce qu'il avoit fait et dit.

« L'enterrement fini, le Père Fulgence me dit : « Mon ami Vincent, quand j'auroi dit la messe demain dimanche, je m'en retournerai chez mon père, car je ne puis plus rester ici avec un homme de cette trempe. » (Par bonheur il y avoit un mois qu'on avoit démis les municipaux, un député de l'Assemblée nationale, Alexandre Maréchal, Nicolas Talbot, Gilles Dechesne et autres avec eux.) Je dis au Père Fulgence que j'avois un moyen d'éviter ce désordre, que M. le curé du Sart avec qui j'étois ami, étoit curateur (collateur) de la cure de Spa et de Jalhay, que j'allois parler dès ce moment aux municipaux et que j'espérois réussir. Je fus les trouver à 6 heures du soir, à l'Hôtel de ville, je leur exposai la circonstance où se trouvoit la paroisse, que le Père Fulgence étoit seul confesseur, que beaucoup de personnes en étoient consternées, que l'abbé Jehin vouloit

entrer à la maison pastorale, que le Père Fulgence alloit quitter Spa, enfin, qu'il y avoit un moyen d'y remédier et de mettre obstacle aux projets de l'abbé Jehin, que M. le curé de Sart étoit collateur de la cure de Spa et que j'étois fort lié avec lui, que s'ils vouloient me faire quelque papier, je partirois à l'instant pour le Sart. Ils en furent ravis, car j'ajoutois que le curé de Sart pourroit nommer le Père Fulgence à la place de M. Lohet, provisoirement. Je me rendis donc au couvent et je fus dire au Père Fulgence que j'allois au Sart trouver M. le curé et qu'il laissât le deuxième Père qui étoit au couvent avec lui, venir avec moi pour dire la messe au Sart, que je reviendroi le lendemain matin avec M. le curé et j'espérois bien réussir. Je partis donc pour le Sart. Arrivé chez M. le curé, il fut tout étonné de me voir à cette heure, je lui exposai les circonstances et je lui donnois le papier des municipaux. Il me fit loger chez lui et le lendemain à 6 heures du matin, nous partîmes pour Spa où nous arrivâmes vers les 8 heures.

» La première chose qu'on nous dit en arrivant à Spa fut que l'abbé Jehin étoit allé à la sacristie et étoit venu à l'autel de M. de Sclessin. Le peuple qui s'étoit rendu à l'église au son de la cloche, le voyant à l'autel, s'étoit enfui et on l'avoit laissé tout seul avec son petit neveu qui étoit avec lui pour le servir.

» A neuf heures du matin, M. le curé du Sart chanta grand'messe (Père Fulgence y assista au chœur), en recommandant l'âme de M. l'abbé Lohet et des autres trépassés, comme d'usage. Puis il dénomma le Père Fulgence pour administrateur de la paroisse, pour confesser et administrer les Sacrements et faire les services. Quant à la célébration des mariages, elle fut réservée au Sart. Le calme fut rendu à la paroisse et le Père Fulgence continua à rester au couvent.

» Dans le courant d'août, Lambert Counet et Doneux furent ainsi se marier au Sart.

» Le jour de la dédicace, M. le curé du Sart vint chanter la grand'messe et les vêpres.

» Sur la fin de septembre, M. le curé Dujardin, notre révérend curé, vint à Spa, ayant séjourné au-delà du Rhin depuis 1794. Il mit pied chez M. Grandjean à l'*hôtel de Flandres* et, les premiers jours d'octobre il rentra à la maison pastorale, à la grande satisfaction de ses paroissiens.

» Dans le courant de septembre, même année (1795) les Pères Capucins qui s'étoient retirés, à l'entrée des troupes françoises, rentrèrent tous au couvent. On tint un grand chapitre dans celui de Liège, dans lequel (chapitre) le Père Fulgence fut nommé gardien du couvent de Spa. Avant cela, il n'étoit que vicaire. Quant au Père Bazile qui lui, étoit gardien auparavant, il n'est point revenu.

» En cette même année on a ordonné et fait annoncer au prône, par M. le curé, un arrêté de la République ordonnant que toutes les femmes mariées ou non mariées seroient obligées de porter la cocarde tricolore, sous peine de punition sévère. »

L'an 1796, le gouvernement porta un décret défendant toutes les cérémonies religieuses hors de l'enceinte des églises, et prohibant tous les signes de religion. Toutes les croix, les vierges qui étoient placées dans les rues, sur les grandes routes, les chemins, furent brisées et détruites. On abattit toutes les croix qui étoient sur les tours des églises. Rien ne fut épargné.

Hockers, pharmacien, qui étoit agent national, étoit un homme sans religion ; il fut très cruel pour les aristocrates et les prêtres. Aussi étoit-il entouré de tout ce qu'il y avoit de plus vil et de plus crapuleux dans Spa.

La même année, au 15 janvier, où parut ce décret interdisant les cérémonies religieuses, hors de l'enceinte des églises, les habitants de Malmedy ne voulurent pas se soumettre à cette loi. Ils ont obligé le vicaire de la paroisse à porter le viatique à un malade, en procession, avec flambeaux, croix et clochette. La gendarmerie est venue arrêter le vicaire et a voulu le conduire dans une écurie pour lui faire ôter ses habits sacerdotaux.

Le vicaire refusa de se soumettre à ces ordres, et dit qu'on le mettroit plutôt en pièces. Les habitants de Malmedy ont couru en foule à l'église pour se procurer des flambeaux, on sonna ensuite le tocsin et voilà une émeute à Malmedy. Toutes les croisées ont été de suite illuminées. La mère de Michel le Hussier dite la Dragonne, prend un sabre et se bat avec son fils qui étoit dans la gendarmerie. L'Administration communale fut forcée de se barricader dans la maison commune, avec la gendarmerie. On envoya à Spa des exprès pour avoir toute la brigade. Celles de Stavelot, de Verviers et de Limbourg, sont parties dans la nuit du 17 pour se rendre à Malmedy. Les troupes de Liège, à pied, avec l'artillerie, ainsi que des cuirassiers arrivèrent ici, pour aller à Malmedy. Toutes les portes des maisons, les volets des croisées, étoient fermés. La ville (Malmedy) — entière fut mise à contribution par les troupes qui séjournèrent là plusieurs jours. Le gouvernement frappa ensuite la ville d'une forte contribution qui fut versée avant que la troupe ne quittât.

C'est Madame Claus qui prêta cette somme à Malmedy et elle n'est pas encore remboursée. Spa aussi devoit être remboursée des rations qu'elle avoit fournies aux troupes lors de leur passage pour cette affaire.

Cette femme dite *la Dragonne*, dont nous avons parlé,

avoit servi sept ans, ce fut un camarade de lit qui reconnut que c'étoit une fille.

« 1796. Au mois de février on a défendu de plus sonner les cloches pour appeler le peuple à l'office divin, excepté la grosse cloche pour le tocsin et la retraite de 9 heures du soir. Il a été ordonné d'ôter les croix des clochers de toutes les églises, comme aussi d'enlever tous signes de religion à l'extérieur. Les prêtres ont été obligés de porter la communion et l'Extrême-Onction aux malades, dans leurs poches.

« Le 25 mars on a ôté la croix du grand clocher de la paroisse. Un nommé Wilkin qui scioit les bras de la croix en chantant à tue-tête, disoit : « Maintenant elle n'aura plus de bras pour prendre du tabac. » Quand les deux bras ont été sciés, on a mis un bonnet rouge sur la pointe qui restoit au sommet de la tour.

« Le Jeudi-Saint qui tomboit en avril, à cause des Assemblées qui se tenoient dans l'église, on a dû chanter la messe à 6 heures; la messe finie, on a porté le Saint-Ciboire avec les saintes hosties à la chambre au-dessus de la sacristie, les paroissiens venoient adorer le Saint-Sacrement par la porte de la sacristie et il y est resté jusqu'au jour de Pâques avec deux cierges allumés.

« Le jour de Pâques on fut obligé de chanter la grand'messe à 7 heures, les autels étoient comme tous les jours de la semaine, il n'y eût ni vêpres ni sermons. Vers les six heures du soir on chanta les complies et le lundi de même. »

L'an 1796, le gouvernement de la République, par un décret, a exigé le serment de tous les prêtres sans distinction. Il étoit tel : « Je jure haine à la royauté, à l'anarchie, fidélité, à la République et à la Constitution de l'an III. » Tous les prêtres réfractaires ont dû se cacher ou prendre la fuite. Ils disoient la messe dans des maisons, des granges, même

des écuries, où ils étaient en sûreté. Tous ceux qui ont été saisis ont été conduits à l'île d'Oléron. La persécution a duré jusqu'au Concordat passé entre Napoléon et Pie VII. Tous les prêtres assermentés ont dû se rétracter et ont dû se confesser à un prêtre non assermenté, après cette convention. Messieurs Henri Dechesne, J.-Hubert Lejeune, Dewaide et Laboureur ont été réfractaires, n'ont pas fait le serment et se sont cachés.

Le dimanche après la kermesse de Spa (septembre), on ne célébra aucune messe; M. Antoine Dujardin, curé, attendoit la décision du synode de Liège.

Le même dimanche vers les dix heures du matin, un ami avoit invité M. J. Goffin, marguillier et Thomas Jehin, à boire une goutte chez Hody, cabaretier, à *la Belle Poule*, en face de l'église. Les gens causoient du serment.

Tout à coup vint à passer l'abbé Jehin. Jehin l'organiste sortit du cabaret et cria après son oncle, l'abbé Jehin : « Bonjour, Monsieur le curé. » — Les républicains avoient comploté de sonner le premier coup des vêpres à une heure et le second à deux heures, et d'installer l'abbé Jehin en qualité de curé. Il avoit dit la messe ce jour-là, mais tous les fidèles avoient pris la fuite et étoient sortis de l'église en s'écriant qu'ils n'assistoient pas à la messe dite par un infâme scélérat comme lui, et ils le qualifioient de *Pirlot*. M. J. Goffin, voyant le coup de temps, quitte ses amis à la hâte et court chez M. Dujardin au plus vite et l'alla avertir de ce qui se passoit avec l'abbé Jehin. Il envoya son voisin Couvreur à Theux chez le curé qui étoit notaire apostolique, afin de savoir s'il ne connoissoit pas la décision du synode. M. le curé de Theux remit une lettre par laquelle le synode ordonnoit de faire le serment.

Nos républicains obligèrent Goffin de sonner le premier

coup des vêpres. M. Dujardin fit appeler de suite ce Goffin et lui ordonna de fermer la porte de la tour, et de se tenir caché avec les clefs jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles. Sur ces entrefaites, Couvreur arriva ; il n'avoit mis qu'une heure et demie pour aller à Theux et en revenir. Il étoit porteur de la lettre qui contenoit la permission de faire le serment. M. Dujardin se rend de suite à la Maison de ville pour y faire le serment. Hockers se tenoit caché pendant ce temps-là, afin de donner le loisir à la plus effrénée crapule, de tourmenter M. Dujardin qui dut souffrir toutes les infamies, essayer toutes les insultes possibles. Après cela arriva l'assesseur Jean Henrard dit Leroux, qui étoit ivre, et vint recevoir le serment de M. Dujardin. La chose faite, un exprès accourt vite vers Goffin, lui venant dire de sonner le second coup des vêpres. Toute cette cohorte étoit comme des tigres enragés lorsqu'elle vit notre pasteur arriver aux pieds de l'autel pour entonner les vêpres. Brixhe étoit monté à l'orgue avec ses partisans et quand l'organiste devoit répondre un verset, c'étoit toujours un air républicain qu'on chantoit. Ainsi se passaient les choses.

Comme je l'ai dit, le prêtre Lejeune et l'abbé Dechesne ont refusé de prêter le serment avec Laboureur, qui étoit vicaire à Winamplanche. Il y a eu ici, division entre les prêtres assermentés et non assermentés. L'abbé Lejeune a dit la messe dans une chambre de sa maison, et les personnes y alloient en secret.

Le vieux Rosette qui est mort, une demoiselle de même, morte au *Grand Monarque*, ont été portés au cimetière sur un bout d'échelle, faute de civière, et couverts d'une faille noire. Ces cérémonies ont été accomplies par l'abbé Lejeune et Laboureur qui donnoient aussi secrètement le baptême aux enfants.

Cela continua ainsi jusqu'à ce qu'on fit poursuivre les prêtres réfractaires qui furent déportés. Ils n'obtinent leur liberté qu'à l'époque du Concordat.

Hockers alla pour se saisir de l'abbé Lejeune, mais il avoit pris la fuite. Quant à l'abbé Duchesne, on le fit sauver par les voûtes de la rivière, sous le Marché, et il fut conduit dans la maison d'un de ses amis au village de Tiège-Sart.

Ses parents prirent le plus grand soin de le tenir caché. Le moine Dewaide fut aussi poursuivi, mais il échappa aux recherches. Il y eut plusieurs prêtres saisis à Malmedy, qui furent conduits à l'île d'Oléron.

Le 17 octobre 1796, avoit paru un décret interdisant de sonner pour n'importe quelle cérémonie religieuse. On fit descendre deux cloches de la grande tour et deux de la petite tour qui furent déposées à l'entrepôt, jusqu'à ce qu'un entrepreneur vint ici. L'église dut emprunter de l'argent et payer un haut intérêt pour racheter les cloches Saint-Pierre et Saint-Lambert. Les deux de la petite tour furent enmenées à Malmedy et vendues à des villages aux environs. L'ordre des Religieux Franciscains ayant été supprimé à la même époque les Capucins de Spa quittèrent leurs habits, on mit le scellé sur la porte de la sacristie et du chœur.

Le 3 février 1797, on leur a rasé la barbe et le lendemain dimanche, ils sont venus dire la messe à la paroisse en habits de séculiers; c'étoit le Père Fulgence qui étoit gardien et le Père Sébastien vicaire et prédicateur à la paroisse. Ils étoient à seize religieux alors.

Alors, ont commencé les assemblées électorales, qui ont eu leurs séances dans les églises paroissiales. Celle de Spa prit le nom d'assemblée des *Eaux minérales*, Malmedy celle d'assemblée des *Tanneries*; et ainsi de suite, des autres qui eurent des noms aussi particuliers.

Les élections eurent lieu d'abord pour nommer des députés qui se rendoient à l'église Sainte-Croix à Liège, afin d'y élire des fonctionnaires qui devoient remplir les premières fonctions de l'Etat.

Dans la première assemblée qui eut lieu à Spa, tous nos aristocrates et émigrés avoient le droit de voter comme les républicains. L'église fut aussitôt partagée en deux camps. Tous nos aristocrates se placèrent dans les longs bancs du côté du Marché. Les républicains appeloient ce parti la place des *Canards du Rhin*, la droite étoit la place des bons républicains.

Le président et les membres étoient placés au milieu du chœur. Les marguilliers avoient pris des mesures avant la séance, afin de dégarnir les autels et les linges et avoient mis ceux-ci en sûreté. Lorsque l'assemblée eut été appelée au son de la grosse cloche, chacun alla prendre place du côté de son parti.

La force armée ne pouvoit pas entrer, on avoit nommé des censeurs pour maintenir l'ordre, malgré cela, l'église ressembloit plutôt à une tabagie, à une orgie, qu'à autre chose. On y faisoit du feu en différentes places, on y tenoit cabaret, on y buvoit la goutte, on y fumoit la pipe, chapeau sur la tête, on y lâchoit l'eau, on y juroit enfin le nom de Dieu comme si c'eût été sur une place publique.

On commença la séance, mais impossible d'y être d'accord. Les républicains vouloient dominer l'autre parti ; à chaque instant s'élevoient des difficultés. A la fin les républicains s'armèrent des *passettes* (des petits bancs) et chassèrent les aristocrates hors de l'église par le grand escalier.

J.-L. Wolff donna de grands coups à M. le médecin Sandberg ; si on ne l'eût délivré, il auroit été assommé, d'autres subirent le même sort. Le président fit sonner la

grosse cloche pour rappeler tous les électeurs, mais les aristocrates ne revinrent pas, et protestèrent de nullité contre le scrutin. L'assemblée fut remise au lendemain, nos républicains durent bien se tenir tranquilles, car ils avoient blessé la loi des assemblées.

Pour les assemblées communales J.-J. Hockers fut élu agent, et Jean Henrard premier assesseur, avec cinq officiers municipaux. Par la suite, Hockers, à l'aide de ses menées fut nommé commissaire du pouvoir exécutif. Lambert Lezaack peintre, fils de Pierre Lezaack qui étoit secrétaire de la municipalité, fut nommé agent pour remplacer Hockers.

L'an 1798 le 23 mars à 7 heures du soir, j'ai découvert chez J.-J. Hockers, commissaire du pouvoir exécutif, un complot qui alloit être exécuté. Il s'agissoit de briser les armoiries de Pierre-le-Grand qui étoient au dessus de la porte de la salle du Pouhon. François Antoine ancien échevin étoit agent, aujourd'hui bourgmaistre. C'est à lui que je me suis adressé. J.-J. Minet inspecteur, L. Houyon, J. Leroy, F. Misson, J. Noël, Defaaz, et moi, nous avons sauvé les armoiries en les cachant chez François Antoine.

L'an 1798 sur la fin du mois d'octobre, au sujet du serment des prêtres exigé par le gouvernement, et par suite aussi des présumées réquisitions frappées pour faire une levée d'hommes qui devoient partir en masse, il y eut un soulèvement dans la province de Luxembourg. « Un certain Lafleur chirurgien et médecin, se mit à la tête et se fit le chef. On somma les villages de prendre les armes ou d'être incendiés en cas de refus. Par suite de cela, une assez nombreuse armée se trouva bientôt prête et prit le chemin vers Stavelot. Nous avons vu de suite arriver à Spa, une assez grande quantité d'habitants de Stavelot et des environs qui venoient se réfugier ici. *L'armée chrétienne* ou *l'armée*

de Jésus-Christ — c'étoit son nom — ramassoit beaucoup de monde par ses proclamations et surtout par ses menaces d'incendier les hameaux qui refuseroient de se joindre à elle. Les brigades de gendarmerie n'auroient pu arrêter les progrès de cette troupe qui arriva le 30 octobre à Stavelot. Elle y vint couper l'arbre de la Liberté, fit chanter un *Te Deum* et sonner les cloches. Partout où elle avoit rencontré des prêtres qui avoient prêté le serment décrété par la Convention, elle les maltraita, fracassa et brisa leurs meubles en blasphémant. — Voilà *l'armée de Jésus*.

Les Spadois se préparoient à prendre les armes et on étoit prêt à sonner le toscin si le hasard eût voulu que cette armée voulut venir à Spa. Mais quelques régiments allèrent au devant d'elle et la repoussèrent.

Le 31, nous avons vu passer dans l'après-midi, des convois de paysans faits prisonniers, et qu'on conduisoit à Liège. Des troupes françoises étoient venues du côté de Luxembourg et d'autres de Liège avec de l'artillerie, étoient passées par ici pour aller vers Stavelot. Plusieurs individus de Spa ont suivi ces troupes, espérant aller faire du butin. Il y a eu un combat à Stavelot, au bas de la ville à l'autre côté du grand pont.

L'armée chrétienne fut battue et mise en déroute, sans qu'elle put se rallier. Un certain Jannès Lovinfosse, maître de b.....l, étoit un de ces fameux républicains qui ne songeoit qu'à piller ce que les braves gens avoient. Il étoit allé à Stavelot à dessein de piller les pauvres paysans. Comme il couroit dans une prairie à l'autre côté du pont de Stavelot, après les fuyards, un gendarme l'aperçoit, le prend pour un brigand ; — et vraiment c'en étoit un — le poursuit à cheval et lui porta des coups de sabre à la figure, sur la tête, si bien qu'il le tua.

Lovinfosse fut enterré après avoir été dépouillé de son argent, près du pont de Stavelot.

Stavelot fut mis en état de siège pour avoir laissé couper l'arbre de la Liberté et une grosse contribution frappa la population.

Le Père Fidèle, capucin et ancien gardien du couvent, dont le nom de famille est Speder, s'étoit réfugié près de sa mère après la suppression. Il avoit été féliciter les avant-coureurs de *l'armée de Jésus-Christ*, du zèle qu'ils avoient pour la religion. Il fut dénoncé et arrêté avec un nombreux convoi de ces pauvres paysans ; en passant par Spa, ils furent insultés et maltraités par nos enragés républicains, entre autres par Wattecamps. Ces malheureux — quarante environ, — étoient arrêtés devant la maison du Marguillier, ils demandoient seulement un peu d'eau, car la chaleur étoit aussi forte qu'en plein été, et ils étoient tout couverts de poussière. Wattecamps leur arrachoit les seaux hors des mains, leur crachoit au visage en leur disant mille horreurs. Un pauvre vicaire couché sur une voiture, étoit couvert de blessures et tout défiguré par suite de la grande quantité de coups reçus sur la tête. Il est mort de ses blessures en arrivant à Liège.

Le Père Fidèle Speder resta deux ans en prison à Saint-Léonard. Plus de mille d'entre ces malheureux furent arrêtés, puis conduits à Luxembourg ou à Liège. Et là on en fusilla un grand nombre. A cet effet, on les menoit par pelotons et pieds nus sur une place, les bras en croix ils récitoyent des prières à haute voix, si bien qu'ils faisoient verser des larmes à toute la ville.

Le plus grand nombre étoit innocent et avoit été trouvé sans armes. C'est assez qu'ils n'étoient pas dans leurs domiciles. Des centaines de braves familles furent ruinées. Il y

eut de ces malheureux qui ont été conduits jusque dans les villes frontières de France et qui ont, ou péri dans les prisons ou par le glaive. Les agents des bourguemaitres ont été réclamés mais c'est avec bien de la peine qu'ils sont sortis de prison. Leur chef Lafleur a été arrêté et conduit à Liège, puis mené à l'échafaud.

Damseaux étoit commissaire du pouvoir exécutif pour le pays de Salm, il a fait beaucoup de mal à Lafleur.

Partout on trouvoit des armes que les fuyards avoient jetées en se sauvant.

Brixhe a donné des ordres pour faire déterrer Lovin-fosse. Un nommé Gosse partit avec une trentaine de ses semblables, munis d'une charrette avec des matelas et l'ont été chercher à Stavelot. Les jeunes gens des deux sexes ont accompagné le corps hors de la ville en cortège, portant des branches de chêne et chantant des hymnes républicains.

Le cadavre étant ramené à Spa, on l'a déchargé de la charrette devant le salon Levoz, et tous nos bons républicains ont été le chercher sur la bière, en chantant des cantiques puis ils l'ont transporté à la salle du Pouhon, où des femmes l'ont veillé pendant deux jours, jusqu'à ce que les apprêts nécessaires pour les funérailles eussent été faits ; le grand homme a été placé dans un cercueil tricolore. On avoit fait creuser la fosse au pied de l'arbre de la Liberté, à l'entrée de la *Promenade de quatre heures*.

Avant de l'inhumer, on l'a porté tout autour de Spa et découvert. Jugez du spectacle, le nombreux cortège faisant retentir l'air de cris : « Il est mort pour la patrie. »

Il a été enterré comme un martyr de la liberté.

Un général ayant passé par Spa, s'est informé de cet enterrement, il a fait des reproches sensibles à l'administration

sur ce qu'elle avoit décerné des honneurs à un brigand de l'espèce.

On a assuré que le médecin Hanster avoit fait déterrer le cadavre la nuit et l'avoit fait transporter au cimetière. Beaucoup de personnes ne vouloient plus boire du Pouhon parce qu'elles prétendoient que Lovinfosse avoit été enterré là où les sources du Pouhon passaient.

L'an 1799, les assemblées électorales ont eu lieu comme les années précédentes dans les églises paroissiales. Le Jeudi-saint on a dû chanter l'office à 8 heures à la hâte et le Vendredi-saint également. Les assemblées commençoient, en effet, à 9 heures et ont duré jusqu'à près de 9 heures du soir. Nous avons déménagé les autels et dépouillé tout. A 10 heures du soir nous avons commencé à chanter les matines qui ont duré jusqu'après minuit. Nous avons été de porte en porte avertir les vrais fidèles, qu'on alloit commencer l'office, et un chacun y assista avec beaucoup de dévotion.

Le saint jour de la Résurrection on a chanté matines suivies des laudes à 5 heures, la grande messe a eu lieu à 8 heures à la hâte, car on nous avoit menacé de nous chasser hors du chœur et de nous faire cesser l'office. On n'a pu chanter les vêpres ni prêcher le sermon de la Résurrection. On a chanté les complies le soir fort tard. Les impies avoient arboré les drapeaux tricolores sur la chaire de vérité. M. Antoine Dujardin ayant eu de la répugnance de voir ces signes de rébellion dans l'église, je suis allé les descendre et les ai renvoyés à la maison de ville au risque de tout hasard.

Le lundi de Pâques, on a évité l'orage ; nous avons dit les laudes et il y a eu grande messe très solennelle à l'heure accoutumée. On a dû nettoyer et laver à fond l'église qui

avoit servi aux orgies de tous ces impies. On y tenoit cabaret, on y fumoit la pipe, on y faisoit du feu et un chacun y étoit couvert. On y blasphémoit comme sur un marché et même ils y avoient fait leurs nécessités. Jusque dans le sacré réservoir, qu'un nommé Pontier y lâchoit l'eau, a été renversé par un coup que je lui ai porté à la tête en présence de toute l'assemblée, mais personne n'a ouvert la bouche. Les vrais fidèles ont beaucoup souffert pendant tous ces temps d'impiété. Aucun pasteur ni prêtre n'osoit dire mot, ni sortir de chez lui.

« 1799. Le couvent des Capucins a été vendu pour la seconde fois et le receveur des domaines nommé Monas a fait une hausse pour la bibliothèque qui contenoit une quantité de livres anciens et précieux donnés presque pour rien. Le magnifique poêle en fer coulé, donné par Gustave III de Suède, lors de son séjour à Spa, en 1780, fut cassé en morceaux et vendu comme vieille ferraille. Le tableau du maître-autel, — *une descente de Croix*, — acheté par l'agent Hockers, fut envoyé à Paris (1). »

Nous donnons ci-après, en appendice, quelques extraits des Résolutions magistrales, relatives aux faits rapportés par Houyon.

En l'assemblée des bourgmestres et Conseil de Spa, tenue à l'Hôtel de ville, le 30^{me} mars 1790.

Aussi sensibles que pénétrés de reconnaissance pour les dons que viennent de faire en faveur de l'érection de l'hô-

(1) Cette toile attribuée à Coxie fut enlevée, et non achetée, par Joseph Drepe.

pital, Monsieur Antoine Dujardin, révérend curé de Spa, qui a frappé sur la pierre fondamentale sous la principale porte d'entrée, et les dames Marie Squerciafco née Hitschocks, Jeanne-Thérèse Storheaux née de Boniver, Marie-Catherine Hanster née Storheaux et Charlotte Hanster née Hiblet pour Jeanne-Thérèse Richard née Hanster qui ont frappé sur les pierres fondamentales des quatre angles, et pour ne rien omettre de ce qui, passant à la postérité, doit lui faire connaître l'origine connue, les diverses circonstances et dépendances des choses lui transmises, Messieurs croient de leur devoir de donner une relation de la manière qu'ils ont célébré la cérémonie intéressante de la dite érection. La voici :

Mardi 30 mars 1790 a été un jour des plus beaux, des plus mémorables dans les fastes de l'histoire de Spa. Au milieu des alternatives de la Révolution auxquelles le bon peuple se trouve plongé par les subterfuges du Prince et les machinations des ennemis de la patrie, qui ne tendent qu'à armer le citoyen contre le citoyen, à bouleverser totalement les opérations des chefs du peuple, les régens du bourg et communauté de Spa s'occupent à la fois de la régénération de la Constitution, des droits de l'homme et du citoyen, comme du soulagement des maux dont l'humanité peut être susceptible. Dès le principe de la Révolution ils portèrent leurs vues sur l'établissement d'un hôpital, établissement dont ils avoient déjà conçu l'utilité avant d'être nommés les représentants du peuple. Et réunis en pouvoirs et en zèle avec les cours des Tenans tant de l'Église et des communes pauvres que de la confrérie du Saint Sacrement dudit Spa, ils ont suivi avec activité l'exécution de leurs projets par des moyens qui n'altérèrent nullement les fonds publics. Mardi 30 fut donc le jour fixé pour poser les premières pierres. A cet effet

la régence s'assembla en corps à l'Hôtel de ville, à deux heures après-midi où elle avait aussi invité à s'y rendre M. le Révérend Curé, tous les prêtres, les frères gardien et vicaire des Capucins, la Cour de justice, celles des Tenans susdite et le corps des officiers des cinq compagnies bourgeoises de Spa, en uniforme franchimontois. Le son des cloches, une décharge des boîtes annonçoient la marche qui alloit s'ouvrir. M. le Curé requis de frapper sur la première pierre, sortit de l'Hôtel de ville à la tête du cortège et marcha gravement vers l'emplacement de l'édifice, tandis que quatre capitaines des dites compagnies se détachèrent pour aller prendre chez elles les quatre dames qui devoient frapper sur les pierres angulaires. Avant d'arriver sur le local les couples avoient rejoint le cortège et marchaient en avant, un concours immense suivit, un autre attendoit et entourait l'emplacement où une musique tonnante formoit un concert d'airs patriotiques et où l'inspecteur des travaux présenta au Révérend Curé un maillet aux couleurs nationales et le conduisit à la position de la pierre fondamentale sous la principale porte d'entrée sur laquelle il frappa. On y avoit mis cette inscription :

MON FOND EST LA LIBERTÉ, MON TOUT POUR L'HUMANITÉ.

ÉRIGÉ L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ, 30 MARS 1790.

Ensuite les dames reçurent des mains du Maire inspecteur chacune un maillet pareil et furent conduites par leurs cavaliers aux angles respectifs où elles frappèrent des coups dont les sons ont gravé dans tous les cœurs la reconnaissance et excité à la sensibilité. Pendant la cérémonie qui fut courte mais attendrissante, l'artillerie portoit dans les airs l'allégresse générale d'un peuple sensible aux avantages que lui a procuré déjà la liberté qu'il réclame (car sans la Révolution,

point d'hôpital) et le même cortège retourna à l'Hôtel de ville sous l'escorte des braves citoyens en armes. Là chacun s'estima heureux de voir un aussi beau jour, là sont consignés les noms de ceux qui ont procuré son arrivée.

Par ordonnance,

Signé : J.-G. BRIKHE.

(Régistre aux Œuvres municipales de Spa).

(Année 1^{re} de la République, fol. 2).

En l'assemblée des bourgmestres et conseillers du bourg de Spa, le 10 juin 1793.

Le premier de ce mois dans notre assemblée spéciale, le sieur Köller, commis des manufactures électorales de Saxe, nous a remis de la part de son sérénissime maître, Son Altesse Electorale, un magnifique Christ avec deux flambeaux en porcelaine, lesquels conformément aux intentions de sa dite Altesse ont été aussitôt portés et placés par nos ordres sur le tabernacle du maître-autel de notre église paroissiale.

Sensibles autant que et comme nous devons l'être à une pareille marque de bienveillance de la part de Son Altesse Électorale de Saxe, nous la supplions unanimement de recevoir l'hommage de notre gratitude, ainsi que l'assurance que nous contribuerons toujours de tout notre pouvoir à tout ce qui pourra complaire à Son Altesse Électorale; désirant particulièrement de mériter et conserver ses bonnes grâces et ses bontés. Avons ordonné à notre greffier d'expédier copie des présentes au sieur Köller avec prière de les porter aux pieds de Son Altesse Électorale.

Par ordonnance,

Signé : DELEAU.

(Résolutions magistrales de Spa, 1793).

Extrait du Régistre aux Résolutions magistrales de la communauté de Spa, 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794).

La victoire à jamais mémorable remportée à Esneux par les Républicains françois sur les satellites des tyrans coalisés, les ayant forcé de lever leur camp à la Chartreuse et le long de la rive droite de la Meuse, dans la nuit du troisième jour des Sans-Culottides, pour se retirer précipitamment vers le Rhin ; cette victoire délivra par conséquent les malheureuses contrées de l'affreux despotisme qui les accabloit de nouveau et plus puissamment depuis la trahison de l'infâme Dumourier, et en les purgeant des scélérats qui, de toute manière, avoient servi la coalition et opprimé les patriotes, les révolutionnaires, laissa à ces derniers les chemins libres pour revoler vers leurs foyers et y aller revivifier le feu sacré du patriotisme et ranimer l'esprit de la Révolution françoise.

Déjà le peuple se vantoit d'être débarrassé de ses fers et partout chantoit les rares exploits et la gloire immortelle de ses libérateurs, lorsque le quatrième jour des Sans-Culottides, une partie des citoyens qui avoient été fugitifs, réfugiés en France et ailleurs pour échapper aux excès de la tyrannie et de ses féroces suppôts, rentrèrent au sein de leurs familles et furent rendus à leurs concitoyens ; alors les transports d'allégresse se multiplièrent en raison du nombre des enfants que la patrie retrouvait et bientôt elle devint publique !

Mais elle fut générale et se manifesta à Spa surtout d'une manière toute particulière, le lendemain cinquième jour des Sans-Culottides, jour destiné par un décret de la Convention nationale pour célébrer les victoires signalées des républicains, des propagateurs des droits de l'homme.

Quoique non apprêtés à une aussi belle fête, devoit en succéder une autre qu'il étoit impossible de confondre comme de faire précéder ; c'étoit celle de la plantation de l'Arbre de la Liberté ; et le lendemain, premier jour de la troisième année républicaine ne permettoit de différer ou de choisir un autre jour. Le peuple lui-même le marqua et fit les dispositions de cette cérémonie auguste, dont les apprêts pour en être simples, n'en furent que plus dignes du sujet.

Le peuple qui sait aussi bien choisir que juger, désigna encore le lieu où seroit planté l'arbre sacré, il fit plus, il le planta lui-même au milieu de la petite place devant la fontaine du Pouhon, comme étant le lieu le plus distingué de la commune, le plus propre à raviver l'arbre et à le féconder et, dans l'enthousiasme, il entendit la lecture du décret de la Convention nationale en date du 2 mars 1793, vieux style, portant réunion des communes des pays de Franchimont, Stavelot et Logne à la République françoise, qu'il couvrit des plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés de *Vive le peuple françois ! Vive la République ! Vive la Convention nationale !*

Un exemplaire de ce décret sauveur fut déposé dans la fosse, et l'arbre y fut ensuite posé et élevé avec les mêmes transports et les mêmes cris répétés.

Des hymnes, des cantiques patriotiques, furent chantés avec une musique bruyante, et le couplet : *Amour sacré de la patrie*, en émouvant tous les cœurs, les pénétra jusqu'à l'extase.

La bannière tricolore fut portée ensuite triomphalement parmi Spa, par le doyen d'âge de la commune, le citoyen Jean-Charles Tahan, que la musique accompagnoit et que le peuple suivoit en chantant la Carmagnole. Le cortège étant entré dans le Temple de la Raison, autrement nommé

l'église paroissiale, on rendit grâce à l'Être Suprême par des chants républicains, par la lecture de la déclaration des droits de l'homme, puis la bannière fut arborée en haut de la tour ; la fête fut terminée par une illumination générale.

Rédigé et certifié par les Sans-Culottes présents sous-signés à Spa, le deuxième vendémiaire an III de la République française une, indivisible et victorieuse. Sont signés : J.-G. Brixhe, Jean-Remacle Lohet, J. Hauregard, Joseph Debatty, J.-F. Jehin, J. Smal, G. Chenel, N. Henrard et P. Tahan.

P. 143.

Spa, le 6 nivôse, 3^{me} année républicaine.

L'admnistratton d'arrondissement de Spa.

En conformité de l'arrêté de l'administration centrale pris à la suite de ses délibérations du 28 pluviôse, sur les dispositions de la célébration d'une fête civique pour manifester la joie des victoires remportées en Hollande par les intrépides républicains nos frères et nos libérateurs et de la délivrance de nos frères les Bataves dont résultent des avantages inappréciables pour ce pays.

L'administration arrête que cette fête aura lieu le 10 ventôse décadi prochain dans toutes les communes de son arrondissement, que tout travail quelconque cessera ce jour-là.

Celle qui se célébrera à Spa se fera de la manière suivante :

ART. 1^{er}. A 6 heures du matin, toutes les cloches, à toute volée, pour la dernière fois annonceront cette fête. Assez et trop longtemps leurs sons lugubres ont ennuyé le monde en frappant l'air pour des scélérats impies qui entroient dans ce malheureux pays pour y assouvir leur rage. Que cette fois-ci pour la dernière, elles servent à l'allégresse publique et que le lendemain de la fête elles soient descendues pour

être converties en canons et vomir la mort dans les rangs de nos barbares ennemis.

ART. 2. Toute la troupe qui se trouve ici en cantonnement sera sous les armes à 8 heures du matin vis-à-vis du lieu des séances de l'administration. Le détachement des dragons sera à cheval pour la même heure et se rangera dans la grande rue.

Les garçons de 8 à 10 ans seront précédés d'un guidon qui aura pour devise : *l'Espoir de la Patrie*. Les adultes auront un étendard qui portera ces mots : *Appui des droits de l'homme. Défenseurs de la Liberté*. Puis suivront :

Un groupe de cultivateurs portant un drapeau sur lequel sera écrit : *C'est nous qui fécondons la terre pour nourrir les mortels*.

Les citoyens de Spa ayant un guidon à leur tête, et pour devise : *La Liberté et l'Egalité, voilà le vrai bonheur. Périssent ceux qui méprisent ces principes*.

La municipalité de Spa.

L'administration d'arrondissement.

Une musique ouvrira la marche et le peuple répétera les refrains.

Il sera élevé sur la place en face de la maison commune, un autel à la patrie, un bûcher sera dressé vis-à-vis; l'administration entourera l'autel; le président fera part au peuple des motifs qui le rassemblent, il démontrera les avantages qui doivent résulter des exploits immortels de nos valeureux républicains.

Après ce discours, on chantera l'hymne : *Quels accents ! quels transports*, et au couplet : *Périssent les tyrans*, le président descendra de l'autel et avec une torche, mettra le feu au bûcher qui sera fait de tous les signes et marques de la féodalité que la municipalité pourra rassembler.

La fête se terminera par la chanson : *Veillons au Salut de l'Empire*, le peuple répétera le refrain : *Plutôt la mort que l'esclavage*, et par une salve générale de la mousqueterie.



BIBLIOGRAPHIE

UNE SOCIÉTÉ CYNÉGÉTIQUE EN CONDROS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,
par Albin Body. — In-4° de XVIII-118 pages (1).

Notre confrère, Monsieur Albin Body, a publié tout récemment, sur la Vénérerie au Condros dans les dernières années du XVIII^e siècle, un curieux manuscrit qui offre un vif intérêt non seulement aux simples bibliophiles et aux amateurs, mais encore à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du pays. Ces pages présentent un tableau très animé et attachant de la Société aristocratique liégeoise, à cette époque, de ses mœurs, de ses plaisirs. La peinture des divertissements auxquels se livraient les gentilshommes du Condros, est prise sur le vif.

Monsieur Body a fait précéder cette curieuse publication, d'une préface où il a fort bien résumé l'histoire de cette Société cynégétique, dont les seigneurs d'Haltinne, de Bormenville et de Pailhe furent les principaux dignitaires. Il nous donne des détails très circonstanciés sur l'ordre de Saint-Hubert, dont étaient revêtus tous les membres de cette Société de laisser-courre, et nous initie aux règles et à la hiérarchie des divers grades qu'il comprenait.

Ajoutons qu'une table fort exacte des noms de toutes les familles qui figurent dans ce volume, permet de consulter fructueusement ce travail.

Le volume est orné de deux planches, l'une représentant les insignes et le sceau de l'ordre de Saint-Hubert, l'autre la vue du château d'Haltinne et fait honneur à la maison Grandmont-Donders, des presses de laquelle il est sorti.

E. P.

(1) Liège, L. Grandmont-Donders, imprimeur-libraire. Prix : 10 francs.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois	5
Liste des membres	9
Liste des publications de la Société.	19
Procès-verbal de la Séance du 29 janvier 1882	22
H. HELBIG. Questionnaire.	23
L. ABRY. Les seigneurs d'Aigremont	25
Procès-verbaux des Séances du 19 février, du 16 avril et du 14 mai 1882.	39
H. HELBIG. Leodiensis et Leodius	42
E. POSWICK. Manuscrits historiques sur le pays de Liège.	44-168
A. BODY. Quelques lettres du prince-évêque de Velbruck à propos de Spa.	95
Procès-verbaux des Séances du 9 juillet, du 24 décembre 1882, du 28 janvier et du 8 avril 1883	118
A. BODY, Rapport sur un manuscrit intitulé : <i>Mémoires</i> <i>historiques et critiques sur Spa</i>	123
Séances du 20 mai et du 17 juin 1883	151
S. BORMANS. Sohet et son imprimeur	154
" Bertholet et ses relieurs.	159
X. DE THEUX. Les délices du pays du Liège.	207
A. BODY. Un chroniqueur spadois	239
Bibliographie	325

442

INDEXE

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

II

1^{er} & 2^{me} FASCICULES



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1884-1885

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—
BULLETIN

II

1^{er} & 2^{me} FASCICULES



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1884-1885

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 15 MARS 1863

STATUTS

Article I^{er}.

Une Société est fondée à Liège sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés mais devenus rares, concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liège.

Article II.

La Société se compose de soixante-quinze membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non paiement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

Article III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Article IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne peut être adoptée si sept membres au moins ne sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

Article V.

Le Bureau se compose du Président, du Secrétaire, du Secrétaire-adjoint, du Trésorier et du Bibliothécaire. Il est renouvelé tous les deux ans dans le courant du mois de janvier. Les membres sortants sont rééligibles.

Article VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Article VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signe les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

Article VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun paiement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Article IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société. Il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume point la responsabilité des opinions de ses membres.

Article X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois* et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à soixante-quinze exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit en outre à dix exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe en ce cas le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

Article XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

Article XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restant en magasin et de l'avoir social.

LISTE DES MEMBRES

1884

1

FISS (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liège; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

FRÉSART (Oscar), à Liège; reçu le 9 janvier 1876.

2

HELBIG (Henri), homme de lettres, à Liège; *fondateur*.

3

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des archives de l'État, à Liège; *fondateur*.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.

MORREN (Édouard), professeur à l'Université, à Liège, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 10 mars 1872.

5

MARTIAL (Épiphane), avocat, à Liège; *fondateur*. Décédé le 1^{er} juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, à Liège; reçu le 21 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), à Liège; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liège; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liège; reçu le 12 avril 1863.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles; *fondateur*.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liège; *fondateur*.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871. Décédé le 25 juillet 1882.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Verviers); reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liège; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (Philippe), propriétaire, à Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, à Liège; *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), à Liège; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liège; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liège; reçu le 10 avril 1870.
Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liège;
reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 26 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de*
Liège, reçu le 10 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liège; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Liège;
reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liège; reçu le 12 avril
1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), à Liège; reçu le 19 avril 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut
archéologique et de la Société de littérature wal-
lonne, à Liège; reçu le 3 mai 1863. Décédé le
10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgard), à Bruxelles; reçu le 24 novembre
1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liège; reçu le 4 décembre
1881.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liège; *fondateur*. Démission-
naire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liège; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liège, *fondeur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liège; reçu le 10 mars 1872.

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liège; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), à Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867.

THYS (Édouard), abbé, à Liège; reçu le 12 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), à Liège; reçu le 16 avril 1882.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liège; *fondeur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université de Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864. Décédé en juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Émile), au château de Marchiennes; reçu le 4 décembre 1881.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), représentant, à Gand; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), à Liège; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P.-C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liège; reçu le 12 juin 1870.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel à Liège; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), au château de Warfusée; reçu le 7 février 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liège; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liège; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liège; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société royale de numismatique belge, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liège; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liège; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1877.

ORBAN DE XIVRY (Jules), à Stavelot ou au château de Gaillarmont (par Grivegnée, Liège); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), au château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877.

38

POSWICK (Eugène), au château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles;
reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre
de l'Académie royale de Belgique, à Liège; reçu le
19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en
droit, sénateur, au château de Hamal (par Tongres);
reçu le 13 mars 1868.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liège; reçu le 10 avril
1870. Démissionnaire le 17 février 1879.

VAN DEN BERG (Joseph), reçu le 21 novembre 1880.

43

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MAESTRICHT ;
reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE Tervarent (chevalier Amédée), con-
seiller provincial, au château de Moeland (Saint-
Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870.

45

DE GOËR DE HERVE (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le
8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), archiviste provincial, à Liège; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

LOHEST (Herman), avocat, à Liège; reçu le 19 février 1882.

48

DE BERLAYMONT (comte Guy), au château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), banquier, à Liège; reçu le 20 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liège; reçu le 20 mai 1883.

54

CARLIER (Georges), à Liège; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Emile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liège; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liège; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de Labaye (Xhos par Nandrin); reçu le 20 mai 1883.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liège; reçu le 20 mai 1883.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liège; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Emile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883.

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liège; reçu le 17 juin 1883.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles; reçu le 17 juin 1883.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen); reçu le 17 juin 1883.

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe); reçu le 17 juin 1883.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liège; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), château de Bomershoven (par Tongres); reçu le 22 juin 1884.

BUREAU POUR 1884 ET 1885

Président. H. HELBIG, rue de Joie, 8.

Secrétaire. M. GRANDJEAN, rue du Jardin Botanique, 21.

Secrétaire-Adjoint. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

Trésorier. Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, rue Louvrex, 77.

Bibliothécaire. F. COUCLET, rue du Pont-d'Ile, 28.



PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

depuis sa fondation

- N° 1** Chronique des évêques de Liège. XIII^e siècle. — Stan. Bormans. 1864.
- 2** Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIV^e siècle. — Stan. Bormans. 1865.
- 3** Le Martyre de Saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.
- 4** Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liège, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec 4 planches. 1868.
- 5** Les Hommes illustres de la nation Liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec 18 planches. 1867.
- 6** Essai sur le Pays de Liège et sur ses loix fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.
- 7** Traicté des maisons nobles du Pays de Liège, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec 40 planches. 1870.
- 8** Mahomet II, tragédie par Blaise Henri baron de Waleff. — H. Helbig. 1870.

- N° 9** L'Anarchie à Liège. Poème satyrique en quatre chants, par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. Avec planche. 1871.
- 10** Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.
- 11** Voyage de Philippe de Hurgès à Liège et à Maestricht en 1615. — H. Michelant. Avec 9 planches. 1872.
- 12** Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevallia. — J. Alexandre. 1874.
- 13** Voyage de Pierre Bergeron es Ardennes, Liège et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.
- 14** Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liège en 1630. — H. Helbig. 1875.
- 15** Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.
- 16** Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Avec 9 planches. Tome premier. 1876.
- 17** Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège. Avec planche. Tome second. 1877.
- 18** Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Avec planche. 1878.
- 19** Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. Avec 2 planches. 1878.
- 20** Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome second. Avec 2 planches. 1879.

- N° 21** Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. Avec 3 planches. 1880.
- 22** Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liège. Supplément publié par X. de Theux. 1878.
- 23** Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'Histoire de la Révolution liégeoise (1787-1789), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec planche. 1881.
- 24** Liégeois et Bourguignons en 1468. Étude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.
- 25** Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882.
- 26** Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhythmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1882.
- 27** Chiroux et Grignoux. — H. Helbig. 1883.
- 28** Recueil héraldique du Conseil ordinaire de la principauté de Liège, par Louis et Simon-Joseph Abry, publié et continué par Eugène Poswick. 1884.
-

Séance du 27 janvier 1884

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingén, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Body, Bormans, Demarteau, Hock, Jamar, Herman et Pascal Lohest, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Schoolmeesters, Van den Berg, baron Albert de Villenfagne, Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 1883 est lu et approuvé.

M. Poswick propose de porter le nombre des membres à 75 et de nommer le Bureau pour deux ans.

Ces propositions sont adoptées par la Société.

Il est procédé ensuite à l'élection du Bureau pour les années 1884 et 1885.

Sont élus à l'unanimité :

MM. Henri Helbig, président.

Grandjean, secrétaire.

Alexandre, secrétaire-adjoint.

Baron de Pitteurs, trésorier.

Couclet, bibliothécaire.

Le Trésorier présente les comptes de l'année 1883.

Les recettes se sont élevées à fr. 2112,96

Les dépenses à » 55,77

En caisse au 31 décembre 1883. fr. 2057,19

Ces comptes sont approuvés.

Sur la proposition de M. Eugène Poswick, la Société décide de donner vingt-cinq tirés à part aux auteurs des

articles du *Bulletin*, comportant cinquante pages au maximum et cinquante tirés à part pour les articles dépassant cinquante pages d'impression.

M. Joseph Demarteau se charge d'éditer la *Vie de saint Lambert* en langue romane, manuscrit du British Museum; cette publication comprendra environ cinquante pages.

M. le docteur Alexandre publiera pour 1884, *Rerum Leodiensium status anno* 1649, avec traduction française.

M. Bormans donne des explications sur le poème que M. Dufour de Genève avait offert de publier. Il écrira de nouveau à ce sujet à M. Scheler.

MM. de Villenfagne et Body se chargent de faire rapport sur les manuscrits de Jean de Brialmont.

Deux candidats sont présentés pour remplir les deux places de membres encore vacantes. Leur élection aura lieu dans la prochaine séance.

La séance est levée à midi.

Séance du 22 juin 1884

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingén, trésorier ; Hock, Eugène Poswick, Van den Berg, baron Albert de Villenfagne, Wauters.

Le procès-verbal de la dernière séance, du 27 janvier 1884, est lu et approuvé.

Il est procédé au ballottage de deux candidats. MM. Denis Cormaux et Léon Naveau sont élus, à l'unanimité, membres de la Société.

La publication de la Complainte sur le Sac de Liège en 1468, est abandonnée.

La publication du manuscrit d'Abry sur les échevins de Liège est proposée.

M. Poswick est d'avis de confier cette publication à M. le chevalier Camille de Borman. La décision est réservée.

M. le docteur Alexandre dépose sur le Bureau la copie manuscrite de *Rerum Leodiensium status* et la traduction française.

Conformément à la décision prise dans la séance du 27 janvier précédent, ce travail sera immédiatement mis sous presse.

M. Poswick propose à l'Assemblée de publier la correspondance diplomatique du chanoine-tréfoncier de Wasseige avec le prince-évêque de Hoensbroeck, pendant la Révolution liégeoise.

Un rapport sera présenté sur cette correspondance.

La séance est levée à 11 1/2 heures.



UN ÉCRIVAIN SPADOIS INCONNU

M. Lorédan Larchey a publié naguère deux volumes de mémoires patriotiques qui ont obtenu un vif succès de curiosité. C'est d'abord le *Journal de marche du sergent Fricasse*, dont il avait découvert le manuscrit à Vésoul, et qui contient, en quelque sorte, les notes d'étapes laissées par un soldat de la République, volontaire glorieux des armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle et d'Italie. Peu après vinrent les *Cahiers du capitaine Coignet*, récits d'un vieux grognard de l'Empire, d'un de ces rudes troupiers de Wagram et d'Austerlitz.

Ces relations, pour n'être pas l'œuvre de stratégestes ou de simples lettrés, n'en ont que plus de saveur. On y trouve ce qu'on paraît apprécier davantage aujourd'hui : la note personnelle, des impressions sincères, la naïve peinture d'un caractère.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un manuscrit analogue. Il s'agit, il est vrai, non pas d'un récit aussi étendu que ceux mentionnés ci-dessus, mais simplement d'un chapitre de la vie d'un

artisan spadois, émigré en 1794, raconté aussi par lui-même.

Cette courte production de l'ouvrier Hautpas n'a, pour ainsi dire, rien qui intéresse l'histoire, car ce n'est qu'un fragment d'autobiographie. Et si nous la publions, c'est plutôt à titre de curieux échantillon, où se remarquent une rare correction de style et une justesse de pensées non moins étonnante, chez un homme de cette condition et à une époque où l'instruction était si peu répandue. Mais de si mince importance que soit cet écrit, quelque insignifiant qu'il puisse paraître, on n'en trouvera pas moins la lecture singulièrement attachante et, certes, l'on regrettera que l'auteur ait borné à ces seules pages le récit de ses impressions.

Hautpas, dont le caractère tout entier se révèle dans cette narration, était foncièrement honnête, il avait l'âme généreuse, compatissante. Esclave du devoir, et doué d'une dose de philosophie à toute épreuve, il n'a ni un mot de plainte, ni un mouvement d'humeur. Il ne connaît ni l'envie, ni l'ambition. Ce qui nous surprend non moins, c'est chez ce travailleur, un bon sens exquis, — cette qualité dont on se pique le plus, et qui malheureusement est plus rare que le génie.

Si nous ne savions pertinemment que ce mémorial n'était pas, dans sa pensée, destiné à voir le jour, on pourrait suspecter Hautpas d'avoir voulu s'ériger en un modèle de vertu, tant ce cahier nous le fait avantageusement connaître. Aussi osons-nous dire que cette petite

histoire serait digne de figurer dans la morale en action.

Ainsi que le déclare le titre de notre article, le nom de Hautpas serait resté parfaitement ignoré, si nous n'avions sauvé de la destruction ces deux cahiers qui renferment, l'un, la relation en prose qu'on va lire, l'autre, ses essais de poésie. Il avait remis, peu avant sa mort, ces manuscrits au pharmacien François Lezaack, d'où ils passèrent chez son frère, le médecin Lambert Lezaack, duquel nous les tenons.

Nous savons peu de choses sur cet ouvrier-littérateur. Henri-Jérôme Hautpas (1), né le 29 juillet 1769, était d'humble extraction. Employé en qualité de serrurier, à Spa, par les partisans du gouvernement du prince déchu, il ne se crut pas en sûreté, lorsque les troupes de la République eurent envahi le pays, et, à l'exemple de nombreux Liégeois, il émigra en septembre 1794.

Comme les Lezaack, les Morenville, les Heyne, etc., ce fut à Dusseldorf qu'il chercha d'abord un refuge. Et c'est un épisode des aventures qui lui arrivèrent dans cette ville qu'il s'est plu à retracer.

Rentré dans ses foyers en juillet 1795, Hautpas continua d'y exercer un métier dans lequel il excellait (2).

Il épousa en 1806 Marie-Anne Counet, qui était restée veuve avec deux filles, Marie et Catherine. N'ayant

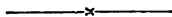
(1) Ce nom de famille s'orthographie de différentes manières. L'état-civil ancien inscrit à la fois Hautpas ou Hopa pour des personnes de la même souche.

(2) Il confectionnait notamment de délicates pièces en fer forgé, telles que des grilles de portes, des rampes d'escaliers, des balcons dont il composait les dessins, et qui ont le cachet de véritables morceaux artistiques.

point eu d'enfants, Hautpas se prit d'une vive affection pour ceux de sa femme et cette affection il la leur garda inaltérable, jusqu'à la fin de sa vie (1). Nous en avons la preuve dans les nombreuses chansons qu'il composa en leur honneur, et qui, presque toutes, ont pour but de célébrer leurs jours de fêtes, l'anniversaire de leur naissance ou quelque joyeuse agape de famille. Assurément, le poète par occasion, n'avait nulle prétention quand il rimaillait. Prose ou vers, il ne croyait certes pas à la possibilité de jamais se voir imprimé. Nous donnerons cependant un spécimen de ses compositions, et l'on pourra se convaincre qu'il ne déparerait pas l'anthologie belge avant 1830.

ALBIN BODY.

(1) Hautpas est décédé à Verviers où il était allé se fixer, le 17 avril 1850.



LE BOMBARDEMENT DE DUSSELDORFF

CHAPITRE I^{er}

Préambule

Sans connoissance dans l'art d'écrire, n'ayant que le seul sentiment pour guide, j'oserai tenter de peindre quelques heures de ma vie. Faut-il donc tant d'esprit et de savoir pour exprimer ce que l'on sent et penser avec quelque justesse ! Que de gens, au contraire, semblent n'en avoir que pour déraisonner ! Combien d'hommes, après avoir fait de longues études, ont bien gagné des connoissances, mais n'ont pas trouvé le bon sens. L'envie folle et ridicule d'acquérir le nom d'auteur n'est pas ce qui m'anime : je n'écris que pour moi ; mon intention n'étant pas de faire paroltre ceci, mon style foible et incorrect ne sera pas critiqué. Si dans mes moments de loisir, j'écris quelques instants, c'est que mon âme, se rappelant des événements et des scènes qui l'ont vivement affectée, se plait encore à s'en retracer l'idée. Sans prétention, sans art, ma plume suit les mouvements dont elle est agitée, et je n'ai d'autre Apollon que ma sensibilité.

CHAPITRE II

Émigration

Quand les François durent arriver à Spa, quoique nous ne fussions pas des hommes marquants, ni par notre fortune, ni par nos fonctions, suivant la manie d'alors, nous résolûmes d'émigrer. Nous n'avions d'autre raison pour cela, qu'étant les ouvriers des principaux aristocrates, on nous regarderoit comme tels. Mes deux frères l'étoient effectivement, mais moi j'avois des sentiments très libéraux et pensois bien différemment. Cependant ne m'étant fait connoître d'aucune manière, ce n'étoit qu'en famille, quand nous parlions d'affaires, que j'exprimois mes avis opposés aux leurs. Je me persuadai donc que les Républicains ne me tiendroient pas compte de mes bonnes dispositions pour eux, et ne croiroient pas à mon patriotisme qui devoit leur être très suspect.

Je m'attendois à essuyer des insultes et des mortifications. J'étois garçon, âgé de vingt-deux ans, et sachant travailler ; j'étois sûr de trouver partout une existence facile. Je quittai donc, sans beaucoup de regret, un petit établissement que j'avois formé en y occupant un ouvrier avec moi, et je renonçai, pour un temps illimité, au grade de maître serrurier, pour aller ainsi travailler sous les loix des autres.

L'aîné de mes frères, qui étoit marié, s'arrêta à Schleiden, où il séjourna quelque tems, et, accompagné de l'autre, j'arrivai à Dusseldorff.

Naturellement laborieux, je ne perdís pas de tems, et le lendemain de notre arrivée, j'étois placé chez un serrurier nommé Mayer, et travaillois déjà. Mon frère, qui étoit tail-

leur (1), trouvoit cela trop pénible et ne pouvoit se résoudre à entrer comme simple ouvrier chez un maître, cependant il auroit bien fallu y venir quand sa petite bourse auroit été épuisée. Il trouva l'occasion de s'attacher à une légion anglaise, qu'on montoit d'habillements, et partit de suite pour aller cantonner avec elle vers la Hollande. Je me trouvai ainsi tout seul dans une ville où je ne connoissois personne et dont j'ignorois absolument la langue.

CHAPITRE III

Bombardement. Embarras des richesses. Fuite.

Vers le soir, tristement appuyé contre la porte de mon bourgeois, le jour que mon frère m'avoit quitté, j'entendois dans un cabaret voisin, de grands éclats de rire qui se répétoient souvent. Espérant y trouver quelque dissipation, je fis signe à un compagnon qui étoit près de moi, et l'y menai pour le régaler d'un verre de bière. J'y trouvai une espèce de farceur qui débitoit des quolibets à trois ou quatre autres Allemands, et finissant toujours par rire, le premier, de toutes ses forces, entraînoit les autres à en faire autant. L'ouvrier qui étoit avec moi ne savoit pas un mot de françois. Je me retrouvai donc encore une fois en face de moi-même. Appuyé du coude sur une table, je recommençois mes réflexions, quand tout-à-coup le bruit de deux pièces d'artillerie se fit entendre. On sortit tous, et en arrivant dans la rue, je vis une bombe passer au-dessus de nous ; je m'écriai d'abord : « Les François bombardent la ville. » Celui que

(1) Nicolas Hautpas, tailleur, est le seul des trois frères qui figure dans la liste générale par ordre alphabétique des absens du département de l'Ourte, du 19 messidor an IV. Son nom est orthographié inexactement Hopa.

j'avois remarqué être le plaisant de tout-à-l'heure, me dit en assez bon françois : « Comment voudriez-vous que les François bombarderoient la ville, lorsqu'ils n'ont pas de batteries. C'est, au contraire, les canons de nos remparts qui tirent sur eux. » — « Mais, lui dis-je, qu'est-ce donc que nous venons de voir ? » — « C'est, me répondit-il, l'éclat de notre canon. » — « Soit, mais quant à moi, je vais tâcher de me mettre à l'abri d'un pareil éclat. » Là-dessus, appelant Colen (c'étoit le nom de l'ouvrier qui étoit avec moi), nous courûmes à notre chambre pour y ramasser nos effets et gagner de suite la campagne afin d'y attendre en sûreté ce qui alloit résulter.

Mon compagnon eut bientôt réuni tout son avoir dans son porte-manteau, qui, quoique de la plus petite taille, en eût pu recevoir davantage. Mieux pourvu que lui, et par conséquent plus embarrassé, mes effets rassemblés avec précipitation ne pouvoient tous entrer dans un grand bout de sac que j'avois pour cet usage. J'allois les arranger avec plus d'ordre lorsqu'une bombe, tombant près de chez nous, m'en fit perdre l'idée. Nous primes dans nos mains ce que je ne pouvois emballer. Au moment de sortir, faisant réflexion que dans une telle bagarre, il pourroit m'arriver d'être séparé de mon sac, et même de le perdre, je l'ouvris pour tirer d'une cassette le peu d'argent que j'avois, ainsi que mon portefeuille avec mon passe-port. On verra combien j'eus à m'applaudir.

Nous sortîmes par la porte d'Elberfeld, dont nous étions tout près et qui déjà étoit encombrée d'une multitude de fuyards, nous suivîmes la route jusqu'à ce que voyant — devant une guinguette, hors de la portée des bombes — un banc sur lequel il y avoit déjà quelques personnes, nous nous y arrêtâmes. A peine y avois-je déposé mon bout de

sac, essayant de mieux le fermer, que je me sentis frapper sur l'épaule, en me disant : « N'est-ce pas vous, Henri ? » — Je reconnus le fils du bourgeois chez qui je travaillois. Marié depuis peu, il demouroit néanmoins toujours chez son père, avec lequel il vivoit en mauvaise intelligence.

Aux premières bombes, il avoit ramassé ce qu'il avoit pu et se trouvoit là avec sa femme. — « Vous vous êtes donc sauvé, me dit-il. » — « Oui, M. Johannès, j'ai fait comme vous. » — « Oh mon Dieu ! mon père donc ! mon père ! et mes chemises, dont je n'ai pas une seule ! » Je m'apercevois bien qu'il regrettoit beaucoup plus ses chemises que son père, qu'il n'aimoit pas. Je me contentai de lui répondre : « Nous sommes encore tout près de chez vous, il ne faut pas une demi-heure pour aller y reprendre ce que vous souhaitez et amener votre père, qui peut-être même a déjà fait comme les autres. » — « Ah mon Dieu ! je n'oserois, d'ailleurs ma femme ne me le permettroit pas ; si vous vouliez y aller ! » Ne le connaissant encore qu'imparfaitement, son ton lamentable me toucha. Et, abandonnant mes intérêts pour soigner les siens, je lui dis : « J'irai chercher vos chemises et amènerai votre père, s'il est encore à la maison ; mais pendant ce tems, veillez à mes effets. » — « O Henri, me dit-il, si vous me rendez ce service, jamais je ne l'oublierai ; tout mon sang sera toujours à votre disposition. » — « Je ne vous en demande pas tant ; je vous prie seulement de ne pas perdre mon sac de vue. »

CHAPITRE IV

Retour à la ville. Fatigues. Inquiétude.

Je ne fis qu'une course jusqu'à la ville, qui déjà brûloit sur plusieurs points. Notre rue étant une des plus éloignée

du Rhin, n'avoit encore rien souffert, quoiqu'il y fût pourtant arrivé quelques obus. Il en tomba même un assez près de moi, quand je traversois les fortifications, et dont je me garantis en me couchant contre une muraille, jusqu'après l'explosion. Arrivé à la maison, j'y trouvai le père Mayer qui se lamentoit avec sa femme et ne savoit quel parti prendre. Je leur fis entendre qu'il falloit se charger de ce qu'ils avoient de plus précieux, et me suivre. Ils s'y décidèrent enfin. Je comptois que nous allions prendre chacun un paquet et partir de suite, mais il sortit de la cave une forte brouette sur laquelle il plaça un grand coffre vuide qu'il emplit d'une infinité d'objets très pesants, il le surmonta d'un lit et fit une charge comme pour un cheval. J'avois beau lui crier qu'il ne seroit pas possible de mener cela, il ne m'entendoit pas; ce ne fut qu'après avoir bien lié le tout, qu'essayant de le faire rouler, à peine put-il le soulever sans le bouger de place. Alors il se frappa le front en s'écriant : *Ah mein Gott!* J'étois dans la plus grande inquiétude et, calculant le tems qu'il faudroit encore pour diminuer la charge, je me saisis de la brouette, et, par un effort au dessus de mes forces, je la poussois d'une seule traite jusqu'au bout des fortifications. Là, n'en pouvant plus, trempé de sueur et chargé de boue, je dus faire halte. Il essaya encore en vain de me remplacer, il ne put l'avancer d'un pas.

Après avoir repris haleine, je recommençai de nouveau jusqu'à une petite maison où il me dit d'arrêter. Après l'avoir encore aidé à y transporter ses effets, il auroit voulu me faire retourner à la ville pour y prendre une nouvelle charge, mais il me sembla qu'il valoit mieux m'occuper de mes propres affaires. Je lui souhaitai le bonsoir et courus jusqu'où j'avois laissé Johannès. Le banc étoit occupé par

d'autres personnes. Je crus qu'il étoit entré dans la maison, j'en parcourus toutes les pièces, qui regorgoient de monde, sans trouver ce que je cherchois ; j'en fis de même dans toutes les maisons voisines en suivant le grand chemin jusqu'à ce que, me trouvant dans la campagne, je ne vis plus d'habitations.

CHAPITRE V

Coup d'œil frappant

Quelques maisons, les arbres, les haies des jardins m'avoient jusqu'alors empêché de voir la ville. Arrivé en rase campagne, je me retournai et pus la découvrir sans obstacle. Je sens ici mon impuissance et mon incapacité pour donner une idée de cet affreux spectacle et de ce que j'éprouvai à cette vue. La flamme et la fumée qui s'élevoient de toutes parts me firent croire qu'elle brûloit entièrement et que rien n'échapperait au désastre. La nuit la plus serene, mais sombre, faisoit ressortir l'éclat des flammes ; le ciel sur ce point paraissoit lui-même tout en feu, et l'obscurité dans l'éloignement formant ombre à ce tableau terrible et majestueux le rendoit plus frappant. Fixant les yeux sur la tour d'une église à demi consumée, je la vis s'effondrer avec un fracas épouvantable. Le bruit de l'artillerie, l'explosion des bombes ou obus qui, sans discontinuer, augmentoient à chaque instant, le trouble et la désolation, les cris enfin, les lamentations des femmes et des enfants qui passaient près de moi, fuyant pour conserver leurs jours, avec ce qu'ils avoient pu emporter, abandonnant leurs foyers qu'ils voyoient détruire, en y jetant un dernier coup d'œil et où ils ne pouvoient se flatter de rentrer encore... Accablé, presque immobile, à peine pouvois-je respirer.

Les rois, les ministres qui, souvent, pour des sujets frivoles, des intérêts particuliers, déclarent ou suscitent la guerre, ont-ils bien réfléchi ? Se font-ils une idée des maux affreux qu'elle entraîne, et dont tout ce que je voyois n'étoit qu'une étincelle ? S'ils avoient cette considération, pourroient-ils de leurs cabinets décider froidement d'un trait de plume la ruine et la désolation de peuples heureux et tranquilles et la mort de tant de braves gens ?

Ce que nous voyons tous les jours prouve bien qu'ils n'y songent pas ; les souverains et ceux qui les entourent n'ont en vue que leur ambition et leurs intérêts ; le reste des hommes est compté pour rien.

CHAPITRE VI

Bravoure de la garnison

Un peu revenu de ma stupeur, j'observai que la ville ne répondoit pas au feu des assaillants. Je n'ai pas de connoissances militaires, mais je suis persuadé que les François n'avoient pu, en quelques heures, pour couvrir leurs batteries, établir des ouvrages à l'épreuve du canon des remparts et qu'il auroit été facile de les démonter. On auroit évité une grande partie des dommages énormes que la ville dut souffrir cette nuit et on auroit pu de même entrer en composition le lendemain, pour une contribution, afin de rester en paix, ainsi qu'on fut obligé de le faire après le désastre. On n'osa prendre ce parti et les François purent à leur aise continuer le bombardement qui ne cessa que lorsque la provision d'obus qu'on avoit amenée en hâte fut épuisée. Il y avoit pourtant dans la ville une garnison de quatre mille beaux hommes, des mieux montés qui fussent en Europe.

On a dit qu'on n'avoit pas l'ordre de se défendre. Je puis assurer que cette brave troupe n'en avoit pas l'envie, et croioit sans doute n'être soldats que pour la parade, car aux premières bombes, fuyant par toutes les portes pêle-mêle avec les bourgeois, ils abandonnèrent dans leurs casernes, armes, bagages et jusqu'à leurs drapeaux, dont à la vérité, ils n'avoient pas besoin pour opérer une pareille retraite. S'il resta quelques hommes, ce ne fut que pour piller les malheureux qu'ils auroient dû défendre; et j'en vis les jours suivants dans les villages, vendant du sucre et d'autres objets qu'ils avoient volés dans les boutiques. Laissons-les un instant, j'aurai occasion d'en parler encore.

CHAPITRE VII

Confiance trompée. Course inutile.

Je restai quelques moments indécis sur ce que j'allois faire. Ne doutant pas qu'à peu d'éloignement, il y avoit quelque village, je suivis machinalement la route sur laquelle il se trouvoit beaucoup de fuyards, et, après vingt ou vingt-cinq minutes de marche, j'arrivai à un groupe d'une trentaine de maisons. La première étoit une vaste auberge, à la porte de laquelle j'eus le bonheur de retrouver Johannès : mais ma joie ne fut pas de longue durée.

Après lui avoir dit que ses chemises, son père et sa mère étoient en sûreté, je lui demandai à mon tour où étoient mes effets. Il me répondit en balbutiant : « N'avez-vous pas vu Colen ? — Je me soucie peu de Colen, c'est mon sac que je demande. — Ah mon Dieu ! c'est lui qui le portoit et ici je ne sais ce qu'il est devenu. — C'est à vous, lui dis-je, que je l'avois confié. Et vous avez pu l'abandonner pendant que je

me sacrifiois pour vous ! Etes-vous bien sûr qu'il n'est pas dans une de ces maisons ? — Il n'y est pas ; il aura certainement suivi la route, et en marchant vite vous pourriez le rattraper. »

Je lui tournai le dos en l'envoyant au diable, et ne voyant rien de mieux à faire, je poursuivis ma course.

Je visitai exactement toutes les maisons que je trouvai ouvertes sur la route et j'arrivai à Mettmann, petite ville à quatre lieues de Dusseldorff, n'ayant fait que d'inutiles recherches. J'y entrai dans une grande auberge que je vis remplie de monde.

J'étois exténué de fatigues, le corps très échauffé par plusieurs verres de mauvais *pequet* que j'avois bus en chemin ; je désirois ardemment du café, qui, me sembloit-il, me rafraîchiroit. J'en demandai à l'hôte qui me fit observer que le grand tracas qu'il avoit pour le moment l'empêchoit de me contenter. Cependant à force de sollicitations, j'en allois obtenir, et déjà la femme s'en occupoit, lorsque tout à coup elle tomba sans connoissance au milieu de sa cuisine, et on la porta sur son lit. Je dus ainsi renoncer au café et essayer de boire un peu de mauvaise bière.

Je me persuadai bien alors qu'une course plus longue étoit inutile pour recouvrer ce que j'avois perdu. Ce Colen étoit un garçon d'assez mauvaise mine ; né à Cologne, il ne travailloit à Dusseldorff que depuis quelques semaines. On n'avoit aucune connoissance de ses parents, mais son air pauvre et délabré n'en donnoit pas une haute idée. Je pouvois facilement conclure qu'il auroit profité d'une si belle occasion pour se nipper. Dans ce cas, il n'étoit pas probable qu'il suivroit le grand chemin. Je pensai qu'il avoit pris quelque traverse pour retourner chez lui, ou s'enfoncer plus avant dans l'Allemagne. Je renonçai donc à l'espoir de

le retrouver; je n'avois même plus l'envie de retourner à Dusseldorff, m'imaginant que si cette ville n'étoit pas même entièrement détruite comme je me le figurois, chaque jour elle seroit tracassée et pouvoit d'un moment à l'autre être occupée par les François. Je marchai en hésitant jusqu'à la porte d'Elberfeld, lorsque je me rappelai que mon frère devoit m'écrire aussitôt qu'il seroit dans une position stable et adresser sa lettre chez M. Mayer. Si je ne m'y trouvois plus, nous allions nous perdre de vue et ignorer ce que nous étions devenus l'un et l'autre, sans espoir de nous retrouver, car je ne savois pas même le nom de sa légion. Je voulus, s'il étoit possible, conserver le moyen de tenir correspondance avec le seul être de ma connoissance avec qui je pusse communiquer. Je rebroussai donc chemin et vins sortir de la ville par où j'y étois entré.

CHAPITRE VIII

Retour. Abattement

Le point du jour commençoit à paroître, quand je me trouvai dans la campagne. J'étois accablé, n'en pouvant plus, j'avois peine à me tenir debout, et marchois très lentement. J'éprouvois bien en ce moment combien en nous le moral dépend du physique. Cette philosophie si ferme qui jusqu'à ce jour m'avoit toujours fait envisager les maux qui m'arrivoient avec une sorte d'indifférence, étoit anéantie. Jamais le chagrin ne m'a si vivement affecté. Au lieu de ces bons raisonnements que je savois me faire, j'étois en proie aux réflexions les plus désespérantes. Je voyois les quatre personnes qui un mois auparavant composoient notre petit ménage dans lequel nous vivions heureux et contents, main-

tenant dispersées sur quatre points différents, exposées à tous les maux et ne pouvant plus communiquer ensemble. Ma mère demeurée à Spa, y étoit peut-être insultée, outragée par ceux que nous appelions patriotes enragés, et elle devoit s'inquiéter encore sur le sort de ses enfants.

Mon frère aîné resté à Schleiden avec sa femme, sans moyens d'y pouvoir exister longtemps, qu'alloit-il devenir ? Celui qui venoit de me quitter me donnoit moins d'inquiétude : il pouvoit s'en tirer si, comme moi, il ne lui arrivoit pas des revers. Mais moi-même, jeté dans un pays dont j'ignorois la langue, qu'allois-je aussi devenir ? Sans habillements à l'entrée de l'hiver, je pouvois demeurer sans ouvrage et avoir bientôt épuisé les quelques écus que j'avois mis prudemment dans ma poche ; après cela je ne voyois plus que la triste ressource de me faire soldat.

CHAPITRE IX

L'égoïste

Une chanson françoise que j'entendis assez près de moi, vint interrompre ces réflexions accablantes. Je ne voyois pas encore le chanteur, il étoit entre des haies très hautes dans un détour que faisoit le chemin ; mais il parut bientôt. C'étoit un homme monté sur une charrette vuide, et qui de là-haut conduisoit son cheval. Arrivé près de moi, il s'arrêta pour me demander si j'allois à Dusseldorff, il vouloit me dire que cette ville étoit brûlée. Je ne le savois que trop bien.

Après quelques mots, me paroissant très intelligent, je lui dis que j'avois perdu mes effets et lui demandai s'il n'avoit pas vu un jeune homme comme je lui dépeignis, avec un

bout de sac d'une telle couleur. — « J'ai bien vu, me dit-il, beaucoup de gens avec des sacs et des paquets, et je ne me rappelle pourtant pas d'avoir rencontré celui dont vous me parlez ; mais comment avez-vous donc perdu votre sac ? » Je le lui contai ; je m'attendois que du moins il pourroit me donner quelque bon conseil. Mais éclatant de rire : — « Il faut, me dit-il, avoir bien peu de connoissance du monde pour se laisser duper si grossièrement. — Mais pouvois-je me figurer qu'un homme pour lequel je me dévouois seroit assez ingrat pour abandonner ainsi mes intérêts ? — Ne vous fiez à personne, pas même à votre frère. Dernièrement encore, étant à Cologne, j'y connoissois trois prêtres émigrés qui vivoient ensemble. L'un d'eux calculant que ce qu'ils avoient pour vivre à eux trois, lui dureroit plus longtemps s'il l'avoit pour lui seul, a ramassé l'argent et les nippes des deux autres, et les a laissés dans la plus grande misère. »

Pour changer une conversation qui ne me consolait pas, je lui témoignai ma surprise de le voir ainsi suivre la route avec sa charrette vuide dans un moment où toute espèce de voitures étoit si recherchée. « J'aurois pu, me dit-il, charger vingt fois ; à une lieue d'ici encore, une femme avec deux enfants qui ne pouvoient plus marcher, vouloit que je les prisse ; lui ayant demandé trois francs, elle m'en a offert deux et... je les ai plantés là. — Une femme et deux enfants qui ne pouvoient plus marcher ! l'humanité... — Jeune homme, reprit-il, en m'interrompant, si vous vous obstinez à ne vous conduire dans le monde qu'avec vos principes d'humanité et de bonne foi, attendez-vous à être trompé aussi souvent que vous rencontrerez des personnes qui auront intérêt à le faire. Commencez toujours par chercher premièrement votre avantage et laissez aux autres le soin de trouver le leur comme ils pourront. Si vous aviez su

penser ainsi vous n'auriez pas perdu vos effets. » En achevant ces mots, il fit avancer son cheval et me laissa tout étourdi d'une pareille leçon.

Quoique ces principes machiavéliques me parussent révoltants, je ne pouvois m'empêcher de convenir qu'il n'avoit pas tout à fait tort, et de souhaiter de les avoir mis en pratique la veille. Je me promettois bien à l'avenir de n'être plus si confiant. Cette résolution que sans doute ma position actuelle me suggéroit, fut bientôt oubliée, et dans le cours de ma vie, ainsi que me l'avoit prédit mon égoïste, ma bonne foi a souvent été trompée sans que j'en sois devenu plus défiant.

CHAPITRE X

Le soldat obligeant

Non loin de là, près d'un village à côté de la route, je rencontrai un soldat de la maréchaussée de Brabant qui en sortoit avec son fusil. Après quelques mots échangés sur les circonstances, je lui demandai s'il ne seroit pas possible de se procurer du café, que je désirois toujours ardemment. — « Du café ? me dit-il, je vais vous en faire faire tout de suite. » Là-dessus, retournant sur ses pas, il me conduisit dans une auberge où avoient logé quelques charretiers qui se préparaient à partir. Voilà pourtant, me dis-je, un homme obligeant ; si celui que je viens de quitter le voyoit, il trouveroit que bien d'autres que moi ne suivent pas ses odieuses maximes. Contre mon attente, je dus bientôt rabattre de la haute idée que j'avois de mon introducteur. Pour me procurer ce qu'il me falloit, il s'y prit tout autrement que je n'aurois voulu ; c'est-à-dire en commandant impérieusement et par de mauvais propos. L'hôte se fâcha et lui dit avec

assez de fermeté que le café qu'on préparoit étoit pour les charretiers qui avoient logé dans sa maison, et que nous n'en aurions pas. Ce contre-temps acheva de m'accabler. Je tâchai de faire taire ce mauvais sujet et m'adressant à la femme, je la priai et lui fis comprendre le mieux que je pus le besoin que j'en avois. Elle parut s'intéresser à moi, et par un signe gracieux me fit comprendre que j'en aurois et vint ajouter deux tasses à celles qui étoient déjà sur la table. L'hôte me jeta en même temps un coup d'œil et me trouva sans doute l'air bien pitoyable, car il ne s'y opposa pas. Il se contenta de temps en temps de regarder le soldat de travers.

Le repas fini, mon conducteur me demanda si j'avois de la monnoie du pays, car il lui falloit changer une couronne, je lui dis que je me chargeois de l'écot, et lui fis mes adieux, bien content d'en être débarrassé. Prêt à quitter cette maison, je pensai que presque toute la population de Dusseldorff remplissant le voisinage, les vivres pourroient se trouver très rares ; je m'avisai donc de prendre deux tranches de pain dans ma poche. Cette précaution me procura plus tard un moment délicieux.

CHAPITRE XI

J'ai retrouvé ma philosophie

J'étois parfaitement restauré ; j'avois retrouvé mes forces et mon courage, et ma philosophie reparoissoit dans toute sa splendeur. Après avoir fait révision de mes moyens, je trouvai que j'avois encore cent et cinquante francs en espèces, et une montre qui en valoit au moins cinquante ; de la santé et des talents à pouvoir gagner ma vie partout

où je me trouverois. Combien je rencontrais d'émigrés françois qui, de l'opulence étoient tombés dans un état bien pire que le mien ! et qui se seroient crus bien heureux de se trouver comme moi. Quoique les maux que souffroient les autres ne fussent pas une jouissance pour moi, il est toujours agréable de voir qu'on n'est pas le plus malheureux. Si j'avois eu la faculté de remettre mon lot sur la roue de fortune dans l'espoir d'en tirer un meilleur, je n'aurois pas voulu le risquer, persuadé qu'il y en avoit les trois quarts de plus mauvais. Ce qui me dépitait encore un peu, c'est quand il me sembloit voir Colen faire la revue de sa capture, et tirant d'abord un pantalon tout neuf, ainsi qu'un très bon habit ; les retourner de tous côtés et juger qu'ils pourroient lui aller fort bien, étant à peu près de la même taille que moi. Je lui voyois faire un sourire de satisfaction en y trouvant trois chemises fines pour les dimanches et plusieurs autres en très bon état pour travailler ; lui qui n'en avoit que deux ou trois de grosse toile, même assez délabrées. Je lui voyois essayer mes bottes qui étoient meilleures que celles que j'avois avec moi... Il fallut pourtant se faire une raison de cela. Bah ! me dis-je, des chemises fines ; qu'en ai-je besoin dans la situation où je me trouve ? Je puis fort bien m'en passer ainsi que de deux ou trois vestes et cravates trop élégantes pour moi dans ma position actuelle. Je calculai qu'avec une centaine de francs, ce qui ne mettoit pas encore ma bourse à sec, je pourrois me procurer tout ce qui me seroit nécessaire ; et être encore mieux monté que la plupart des ouvriers que je voyois ; et dont je n'étois que l'égal..., et paroissant devoir courir le monde pendant plusieurs années, mon bagage seroit plus léger et moins embarrassant à porter. Toutes ces considérations me paroissoient si justes, que peu s'en falloit que je ne fusse

bien aise d'être quitte de tout ce qui, dans ce moment, me paroissoit inutile.

CHAPITRE XII

Le bonheur réside dans peu de chose

Le bonheur consiste moins dans les choses que dans notre manière de voir et de penser. Une heure auparavant, je me trouvois le plus malheureux des hommes et maintenant depuis que trois tasses de mauvais café m'avoient rendu mon aplomb, avec les mêmes biens, les mêmes moyens, mon sort étoit devenu très supportable. Ce ne sont donc pas les grandes richesses, ni les honneurs qui nous rendent heureux ; il y a des hommes qui dans un état voisin de l'indigence, sont plus contents que ne fut jamais Napoléon dans toute sa gloire. Ce bonheur tant désiré, après lequel nous courons tous, n'est autre chose que de savoir se contenter de ce qu'on a et de ne pas convoiter ce qu'on ne peut avoir. Il peut exister dans toutes les classes et dans tous les états. Un laboureur, un artisan, est plus content de ses repas composés d'aliments grossiers, mais assaisonnés par l'appétit, qu'un richard avec les mets les plus recherchés, et les appas rustiques de sa compagne lui procurent autant de jouissance que ceux de la plus belle odalisque au Sultan. Les sensations sont les mêmes sur la paille que sur l'édredon. Il passe les nuits d'un sommeil tranquille, tandis que les grands, les hommes d'affaires sont souvent tracassés de projets et de calculs. Cependant les gens d'un rang plus élevé ne voudroient pas d'un tel bonheur. Ils ne pourroient plus le goûter ; car en s'écartant de la nature, ils ont abandonné le réel pour courir après l'imaginaire ; car si même leurs projets réussissoient : si les places, les biens qu'ils

désirent leur arrivoient, leur contentement ne dureroit que quelques jours; et possédant tout ce qu'il leur faut pour être heureux, ils trouveroient bientôt les moyens de se tourmenter encore.

Ce qui trompe beaucoup de gens, c'est l'idée qu'ils se font du bonheur. Ils s'imaginent que pour en jouir, il ne doit jamais leur arriver aucun accident fâcheux, aucun revers; et qu'ils ne devroient enfin essayer aucune peine. Un homme qui au gré de ses souhaits pourroit passer sa vie dans une suite continuelle de plaisirs sans éprouver aucun chagrin, finiroit encore par être très malheureux. Bientôt la satiété et le dégoût l'accableroient; ce qui lui plaisoit le plus lui deviendrait insipide. Ce seroit, si je puis m'exprimer ainsi, faire la cuisine sans sel et sans épicerie. Les meilleurs mets seroient fades et sans saveur. Mais il ne faut pourtant pas que la dose en soit trop forte. La persuasion qu'un peu de mal est nécessaire, nous le fait supporter avec patience et nous en allège le fardeau.

Ces réflexions me conduisirent à faire ce quatrain que j'ai fait servir à une chanson que j'ai composée par la suite:

Songeons que dans la vie humaine
Il est souvent bon de souffrir;
Si on ne connoissoit la peine
Pourroit-on sentir le plaisir?

CHAPITRE XIII

Je retrouve Johannès. Bonne nouvelle.

Quelle digression! Je croyois n'écrire que quelques lignes sur un sujet tant rebattu, et sur lequel on ne peut rien dire qui n'ait été mille fois répété. Je suis autant surpris d'en avoir rempli deux pages, que je le fus ce jour-là, lorsqu'en-

foncé dans mes méditations, je trouvai que j'avois fait trois lieues sans m'en apercevoir. J'arrivois aux maisons où j'avois quitté Johannès.

Je ne l'y retrouvai plus. Je continuai donc à m'acheminer vers la ville. Le bombardement avoit cessé. Je m'attendois d'après l'idée que je m'en étois formée la veille, de n'y retrouver qu'un monceau de ruines, et je fus agréablement surpris de la trouver encore debout ; et sans la fumée qui s'élevoit encore des maisons brûlées, je n'aurois pu y apercevoir de lacune. Une rue principalement, et quelques bouts d'autres adjacentes avoient beaucoup souffert. La plus grande partie du palais, le manège et un couvent de religieuses avec leur église n'existoient plus. La route étoit couverte de monde qui retournoit à la ville, d'autres personnes en revenoient déjà. Ce n'étoit plus une scène d'horreur et de désespoir comme la veille ; elle avoit changé. La plupart des visages exprimoient le contentement, ne trouvant pas le dégât aussi grand qu'ils l'avoient craint. On rioit en observant le désordre dans lequel on s'étoit enfui.

Ici, on rencontroit une demoiselle très bien mise avec un chapeau d'homme, une autre avec un surtout, une autre ayant perdu ses souliers dans les boues, les avoit remplacés par des bottes. Des hommes aussi avoient des accoutrements de femmes ; on rioit en se regardant, et sans la crainte qui dominoit toujours que le feu ne recommençât, on auroit cru voir une partie de plaisir.

Près d'entrer dans la ville, je trouvai Johannès qui en sortoit. Il vint à moi d'un air joyeux en me disant : « Tout va bien, Henri ! » Croyant qu'il vouloit seulement dire que leur demeure n'avoit pas été atteinte. — « Il ne vous est donc pas, lui répondis-je, arrivé de malheur ? Votre maison n'est pas brûlée ? — Non, me dit-il, nous n'avons aucun dommage,

et votre sac est aussi retrouvé. » Je m'attendois si peu à cette nouvelle, elle me surprit tellement que je ne pouvois la croire. Je pensois plutôt que Johannès ne me disoit cela que par crainte, et vouloit toujours me faire conserver quelque espoir. Ce ne fut que lorsque retournant avec lui à ces maisons dont j'ai parlé, que je pus voir et toucher ce cher sac, objet d'une course si pénible et de tant d'inquiétudes, que je ne doutai plus qu'il m'avoit dit la vérité.

Quoique j'eusse trouvé des raisons pour me consoler de la perte de mes effets, et des moyens de pouvoir m'en passer ; je ne fus pas moins content de les retrouver, et d'autant plus que je ne devois pas y compter. Il y avoit à parier mille contre un que jamais je ne les reverrois. J'en suis même encore aujourd'hui à ne pas concevoir ce qui avoit pu décider Colen à venir remettre mon sac, avec les effets de Johannès. Je suis sûr en tout cas que ce ne fut pas sa probité. Son intention fut d'abord d'en faire son profit. J'ai appris en effet par la suite qu'il en avoit déjà voulu vendre une partie à des juifs ; et quelque temps après ayant été renvoyé de chez Mayer, il reçut la bastonnade sur la place publique pour avoir volé dans une maison où il travailloit. Quoiqu'il en soit, je recouvrerai mon bien et me promis bien de ne plus m'en séparer.

Si quelquefois des malheurs imprévus nous accablent, il est certain qu'il nous arrive aussi des choses heureuses que nous n'attendions pas, et que même nous n'oserions espérer. Dans les circonstances les plus fâcheuses de ma vie, je n'ai jamais désespéré de la Providence ; lorsque tout alloit mal, et lorsque je ne savois sur quoi fonder un espoir de mieux ; je supposois la possibilité qu'il surviendrait ce que je ne pouvois prévoir, et qu'il se présenteroit des moyens de changer ma situation, et rarement j'ai été trompé.

Je ne suis pas optimiste, mais je ne pense pas comme certaines gens qui, à la moindre contrariété qu'ils éprouvent, soutiennent que tout est mal. Je suis persuadé que les biens sont plus communs que les maux. Ce qui nous trompe là-dessus, c'est que ce qui nous blesse fait plus d'impression sur nous que ce qui nous fait plaisir. On veut être exempt de peines, on voudroit n'éprouver que jouissances. En ne considérant que soi, on ne songe pas que souvent ce qui nous est nuisible est favorable aux autres, et que lorsque les autres essuyent des accidents, des revers, ils tournent à notre avantage. D'ailleurs nous ne savons pas nous-mêmes ce qu'il nous faut. Nous errons dans nos désirs et convoitons ce qui nous est funeste. Il n'est personne à qui il ne soit arrivé de se féliciter par la suite de la non-réussite d'un projet ou d'un désir qu'on avoit pourtant souhaité ardemment de voir s'accomplir; et, en d'autres cas, après avoir réussi, de n'être pas aussi content qu'on se l'étoit figuré.

CHAPITRE XIV

Jouissance

Dans la chambre où Johannès m'avoit conduit et où se trouvoient mes effets, il y avoit trois femmes et deux enfants de cinq à six ans qui pleuroient amèrement, et demandoient quelque chose à leur mère, qui avoit aussi les larmes aux yeux. Je croyois que la catastrophe arrivée la nuit étoit la cause de leur chagrin, lorsqu'elle me dit en françois: « C'est bien malheureux qu'on ne puisse rien se procurer ici pour ces enfants, ils pleurent de faim, et ce n'est qu'après-midi qu'on pourra avoir de quoi manger; si du moins on avoit un morceau de pain! — Du pain, Madame? Je puis leur en

offrir. » Là-dessus, sortant celui que j'avois dans ma poche, je le leur présentai. Ils regardèrent leur mère comme pour lui demander s'ils pouvoient l'accepter; elle les y engagea et ils accoururent aussitôt près de moi.

Sots avares ! qui oubliant que l'or n'étant rien par lui-même, ne peut servir à nous rendre heureux que par le bon usage qu'on en sait faire ; lorsque considérant les sommes que vos rapines et vos privations ont rassemblées dans vos coffres, êtes-vous plus contents que je ne l'étois alors ?

Conquérants fameux ! Lorsqu'entrant dans une ville naguère florissante, maintenant ravagée, presque détruite par vos armes, elle ne présente plus à vos yeux que ruines et désolation ; goûtez-vous une joie aussi douce, aussi pure que celle que j'éprouvois entre ces enfants qui par leurs caresses me témoignaient leur reconnaissance ? Ce n'est donc pas la valeur des choses qui donne le contentement ; car qu'est-ce qui me procuroit tant de jouissances ? Un morceau de pain noir.

CHAPITRE XV

La cabane. Les deux brigands.

Johannès qui m'avoit guidé après m'avoir introduit dans cette chambre, y rentra me disant que les vivres manquant au lieu où nous étions, il falloit gagner un village à une lieue de là. La ville étoit en négociation avec l'ennemi pour lui payer une contribution, mais comme on n'étoit pas encore d'accord, le feu pouvoit recommencer d'un moment à l'autre. J'endossai donc mon sac et nous partîmes, Johannès, sa femme et moi ; après avoir marché pendant une demi-heure, nous trouvâmes au bord de la route une petite maison de la connoissance de mon conducteur. Nous y

entrâmes. La mère et la fille qui floient me parurent en être les seuls habitants. Après quelques mots, il leur demanda si elles ne pourroient nous procurer de quoi manger. Elles n'avoient plus qu'un morceau de pain qui devoit leur servir pour dîner avec du café; mais voulant nous obliger, la mère nous en fit à chacun une petite tartine, et ne s'en réserva qu'un crouton qu'elle mit dans le tiroir d'une table. » Il nous servira, dit-elle, avec quelques pommes de terre que je cuirai, à former notre repas. »

A peine avions-nous fini de manger qu'il arriva deux soldats, grands et forts comme des colosses. Ces braves avoient eu le courage pendant qu'on ne tiroit plus, d'aller reprendre leurs fusils qu'ils avoient abandonnés la veille aux casernes, pour se sauver plus légèrement. Ils entrèrent avec cet air méchant et terrible qui caractérise le lâche quand il sait n'avoir rien à craindre, et, d'un ton impérieux demandèrent à manger. La femme s'excusa en disant qu'elle n'avoit rien. Alors en jurant et frappant le pavé de leurs armes, ils lui dirent qu'il en falloit. Elle fut donc obligée de sortir le petit morceau qui leur restoit, y mit un peu de beurre et le leur partagea. Un des deux, tenant à la main son morceau qui n'étoit pas plus gros que le pouce, le regardoit avec un rire sardonique; mais l'autre se lève en jurant et dit que les paysans n'étoient que des canailles, que pendant que le soldat expose chaque jour sa vie pour eux et répand son sang pour les défendre, ils lui refusent un morceau de pain! qu'ils mériteroient qu'on leur casseroit bras et jambes, qu'on brûleroit leurs maisons, etc., etc. Quoique tout cela fut dit en allemand, quelques mots que je connoissois et ses gesticulations m'en firent saisir le sens, et Johannès, à qui j'en parlai après, me dit que j'avois fort bien compris. Je voulus l'engager à parler pour ces bonnes gens. — « Ah! dit-il, je

n'oserois, je me ferois battre ; allons-nous en. » — Là-dessus, il se leva. Je dus le suivre en regrettant de laisser ces pauvres femmes à la merci de ces brigands. Je ne pus que leur jeter en sortant un regard qui leur exprimait tout le mépris dont j'étois pénétré pour ces coquins.

CHAPITRE XVI

Ingratitude

Nous arrivâmes au village et entrâmes dans le cabaret le plus apparent. Il y avoit encore plusieurs autres personnes. Environ une heure après notre arrivée, on commença à préparer la table. Je dis à Johannès : « Je suis bien aise qu'on serve le dîner, car j'ai bon appétit. — Comment, Henri, vous voulez dîner ? — Belle question ; croyez-vous donc que je vive sans manger ? — Mais si vous voulez dîner, il falloit donc le dire, je n'ai demandé que pour moi et pour ma femme. — Vous auriez dû m'y comprendre ; mais cela doit être indifférent, dites à la femme qui arrange la table, que je dîne aussi. — Non, me dit-il, il est trop tard. » Et là-dessus, ils s'attablèrent. Je vis donc le moment où, mourant de faim, je serois obligé de me contenter de l'odeur du dîner ; mais brusquant la chose, je pris une chaise et m'assis auprès d'eux. La femme voyant cela vint placer un couvert devant moi.

Quand le repas fut en train, suivant mon habitude, je désirois avoir quelque chose à boire ; personne n'en étoit encore servi, et ne pouvant m'expliquer, j'attendois pour voir ce que feroient les autres, lorsqu'il me parut que Johannès demandoit une bouteille de vin. Effectivement on la lui apporta, mais il n'y avoit que deux verres qu'il rem-

plit et que burent lui et sa femme, sans m'en présenter. Je le priai de faire venir une demi-bouteille de vin pour moi, il ne me répondit pas. La servante apporta encore aux autres ce qu'ils avoient demandé. J'insistai pour qu'il lui dit que je voulois aussi boire, il n'en fit rien, et la laissa retourner sans lui parler. Outré d'un tel procédé, je me levai et courus à la cuisine pour demander moi-même ce qu'il me falloit; on avoit peine à me comprendre; heureusement je vis une bouteille, préparée peut-être pour un autre, je m'en saisis avec un verre, et vins me mettre à ma place.

L'ingratitude est un vice qu'un bon cœur ne conçoit qu'avec peine. Comment, celui qui la veille m'offroit tout son sang, pouvoit-il me refuser d'aussi légers services, quand il croyoit n'avoir plus besoin de moi ? Ce défaut est pourtant si commun ! Il est donc tant de ces êtres assez disgraciés de la nature pour ne point sentir combien il est doux de placer un bienfait, et de s'acquitter envers ceux à qui on doit quelque reconnaissance. N'ayant jamais obligé personne avec l'espoir d'en être récompensé, la réflexion me ramena toujours à plaindre les ingrats plutôt qu'à me plaindre d'eux ; plus on a le cœur mauvais, plus on est malheureux.

Je ne pouvois comprendre ce qui rendoit Johannès si malhonnête à mon égard. Je ne vis d'autre cause que la crainte qu'il pouvoit avoir de payer pour moi. Afin de le mettre à son aise, là-dessus, dès que le repas fut fini, je le priai de faire faire mon compte que je desirois payer. Cette fois, il fut très complaisant. Il appela la femme et m'expliqua le montant de ma dépense. Pour le tranquilliser à l'avenir, j'affectai de faire briller à ses yeux une bourse mieux garnie que la sienne ; ce qui ne le rendit pas plus obligeant, mais lui inspira quelque temps après l'idée de m'emprunter de l'argent.

Le soir, nous n'étions que nous trois dans la chambre, lorsqu'on vint mettre la nappe sur un bout de table, avec deux couverts seulement. Je lui demandai si on ne faisoit pas à souper pour tout le monde. — « Non, me dit-il, quand on veut quelque chose, il faut le demander. Ceci, ce sont des pommes de terre que j'ai fait préparer pour moi et ma femme. » — Ils croquèrent donc les pommes de terre, *lui et sa femme*, sans m'en offrir. Désirant aussi manger quelque chose, je fus à la cuisine et, avec assez de peine, je parvins à obtenir une tartine.

Je m'attendois bien à ce que, probablement, pour passer la nuit, il me seroit impossible d'avoir un lit, mais que du moins je pourrois coucher sur la paille. Je me trompai. Tout le monde fut se coucher je ne sais où, et je restai dans la chambre avec deux Allemands. Il ne s'y trouvoit d'autre couchette que la table, des bancs et quelques chaises. Mes compagnons, sans doute habitués à dormir ainsi, s'étendirent sur le plancher et y ronflèrent de suite. Mais moi, j'eus beau l'essayer, de même que les bancs et les chaises, je ne pus fermer l'œil. Je passai la nuit à me tourner d'un côté et d'autre et à regarder à la fenêtre si le jour ne venoit pas encore; et au lieu de me remettre des fatigues que j'avois essayées, je me trouvai le matin, roué, moulu, tous mes membres me faisoient mal.

CHAPITRE XVII

Brigandage

Johannès et quelques autres se rassemblèrent de grand matin pour aller faire un tour à la ville. Je voulois être du nombre, mais on m'observa qu'étant émigré, je risquois beaucoup. — « Eh bien! leur répondis-je, les risques sont

pour moi... » Je fis quelques pas avec eux ; deux ou trois de la compagnie se dirent quelques mots et s'arrêtèrent en me disant que je ne pouvois les accompagner, que s'il y avoit des risques pour moi, il y en avoit aussi pour eux. Je dus donc ainsi les laisser. Je me proposois pourtant d'y aller toujours et de les suivre dans un quart d'heure, lorsque je fis réflexion que j'avois promis à mon cher bout de sac de ne plus me séparer de lui, et qu'il pourroit bien encore courir quelques dangers dans une maison et au milieu de gens que je ne connoissois nullement. Je me décidai donc à rester. Pour me distraire, je fis le tour du village. J'y vis encore deux autres cabarets dans lesquels j'entrai. Il s'y trouvoit plusieurs villageois et quelques soldats qui leur vendoient du sucre et autres objets qu'ils avoient volés. Ne pouvant converser avec personne, j'eus le temps de faire encore là-dessus d'amples réflexions. S'il se trouve, me disois-je, quelques âmes bienfaisantes qui compatissent aux malheurs qui arrivent au prochain ; combien est plus grand le nombre de celles qui, au lieu de porter assistance aux victimes infortunées d'un désastre, voudroient leur arracher encore ce qu'elles ont pu en échapper ! Les hommes sont si méchants que la plupart ne font le bien que par contrainte, et ne s'abstiennent du mal que par la crainte des châtimens. La morale et la religion ne suffisent pas pour maintenir l'ordre, et sans les lois et la police, les honnêtes gens et les foibles seroient bien à plaindre.

CHAPITRE XVIII

Mayer me fait chercher. Retour à la ville.

Je m'amusai à méditer sur ce sujet jusqu'à ce que Johannès revint avec Colen que son père m'envoyoit pour me

ramener près de lui. Je chargeai donc encore une fois mon bagage et nous arrivâmes à une ferme, à environ une demi-heure de la ville où nous trouvâmes le vieux Mayer et sa femme. Il me reçut fort bien et raconta à son fils les peines que je m'étois données pour traîner ses effets, comment j'étois entré dans la boue jusqu'aux genoux ; il m'assuroit qu'il ne l'oublieroit jamais, et qu'aussi longtemps qu'il auroit un morceau de pain, il le partageroit avec moi. Je venois de voir un si bel exemple de reconnaissance avec son fils que je comptois peu sur les promesses du père. Cependant j'ai pu reconnoltre qu'il étoit sincère, et je n'ai jamais eu à m'en plaindre pendant les dix mois que j'ai demeuré chez lui.

A la ville, je mangeois à sa table, il voulut que ce fut de même où nous nous trouvions. Sa femme fit notre dîner, nous y soupâmes également, et nous passâmes la nuit dans une grange sur la paille, qui me parut un lit bien doux. N'ayant pas dormi depuis trois jours, je m'en dédommageai amplement. Le lendemain on nous dit que la ville avoit composé avec les François et que par une forte somme, elle achetoit sa tranquillité. Sur cette heureuse nouvelle, nous y retournâmes, et le jour d'ensuite nous reprîmes nos occupations.

A MONSIEUR FRANÇOIS LEZAACK

Quand j'appris à manier le marteau et la lime,
Je croyois peu qu'un jour cherchant après la rime,
Tout noirci de fumée au milieu de mes fers,
Je voudrois m'élancer à composer des vers.

Toujours joyeux, content, courbé sur mon enclume
Je ne prétendois pas m'illustrer par la plume.
Né pour être artisan, mon éducation
Ne me fit point rêver d'autre vocation.
Mon savoir se bornoit à passablement lire,
A pouvoir griffonner plutôt que bien écrire,
A cela j'ajoutois quelque peu de dessin,
Je pus faire un balcon. Ne désirant plus rien
J'atteignis mes trente ans sans avoir d'autre envie
Qu'être un bon ouvrier dans la serrurerie.
Pourtant je m'aperçus sans m'en être occupé
Que parfois je rimois avec facilité :
Et ce foible talent, ce don de la nature
S'étant fortifié par un peu de lecture
M'enhardit un beau jour à grimper l'Hélicon,
Et l'amour m'inspira ma première chanson.
Alors j'aurois voulu que quelque bon critique
Ayant analysé mon œuvre poétique,
M'en eût montré le foible et le défectueux.
Je n'osois en parler, j'en étois tout honteux,
J'étois, je puis le dire, en embarras extrême.
Je fis pour en sortir un effort sur moi-même
Et je fus la montrer à mon ami Rousseau (1),
Qui m'en fit compliment, me dit que c'étoit beau.
Poète, il n'étoit pas, néanmoins son suffrage
M'enhardissoit un peu, et j'osois davantage.
Ce qui m'embarrassoit pour faire de bons vers :
J'en connoissois très peu les principes divers,
Et je n'étois pas même instruit dans la grammaire
Autant que pour cet art, il étoit nécessaire.
Cependant je rimai, et toujours à tâtons,
Je tirai de ma tête encor quelques chansons.
Autant que je le pus, je gardai l'anonyme,

(1) Maître d'école spadois.

J'évitois d'en parler comme on feroit d'un crime ;
Craignant le ridicule et qu'un plaisant ne dit
Que je voulois paroître auteur et bel-esprit.
Enfin, j'appréhendois bien plus la raillerie
Que d'oser me flatter qu'on me crut du génie ;
Et lorsque je montrois des vers, une chanson,
J'aurois voulu toujours qu'on me dit sans façon :
Ce couplet est très bien, cet autre est peu de chose,
Ce chant est des plus plat, et cela, de la prose ;
Et sans ménagement, qu'on me critiquât tout,
J'aurois par ce moyen pu me former le goût.
Toujours on m'approuva. Fut-ce par ignorance ?
Ou comme je croyois, par beaucoup d'indulgence.
Car malgré que l'on voit toujours ses enfants beaux
Je supposois mes vers tout remplis de défauts.

Survint mon mariage, ensuite l'incendie (1),
J'eus d'autres soins alors que de la poésie,
Ne m'en occupant plus pendant plus de vingt ans,
Commerce et mécanique absorboient tout mon temps,
Il ne m'arriva plus d'enfanter un couplet
Que pour un mariage ou pour quelque banquet.

Aujourd'hui, sans état, plus rien ne me tracasse,
Je pourrois beaucoup mieux m'occuper du Parnasse,
Mais je me trouve heureux par la tranquillité.
Jamais je n'ai rêvé de la célébrité ;
Je vis en philosophe. Et pour la poésie,
Si j'y songe parfois, c'est lorsque je m'ennuie.
En me promenant seul, si par un noir souci
Ou d'amers souvenirs, je me trouve assailli,
Je monte sur Pégase et j'invoque la Muse.
Ce travail sur des mots me distrait et m'amuse ;
J'arrange des couplets très souvent oubliés
En aussi peu de temps qu'ils furent composés.

(1) L'incendie fameux de 1807 qui détruisit Spa à demi.

En conversation, moi, je ne sais rien dire,
Et si même on trouvoit que je puis mieux écrire,
Cela ne grandiroit que bien peu mon bonheur.
Chaque jour, je veux moins être poète, auteur,
Et dans ma nullité, je nargue la critique.
Boileau fameux a dit dans son Art poétique :
Soyez plutôt maçon si c'est votre métier.
J'adopte ce précepte et reste serrurier.

Voilà, mon cher Lezaack, la véritable histoire
De tout ce que j'ai fait au temple de mémoire.
Vous m'avez témoigné désirer ce recueil,
J'en conçois, je l'avoue, un léger brin d'orgueil.
Mais en vous envoyant ma pauvre poésie,
Souffrez, mon cher François, que je vous la dédie.
Je ne vous prie pas d'en être protecteur,
On pourra la blâmer, se moquer de l'auteur.
Imitant mes amis, vous pouvez même en rire,
Je n'écris jamais rien afin que l'on m'admire.

Dans une dédicace on prodigue l'encens.
Je devrois donc chanter vos vertus, vos talents.
Vaste seroit le champ. Cette franchise extrême
Qui ne ménage rien... Et pourtant on vous aime !
Gai, sincère, obligeant ; tous ces dons réunis
Vous ont gagné les cœurs de vos nombreux amis.
En vous parlant ainsi, je dis ce que je pense ;
Vous verrez si cela mérite récompense.
A Racine et Boileau de bonnes pensions,
Ont payé largement leurs adulations.
Je ne suis pas égal à ces hommes, sans doute,
Et je ne veux de vous que la petite goutte
Dont dimanche, toujours, vous m'avez regalé.
Continuez encor, je serai trop payé.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une publication fort importante, et d'un grand intérêt pour tout bibliophile liégeois, a paru dans le mois de janvier dernier. C'est :

Bibliographie Liégeoise, contenant : 1° les livres imprimés à Liège depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours ; 2° les ouvrages publiés en Belgique et à l'étranger, concernant l'histoire de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle de ce nom, par le chevalier de Theux de Montjardin. Deuxième édition, augmentée. Bruges, Desclée de Brouwer et C^{ie}, 1885, gr. in-4° de 4 ff. prélim. et 1713 colonnes.

Cette œuvre de notre confrère mériterait un examen étendu, qui, malheureusement, ne peut lui être consacré ici.

Il faut se borner à la recommander, bien qu'elle se recommande assez par elle-même, à la sérieuse et bienveillante attention, non seulement des bibliophiles liégeois, mais à celle de tous les travailleurs, de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire civile et littéraire de l'ancien pays de Liège.

Pour toutes ces personnes, ce sera un guide, non seulement très utile, mais encore indispensable.

Bien peu de gens sont à même de se figurer combien de travail, de patience, d'abnégation, de dépenses de temps et

d'argent sont requis pour mener à bonne fin une entreprise de ce genre laquelle, aussi bien exécutée qu'elle soit, promet peu ou point de renommée, ni même de reconnaissance.

Une première édition de ce livre avait déjà paru en 1867, en 2 vol. gr. in-8°.

Par celle-ci, l'auteur a eu le mérite incontestable de frayer un chemin nouveau ; elle avait été entreprise *con amore*, mais avec un peu trop de précipitation peut-être.

Cette seconde édition, considérablement augmentée et améliorée, témoigne chez son auteur d'une qualité très estimable, rare à toute époque, surtout à la nôtre, — la persévérance.

Sans aucun doute, un tel ouvrage, qui contient la matière de plus de six volumes ordinaires, ne peut être, dans ses moindres détails, à l'abri de quelques omissions et de quelques petites erreurs. L'exiger serait se livrer à une prétention chimérique. Il faut le juger dans son ensemble, et alors il sera considéré, par les connaisseurs, comme un beau monument, consacré à l'histoire littéraire de notre pays. Par ce monument, M. de Theux aura mérité et acquis droit à toute notre gratitude.

H. HELBIG.

Notice sur l'ancien État-noble de la principauté de Liège et du comté de Looz, par le baron Misson.
Liège, Demarteau, 1884, in-8° de 62 pages.

Sous ce titre, le baron Paul Misson a publié les listes des gentilshommes qui ont siégé à l'État-noble du pays de Liège, depuis la seconde moitié du xvi^e siècle.

Il est à regretter que M. le baron Misson se soit borné à effleurer en quelque sorte son sujet, et qu'il ne se soit pas

étendu plus longuement sur les détails historiques dont il fait précéder la publication des noms des membres de ce corps politique.

Quoique intéressant et utile pour le généalogiste, ce travail l'aurait été aussi pour l'historien, si l'auteur avait esquissé à grands traits le rôle important que les membres de l'État-noble ont joué dans l'histoire de la principauté de Liège, depuis le **xvi^e** siècle et notamment à la fin du siècle dernier, pendant la Révolution liégeoise.

Espérons que ce premier essai engagera son auteur à entreprendre, dans l'avenir, l'histoire complète de l'État-noble et la biographie de ses membres.

E. P.



+42
Don comme d'usage

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

✓

—
BULLETIN

II

3^{me} & 4^{me} FASCICULES



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1884-1885

FRAGMENT DE CHRONIQUE

LIÉGEOISE ET FRANCHIMONTOISE

En compulsant des papiers de famille destinés pour la plupart à être jetés au feu, je mis la main sur un cahier d'une écriture ancienne, comprenant 36 feuillets petit in-4°. C'était — les premières lignes que je lus me l'apprirent — une chronique traitant des faits principaux de l'histoire de Liège, particulièrement de ceux se rattachant à l'histoire du marquisat de Franchimont.

En attendant l'occasion de le publier, j'ôtai précieusement le livret qui malheureusement est incomplet. Malgré le soin que j'apportai dans le triage des papiers, je ne trouvai, ni la suite, ni la fin du manuscrit. Le fragment qui me reste s'arrête au mois de juin 1674.

Quoique la chronique commence à l'année 1615 par la narration d'un terrible incendie qui détruit la majeure partie du Sart (1), on doit la faire partir de 1632, car elle

(1) On lit sur une des quatre faces de la pierre des fonds baptismaux du Sart, l'inscription suivante: S. MATI. ANNO 1615. LE 8 D'AOVST. MAR. FVT

ne renferme aucun fait survenu entre ces deux années. Il faut peut-être chercher l'explication de cette lacune dans l'incendie dont l'auteur fut la victime en 1669 et dans lequel son registre périt.

Le chroniqueur apprend au lecteur qu'il s'appelle Melchior F. Crahay et qu'il est né en 1632.

J'aurais désiré me procurer quelques notions sur cet historien inconnu, savoir exactement la date de sa naissance, de sa mort, la profession de ses parents, la sienne propre. J'écrivis à M. Gouders, secrétaire communal du Sart, qui, pour répondre à ma démarche, a fait des recherches dans les archives de sa commune et a interrogé des membres de la famille Crahay, entre autres M. Crahay, bourgmestre du Sart.

Les recherches sont restées infructueuses; les registres aux baptêmes ne contiennent aucun baptême de Crahay portant le prénom de Melchior avant le 26 mars 1670 (1), et M. Gouders ajoute qu'il n'a recueilli aucun renseignement relatif à l'historien dont il s'agit, ce qu'il attribue à la destruction de leurs archives anciennes par les flammes lors du grand incendie de 1825.

Il est pourtant vraisemblable que Melchior Crahay est né au Sart, qu'il y a vécu et qu'il y est mort.

ARRIVE LE FEV D'AV SAR DONT L'EGLISE EN FVT BRVSLE AVEC 42 MAISON
DONT DIEV NOVS EN VEVT GAVRDER D'VN TEL FOVRTVNE.

Sur le haut d'une autre face, le millésime de 1620. — Communication de M. Gouders.

(1) Melchior Crahay, né en 1670, était fils de Jean et de Anne-Henriette Justin.

Crahay avait reçu une instruction supérieure à celle qu'on donnait à la majorité des hommes de l'époque. Il écrit le français tel qu'on l'écrivait de son temps dans le **marquisat de Franchimont**, introduisant dans son langage des mots wallons et des expressions locales qui se rencontrent communément dans les pièces du **xvii^e** siècle.

In nomine Domini. Amen.

Jésus, Marie, Joseph et Anne, je vous donne ma vie, mon cœur et mon ame. Amen.

Ce petit registre est appartenant à **Melchior F. Crahay**, où il a écrit les choses les plus remarquable advenue partout le pays de **Liège**, et particulièrement dans la **Marquissade de Franchimont**, depuis l'an 1615 jusques au présent.

Il est bien vray que depuis ledit an 1615 jusqu'a l'an 1636, je ne sçay que par ouy dir ou par les escrits que j'en ay veu en après, veu que l'an 1632 je suis né dans ce miserable monde. Or je devoit avoir (pour le moins) quatre ans avant d'avoir aucune connoissance des choses pour m'en pouvoir resouvenir.

Que sy vous trouvé quelques fautes dans les daattes, je vous prie me tenir pour excusé, veu qu'ayant écrit dans un registre tant les choses que j'avoit trouvé dans d'autres registres que celles desquelles j'estoit tesmoin oculair, mondit registre a esté bruslé avec ma maison l'an 1669, sy bien que beaucoup de choses ont eschappée de ma mémoire.

L'an Mille Six Cents et quinse, le bourgue du Sart a esté

presque entierement bruslé par un feu de Mecheffe, qui s'alluma (comme on tient) de soy mesme dans un gros monceau de stiernure (1) à cause de la grande chaleur qui faisoit pour lors. Ce fut le 10 jour d'aoust feste St Laurent. Ce feu fut sy vehement qu'il n'espargna pas mesme la Maison de Dieu laquelle fut reduitte en cendre. Le village du Sart estoit pour lors (je veu dire devant cest incendie) un tres beau bourg ; il resembloy à une petite ville, ainsy qu'on peut remarquer par les mazes qui paroissent encor présentement.

L'an 1632, le prince d'Orange avec une armée de 52000 hommes prins aux Espagnols la ville de Maestreich. Je ne devroit pas parler de cecy, veu que ceste ville est maintenant hors du pays de Liege. Mais tant à raison que Maestreich a autrefois esté le siege Episcopalle du Diocese de Liege que parce qu'estante trop voisinne au pays de Liege, on ne la peut sieger sans interesser nostre dit pays de Liege, je lay voulut icy noter. Vray est-il qu'au temps d'alors les armées prennoient les villes voisinne a nostre pays sans beaucoup l'interesser sinon que la campagne estoit flettrie où l'armée estoit campée.

L'an 1633, les Holandais, soub la conduite du dit prince d'Orange prennent ausdits Espagnols la ville de Limbourg.

L'an 1635, les Espagnols reprennent aux Estats d'Hollande la ville et chateau de Limbourg, tennant sy bon ordre que la Marquissade de Franchimont pour voisinne qu'elle soit audit Limbourg n'en receu aucun dommage.

La mesme année 1635, tout le pays de Liege encor d'autres voisin furent infecté d'une discenterie (qu'on appelle selon nostre langage *corense*) laquelle fut sy contagieuse qu'elle

(1) Litière que les cultivateurs fauchent dans les bois et les terrains incultes et dans laquelle la bruyère domine.

couroit comme un feu partout. Elle emporta beaucoup de personnes de tous aages et de tous sectes dans l'autre Monde.

Tout ce qui pouvoit consoler et soulager nostre communauté du Sart (qui estoit bien la plus affligie de ceste maladie) estoit un bon pere Recolet, lequel hazardoit sa vie courant partout confesser les malades.

L'an 1636, son Altesse de Liege (Ferdinant Bavier) n'ayant pas reçu satisfaction sur une demande d'une grosse somme d'argent qu'il avoit faicte aux Liegeois, envoya une grosse armée composée de Croattes polacques et autres nations dans le pays de Liege, laditte armée estoit conduite par Jean de Weer (1) et Picolominy lesquels promirent au Prince d'exécuter tous ses desseins qui estoient de reduir tellement la ville de Liege que ses Citoiens n'auroient plus la hardiesse de regimber contre les ordonnances de leur prince.

Ceste grande et puissante armée entra dans le pays de Liege au commencement du moy de may, et en sortit a la St Jean Baptiste. La Marquissade de Franchimont fut fort ruinée d'autant que ce fut par la que ceste armée entra dans le pays et par ou elle en sortit oultre un assés bon nombre de soldats qui y demurerent des leur entrée jusqu'à leur sortie, y exerçant toutes sortes de tiranies et de cruautéz comme ils firent par tout le pays.

Mais quant a la ville, ils ny peurent rien effectuer et n'osèrent l'avoisiner de sy pres que pour faire aucune batterie pour y plasser leurs canons a raison que la bourgeoisie estoit conduite par un brave homme (qui estoit bourgemaistre, appelé la Ruelle) lequel tenoit la bourgeoisie jour et nuict soub les armes, sy bien uny et avec tant de generositez qu'ils avoient preoccupé toutes les montagnes allentour de la cité, sy ayant bien retranché et fortifié afin d'empes-

(1) Jean de Werth.

cher aux assiegeants les approches de la ville. Ce qui leur reusit sy bien que ceste puissante armée fut obligée a quitter la ville et sortir du pays avec honte et confusion. Mais le pauvre pays en resta tout ruiné. Peut de temps apres, le sieur de la Ruelle pour sa recompense fut assassiné, par un certain Compte de Warfusée lequel pensant faire (a son Alteze) un service digne de louange, parti de son Chateau sur la Hesbaye, et vint a sa maison a Liege et avec une minne traïtesse, et un discour de Juda, vint trouver Mons^r de la Ruelle. Le remercyant de sa bonne conduite et de son bon gouvernement, l'invita a un disné qu'il disoit avoir appresté pour luy, le fit entrer dans son carose et l'enmena dans sa maison, ou il y avoit des soldats espagnols (de la garnison d'Argenteau) lesquels estoient mandé dudit Warfusée pour tuer la Ruelle. Quand donc le S^r de la Ruelle (qui ne pensoit a rien moins que d'estre dans la compagnie d'un traïstre) fut dévalé⁽¹⁾ du carose et entré dans la maison dudit Compte, toutes les portes furent fermée et on fit sortir d'une chambre les susdits soldats, lesquels quand ils virent la Ruelle (qui estoit doux comme un anneau) ⁽²⁾ pas un deux n'eut le courage de luy donner le coup de la mort, quoy qu'ils n'estoient venu qu'a dessein de le tuer et pour par ce moyen gagner le pris qui leurs estoit promis par ledit Compte. Alors le bon la Ruelle, se trouvant a telle extremité fut bien surprins, il se mit en deux genoux demandant de grace un confesseur. Parquoy ledit Warfusée envoya querir le confesseur dudit la Ruelle par un page, avec ordre que ledit page, sur peine de sa vie, ne diroit a personne pour quel sujet il alloit querir celuy confesseur. Le confesseur estant entré, il luy fut, par ledit Compte commandé de se haster a confesser la Ruelle lequel n'avoit plus qu'un quart d'heur a

(1) Descendu. — (2) Agneau.

vivre. Le confesseur entendant ce, se mit en genoux, les mains jointes, les larmes aux yeux et prioit pour la vie dudit la Ruelle mais c'estoit en vain, on luy reparty qu'il s'eust a haster de le confesser.

La Ruelle estant confessé et ayant recommandé son ame a Dieu, le Compte commanda les soldats de fair leur devoir, mais tous dirent d'une voix qu'il aymeroient mieux mourir que fair aucun mal a la Ruelle, 'parquoy le 'Compte poussé d'une rage, print un poignar et luy mesme donnit audit la Ruelle plus de cinquante coup. Apres sa mort les filles de ce Meurtrier qui estoient haut sur une chambre pensant descharger leur pere et imputer ce crime detestable aux soldats qui estoient la, commencerent a crier aux meurtriers, aux meurtriers, on meurtry la Ruelle dans la Maison de nostre pere. Les Liegeois entendant ces parolles firent un grand bruict, crierent aux armes et s'asemblant en grose bandes vinrent environer la maison de ce meurtrié, enfoncerent la port, casserent les vittres et fenestres, entrerent dedans par tous les endroicts, et trouvant les soldats creurent que sauvoient (1) esté eux qui avoit commis le meurtre, parquoy sans beaucoup d'examen ils en tuerent un en entrant, mais les autres commencerent a crier Messieurs vous nous tuez a tort donné vous la patience de nous entendre parler de peur qu'en tuant les innocens le meurtrié ne vous eschappe. Alors il fut trouvé par eux et par le confesseur mesme que s'avoit esté le Compte de Varfusée qui avoit commis le meurtre. Parquoy toute la populace se rua avec furie sur ledit Varfusée, le depouillerent tout nud. Le depouillant il y eut un qui luy coupa les parties honteuse, disant il me faut cecy pour faire un schiflet. Puis luy attacherent une corde dans les pieds, le faisant trainer par une troupe

(1) Avoient.

d'enfans par toute la ville, le suivant avec armes et bastons jusques ce qu'il fut a demy demeuré sur le pavement de la ville. Puis avec des haches le mirent par cartier et le jetterent a la voirie.

Voila la fin de ce traistre qui avoit sy malheureusement meurtry le bon Sébastien de la Ruelle.

L'an 1643 au commencement de janvier se fit une telle inondation d'eau que Namur, Huy, Liege, Maestrech et toutes les villes le loing de la Meuse patirent grand dommage.

Dans la ville de Huy, la Meuse ne fit pas sy grand dommage que fit une petite riviere qui s'appelle Hoïou laquelle vient du costé de la Condro, et travers toute la ville jusqu'a la Meuse. Ceste petite riviere emmena plus de 150 maisons, et ce fut a raison que les dites maisons estoient bastie sur ladite riviere, laquelle se faisant place les emporta toutes, et comme ce fut de nuict peu de personnes eschapperent.

Dans la ville de Liege le pont d'Arche fut renversé avec quantité de maisons qui estoient bastie sur ledit pont.

Dans la ville de Maestreich on avait bouché et fermé les portes du costé de la Meuse, y mené tous les fumiers de la ville. Mais cela ne garda pas tant la dite ville de Maestreich, que fit la Montagne qui est le long de la Meuse du costé de Liege, laquelle comme un bon rampar rompit la force de l'eau la jettant toute de l'autre costé, ce qui fit que le rampar de la ville de Wick (petite ville vis a vis de Maestreich n'ayant que la Meuse entre deux) fut romput et emporté la largeur de deux bon ject de pierre et par bon-heure la breche se fit sur le coïnt de la rue qui descend droit vers l'Eglise Saint Martin parquoy l'eau prins son cours le long de la rue sans endomager les maisons, mais quand ce vint au sortir de la ville elle emporta le rampar avec une toure ou il y avoit 5 ou 6 prisonniers, lesquels furent emporté avec ladite toure,

en sort qu'on n'euse ja dit s'il y avoit jamais eu ny toure ny **rampar**. Parquoy les pauvres prisonniers finirent ainsy leur **vie**. Mais comme ils estoient condamné a mourir, ils eurent **moins** de confusion en mourant ainsy que par les mains d'un **boureau**. Cestoit une chose espouvantable de ceste inondation, cestoit comme un deluge. J'en parle par experience, **pour** en avoir esté tesmoin oculair, car comme j'estoit a **deux** lieues de Maestreich (du costé de Julié avec un mien frere) nous entendimes un grand bruict de nuict tellement **que** nous crusmes que ce fussent des soldats, et cestoit les **gens** de desus le rivage de Meuse qui fuyoient devant ceste **océan**. Or le matin venu croyant nous acheminer vers la ville de Maestreich nous trouvasmes que l'eau avoit **envi-**
ronné le vilage ou nous estions, en sort que nous eusmes de **la** peine d'en sortir. Puis l'eau estant retirée nous allasmes **voir** le degat que la Meuse avoit fait le long de ses rivages entre Liege et Maestreich parquoy nous vimmes la plus **grande** desolation qu'on sçauroit s'imaginer. Les maisons toute derompue et renversée, les gens et les bestes mort le **long** des hayes, mesme sur les simes des plus hauts arbres **y** avoit-il des veaux, des brebis et des pouilles en quantité. **Et** comme c'estoit au cœur de l'hyver je vous laise a **consi-**
derer la misere de ses pauvres gens qui trouvoient leurs **maisons** et autre choses ruinée par ceste inondation (1).

(1) Notre chroniqueur absorbé par ce qu'il a vu à Maestricht, oublie de **mentionner** les effets désastreux de la crue d'eau dans le marquisat de Franchimont. Nous y suppléons par une note de l'époque, extraite d'un registre de Nicolas de Limbourg. « L'an 1642 le penultieme jour d'octobre tombat du ciel grande abondance de pluye quy continuat deux jour et deux nuict sains cesser par laquelle les eaue furent sy grande et sy debordée que personne vivant ne les at vue telle, ayant enmené lestang ou digue et grande partie de la forge de mon frere Johan de Limbourg, greffier et passat a travers de la ville de Theux en grande abondance, faisant grand **damage** aux héritage du long de la riviere abatan une partie du pont du

L'an 1646 le 25 juillet (feste St Jacques) auquel jour les Liegeois sont accoustumé faire leurs Bourguemaistres se fit un grand soulèvement de peuples et mutinerie dans la ville de Liege. La bourgeoisie estant divisée en deux bandes, prennant les noms de Cheroux et de Grignoux. Les Cheroux voulant avoir et faire les bourguemaistres de leur bande, et les Grignoux pareillement les voulant avoir et faire aussy de leur bande et a leurs fantaisie. Tellement que ne se pouvant accorder ils prirent les armes l'une bande contre l'autre et firent grande tuerie et effusion de sang, se faisant ouyr de bien loing par le bruit de leurs armes, et gronde-ment de leurs canons. Les Grignoux eurent la victoir dans ce furieu combat et chasserent les Cheroux hors de la ville lesquelles furent obligé se retirer dans la ville de Huy, celle de Maestreich, Coronmeuse et Herstal, ne s'ossant tenir sur le banlieue de peur d'y estre attrappé desdits Grignoux, qui avoient une haine irreconciliable contre ces gens la, apres c'elle mutinerie (durant l'espace de 3 a 4 ans) par tout, dans la ville, ou lesdits Grignoux pouvoient apprendre de quel-qu'un que aucun (de quelle condition qu'il fut) avoit prins les

Marché, celui de la Bouxherie, pont Johan le veuffe de Spixhe, le neuve pont soubbs Juslenville.

L'an 1643 le 15^e jour de janvier la riviere de Theux apres plusieurs jours de pluye at esté encore plus grande que la susdite, passant a travers de Theux de telle abondance et furie quelle at enmené les deux porte d'en-hault, tous gros boys et fumier quelle rencontroit, ayant abatu la moitié du pont de pierre à Theux et le rest du pont de pierre du Marché et tous les ponts de boys depuis Spa jusques desoubbs Pepinster. Ayant passé depuis le dit Marché, sur les preit et preries et par mon preit a la Chapelle et de mon fils le docteur par derier par le grand preit mondit fils jusques a mes terres en la comine entrante dains mon jardin et de la en ma court et maison rompant de force mes deux portes, et une partie aussi tres abondant par deriere ma grainge et celle de Noël Hermes entrant par son jardin au cor-tilz, celui Ernest Jonas, Johan Hubin, Lambert Thonon sortant par celui de Henry Franckinet sur la rue illecque. »

armes en fauveur des Cheroux ou eust dict quelque parolle **a leur** advantage il estoit aussytost bannis hors la ville et **banlieu** a peine d'estre pendu et estranglé sil y estoit attrappé (**après 24 heures** de temps) ledit banissement estant publié. **Tellement** qu'il venoit tel jour qu'on en bannissoit plus de **100**, de toutes conditions et qualitez. On entendoit par toute **la ville** les cris de ses pauvres femmes qui estoient obligée **de conduire** leurs marys hors la ville et leur porter (a la plus-part) toutes les sepmaines la victuaille. C'elle division et **mutinerie** apporta des grand mal-heurs dans la ville et **par tout** le pay comme vous entendré cy apres.

L'an 1647 le 6 jour de mars, arriva a Jalheau (1) une grande **tuerie** et efussion de sang entre des soldats Lorains et les **payssans** de la Marquissatte de Franchimont.

Premierement, faut entendre que dans ce temps la, le Duc **Charle** de Lorraine estoit chassé de son pays par les François **parquoy** ledit Duc s'estoit ligué avec les Espagnols (les-
quelles estoient pour lors en gueurre avec les François). Or
comme ledit Duc de Lorraine avoit quelque pretention au pays
de Liege (quoy qu'a faut tiltre pourtant), il taschoit a tout
bout de champs d'attaquer et surprendre quelque quartier
du pays de Liege. Sy bien que le 5 jour de Mars an susdit
vint aborder audit Jalheau un regiment de Lorains conduit
par le colonel House (2) la plupart cavalerie. Lesquells se

(1) Jalhay. — M. J.-S. Renier a publié une Histoire de Jalhay et de son
ban. M. Renier fixe l'arrivée des Lorrains au 2 mars.

Voici au sujet du combat de Jalhay, une note de P. Limbourg, greffier
de Theux.

Le 2^e mars 1647 le colonel Housse avec 6 régiment Lorains est parti de
la ville de Limbourg sur Jalheau et y demeuré jusque au lendemain apres
midy attaquant ledit bourgue et mis le feu ne restant que 5 à 6 maisons et
l'église et tuerent environ de 70 à 75 hommes de paysant et du costé des
Lorains bon nombre d'officiers lieutenant colonel, sergants majors et capi-
taines et aultres officiers et quantité de soldats jusque au chirurgien major.

(2) Housse.

vinrent camper tout allentour du dit Jalheau, sur les champs et dans les maisons partout où ils pouvoient trouver place. Or les payssans de Spa, Sart et Jalheau estoient avec les armes (des le jour precedent) dans l'église et dans la maison fort dudit Jalheau, parquoy d'abord que les Lorains approcherent on leurs presenta les armes et quoy qu'ils estoient en bien plus grand nombre que les payssant, ils ne voulurent pas forcer, mais promirent de loger a la campagne au reserve de quelques officiers qu'on mettroit dans les maisons hors des barriers, qu'on leurs furniroit des fourages pour les chevaux, du pain et de la biere pour les soldats, et que le lendemain ils marcheroient plus oultre, ce qu'on leurs accorda volontier. Mais comme ils remarquerent qu'il n'y avoit pas beaucoup de payssans dans les barieres, estant placez ils commencerent a faire du difficile dans les maisons où ils estoient, mesme il y en avoit hors raison, et en plus grand nombre qu'on n'en y attendoit, car comme il faisoit assé froid ils taschoient se mettre a couvert le plus qu'ils pouvoient. Oultre ce ils se vouloient faire traicter au dela de l'accorde qui estoit fait, vouloient avoir du vin, de l'argent et plusieurs autres choses difficile ou impossible a avoir. Or nostre Gouverneur (Monseigneur le baron de Linden), sçachant qu'il y avoit des troupes Loraine sur ses terres fit armer les payssans de Theux, a la teste desquels il se mis, et ariverent proche Jalheau vers la minuict, où ils trouverent quelque payssant d'illec, a qui ils demandarent quel nouvelle dans Jalheau, comme les soldats se comportoient. Monseigneur (dit-il au baron de Linden) cest grande pieté a les voir, ils sont par toutes les maisons derompant tout, frappant et battant les personnes, voulant avoir de l'argent et des choses impossible à trouver, mesme ils vueillent forcer les femmes et les filles. Et les payssans se sont retiré dans

l'église et dans la maison Vinamont gardant seulement les dites places et les premières barrières, étant en trop petit nombre pour empêcher l'ennemy à faire du mauvais message. Le baron entendant ce voulut envoyer un renfort à ceux qui estoient dans l'église, par quoy ayant demandé à celui paissant par où il estoit la venue, et s'il y en pourroit bien arriver à l'église, Monseigneur (dit-il), il seroit assés difficile d'arriver à l'église, veu que voila le grand garde sur la campagne, et il y a des sentinelles par toutes les avenues. Il est vray je suis venu icy à leurs insceu et il me semble que s'il y en pouvoit suivre paisiblement, que je pourroit bien mener par certains endroits qu'on ne seroit pas decouvert. Alors le baron commanda trois vings hommes pour suivre celui paissant, avec ordre que s'il pouvoient arriver à l'église, ils devoient (étant là) monstrent du feu au clocher pour un signal qu'ils estoient la arrivés. Ce qu'ils firent, ils se mirent à la suite de leur guide, lequel les mena à l'église sans danger. Étant là ils allumerent une botte de paille au clocher, laquelle fut vue d'assés loing et aussy bien des soldats que des paissans lesquels voyant le feu firent l'alarme, criant voyez au clocher, voilà les paissans qui monstrent la verge de laquelle ils veulent estre battu. Les paissans de l'autre costé, entendant l'alarme, et voyant les soldats qui commencent à escarmoucher sortirent en partie hors de l'église, et de la maison fort pour maintenir les barrières. Le Baron de Linden qui estoit à la campagne avec ses gens commença à foncer sur le grand garde, mais comme les coups commencerent à donner de part et d'autre, son lieutenant (Mons^r de Sclesin) fut tué à la teste des paissans et (peut estre) par un des siens mesme, par mesgard, ou par malice. Les soldats se trouvant attaqués de tous les costez, et ignorant le nombre de leurs ennemis se tirèrent du costé

des Fagnes, a dessein de s'en aller et abandonner le tout pour sauver leur vie ; cependant se retirant hors du village mirent le feu a plussieurs maisons, tant pour se venger de l'affront receu que pour donner l'espouvante aux payssants et les amusser a esteindre le feu. Or nostre Gouverneur voyant son lieutenant mort d'abord perdit courage et rentra dans le bois avec sa compagnie et s'allit rendre au Sart ou il demeura depuis le matin jusqu'au soir et les soldats voyant qu'on ne les poursuivoit pas se tinrent joint et ferme du costé de Bolinpont en attendant le jour pendant que les payssant de Jalheau pillerent quelques uns de leurs chariots qu'ils avoient laissé derier pour l'espouvante qu'ils avoient eux. Le poinct du jour venu ils envoyerent un escadron de cavallerie courir le long du bois ou ils avoient receu l'attaque pour espier s'il y avoit du monde, mais n'entendant aucun bruict s'avisèrent bien de ce qui estoit vray, que les payssant ayant pensé les espouvanter, s'estoient espouvané eux mesme, parquoy ils rentrerent dans Jalheau, mirent le feu par toutes les maisons. Or les pauvres payssants qui estoient dans l'église et la maison-fort se deffendirent le mieu qui leurs fut possible. Mais se voyant abandonné et n'esperant aucun secours perdirent courage tellement que la pluspart de ceux qui estoient dans l'église se mirent a la fuite. Mais bien peut de tous ceux la eschapperent qu'ils ne furent tué ou faict prisonnier, attendu que la cavallerie couroit la campagne, allentour du village et attrappoit tous ses pauvres fuiars. Quand il arrivoit que quelqu'un tomboit entre les mains de quelque officier luy promettant une bonne somme d'argent, il avoit la vie sauve et estoit faict prisonnier, mais entre les simples soldats, il failloit (1) mourir, a raison que sy un simple soldat

(1) Falloit.

se vouloit mesler de donner cartir a quelqu'un, il venoit un autre qui le tuoit.

Quelques uns apres avoir receu quelque coup (estant rué par terre) contrefirent le mort et reusirent sy bien qu'ils eschapperent, mais estant desja blessé assé dangereusement d'aucuns devestu tout nud et obligé a sustenir une rude gelée qui faisoit pour lors, ils resterent misserable toute leur vie estant les uns boiteux, les autres manchots.

Il y en eu beaucoup de tué du bant du Sart et du ban de Spa, mesme du bant de Theux de ceux que le Baron de Linden avait envoyé pour renfor. Environ deux heures apres midy les soldats quitterent Jalheau et monterent la Fagne. Au mesme temps il arriva tant des payssans (de tous les costez) dans le Sart ou a peine les pouvait-on placer et pas un officier n'eut l'advis (ou plus tost le courage) de donner ordre de les aller couper passage qui estoit facil a faire pour se vanger du sanglant affront qu'on avoit receu d'eux. Bien voyoit-on les femmes courir en troupes a Jalheau toute baignée de larmes, faissant des lamentations capable d'attendrir les cœurs les plus endurcy allans chercher parmy les morts les unes leurs marris, les autres leurs enfans, avec assé de peines de les recognoistre tant ils estoient deffiguré et misserablement meurtry. J'en parle par experience pour en avoir veu passer oultre le Sart, de ceux de Spa, Réd, Becco et Winanplanche (1) plusieurs charées aussy nud que leurs meres les avoient enfanté, entassé l'un sur l'autre les uns la teste fendue, les autres les espaulles ou les bras avallée (2) avec des haches ou sabes.

L'an 1648, Ferdinan Bavier (Evesque et Prince de Liege)

(1) La Reid et Becco dépendaient de Theux; Winanplanche était assis sur les communautés de Spa et de Theux.

(2) Coupés.

voulant pacifier ses subjects lesquels estoient dans la des-union, partit de son palay a Bonne et s'achemina vers la ville de Liege. Mais estant arrivé au faubourg de St-Leonard et ayant resté la quelque temps, il fut bien estonné de ce que les Liegeois ne sortoient pas de la ville pour venir au rencontre de leur prince (selon la coustume) mesme de ce qu'il entendoit dans la ville grand bruict d'armes et de tambours car les Grignoux (qui s'estoient rendu maistres de la Cité depuis la St-Jacque de l'an 1646) estoient tous en armes sçachant que Son Altesse venoit pour fair rentrer les Cheroux dans la ville qui en estoient banis et exillé par les Grignoux. De plus avoient mis des espions aux champs pour espier de quelle façon son Alteze approchoit la ville lesquelles avoient raporté que son Altez marchoit avec sa garde et suite ordinaire, mais que les Cheroux estoient en grosse bandes dans les houblonnières lesquels (bien armés) approchoient la ville a proportion et suivant la marche de son Altez. Parquoy les Grignoux se mutinerent en telle sort qu'il laisserent son Altez tant demeurer audit faubourg St Leonard qu'il envoya une trompette de sa garde demander sy les Messieurs de Liege estoient ignorant que leur prince estoit a leur faubourg, ou sy peut estre ils estoient devenu incivils. Mais il luy fut répondu par les Liegeois qu'ils n'estoient pas ignorans que leur prince fust au faubourg, non plus qu'ils estoient asseuré que les Cheroux estoient dans les houblonnières, lesquels pretendoient entrer dans la ville avec son Altez. Mais que c'estoit en vain (dirent-ils) car nous sommes prest de nous fair plustost tailler en pieces qu'ouvrir noz portes pour laisser entrer telles sortes de gens. Quand a son Altez nous sommes prest a le recevoir, et luy rendre les honneurs qui luy sont deue. Son Altez ayant receu ceste reponce s'avança jusqu'a la port laquelle il trouva

fermée et le pont levé, et un tas de Liegeois sur les rampars avec les armes et les canons mis a joué. Voyant cela il sortit de son carose et commença a haranguer ses subjects, leurs disant mes enfans pourquoy fermé vous les portes a vostre prince signament lors qu'il vient pour vous pacifier? Sy je suis vostre prince, je suis le pere de vostre patrie et vous estes tous mes enfans, aussy bien les uns que les autres, parquoy je veu que chacun jouise de la liberté liegeoise et qu'a l'advenir il ny ay plus de noise, ny de des-union parmy vous. Les bourguemaistres répondirent de telle sort : Mon prince, il est vray que nous sommes vos subjects et que vous esté nostre prince, parquoy sy vous voulé entrer accompagné de vostre garde ordinaire, la port vous sera incontinent ouvert et vous seré receu comme prince, sy point nous vous prions vous retirer de nous, car tant que nous aurons sang dans les veines, il n'y aurat (pour les Cheroux) aucune place dans la ville. Son Altez entendant cela rentra dans son carose commanda a son cocher de rebrocher chemin, et comme il passoit devant le chateau d'Argenteau et le fort Nayvagne, (ou il y avoit garnison espagnols), le canon commença a gronder pour saluer le prince de Liege et luy faire honneur. Parquoy son Altez ne peut tenir ses larmes disant : est-il possible que les estrangers me font plus d'honneur que les miens ne m'ont faict !

Estant arrivé dans la ville de Bonne (où il tenoit sa court quand il luy plaisoit) il fit sçavoir a l'Empereur (son maistre) l'affront qu'il avoit reçue des Liegeois, et par ainsy il obtint permission de Sa Majesté imperial de fair Maximilien Henry (son nepveu) coagiteur (1), d'emprunter les forces de tous les monarchs pour sieger la ville de Liege.

L'an 1649 (au commencement de la moisson) Ferdinand

(1) Coadjuteur.

Bavier prince et eveque de Liege (joint Maximilien Henry son coajuteur) mirent le siege devant la ville de Liege. Ceux de Jupille et Fleron (par le commandement des bourgumaitres de Liege) prirent les armes aux approches des troupes de son Alteze croyant (les payssans de deux villages) rembarer les forces d'une armée. Mais les pauvres gens firent brusler leurs maisons et plusieurs hommes des leurs tué. La Marquissate de Franchimont fut commandée, de part son Alteze, de prendre les armes en ses faveurs a peines d'estre pillée et bruslée. Parquoy il fallut obeyr. On envoyoit les hommes moitié par moitié pour huict jours a chasque fois. Le faubourgue de St Remacle fut en partie bruslé, celui de St Laurent entierement. Le monaster de St Laurent fu breché percé et fort endomagé par le canon. Or apres six sepmaines de siege et quelques jours de tranchee ouvert, les Liegeois, n'estant pas d'une union, pendant qu'une des parties se defendoit, l'autre ouvrit les portes parquoy Son Alteze entra dans la ville et s'en rendit maistre, pardonna a la bourgeoissie au reserve de leurs chefs lesquels (au nombre d'huict ou neuf) furent prins et eurent la teste tranchée sur un Theatre au milieu du marché, leurs testes mis sur des perches aux quattres portes de Liege. Tous ceux qui estoient appellé Cheroux et en ceste qualité bannis et exilé de la Cité, furent remis en la ville et restabli dans leurs droits.

La mesme année fut commencée la citadelle sur la montagne de Ste Walburgue entre les 600 degrez et la port de Tongre qu'on appelle port Ste Walburgue.

J'estois dans la ville de Liege et en presence quand les ingenieurs prirent les mesures de la ditte citadelle. La y avoit-il plusieurs personnes ausquelles on commandoit d'oster leurs maisons dans l'espace de huict jours manque

de quoy on commanderoit a la soldatesques de les renverser. A d'autres on prennoit leurs heritages, vignobles, houblonniers et jardinages, sans gré ny congé, seulement pour essuyez leurs larmes, on leurs disoit vous serez payé de tout Son Alteze est assé riche pour vous rendre content. Je ne vous diray pas quelle monnoye ils en ont receu, veu que je n'estoit pas present quand ils ont esté payé.

L'an 1650 Ferdinand Bavier Prince et Evesque de Liège mourut. Maximilien Henry son nepveu lui succéda, lequel bien pieusement dit sa premiere messe le premier de novembre (feste de tous les SS de l'an 1651) avec beaucoup de pompe et solemnitez. Il y avoit des abbez, Son Alteze et son souffragan cestoit douze avec tous les mittes sur la teste et chacun un prestre pour les servir. On avoit dressé un autel au milieu de l'eglise St Lambert lequel estoit haut eslevé afin que chacun y pouvoit porter sa veue. Son Alteze faisoit l'office de prestre, le souffragant et tous les abbez servirent de diacres et de soub diacres. Cela charmoit les sens des personnes et allumoit la devotion d'un chacun. Aussitost que Son Alteze porta la main a son front faisant le signe de la croix pour commencer la messe, a ce mesme moment (au signalle de la cloche) se fit une descharge de tous le cannon de la ville. A l'elevation semblablement. Apres la messe Son Alteze entonna le Te Deum laudamus, lequel fut continué par la musicq qui avoit pareillement chanté à la messe. La grosse cloche ne manqua pas a se faire entendre (selon la coutume) avec un clarion de toutes les petites cloches. Et au mesme temps, se fit la troisieme descharge de toute l'artillerie. Le tout achevé Son Alteze sortit par la port de la belle place laquelle port s'appelle par les liegeoys le beau portail. Et son Alteze sortit par la, et pas par la port du costé du palais afin d'allonger son chemin pour donner la

comodité aux pauvres (a qui il vouloit faire l'aumosne) de se poster depuis la chapelle de Nostre Dame, dans les enclos jusques au palais, lesquels dits pauvres se mirent aux deux costé de son chemin, comme les soldats se mettent en haye pour laisser passer le Roy, ou leur prince. Devant Son Altez marchoit 2 serviteurs avec une mante bien fournie d'argent deux aumonier qui en prenoient et distribuient sur les 2 costez a chacun pauvre un esquelin. Cela donna du contentement aux Liegeois, comme aussy dele voir en après, dire tous les jours messe a un petit autel comme un simple prestre.

L'an 1651 le dernier febvrier, la pluspart du bourg du Sart at esté réduit en cendres par le compte de Granprez. Ce dit compte estoit banny de France pour quelque faute qu'il avoit commis contre la Couronne. Parquoy estant sortit de France (avec ses troupes) il se déclara espagnol qui estoit (pour lors) en guerre contre les françois et couroit partout comme un endiable se vengeant contre les pauvres payssans de l'affront qu'il pretendoit avoir receu; par ainsy estant arrivé dans la Marquissate de Franchimont, du costé de St Lambert, toutes les comunautéz couroient vers luy avec dons et presens afin d'adoucir sa fureur. Or comme nostre communauté du Sart, ou pour mieu dire ceux qui la doivent regler, ne se trouverent point a temps au lieu ou les attendoit ledit Granpré, il se resoud de les venir visiter eux mesme, dont estant au Thiege et que ceux du Sart virent les dragons et autres soldats fracaser allentour des maisons et ayoient les temballes et trompettes qui les invitoient a les aller voir, commencerent a craindre et demander l'un a l'autre lequel vouloit prendre le hasard d'y aller, mais ne s'en trouvant pas qui se presentassent, on demeura encor assé longtemps, sy bien qu'il fallut que le pasteur (qui estoit un parfait

homme de bien, appelle Henry de Laloue) se presentast pour y aller, aux ordres de la justice de leurs presenter (s'il n'y pouvoit fair a moindre prix) 100 patacons. Le pasteur estant venu ché le dit compte, il se prosterna a ses pieds, luy representant la misere de ses pauvres paroichiens le priant de vouloir espargner nostre comunauté et prendre et agreer une somme de 100 patacons. A qui le compte demanda où estoient les magistrats que luy en qualité de pasteur se mesloit de traicter pour la communauté. Le pasteur ne sçavoit bonnement comment les excuser, sinon qu'il dit que les magistrats l'avoient envoyé pour prier pour eux et pour le reste de la comunauté. Quoy (dit-il) et vous osé bien presenter une somme de 100 patacons, sçaché Mons^r le pasteur, que vous avez trop tardé a venir vers moy, pour me presenter maintenant sy peut de chose. Le pasteur voulut encor parler, mais luy, se fauchant, luy dit, pour Dieu (Mons^r le pasteur) retiré vous il est maintenant trop tard pour plaider. Alors il alla ranger ses troupes sur les champs appelé Hé de Sart, commanda a trois cents dragons de mettre pied a terre et mettre (pendant trois quarts d'heur de temps) tout le bourg du Sart en feu, et en flame, tuer ou faire de prise tous ceux qu'ils pouvoient attraper. Si tost ce commandement faict, les soldats se mirent en devoir, une bande voulut entrer par le petit Sart, mais il y avoit sur le chateau Monsieur de Buisson neuf ou dix payssant estranger, lesquelles se porterent sy vaillamment qu'ils les empescherent l'entrée par ce costé la. Et par ainsy sauverent le petit Sart en sort qu'il n'y eut que la maison Wathieu Gilman bruslée. On avoit posté les payssans du hameau de Solwaster au bout de la rue (du costé de Malmendy) avec ordre de tenir bon sans tirer, lesquels avec des ordres si faible et nul officier a leur teste plierent incontinent et les soldats

entrerent par divers endroits. Tous les payssans (se sauvant) tascherent de se retirer dans l'église. Il y eut pourtant en fuyant quelqu'uns de tué et des blessez, mesme des femmes et dans l'église la presse fut sy grande qu'il y eut des femmes gastée et plusieurs enfans escrasé et y eut 43 ou 44 maisons bruslée, sçavoir la partie superieure du marché avec toute la rue, avec tout ce qu'il y avoit dans les maisons grain, foing et bestails, mesme les hardes (1) et bestiaux du bant de Jalheau qui estoient refugie dans le Sart.

Mons^r de Linden (Gouverneur de Franchimont) voyant la fumée d'un des principaux de ses bourgs, voulut (avec les payssant du bant de Theux) venir au secours, mais ce fut assé tard, puis qu'à son arrivée le feu avoit ja reduit le tout en cendre, et l'ennemy estoit ja sur les fagnes marchant du costé de Ster et Francorchamps, emmenant plussieurs prisonniers du bant du Sart. Or le bruiet de cest incendie et cruauté faicte au bant du Sart, s'extendit loing et large; tellement que tous ceux d'aux enviroint (profitant du dommage d'autrui) tascherent de se mieu maintenir que n'avoient faict les nostre, sy bien que la nuict du dernier feb. au premier de mars, tous les soldats estant campé partie sur la fagne (entre les aysemences du bancq de Sart et celles de Francorchamp) et partie dans les maisons des dits Ster et Francorchamp. Les Loignards et les Wemerays se joindrent et vinrent attacquer les grands prez sy subtilement et avec tant de courage qu'ils furent obligé d'abandonner partie de leurs bagages, laisserent eschapper partie des prisonniers qu'ils avoient faict dans noz quartiers, quantité des leurs y laisserent la vie, et plusieurs partie de leur sang. Mesme le compte de Grandpré y perdit ses timballes. Mais les pages, serviteurs, garçons et semblables cannailleries

(1) Vêtements.

mirent le feu par tous ses deux villages Ster et Francorchamp lesquels furent presque tous reduit en cendre, a raison qu'il n'y avoit personne pour tascher a esteindre le feu, les femmes et les enfans s'estoient refugié dans Stavelot et Malmendy, et les hommes estoient engagé dans le combat. Le comte de Grandpré retourna en France avec le rest de ses gens, pour tascher a obtenir pardon du Roy.

L'an 1652, le pays de Franchimont paty du grand dommage par l'allogement des troupes Loraine, lesquelles y prindrent leur quartier d'hyver environ le 8 ou 9 de janvier, et y resterent jusqu'à la fin de février y exersant mille cruautéz, a raison que par les armes on s'estoit faict leurs ennemis. Il est à croire que Son Altesse ayant emprunté diverses sortes de nations pour former un corps d'armée capable de prendre et dompter la ville de Liege, ses gens icy y furent pareillement employé, ausquelles pour recompense, Son Altesse leurs promis quelques quartiers d'hyver sur les terres liegeoise, cause pourquoy le baron de Chasteler conducteur de ses troupes, voulut venir recevoir les effects de la promesse a luy faicte. Mais a ses approches lorsqu'il estoit encor du costé d'Aywaille et bancq de Sprimont (pays spectant au Roy d'Espagne) noz payssants prindrent les armes pour se garder ou empescher l'entrée a des troupes estrangers. Mais comme on alloit ché nostre Gouverneur, pour par luy recevoir les ordres convenable dans cest expedition, on ne pouvoit rien obtenir que des remises et des delay sy bien que n'ayant pas d'ordre, ny aucun officier en teste pour estre réglé, partie jettoient les armes bas et se sauvoient avec leurs bestes, et ce qu'ils pouvoient emmener, et ceux-cy estoient les plus sage, les autres plus resolut (jusqu'aux approches des soldats), se vouloient maintenir. Or pendant qu'on determinoit ainsy le temps, voici arriver les

soldats par tous les endroits du Marquissade tout ainsy qu'une tempeste qui environne tout doucement la campagne, puis commence a foudroyer par tous les costez. Alors ce fut de jeter tous les armes bas et gagner la colline, laissant deriere (a la discretion des soldats), les uns leurs bestes, les autres leur charre ou charette, chargée de leur plus vail-
lable meubles, les uns leur père a cause de la vieillesse, les autres leur mère pour le mesme subject, d'autres leurs filles ou petits enfans, partie desquelles furent retreuvé en vie, et partie aussy furent trouvé mort sur les fagnes et le long des hayes, qui avoient esté la aussy longtemps que les soldats avoient tenu leur logement; d'aucuns furent traicté et nourry par les soldats, ce qui nous apprend que dans toutes sortes de nations ons y treuve des bons et des meschans. On s'es-
toit refugié dans Theux, Spa, Stavelot, Malmendy et par toute la terre d'Abie⁽¹⁾. Theux et Spa furent maintenu par les armes, la terre d'Abie par la conduite de son prince.

L'an 1654, environ le moy de feb. a cause que les Lo-
rains faisoient a tous moment des volleries sur les terres liégeoise tant dans la Campine, entre Sambre et Meuse, Condrot que pays de Franchimont, a lentour duquel il y en avoit encor des grosses troupes qui s'efforçoient a y entrer pour y continuer leur ravages accoustumé. Or comme il y avoit pareillement des troupes françaises du costé de Marche en Famine qui donnoient aussy ombrage a la Condrot et aux Franchimontois, les magistrats tant du dit Condrot que dudit Marquissade de Franchimont, allerent trouver le conducteur desdites troupes françoise (qui s'appeloit Monsieur Faubert) pour entendre de luy sy le pays de Liege devoit recevoir de l'ombrage de ses armes ou point. Aus-
quels ledit Monsieur Faubert respondit que nullement, au

(1) Principauté de Stavelot, de l'abbaye de Stavelot.

contraire (dit-il), je suis icy venu pour vous delivrer de voz ennemis, donné moy seulement passage oultre les terres liegeoise pour aller au bant de Herve et terre de Limbourg cela se fera a moins de dommage qu'il me sera possible : de ce je vous en donne parolle, et vous voiré incontinent les Lorains s'esloigner de voz terres. On se confia a sa parolle, et luy livrat on passage pour passer l'eau a Chenaye en allant et en retournant (s'il l'agreoit) par Fraipont. Ainsy qui fut devisé ainsy fut il exécuté. Il entra au bant de Herve au moy de feb. et y resta jusqu'a my may reduisant toute la terre de Limbourg a contribution. En retournant qu'il fit par les terres d'Aywail, les payssans prindrent les armes croyant les empescher leur passage, mais les pauvres misérables furent mal conseillé, veu que d'aucuns s'estant posté dans l'église de Nostre Dame de Dieupar, les malheureux françois (qui estoient en partie hereticques) mirent le feu dans ceste selebre eglise laquelle fut reduitte en cendre avec tous ses autels et images, excepte l'Image Miraculeuse de Nostre Dame laquelle demeura toute entier au milieu cest grande eglise, les cloches de laquelle furent fondue a cause de la grande chaleur du feu. Il y eut beaucoup de personnes bruslée tant hommes que femmes et enfans, entre lesquelles il y eut une pauvre femme laquelle voyant les flammes devorante, entendant les cris et les hurlemens de tant de personnes atteinte dans ce feu. Elle avoit son enfant dans ses bras qui lui causoit une double mort, lequel elle prit et le jettat en bas de la toure, puis elle sauta aussy en bas. L'enfant fut tué, et la mere eut les deux jambes rompue. Les propre soldats voyant une femme tombée de sy haut sans estre toute fracassée, l'attribuerent à un miracle la porterent arrier du feu. Ladite femme at vescu plus de 18 ans en apres.

L'an 1655, peu devant, et peu apres la saint Jean Baptiste, se fit dans la ville de Treve, en Allemagne, la Monstre de la Sainte Robe, sans couiture, de nostre bening Sauveur et Redempteur Jesus-Christ. Ce precieux thresor fut montré par plussieur jours, et a diverses fois, par les mains d'un esvecque, qui la monstroit de desus les galleries d'une haute toure, aux yeux d'une multitude innombrable de personnes venues de tous les cantons de la terre, mesme beaucoup de personnes tant eclesiastiques que seculiers eurent le bonheur de l'aller voir dans l'eglise, faire toucher a ceste sainte relique (par les mains de l'evêque) plussieurs et divers choses, comme croix d'or, d'argent, draps de soie, et mesme des chemises et mouchoirs de lins que l'evêque permettoit toucher, pour s'en servir a l'endroit des possédez qui estoient délivré du Diable a la veue de ceste sainte Robe. Beaucoup de prestres et religieux ont eux ce bon-heur que de toucher de leurs mains (avec un drap de soye) ceste Ste Robe, mesme la baiser et apres l'avoir considéré de sy pres, il ne s'est pas trouvé un qui ay peut dire de quelle couleure, ny de quelle estoffe ny facon ce saint ouvrage at esté fait. C'est l'ouvrage des mains sacrée de la Vierge et le vestement de Jesus.

L'an 1657, la comunauté du Sart fut encor fort affligé par la dissenterie laquelle emporta hors de ladite comunauté 37 ou 38 personnes tant jeunes que vieux. Il y avoit au Sart (pour lors) un pasteur d'un merite extraordinaire, tant pour sa vie exemplair que pour ses predications et doctrine. Il s'appelloit Henry de Laloue, il estoit natife de Viance proche Palisou dans les terres de Saint Hubert en Ardenne. Il succeda (dans la charge pastorale du Sart) apres son oncle Poncianus Baras, qui estoit du mesme lieu. Il at esté 16 ou 17 ans pasteur dudit Sart, pendant ce temps il sest

acquis des devoirs d'un véritable pasteur. Des son entrée il s'employa à déraciner les surgeons (1) d'heresies que le vent d'Allemagne avoit apporté jusques au Sart et ceste meschante sizanie y avoit prins terre et sy eust estably sy on l'eut laissé croistre plus avant; comme aussy il travailla avec toute applications à abouir et bannir de la memoir des personnes beaucoup de superstitions et vaine observances que l'on practiquoit tant à l'endroit des bestes qu'à l'endroit des personnes. Et cela venoit du Diable par pactes ou accords avec les sorcieres, ou des anciennes coustumes qu'on avoit retenu du paganisme.

Ce mesme pasteur ne voulut pas s'asseoir aux pieches que le Diable tascha luy dresser, puis que sy tost qu'il s'aperceut que le Diable avoit prins possession du corps d'une fille (du hameau de Solwastere dépendance du Sart) il se résolut de l'entreprendre par les exorcismes. Mais comme ce Diable estoit inveteré dans sa possession, il fallut bien des mortifications comme jeusnes, veilles et oraisons que ce bon pasteur exersoit comme aussy de coucher (la pluspart du temps qu'il fut en combat avec ce Diable) sur le pavement de sa chambre. Je ne veu pas entreprendre de vous escrire les choses et signes merveilleuse (desquelles j'ay esté tesmoins) que ce Diable faisoit et monstrois dans le corps de ceste pauvre possédée, d'autant que le loisir ne me le permet pas et que j'entreprendroit une chose trop difficile pour moy, seulement vous sçauré que ce Diable escrivoit (avec la main de la fille) toutes sortes de lettres et de langue, mais il ne voulut jamais parler. Il estoit extrêmement adroit pour faire des signes tellement qu'on entendoit facilement tout ce qu'il vouloit dire, comme aussy il entendoit parfaitement le latin. Il s'appelloit Cerberus (qui est le chien de l'enfer) ce qu'il denota

(1) Germes.

quand le pasteur lui demandoit son nom : il abbaoit comme un chien. Enfin apres beaucoup de fatigues durant l'espace presque de deux ans, il sortit du corps d'icelle fille mais il luy faisoit a tout moment des attaques qui estoient pire que la possession mesme. Mais le pasteur sçachant que dans la ville de Treve (en Allemagne) on monstroit la Robe sans coulture de nostre bening Sauveur (comme jay cidevant dit) luy fit mener et luy mesme l'accompagna. Estant arrivée a Treve comme le cannon jouoit et que le fanfar des trompettes invitoit un chacun a se preparer pour regarder cette sacrée Robe, le Diable attacquat avec plus de furie que jamais cette pauvre fille taschant de luy crever les yeux afin de luy empescher le bon-heure qu'elle esperoit (qui estoit de voir la Robe de son Sauveur) mais par les prieres de ce bon pasteur (qui estoit tousjours au costé de ceste fille affligée) et par la sainteté de la Robe, quand l'Evesque parut avec ce precieu depost, elle eut le bon-heure d'ouvrir ses yeux, de voir et contempler ceste Ste Robe et au mesme temps estre delivrée du Diable.

Un jeune homme dans le vilage de Jalheau fut possédé (en son corps) de trois Diables, lesquelles en furent chassé par le mesme pasteur du Sart. Mesme dans le monaster des Religieuses de la Praye a Vervier quantitez de Diables sy estoient fouré possedans les corps de plusieurs de ses pauvres Religieuses. Laquelle multitude de Diables fut chassée par les exorcismes de ce bon et pieu pasteur lequel (apres tous ses travaux) une fievre maligne luy vint trancher le file de sa vie au grand regret de tous ses parochiens. Je ne sçaurois obmettre une chose qui me ressemble assé digne de remarque, c'est que pendant la vie de ce bon pasteur, il y avoit dans Jalheau pareillement un pasteur natife dudit Jalheau appelé M^r Pierre Groulard lequel estoit gran-

dement cherit de celui du Sart. Et comme l'église du Sart est la mere eglise de Spa et Jalheau, le pasteur d'icelle voulut regler les deux autres comme une bonne mere fait ses filles. Parquoy il eschangea le curé de Spa a Jalheau et celui de Jalheau a Spa (toutes fois au gré d'un chacun) et cela pour certaines raisons a ce les mouvants. Or comme il est necessaire que le pasteur de Spa soit un homme assé sçavant et qu'il aye la parolle bien polie pour oser paroistre et prescher devant la noblesse qui se retreuve en ce lieu, mesme pour pouvoir rembarer les hereticques estranger qui s'y retreuvent pendant la saison, celui du Sart luy conseilla d'aller resider un an dans l'université de Paris pour dans ceste fameuse escolle apprendre ce qui luy estoit necessair pour s'acquitter dignement de sa charge. Mais pendant qu'il estoit dans Paris, le Pasteur du Sart vint à mourir et le mesme jour de son trespas (comme on appris par les lettres) celui de Spa (qui estoit à Paris) fut frappé d'une fievre qui l'emporta assé subitement ce qui fit croire a un chacun que celui du Sart (ou du moins son esprit) avoit en passant appelé son cher confrere pour l'accompagner dans son loing voyage de l'Eternité que l'on souhaite et que l'on espere leur estre bien-heureuse. Ainsy soit-il.

Après la mort du venerable M^{re} Henry Laloue (pasteur du Sart) succeda R^d M^{re} Pierre Henrard natif de la Franchise de Herve, au Duché de Limbourg et avoit esté douze ans pasteur à Thimister au mesme Duché. Iceluy ne se voulut aussy pas feindre dans l'administration des malades ce qu'il fit bien paroistre dans les années 1666 et 1669-1670 lorsque la communauté du Sart fut encor infecté de la dissenterie s'abandonnant avec un courage admirable a la visite de tous les malades mesme de ceux qui estoient (1) retourné des

(1) En 1666.

Allemandes, des lieux pestiférés auxquels on ne permettoit pas même l'entrée dans leurs maisons mais on les contraignoit à s'esloigner des villages et faire des huttes à l'escarte pour y passer leur quarantaine. Ceux qui estoient déjà malade ne pouvant faire eux même leur hutte, on les faisoit rester le long des hayes jusqu'à ce que d'autres eussent achevé leurs huttes dans lesquelles on les faisoit entrer, puis ledit pasteur leur rendoit la visite et administroit ceux qui estoient déjà malade. Il y en eut qui moururent dans leur hutte à qui on donna la sépulture dans la semetiere mais c'estoit du grand matin avant que les personnes fussent levées et tout cela par le soing et la vigilance dudit pasteur. Enfin il s'acquitta telle renommée qu'il fut fait doyen de St Remacle, c'est à dire Directeur des pasteurs de toute les cures au deçà de la Rivière de Meuse et de l'eau d'Oute dans le diocèse de Liege, charge que son prédécesseur avoit refusé par humilité trouvant assés d'obligation dans sa seule cure. Mais celui cy l'accepta pour certaines raisons et s'en acquitta dignement.

L'an 1660, Loys XIII Roy de France espousa l'infante d'Espagne et par ce moyen causa des grandes jouissances, puisque pour ce sujet la paix fut faite entre la couronne de France et celle d'Espagne qui avoient esté en guerre 25 ans sans aucun relache. Tout le monde esperoit que ceste paix dureroit à jamais pour le respect de ce mariage et de tant de ceremonies faites. Mais l'an 1664, le 17 septembre, Philippe III de ce nom Roy d'Espagne mourut. Aussy tost le Roy de France avec une grande armée se voulut saisir du Pays Bas disant que ce pays lui estoit donné pour estre le dote du mariage de sa femme. Il print plusieurs villes les unes par force comme celle de Lille et plusieurs autres ; d'autres lui portoient les clefs à son arrivée parquoy la guerre se raluma pire que devant.

L'an 1662 se fit une assé notable cherté dans le pays de Liege et allentour. Dans la ville de Liége le stier de wasent (1) se vendoit huit florins bbant, le stier froment onze flbb. A Anvers le stier de wasent 10 flbbant et le froment douze flbb. Au pays de Franchimont le stier de seigle (c'est a dire Regond) se vendoit sept flbb. l'aveine trois f. 10 patars. Et tout cela n'estoit pas causé par les guerres (car le pays de Liege estoit pour lors en repos) mais par la sterilité de la terre et par les tempestes faictes en aucuns lieux, mesme par la malice des usuriers et gens qui n'ont autre Dieu que l'argent.

La mesme année au moy d'aoust par nuict se fit telle tempeste par tout le pays de Liege mesme aux enviroint avec un vent, tonner et esclair qu'il sembloit promptement que le monde allase abismer; il y eut mainte maisons descouvert, mesme beaucoup de desrompue et de renversée, beaucoup d'arbres arraché et la plus part des grains gasté signamment du costé des Ardennes ou les grains estoient encor a la campagne. La misserre estoit assé grande durant ceste annee pour les pauvres gens, a raison que tous les mestiers estoient comme perdu et aneanty et mesme on avoit grand peine de trouver du vivre pour argent. C'estoit pitié de voir tant de forts jeunes hommes et femmes obligé (avec grand honte et confusion) courir mendier ayant grand peine d'avoir pour se garder de mourir de faim.

L'an 1668 (pendant que les ambassadeurs tant d'Espagne que de France, estoient à Aix la Chapelle pour traiter de paix) descendit une armée françoise en nombre de 30000 soldats effectife, conduite par le Duc de Luxembourg a dessin de camper et prendre la ville de Limbourg. Mais pendant qu'elle estoit a 2 ou 3 lieues de laditte ville, un courier apporta au general de ladite armée, que la paix estoit con-

(1) Seigle.

clue et qu'une des principale article portoit que toute ville ou place prise pendant le traicté d'icelle se devoit rendre, partant que ce seroit folie d'investir laditte ville, attendu mesme que dans peu de jours on attendoit les ratifications des eschanges. Laditte armée partit le 20 de may (anno dit) d'allentour du banc d'Ambleve (où elle avoit séjourné 4 ou 5 jours) traversa la grande fagne, ou (a cause d'une pluy assé tempestueuse) elle laissa quantité de ses chariots et bagages, mesme plussieurs soldats y furent en apres trouvé mort. Mais on ne sçait sy cestoit de maladie ou sy peut estre des meschants payssants les avoient assommé pour se vanger des pertes et dommages qu'ils avoient receu d'eux comme pareillement les dits chariots furent pillé des payssants de Sourbroute, Roubiville et la allentour, qui en eurent par apres assé de soucys. Laditte armée s'alla rendre tout allentour de Naouwe (1), s'extendant jusqu'aux portes de Limbourg et celles d'Aix, y faisant des grands ravages, causant des fuittes a tous les pauvres payssants (voir jusqu'icy dans la Marquissade de Franchimont) exigeant les contributions par toute la terre de Limbourg et y consommant entiere-ment tous les fourages sur la campagne et dans les grainges. Les bourguemaistres de nostre Marquissade furent obligé (par craincte) d'aller trouver ledit Duc de Luxembourg et luy graisser les mains afin qu'il auroit nostre dite Marquissade pour recomandée. Le 10 de juin elle partit de Henry-Chapelle (où elle avoit son rendé-vous) et alla passer l'eau a Fraipont, puis alla loger au bant de Sprimont où elle sejourna 3 jours, pour dans ce lieu la (comme aussy Ai-waille et conté de Durbut) y exiger pareillement les contributions comme elle avoit fait au duché de Limbourg. Or ayant ramonné par tout et (comme un torrent rapitte) em-

(1) Néau, Eupen.

porté la substance des pauvres payssants elle retourna en France par le costé de Esdain (1).

Voila donc encor une fois la paix faicte pour un peu de temps.

L'an 1670 fit telle froidure et gellée, que les vieillards de quatre vings ans, et d'avantage, disoient n'en avoir jamais veu de semblable, laquelle dite froidure commença (ou avoit commencé) sur la fin de l'année precedente, et continua jusqu'au 15 febvrier de la dite année 1670. On passoit la Meuse (voir le Rhin) sur la glace avec chares et charrettes.

L'an 1671, 20 juillet, se fit telle tempeste et orage dans plusieurs endroicts de la Marquissade de Franchimont que la tierce partie des biens de la terre en furent gasté par une grelle extraordinaire laquelle tomba en grosseur de gailles (2), mesme de petit œufs de pouille, d'aucuns comme des gros morceaux de glace, avec telle roideur qu'elle auroit (sans doute) blessé grièvement quiconque qui en auroit esté atteint. Plusieurs vittres en furent rompue et cassée, et Dieu mercy qu'il ne faisoit pas grand vent, car pas une n'auroit eschappé. Il en tomba en telle quantité que le 25 juillet (feste St Jacques) il en paroissoit encor dans des souvronte des toix, que le soleil (nonobstant les long jours, et la chaleur de l'esté) n'avoit encor peu resoudre.

L'an 1672, le Roy de France ayant déclaré la guerre aux Estats Generaux des provinces unies descendit avec une armée de 100000 hommes, suivit le chemin de la haute Chaussée et vint camper entre Visé et Maestreich, faisant minne de vouloir investir et sieger laditte ville de Maestreich. Il fit dresser son pavillon royal entre Visé et le fort de Nayvagne. Les bourgeois et bourgeoises de la ville de

(1) Sedan. — (2) Noix.

Liège, sortoient en foule pour aller voir saditte Majesté et son armée qui faisoit trembler toute la Hollande, donnoit de la terreur au pays de Liège et a tout le Pays-Bas, remplissoit le cœur du pauvre laboureur d'ennuis, de soucis, et de frayeurs, voyant la campagne fletrie par tout où ceste grande armée avoit passé. Les pauvres gens apprehendoyent les miseres, les calamitez et le desastreux malheurs qu'ameinne ordinairement la guerre. Ayant demeuré sept à huit jours le long de la Meuse, et mis garnison dans Tongre, Visé et Masseick, afin de fermer le passage à la ville de Maestreich (ou il y avoit garnison hollandoise) il decampa pour aller donner secour a l'Eveque de Munster, lequel (ayant pareillement déclaré la guerre aux Hollandois, pour se vanger de quelque affront qu'il pretendoit avoir reçu d'eux) se servy de l'occasion (qui luy estoit favorable) sachant bien que les Estats d'Hollande n'auroient assés de forces pour resister a celles de deux sy puissants Monarques (le Roy de France, et celui d'Angleterre) alla investir quelque place scituée sur le Rhin. Mais son Alteze de Brandebourg (qui estoit pour lors liguée avec les hollandois) le vint enclore par derrier, et les hollandois de l'autre costé, sy bien que sans le secour des françois, il estoit en hasar d'y estre mis en deroute. Sa Majesté tres Chrestienne, joinct avec l'Evesque de Munster, se saisirent (en 3 mois de campagne) de toutes les villes et places scituée sur le Rhin au reserve de la ville de Gronink, qui toute seul (c'est a dire sans aucun secour) obligea les ennemis a quitter le siege nonobstant la mitant de ladite ville renversée par le canon telle fut la generosité du Gouverneur et de ses soldats.

L'an 1673, le premier jour de may, Sa Majesté tres chrestienne descendit de recheffe par les costés d'Aras, de Courtray et de Gand avec une armée de quatre vings mille

hommes, vint camper pres de Bruxelles d'ou il partit le 4 de **juin** et logea à Vossem a 3 lieues de la où Sa Majesté ayant **sceu** que quelques soldats de son armée avoient pillé une **eglise** a Saventhem et commis des indignitez contre le saint **sacrement** en fit brusler cinq a la teste des troupes pour **servir** d'exemple aux autres, fit visiter ladite eglise par le **Cardinal** de Bouillon grand aumonier de France. Lequel y **donna** au nom du Roy des calices et autres ornemens et **une** sommes notable pour une fondation, en reparation **publique** de ce sacrilege. Le mesme jour sadite Majesté **estant** aussy advertie que les payssants d'allentour du bois de Sogne avoient tué contre la foy publique quelques uns de ses soldats, elle en fit pendre douze et permit aux troupes le pillage de leur bestail, afin retenir les autres dans leur **devoir** par cest punition exemplaire.

Le cinquiesme dudit juin arriva devant Maestrecth un puissant corps de cavalerie conduit par le Conte de l'Orge. Pareillement arriva le mesme jour le Conte de Montal, avec toute la cavalerie qu'il commandoit, et le lendemain investirent ladite ville de Maestreich avec quelques regiments d'infanterie detaché de l'armée du Prince de Turenne. Le 10 dito Sa Majesté qui avoit campé pres de Saint Tron, en partit a minuit a la teste de sa gendarmerie et arriva devant Maestreich justement sur le Midy avec le rest de son armée. Aussy tost elle visita les postes occupée par ses troupes, fit faire un pont de batteaux sur la Meuse au dessus de ladite ville sur lequel passa Son Alteze Royale (c'est a dire le frere du Roy) avec douze milles hommes pour aller assieger Wick qui est un des costé de ceste place separé de la Meuse. Ainsy fut la ville de Maestreich assiegée et obligée de se rendre par appointment le 30 jour dudit moy lendemain des Appostres St Pierre et St Paul apres

14 jours de tranchée ouvert et ce fut en ceste sorte le Roy accorda au gouverneur de sortir avec toute sa garnison, tambour battant, mesche allumée, enseignes deployées, trompettes sonnantes, tout le bagage, deux pieces de canons et un mortier. Le Roy ayant fait rafraichir les troupes des le 4 juillete le long de la Meuse vis a vis du fort de Navaigne en partit le 12 avec une escorte de 10000 hommes pour aller a Rethel où il arriva le 16 et ou il trouva la Reyne son espouse, et le Conte de Roche-fort, monta vers l'Allemagne avec 30000 hommes, 5665 chariots passa par le Sart ou les dites troupes commencerent à arriver le 15 juillete par un samedy au point du jour, et commencerent à camper et tout le long de ce grand jour d'esté arriverent par 4 ou 5 chemins, en foulle et en gros escadrons et continuerent sans relache bien une heure et demy apres le coucher du soleil, en sort qu'on ne les pouvoit plus voir, couvrirent toutes les campagnes du bant dudit Sart, en sort qu'il sembloit proprement que ce fut une grande ville par les tentes, pavillons et autres loges qui y furent dressée. Il y avoit des tentes entre les autres qui estoient tres belles et esclatantes dans lesquelles on celebroit la Ste Messe, mesme on celebra la Messe sur un autel portative dans un portal sur le Marché du Sart. S'estant reposé le dimanche, ils commencerent a deffiler et marcher le lundy au point du jour, et fut pareillement presque le soir avant qu'il fussent tous sortis du Sart, et la plus grande partie n'alla pas plus loing ce jour la qu'allentour de Francorchamp comme ils n'estoient venu que d'Ensival au Sart. Or considéré le degat de la campagne, sur laquelle il ne resta pas un brin verdoyant, le tout estant foullé comme le chemin, car la pluye qui avoit continué tout ce temps la, avoit fort contribué à la ruine d'icelle. Les maisons furent presque toutes decouvert pour

avec la paille d'icelles faire les loges et baraques des soldats.

Le 10 d'aoust passa par le mesme chemin deux brigades de cavalerie, une de dragons et environ 300 chariots tousjours de la mesme armée de ceux qui estoient resté allentour de Maestreich, ou qui avoient escorté la garnison hollandoise se retirant du costé de Boisleduc ou Breda. Ceux cy estoient conduit par le Marquis de St Clas lequel nonobstant les instances que ceux de Stavelot luy vinrent faire au Sart n'y voulut pas camper disant que le damage y estoit assés grand, qu'il valloit mieu donner à ceux du bant du Sart le temps et le loisir de se plaindre et aller camper ailleurs, et encourageant ses troupes à marcher alla camper allentour de Stavelot où ils firent plus de damage que Roche-fort avec 30000 hommes n'y avoit fait en passant. Le premier 7^{bre} en passat encore 5000 par Jalheau, montèrent la fagne et allerent assaillir un petit quanton de grains en lieu dit Evrarfays qui fut entierement gaspillé et ruiné.

Toute ceste grande armée monta les Allemagnes, prindrent en passant la ville de Treve a raison que Sa Majesté Imperiale donnoit secour aux hollandois, comme aussy faisoit sa Majesté Catholique et c'estoit contre l'attente de sa Majesté tres chrestienne qui croyoit qu'aucun Monarque ne donneroit aucun secour a ces gens la. Mais tous ceux qui avoient au commencement fait minne d'ayder et se liguier avec la France tournèrent casaque, comme Munster, Brandenbourg et mesme sur ce dernier le Roy d'Angleterre (ou son parlement) et tous ensemble firent la guerre à la France, qui tout seul leur donnat assés de besogne.

L'an devant dit 1673, le 23 x^{bre} arriva subitement dans le bant de Jalheau environnt 3000 chevaux des troupes Lorraine envoyée par les ordres de sa Majesté imperiale et conduite par le S^r Chavanal pour s'aller joindre avec les

troupes de sa Majesté Catholique au Pays Bas. Ils firent de grands dommages audit bant de Jalheau y logearent deux nuict, et firent contribuer tous ceux d'allentour, notre bant du Sart en fut a ce coup a 100 pistolles. De la ils allerent dans la Condro ou ils y continuarent leur ravage comme ils avoient faict dans la Marquissade de Franchimont. Pendant ce temps un corps d'armée de sa Majesté tres Chrestienne estoit au deça de Liege scavoir à Chayenée, Benne, Fleron et jusqu'aux portes de Liege. Celuy corps d'armée s'estoit formé des garnissons des villes que sa Majesté tres Chrestienne avoit conquis en Hollande, laquelle (voyant tant d'ennemis) avoit accepté une grose somme d'argent, luy offert par les hollandois a condition qu'il leurs rendroit leurs villes, en suite de quoy sa Majesté tres Chrestienne leur rendit les villes et retira les garnissons pour s'en servir au besoing.

L'an 1674 le 13 febvrier ceux la mesme qui avoient dernièrement passé et logé à Jalheau (scavoir Chavinak) retournerent de la Condro, vinrent entrer dans Spa en mesprit et contemnement des sauvegards de sa Majesté Imperiale et celles de sa Majesté Catholique leurs maistres, firent contribuer la terre de Stavelot et celle de Malmendy, et nonobstant toutes les assurances donnée a nostre bant du Sart pour les 100 pistolles avantdite menassèrent d'y entrer, se firent encor donner 2000 florins brabant pour une nouvelle assurance, sejournerent dans Spa et allentour depuis le 13 dudit febvrier jusqu'au 17 dudit moy qu'ils en sortirent tirant du costé de Monjoye par la fagne. Le hameau de Hocqueau, et la cense de Baronhé en eurent une compagnie au logis, qui y firent assé de dommages.

Pendant ce temps le Comte de Monterey, gouverneur du Pays-Bas commandat a tous les Gouverneurs et officiers

subalternes dudit Pays Bas, de reduire le pays de Liege a contribution. Il fut commandé au gouverneur de Limbourg d'y assujettir la Marquissade de Franchimont. Incontinent ledit gouverneur de Limbourg nous fit sçavoir les ordres de son maistre justement le 26 janvier 1674, ne nous donnant que huit jours de terme, tant pour nous y resoudre que pour trouver de quoy le satisfaire. Or cest nouvelle sy surprennante nous allarma extremement sy bien que nesçachant a quoy se resoudre nous fismes en sorte par dons et present envers ledit Gouverneur de Limbourg que le terme fut prolongé jusqu'au 17 feb. qu'il nous envoya de recheffe une lettre qui contenoit que sy nous n'allions (le lendemain de ceste) furnir sur les premiers demandes, que le jour ensuivant il seroit obligé nous faire executer par sa garnison. Or le dix-huictieme dito (qui estoit le jour qu'on devoit approcher ceux de Limbourg) le chapitre de Liege (noz maistres) nous envoyerent par un messenger expres que nous nous gardassions bien de furnir aucun tribut a nulle sorte de nations attendus que le pays de Liege estant neutre ne doit aucun tribut et n'y doit pas estre obligé. Mais qu'il nous falloit prendre les armes et repousser la force avec la force, mais nostre pauvre pays de Liege estant tout débalaffré, tout des-unis et ses privileges ruinée, n'estoit pas en estat de resister a aucune force, veu mesme que chasque communauté taschoit de faire son estat a part ne se voulant plus secourir l'un l'autre, d'autant que chacun resentoit en son particulier la playe et la misere de la guerre. Ceux de Jalheau estant les plus voisins à ceux de Limbourg, furent obligé de se submittre. Ceux du Sart voyant que Jalheau (qui leur devoit servir de rampar) s'estoit submit, s'y resouderent pareillement. Mais ceux de Vervier se sentant plus fort, voulurent tenir bon, en sort que la nuict du 18 au 19 dudit febvrier,

ceux de Limbourg (du moins la garnison) les allerent attaqu^{er}, mais les bourgeoys de Vervier sentant leur guerre juste sortirent de leurs portes, obligerent les ennemis a gagner la fuitte, mais trois jeunes hommes trop vaillant ou peut estre surpris d'hyvresse, les suivirent sy avant qu'ils y laisserent la vie et un blessé qui mourrut bien tost apres, comme aussy un des ennemis fut blessé a la mort et mourrut peu de temps apres. Le 26 mars premiere des festes de pasques (environt les six heures du matin) le vilage de Jehanster fut executé par ceux de la garnison de Limbourg. Toutes les bestes furent prises, deux hommes et tout l'appareil. L'apres disné du mesme jour le vilage d'Andrimont receu le mesme dommage. Le lendemain (derniere des festes de pasques) nous receusmes advertance que nostre pauvre bant du Sart (nonobstant 5 a 600 patacons qu'on avoit des-ja donné) estoit menassé pour le lendemain, parquoy il nous convient les aller derecheffe oindre la main, et fournir toutes leurs demandes. A raison de quoy ceux de Vervier furent sy indigné qu'ils ne vouloient plus permettre que rien sortiroit de leur ville, signamment a ceux de Stembert, Sart et Jalheau jusqu'a la que sy on eut voulut sortir de la dite ville avec un demy poulnoug de sel ou une miche de deux liars sans avoir un billet des magistrats ou de leurs commis, on estoit atteint a la porte par la garde lesquels prenoient (comme avec rage) ce qu'on avoit. Les deux pays (scavoir de Liege et du Roy d'Espagne) s'armoient tellement l'un contre l'autre a raison que tout trafiques et commerces cessoit, que le 12 du moy d'avrille ceux de Herve se joindrent avec quelque compagnie de la garnison de Limbourg et allerent brusler le vilage de Fleron lesquels se deffendirent sy vigoureusement qu'ils en tuerent plusieurs, en firent prisonniers et beaucoup de blessez. Mais il y eut aussy

5 ou 6 payssants tué et ce qui fut le plus déplorable, fut qu'il y eut quelques femmes et enfans surprise et bruslée dans leurs maison.

La nuit du 16 au 17 dudit moy d'avrille 1674, 5 soldats de la dite garnison de Limbourg allerent prendre une femme vefve, dans sa maison entre Polleur et Theux l'emèrent dans ladite ville de Limbourg, à raison qu'elle devoit avoir dit qu'on ne devoit pas payer le tribut à Roy d'Espagne, et qu'il valloit mieu se deffendre, parolles qui furent remportée par quelque malveuillant au Prince de Limbourg lequel chercha incontinent les moyens pour s'en venger, a raison de quoy la pauvre femme fut mis en prison ou elle demeura assé longtemps.

Le 26 dudit avril 1674, se fit telle tempeste et orage de grelle et pluye sur les fagnes comme entre le Sart et Spa, et aux enviroint que l'eau se deborda tellement que ceux du dit Spa patirent de grands dommages. Plusieurs maisons furent abatues et emmenées, les autres desrompue et fort endommagée, plusieurs personnes noyée, plus de quarante vaches avec la perte de beaucoup de marchandises et meubles appartenant tant à ceux de Spa qu'à ceux du Sart, et des autres villages circonvoisins qui avoient refugié audit Spa tout ce qu'ils avoient de plus appareillé. Toutes telles misseres et semblable afflictions se succedoient l'une l'autre. Le traficque estoit hors du monde, la cherte se faisoit ressentir, bref ce n'estoit partout que dessordre, calamitez et confusions.

En may 1674, les François assiegerent le chasteau d'Argenteau lequel fut obligé, après 2 ou 3 jours d'escarmouches de se rendre le 17 dudit may. De la attaquèrent le fort de Nayvagne qui fut pareillement incontinent reduit. Pendant que le canon grondoit devant Nayvagne arriva subitement au

moins qu'on y pensoit un puissant corps d'armée de Sa Majesté Imperiale lequel se vint camper dans nostre Marquissatte de Franchimont, entre Vervier et Limbourg, afin (comme on presumoit) d'empescher le siege de laditte ville de Limbourg. Il y demeura depuis le 22 de may jusqu'au dernier du moy qui sont neuf jours, pendant lequel temps firent de grands dommages dans nostre pays de Liege et dans celuy de la terre d'Abie, nous obligearent a nous refugier dans les bourgs durant tout ce temps, a cause des courses continuelles qu'ils faisoient enlevant tout ce qui leurs estoit duisable comme hartes, bestes, et toutes sortes de meubles et ustensilles de menages. Et pour avoir assurance dans les bourgs au moyen de leurs sauvegardes, leurs convenoit donner des notables sommes d'argent oultre grand nombre de bestiaux, et pains, et avoines qui nous leurs convint pareillement furnir. Le jour de la feste du St Sacrement vingt quatrieme de may allerent brusler onze maisons dans le village de Francorchamps et en retournant de la, s'escarterent par toutes ces fagnes en sorte que leur dix huit a cheval nous vinrent trouver noz trois, refugié dans les bois, avec noz bestes. Ils penserent les avoir mais ils furent trompé, car les ayant apperceu (assé tard pourtant) nous chassasmes nos bestes dans des lieux assez fagneux et marascageux, et encor que nous n'estions qu'a trois, contre eux dix huit nous leur tournasmes teste, commençasmes a tirer sur eux sans pourtant avoir dessein de les tuer, mais de les faire retirer ou arrester, afin de nous pouvoir nous sauver avec nos bestes. Parquoy en tirant nous commençasmes a crier et exciter un grand bruit afin de leur faire penser que nous estions la a beaucoup. Ils se retirerent avec des menasses que s'ils sçavoient où estoient noz maisons ils les yroient brusler et continuant leur marche avec juremens et blasphèmes, ils arri-

verent a Solwaster, mais avant d'entrer dans le village ils trouverent quelques hommes et garçons lesquels lesdits soldats examinerent pour apprendre d'eux quelle sorte de gens nous estions : mais ceux-cy (inspiré de Dieu) leur dirent que nous estions du pays du Roy d'Espagne qui avoient logé la la nuict precedente dans le village et au point du jour avions entré dans les bois. Quand a nous autres (dirent-ils) nous n'avons garde de nous refugier dans les bois, veu que nous sommes d'accord avec vostre general et qu'au moyen de voz sauvegarde nous sommes asseuré dans nostre bourg, où noz femmes, noz enfans, noz bestes et tout ce que nous avons sont refugié, et nous autres nous sommes envoyé icy de noz magistrats, et desdites sauvegardes pour voir que rien de sinistre ne nous arrive, sçavoir que quelque soldat ne fasse quelque insolence a l'endroit de noz maisons, afin de leurs en advertir. Cela les fit passer oultre (apres qu'ils eurent tué plussieurs veaux) qu'ils trouverent dans les estables. Le soir venu, nous nous retirasmes au bourg avec nos bestes. Le lendemain au point du jour, on les voyoit a grandes troupes courir par tous les bois a pieds et a chevaux, avec chiens et levriers afin d'attrapper tout ce qu'ils croyoient estre refugié dans les bois, car le bruict estoit courut par tout le camp que les bois estoient plein de bestes et que les payssans qui gardoient icelles avoient faict feu sur les soldats, ainsy que nous rapportarent aucun de nos payssans qui estoient au camp. Ils chasserent tous nos bois, mais ils ne prindrent rien. Quelques troupes qui avoient couru jusques a pardela les fagnes (sur les terres de Stavelot) repasserent le soir avec plus de deux cents bestes a cornes, 2 bergeries, et beaucoup de hardes, habis, meubles et ustensilles de menages.

Le dernier du dit moy de may 1674, ils decamperent et

tirerent du costé de Dure, et aux environt d'Aix la Chapelle, ou ils demurerent l'espace de dix huit jours. Et par les renforce qui venoit tous les jours joindre ladite armée, elle fut multipliée en telle sorte qu'elle se contoit a soisante milles combatants. Je vous laisse a penser quel dommage ils firent dans ce pays la, tout en gastant la campagne, que par la rupture et debrit des maisons, et les voleries et concussions qu'ils faisoient à tout moment. Pendant tous ce temps, nous et tous les pays circonvoin trembloit de l'aprehension de ceste armée. Et c'estoit a juste raison d'autant qu'on en discouroit diversement, et qu'il estoit impossible de sçavoir par où elle devoit prendre sa marche, ny dans quel endroit elle se devoit retreuver.

Le dix huitieme jour de juin 1674 elle decampa d'allentour d'Aix et descendit jusques tout proche de Maestricht. Mais la garnison de laditte ville de Maestricht comme aussy celles de Naivagne et d'Argenteau les saluerent par diverses vollées de canons, firent plusieurs sorties dessus, en coucherent beaucoup par terre et les obligerent a remonter vers Liege où ils camperent entre Jupille et laditte ville de Liege et tout allentour de Robertmont dans le bois de Breu où ils continuerent leurs desolations accoustumé, faisant ressentir partout les effects de leur rage et cruauté, faisant dire a tous que jamais armée de plus meschante nation n'avoit entré dans le pays de Liege, car ils ne faisoient scrupulle aucune de piller et profanner les eglises, violer les femmes et filles, voir mesme (sy on l'ossoit dire) les Religieuses. Et pour ne rien laiser sans tiranisser au double et oultre la raison, ils manderent tous les magistrats de la Marquissade de Franchimont, et nonobstant tous ce qu'on leurs avoit des-ja donné, demanderent encor six cents vaches et deux cents milles livres de pains.

Le 25 du dit moy de juin ils passerent l'eau a Chayenaie et monterent dans la Condrot, ou apres avoir continué leurs ravages et desolations accoustumés passerent la Meuse aux environs de la ville de Namure.



L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES

ET

LES DÉLICES DU PAYS DE LIÈGE

Lorsque le premier volume des *Délices du pays de Liège* parut, en 1738, l'abbaye de Saint-Jacques, jalouse de ses droits, trouva immédiatement matière à réclamation dans l'article que Saumery lui avait consacré. Elle le prit même sur un ton assez vif, et, le 7 juin, insinua à l'imprimeur Kints, par voie d'huissier, la pièce suivante :

L'an mille sept cent et trente-huit, du mois de juin le sixième jour, pardevant moy, notaire sousigné, et les témoins en bas dénomés, personnellement constitué Rev^{me} seigneur dom Nicolas Jacquet, abbé du très célèbre et exempt monastère de St-Jacque, en Liège, seigneur de Hanret, Bilstain, Bassenge, Roclenge, Caster, etc., dom Philippe Fisenne, prieur, dom Matthias Batta, suprieur, d. Placide Govaerts, d. Jacque Lismont, d. Lambert Denys, grand compteur, d. André Lembor, d. Benoit Stiennon, d. Bruno Wadeux, d. Joseph Drolenvaux, d. Nicolas Hodeige, d. Hubert Fourneau, d. Romain Marnette, d. Augustin Bicquet, d. Ambroise Balaes, d. Maur Le Rond, d. Anthoine Maillart, d. Jérôme Humblet, d. Chrisostome Bottin, frère Hilaire Donnay, frère

Thadée Swenen, tous religieux profès dudit monastère, assemblez spécialement en leur lieu capitulaire à l'effect subescript ; lesquels nous ont remontrez qu'ils auroient appris que le s^r Everard Kints, marchand libraire de cette cité, auroit mis au jour, pendant le cours de cette présente année, certain livre par luy, imprimé avec privilège et permission, sous le titre des *Délices du pays de Liège ou description géographique, topographique et corrographique des monuments sacrés et profanes de l'évêché et principauté de Liège*, dans lequel livre son auteur anonyme auroit, par une inadvertence grossière (malgré les mémoires mis en mains du s^r Kints par R^d dom Nicolas Hodege, chantre dudit monastère), altéré les droits, prérogatives, prééminences, en ce qui peut concerner leur maison et fondation pieuse ; ayant cet auteur anonyme pris partout le contrepied desdits mémoires, signanment en ce que, dans la première partie, fol. 171, il pose Olbert comme premier abbé élu dudit monastère de St-Jacque, l'an 1019, et qu'au fol. 309 il met Pope pour le premier abbé de St-Laurent, l'an 1021. L'auteur s'est trompé en posant ledit Pope pour premier abbé de St-Laurent, car le premier abbé de St-Laurent a été Estienne, en l'an 1026 ; d'où il ne peut être conciliable qu'au fol. 304, il soutienne emphatiquement que les abbés de St-Laurent sont les premiers abbés de Liège qui ont été honorez par le St-Siège de la crosse et de la mitre, etc., s'il est vrai et notoire (comme il l'est en effect) qu'Olbert ait été le premier abbé de St-Jacque deux ans avant Pope, qu'on pose abusivement pour premier abbé de St-Laurent, attendu que ç'a été Etienne qui a été le premier abbé, l'an 1026 ; dont ne se peut-il pas que les abbés de St-Laurent aient étez les premiers abez qui aient étez honorez par le St-Siège du droit d'user des ornements pontificaux et des cérémonies aba-

tiales, quant même on supposeroit que l'abbé de St-Laurent auroit été honoré de la mitre avant celui de St-Jacque parce que la mitre ne donne point de prerogative et qu'elle ne signifie qu'un pouvoir accidentel, lequel ne rend pas un abbé plus gradué qu'un autre qui n'a point été honoré de la mitre, etc.

En outre, les prédits R^{nds} seigneurs de St Jacque nous ont remontrés que ce même auteur anonime, au fol. 183 de son dit livre, y dit que Théodore étant mort l'an 1236 sous le pontificat de Jean d'Eppes, Michel, 21^e abbé de St Jacque, accorda aux chanoines réguliers de S^{te} Croix, en 1273, le terrain qu'ils occupent ; mais ce même auteur ne fait pas mention des obligations leurs imposées par lesdits R^{nds} seigneurs de St Jacque comme une loy de la concession et de la tradition dudit fond ou terrain, comme d'aller chanter les vigiles et services dans l'église dudit St Jacque, aux jours et dans les chapelles leurs indiquées pour les obsèques des religieux qui meurent dans cette abbaye, et à faire tous les ans le premier jour du mois de may, jour consacré à la feste et honneur du grand apostre St Jacque, une offrande à l'autel d'un denier d'or de certaine valeur convenue. Tele est aussi l'obligation des pères Carmes chaussés, à raison du terrain pareillement leurs cédée par mesdits seigneurs de St Jacques, ainsy qu'il est marqué au fol. 172 du même livre. Mais cet auteur anonime se seroit bien passé d'y donner gratis aux dits pères Carmes leur terrain, sans rapporter (comme il a fait par abus) que « ces bons pères, plains de reconnoissance de ce bienfait, se sont obligez, etc. » ; tout comme si cette obligation ne leur auroit pas été imposée comme elle l'a été auxdits seigneurs Croisiers, *ratione traditionis fundi*, de même qu'aux sœurs Clarisses en Isle et sœurs grises, le tout par acts et documents des plus autentiques.

Ce qu'a pourtant bien notre fameux historien inconnu voulu laisser échapper de sa plume, quoyque les mémoires fournis au s^r Kints, son libraire, fussent très précis là-dessus.

Nous ont finalement remontrez lesdits R^{nds} seigneurs abbé et religieux d'avoir remarqués qu'au fol. 334 du même livre, cet auteur déduit que l'église paroissiale de Seraing-sur-Meuse auroit nouvellement été bâtie par les soins de S. A. régnante, avec son étendue, etc., mais obligés comme ils sont de convenir qu'il est vray que Son Altesse heureusement régnante a eu la bonté de donner en effect tous ses soins, avec une grande ferveur et une émulation pareille, ils ne peuvent cependant se dispenser de dire que cet auteur n'auroit pas moins bien achevé son ouvrage, s'il avoit eu soin de dire que ledit Rev^{ssimo} seigneur abbé de St-Jacque, comme patron et décimateur dudit Seraing, at fait faire à ses fraix la nef et le chœur de cette église, aussi riant et proprement décorés comme ils sont à présent, ce qui luy a couté une somme très considérable.

Pour toutes ces causes connues, comme pour toutes autres qui peuvent avoir échappés à la vue et aux réflexions desdits R^{nds} seigneurs comparants, il nous ont là-même déclaré d'avoir protesté, comme par les présents protestent si haut que loy porte, tant contre ledit Kints que tous autres, que ce livre imprimé ne pourra leurs porter le moindre préjudice quant à leurs droits, prérogatives, prééminences, intérêt, et généralement au faict de tout ce qui peut regarder leur maison, fondation et ancieneté, et ce à fin principalement que cette description, erronée comme elle l'est, ne puisse à la suite des temps, non plus qu'à présent, faire foy par une tolérance ou aveu tacite dont on pouroit, sans cette protestation solennelle, faire usage au détriment de leurs dits droits, prééminences, etc. Ayant demandé de moy, ledit

notaire, qu'une ou plusieurs coppies leurs en soient dépeschées, pour les faire insinuer à tous ceux à qui il conviendra, et même les faire imprimer sous la permission nécessaire pour s'en servir en justice et dehors où besoin serat. Sur quoy, ce fait, stipulé et protesté audit chapitre, y présents comme tesmoins requis et spécialement appelé Pier Mottart, et Nicolas Louis, lesquels, avec le R^{ev}^{me} seigneur abbé et les Rnd^s seigneurs prieur et religieux ont signés respectivement la minutte originelle de cette.

Et moy, Serv. Henon, notaire immatriculé de Liège, au prémis présent et requis, in fidem.

S'ensuit l'insinuation.

Moy sousigné, notair et tabellion juré de Liège, atteste d'avoir cejourd'hui, 7^e du mois de juin 1738, intimé copie authentique de la présente protestation au domicile du s^r Everard Kints, parlant à sa personne, qui, après avoir pris lecture d'icelle, en at promis de corriger les abus dont question, parmy luy produisant les documents autentiques et pièces nécessaires, et d'insérer cette correction ou redressement dans son *opus posthumum*. Ce que moy sousigné ay accepté pour messeigneurs abbé et monastère de St-Jacque. Signé : Serv. Jos. Henon, notaire immatr. de Liège, in fidem.

Le 17 juin 1738, servant pardevant nous, mayeur et eschevins de Liège, un adjournement privilégiés donné allencontre du Rnd seigneur abbé et monastère de St Jacques, au s^r Everard Kints, marchand libraire et autres, par Tihon, sergent, qui le tesmoignat, pour voir mettre la protestation luy insinuée le 7^e juin 1738 en garde de loy et proposer. Auquel jour avons, à faute de contrepartie, accordé heure wardée et enseignement.

Copie sur papier, faisant partie des archives de
l'église de Saint-Jacques, à Liège.

Saumery n'était pas homme à compromettre le succès de son livre par un entêtement mal placé. Mettant de côté tout amour-propre d'auteur, il s'entendit avec l'abbaye et, en tête de son second volume, livré au public en 1740, plaça des *Additions et corrections pour l'abbaye de Saint-Jacques*, qu'il déclare avoir « suivies mot à mot, telles qu'elles nous ont été fournies par ledit Monastère. » Outre quelques lignes d'explications, ces additions (p. 1 à xxiv) contiennent les documents suivants :

1^o Charte constatant que l'abbé et les moines de Saint-Jacques ont choisi, pour leur avoué, en 1016, Gilebert, frère du comte de Looz.

2^o Sentence arbitrale de Jean d'Arckel, évêque de Liège, en date du 17 mars 1373, donnant la préséance aux abbés de Saint-Jacques sur les abbés de Saint-Laurent.

3^o Sentence arbitrale prononcée, le 16 juillet 1405, par Jean Egidii, grand-prévôt et chanoine de la cathédrale, et autres arbitres y dénommés, confirmant cette préséance.

4^o Demande adressée au pape Innocent IV, par le chapitre de la cathédrale, le 25 juillet 1245, à l'effet d'obtenir, pour l'abbé de Saint-Jacques et ses successeurs, l'usage de la mitre, de l'anneau, de la tunique, de la dalmatique et des sandales.

5^o Enfin, une « arrière protestation, » en date du 6 juin 1738, de la part de Grégoire Lembor, abbé de Saint-Laurent, contre les prétentions de l'abbé et du monastère de Saint-Jacques au sujet de cette même préséance.



Séance du 1^{er} février 1885

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingen, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Bormans, chevalier de Borman, baron de Chestret, Demarteau, de Gérardon, Eugène Poswick, Van den Berg.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 1884 est lu et approuvé.

Le Trésorier présente les comptes de l'année 1884.

En caisse au 31 décembre 1883.	fr. 2057,19
Recettes de l'année 1884	" 1904,90

Total.	fr. 3962,09
----------------	-------------

Les dépenses se sont élevées à.	" 1385,69
---	-----------

En caisse au 31 décembre 1884.	fr. 2576,40
--	-------------

Les comptes sont approuvés.

M. de Borman propose de mettre en vente à Bruxelles, Anvers, Saint-Trond et Malines, un certain nombre d'exemplaires des *Chroniques de Saint-Trond*, appartenant à la Société. Adopté.

La Société décide, sur la proposition de M. le baron de Pitteurs, de faire reproduire par la photographie, la vue de Liège en 1618, par Marischal, en y ajoutant une légende et une courte notice.

M. de Borman informe la Société qu'il n'est pas possible de publier le manuscrit de Louis Abry, sur les Grands-Mayeurs et les Échevins de Liège à cause des nombreuses erreurs généalogiques qui s'y trouvent.

La Société décide la publication pour l'année 1885, de

**1° *Translatio capituli Leodtensis, et 2° Rerum Leodien-
sium status anno MDXLIX.***

M. le baron de Pitteurs propose de se réunir quatre fois par an à l'exclusion des vacances. Adopté.

La séance est levée à midi.

Séance du 29 mars 1885

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents : MM. Henri Helbig, président ; Grandjean, secrétaire ; docteur Alexandre, secrétaire-adjoint ; baron de Pitteurs de Budingén, trésorier ; Couclet, bibliothécaire ; Bormans, chevalier de Borman, baron de Chestret, Demarteau, Hock, Eugène Poswick, Schoolmeesters, Van den Berg, baron Albert de Villenfagne.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 1885, est lu et approuvé.

M. Poswick distribue aux membres présents le 1^{er} et le 2^e fascicule du tome II du *Bulletin*.

La Société charge MM. Alexandre et Couclet, de rédiger une notice explicative avec légende, de la vue de Liège par Marischal. Cette notice sera insérée avec la vue dans le *Bulletin*.

M. Demarteau propose la publication d'une *Vie de saint Lambert* en langue romane. Ce manuscrit qui contient de curieuses miniatures se trouve à Londres. La Société en décide la publication.

Le même membre signale une *Vie de saint Théodard* dans un ancien manuscrit conservé à Namur, et en propose aussi la publication. Adopté.

M. le doyen Schoolmeesters communique un document

par lequel les religieux de l'abbaye de Saint-Jacques protestent contre les erreurs commises par Saumery, dans le tome I^{er} des *Délices du pays de Liège*, au sujet de ce monastère. Il est décidé que cette pièce sera publiée dans le *Bulletin*, si elle ne figure pas déjà textuellement dans le tome II des *Délices*.

M. Poswick communique un dessin de l'ancien Hôtel de la ville de Liège, détruit en 1692, et qui se trouve dans un manuscrit d'Abry (n° 64 de la bibliothèque de Warfusée). La publication de cette vue est décidée; elle sera accompagnée d'une notice historique.

La Société, sur la proposition de M. Poswick, décide l'impression dans le *Bulletin*, de la table des articles concernant l'histoire du pays de Liège, parus dans l'*Esprit des journaux*. Cette table avait été dressée par feu Ulysse Capitaine, et se trouve annexée à son exemplaire de la *Biographie liégeoise*, de Bec-de-lièvre.

Il est décidé en outre que la Société publiera la table des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du pays et diocèse de Liège*, manuscrit de Delvaux, doyen de Saint-Pierre.

La séance est levée à midi.



TABLE DE L'ESPRIT DES JOURNAUX

EN CE QUI CONCERNE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

Tout le monde connaît l'*Esprit des Journaux*, l'un des recueils périodiques les plus importants et les plus répandus à la fin du XVIII^e siècle, en notre pays.

L'histoire de cette publication, dont la collection complète ne comprend pas moins de 487 volumes in-12, a été décrite minutieusement par Ulysse Capitaine dans ses *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois*.

Imprimé d'abord chez Tutot en juillet 1772, l'*Esprit des Journaux* émigra à Bruxelles en mai 1773, revint à Liège en 1776, puis alla à Paris, chez Valade en 1782 d'où il revint à Liège en 1793. Enfin l'année suivante le *Journal encyclopédique* se fonda avec lui.

Sainte-Beuve appréciait hautement « cette considérable et excellente collection. » En ayant par hasard dépouillé quelques tomes à la campagne, il dit : « Je ne revenais pas de tout ce que j'y surprenais à chaque pas d'intéressant, d'imprévu, de neuf et de vieux à la fois, d'inventé par nous-mêmes hier..... »

Mais pour nous, elle a un autre mérite encore. On sait en effet qu'elle renferme nombre d'articles extrêmement intéressants pour l'histoire littéraire ou les travaux scientifiques ou artistiques de la Principauté de Liège.

Ulysse Capitaine, ce chercheur infatigable, avait dressé à son usage une table de ces articles spéciaux. Et c'est afin d'être utile aux travailleurs, que nous publions cette liste qu'il avait laissée manuscrite, certain que ceux-ci nous sauront gré de la leur avoir fournie.

ALBIN BODY.

TABLE DE L'ESPRIT DES JOURNAUX

1772

Juillet. Dédicace de Coster à Velbruck. 1 (1).
— Portrait de Grétry par Moreau. 160.

1773

Septembre. De Pauw. Recherches sur les Égyptiens et les Chinois. Analyse. 55.

1774

Février. Année musicale. Journal de Bertrand de Liège. 87.
Mars. Histoire de la musique en Allemagne, à Liège, et en 1773. 133.
Avril. Lettres de M. de Guines sur les Recherches philosophiques de M. de Pauw. 28.

(1) Le chiffre qui vient à la suite de l'article cité, indique la page.

- Avril.** Eloge de Charles-Quint par Masenius, traduit par Ansart. 175.
- Mai.** *Céphale et Procris*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. 147.
- Lettre à M. Rousseau, auteur du *Journal Encyclopédique*, à propos d'un Mémoire de M. Dusaulx sur les satyriques latins. 156.
- Septembre.** Description d'une pendule par Sarton. 168.
- Octobre.** *La Rosière de Salency*. 148.
- Anecdote de la bataille de Lawfelt. 165.
- Genetté. Connaissance des mines de houille, détails. 175.

1775

- Janvier.** Léonard. Conte pastoral. 311.
- Création de l'Académie de dessin par Velbruck. 432.
- Avril.** Portrait de Pie VI par Godin. 393.
- Juin.** *Céphale et Procris*, par Grétry. 286.
- Juillet.** Industrie des boutons à Liège. 358.
- Septembre.** Lettre de M. Fastré sur la culture du houblon. 349-352.
- Octobre.** *Annette et Lubin*, gravure. 396.
- Novembre.** Découverte de la peinture à l'huile. 123.
- Vers à M^{me} la Comtesse de Horion par une demoiselle de 12 ans. 259.

1776

- Janvier.** Journal de musique de Latour. 414.
- Journal de musique de Bertrand. 415.
- Œuvres de Grétry. 419.
- Février.** Vers à M. Aufresne par Dreux. 272.

- Février.** Vers à M^{lle} Thomassin, actrice, jouant à Liège, par Dreux. 272.
- Avril.** Essai critique sur l'histoire des Ordres de Saint-Lazare, etc. 179.
- Visite au Saint Sacrement par A. de Liguori. Bassompierre. 413.
- Juin.** Vers au Comte d'Arberg par un anonyme. 252.
- Œuvres de Grétry. 411.
- Juillet.** Vers présentés à Spa au Stathouder Guillaume de Nassau, en lui offrant un exemplaire de *l'Esprit des Journaux*, par X... 247.
- *Les mariages Samnites*, par Grétry. 30.
- Août.** Duval-Pyrau. Catéchisme de l'homme social. 56.
- Epître au chevalier de B... par Saint-Peravi. 249.
- Grétry. *Les mariages Samnites*. 291.
- Septembre.** Vers à Grétry, par Reynier. 254.
- Novembre.** H. J. A. Moxhon. Vers à Grétry sur son arrivée à Liège. 254.

1777

- Janvier.** Discours sur divers sujets, par de Feller. Comptendu sévère. 404.
- Février.** A M. Reynier sur ses vers à Grétry, par X... 250.
- Reynier. Réponse aux vers précédents. 251.
- Mars.** Description d'une coiffure de nouvelle invention qui a paru pour la première fois au bal de Liège, par X... 242.
- Reynier. Couplets aux dames du bal de Liège. 268.
- Avril.** Hubens. Catalogue raisonné de la collection Crevenna. 1^{er} article. 176.
- d'Hartig. Vers. 240.

- Avril.** Dictionnaire roman-wallon de Bouillon. 400.
Mai. Catalogue raisonné de Crevenna. 2^{me} article. 191.
— Sur le graveur Demarteau. 419.
Juin. Catalogue raisonné de Crevenna. 3^{me} article. 171.
Juillet. Saint-Peravi. Ode sur l'érection de la statue de Charles de Lorraine. 133.
— Œuvres de Léonard. Edition de Liège. 167.
Août. Epître d'un citoyen de Liège à Léonard sur ses œuvres. 257.
— Réponse de Léonard. 258.
— Epître d'un citoyen de Liège à Léonard sur son Temple de Gnide. 259.
— Hamal. Recueil de romances. 404.
Octobre. Aristide, par Duval-Pyrau. 157.
Novembre. Lettre à Pierre Rousseau sur la langue particulière à Cortison, par X... 201.
— Lettre botanique de L. F. D. S. 325.
Décembre. Dictionnaire roman-wallon. Compte-rendu. 69.
— Reynier. La bonne fille, poésie. 249.

1778

- Janvier.** d'Hartig. Le temple de la mort. 229.
— Grétry et sa musique.
— Œuvres de Collardeau, de Boubers, 1778. 395.
Mars. Duval-Pyrau. Eloge de N. S'Algren. Notes curieuses sur Duval. 132-144.
— Reynier. La bergère compatissante. 263.
Avril. Caractères de la fonderie de Boubers. 403.
— Almanach ecclésiastique. Liège, de Boubers. 404.
— Gravures diverses de H. Godin. 411.
Mai. Titres de musique d'après Grétry. 411-414.
Juin. Lettre contenant des observations sur l'histoire

des abeilles, par J. G. J. D. datée de Liège,
avril 1778. 309.

Juin. Réponse de M. Morand à M. Blackey. 334.

Juillet. Grétry. Les trois âges de l'Opéra. 282.

— Lettre de M. Blackey à M. Morand. 328.

Août. Lettre de M. Blackey à M. Morand. 336.

Septembre. Epître à M^{lle} C. sur son départ de Liège, par
Dreux. 264.

— A MM. d'Hèle et Grétry à propos du *Jugement
de Midas*, poésie anonyme. 266.

Octobre. Lettre sur une ancienne monnaie d'or de Liège,
par J. M. D. F. 245-249.

Novembre. *Jugement de Midas*, par Grétry. 423.

Décembre. R. de Liège. Epître à M^{lle} Joséphine XXX. 254.

1779

Janvier. Saint-Léger. Détails sur les écrivains liégeois de
l'Ordre de Saint-Benoît. 201.

Mars. Réponse aux questions insérées dans ce journal
sur une ancienne monnaie d'or de Liège, par
un citoyen de Liège. 228-232.

Mai. Bassenge. Epître à M. Léonard. 260-268.

Juin. Arthuret Luyc, romance par M. Léonard. 265-267.

Juillet. Installation de la Société d'Emulation. 281-294.

Août. Essai d'un jeune citoyen (Bassenge) sur les poé-
sies lues à la Société d'Emulation lors de son
inauguration. 274-277.

— Couplets chantés à la Société d'Emulation par
Saint-Peravi. 278.

Septembre. Apologie des sauvages, traduite de l'allemand
(par l'abbé Outin?). 217-235.

— A l'Emulation, par de Chestret, conseiller de Son
Altesse. 275.

Septembre. Société d'Emulation. Séance du 18 juillet 1779.
267-271.

— Sarton. Montres perfectionnées. 342-343.

— Caractères de la fonderie de Boubiers à Bruxelles.
407.

Octobre. Lettre de M. Morand à M. de Heusy sur l'établissement d'une pompe à feu près Paris. 294-301.

— La fontaine des Trois Grâces et autres pièces gravées par Godin. 414-416.

— Air de *Zémire et Azor* pour flûte. 420.

Novembre. Ada. Comtesse de Looz, détails. 120.

— Fin de la lettre de M. Morand à M. de Heusy. 311.

Décembre. Léonard. Mémoires historiques sur l'Etat de Liège. 209-230.

1780

Janvier. Vie de l'Empereur Charles VI (traduite de l'allemand par Outin). 217-233.

— Conjectures sur l'art inventé par Jean de Brit, par le B. D. C. (Baron de Cler), article daté de Liège, 1^{er} décembre 1779. 240-244.

— Vers à M. Léonard, par Saint-Peravi. 261-263.

— Lettre à M. Morand, par M. Blackey. 344.

Février. Suite à la Vie de Charles VI. 244-265.

Mars. Suite à la Vie de Charles VI. 245-262.

— Société d'Emulation, séance du 24 janvier 1780.
281-291.

— Académie de peinture de Liège. 291-292.

— Parodie de *Zémire et Azor*. 305.

Avril. Imitation de deux odes d'Anacréon. 255.

Mai. Hymne au printemps, par Dreux. 258.

- Mai.** Imitation d'Horace, par le même. 259.
- Lettre à M. Le Roy sur une mesure égale pour les solides et les fluides par toute la terre, par M. Blackey, datée de Liège, 10 avril 1780. 345-351.
- Juin.** Discours en vers lu à la Société d'Emulation le 24 janvier 1780. 240-245.
- Léonard. Les deux ruisseaux. Idylle. 246-247.
- Recueil de pièces de Grétry. 408-409.
- Août.** Vie de Charles VI. 225-250.
- *Andromaque*, par Grétry. 268.
- Septembre.** Suite de Charles VI. 243-266.
- Octobre.** Suite de Charles VI. 228-259.
- D'Everlange de Witry. Lettre sur la manière de s'éclairer dans les ténèbres. 336-346.
- Novembre.** Suite de Charles VI. 240-266.
- Lettre à M. Le Roy sur la machine à feu montée à Amsterdam, par M. Blackey. 376-382.
- Décembre.** Suite de Charles VI (fin). 228-242.
- Imitation d'Horace et d'Anacréon. 249-251.
- Les Fontaines de Liège, gravées par Godin. 411.
- *Le Jugement de Midas*. 413.

1781

- Janvier.** Lettre de M. Blackey au docteur Falisse sur l'acier. 332-341.
- Portrait de Velbruck, par Godin. 419.
- Février.** Antiquités découvertes à Tongres, par X... 282-288.
- Reynier. Sur la mort supposée de Grétry. 302.
- Mars.** Couplets à Mesdames S. G. S. A., par l'abbé de Paix. 279-280.

- Mars.** Société d'Emulation. Séance publique du 1^{er} février 1781. 294-298.
- Avril.** Dreux. Imitation de la seconde Eglogue de Virgile. 264-267.
- Saint-Peravi. Les Peupliers. Idylle. 272-274.
- Mai.** Lettre à MM. les rédacteurs de l'*Esprit des Journaux* sur quelques anciens poètes inconnus aux éditeurs des *Annales poétiques*, par de Villenfagne. 248-280.
- Stance sur une profession religieuse, par Dreux. 298-299.
- Reynier. Le serpent. Idylle. 299-302.
- Léonard. Le village détruit. Idylle. 304-308.
- Juin.** Deuxième lettre de Villenfagne sur les anciens poètes. 249-262.
- Le Phénix, par Léonard. 284.
- Les deux modèles, gravures par Longueil. 402.
- Août.** Réponse en vers à M^{lle} B. D. C., par Saint-Peravi. 265-266.
- Septembre.** Description d'un plan et vues de Spa anonymes. 410-411.
- Octobre.** Lettre d'Ansiaux sur un poème peu connu. 224-246.
- A mon ami D... qui m'annonçait son mariage, par Henkart. 263-265.
- Société d'Emulation. Séance du 13 juin 1781. 290-306.
- Novembre.** La servitude absolue sous le règne de Louis XVI. Poème qui a concouru pour le prix de l'Académie française, par Millon. 263-268.
- Henkart. Epître à Saint-Peravi. 270-273.
- Réponse de Saint-Peravi. 273.

Novembre. Société d'Emulation. Suite de la séance du 13 juin. 293.

- Bernard. Tableau du spectacle français à Maestricht. Compte-rendu. 416-418.

1782

Janvier. Détails sur Ernst, curé d'Afden. 168.

- Naissance de Charlemagne. 174.
- Libert. De la culture du tabac. 342.
- Réimpression de l'*Esprit des Journaux*. 425.

Février. Ansiaux. Deuxième lettre sur Gace de la Vigne. 242.

- Henkart. Vers à M. Léonard. 257-259.
- Gail. Vers à MM. Grandjean oculistes. 260.
- Millon. Horoscope sur la naissance du Dauphin. 260.
- Grétry. *Le Seigneur bienfaisant*. 302.
- Paquot. *Historiae Flandriae synopsis*. 388.
- Encyclopédie. Programme de la réimpression de Plomteux. 413.

Mars. Vers de Lavallée de Valbray à Saint-Peravi. 267.

- Vers de Saint-Peravi au précédent. 268.
- Vers de Saint-Peravi à la Comtesse d'Oultremont sur son mariage. 209.
- D'Everlange de Witry. Remarques sur un nouveau système de lampe. 334.

Avril. Observations sur les inconvénients de la ressemblance des noms. Lettre datée de Herve. 280.

- Société d'Emulation. 330.
- Société patriotique de Maestricht. 341.

Mai. Générosité des Liégeois envers les Aixois. 237.

- Notice sur les chiffres, signatures et réclames. 287.

- Mai.** Millon. La retraite du Sage. 330.
— Vers pour le portrait du Roi de Prusse. 331.
— Henkart à Saint-Peravi en lui envoyant son poème sur la *Liberté nationale*. 331.
— Réponse de Saint-Peravi. 332.
Juin. Juridiction spirituelle de Liège sur Aix. 293.
Juillet. A Zelmis, par Millon. 268.
Août. Saint-Peravi. Vers sur les Grands. 292.
Septembre. De Villenfagne. Lettre sur deux jésuites Adam. 231.
— Saint-Peravi. Epître au prince de..... 258.
— Millon. Patrocle et Achille. 259.
Novembre. Privilège de l'*Esprit des Journaux*. 1.
— Société d'Emulation. 283.
Décembre. Van Muysen. Avis aux Antiquaires. 251.
— Grétry. *Colinette à la Cour*. 293.

1783

- Janvier.** Bassenge. Impromptu sur Grétry et M^{me} Lebrun, peintre. 282.
— Censure de l'*Esprit des Journaux*. 416.
Février. de Bonneville. Société d'Emulation. Fragment du Livre de Job. 456.
Avril. Vers pour le portrait de Son Altesse. 283.
— Société d'Emulation. 290.
— Grétry. *L'Embarras des richesses*. 296.
— Voyage d'un amateur des arts en Flandres, édité à Liège. 422.
Mai. Dumont, de Cologne, pièce de vers.
— Impression de musique par Bollen. 424.
Juin. (Ansiaux le littérateur). Lettre sur un usage ancien de Ciney. 217.

- Juin.** De Sancy. Vers à Grétry. 253.
- Juillet.** Millon. Vers à M^{me}. 282.
- Septembre.** Prospectus de l'Encyclopédie en 130 pp. 432.
- Octobre.** D'Everlange. Eloge de Marie-Thérèse. 216.
- Millon. Journal d'un instituteur. Anecdote. 231.
- (de Villenfagne). Lettre sur 64 poètes français. 247.
- Millon. Extrait d'une satire. 286.
- Novembre.** (de Villenfagne). Suite à la lettre précédente. 242.
- Jacques Boulogne. 246.
- Gilles Boileau. 246.
- Millon. La femme universelle. Epigramme. 277.
- Grétry. *La fausse magie*. 321.
- Décembre.** Millon. En vérité, c'était un ange. Anecdote. 220.
- Grétry. Dédicace de *l'Embaras des richesses* à la ville de Liège. 255.
- de Trappé. Le petit souper. 260.
- Reynier. Couplets à M^r X... 261.

1784

- Janvier.** Reynier. Vers au baron de Tschoudi. 313.
- Millon. La femme bienfaisante. 313.
- Les écoles de Liège au x^{me} siècle. 421.
- Février.** Millon. Hassan. Anecdote. 249.
- Millon. Vers à Messieurs ***. 280.
- de Croix. Vers à Grétry à son passage à Lille. 283.
- Mars.** Censure de l'*Esprit des Journaux*. 234.
- Millon. Projet d'une vente de manuscrits. Anecdote. 247.
- Saint-Peravi. Les trois sœurs Nayades au comte de Châteauroux. 267.
- Grétry. *La caravane du Caire*. 282.

- Avril.** Millon. Le songe moral. 246.
— Société d'Emulation. 297.
- Mai.** Millon. Traduction du premier livre de Lucrèce. 257.
— Antiquités d'Herculanum gravées par Dreppe. 418.
- Juin.** Notice sur les *Acta Sanctorum*. 30.
- Juillet.** Censure de l'*Esprit des Journaux*. 71, 72, 433.
- Août.** Censure de l'*Esprit des Journaux*. 53. 54. 60.
— Voyage d'un amateur des arts en Flandres. Edit. de Liège. 199.
— Millon. Impromptu du cœur à Hoensbroeck. 293.
— Fréon. Notice sur l'île Bourbon. 354.
- Septembre.** Millon. Remarques critiques sur l'histoire de la corruption du Christianisme. 248.
— Bassenge. Dessin de Dreppe relatif à Hoensbroeck. 262.
— Bassenge. Explication des lettres L. G. par Liège. 261.
— Vers à Hoensbroeck par un de ses filleuls. 270.
— Grétry. L'*Epreuve villageoise*. 294.
- Octobre.** Ansiaux (littérateur). Notice sur de Vlierden. 281.
— Reynier. La pie et le renard. 290.
- Décembre.** Avis de Tutot, à propos de l'*Esprit des Journaux*, du *Journal historique et politique*, et de la *Feuille du jour ou Annonces générales de l'Europe*, etc. 420.

1785

- Janvier.** de Villenfagne. Essai sur les guerres d'Awans. 246.
- Février.** de Villenfagne. Fin du précédent article. 233.

- Février.* Ansiaux (littérateur). Lettre sur le mausolée de Velbruck, par Dewandre. 254.
- Mars.* Grétry. *Panurge*. 306.
- Avril.* Séance publique de la Société d'Emulation. 279.
- Septembre.* de Wal. Essai sur l'Ordre Teutonique. 3.
- Millon. Canon aéropneumatique. 307.
- Octobre.* Notice anonyme sur Clénard. 239.
- Décembre.* Ernst. Les ecclésiastiques aux Etats de Brabant. 19.

1786

- Janvier.* Dédicace du journal au prince de la Tour et Taxis.
- Avril.* Articles de Malmedy et Godart.
- Mai.* de Villenfagne. Notice sur Hemricourt. 265.
- de Villenfagne. Origine de plusieurs familles nobles du pays de Liège. 274.
- A ma cousine, par le comte d'Hartig. 286.
- A M^{me} la comtesse de K..., par le même. 287.
- Société d'Emulation. Séance du 3 mars 1786. 315.
- Lettre de Godart. 380.
- Juillet.* Table raisonnée de l'*Esprit des Journaux*. 431.
- Septembre.* Comte d'Hartig. Ode à mon Harmonica. 285.
- Décembre.* Reynier. Traduction des cent-nonante premiers vers du poème des *Jardins* de Rapin. 281.
- A M^{me} Dauberval, par Léonard. 291.
- Comte d'Hartig. Vers sur le tombeau de J. J. Rousseau à Ermenonville. 293.
- *Esprit des Journaux*. Traduction en anglais. 432.

1787

- Janvier.** Grétry. *Les méprises par ressemblance*. 345.
Février. de Villenfagne. Recherches sur Spa. 235.
— Pierre Rousseau. *Les méprises*, comédie. 301.
Mars. de Villenfagne. Recherches sur Spa (suite). 236.
Mai. J. P. de Limbourg. Observations sur Spa. 255.
Juin. Château de Chèvremont et monastère de Saint-Trond. 62.
— Société d'Emulation. 311.
Juillet. de Villenfagne. Supplément aux recherches sur Spa, en réponse à J. P. de Limbourg. 220.
Août. A Mirtis, par Le Gay. 274.
Septembre. Œuvres de Léonard. Compte-rendu. 45.

1788

- Février.** Minkelers. Observations. 349.
Mars. Minkelers. Observations. 348.
Avril. Léonard. Chant nuptial. 302.
— Société d'Emulation. 321.
— Grétry. 350.
Mai. Docteur Loyens. Notice. 368.
— A. Hubin. Bureau chorographique. 377.
Juillet. J. P. de Limbourg. Observations ultérieures sur Spa. 307.
Août. J. P. de Limbourg. Suite aux Observations. 261.
— Grétry. *Le rival confident*. 327.
Septembre. J. P. de Limbourg. Fin des Observations sur Spa. 257.
— Grétry. *Amphytrion*. 304.
Octobre. de Villenfagne. Suite du Supplément aux recherches historiques sur Spa. 271.
— Mélanges de littérature et d'histoire, par de Villenfagne. Compte-rendu. 469.

Novembre. Compte-rendu des ouvrages d'Ernst. 84.

— Grétry. *Le rival confident*. 335.

Décembre. J. P. de Limbourg. Réponse à la suite du Supplément. 261.

1789

Janvier. Sarton. Son régulateur. 394.

Février. J. P. de Limbourg. Remarques sur Xhrouet, Taskin, etc. 263.

— Reynier. La leçon. Idylle. 287.

Avril. *Barbe-Bleue*, par Grétry. 315.

Mai. de Villenfagne. Lettre sur deux prophètes, etc. 261.

— Société d'Emulation. 337.

— *Aspasie*, par Grétry. 340.

Juin. A M. Defrance, vers par Henkart. 278.

— Grétry. *La fausse apparence*. 299.

— Lettre de Robertson à M. Franquinet, bourgmestre de Verviers. 327.

Juillet. Le Gay. Le Gascon généreux. 306.

— Réimpression de l'*Esprit des Journaux*. 3.

Décembre. Cherin. De la noblesse considérée sous ses divers rapports. 154.

— Le Gay. Le père d'un supplicié. 309.

— Annette et Lubin. 348.

1790

Janvier. de Corswarem. Lettre au baron de Villenfagne sur les Streel. 241.

Février. Reynier. Tombeau de Gessner. 270.

Mars. de Villenfagne. Lettre à M. de Corswarem sur les Streel. 279.

— Grétry. *Pierre-le-Grand*. 349.

- Avril.** Reynier et Henkart. Couplets chantés à un concert donné à la Société d'Emulation. 298.
— Grétry. Extraits de ses *Mémoires*. 385.
Mai. E. G. Robert, de Liège. De la congélation de l'eau. 348.
Octobre. E. G. Robert. Lettre sur un Electrophore de Villette de Liège. 336.
Novembre. Réimpression de l'*Esprit des Journaux*. 431.
Décembre. Reynier. Couplets à Florian. 288.

1791

- Avril.** de Villenfagne. Lettre sur les Streel. 268.
Mai. Fabre d'Eglantine. Le Philinte de Molière. 67.
— M. Sélys. Epître à l'Envie. 285.
— Grétry. *Guillaume Tell*. 316.
Juin. M. Sélys. Traduction de l'*Illiade*. 306.
— Suite d'Annette et Lubin. 336.
Juillet. Rozin. Herbier portatif. 136.
— Plaintes d'un époux. Paroles de Reynier, musique d'Adrien. 263.
— Bienfaisance de Hoensbroeck. 372.
— Bibliothèque de Liège. 372.
Novembre. Fabre d'Eglantine. Le convalescent de qualité. 100.
— Mélotte, médecin. *Des cautères*. 398.
Décembre. N. J. Ansiaux, médecin. *Hippocrate, métrologie*. 373.
— Avis aux abonnés. 430 et 432.

1792

- Janvier.** L'héritier, par Fabre d'Eglantine. 337.
Février. Méditations sur les Tombeaux. Liège, Tutot, 1792. 315.

- Février.* de Villenfagne. Lettre sur Placentius. 260.
Mars. Avis aux abonnés. 4.
— Reynier. Soirée d'hiver. Idylle. 249.
— M. Sélys. L'innocence. 254.
Avril. Robert de Limbourg. Sur le bois de marine.
Compte-rendu. 135.
Mai. Comte d'Hartig. Mes regrets, stances. 285.
— Fabre d'Eglantine. Le sot orgueilleux. 319.
Juin. Beckoz de Housse. Poésie. 303.
— Reynier. La sœur, romance. 279.
— Rouveroy. Le merle et la grive. 281.
— Beckoz. Contre l'athéisme. 285.
Octobre. J. F. N. de Liège. Lettre sur un ancien auteur
français. 234.
Novembre. Burtin. Voyages minéralogiques. 193.
— Comhaire. Chanson pastorale. 334.
— Beckoz. Le marchand. 336.

1793

- Février.* Comhaire. Le matin, pastorale. 266.
— Grétry. *Basile*. 217.
Avril. Les bourgeois de Liège. 283.
Mai. Notice sur Burtin. 146.
Juillet. Favart à Tongres. 250.
Août. L'hypocrite. Conte par J. F. N. de Liège. 260.
Octobre. Beckoz. Poésies. 272-273.
Novembre. Grétry. Analyse de ses *Mémoires*. 142.
— Beckoz. Couplets. 295.
— Rozin. Aperçu des plantes usuelles. 359.
Décembre. Avis. 2.
— Rozin. Suite de l'aperçu. 349.
-

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

BULLETIN

II

5^{me} FASCICULE



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1885

✓

PETITE CHRONIQUE DE LA CHARTREUSE DE LIÈGE

1689-1703

Il y a peu d'années, l'Université de Liège a acquis par les soins de son zélé bibliothécaire M. Grandjean, une chronique manuscrite concernant surtout l'histoire du pays de Liège, pendant les deux derniers siècles.

Elle comprend quatre volumes in-folio ; les deux premiers ont pour auteur Albert-Joseph Gossuart, avocat, mort en 1720, et le troisième Godefroid Gossuart, chanoine d'Amay et de Huy, décédé en 1753.

Ces trois volumes renferment des renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. La publication d'une partie, au moins, de cette chronique présenterait, croyons-nous, un grand intérêt pour l'histoire de la ville de Liège.

Le quatrième volume contient des pièces diverses, imprimées et manuscrites, rassemblées et classées sans ordre par Godefroid-Antoine Burdo, avocat à Liège, vers 1789.

Au nombre de ces pièces se trouve une petite chronique de huit feuillets avec cette note : *Particularités arrivées à la Chartreuse de Liège, écrite par un frère de la ditte maison ; ce mémoire m'a été donné par dom Andrez Limbourg, prieur de la maison, l'an 1784, étant de l'an 1789 (1689), concernant le siège et bombardement de la ville et cittez de Liège raportez aux Chroniques de feu M. l'avocat Gossuart, tomes I^{re}, II^{re}, III^{re} et IV^{re}, appartenant à Godefroid Burdo J. C. et avocat.*

Cette relation contient des détails très circonstanciés sur les événements dont la Chartreuse et la ville de Liège ont été le théâtre, et surtout les victimes, pendant les guerres auxquelles la principauté fut malheureusement mêlée sous les règnes des princes-évêques Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière de 1689 à 1703.

Le nom de son auteur ne nous est pas connu. C'était un bon Père Chartreux qui relatait naïvement, au jour le jour, les événements qui se passaient sous ses yeux. Il ne se serait certes pas douté que deux siècles plus tard ses notes seraient considérées comme des documents curieux et intéressants pour l'histoire militaire de cette époque.

E. P.

MÉMORIAL

DES FOULLES FAITES A LA CHARTREUSE

A LIÈGE

Le 1^{er} avril 1689, qui estoit le samedi avant les Rameaux, le comte de Berloz (1), colonel d'un régiment de cavallerie et d'un de dragon aux service des Hollandois, vint se loger à Grifgnée, duquel on aprins que le comte de Flodrophe (2) devoit le joindre le soir mesme, ce qui n'ariva portant que le laindemain à raison du mauvais temps, on fit le mesme jour assembler le Conseil come si c'estoit chose empreveue (quoy que l'on croye qu'il estoit mandé pour obleger la ville à déclarer la guerre).

Il vint se poster aux Chartreux, le 3 avril 1689, le conte Flodrop, lieutenant gouverneur de Maestricht (sans qu'on y ayt apporté le moindre obstacle du monde, ce qu'on auroit pu très facilement), avec quantité d'officiers hollandois et quarante chevaux, où ils tinrent courte ouverte.

(1) Albert-Ferdinand, comte de Berlo, vicomte de Quabeck, seigneur de Papenhoven, colonel de cavalerie au service de LL. HH. PP. les États-généraux des Pays-Bas, ensuite général-major, tué à la bataille de Fleurus le 1^{er} juillet 1690.

(2) Adrien-Gérard, comte de Flodrop, baron de Leuth, d'Eysden, Meeswyck, seigneur de Dorth et de Stavenisse, général-major de cavalerie au service de LL. HH. PP. les États-généraux des Pays-Bas, gouverneur de la ville et comté de Zutphen et commandant de la forteresse de Maestricht.

Il avoit quatre petite pièce de canon de cinq à six livres et deux petits mortiers auxquels on auroit eu difficulté de mettre la teste et des munitions pour tirer environ cinquante à soixante coups, cela suffit pour intimider la ville et l'obliger à déclarer la guerre contre la France.

Ils mirent des gardes à la porte et aux meures de la Chartreuse où ils firent grand feis au dépens des pères qui furent obligé de traiter les officiers et environ quarante chevaux, à la réserve de viandes qu'on leurs envoyoit en présent, comme on faisoit aussi en foin et avène, mais les palferniers les vendoit et obligeoit les pères à leurs en donner d'autres, en sort que cette visitte coustat aux pères plus de 2,000 florins y ayant sejourné jusqu'au 15^{me}.

Le 7 jour d'avril 1689, soit par suggestion des Hollandois, ou autrement, Son Altesse de Liège s'est déclarez pour l'Empereur et la mesme at esté livrez une partie de ce qui estoit du convois de François, at esté livré aux Hollandois qu'y les ont mennez à Maestricht.

Le 8, 9 et 10 ditto, le S^r conte Wabeeck (1), avec environ trois milles soldats Holandois tant dragon que fantasins, par l'ordre de Son Altesse de Liège, sont allé à Huy pour si fortifier, rester en garnison et deffendre la place s'ils pouvoient.

Le 13 ditto, le prince de Liège at déclaré la guerre au roy de France, conformément la déclaration de Sa Majesté Impériale.

Le 15 ditto, le roy de France at déclaré à Versaille la guerre par mer et par terre à la couronne d'Espagne.

Le ditto, le conte Flodrop a retourné à Maestricht avec environ deux milles soldats de la garnison, et ainsi at délogé la Chartreuse.

(1) Prince de Waldeck, gouverneur de Maestricht.

Le susdit conte Wabeck avec la garnison qui avoit, se retira de Huy soub prétext de mieux attraper les François ou plustost pour n'estre pas prisonnier.

Le 4 et 5 de may 1689, après que les susdits Hollandois eurent abandonné la ville de Huy, les François l'ont venu piller et bruler.

Le 6 et 7 ditto, les Hollandois vinrent au secours de Huy, environ neuf à dix milles, tant de l'armée de Tessenderloo, que de Mastricht, jusqu'à quatre lieu près, mais apprennant qu'elle étoit prise, retournèrent.

Le 1 juin 1689, les Hollandois campèrent à Grendeville.

Le 4 ditto, campèrent à Oleye, etc.

Le 5, ont allé camper à Lante fermée (1).

Le même jour, du grand matin, les François ont venu bruler à Turinne et aux environs et prendre des bestiaux.

La nuit du 21 au 22 juin susdit, les François ont venu bruler à Fléron.

Le 1689, les troupes de Liège ont campé à Flémale.

Le 12 aoust 1689, notre Saint-Père le pape Innocent XI, mouru à Rome, dans la 79^{me} année de son âge, le 13 de son pontificat.

Le 21 septembre, deux ingénieurs de Namur vinrent aux pères Chartreux tracer quelques ouvrages au dela decendans les murailles de la Chartreuse, et un gros bastion dans leurs jardin et ce, sans en avertir qui que ce soit de monastère, le procureur l'ayant aprins, fut les trouver estants encore occupé à ce travail, et leur demanda de quelle autorité et par quel ordre ils estoient entré. Ils repondirent que c'estoit de la parte de Son Altesse, du grand-mayeur et du Conseil de guerre.

(1) Landen.

Le 4 octobre 1689, les François ont brulé Mandie (1) et Stavelot.

Le 6 octobre 1689, le cardinal Ottobondi fut élu pape âgé de 79 ans.

Le 20 octobre, vinrent par ordre de Son Altesse, environ soixante religieux de diverses ordres, scavoir : récollets, capucins, dominicains, carmes, augustins et mineurs, avec puels et hoyaux travailler aux fortifications tracées dans le jardin desdits Chartreux.

Le 27 ditto, un lieutenant de la milice de Liège avec cinquante ou soixante soldats, amenèrent aux Chartreux le révérend prélat des Escolliers, le prieur, le procureur, et quatre autres religieux qu'ils avoyent enlevé de leur monastère (on leurs donna si peu de temps qu'ils ne voulurent point permettre à l'un d'iceux de chausser ses souliers, en sorte qu'il fut obligé de venir en pantoufles), où ils séjournèrent l'espace de vingt-quatre heures à discrétion, et y firent pour plus de 200 florins de fraix.

Le lendemain par ordre exprès de Son Altesse, les obligèrent de partir avec le prieur des Chartreux, soub prétexte qu'ils estoient François de nation, que l'Empereur, comme ils disoyent, avoit commandé de chasser, quoy que le bon homme n'en sceût à parler.

Le 11 novembre, on fit percer toutes les murailles de leur jardin pour faire des canonières et cinq portes pour entrer aux fortifications érigées au dehors ayant fait remassonner la grande porte dudit jardin, lesquels ouvrages furent visité par Son Altesse, le grand-doyen, le comte de Cerclaz (2), le grand-mayeur et autres officiers.

(1) Malmedy.

(2) Albert-Octave, comte, puis prince de T'Serclaes-Tilly, était sergent-général de bataille au service d'Espagne, lorsque le prince-évêque Jean-

Le 24 de l'an 1690, les Électeurs estant assemblé à Ausbourg, on esleu unanimement l'archiduc Joseph, roy de Hongrie pour roy des Romains et le 26 fut couronné.

Le 6 mars 1690, Son Altesse de Liège at envoyé une ordre par tout son pays pour avoir des élus en forme de recrue, ce qui at esté fait.

Le 17 avril 1690, le duc de Lorraine mourut à Wels.

Le 20 ditto, Madame la dauphine de France mourut à Versaille.

Le 3 juin 1690, le mesme lieutenant qui avoit enlevé le prier des Chartreux vint à onze heures du soir accompagné de cinquante soldats, sonnèrent et frapèrent d'une estrange façon à la porte de la Chartreuse pendant que les religieux chantoient mattine et furent estrangement espouvanté de ce bruit extraordinaire. Le prier ayant esté à la porte pour scavoir la cause de ce tintamar, cet officier dit qu'il vouloit entrer avec son monde pour aller garder les ouvrages à quoy le prier répondit qu'il pavoit entrer aux dicts ouvrages par dehors, que Son Altesse (qui estoit pour lors absent de la ville) leurs avoit deffendu d'admettre aucunes troupes en leur maison, et qu'il ne les admetteroit point principalement la nuit.

Le lendemain 4 du mois, il revint vers les neuf heures du matin avec ordre du comte Cerclaz qui se disoit général, et sur la réponse que leur fit le portier que le prier chan-

Louis d'Elderen fut obligé, comme membre de l'Empire, d'entrer dans la ligue contre la France en 1689 et de lever une petite armée. Il en fut nommé général en chef, et empêcha le général français marquis de Boufflers, de prendre la ville de Liège, malgré un bombardement de quatre jours, en 1691. Il ne quitta le service de Liège qu'après la paix de Ryswyck et rentra au service de l'Espagne, où, il parvint aux plus hautes dignités, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, vice-roi de Navarre, d'Aragon et de Catalogne, etc. Le prince de T'Serclaes décéda à Barcelone le 3 septembre 1715 et fut enterré à Pampelune.

toit la messe, qu'il se donnât la patience qu'il auroit achevé, ce qu'ils refusèrent, et enfoncèrent l'une des portes et entrèrent par force, et en lieu d'aller garder leurs ouvrages, enfoncèrent encore plusieurs portes pour entrer jusqu'au cœur du monastère, et vinrent comme forcené jusqu'à la propre esglise, où ils entrèrent armé pendant la Sainte Messe et pendant que les frères recevoient la Sainte Communion de la main du prieur.

Les portes ayant esté enfoncées comme dit est, quantité de filles et femmes entrèrent et coururent l'après midy par tout le monastère sous prétexte de visiter, les unes leurs frères, les autres leurs maris, quoy qu'on eut fait scavoir à l'officier qu'il y avoit excommunication pour elles.

Le 6 dudit mois, le comte Cerclaz envoya trois à quatre cents soldats tant Hollandois que Brandebourgeois, tous huguenotz, commandez par un officier françois aussy huguenot, auquel on se fyoit davantage par ce qu'il estoit huguenot quoy que françois, qu'à un catholique, religieux et prestre.

Cet officier s'empara d'abord de plusieurs chambres dans le corps du logis, oultre une maison entière séparée qui estoit du costé du jardin où il eust pu loger comodement. et, point contente de cela, s'emparèrent d'une grange, une escurie et plusieurs autres places.

On ne sauroit dire le désordre et larcins que firent ces soldats jusqu'à dérober le plomb des toits des lieux mesmes, desquels ils avoient fait leur arcenal, et puis obligoient les pères à leur réparation.

Ils les obligèrent pareillement à envoyer quatre lits pour les officiers, tous les jours de la bière à discrétion, et à disner quand bon leur sembloit, ce qui a duré un an entier et davantage.

Le 20 octobre dudit an, on a commencé à construire des casernes dans les jardins desdits pères pour le logement des soldats, par ordre de Messieurs les Bourguemestres de Liège, qui ensuite les ont venus visiter.

Et le 11 d'avril 1691, les mesmes bourguemestres ont venus visiter d'autres places pour y construire encore d'autres casernes, qui y ont ensuite esté construites.

Le 23 maye, on envoya cinq compagnies suédoises loger aux Chartreux, avec quantité de femmes et chevaux des officiers, qui mangèrent une partie de foin croissant de leurs jardins et le 31 ditto, deux régiments de dragons Brandebourgeois camper derier leur murailles qui leur fouragèrent quatre boniers de prairie en Droixhe et Merlay (*sic*) (1).

Le 2 juin, lesdits deux régiments avec deux autres vinrent camper dans leur murailles qui achevèrent de manger le résidu de leur foin et coupèrent plusieurs arbres fruitiers et se sont retiré à l'arrivée de l'armée françoise.

Les soldats Liégeois qui deffendoyent les fortifications firent un retranchement ou baricade dans les jardins pour servir de retraite à laquelle ils employèrent cinq grands sommiers de cinquante-cinq à soixante pieds qui avoyent cousté cinquante escus la pièce, que les François estants entré coupèrent en pièces, lesdits soldats à l'arivée de ladite armée françoise, mirent le feu dans une maison au village de Péville appartenante aux Chartreux.

On ne parle point du pillage et vols que firent les François, comme quand on prend une ville d'assault, qui enfin avant de se retirer renversèrent les murailles du jardin desdits pères, ayant fouragé toutes leurs terres consistantes en vingt-un à vingt-deux boniers, au dessus de celles enfermées dans les murailles.

(1) Marexhe (?)

Après la retraite et bombardement des François, plus de deux mille personnes de tous sexe et condition entrèrent au monastère et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent et purent emporter, donnant milles menaces et calomnies audits pères comme s'ils fusent la cause du bombardement.

Le 15 ditto, vint un peintre de la parte de Son Altesse tracer le plan de la Chartreuse et le mesme jour après midi, trois ingénieurs hollandois par les mesmes ordres pour tracer le plan d'une citadelle.

Le 19 ditto, les peysans de Seraing et Ougrée sont venu à la corvée et le 20 ditto, ceux du faubourgue de Sainte-Margueritte avec plusieurs religieux, capucins, récollets, etc., etc.

Le mesme jour, Son Altesse, le prince de Hesse, le comte de Cerclaz, le baron de Roste ⁽¹⁾ et plusieurs officiers visitèrent la Chartreuse.

Le 28 ditto, on a démoli le résidu des murailles du jardin que les François avoyent laissé et on a commencé à la nouvelle fortification, et le bourguemestre Massé ⁽²⁾, le colonel Neustat en furent député de l'Estat pour prendre le soin desdits ouvrages avec pouvoir de prendre un homme pour son soulagement et de convenir avec les sous-ingénieurs, tambours, et pour toutes autres nécessitez.

Le 2 juillet, on a commencé à couper les arbres fruitiers desdits jardins qui ont esté estimé par des connoisseurs prins de la parte des susdits deputez à 10,928 florins (*sic*) et les hayes à 2,000 florins, car elles avoyent cousté davantage que des murailles.

(1) Guillaume-Dominique d'Oyembrugge de Duras, baron de Roost, membre de l'État-noble et colonel d'un régiment de dragons au service de Liège en 1691.

(2) Barthélemy Masset, seigneur d'Ehein, bourgmestre de Liège en 1689 et député des États.

Le 29 ditto, cesdits comis ont fait renverser les murailles du costé de la ville, qui n'estoyent pas endommagées et se servy des bricques aussi bien que de celles des murailles renversées, pour la construction de leurs ouvrages.

Le 19 septembre et suivans, lesdits comis ont fait couper tous les arbres et hayes des jardins de Péville, plusieurs desquels héritages appartenoyent aux pères Chartreux.

Le 3 octobre, on a demoly a moitié les murailles qui enfermoient les jardins et chambres des religieux, pour y faire des casernes qui y ont esté construittes avec grande incomodité des religieux qui entendent toutes les jurements des soldats et crieries des femmes et garces que les soldats y menoyent.

Au mois de may 1692, lesdits commis ont fait démolir toutes les maisons de Pevilles, entre quelles il y en avoit plusieurs appartenantes aux pères, en quoy ils ont perdu plus de 1,000 florins de rente.

Le 14 juillet, les troupes Brandebourgeoises vinrent loger dans les fortifications et aux environs de la Chartreuse, qui ravagèrent entièrement tous les grains des pères, nonobstantes les sauvegardes qui avoyent cousté plus de cinquante escus.

Le 23 ditto, on y envoya loger le Duc avec toute sa courte qui at occupé toute la maison jusqu'aux chambres mesmes des religieux dans lesquelles logèrent plusieurs soldats huguenots avec les religieux et y ont demeuré iusqu'au 6 aoust, y ont breuslé tout les bois charpenté, qu'on avoit retiré des maisons de Péville détruite, qui valloyent plus de deux cents escus et consommé presque toutes les provisions, come foins, bois, houilles, beurre, vin, bierre, etc., fit faire la prèche dans la salle de la Chartreuse, y admettoit des femmes et y mangeoit de la viande.

Le 28 dito, Son Altesse de Liège, le grand-doyen et son frère, Cerclaz, Roost, La Margelle, de Trixhe et plusieurs autres y vinrent disner auprès du Duc au bruit du canon et de toutes sortes d'instruments.

Le 21 avril 1693, le comte de Cerclaz fit pendre un homme à un arbre du jardin du monastère que l'on voyoit par tout le cloître et on y a aussi harquebusé plusieurs soldats.

Le 25 may, Cohorne (1) accompagné du bourgmestre Mauger a fait construire des lignes dans un bien appartenant aux pères Chartreux à Péville.

Le 6 juin, quatre bataillons Hollandois se sont campé au delà des fortifications, et le 15 ditto, le régiment de dragon du S^r baron de Rost.

Le 27 ditto, le bourguemestre Masset fit asporter toute la bonne terre d'un bien appartenant aux Chartreux à Péville pour mener sur leurs glacis.

Le 22 mars 1694, les électeurs de Bavière et de Cologne vinrent visiter les fortifications de la Chartreuse; pendant cette campagne on eut encore diverses campements et logements.

Le 3 octobre, le prince d'Orenge ou roy d'Angleterre, arriva à la Chartreuse où il fut traité à la viande par le prince de Cerclaz et sa suite par toute la maison au réfectoire et autres places où l'on mangea pareillement de la viande contre l'institut de l'Ordre.

Le 21 octobre 1694, Joseph-Clément de Bavière, notre évêque et prince, fut confirmé par les bulles du Saint-Siège qui arrivèrent à Liège.

Le 24 ditto, notre dit évêque et prince arriva à Liège, où il fut reçu avec des grandes acclamations du peuple.

(1) Le général Coehorn, célèbre ingénieur militaire hollandais.

Le 24 de novembre, Sadite Altesse vint entendre la messe à la Chartreuse.

Le 24 febvrier 1694, on eu nouvelle à Liège que Joseph-Clément de Bavier, notre évêque et prince, fut élu prince de Ratisbonne.

Le 20 juin 1695, Son Altesse vint entendre la messe à la Chartreuse que le S^r de la Margelle chanta pontificalement (1), et bénit le drapeau des grenadiers.

Les 13, 14 et 15 d'aoust 1695, les François bombardèrent la ville de Bruxelles.

Le 5 septembre 1695, les François rendirent le fort chateau de Namur aux alliez, après deux mois quatre jours de siège.

Le 28 novembre 1695, M. le prince T'Serclas de Tilly, général des troupes de Liège, avec divers autres, ont venu manger de la viande dans la grande sale de notre Chartreuse et la cuisinne se faisoit aux fraix dudit Cerclaes dans la chambre Saint-Lambert.

Le 2 décembre 1695, le S^r prévost de Sélvs, le S^r major de la citadelle, avec le secrétaire du S^r baron de Cortenac (2), ont venu visiter les baracques à la Chartreuse à effect de la recharger.

En avril 1696, de par Son Altesse de Liège, on a demandé trente tailles à la fois sur les pays, nonobstant leurs grandes misères qu'ils ont patis.

Le 16 juin 1696, les gardes à cheval de Son Altesse Electorale notre prince, ont fouragé les prez dont une partie de notre prairie at esté enlevé.

La nuicte du 19 au 20 juin 1696, un parti françois at venus

(1) Godefroid-Udalric de la Margelle, chanoine-tréfoncier de Saint-Lambert, évêque de Nicopolis i. p. i. et suffragant de Cologne, décédé le 13 mai 1703.

(2) Edmond-Conrard, baron de Voordt, seigneur de Cortenack, membre de l'État-noble et commissaire général de guerre de la principauté en 1689.

bruler neuf ou dix maisons dans le fauxbourg de Saint-Léonard, lez l'église de Sainte-Foy, près de Liège.

Le 5 juillet 1696, le landgrave de Hesse avec son armée que l'on faisoit nombre de vingt mille hommes, vint camper près des fortifications de la Chartreuse où il a resté jusqu'à 18 ditto, pendant quels temps les pères Chartreux ont fait des grosses pertes à la champagne et dans leurs prez.

Le 13 novembre 1696, après que M. le prince T'Serclaes de Tilly, général des troupes de Liège, eut fait passer la reveu à un de ses régimens d'infanterie qui estoit en garnison à la Chartreuse, devant Messieurs du Conseil de guerre, il les traitta à la viande dans la salle de la Chartreuse. Et la cuisinne se faisoit aux fraix dudit général dans la vielle chambre Saint-Lambert, come ils avoient encore autre fois fait.

La nuit du 18 au 19 février 1697, le feu sa pris dans les casernes à la Chartreuse par la faute d'un soldat ivrogne qui consummat trois cassernes, près du cloistre.

Le 2 maye 1697, le général de Liège susdit, traitta encor à la viande dans la salle de la Chartreuse.

Le 2 jour novembre 1697, la paix entre l'Empire et la France a esté publiée à Liège.

Le 20 septembre 1698, et plusieurs jours suivants, le Sr Wranghel, commandant dans notre Chartreuse, at empesché plusieurs fois la sortise par le pont levis à ceux de la Chartreuse, même at empesché notre père procureur de sortir par la porte d'en bas.

Le 9 mars 1699, M. le conte de Berlooz (1), gouverneur de

(1) Jean-Alphonse, comte de Berlo, seigneur de Brus et de Chokier, colonel d'un régiment haut-allemand au service de Liège et gouverneur de la citadelle en 1688. Il livra cette dernière aux Français le 20 novembre 1701, pour obéir aux ordres du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, et décéda le 10 mars 1702.

la citadelle, at venu présenter à vendre les palisades des fortifications de la Chartreuse.

Dans le mois de maye 1699, on at apperçeu le plomb dérobé desseur le chéry de la Chartreuse que Wrangel a répondu.

La nuit du 29 au 30 maye 1699, par ordre de Son Altesse Sérénissime notre prince, le Sr comte de Berlooz at fait bruler le grand pont levis à la Chartreuse et démanteler la fausse porte d'endas, bruler la barière près la chambre des femmes.

Dans le mois de juin 1699, par les ordres du conte de Berlo, gouverneur de la citadelle Sainte-Walburge et des fortifications faite à la Chartreuse, on a menné les munitions de guerre et les canons hors de laditte Chartreuse.

Item, les pères Chartreux ont fait arracher les palisades sur leurs héritaiges, sur celuy Tossain de Salme, et de Quartier à Péville, portant en somme 9,748 bonnes et meschantes.

Au commencement de juillet 1699, on at retiré la garnison hors des fortifications de la Chartreuse à la réserve d'une compagnie qui a resté jusques environ la moitié du mois dedit juillet, puis s'at aussi retiré.

Le 25 de l'an 1700, Son Altesse Sérénissime Electorale notre prince de Liège, at ordonné d'aplanir les fortifications de la Chartreuse. A la suite duquel Messieurs du Conseil privé ont seulement ordonné au baillieu d'Amercœur de refaire l'ancien chemin de ladite Chartreuse tendant de Liège à Fléron.

Sur divers apostilles données par Son Altesse Sérénissime Electorale notre prince, d'aplanir les ouvrages des fortifications de notre Chartreuse, tous les baillieux du pays de Liege et comté de Looz (à la réserve de ceux du Chapitre

Saint-Lambert) sont, le 15 avril 1700, assemblé à la maison du seigneur archidiacre de Stockhem, pour faire la répartition.

Le 16 avril 1700, le S^r baron de Roost, baillieu de Bilsen, le S^r chanoine Hilaire, comis du baillieu de Grevenbroeck, celui du conté de Looz avec un autre, ont venu visiter lesdits ouvrages pour en faire la préditte répartition.

Le 4 de l'an 1701, M. le baron de Roost, baillieu de Bilsen, et M. Le Maitre, baillieu du pont d'Amercœur, ont revenu encore une fois visiter les dittes ouvrages, et après en avoir fait une très exacte examin, ils ont fait la répartition sur tous les bailliages du pays à la réserve de ceux de Saint-Lambert, ensuite de quoy la plus grande partie des fortifications qui se retreuvoit sur les biens de ladite Chartreuse at esté applannie, et lesdits pères ont fait remasonner une muraille alentour de leur cottilage qui leurs at cousté cinq à six cens escus, le tout fait en l'an 1701.

Le 22 de novembre 1701, les François ont venu en garnison dans la ville de Liège.

Le 1 décembre 1701, vers les quatre à cinq heures après midy, par l'ordre de Montreveille, gouverneur françois à Liège, on at pris M. de Méan, grand doyen de la Cathédrale église de Liège, et menné captiff à Namur.

Le 7 ditto, M. de Ximenès, gouveneur françois en la place du S^r de Montreveille, at venu visiter les ouvrages de ladite Chartreuse qui estoient presque tous aplanis, et trouvant encore deux ouvriers qui travailloient encor à l'aplanissement, les at deffendu de ne plus travailler à cela.

Le 15 de l'an 1702, le prince Cerclaes de Tilly, jadis général des troupes de Liège avec M. de Ximenès, ont venu visiter tous les endroits des fortifications de la Chartreuse.

Le 16 ditto, M. le brigadier Dessy, un des officiers de la

garnison françoise qui estoit à Liège, at venu demander à notre vénérable père prieur place pour mettre soixante soldats de garde à la ditte Chartreuse, ce qu'il n'a pas accordé.

Le 17 de l'an 1702, at encor venu deux messenger, l'un après l'autre, de la parte M. de Ximenès, advertir le père prieur de la Chartreuse qu'on auroit à préparer place pour soixante ou soixante dix soldats de garde, à quoi at encor répondu, par l'avis de quelques bonnes gens, qu'il ne pouvoit laisser venir des soldats dans un cloistre comme la Chartreuse, au moins d'ordres requises.

Ce même jour, après midy, M. de Ximenès, at venu lui mesme voir pourquoi notre père prieur ne vouloit pas laisser mette une garde de soldat à notre Chartreuse, à quoi le père prieur a responduz comme dessus, qu'il falloit les ordres requises; entretemps a escrit à Son Altesse à Bonne, de qui il a eu response qu'il nous devoit épargner autant que la nécessité le requérera.

Le 6 mars 1702, de par je ne scay qui, sinon par les ordres de M. le marquis de Ximenès, gouverneur et commandant des troupes du Cercle de Bourgogne, qui sont en garnison à Liège, on a recommencé à reddresser les fortifications de notre Chartreuse.

Le 25 ditto, M. le marquis de Ximenès avec autres officiers, ont venu visiter les fortifications qu'on començoit à relever à la Chartreuse.

Le 26 ditto, on at envoyé beaucoup d'ouvriers pour relever les fortifications de la Chartreuse.

Le 31 ditto, vers les trois heures après midy, M. de Ximenès at envoyé des soldats en garde à notre Chartreuse.

Les 3 et 4 avril 1702, les travailleurs ont renversé les muraille allentour du cottillage qu'on avoit fait refaire l'an auparavant.

Le 10 ditto, on a comandé dix hommes de chaque compagnie de la garnison de Liège pour trauvailler aux fortifications de la Chartreuse a effet de les avancer, quantité de botresses et plusieurs charettes.

Le 12 avril 1702, Messieurs les officiers de la garnison de Liège, après avoir en pris la chambre Morlet, la courte d'en haut avec les baracques y restées, ont demandé notre chéry, ce qu'il at fallut accorder.

Le 20 ditto, on a refait la porte au pied de Thier où Jean Libret demeuroit.

Le 21 et 22 ditto, les charettes françoises de la garnison de Liège ont amenné sept à huit cens sacs de farine à notre Chartreuse qu'ils ont mis dans les encloistres et le susdit chéry.

Le 23 ditto, M. Milon at venu estre comandant à notre Chartreuse.

Le 24 ditto, on a amenné sept à huit bombes dans les fortifications de notre Chartreuse, qu'on a mis desseur le thier Anseau.

Le 28 ditto, ils ont fait refaire la muraille à notre porte d'embas.

Le 3 may 1702, M. de Vauban, ingénieur de Sa Majesté, avec le prince Cerclaes de Tilly, ont venu visiter à notre Chartreuse.

Le 5 ditto, on a mis soixante à quatre-vingt tonneaux de poudre derier l'estable de cheval, chacun de la grosseur de deux tonnes.

Le 6 ditto, on a amenné quantité de petits tonneaux de balles de mousquet.

Le 8 ditto, les Estats généraux ont déclaré la guerre à la France et à l'Espagne, prononcée à La Haye en Hollande, et le 15 ditto à Mastreick.

Le 15 ditto, on a amenné des boulets de cannon à notre Chartreuse.

Le 25 ditto, les François ont encor amenné beaucoup de sacs de farine dans les encloistres de notre Chartreuse.

Le 3 juin 1702, il a venu un régiment Espagnol camper derier la chambre de dom Guilleame.

Le 5 ditto, on a comencé d'ammenner de cannon à la Chartreuse.

Le 9 ditto, on a amenné les beines de fer pour faire de fourres.

Le même jour, M. de Milon at pris nos foins allentour des fortifications, seize toises ou quatre-vingt seize pieds de France, arrière de la palissade.

Le 22 de juillet 1702, le marquis de Chamarand avec cinq à six milles hommes, scavoir: cinquante-deux compagnies de cavalerie et de dragon et neuf bataillon d'infantri, venu devers Saintrond et Wareme, ont venus se camper en pré de Cornillon, où il ont resté jusques au 25 ditto et fouragé plusieurs fois vers le bois de Breuz.

Le 1 d'août 1702, on at amenné un cannon à la Chartreuse et encor plusieurs sacs de farine, item M. de Milon at fait occuper plusieurs chambres du cloistre, tant par le logement des ingénieurs et trésorier, qui ayant placé des tonneaux remply de souliers, de sel, de lard et de fromage d'Holande.

Le 13 octobre 1702, l'armée d'Hollande soub M. de Malbouroucq et du comte d'Athlone, généraux, at venu bloquer la ville de Liège, et siéger la citadelle de Sainte-Walburge, et le 23 ditto, à trois heures après-midy, l'ont pris d'assaut.

La garnison françoise et espagnol qui estoit soub les ordres M. de Milon pour deffendre les fortifications de la Chartreuse, ont par les mesmes ordres decouvert la comp-terie, la chambre frère Lambert, et porter tous les grains,

pailles, foins et fourages hors de la grange de la Chartreuse et des autres batimens à la réserve de la neuve chambre près de la chambre don Guilleame, où il y avoit encor du foin resté.

Item, on abbatu encor beaucoup de muraille et coupé le chemin et relevé de terre par tout.

Le 29 octobre 1702, jour de dimanche, les Hollandois après avoir formé le siège des fortifications de la Chartreuse, ayant commencé à jeter des bombes desquels on en a veu tomber, dans les neuff batimens vers l'endroit où ce foin estoit esté.

Et en même temps y at esté veu un si grand embrasement de feu qui at réduit sur peu de temps tout les neuves batimens en cendre avec l'église et les ornemens, et une partie des vieux batimens aussi brûlé et bouleversé, et si on n'auroit pas coupé le feu ne seroit rien eschappé.

Après l'incendie de la Chartreuse de Liège, arrivée ainsi que dit est, les vénérables Pères prieurs de Heiren, et le grand visiteur et convisiteur de la province Teutonicque, vinrent le 18 novembre 1702, faire visitation de la Chartreuse de Liège, s'entend des ruines seulement, après laquelle ordonnèrent de sortir quelques religieux qui ne scavoient plus ou loger.

Ainsi le 23 novembre 1702, dom Guilleam le Page, partit de Liège pour la Chartreuse de Bruge; dom Joseph Ophoven pour celle de Liere, et dom Pier Lonchin pour celle de Heeren.

Le 24 ditto, dom Bruno Grégoire et dom Lambert Lamet, ont aussi partit de Liège pour la Chartreuse de Mont-Dieu.

Le 26 ditto, dom Barthelemy Réginald Delbrouck at mourut.

Le 2 fevrier 1703, dom Philippe Uten at aussi mourut.

Le 12 septembre 1703, quelques détachemens de l'armée des Alliez d'environ quatorze à quinze milles, tant de pied que de chevaux, vinrent de Saintrond se camper près de Robertmont et du bois de Breux, et deux quartiers-maitres généraux se logèrent à notre Chartreuse.

Le 13 ditto, un des quartiers maitres-généraux a sortit de la Chartreuse pour faire place à M. Hop, trésorier-général des Hauts-alliez et un des Estat, et le mesme jour, on a mis trente ou quarante soldats à notre porte pour garder six chariots de bagage dudit S^r Hop.

Le 16 ditto, M. Hop a venu loger en la chambre de prince.

Le 17 ditto, M. Hop sortit de la Chartreuse, et avec les quatorze ou quinze milles, marchèrent après Lembourg, pour en aller faire le siège.

Le même jour, la Chartreuse fut relogée d'un brigadier hollandois, comandant de quelques régiments resté à Péville, avec les canons et mortiers.

Le 22 ditto, le susdit brigadier sortit de la Chartreuse et marcha avec ses canons et mortiers vers Limbourg, à la réserve d'un bataillon d'infanterie qui se vint camper dans la place de nos fortifications, où il resta jusqu'au 28 ditto, qu'il alla joindre les autres troupes vers Limbourg.

Le 3 d'octobre 1703, MM. le duc de Malbrouc, général des troupes des alliez, le comte de Sinseldorp (1), envoyé de Sa Majesté Impériale, et le trésorier-général Hop et plusieurs autres, après avoir eu mis les ordres nécessaire à Limbourg, ont revenu à Liège conduit d'huit escadrons de cavallerie et de dragon, qui ont campé près de Robertmont.

La Chartreuse at esté logée du bagage du S^r Bullo, soub-

(1) Philippe-Louis, comte de Sinzendorf, baron d'Ernstbrun, burgrave de Reineck, seigneur de Gföll, etc., chevalier de la Toison d'or, trésorier-général héréditaire de l'Empire, commissaire impérial pour le gouvernement de la principauté de Liège de 1702 à 1706.

général (1), consistant de soixante-dix à quatre-vingt chevaux.

En décembre 1703, M. le baron de Trognée at fait reprendre les palisades de frise que les pères Chartreux avoient par l'ordre fait arracher, et les a fait menner à Huy.

Item, a aussi fait arracher les palisades restées aux sailles et à notre vigne.

(1) Lieutenant-général de la cavalerie prussienne.



VOYAGE DE SPA EN HOLLANDE

DÉDIÉ A MONSIEUR FRÈRE DU ROI

PAR MONSIEUR ARMAND DE BALBI

s. n. d. l.

1790 .

Tel est le titre d'un petit ouvrage signalé dans la *Bibliographie liégeoise*, et qui, dès longtemps, avait d'autant plus excité notre attention qu'on le disait d'une rareté insigne. Notre désir d'en connaître le contenu était encore augmenté par cette particularité que l'auteur n'avait pas plus de dix ans, lorsqu'il écrivit cet opuscule, si l'on doit s'en rapporter à l'avant-propos dont il a fait précéder sa relation.

M. le chevalier de Theux, en mentionnant le *Voyage de Spa en Hollande*, « tiré à très petit nombre, » ajoutait qu'il en existait un exemplaire sur vélin, à la Bibliothèque nationale.

C'est celui-là même, et le seul, du reste, croyons-nous, qu'on ait signalé, dont un de nos collègues, M. Félix Delhasse, voulut bien se mettre en quête, lors d'un

voyage à Paris. On le lui mit sous les yeux et nous-même, l'avons aussi examiné (1).

Hâtons-nous d'éviter à nos lecteurs la déception que nous avons éprouvée. Le voyage en question est fort insignifiant et n'offre qu'un médiocre attrait. Si nous en donnons quand même ici la partie qui concerne la Principauté, c'est plutôt à titre de curiosité et surtout à cause de l'intérêt qui s'attache au jeune et précoce auteur.

Le comte Armand de Balbi, dont il s'agit, accompagna aux eaux de Spa, en 1788 (2), sa mère, qui jouissait à Paris d'une réputation plus qu'équivoque. On en jugera par cette biographie en raccourci.

Anne-Jacobée, fille du marquis de Caumont La Force, née en 1753, épousa en 1770 le comte de Balbi, patricien génois, et devint, par ce mariage, maîtresse d'une immense fortune.

Femme galante, intrigante et astucieuse, elle se fit aimer de *Monsieur*, comte de Provence (depuis, Louis XVIII) et parvint à se faire nommer dame d'atours de sa femme, Marie-Joséphine de Savoie. Ce ne fut pas un petit scandale que celui provoqué à la Cour par cette

(1) Il consiste en un petit in-18 de 47 pages et est renseigné dans le catalogue Van Praet.

(2) Ils figurent tous deux dans la *Liste des Seigneurs et Dames*, de cette année, ainsi qu'il suit : « Madame la comtesse de Balby, dame d'atours de *Madame*, Monsieur le comte Armand de Balby (logés) aux Thuilleries (*sic*) (n° du 18 juillet). Madame de Balby revint seule à Spa l'année suivante (n° du 29 juillet), et son fils s'y retrouva également seul, en 1791 (n° du 13 septembre). »

nomination (4), si l'on s'en rapporte aux chroniques du temps.

« La survivancière, dit M. Forneron (2), était laide avec des yeux brillants d'intelligence, un esprit d'enfer, fécond en saillies, nourri de la lecture des esprits forts du siècle, et d'une gaieté intarissable (3). » Elles'attira une foule d'adorateurs et sut se faire une société où brillèrent les personnes les plus spirituelles de la Cour, société dont, naturellement, Monsieur était. Condorcet nous confirme le fait et il le rapporte dans des termes où s'éale un joli trait de fatuité : « Je passe mes après-dînées chez Madame la comtesse de Balbi, où Monsieur ne manque jamais de se trouver, et où je ne figure pas trop mal. »

Dépensière à l'excès, Madame de Balbi fit interdire par sentence du Châtelet, son mari, qui fut enfermé

(1) Nous trouvons une allusion au fait en question dans l'ouvrage intitulé : *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, par Arneth et Geoffroy, 11 juillet 1780. « Il est survenu depuis peu, à Versailles, une grande tracasserie, dans laquelle les parties intéressées ont tenté vainement de faire intervenir la reine. Madame, belle-sœur du Roi, avait pour dame d'atours la duchesse de l'Esparre, fille du maréchal de Noailles, à laquelle elle paraissait avoir accordé toute amitié et confiance. Cette duchesse, qui a beaucoup d'esprit et encore plus de manège, était le conseil de la princesse et la dirigeait presque tout. Très inopinément, et sans en prévenir la duchesse de l'Esparre, Madame nomma une survivancière à sa place et choisit une comtesse de Balbi qui, par des causes fâcheuses et peu décentes, venait de se séparer de son mari. » (T. III, p. 446). Voyez aussi les mémoires de Bachaumont, T. XV, p. 253.

(2) *Histoire générale des Emigrés*. Paris, 1884. 2 v. (T. Ier, liv. II.)

(3) Dutens, qui l'avait rencontrée en Italie, dit dans ses *Mémoires* : « J'eus le plaisir de connoître à Gènes la marquise de Balbi ; elle étoit belle et avoit de l'esprit, des grâces, de la sensibilité... Je n'ai jamais trouvé de conversation plus animée et plus intéressante que la sienne. »

comme fou dans un hospice à Senlis, après quoi elle lui dissipa toute sa fortune (1). Elle demanda au jeu, puis à la caisse de *Monsieur*, des ressources. A la Révolution, elle suivit *Madame à Mons*, puis à Coblençe, où on la vit installée en compagnie du comte d'Artois et du comte de Provence, au château de Schönburglust, mis à leur disposition par l'Electeur de Trèves.

A quelque de temps de là, son illustre amant l'envoya avec sa femme, à Turin, pendant que lui-même se rendit à Liège, qu'il ne quitta qu'en décembre 1792. On la signala enfin comme partageant ses faveurs entre le comte de Jaucourt et Romanzoff, l'envoyé de Catherine II.

Son rôle équivoque auprès du comte de Provence ne dura pas au delà de l'émigration. Madame d'Avaray la remplaça alors dans l'esprit du prince. C'est à ce moment qu'elle s'engagea dans des intrigues sans nombre et qu'on la voit coup sur coup à Spa, où l'attirait le pharaon et d'illustres escrocs, puis en Hollande, où ses amours avec le fameux Archambault de Périgord firent grand tapage, enfin en Angleterre, où elle resta jusqu'au consulat. Elle revint habiter Paris sous la Restauration et, dès lors, sa vie aventureuse n'offre aucun intérêt. Elle vécut obscurément, cherchant à obtenir des secours de ses anciens protecteurs, et mourut vers 1836.

Les biographes sont beaucoup moins prodigues de

(1) L'infortuné époux était venu aussi à Spa en 1780. Il figure dans la *Liste des Seigneurs et Dames* sous la date du 22 juin. « Son Excellence Monsieur le comte de Balbi, noble génois, comte du Saint-Empire, colonel du régiment Bourbon-infanterie, au service de France. »

détails sur le fils de cette aventurière. Dans la préface de l'opuscule qu'il écrivait à l'âge d'enfant et qu'il dédiait à *Monsieur*, on remarquera cette singulière phrase, à propos de sa hardiesse à écrire un livre : « Monsieur voudra-t-il bien considérer qu'il (l'auteur) n'a que dix ans et qu'il peut espérer d'en avoir soixante-dix pour le corriger ? »

Les vicissitudes du temps en ont décidé autrement. Le « très petit voyageur, » ainsi qu'il s'intitulait, n'a pas atteint les soixante-dix ans qu'il espérait pour corriger son ouvrage. Vers 1830, le comte Armand de Balbi, ayant eu des démêlés avec la justice de son pays, avait, dit-on, passé en Amérique..., où il aurait été pendu.

Quant à *Monsieur*, devenu roi de France, sous le nom de Louis XVIII, comme on sait, il aura été le dernier des Bourbons, enterré à Saint-Denis.

ALBIN BODY.

A MONSIEUR

frère du Roi

Monsieur protège les talens ; ses bontés les encouragent, et son indulgence leur permet de lui en offrir l'hommage. Monsieur daignera-t-il agréer le petit voyage d'un très petit voyageur ? Et Monsieur voudra-t-il bien considérer qu'il n'a que dix ans, et qu'il peut espérer d'en avoir soixante-dix pour le corriger ? A cette époque, comme à celle-ci, il fera son bonheur du soin de plaire à Monsieur, et de lui donner des preuves d'un zèle qui est un des plus vifs et des premiers sentimens qu'il ait éprouvés.

SPA

Spa est un joli village entouré de montagnes. Les eaux y amènent une grande quantité de voyageurs. Les principales fontaines sont la Sauvenière, la Géronstère et le Pouhon, qui est au milieu du bourg. Le Prince de Liège, pour y attirer plus de monde, a permis qu'on y établît une banque d'où il retirait, à ce qu'on prétend, dix à douze mille louis par an, mais depuis la Révolution de 1789, il s'en est établi

une autre, indépendante du Prince. On donne des bals à la Redoute et au Vaux-hall trois fois par semaine. La saison des eaux dure depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre. Alors les bourgeois s'en vont à Liège, parce qu'à Spa le froid est excessif.

A une lieue et demie de Spa est le bourg de Theux. C'est avant d'y arriver, au bout de la belle chaussée de Spa, qu'on voit la grosse forge établie depuis un an par M. de Limbourg, médecin des eaux de Spa.

La mine de fer est en forme de petites pierres brunes ayant une teinte de rouille ; celle qu'on tire des environs de Theux est meilleure que celle qui vient de Liège. La mine étant lavée, on la jette dans un four de forge ovale, plus haut que large. L'ouverture du haut a deux pieds sur trois : c'est par là qu'on jette le charbon dans le four. Pour deux grands paniers de charbon, on met une petite mesure de mine ; à mesure qu'elle diminue, on remplit le four de charbon.

On ne peut employer dans les fonderies que du charbon de bois. Au bout de seize ou dix-sept heures, on coule la mine dans un sable légèrement humecté, et elle prend alors le nom de gueuse : ces gueuses sont ordinairement du poids de deux mille cent jusqu'à deux mille quatre cents. Une heure après la fonte, on retire du four la crasse de fer, qui est une espèce de verre dont on n'a jamais pu tirer parti.

On réduit la gueuse en barres à la grosse forge qui est un peu plus loin et dont le marteau va par le moyen de l'eau.

Le chemin de Spa à Liège est fort ennuyeux : on fait sept lieues par des montagnes sans changer de chevaux.

LIÈGE

Cette ville est la capitale du pays de ce nom, et la résidence ordinaire du Prince-Evêque. Elle est très-grande et très-peuplée. Il s'y fait un grand commerce d'arquebuserie, de limes et de toutes sortes d'ouvrages en fer. On ne brûle à Liège que de la houille ou charbon de terre. Les maisons ont une teinte noire et sale. Ce sont les femmes qu'on emploie aux plus pénibles travaux. La citadelle est à un quart de lieue de la ville sur une hauteur ; mais elle est dominée par d'autres montagnes beaucoup plus élevées. Il y a un puits d'une profondeur extraordinaire.

Il y a de Liège à Mastreicht un joli chemin de terre, le long de la rive gauche de la Meuse.

On y va aussi fort agréablement sur la rivière, dans des yachts assez semblables à ceux de la Hollande. Sur la droite se trouve un village qui fait partie du duché de Juliers. L'Empereur y a établi un bureau où les bateaux s'arrêtent pour payer et être visités.

Une demi-lieue avant Mastreicht, on voit une longue montagne creusée dans l'intérieur d'un rocher. Il est si étroit et si obscur que si les flambeaux, dont on est obligé de se servir, venoient à s'éteindre, les guides eux-mêmes ne pourroient reconnoître leur chemin. Ce souterrain va, dit-on, depuis Mastreicht jusqu'à Liège, ce qui feroit sept lieues environ. L'air qu'on y respire est malsain : la promenade pour les curieux est d'une heure et demie.

MASTREICHT

Mastreicht est une ville très forte et appartient au pays de Liège, et aux Provinces-Unies. Il y avoit une garnison Brunswichoise de trois mille hommes à la solde de la Hol-

lande, qu'on y avoit établie depuis les troubles de la Révolution de 1785.

Les boulevards de Mastreicht sont larges et plantés d'arbres qui forment une très-belle promenade. Sur la rive droite de la Meuse est Wyck, que l'on doit regarder comme une partie de Mastreicht : il n'en est séparé que par un pont.

Les chemins de Mastreicht à Bois-le-Duc sont affreux ; on y compte vingt lieues qu'il est presque impossible de faire en un jour. Il y en a quatorze de landes : on y est toujours dans le sable ou dans les bruyères. Les chevaux n'y vont qu'au petit pas, et l'on y court souvent risque de verser. En quittant ce désert, on fait trois lieues d'un chemin uni et très-agréable.

A partir de là, le petit volume ne contient plus que de très courtes notices sur la Hollande, et qui correspondent aux pages suivantes.

P. 13. Bois-le-Duc	P. 29. Amsterdam.
P. 14. Hollande.	P. 35. Nord-Hollande.
P. 20. Gorcum.	P. 36. Sardam.
P. 21. Dort ou Dortrecht.	P. 40. Alkmaar.
P. 22. Rotterdam.	P. 41. Le Helder.
P. 23. Delft.	P. 43. Horn et Enkuizen.
P. 24. Ryswyck.	P. 45. Utrecht.
P. 25. La Haye.	P. 46. La Brille.
P. 27. Leyde.	P. 47. Helvoet-Sluis.
P. 28. Harlem.	





MANUSCRITS HISTORIQUES

SUR LE

PAYS DE LIÈGE (1)

113. Liasse de documents relatifs au régiment *Royal-Liégeois*.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Ce petit recueil contient environ vingt-cinq lettres originales, suppliques, états de service, rapports concernant la levée en 1787, dans la principauté de Liège, d'un régiment d'infanterie, au service de France. Plusieurs de ces pièces présentent un très grand intérêt pour l'histoire de la Révolution liégeoise.

On y a joint aussi la *Convention faite entre S. M. T. C. et Monseigneur le prince-évêque de Liège, relativement à l'établissement du régiment Royal-Liégeois*, imprimée à Liège, chez Lemarié, en 1788.

Le prince-évêque de Hoensbroeck, immédiatement après son avènement, obtint du roi Louis XVI, la levée dans le pays de Liège d'un régiment d'infanterie à la solde de la France. C'était un grand avantage pour les Liégeois parce qu'il offrait aux jeunes gens désireux d'entrer dans la carrière des armes, une occasion qu'ils ne pouvaient trouver dans leur propre pays.

(1) *Suite*, Voir Bulletin I, pp. 44 à 94 et 168 à 206.

SOCIÉTÉ
DES
BIBLIOPHILES LIÉGEOIS ✓

BULLETIN

II

6^{me} & 7^{me} FASCICULES



LIÈGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

1885

Avant Hoensbroeck, un autre prince-évêque, Jean-Théodore de Bavière, avait obtenu ces mêmes avantages du gouvernement français ; deux régiments d'infanterie, levés dans la principauté et commandés respectivement par le comte de Horion et le baron de Vierset, prirent part à la guerre de Sept ans, sous les drapeaux de la France.

La levée du régiment *Royal-Liégeois* n'eut lieu qu'à la fin de l'année 1787. Liège était alors en pleine ébullition et à la veille de subir les désastreuses conséquences d'une révolution soulevée sans motifs sérieux par quelques ambitieux et un petit nombre de mécontents.

La formation du *Royal-Liégeois* fut incriminée par les meneurs de la Révolution ; les intentions du prince furent dénaturées par ses ennemis qui présentèrent le régiment *Royal-Liégeois*, comme devant servir à soutenir par la force les droits du souverain. Rien n'était plus faux, car au nombre des lettres contenues dans cette liasse, il s'en trouve une du maréchal de Ségur, ministre de la guerre de Louis XVI, datée du 26 mars 1785. Cette lettre atteste que dès l'année 1784, la formation du *Royal-Liégeois* était déjà décidée, alors qu'il n'était encore nullement question de révolution à Liège.

114. *Recueil généalogique de la maison d'Oultremont, formé par Charles d'Oultremont de Wégimont, seigneur d'Aische-en-Réfail, Wommelghem, Hooghelande, et Souverain officier de la vouerie de Fléron, etc., où se trouvent rassemblé tous les titres, chartres et monumens, qu'il a pu recueillir relatifs à l'origine, aux alliances, divisions des branches, possessions et habitations de cette famille depuis le XI^e siècle.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 177 feuillets paginés, en vélin.

Ce splendide manuscrit a été exécuté dans les dernières années du XVIII^e siècle, comme l'indique le titre, par les soins et sous la direction du comte Charles d'Oultremont de Wégimont, qui eut pour principal collaborateur le chanoine Charles-François Jalheau, l'éditeur et le commentateur de la 2^e édition du *Miroir des Nobles de Hesbaye*.

Le comte Charles d'Oultremont consacra une partie de son existence à rassembler les éléments de cet immense travail qui est basé sur des documents authentiques et irrécusables.

En effet, toutes les pièces probantes ont été rassemblées et collationnées par le chanoine Jalheau, dont l'attestation, en sa qualité de protonotaire apostolique, leur a donné une valeur authentique et légale.

La première partie du volume, jusqu'à la page 147, est consacrée à l'histoire généalogique de la famille d'Oultremont, issue de la famille de Warnant, et de ses différentes branches.

La seconde partie comprend les preuves classées par sources et, autant que cela a été possible, par ordre chronologique.

Cette dernière partie est extrêmement importante par le grand nombre de chartes, de reliefs et d'extraits de documents du XIII^e au XVI^e siècle, tirés des archives du chapitre de Saint-Lambert, des abbayes du Val-Notre-Dame, de Floreffe, du grand-hôpital de Huy, etc.

Si cet important travail généalogique est irréprochable quant à la valeur réelle et à la sincérité, il ne l'est pas moins quant à la forme et à la partie matérielle. Presque chaque page est ornée d'un grand nombre de blasons, délicatement enluminés, ou de dessins allégoriques à l'encre de Chine, d'un esprit très fin.

Les chartes et autres documents sont reproduits, en fac-simile avec les sceaux attenants.

Il serait difficile de trouver un plus beau manuscrit, fruit du labeur de plusieurs artistes, dont malheureusement les noms sont restés inconnus.

Le premier feuillet du manuscrit porte le faux-titre : *Généalogie de la famille d'Oultremont.*

Suivent ensuite :

Pages 3 à 6. L'avertissement.

Page 7. Un dessin à l'encre de Chine, représentant une scène de défi entre deux seigneurs de la famille de Warnant.

Page 11. Le titre principal.

Page 13. L'épître dédicatoire.

Pages 15 à 19. Le plan colorié du village de Warnant, la vue du château de Warnant à l'encre de Chine, et un plan des environs de Warnant.

Page 20. Introduction historique.

Page 38. Extrait historique sur l'origine des comtes de Huy.

Page 61. La carte généalogique générale de toutes les branches de la famille d'Oultremont.

Page 64. Les cartes détaillées des diverses branches.

Page 148. Le recueil des preuves.

Page 315. Le monument funéraire du prince-évêque d'Oultremont, aujourd'hui dans la chapelle du château d'Oultremont, à Warnant et qui jadis se trouvait dans la cathédrale de Saint-Lambert.

Page 316. Le diplôme de comte du Saint-Empire.

Page 320. Les tableaux de quartiers et les cartes de réceptions dans les chapitres nobles d'hommes et de femmes.

115. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 125 feuillets non numérotés, en vélin.

Recueil composé de testaments et de dessins de pierres sépulcrales, verrières, obits, etc., de la famille d'Oultremont.

Ce beau manuscrit fait suite au précédent.

116. Liasse de documents généalogiques.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Ces pièces concernent spécialement la famille d'Oultremont et ses alliances.

117. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio d'environ 430 feuillets.

Recueil de documents, reliefs, chartes, extraits de chartes, du XII^e au XVI^e siècle, des abbayes du Val-Notre-Dame, de Floreffe, du chapitre de Saint-Lambert, du grand-hôpital et des communs pauvres de Huy, etc., concernant surtout les familles d'Oultremont et de Warnant.

La plupart de ces pièces ont été reproduites dans les deux volumes précédents.

118. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 11 feuillets de vélin reliés en velours rouge, avec le grand sceau de l'Empire attenant.

Diplôme de l'empereur Charles VI, daté de Vienne du 25 février 1731, accordant le titre de comte du Saint-Empire, à Jean-François-Paul-Emile d'Oultremont, comte de Warfusée, baron de Han-sur-Lesse.

119. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 6 feuillets de vélin reliés en velours rouge, avec le grand sceau de l'Empire attenant.

Diplôme de l'empereur Joseph II, daté de Vienne du 21 décembre 1765, investissant le prince-évêque Charles-Nicolas-Alexandre, comte d'Oultremont, de la principauté de Liège.

120. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 67 feuillets de vélin reliés en velours rouge, avec le grand sceau de l'Empire appendu à des cordons de soie.

Diplôme de l'empereur Joseph II, daté de Vienne du 13 décembre 1766, confirmant et ratifiant à la demande du prince-évêque d'Oultremont, les principaux diplômes de privilèges accordés au pays de Liège par ses prédécesseurs les empereurs d'Allemagne, Maximilien I^{er}, le 24 juin 1518; Charles-Quint, les 27 juin et 27 juillet 1521, le 7 décembre 1529, le 20 octobre 1530, le 20 juillet 1545; Ferdinand, le 28 novembre 1562; Maximilien II, le 21 juillet 1571.

Ces différents diplômes impériaux avaient déjà été confirmés précédemment par l'empereur d'Allemagne Charles VI, le 27 juin 1721.

121. Manuscrit, sans titre.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Grande feuille de vélin in-plano, avec le grand sceau de l'Empire attenant.

Diplôme de l'empereur Rodolphe II, daté de Prague du 20 janvier 1609, érigeant la seigneurie et terre de Warfusée

en comté du Saint-Empire Romain, pour René de Renesse, comte de Warfusée, vicomte de Montenaeken, baron de Resves.

122. *Recueil des généalogies des maisons souveraines par feu Monsieur de Wishock, chanoine de Liège, grand amateur de l'Antiquité.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Grand in-folio de 60 feuillets numérotés de 66 à 126.

Ce recueil est incomplet et contient, à côté des généalogies de quelques maisons souveraines ou princières, celles des familles de Maillen, de Ligne, de Warfusée, de Harduemont, de Hemricourt, de Résimont, de Blavier, d'Anthine, de Blehen, de Brederode, des comtes de Looz, ainsi qu'un diplôme de noblesse pour la famille Miche, donné à Prague, le 20 juin 1615.

123. Manuscrit, intitulé au dos : *Généalogies du comté de Looz.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Grand in-folio, contenant des cartes de généalogie et de quartiers de plusieurs familles du comté de Looz ; de Copis, d'Edelbamp, de Meldert, de Bœdberch, de Mopertighen, de Hoen, de Moytrey, de Diest, d'Arckel, Coloma, de Montenaeken, de Velpen, d'Elderen, de Cortenbach, de Hinnisdael, de Surlet, de Mombeeck, de Meyz, etc.

124. Manuscrit, intitulé au dos : *Généalogies.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 178 feuillets paginés et de 11 feuillets sans numéro.

Il contient des fragments généalogiques des familles belges
et allemandes dont les noms suivent :

- Alsteren, page 1 à 2.
- Arckel, page 3 à 4.
- Abcoude, page 5 à 6.
- Ailly, page 7 à 8.
- Alpen, page 9 à 11.
- Amstel, page 11 à 14.
- Bergh, page 15 à 16.
- Bergh-Trips, page 17 à 20.
- Berlaymont, page 21 à 28.
- Berlo, page 29 à 30.
- Bylant, page 31 à 32.
- Binsfelt, page 33 à 34.
- Blois-Treslong, page 35 à 36.
- Bocholtz, page 37 à 40.
- Boetzeler, page 41 à 44.
- Bronchorst, page 45 à 50.
- Bungart, page 51 à 54.
- Blockerie, page 55 à 56.
- Coloma, page 57 à 60.
- Concin d'Autriche, page 61 à 64.
- Cortenbach, page 65 à 68.
- Corswarem, page 69 à 74.
- Culenbouch, page 75 à 76.
- Wassenaer, page 77 à 82.
- Diest, page 83 à 86.
- Eynatten, page 87 à 94.
- Elderen, page 95 à 102.
- Eltz, page 103 à 108.
- Erckenteel ou Argenteau, page 109 à 114.
- Fischenich, page 115 à 116.

Flodrop, page 117 à 120.
Gavre-Liedekerke, page 121 à 130.
Gertzen, page 131 à 132.
Gemmenich, page 133 à 140.
Gouffler-Bonivet, page 141 à 142.
Gronsfelt, page 143 à 144.
Groesbeeck, page 145 à 146.
Grunefelt ante Wassenaer, page 147 à 148.
Haes, page 149 à 150.
Haynin, page 151 à 152.
Hall d'Ophoven, page 153 à 154.
Haetzfelt, page 154.
Weiswyler, page 155 à 156.
Halewyn, page 157 à 164.
Hamale-Brialmont, page 165 à 172.
Hanxeler, page 173 à 174.
Helmstatt, page 175 à 178.
Hochkirchen, page 179 à 182.
Harff de Harff, page 183 à 188.
Hochsteden, page 189 à 190.
Hoemen, page 191 à 192.
Hoensbroeck, page 193 à 198.
Hemricourt-Rulant, page 199 à 210.
Horn, page 211 à 222.
Horst, page 223 à 224.
Hoeve, page 225 à 226.
Huy-Dommartin, page 227 à 228.
Huyn d'Amstenraedt, page 229 à 232.
Huls, page 233 à 234.
Hulsbergh, page 235 à 238.
Humpusch, page 239 à 240.
Hurtt de Schoneck, page 241 à 242.

Hinnisdael, page 243 à 246.
Imstenraedt, page 247 à 248.
Isendorn, page 249 à 252.
Kerckem, page 253 à 256.
Ligne, page 257 à 262.
Aspremont-Lynden, page 263 à 272.
Lipp dit Hoen, page 273 à 274.
Loë, page 275 à 280.
Looz, page 281 à 288.
Heinsberg, page 289 à 290.
Maschereil, page 291 à 292.
Mierlo, page 293 à 294.
Mérode, page 295 à 320.
Monfort, page 321 à 322.
Mettecove, page 323 à 324.
Mombeeck, page 325 à 328.
Nesselrode, page 329 à 332.
Noyelles, page 333 à 334.
Oy, page 335 à 336.
Orsbeeck, page 337 à 338.
Palant, page 339 à 348.
Petershem, page 349 à 352.
Plettenbergh, page 353.

125. Manuscrit, intitulé au dos : *Recueil généalogique et historique.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

In-folio de 175 feuillets paginés et de 12 feuillets de table sans numéro.

Ce manuscrit fait suite au précédent et contient de la page 1 à 238, les généalogies suivantes :

Polanen, page 1 à 2.

Pranck, page 3 à 6.
Quadt, page 7 à 12.
Raesfelt, page 13 à 14.
Randeradt, page 15 à 18.
Renesse, page 19 à 26.
Reuschenbergh, page 27 à 30.
Rinach, page 31 à 32.
Rivière, page 33 à 38.
Roisin, page 39 à 40.
Raveschot, page 41 à 42.
Saffenbergh-Elter, page 43 à 44.
Schaesbergh-Reitesbeck, page 45 à 46.
Schellart, page 47 à 50.
Schenck, page 51 à 54.
Schonaw-Schoonvorst, page 55 à 58.
Schoutete-Zuylen, page 59 à 62.
Turck, page 63 à 64.
Vieufville, page 65 à 66.
Wachtendonck, page 67 à 70.
Wassenaer, page 71 à 74.
Weims, page 75 à 76.
Werst, page 77 à 80.
Wylich, page 81 à 86.
Wittenhorst, page 87 à 88.
Witthem, page 89 à 92.
Waha, page 93 à 100.
Zuylen, page 101 à 108.
Herckenrode, page 109 à 198.
Meldert, page 199 à 214.
Corswarem, page 215 à 238.

Ces généalogies sont accompagnées de dessins d'armoiries
et de quelques pierres sépulcrales.

A la page 239, on trouve un chapitre intitulé :

L'Origine et histotre de l'Evêché de Liège tiré des archives de la Cathédrale, fondations des paroisses, abbayes, couvents ; un recueil d'épithaphes et inscriptions très anciennes avec les armoiries, les chanoines de Saint-Lambert, leurs réceptions en nobles et gradués depuis 1451 et plusieurs autres curiosités et mémoires très intéressantes digne d'être conservés.

C'est la copie du manuscrit de Langius, décrit sous le n° 47, *Bulletin*, tome I^{er}, page 172.

L'annotation suivante qui termine le volume nous fait connaître son origine :

Tout cecy tiré d'un manuscrit fait par Messire Philippe-François de Haultepenne de Barveaux, lequel l'avoit de même tiré l'an 1657 d'un autre manuscrit appartenant à la maison de Baillonville en Condroz. Le premier in-quarto est aux archives de Barveaux présentement 1761, appartenant à Messire François-Maximilien-Joseph comte d'Aspremont-Lynden, mon beau-frère.

126. Liasse de documents généalogiques, de pierres sépulcrales, diplômes, etc., concernant des familles nobles du pays de Liège.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

127. *Testament conjonctif de feu Leurs Excellences Monseigneur le comte et Madame la comtesse de Tilly, item le testament particulier avec trois codicilles de feu la ditte dame comtesse de Tilly, née comtesse d'Aspremont-Reickheim y joints les actes notariales d'endossure et d'ouverture avec ce qui en dépend.*

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Petit in-folio de 80 feuillets.

Ces testaments et les codicilles qui les accompagnent, sont très intéressants par les nombreuses fondations qu'ils contiennent.

128. Liasse d'épithaphes et d'inscriptions monumentales.

Comte d'Oultremont, à Warfusée.

Cet important recueil, probablement le plus complet concernant le pays de Liège, a été formé au siècle dernier par les soins du chanoine Jalheau. Celui-ci se proposait de le publier (voir *Biographie liégeoise*, t. II, p. 525), lorsque l'invasion des armées républicaines dans le pays de Liège, en 1794, força le chanoine Jalheau à émigrer en Allemagne, où il mourut à Munster dans le courant de l'année suivante.

E. P.

(A continuer).



Séance du 20 décembre 1885

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Henri Helbig.

Sont présents: MM. Helbig, président; Grandjean, secrétaire; Alexandre, secrétaire-adjoint; Couclet, bibliothécaire; chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Demarteau, Pascal Lohest, Eugène Poswick, Schoolmeesters, J. Van den Berg et Wauters.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 1885 est lu et approuvé.

M. le baron de Pitteurs exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. J. Delecourt, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, adresse sa démission de membre de la Société. Il offre de céder, au prix de cinq cents francs, la collection complète des Publications.

M. Grandjean remet le manuscrit de la Table des annexes aux Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du pays de Liège par Delvaux, doyen de Saint-Pierre à Liège, dont l'impression dans le *Bulletin* de la Société a été décidée en séance du 29 mars 1885.

M. Poswick distribue aux membres présents le 5^e fascicule du tome II du *Bulletin*.

M. Alexandre donne lecture de la liste des publications dont l'impression a été admise par la Société.

M. le Président propose de publier une Relation de l'inauguration du prince-évêque Ernest de Bavière. Il en mentionne trois éditions, toutes trois très rares (*Bibliographie liégeoise*, par M. le chevalier X. de Theux de Montjardin, nos 1323, 1324, 1327, 2^e édition). Cette publication est décidée.

M. Demarteau propose de joindre aux deux vies de saint

Lambert, qu'il est chargé de publier, une vie de saint Théodard. Cette proposition est acceptée. La Société décide, en outre, d'accorder à l'auteur vingt-cinq exemplaires sur papier ordinaire.

M. de Borman est chargé de faire, pour la prochaine séance, un rapport sur la publication des Admissions à la bourgeoisie à Liège.

Par modification à la mesure adoptée dans la séance du 1^{er} février de cette année, concernant le plan Marischal, il est décidé de le distribuer sur papier bristol.

Il est convenu ensuite que dorénavant les convocations aux séances de la Société porteront un ordre du jour.

M. Lhoest, inspecteur au chemin de fer Nord-Belge, est présenté comme candidat à une des places de membre vacantes en ce moment.

La séance est levée à midi.



BIBLIOGRAPHIE

La Société de l'ART ANCIEN EN BELGIQUE a mis au jour pendant l'année 1885, la seconde livraison de ses publications.

Cette Société, fondée en 1881 à la suite des expositions d'arts rétrospectifs de Bruxelles et de Liège, a pour but principal la reproduction par la chromolithographie, la gravure et la phototypie des objets d'art d'origine belge, ou qui se rapportent à son histoire, et, éventuellement encore, d'objets d'origine étrangère qui se trouvent dans le pays.

Les membres de la Société paient une rétribution annuelle de quarante francs et reçoivent les publications qui ne sont pas dans le commerce.

La Société est dirigée par un comité, composé de M. le comte Adrien d'Oultremont, président ; M. le chanoine Reusens, vice-président ; M. Edmond Parmentier, secrétaire ; M. le chevalier Powis de Tenbossche, trésorier ; M. Jules Helbig, directeur artistique ; MM. Alfred Bequet et Eugène Poswick, membres.

La première livraison des publications, éditées en format grand in-folio parut en 1883. Elle comprenait, entre autres objets du pays de Liège, deux aumônières brodées du ^{xiv}^e et du ^{xv}^e siècle, conservées dans le trésor de la collégiale de Tongres, et deux feuillets d'ivoire sculpté du ^{ix}^e siècle,

appartenant l'un à la même collégiale, l'autre à la cathédrale de Liège.

Dans la seconde livraison, les planches représentant des objets liégeois sont au nombre de cinq. D'abord, la couverture de l'Evangéliaire de Notger en chromolithographie, dont l'exécution, grandeur réelle, est certes ce que l'on a de mieux réussi en ce genre. Ensuite, les beaux reliquaires en vermeil de la Sainte-Croix et de la Sainte-Epine, qui appartenaient au couvent des Dominicains à Liège, avant 1794, et qui aujourd'hui font partie du musée de S. A. R. le prince George de Saxe, à Dresde.

Ces reliquaires ont été retrouvés et leur provenance établie par M. Jules Helbig, dans un intéressant mémoire présenté à la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique le 7 avril 1881, et imprimé dans le Recueil de cette compagnie.

L'exécution remarquable des planches, sous l'habile direction de M. Jules Helbig dont on connaît la haute compétence en matière d'art et d'archéologie, est due aux maisons Dessain de Liège, Van de Vyvere de Bruges et Rommer et Jonas de Dresde.

Les notices explicatives, qui accompagnent les différentes planches des livraisons déjà parues, sont de MM. le chanoine Reusens, Alfred Bequet et Jules Helbig.

Une troisième livraison est annoncée, nous ne doutons pas que, comme valeur artistique, elle ne soit à la hauteur des deux premières et nous osons espérer qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres.

E. P.



TABLES ANALYTIQUES

DE 425 PIÈCES TANT MANUSCRITES QU'IMPRIMÉES

PORTANT LES NUMÉROS 1015-1035

annexées aux six volumes in-folio manuscrits intitulés :

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DU PAYS ET DU DIOCÈSE DE LIÈGE

PAR FRANÇOIS-NICOLAS-JEAN-BAPTISTE DELVAULX

Doyen du Chapitre de Saint-Pierre, à Liège.

Ce travail considérable, le plus volumineux qui ait été entrepris sur l'histoire de la principauté de Liège, embrasse non seulement l'histoire ecclésiastique et civile, mais encore l'histoire littéraire et artistique du pays. L'auteur a puisé à toutes les sources connues à son époque et dont plusieurs nous sont devenues inaccessibles aujourd'hui. Le tout se compose de vingt-un volumes in-folio dont les six premiers forment le travail définitif de Delvaux : dans les quinze suivants, l'auteur a réuni les documents les plus divers, tant manuscrits qu'imprimés relatifs à l'histoire de Liège.

TOME I

1. Appendix ad diptychon Leodiense. Auctore R. P. *Alexandro Wilthemio*, S. J. Leodii, apud J. M. Hovium, 1660. In-folio de trente-quatre pages (V. n° xxiii, 36. 3 du *Catalogue de l'Université de Liège*).

2. Fragment d'une chronique de Liège s'arrêtant à l'an 1565. Manuscrit avec armoiries coloriées, nonante-quatre feuillets in-folio.

3. Act de délivrance de la possession aprovisionel de Herstal en faveur de Son Altesse Sérénissime de Liège en 1655. Manuscrit de quatorze feuillets.

4. Protestation du prince d'Orange au sujet de Herstal en 1655. Manuscrit de deux feuillets.

5. Protestation faite par le conseil de Son Altesse Monseigneur le prince d'Orange, 1655. Manuscrit de deux feuillets.

6. Protestation de la douarière d'Orange et de l'électeur de Brandebourg, 1655. Manuscrit de deux feuillets.

7. Protestation de la cour de Bruxelles contre les précédentes, 1656. Manuscrit de deux feuillets.

8. Origine de la ville de Verviers. Manuscrit d'un feuillet.

9. A Messieurs les Echevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liège (sur les intérêts du pays vers 1709). Manuscrit de quarante-trois feuillets, on y trouve aussi un mémoire abrégé d'une dissertation hérétique concernant l'origine, les droits et privilèges de la ville de Liège.

10. Supplique sur les intérêts publics, 2 décembre 1620. Manuscrit d'un feuillet en latin.

11. En conseil de la cité tenu le 21 aoust 1636 en la salle

haute. Liège, C. Ouwerx, 1636. Une feuille in-folio (Résolution de la cité).

12. En conseil de la cité tenu le 21 novembre 1636 en la sale haute en suite de continuation du jour d'hier. Liège, C. Ouwerx, 1636. Une feuille in-folio (Députation de la cité au prince à Cologne).

13. Conseil de la cité de Liège tenu en la sale haute le troisième juin 1682. Liège, Gérard Grison. Une feuille in-folio (Résolution de la cité).

14. Serment que les gouverneurs des maisons et places fortes du pays de Liège doivent prêter au chapitre devant d'estre admis. Manuscrit in-folio de deux feuillets.

15. Protestation du Bourguemaitre Giloton contre le règlement de 1684 à Utrecht, le 16 janvier 1685. Manuscrit de deux feuillets.

16. Remontrance de l'état primaire et noble au Prince sur l'exécution ordonnée des impôts sans le consentement de ces deux états, 15 janvier 1728. Seize feuillets in-folio, imprimé.

17. Remontrance très-humble, jointe réplique et raisons justificatives pour Messieurs de l'état tiers du pays de Liège et comté de Looz, contre Messieurs des Etats primaire et noble, 1^{er} février 1728. Dix-neuf feuillets in-folio, imprimé.

18. Manifestation des emprises violentes des juges d'Hierges sur la liberté des sujets de sa S. Eminence habitants dans cette baronnie, etc. (Mémoire informatif du comte d'Erquelinne pour le maintien des droits de Liège sur Hierges et autres villages dépendants, 1754). In-folio de seize feuillets, imprimé.

19. Affaire du magistrat de Thuin aux Vingt-Deux, 1756. In-folio de seize feuillets, imprimé.

20. Remontrance très-humble à Messeigneurs les trois Etats du pays de Liège et comté de Looz, pour le tribunal des Vingt-Deux contre les seigneurs députés et reviseurs de S. S. E. et de ses états, 1756. In-folio de huit feuillets, imprimé.

21. Réfutation de l'information très-humble présentée le 1^{er} mars 1756 par le grand mayeur et les échevins de la souveraine justice de Liège, aux trois Etats du pays de Liège et comté de Looz, 1756. In-folio de six feuillets, imprimé.

22. Soumission première et deuxième des Echevins du 15 mars 1756. In-folio, deux feuillets, imprimé.

23. L'érection de toutes les terres, seigneuries et familles titrées du Brabant. Prouvée par des extraits des lettres patentes, tirez des originaux. Et recueillies par Jacques baron de Le Roy, et du Saint-Empire, seigneur de Saint-Lambert, etc. Nouvelle édition, suivant la vraie copie de Leide, reveue et augmentée par l'auteur. Amsterdam, 1706, in-folio de soixante-huit feuillets, imprimé.

24. *Sincera facti series cum motivo juris, in causa baronissae de Landre appellatae, contra baronem de Vignacour comitem de la Roche appellantem*, 1745. In-folio de vingt-un feuillets, imprimé.

25. Recueil ou récapitulation des principaux moiens représentés dans la cause de M. de Heusch, seigneur de Herten, etc. Suppliant, en instance revisionelle de la chambre des Comptes de feu Son Altesse, contre M. le baron de Thiribu, suplié, 1746. In-folio de vingt-quatre feuillets, imprimé.

26. *Computationes vinilicopiorum, quas Jacobus Dionisius Nizet, syndicus, et Receptor Leodii, et capituli Regalis Basilicae B. M. V. Aquensis, facit et reddit pro anno 1733.* In-folio de dix feuillets, imprimé.

TOME II

1. Déclaration de quelques commissaires de Liège touchant le mandement du 13 octobre 1613 de l'empereur Mathias au sujet de l'élection magistrale. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

2. Legati caesarei familiaris, et finalis admonitio ad ordinem popularem leodiensem, 1606. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

3. S. Caes. Ma^{tie} legati coram tribus ordinibus ditionis leodiensis propositio, 1602. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

4. Responsum cleri ad compulsoriales ordinis leodiensis, 1602. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

5. Legati S. Caesaraee Ma^{tie} subdelegatio, 1602. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

6. Poincts et abrégé en partie des plaintes faites et représentées à Sa Majesté Impériale sur quoy ses ordres et commandements sont enfin insinuez et publiés auxquels premièrement et sommairement sa dite altesse demande que les bourguemestres et magistrats de sa cité ayent à rendre obéissance ensemble lui donner et faire promptement les satisfactions et réparations convenables, 1628. Quatre feuillets in-folio, manuscrit.

7. Mandatum Ferdinandi secundi imperatoris, 1629. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

8. Triplica ordinis popularis, 1599. Quatre feuillets in-folio, manuscrit.

9. Extraict d'une lettre interceptée avec plusieurs despèches à l'abbé de Mouson et aultres sur Liège, Aix, Amsterdam, Dorthé et La Haye dont les originaux sont conformes

à Namure où le messagier est prisonier, 26 juin 1638. Un feuillet in-folio, manuscrit.

10. En conseil de la cité de Liège tenu le dernier avril 1638 en la sale haute. Liège, Ouwerx, 1638. Deux feuillets in-quarto, imprimé (sur l'assemblée des Etats).

11. En conseil de la cité de Liège tenu le 21 d'octobre 1636. En la sale haute y présents les vieux et nouveaux conseils. Liège, Ouwerx, 1636. Un feuillet in-folio, imprimé (Résolution contre les Echevins).

12. Pièce imprimée contre les Echevins de Liège, 27 octobre 1636. Un feuillet in-folio.

13. En conseil de la cité de Liège tenu le 12 de may 1637. En la sale haute. Liège, C. Ouwerx, 1637. Quatre feuillets in-quarto, imprimé (Communication de dépêches par l'abbé de Mouson concernant le meurtre du bourgmestre La Ruelle).

14. En conseil de la cité de Liège tenu le 5 juin 1637. En la sale haute. Liège, C. Ouwerx, 1637. Quatre feuillets in-quarto, imprimé (Lettre du Cardinal Infant et proposition de Monsieur l'abbé de Mouzon).

15. En conseil de la cité de Liège tenu le 10 juing 1637. En la salle haute. Un feuillet in-folio, imprimé (concernant le serment à prêter le jour du Saint Sacrement).

16. En conseil de la cité de Liège, tenu en la maison de Ville sur la sale haute le 10 de juin 1637. Liège, Ouwerx, 1637. Un feuillet in-folio, imprimé (forme de la profession de foy et sériment à prester par les trente-deux bons Mestiers, le jour de la feste du Saint Sacrement).

17. Pièce imprimée concernant les grains et fourages qui doivent être amenés et vendus à Liège. Ordonnance du 27 janvier 1638. Liège, Ouwerx, 1638. Un feuillet in-folio.

18. En conseil de la cité de Liège tenu le 17 d'avril. En la

sale haute (Bannissement des Chiroux Roscius et Doncel, La Roche, Rausin, Antoine Maretz, Micha, Kanatis, Jacques Malaise, Denis Bailly, Tornaco, Ruter, Plenevaux, Croissette, Gernade, Franck, Bertrand, les deux Prossets, Coulot (le jeune). Cette pièce rappelle le bannissement de Wathieu d'Anthin et donne tous les noms de ses complices).

19. Pièce imprimée concernant la vente des maisons des Chiroux d'Orey, Zorn et Roscius au profit de la cité, 15 avril 1638. Liège, Ouwerx, 1633. Un feuillet in-folio.

20. *Serenissimo Ferdinando electori Coloniensi, principi Leodiensi.* Manuscrit de huit feuillets in-folio (Remontrance des Etats au prince Ferdinand).

21. *Copia privilegiorum Philippi secundi civitati Leodiensi indulsorum anno 1208.* Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

22. *Copia privilegiorum Henrici septimi civitati Leodiensi indulsorum, 5^o id. april. indict. 3. anno 1230.* Deux feuillets in-folio, manuscrit.

23. Estat touchant la milice érigée l'an 1636 pour le maintien de la cité et banlieu, à charge de Messieurs du Clergé primaire et secondaire et de la cité. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

24. Extraits d'aucuns privilèges tirez hors des archives de la cité de Liège concédez par feu le prince de pieuse mémoire, Albert, Evesque dedit Liège..... pour la dispute qui estoit lors pardevant luy esmeue et disputée par les trois Estats dudit Liège l'an 1602 en octobre et novembre.

25. *Privilegium Sigismondi imperatoris, 1604.* Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

26. Table de tout le contenu du grand livre aux statuts qui fut à Monsieur le Chancelier Wittin. Manuscrit, in-folio

de six feuillets (Ce pawillart contenait des pièces de 1082 à 1571).

27. Epigramma in plebem leodiensem. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

28. Pasqueye entre Houbiet et Piron (au sujet des troubles de la magistrature en 1677). Manuscrit de quatre feuillets in-folio (1).

29. Extraict d'une lettre du sieur de Royer escrite d'Argenteau, en date du 11 décembre 1639. Un feuillet in-folio, imprimé.

30. Ordonnance de Maximilian Henry, électeur de Cologne, contre les ordres des puissances étrangères. Donné à Cologne, le 18 de janvier 1682. Une feuille in-folio, imprimé.

31. Avertissement à Messieurs les liégeois et fidels patriots (Prière d'assister à la procession de la translation de Saint-Lambert, à l'occasion de la démolition de la citadelle). Un feuillet in-folio, imprimé.

32. Tarif des droicts de sortie et entrée sur les marchandises, manufactures, et denrées allant vers les terres de Sa Majesté catholique es Pays-Bas ou venantes des dits lieux. Liège, Milst, 1669. Huit feuillets in-folio, imprimé.

33. Déduction par manière d'information à Messieurs les gentilshommes de l'état-noble du pays de Liège et comté de Looz, présentée de la part de Messire Richard d'Hemricour, seigneur de Ramioulle, Seron, Maffe, Mozet, Mierdop, etc., à l'assemblée générale le 15 juin 1722. Onze feuillets in-folio, imprimé.

34. In causa Richardi de Hemricour, Toparchae de Ra-

(1) Cette pièce politique a été imprimée dans l'*Annuaire wallon* de 1884, page 135, avec une notice par M. J. E. Demartean, directeur de l'école normale de Liège, et notes historiques ou linguistiques par M. N. Lequarré.

mioul, Mozet, etc., contra ordinem equestrem principatûs Leodiensis et comitatûs Lossensis, 1728. Onze feuillets in-folio, imprimé.

35. Supplique très-humble à Messeigneurs de l'état-tiers du pays de Liège et comté de Loosz, au nom des possesseurs des fiefs de cet Evêché, non admis à l'état-noble, 1728. Cinq feuillets in-folio, imprimé.

36. Suite du protocole du conseil impériale aulique avec les rescrits de sa Majesté impériale tant à son Altesse l'Evêque et prince de Liège, qu'à ses Etats primaire, noble et tiers, traduits littéralement du latin en françois, 30 de juin 1728 (Le texte latin en regard). Huit feuillets in-folio, imprimé.

37. En conseil de la cité de Liège, tenu le 6 août 1708 (Concernant un bruit répandu de la séparation entière de la ville avec l'Etat). Liège, Milst. Un feuillet in-folio, imprimé.

38. Conclusum cum expeditione de protesto novembris 1755 (Concernant les monnoies). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

39. Copie de la lettre de M. Thory à M. l'abbé de Ciney, comte de Rougrave et réponse, 14 janvier 1755. Un feuillet in-folio, manuscrit.

40. Conseil de l'auteur du poème adressé aux marchands de Liège, au sujet de leurs différens (1755). Manuscrit de deux feuillets in-folio (en vers).

41. Sur le Te Deum au sujet de la sentence de Vienne en faveur des marchands, 1755. Manuscrit d'un feuillet in-folio, en vers français avec une parodie.

42. Le soussigné Receveur de Sa Majesté le Roy de Prusse, unique et légitime seigneur de cette libre, franche terre et

baronie de Herstal, contre certains avertissements étrangers. Deux feuillets in-folio, imprimé.

43. Messeigneurs de l'Etat-Tiers du pays de Liège et comté de Looz, etc., 1756 (Remontrance aux Etats contre le Conseil ordinaire). Six feuillets in-folio, imprimé.

44. Remontrance très-humble pour le Conseil ordinaire, 1756. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

45. Réplique justificative contre les seigneurs du Conseil ordinaire, 1756. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

46. Dissertatio ex jure publico romano-germanico de juribus principum ecclesiasticorum Imperii, a Guilhelmo Gerardo de Moffarts, Augustae Trevirorum 1724. Cinq feuillets in-folio, imprimé.

47. En conseil de la cité de Liège, tenu le 12 septembre 1757 (Réplique du Magistrat sur le mandement des Vingt-Deux impétré par le rentier Antoine de Closset contre lui). Six feuillets in-folio, imprimé.

48. Messieurs les composants les seize chambres de la noble cité de Liège, 1757 (Deuxième réplique du Magistrat). Douze feuillets in-folio, imprimé.

49. Le comte de La Marck contre de Lövenstain en 1677. Deux feuillets in-folio, imprimé; quarante-neuf feuillets et trente-deux feuillets in-folio, imprimé. Ensemble quatre-vingt-trois feuillets in-folio, imprimé.

50. Extrait de la procédure intentée, et sentence rendue au souverain conseil de Brabant, entre Messire Jean-Philippe de Calwaert, baron de Fraipont, suppliant, contre Messire Joan Christiaen de Wostenraedt, rescribent, 1690. Huit feuillets in-folio, imprimé.

51. Essais sur l'histoire du clergé secondaire s'arrêtant à l'an 1739. Manuscrit de septante-trois feuillets in-folio, suivi

des pièces imprimées en 1739-43, sur le même sujet et de quelques pièces manuscrites pour les années 1744-49. Six feuillets in-folio.

52. En conseil de la cité de Liège, tenu le 17 de juillet 1637, en la sale haute, formé de la serre, alliance et serment à faire sur la proscription du mayer Bocholt, du secrétaire Zorn et complices. Liège, Ouwerx, 1637. Une feuille in-folio.

53. En conseil de guerre de la cité de Liège, tenu le 3 janvier 1637. En la sale haute. Liège, Ouwerx, 1637. Un feuillet in-folio, imprimé.

54. En conseil de la cité de Liège, tenu le 21 aoust 1636, en la sale haute (sur les impôts). Liège, Ouwerx, 1636. Un feuillet in-folio.

55. En conseil de la cité de Liège, tenu le 16 juin 1637, en la sale haute (le Mayeur de Bocholt accusé de trahison). Liège, Ouwerx. Un feuillet in-folio, imprimé.

TOME III

1. Copie de la lettre du Roy tres chrestien (Louis XIV) aux Estats du pays de Liège et comté de Lodz, de Paris, le 17 décembre 1649 et response des Estats du pays de Liège. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

2. Rapport au Prince touchant les échevins et commis-saires de Verviers. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

3. Noms des électeurs. Conseillers de la parte des Chambres. Conseillers de la parte de Son Altesse S. E. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

4. Touchant Fumay et Revin, terres de Trèves (1632). Manuscrit, in-folio de quatorze feuillets.

5. Mandement terrier du prince Ferdinand touchant les biens d'Awans. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

6. Donatio domini de Awans a Lothario imperatore anno 841. Manuscrit, in-folio de trois feuillets (cette donation a été faite en faveur de l'abbaye de Prume). Concessio leudis de Gozhelmo interfecto.

7. Touchant la vouerie d'Awans. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

8. Touchant la vouerie d'Awans (Il y est question de la vigne de Ferckell près de Méringh, de Révin, Fimay, Timpen sur la Meuse et du village d'Awans), 20 juin 1641. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

9. Touchant la vouerie d'Awans. Lettre de l'abbé Théodoric de Prume, 1631. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

10. Touchant la vouerie d'Awans. Lettre de Robert, abbé de Prume, 1478. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

11. Touchant la vouerie d'Awans. Requête présentée par les prieurs de Prume à Messieurs de la justice d'Awans, le 25 juin 1641. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

12. Fragment de la donation renseignée au numéro 6. Un feuillet in-folio, manuscrit.

13. Renseignements sur Awans pour les années 841-1641. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

14. Enquête touchant un assassinat à Awans. Manuscrit de huit feuillets in-folio.

15. Enquête sur le même sujet, 1629. Manuscrit de quatre feuillets in-folio.

16. Dépositions des témoins sur l'assassinat commis à Awans, le 5 mars 1629. Manuscrit, in-folio de quatorze feuillets.

17. Négociations de paix entre le Prince et les députés de la bourgeoisie, Erneste Plenevaux, de Looz et l'avocat

Renardi, 26, 27, 29 novembre 1682. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

18. Lettre du 18 septembre 1681 concernant la pacification des affaires à Liège. Manuscrit, in-octavo de deux feuillets.

19. Pour la compagnie des vieux arbalétriers touchant la reprise de leur maison et jardin au dedans des murailles de la porte de Saint-Léonard à Liège, 1607. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

20. Rétablissement des arbalétriers à Liège, le 10 mai 1477. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

21. Le sériment que prestent ceux quy se font recevoir dans la compagnie des vieux arbalestriers quy est la compagnie bourgeoise de Son Altesse Sérénissime prince de Liège et serments des Princes à la compagnie. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

22. Supplique de la compagnie des arbalestriers au Prince avec l'histoire de cette compagnie bourgeoise et leurs serments, 1684. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

23. Déclaration des Magistrats de Liège au regard de la controverse émue avec les bateliers et marchands étrangers. 26 juillet 1640. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

24. Deuxième déclaration des Magistrats, 22 décembre 1660. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

25. Extraict hors des conclusions capitulaires de l'illustre chapitre de Liège, le 12 décembre 1660. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

26. Résolution de la cité touchant les impots, la sortie des troupes, 1649-1651. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

27. Lettre du maréchal de Turenne à la reine de France. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

28. Ecrit à la chambre de Spire contre le Prince. Manuscrit, in-folio de six feuillets. Texte latin.

29. Rapport des députés du Prince touchant ses différends avec la cité de Liège, 1683. Manuscrit, in-quarto de trois feuillets.

30. Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre contre l'Espagne qui revocque les passe-ports et sauvegardes, fait deffence d'avoir aucun commerce, et enjoint à ses sujets de courre sus aux Espagnols. Donné à Versaille le 15 d'avril 1689. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

31. Responce de l'Evêque de Strasbourg à la lettre du Magistrat touchant la pacification des troubles, 12 septembre 1683. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

32. Instructio danda D. Wabraff agentis serenissimi et procuratoris capituli ejusdem cathedralis Leodiensis in imperiali camera Spirensi, 1678. (Touchant les troubles avec la cité). Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

33. Remontrance du directeur de la poste au Prince, 1695. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

34. Lettre datée de Cologne le 10 janvier 1681 concernant les difficultés de l'époque. Manuscrit, in-octavo d'un feuillet.

35. Déclaration des députés de Liège à ceux de Hollande touchant les impôts réciproques avec les pièces de ces différends, 1685-86. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

36. Différent des manans du Sart avec le Prince concernant leur bois. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

37. Liste des personnes que son Altesse Sérénissime Eminentissime dénomme pour le renouvellement du Magistrat de sa cité de Liège. Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

38. Discours tenu au clergé secondaire en 1685. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

39. Lettre de Ferdinand comte de Reckem du 26 avril 1659, concernant l'exemption de logement de l'abbaye de Hocht. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

40. Les abus de l'Estat de Liège. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

41. Copie de la lettre du magistrat de Thuin au Conseil privé de son Altesse Sérénissime, en date du 21 mars 1686. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

42. Lettre du 26 décembre 1687 sur la dissolution de l'Estat. Réélection du chapitre. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

43. Mémorial sur l'Estat présent de la ville de Liege, 1684. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

44. Copie d'une lettre de M. le Duc de Vendosme au Roy, du camp devant Barcelonne, le 15 juillet 1697. Manuscrit, in-folio de cinq feuillets.

45. Tippus seu compendiosa descriptio genealogiae et hereditatis augustissimae domus austriacae a tempore Maximiliani primi imperatoris. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

46. Pax westphalica Osnabrugis die 24/14 octobris 1648 sancita. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

47. Mémoires sur des abus et désordres glissez dans le pays de Liège très nécessaire d'y remédier pendant les Estats assemblez, 1697. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

48. Supplique et plainte de la régence de Maestricht au prince concernant les gabelles et tonlieux. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

49. Déclaration du Prince du 10 octobre 1667 concernant l'échevinage. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

50. Extractum ex conclusionibus capitularibus perillustri Capituli leodiensis feria quinta octava februarii 1680. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

51. Extractum ex conclusionibus capitularibus perillustri Capituli leodiensis, feria sexta quinta junii 1682 capitulo pridie specialiter indicto. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

52. Refus du chapitre pour l'aliénation de Bouillon et de Dinant avec les consultations. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

53. Remonstrance faicte à la noble bourgeoisie de la ville de Liège par le Baron de Billehé et de Vierset, Seigneur de Harstelstein, Heran, Calcouan, Hautvovez de la ville de Huy, gentilhomme de la chambre de leurs Altesses Sérénissimes de Bavier et de Cologne. Vers 1635. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

54. Sommaire des droits que la ville de Liège a sur le Duché de Bouillon. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

55. Extractum ex registro protocollorum capituli Leodien-sis. Reductio castri de Bullone ad ecclesiam leodiensem et prestatio juramenti per castellanum sede vacante. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

56. Mémoire donné à Nimègue pour Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Bouillon, sur ses droits sur le duché de Bouillon. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

57. Mémoire à Messieurs les plénipotentiaires de France touchant la revendication de Bouillon. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

58. Mémoire sur les droits de Son Altesse Sérénissime Electeur de Cologne, comme évêque et prince de Liège, sur le duché de Bouillon. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

59. Poincts de remonstrances, apportez par Messieurs les Echevins de Rossius et de La Ruelle de la parte de la justice souveraine de Son Altesse Sérénissime, le 18 novembre 1683. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

60. Convocation du chapitre cathédrale de Liège, 25 août 1684. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

61. Mémoire concernant Bouillon. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

62. Lettre au Prince touchant l'impôt du tonllieux, 13 août 1699. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

63. Concordat faict entre leurs altezes sérénissimes et le Seigneur prince de Liège touchant le ressort de la terre de Stavelot et aultres droicts y afferants à icelles Altezes, 1601. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

64. Spécification de ce que son Altesse Sérénissime a donné à ceux qui ont eu des biens enclavez dans les fortifications de la citadelle de Liège depuis l'an 1650, et arrêté en mars 1667. Manuscrit, in-folio de onze feuillets.

65. Lettre de F. Delux touchant Bouillon et Noirfontaine. Ecrit de Sedan le 23 septembre 1701. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

66. Mémoire et instruction servant à faire voir que la terre et seigneurie de Noirfontaine n'appartient pas à Monseigneur le Duc de Bouillon, 1691. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

67. Différents du pays de Liège avec la princesse de Thorn. Quatre-vingt-neuf pièces manuscrites de cent soixante-quatorze feuillets in-octavo, in-quarto et in-folio, 1655 inclus à 1695.

TOME IV

1. Littera continens institutionem sive reductionem et translationem canonicatum Beatae Mariae ad ecclesiam cathedralem leodiensem in honore sancti Materni confessoris de anno 1204. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

2. Copie de contract entre les escolliers liégeois et le procureur général de l'ordre de Sainte Genevieve à Paris, 24 janvier 1667. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

3. Decreta particularia pro decano et canonicis collegiatae Sancti Pauli leodiensis facta per illustrissimum ac Reverendum Dominum Petrum Aloysium Caraffa episcopum et nuntium apostolicum etc. in visitatione apostolica septimo aprilis 1629. Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

4. Lettres concernant les taxes de la cité et accord entre le clergé et les états, 1594. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

5. Conditions à observer dans la levée d'un impôt de 30 pattares sur le brâ à établir par les deux clergés internes séculiers et réguliers, 1679. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

6. Propositio ad clerum pro concursu vicariarum perpetuarum habita in aedibus decanalibus cathedralis ecclesiae leod. 20 septembris 1689. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

7. Annonce des prières publiques pour le repos de l'âme de Joseph-Clément, prince-évêque de Liège, sede vacante, 14 novembre 1723. Un feuillet in-folio, imprimé.

8. Invitatio Joannis Theodori episcopi ad missam specialem et processionem pro terrae motu, 28 decembris 1755. Leodii, typis viduae G. Barnabé. Une feuille in-folio, imprimé.

9. Privilegia clero Leodiensi concessa ab episcopis leo-

diensibus Ludovico de Bourbon et Joanne de Horn, annis 1485 et 1491. Manuscrit, in-folio de neuf feuillets.

10. Jubileum solemnissimum ecclesiae regalis beatissimae Virginis Mariae, Aquisgrani a beato Carolo Magno erectae et fundatae, a Leone III pontifice maximo consecratae ac dedicatae, in nono Dedicationis jubileo exhibitum, ipso Epiphaniae festo anni 1704. Leodii, J. F. Broncart, 1704. In-folio de huit feuillets avec une gravure portant l'inscription suivante: *Insignia capituli regalis ecclesiae B. Mariae Virginis Aquisgranensis.*

11. 1^o La vanité du titre: Bouclier pour la défense de la juridiction ecclésiastique, pris pour couvert du crime de rapt commis par Richard Pauli Stravius levé par le baron de Fraipont, père de sa fille constituée en sa puissance et ravie. Six feuillets in-folio, imprimés; 2^o Lettres écrites à Messieurs les comtes de Duras, par Richard Pauli Stravius. Liège, Jean Van Milst, dix feuillets in-folio, imprimé.

12. *Secundum auctuarium additionale in triumphum sancti Remacii de imperiali coenobio Malmundariensi, in completas dicti triumphus vindicias, et adaequatam ejusdem apologiam. Opera, studio et cura Reverendi Domini Dionysii Malherbe religiosi capitularis Stabulensis. Stabuleti, 1747, penes et apud authorem. Soixante-quatre feuillets in-folio, imprimé.*

13. *Rationes canonicorum Sancti Lamberti pro deferendo habitu violaceo cum indultu pontificis, 1627. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.*

14. *Acta perillustris ecclesiae cathedralis leodiensis circa acceptationem constitutionis sanctae memoriae Clementis Papae XI quae incipit Unigenitus etc. Leodii, E. Kints, 1740. In-folio de douze feuillets, imprimé.*

15. Statuta ecclesiae leodiensis, 1560. Manuscrit, in-folio de dix-huit feuillets.

16. Caeremoniae ecclesiae cathedralis leodiensis, 1708. Manuscrit, in-folio de vingt feuillets.

17. Réplique du Révérend Père Denis Manai, à la réponse du sieur Guillaume Ruisson, 1729. In-folio de trente-deux feuillets, imprimé.

18. Decretum seu sententia confirmatoria archiepiscopi Laodicensis, nuntii decretorum in visitatione Vallis Sancti Lamberti prope Leodium, 19 septembre 1734, imprimé en 1735. In-folio de six feuillets.

19. Extractus protocolli latae sententiae in causa abbatis Vallis Sancti Lamberti contra P. D. Conrardum Dubois et consortes, 1735. In-folio de vingt-six feuillets, imprimé.

20. Exposition sincère des intrigues artificieuses pratiquées contre M. de Royer, abbé du Val-Saint-Lambert, 1746. In-folio de vingt-six feuillets, imprimé.

21. Instrumentum constitutionis ad capiendam possessionem alicujus beneficii, 1580. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

22. Registrum beneficiorum totius patriae et diocesis Leodiensis. Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

23. Libellus gravaminum in causa Waltheri Counotte clerici leodiensis et choralis ecclesiae collegiatae Sanctae Crucis necnon Lamberti Mottet praesbyteri et canonici Huensis contra viduam Robinet et consortes. In-folio imprimé de douze feuillets.

24. Réclamation des chanoines Betonville, d'Andriessens, de Tyrell, Ghaye, au sujet des droits du clergé, 1743. In-folio de dix feuillets, imprimé.

25. Protestation des insignes églises collégiales de Saint-Martin, de Saint-Paul et de Saint-Jean-Évangéliste en Liège, contre la résolution prise dans les assemblées du clergé, tenues au mois de juin 1743. In-folio de huit feuillets, imprimé.

26. Sur le même sujet. In-folio de dix feuillets, imprimé, 1743.

27. Sur le même sujet. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

28. Deuxième exemplaire du numéro 24, ne contient que sept feuillets in-folio, imprimé.

29. Sur le même sujet. Six feuillets in-folio, imprimé.

30. Sur le même sujet. Huit feuillets in-folio, imprimé.

31. Sur le même sujet. Neuf feuillets in-folio, imprimé.

32. Sur le même sujet. In-folio de trois feuillets, imprimé.

33. Sur le même sujet. In-folio de quatre feuillets, imprimé.

34. Sur le même sujet. In-folio de cinq feuillets, imprimé.

35. Sur le même sujet. In-folio de trois feuillets, imprimé.

Ensemble douze pièces.

36. Séparation de l'église delle Naye d'avec l'église de Liège, 1288. Texte latin de deux feuillets in-folio, manuscrit (Lettre de l'archidiacre Guillaume Bertout).

37. Mandatum Hieronymi Spinulae nuntii Coloniensis ad decanum ecclesiae cathedralis Leodiensis, 5^a maii 1750. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

38. Epistola ejusdem ad eosdem, 1^a julii 1751. Deux feuillets in-folio, manuscrit.

TOME V

1. Décret de la cité contre les religieux étrangers admis dans les couvents du pays. En conseil de la cité de Liège, tenu le 1^{er} d'octobre 1639. Une feuille in-folio, manuscrit.

2. Décret du nonce adressé au prince au sujet des plaintes formées par les récollets contre le renouvellement du décret précédent. Coloniae, 27 novembris 1686, texte latin. Un feuillet in-folio, manuscrit.

3. Littera Maximiliani Henrici Archiepiscopi et elect. Colon. Bonnae, 22 septembris 1686. Un feuillet in-folio, manuscrit.

4. Concernant la citadelle de Liège. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

5. Bref de Pie IV contre le clergé secondaire, 3 juillet 1560. Manuscrit, in-folio de deux feuillets. Texte latin.

6. Epitome praecipuarum clausularum bullae Pii Papae VI quae inservire debent pro fundamento responsionis ad consultationem et dubia proposita cum brevibus notis adjunctis, utraque tenoris sequentis. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

7. Pro aequalitate servanda in contributionibus, 27 septembris 1592. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

Idem, 10 maii 1610 et 8 aprilis 1641.

8. Extrait ou recueil des affaires avec le clergé, avec une déclaration du prince Ferdinand touchant les privilèges du clerge relative à celle de Hinsberg, confirmée à Rome, 15 septembre 1614. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

9. Extrait du registre contenant les différents agités entre les clergés et les deux autres états au regard des impositions par devant les députés impériaux des empereurs Rodolphe et Matthias à l'instance des princes Ernest et Ferdinand, 1614. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

10. Judicium consilii privati ad propositionem commissariorum et resolutiones capituli majoris et equestris ordinis 31 julii 1625 exhibitas. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

11. Lettre de Maximilien Henri au nonce contre le clergé secondaire, 6 mars 1686. Manuscrit, in-folio d'un feuillet. Texte latin.

12. Lettre de Maximilien Henri au nonce sur le papier timbré. Manuscrit, in-folio de deux feuillets. Texte latin.

13. Instruction pour Messieurs de Liboy, baron Doutremont et de Rosen députés à son Altesse électorale par ses Etats du pays de Liège et comté de Looz (contre le clergé secondaire touchant les impôts du timbre), 27 février 1686. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

14. Consentement du clergé secondaire aux charges, 9 novembris 1649. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

15. Écrit et récapitulation de droit et de fait contre le clergé concernant les contributions.

16. Plaintes du clergé au nonce au sujet de deux membres du clergé (l'abbé du monastère d'Orval et Plenevaux, chanoine de Saint-Jean) cités devant les collecteurs en matière d'impositions contre la teneur de son consent. Un feuillet in-folio, imprimé.

17. Plainte de Maximilien Henri au nonce apostolique contre le clergé secondaire au sujet du papier timbré, 18 octobre 1685. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

18. Lettre de l'agent de Rome sur le sujet précédent, 1^{er} décembre 1685. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

19. Réponse du nonce au Prince sur le papier timbré, 23 décembre 1685. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

20. Lettre de Schönheim au sujet des différends avec le clergé. Bonn, le 23 mars 1686. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

21. Règlement de fauconnerie par Ferdinand au sujet des abbayes obligées de nourrir les oiseaux et leurs conduc-

teurs, 25 mai 1644. Requête avec les pièces au Prince pour Madame du Val-Notre-Dame. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

22. Mandement de Maximilien Henri touchant la grande fauconnerie le 2 mai 1671. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

23. Extraits du registre aux documents reposant en la chambre des comptes de Son Altesse Sérénissime à Liège. (Servitudes des abbayes concernant l'entretien des bœufs et moutons pour le Prince). Manuscrit, in-folio de deux feuillets (11 février 1667).

24. Lettre de Son Altesse concernant les réclamations de quelques abbayes contre les droits dus aux grands veneurs et fauconniers, 22 mars 1686. Manuscrit, in-foliod'un feuillet.

25. Lettre de Maximilien Henri qui exempte l'abbesse de Herckenrode de la venerie et fauconnerie, 9 juillet 1658. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

26. Mandements de Maximilien Henri pour les biens des monastères sujets à la venerie. Manuscrit, in-folio de cinq feuillets.

27. Exemplaire de la venerie pour l'abbé de Flône, le 5 mai 1670. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

28. Lettre de Son Altesse sur les différens entre ses grands veneurs et fauconniers avec les abbesses du Val-Notre-Dame et de Millen. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

29. Refus à Lambert Rigo, prévenu d'homicide, de lui louer une partie des jardins d'un enclos exposé à louage par affiche publique en 1681. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

30. Extractum a bulla Gregorii decimi quarti nono ka-

lendas junii 1591 (relatif au cas de Lambert Rigo). Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

31. Extrait des conclusions capitulaires de l'abbaye des Écoliers du 28 mai 1687, concernant Lambert Rigau dont il est question au numéro 29 précédent. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

32. Concordia cleri interni cum externis, anno 1650, mensis aprilis die ultima. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

33. En l'assemblée de Messieurs les députez du clergé secondaire de Liège, tenue à Saint-Pierre lundy le 7 de mars 1695 (concernant les impositions). Un feuillet in-folio, imprimé.

34. Écrit contre le clergé secondaire en matière d'impositions. Manuscrit, in-folio de treize feuillets.

35. Remontrance des Etats au Prince au sujet du papier timbré, vers 1685. Manuscrit, in-folio de six feuillets. Texte latin.

36. Exposition de quelques démêlés avec le clergé secondaire présentés au Nonce de la part du dit clergé touchant le papier timbré, 1686. Manuscrit, in-folio de dix-sept feuillets. Texte latin.

37. Décret du nonce de Cologne au sujet du papier timbré, vers 1685. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets. Texte latin.

38. Un feuillet in-folio, imprimé en 1687, concernant les Récollets de Liège.

39 et 40. Modèle d'une lettre du Prince au nonce apostolique au sujet du papier timbré, 17 février 1686. Manuscrit, in-folio d'un feuillet, texte latin, 14 janvier 1687.

41. Summarium discursus deputatorum ordinum Patriae Leodiensis ad nuncium apostolicum Coloniae habiti 8^e mar-

tii 1686, etc. (Sommaire des remontrances adressées au Prince par les députés des Etats contre le clergé secondaire au sujet du papier timbré, vers 1685.) Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

42. En l'assemblée générale de Messieurs les députés du clergé secondaire de Liège interne et externe, séculier et régulier, tenue à Saint-Pierre le 5 janvier 1686. Une feuille in-folio, imprimée.

43. Protestation des États contre le clergé secondaire le 24 décembre 1685. Un feuillet in-folio, imprimé.

44. Rolle des ecclésiastiques qui ont payé les 16 patars accordés pour la guerre contre les Turcs commençant le 27 février 1685. Manuscrit, in-folio de quatorze feuillets.

45. Défense du prince de publier l'excommunication portée par le doyen d'Aix, 21 mars 1687. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

46. Copie du rolle des affaires du clergé secondaire, 1570. Manuscrit, in-folio de douze feuillets. Texte latin.

47. Lettre du nonce au prince 25 février 1686 sur les impôts. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

48. Extractum ex litteris cardinalis Grosbecani ad Sere-nissimum Patrem (au sujet des impositions du clergé secondaire), 1570. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

49. Protocolle des lettres du Prince-Evêque Ernest de Bavière, tant ecclésiastiques que civiles, 1608-1609. Manuscrit, in-folio de nonante-un feuillets. Texte partie en français et partie en latin.

50. Lettre du nonce au prince au sujet des capucins qui voulaient se séparer des couvents étrangers, 11 janvier 1687. Manuscrit, in-folio d'un feuillet. Texte latin.

51. *Censura facultatis Sorbonicae per modum consultationis super incorporationibus abbatiarum, anno 1582.* Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

52. *Affaire de l'abbaye de Saint-Gérard se prétendant non du diocèse de Namur, mais de Liège, 22 novembre 1683.* Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

53. *Le traité d'Aix de l'an 1631 avec le clergé secondaire.* Manuscrit, in-folio de quatre feuillets. Texte latin.

54. *Déclaration de Son Altesse Ferdinand touchant les exemptions du clergé secondaire, 15 novembre 1614.* Manuscrit, in-folio de deux feuillets. Texte latin.

55. *Copia concordiae factae inter episcopum Leodiensem (Gerardum à Groesbeck) et suum scilicet capitulum atque clerum secundarium totius patriae Leodiensis.* Manuscrit, in-folio de six feuillets.

56. *Lettre au roi et ordonnance touchant les religieux de Saint-Gérard, 27 novembre 1683.* Manuscrit, in-folio de trente-neuf feuillets, avec quelques autres pièces concernant cette abbaye de Saint-Gérard avec un plan.

57. *Chartes de l'abbaye de Flône (avec une lettre de Maximilien-Henri à l'abbé de Flône, 13 avril 1670).* Manuscrit, in-folio de huit feuillets. Les chartes sont de 1138 et 1140.

58. *Touchant l'élection de Jean d'Elderen, 1688.* Texte latin. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

59. *Juramentum per canonicos Sancti Pauli Leodiensis praestandum.* Manuscrit, in-folio de cinq feuillets.

TOME VI

1. Mandement sine clausula de renoncer au recours pris à Rome, de casser et révoquer les monitoirs et mandemens y interprétez, aussi bien que la déclaration et dénonciation de l'excommunication : respectivement de ne la considérer ny y déférer, ou permettre que quelqu'un soit inquiété en veuë d'icelle, etc., etc., dans la cause du fiscal contre le clergé secondaire de Liège et le chapitre de l'église collégiale de Huy, respectivement le Prince de Liège, le chapitre cathédrale; et les Etats du pays, les Conseils privé et ordinaire, les officiers du prince et du chapitre, les Echevins de la Souveraine justice, les Bourgemaitres, Vingt-Deux, et autres Magistrats et Cours, comme aussi tous juges et officiers, sujets et habitans du pays de Liège et comté de Looz, et tous débiteurs, censiers et Emphytoutes dudit clergé et chapitre de Huy (Léopold, empereur des Romains à Joseph Clément, archevêque de Cologne, évêque de Liège), Wetzlar, 18 mars 1699. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

2. Series privilegiorum imperialium patriae Leodiensi concessorum cum indice summario necnon rerum et verborum. Leodii, R. Procureur. In-folio de seize feuillets (ces privilèges comprennent les années 1518-1571).

3. Remontrance des Etats Primaire et Noble du pays de Liège et comté de Looz, de juillet 1722, concernant les besoins du pays. Dix feuillets in-folio, imprimé.

4. Remontrance très humble à Messeigneurs les trois Etats du pays de Liège et comté de Looz, pour le tribunal des Vingt-Deux, contre les seigneurs députés et reviseurs de de S. S. E. et de ses Etats, 1756. Huit feuillets in-folio, imprimé.

5. Remontrance très humble pour le Conseil ordinaire, 1756. Quatre feuillets in-folio, imprimé (affaire Limborg, Elisabeth-Joséphine Wampe et Goswin d'Ancion).

6. Messieurs de l'Etat-tiers du pays de Liège et comté de Looz, sur le même sujet que le n° 5. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

7. Information au public, 1756, sur le même sujet que les deux précédents. Trois feuillets in-folio, imprimé.

8. Supplique et remontrance à Messieurs les trois Etats du pays de Liège et comté de Looz pour le tribunal des Vingt-Deux (en cause de Messieurs du Magistrat de Thuin contre le sieur Jean-Baptiste Dellebroucq). Manuscrit, in-folio de six feuillets.

9. Supplique ultérieure très humble pour la communauté de Sonhoven, 1759. Six feuillets in-folio, imprimé.

10. Sincera facti et juris explanatio in puncto limitum jurisdictionalium, inter pagos Curenge et Kermpt, pro vidua de Stockhem, dominâ temporali de Kermpt, impetrata, contra abbatissam et moniales de Herckenrode, impetrantes 1750. Quinze feuillets in-folio, imprimé.

11. Réplique justificative contre les seigneurs du Conseil ordinaire, 1756, sur le même sujet que les pièces n°s 5, 6, 7. Quatre feuillets in-folio, imprimé.

12. Information très-humble présentée le 1^{er} mars 1756 par le grand Mayeur et les Echevins de la Souveraine justice de Liège à Messieurs des trois Etats du pays de Liège et comté de Looz (contre le libelle du comte d'Erqueline au sujet du territoire d'Hierges), 1756. Dix feuillets in-folio, imprimé (Voyez le n° 18 du Tome I des preuves).

13. Soumission première et deuxième des Echevins le 15 mars 1756. Deux feuillets in-folio, imprimé.

14. Réfutation de l'information très-humble présentée le 1^{er} de mars 1756, par le grand Mayeur et les Echevins de la Souveraine justice de Liège, aux trois Etats du pays de Liège et comté de Looz, 1756. Six feuillets in-folio, imprimé.

15. Remontrance très-humble, avec vingt-deux pièces par les Echevins de la haute cour et justice de Jupille, contre Messieurs les Echevins de la justice souveraine de la cité et pays de Liège, 1763. Vingt-huit feuillets in-folio, imprimé.

16. Supplique très-humble à Messeigneurs le grand doyen et chapitre de la très-illustre église Cathédrale de Liège, *sede vacante*, pour les marchands en cloux, 1763. Onze feuillets in-folio, imprimé.

17. Justification du chapitre de Hoxhem. Au sujet de certaines accusations, avec dix-neuf pièces, 1753. In-folio de dix-huit feuillets, imprimé.

18. Exposition sincère des intrigues artificieuses pratiquées contre Monsieur de Royer, abbé du Val-Saint-Lambert, 1746. In-folio de douze feuillets, imprimé.

Adjoints mentionnés à l'exposition précédente. In-folio de vingt-six feuillets, imprimé, 1746.

19. Eclaircissement de l'exposition que le sieur d'Othée a donné au public, et réfutation du mémoire présenté aux seize Chambres par leurs députés. Première partie, seize feuillets in-folio, imprimé, 1757. Seconde partie, 1757, pages 1-xiv et vingt-deux feuillets. Ensemble quarante-cinq feuillets in-folio, imprimé.

20. Exposition très-humble des maîtres et administrateurs de la maison et biens des Communs pauvres en Isle, à Messieurs les composants des seize Chambres de la généralité, 1770. Avec extrait du testament du fondateur Lambert Binet et recès. In-folio de vingt feuillets, imprimé.

21. Rapport de Messieurs les députés de la généralité, fait aux seize Chambres le 14 septembre 1766, touchant l'hôpital de Saint-Michel, dit les Communs pauvres en Isle, 1767. In-folio de onze feuillets, imprimé.

22. Exposition du sieur G. W. d'Othée, ou réfutation du mémoire présenté aux seize Chambres par Messieurs les députés de la généralité, 1767. Dix-huit feuillets in-folio, imprimé (relatif à l'hôpital de Saint-Michel).

23. Réplique très-humble par Messieurs de Bors et de Stockhem, seigneur de Vieux-Walleff, supplians, y joint la communauté de Heppener contre Messieurs les Bourguemaitre et magistrats de la ville de Maseyck, 1752. Vingt-quatre feuillets in-folio, imprimé.

24. *Rationes decisivae in causa dominae dotalitiae quondam nobilis domini comitis J. B. de Riario et domini comitis Petri de Riario ejus filii actorum libellantium, contra nobilem dominum equitem de Cosati, S. E. S. camerarium et consiliarium reum libellatum*, 1753. Neuf feuillets in-folio, imprimé.

25. *Extractum ex actis judicialibus agitatis ad causam verificationis registri per dominam dotalitiam quondam domini comitis J. B. de Riario Lombardy, et dominum Petrum comitem de Riario Lombardy, ejus filium, actores; contra Dominum de Cosati, reum citatum*, 1753. Vingt-un feuillets in-folio, imprimé.

26. Démission et déclaration de C. W. d'Othée, s'ensuit le recès de Messieurs les députés, 20 mars 1767. Un feuillet in-folio, imprimé.

TOME VII

1. Facti series, cum annexis documentis, et juridica expostulatione, de evocationibus et repraesalliis, aliisque molestiis Brabantinorum et Limburgiorum, adversus Leodienses, 1718. Dix-neuf feuillets in-folio, imprimé.

2. Tarif ensuite duquel seront dorénavant levés les droits sur les marchandises, manufactures et denrées entrantes, sortantes ou passantes par terre par ce pays de Liège et comté de Looz, pour les terres étrangères; avec celui des droits à payer pour transit sur celles montantes et descendantes les rivières de Meuse et de Sambre, comme aussi du transit des droits moderez, à payer sur celles allant d'un pays étranger à un autre, en traversant les terres de ce pays de Liège et comté de Looz. Le tout au-dessus du soixantième, conformément aux conditions d'icelui, et aux peines et amandes y portées. Liège, J. F. de Milot, 1712. In-folio de quatorze feuillets, imprimé.

3. Facti series leodiensis scriptoris refutata cum demonstratione iniquitatis, ab Ordinibus et teloniariis leodiensibus, per exactionem indebitae sexagesimae arrestationes, confiscationes, depraedationes, incarcerationes, aliasque violentias contra notum Aureae bullae privilegium in provincia Limburgensis indigenas perpetratas et justae eorumdem Limburgensium causae defensione publico propositis, anno 1718. In-folio de vingt-trois feuillets, imprimé.

4. Leodiensis facti series, adversus declamatoris limburgensis errores et somnia vindicata (par le Baron de Karch, chancelier du Prince Joseph-Clément). Leodii, R. Procureur, 1719. In-folio de vingt-six feuillets, imprimé.

5. Brevis animadversio pro parte Limburgensium ipsisque junctorum Brabantorum Ordinum in Leodiensium facti

seriem praetense vindicatum, una cum iteratis Limburgensis causae vindiciis, anno 1719. In-folio de vingt-sept feuillets, imprimé.

6. Assertio vindiciarum leodiensis facti adversus brevem nomine, re autem verbosam et frivolum Limburgensium animadversionem (par M. de Louvrex). Manuscrit, in-folio de quarante-un feuillets.

7. Lettre de l'Empereur Charles VI à l'électeur de Cologne concernant le soixantième, 1720. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

8. Réponse de l'électeur de Cologne à la lettre précédente de l'empereur Charles VI. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

9. Memoriale Ordinum patriae Leodiensis ad Serenissimum Episcopum et Principem Leodiensem, 1718. Manuscrit, in-folio de sept feuillets.

10. De jure tellonii Episcopo ac Principi leodiensi ejusdemque patriae Ordinibus competente. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

11. Motifs tirés du fait et du droit dans la cause arbitrale entre l'avocat fiscal de Son Altesse Monseigneur l'Evêque et Prince de Liège, etc. et l'avocat fiscal de S. M. I. et C. comme prince souverain des Pays-Bas : où l'on a joint quelques pièces d'entre les plus instructives du différend (par le Bourguemaitre Duchâteau), 1731. In-folio de cinquante-sept feuillets, imprimé.

12. Preuve de l'impôt du soixantième. Manuscrit, in-folio de trente-deux feuillets (Cet écrit a servi dans le procès fait à Louvain entre les députés de Brabant et ceux de Liège).

13. Information touchant le chemin de Falmignolle. Manuscrit, in-folio de douze feuillets (Cet écrit a servi dans

le procès agité à Louvain entre les députés de Liège et ceux du Brabant).

14. Information concernant les droits de l'église de Liège sur le territoire de Saint-Hubert et Mirwaert. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

TOME VIII

1. Mémoire concernant les inhibitions de Monsieur l'officiel de Liège. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

2. Lettre à son Altesse Monseigneur le Prince-Evêque de Liège, 20 mai 1787 et Réflexions sur le Mémoire de Monsieur l'avocat Piret. Manuscrit, in-octavo de six feuillets.

3. Fragment d'une histoire de Liège concernant Robert de Berghes et Gérard de Groesbeck, 1564-1580. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

4. Notice de ce que le Prince et les Etats de Liège ont dû fournir à l'Empereur et à l'Empire pour la guerre déclarée à la France l'an 1734. Manuscrit, in-folio de cinq feuillets.

5. Taxe des droits du scel des grâces de Son Altesse Evêque et Prince de Liège. Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

6. Nomina et cognomina Procuratorum ruralium tam per mandatum de data sexti decembris 1667, publicatum in Curia 15^a ejusdem per provisionem continuatorum, quam aliorum qui se representarunt et testimonium idoneitatis obtinuerunt, atque recenter admissorum. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

7. 1^o Noms des courtes subalternes aux sieurs Echevins de Liège; 2^o Les noms des courtes et justices uzantes du temps passé à la loy de Liège, lesquelles au présent sont par guerres dénaturées en prennant ressort de Choffl, tant en

Henaut, Brabant, Namur, Limborch, comme Luxembourg ;
3° Mesures agraires et monnoyes du pays de Liège ;
4° *Regulae notandae et observandae in modo procedendi* ;
5° s'ensuivent aucunes coustumes du Pays de Liège ;
6° *sequuntur aliquae Patriae et diocesis leodiensis consuetudines*.

8. Sommaire-recueil ou déduction du pays de Liège touchant les poursuites de justice, devant les trois juges ordinaires l'official, les Echevins de Liège et les Maistres et jurez. Manuscrit, in-folio de vingt-un feuillets.

9. Information à Son Altesse Sérénissime électorale de Cologne, évêque et prince de Liège, etc., au sujet de son Toulieux dans sa bonne ville de Mastreck, par le chanoine de Loneux. Manuscrit, in-quarto de quatorze feuillets.

10. Reproche à Messieurs de la Cathédrale qui ont partagé aux impôts depuis la prise de Liège, et érection de la citadelle par Son Altesse Sérénissime Maximilien de Bavière et de leur bon plaisir et agréation et depuis la destruction d'icelle citadelle, ont fait un manifeste au peuple dans l'appréhension qu'ils avaient qu'on leur demandât compte des deniers qu'ils ont partagés injustement entr'eux. Le masque levé par le discours d'un misérable liégeois et par des réflexions de ses compatriotes, 1676. Manuscrit, in-quarto de huit feuillets.

11. A Messieurs les trois Etats de la ville et cité de Liège. Lettre de J. Van Weert, 24 février 1636. Lettre du Prince-Evêque Ferdinand concernant les troupes impériales de J. Van Weert, 11 février 1636. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets (Extrait du registre contenant les actes du clergé primaire et du clergé secondaire de 1630 à 1646, aux archives de la province de Liège).

12. Lettre du doyen, du chapitre cathédral et de tout le clergé de Liège au Pape Urbain VIII, 23 mai 1636, touchant les déprédations commises par les régiments de Piccolomini et de Jean de Weert. Texte latin, extrait du même recueil que le précédent.

13. *Copia actorum in congregatione generali omnium abbatum et deputatorum ordinis cisterciensis Belgii austriaci habita. Bruxellis 2^{da} et 3^{ia} mensis maii anni 1782 in conventu RR. DD. Beggardorum.* Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

14. Décret de Charles, roi des Espagnes, etc., qui établit un corps de justice et de judicature souveraine dans la province de Limbourg. Donné à Aix-la-Chapelle le 10 décembre 1703. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

15. Mandement public au peron de Liège, 8 avril 1763, sur les maisons claustrales. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

16. Table d'un pawillart qui contenait trois cent soixante-deux feuillets. Manuscrit, in-folio de vingt-deux feuillets.

17. Recueil de Recès pour la ville de Maestricht arrêtés le 13 septembre 1664 par les commissaires décideurs de Kerckem, de Méan, Marinus de Cromon et Godard Adrien et approuvés le 12 mars de l'an 1665. Manuscrit, in-quarto de huit feuillets.

18. Lettres et notes relatives à l'histoire de Liège. Manuscrit de vingt-six feuillets détachés de plusieurs formats (par M. Villenfagne d'Ingihoul écrit en 1815 et 1816).

19. Record sur l'avouerie de Hesbaye de l'an 1321. Manuscrit, in-quarto de quatre feuillets et notes de Villenfagne sur le même sujet. Manuscrit, in-quarto de trois feuillets.

20 et 21. Tableau rapide des troubles qu'ont occasionné dans le pays de Liège les élections magistrales avant 1684. Manuscrit, in-quarto de quatre feuillets.

22. Notice de quelques pièces concernant le pays de Liège (Mandement de Ferdinand de Bavière le 30 août 1622, sur la formation du guet et d'un corps de troupe pour garder les portes de la cité. — Extrait de quelques recès de la cité de Liège en 1630 sur les différents de la cité avec l'Evêque Ferdinand de Bavière du temps de la résidence du nonce Caraffa à Liège). Manuscrit, in-quarto de six feuillets.

23. Privilèges du bon mestier des houiileurs. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

24. 1^o Lettre à l'auteur de l'exposé des actions nouvelles intentées par Paul Redouté et ses adhérens, aux officiers et à la cour de Spa, 19 août 1787. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

2^o Réflexions d'un patriote liégeois sur la convention faite entre Sa Majesté Très Chrétienne et Monseigneur le Prince-Evêque de Liège relativement à l'établissement du régiment royal-liégeois. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

3^o Mémoire apologétique de Monsieur de Fabry. Manuscrit, in-quarto de quatre feuillets.

4^o Deuxième mémoire de Monsieur le Bourgmestre de Fabry. Manuscrit, in-quarto de quatre feuillets, et note sur Monsieur de Fabry, in-octavo.

5^o Lettre des citoyens de la garde patriotique à cheval à l'occasion des derniers devoirs rendus à leur camarade Guillaume Painsmay, 11 octobre 1789. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

25. Rapport sur une contestation élevée depuis trente et des années, entre les villages de Villers-le-Temple et de

Fraineux, au sujet d'un pâturage de trente-huit bonniers et quelques verges, situé sur les juridictions de ces deux communautés, 25 décembre 1820. Manuscrit, in-folio de vingt feuillets.

26. Notice d'un beau manuscrit qui a appartenu à Philippe le Bon, duc de Bourgogne et qui faisait partie de la célèbre Bibliothèque connue sous le nom de ce prince (C'est la vie de saint Hubert par David Aubert). Manuscrit, in-folio de quatre feuillets (par Villenfagne).

27. Rapport relatif à la contestation qui s'est élevée entre la régence de la ville de Stavelot et Monsieur le chevalier de Bronckart au sujet de deux rentes. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

28. Commission et instruction pour chacun des commissaires et examinateurs des aspirans aux places de judicature à établir dans la Province de Flandre, 5 mars 1787. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

29. Preuve de huit quartiers paternels et maternels de Messire Charles-Frédéric-Joseph Baron de Keverberg, etc., (né le 18 juillet 1769) pourvu d'une prébende de la cathédrale de Liège. Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

30. Copie de l'appointement sur la requête des seigneurs députés des Etats de ce pays et Duché de Brabant afin de suspension de l'usage et pâturage des prez, prairies communes et autres semblables biens par tout le Brabant, 9 juin 1769. Manuscrit, in-folio de deux feuillets. Texte français et flamand.

31. Cinq pièces : 1^o ordonnance de Sa Majesté l'Impératrice, douairiaire et Reine du 21 mars 1774, au sujet du nettoiemment et de l'entretien de la Dyle et du Demer. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

2° Annonce de Sa Majesté concernant les places de professeurs dans les pensionnats et les collèges à établir dans les provinces belgiques, 1777. Manuscrit d'une feuille, in-folio.

3° Copie van den appointment, etc., 6 junii 1778. Manuscrit, in-folio d'une feuille.

4° Ordonnantie van de Keyserinne douairière en de Koninginne van den 22 novembre 1779. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

5° Copie des lettres circulaires aux Evêques du 5 décembre 1781 (sur les dispenses en fait de mariages). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

6° Copie des lettres circulaires adressées le 15 décembre 1781 aux tribunaux supérieurs de Justice, aux fiscaux des Provinces, aux Magistrats des principales villes, aux Evêques, à la haute cour du Limbourg et à l'Université de Louvain (concernant la construction des écoles, des églises et les mariages entre catholiques et protestants). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

7° Copie des lettres circulaires adressées le 12 novembre 1781 aux tribunaux supérieurs de justice, aux fiscaux des provinces, aux magistrats des principales villes, etc. (de la tolérance civile envers les protestants). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

8° Copie des lettres circulaires aux Evêques du 19 août 1782 (sur les dispenses pour contracter mariage dans des degrés de consanguinité ou d'affinité plus proches que la troisième et la quatrième). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

32. Lettre de l'Empereur et Roi signée à Aix-la-Chapelle le 11 septembre 1788 (concernant les faux bruits qui circulaient dans le pays d'Alost pour engager à ne pas payer les impôts provinciaux et autres). Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

33. Mémoire juridique de M. l'avocat de Donceel, sur les jeux de Spa. Du même, des notes juridiques en latin. Manuscrit, in-folio de cinquante-trois feuillets.

34. Note sur l'origine de Frédéric, comte de Luxembourg vers 1049. Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

35. Intentions testamentaires de Villenfagne concernant sa terre de Vogelsang et sa bibliothèque (écrit après la révolution française). Manuscrit, in-folio de quatre feuillets (comparez avec les pièces du n° 18).

36. Renseignements sur les abbés de Gembloux. Manuscrit, in-quarto de trois feuillets.

37. Note généalogique sur la famille Horne-Altena, 1243-1385. — *Donatio Theodorici domini de Heynsberg conventui de Herckenrode medietatis bonorum suorum sitae in Boersam prope Trajectum ad Mosam, anno 1227.* Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

38. Extrait d'une lettre de Monsieur E. Coquebert de Monbret, village près de Rheims (concernant la généalogie d'un riche tanneur obligé de s'exiler lors de la prise de Liège par le duc de Bourgogne). Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

39. Vers à l'occasion de l'élection du prince d'Oultremont. Manuscrit, in-octavo de deux feuillets.

40. Notes tirées de quelques manuscrits par Vandenberg, sur Jupille, le Péron, Maestricht (Adulphus, évêque de Liège, tiré d'un Jean d'Outremeuse que la veuve de Belemont a communiqué à Vandenberg en 1641 au château de la Chapelle dans le Condroz, Walcand, évêque de Tongres, note sur la Campine. Noms des chanoines de l'église de Liège en 1135 du temps de l'évêque Alexandre). Manuscrit de dix feuillets de différents formats. En latin et en français.

41. Manuscrit sur velin du 26 juin 1521, concernant un moulin ou Stoirdeu. Un feuillet, in-folio.

42. Note sur la date de la mort de S. Wolbodon. Texte latin. Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

43. Notes chronologiques sur les églises paroissiales de Liège. Deux feuillets, in-octavo et in-folio, manuscrit.

44. Deux quittances de 1604 et 1605. Deux feuillets manuscrits, in-quarto et in-folio.

45. Attestation pour Jehan Ponsart, 13 décembre 1605. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

46. Billet mortuaire du cardinal Jean-Walthère Sluse, décédé à Rome le 7 juillet 1687. Un feuillet, in-quarto, imprimé (Le Père Bouille dit qu'il mourut le 9 juillet. Tome III, page 480).

47. Projet de quelques personnes dévotes touchant l'établissement de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement de l'autel, 29 janvier 1765. Deux feuillets in-folio, imprimé.

TOME IX

1. Mémoire des griefs et infractions faites aux droits ecclésiastiques et à la souveraineté commune et indivise de l'Evêque et Prince de Liège dans la ville de Maestricht, pendant la compossession des seigneurs Etats généraux des Provinces-Unies, comme représentants les Ducs de Brabant, et en cette qualité, quant au temporel, coseigneurs par moitié indivise avec le seigneur Evêque et Prince de Liège, en la même ville de Maestricht. Manuscrit, in-folio de dix feuillets (rédigé après 1732).

2. Appointement fait par conférence tenue par les députés des Princes, 3 août 1606 (sur les droits d'entrée des mar-

chandises et produits fabriqués). Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

3. Advis et résolution du chapitre cathédrale de Liège à la proposition de Son Altesse Sérénissime Evêque et Prince de Liège faite aux Etats de son pays de Liège le 10^{me} mars 1614 (sur les contributions). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

4. Edit de Maximilien-Henri, Evêque et Prince de Liège du 30 mars 1658 (sur les droits que les étrangers doivent payer sur les houilles et charbons de terre). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

5. Conditions du rendage de l'impôt du soixantième fait au grand chapitre de l'église cathédrale de Liège le 1^{er} juin 1662, etc., pour le terme d'un an. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

6. Mandement de Maximilien-Henri du 27 juin 1664 (sur les empêchements apportés au commerce des laines et des draps). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

7. Mandement relatif à celui du 30 mars 1658, donné le 5 avril 1672 (Voyez le n° 4). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

8. Rèlements et ordonnances après quoy les officiers et batteliers auront à se régler en percevant et acquittant les droits de Sa Majesté sur les marchandises et manufactures et denrées montantes et descendantes la Meuse, 14 janvier 1683. Manuscrit, in-folio de douze feuillets.

9. Listes des marchandises, manufactures et denrées montantes la Meuse, desquelles les droits seront payés, 14 janvier 1683. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

10. Liste des marchandises, manufactures et denrées descendantes la rivière de la Meuse tant au regard de

comptoir de Navagne que Ruremonde, 14 janvier 1683. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

11. Etat ou Tarif modéré pour la levée des droits de Sa Majesté au comptoir de Hony, pays de Limbourg, marchandises, manufactures et denrées montans et descendans la rivière d'Ourt, 11 décembre 1684. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

12. Mandement du 13 décembre 1708 pour les droits d'entrée des marchandises. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

13. Mandement du 24 décembre 1712. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

14. Mandement de Joseph-Clément, Evêque et Prince de Liège, 21 mars 1715, sur l'impôt du soixantième. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

15. Mandement du 31 juillet 1716. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

16. Bulles des papes Benoit et Clément. Ces deux bulles ont été confirmées par Pie VI, par la sentence définitive rendue par lui-même, dans le procès de Joseph Balsamo, surnommé le comte Cagliostro le 7 avril 1791. Manuscrit, in-quarto de six feuillets.

17. Rapport succinct touchant la nouvelle contestation suscitée par l'abbé de Saint-Trond, par devant le suprême Conseil impérial aulique, 1793. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

18. Avertissement d'un François de qualité à Messieurs les bourgeois de la noble cité de Liège, sur la remontrance à eux faite par le Baron de Billehé et de Vierset, 1632, le 19 juillet. Manuscrit, in-quarto de neuf feuillets.

19. Cession et condition faite par devant nous les lieute-

nant et conseillers de Son Altesse Sérénissime Evêque et Prince de Liège l'an 1648 du mois de janvier le vingt-septième jour. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

20. Relief et homage fait par devant la Cour féodale de Liège le 8 novembre 1646. Manuscrit, in-folio de deux feuillets, touchant le poid de la ville.

21. Idem, concernant le poids de la ville, 29 janvier 1653. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

22. Idem, concernant le poids de la ville, 21 janvier 1652. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

23. Copie d'une lettre écrite par la Sérénissime Archiduchesse à Son Altesse de Liège, traduite de l'allemand en françois. Bruxelles le 2 février 1727 (demande de laisser passer en franchise de droits cent mille livres de poudre achetées en Hollande pour conduire à la forteresse de Luxembourg). Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

24. Sur une fondation pieuse à l'église de Saint-Pierre le 16 février 1736, par Monsieur de Liboy. Manuscrit, in-folio de vingt-huit feuillets.

25. Edit de Charles-Alexandre sur les biens de main-morte, 3 janvier 1754. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

26. Copie d'une lettre de Marie-Christine du 30 mai 1787 concernant l'affichage de l'édit du 12 mai 1787. Manuscrit, in-folio d'un feuillet.

27. Lettre de l'église de Liège au sujet d'un bref de Paschal II, mise en françois par Monsieur Gerbais, docteur de Sorbonne et professeur du Roi. Manuscrit, in-quarto de seize feuillets.

28. Lettre du comte de Belgiojoso au peuple belge pour justifier sa conduite et ses bonnes intentions. Manuscrit, in-folio de quatre feuillets.

29. Mémoire touchant l'institution de la faculté des arts en l'Université de Louvain où se traite *An professores litterarii pertineant ad consilium D. facultatis et An professores gymnasii SS^{ms} Trinit. non successerint in jura et prerogativas eorum qui olim in gymnasiis docuere studia humaniora.* Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

30. Ode belge avec notes. Manuscrit, in-quarto de six feuillets.

31. Commission de liquidation des crimes à charge de la France pour les provinces méridionales. Note sur les biens de l'Université de Louvain vendus par le Gouvernement français le 18 février 1817. Manuscrit, in-quarto de huit feuillets.

32. Lettre du préfet Micoud aux administrateurs des hospices civils de Liège pour les prier de lui faire connaître l'état de situation des ventes des maisons urbaines aliénées par le décret du 6 juin 1811. Manuscrit, in-quarto de deux feuillets.

33. Généalogie de la famille Hubert, 4 juin 1787. Manuscrit, in-folio, planche avec armoiries coloriées.

34. Papiers de Herman de Wachtendonck contenant des notes et extraits sur l'histoire de Liège. Manuscrit de vingt-un feuillets de plusieurs formats.

35. Lettre des Vingt-Deux aux Bourguemestres et magistrats des bonnes villes du pays de Liège et comté de Loos, contre le procureur général de son altesse Fréron et son adjudant Heptia, 1785. Manuscrit, in-folio de trois feuillets.

36. Sur la paix de Fexhe. Texte latin avec traduction française, 18^e aprilis 1787. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

37. Lettres de Bailly décrété de prise de corps en faveur de ses filles chez qui la Commission impériale a fait mettre les scellés, 1791. Manuscrit, in-folio de huit feuillets.

38. Resignationes cum pensione. Manuscrit, in-folio de dix feuillets.

TOME X

1° Lettres de Messieurs Woot de Trixhe, Bodson, Grégoire, Chestret, P.-J. Destrée, D. Hofman, de Lintermans, H.-G. de Bailly, Félix de Lannoy, 1725-1793, en partie sur la révolution liégeoise de 1789. Environ cinquante pièces.

2° Mémoire sur la révolution liégeoise de 1789. Manuscrit, in-folio de dix-sept feuillets.

3° Sentence publiée le 9 décembre 1791 dans le tribunal de la Chambre impériale en cause du fiscal d'empire contre les insurgens au país de Liège. Manuscrit, in-folio de cinq feuillets.

4° Même pièce avec réflexions. Manuscrit, in-folio de six feuillets.

5° Parodie en vers sur d'Oultremont. Manuscrit, in-quarto d'un feuillet.

6° Affaire du sieur Noël Levoz, 1787. Neuf feuillets, in-folio, imprimé.

TOMES XI, XII, XIII & XIV

Ces quatre volumes contiennent les brouillons du manuscrit de Delvaux.

TOME XV

1. Tableau de l'histoire de Liège. Manuscrit, in-quarto de soixante feuillets.

2. Traduction du premier et du second volume du père **Foulon**. Manuscrit, in-folio, incomplet.

3. Recueil de morceaux touchant les troubles arrivés à **Liège** sous Jean de Bavière. Manuscrit, in-folio de seize feuillets.

4. Visite et catalogue des reliques qui étaient à **Saint-Lambert** le 14 juin 1489. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.

5. Extrait de la sentence rendue à charge d'**Henri-Eustache Sartorius**, natif de Visé, le 27 février 1779, avec la complainte en onze couplets. Manuscrit, in-folio de deux feuillets.



✓
SUPPLÉMENT

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANUSCRITS

DÉPOSÉS A LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

28 SEPTEMBRE 1875

Avec gravures

N^{os} 39, 78, 83, 248, 278, 298, 302, 305, 308, 311, 312, 313, 320, 321, 322, 324, 366.

Manuscrits avec lettrines, vignettes, enluminures

N^{os} 12, 16, 24, 26, 36, 42, 57, 58, 143, 161, 180, 222, 224, 225, 363, 430, 431, 1041, 1097.

Sur la musique

N^{os} 12, 153, 302, 322.

AVERTISSEMENT

La ville de Liège qui possédait autrefois, dans ses établissements religieux, des richesses littéraires considérables, les perdit presque toutes pendant l'époque révolutionnaire de 1795 à 1804.

Des bibliothèques entières, y compris celle de la ville elle-même, furent alors perdues, et pas un manuscrit important ne put être sauvé.

Nombre de livres et manuscrits provenant des couvents supprimés furent réunis dans un dépôt central. L'opération se fit avec beaucoup de négligence. Plusieurs collections n'y furent pas transportées.

Vers 1804, la ville obtint l'autorisation de puiser dans ce dépôt pour la création d'une nouvelle bibliothèque.

En ce moment, le séminaire obtint également d'y prendre un certain nombre d'ouvrages. Il choisit, entre autres, deux à trois cents manuscrits.

En 1812, l'abbé Terwangne qui venait d'être nommé bibliothécaire, publia le catalogue des livres imprimés ; il négligea de dresser le catalogue des manuscrits.

En 1817, une Université ayant été établie à Liège, la ville fit déposer ses livres sur les rayons de la bibliothèque de cet établissement.

Vers 1824, le Gouvernement ayant acquis les livres et manuscrits des anciennes abbayes d'Everbode et de Saint-Trond, il nous en fit généreusement don.

C'étaient d'utiles et riches accroissements.

Enfin, en 1861, la ville, sous l'échevinat de Monsieur Victor Henaux, commença à porter à son budget une certaine somme pour acquisition de livres et de manuscrits relatifs à l'histoire politique, littéraire et artistique du pays de Liège.

Grâce à ce subside annuel, notre collection de manuscrits a pu recevoir d'heureuses augmentations.

En ce moment, nos manuscrits sont au nombre de 1090.

Nous en publions ci-après le catalogue.

M. GRANDJEAN.

PROVENANCE DES MANUSCRITS.

512 des couvents et abbayes.

165 des ventes publiques.

59 des donateurs.

Total. 736

Dans l'intérêt des personnes qui voudraient s'occuper de l'histoire littéraire des ordres religieux de notre diocèse, nous croyons utile de donner les numéros des manuscrits (1) provenant de chacun de ces établissements.

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
55 mss. des Jésuites anglais.	30 270	312 387	320 381
	204 { 382	313 685	323 429
	{ 385	314 { 435	327 378
	254 279	{ 436	352 270
	294 384	316 412	353 118
	305 415	317 985	372 379
	309 266	318 433	373 203
	310 387	319 391	453 439

(1) Le premier numéro se rapporte à celui du catalogue imprimé; le second au numéro ancien qui est cité par ceux qui ont fait usage des numéros avant l'impression du catalogue en 1875.

PROVENANCES	N.	A.	N.	A.	N.	A.
Mss. des Jésuites anglais.	456	431	467	110	692	399
	457	377	468	398	693	400
	458	376	509	427	694	432
	460	394	510	428	695	401
	461	408	511	430	696	404
	462	409	650	59	697	402
	463	406	675	414	698	403
	464	410	687	297	702	307
	465	407	690	434	703	395
	466	411	691	329	704	405
2 mss. idem de Huy.	24	104	93	139		
42 mss. idem de Liège.	25	103	446	367	637	91
	205	383	634	92	677	357
	211	25	635	90	701	396
	324	264	636	93	716	276
		299				
		374				
135 mss. des Croisières de Huy.	3	119	54	239	105	235
		196	56	50	108	360
	6	295	58	50	109	386
	8	262	61	124	110	134
	17	10	64	193	113	125
	34	95	67	197	116	40 ^{bis}
	38	215	69	40 ^{bis}	117	46
	42	192	71	147	120	354
	44	218	73	109	122	50
	45	8	74	133	125	136
	48	249	94	131	130	386
	49	142	95	47	135	121
	51	336	97	84	136	147
	52	134	98	133	158	358
	53	345	99	135	160	135

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
Mss. des Croisières de Huy.	161 358	326 361	438 89
	163 339	338 190	439 111
	165 158	347 46	440 358
	172 235	349 354	449 158
	174 134	350 359	452 44
	177 84	351 360	454 354
	179 46	356 358	469 346
	180 133	357 338	472 126
	190 154	369 358	489 354
	191 154	370 358	508 218
	193 44	371 358	646 116
	196 40 ^{bis}	374 46	647 114
	197 { 94 108 229	375 46	648 244
		391 154	649 240
		394 135	651 97
	209 262	408 208	652 240
	216 84	409 50	653 161
	217 361	410 134	654 212
	220 135	411 327	659 337
	226 135	415 347	662 240
	230 135	417 334	667 262
	232 135	418 159	669 161
	234 135	419 98	700 213
	236 135	420 50	706 161
	237 37	422 99	710 354
	282 227	425 159	713 203
	283 208	427 5	722 354
	285 129	428 134	723 354
	300 146	432 255	731 354
	301 124	433 226	732 354
	303 143	435 201	781 72
	311 233		

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
119 mss. des Croisiers de Liège.	7 35	128 106	321 220
	20 102	141 2	325 263
	21 102	143 263	328 261
	27 221	145 73	329 258
	35 148	146 155	332 76
	36 75	148 247	333 100
	37 216	151 157	335 258
	40 355	155 106	340 185
	41 332	156 210	348 101
	43 217	157 210	366 229
	46 330	162 339	367 263
	47 204	168 328	376 263
	62 151	171 219	377 263
	65 149	189 229	379 263
	66 247	198 {	380 263
	78 113		387 220
	80 128	200 263	388 199
	83 340	201 115	389 191
	84 155	202 107	390 191
	93 139	207 76	392 112
	100 157	215 115	393 220
	101 229	222 343	412 87
	103 247	235 112	413 96
	107 345	239 1	414 198
	111 115	281 200	416 344
	112 117	284 191	421 1
	114 132	286 130	423 211
	115 38	287 273	426 88
	118 48	291 243	429 229
	121 151	298 144	431 344
	128 207	299 195	434 209
	134 {	302 145	437 34
		304 206	441 358
		306 263	442 34

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
Mss. des Croisières de Liège.	443 247	707 85	729 242
	444 247	720 243	760 242
	471 86	721 239	761 178
	498 246	724 242	762 178
	665 202	726 304	864 242
	672 244	727 304	888 153
	674 263	727 239	
9 mss. de l'Abbaye d'Everbode.	5 363	178 314	279 392
	16 55	181 137	280 253
	159 392	213 413	51
			513 { 52 53
165 mss. de l'Abbaye de Saint-Trond.	1 { 224	75 230	137 138
	225	77 45	139 43
	9 267	81 257	142 333
	11 141	82 42	144 45
	13 322	85 306	147 230
	18 79	86 36	149 260
	19 11	87 26	150 306
	22 260	89 13	152 79
	23 316	90 230	153 293
	28 49	92 36	164 333
	29 285	96 62	182 342
	31 285	102 230	183 292
	32 296	104 45	184 293
	33 17	106 260	186 256
	55 293	119 317	195 16
	57 54	123 230	199 437
	59 36	124 45	203 281
	60 45	126 260	206 326
	63 140	127 260	209 262
	68 230	129 45	210 { 57
	70 140	131 335	58
	72 36	133 230	212 41

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
Mss. de l'Abbaye de Saint-Trond.	218 41	270 313	401 248
	219 278	271 308	402 39
	221 278	272 302	403 305
	224 257	273 288	424 278
	225 278	274 311	447 295
	227 260	275 326	448 283
	228 278	276 366	450 150
	231 36	277 278	451 24
	233 260	278 54	473 285
	238 256	307 14	500 15
	240 278	308 223	502 323
	241 260	322 15	505 79
	242 260	331 284	641 74
	244 36	334 230	643 325
	245 36	336 290	645 541
	246 278	337 486	655 74
	247 78	343 54	656 63
	248 278	345 285	657 365
	249 41	346 298	658 362
	250 12	355 54	663 325
	253 12	358 315	664 325
	255 326	364 83	666 45
	256 54	365 56	668 160
	257 54	378 259	671 325
	258 54	381 294	682 368
	260 30	382 309	685 278
	261 303	383 307	705 348
	263 78	384 32	709 54
	264 28	385 15	711 230
	265 19	395 300	715 { 60
	266 27	396 312	715 { 61
	267 280	397 660	725 74
	268 282	399 320	735 79
	269 31	400 321	878 324

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
4 mss. de l'Abbaye de St-Jacques.	166 370 406 566	866 162	877 162
1 Abbaye de St-Hubert.	229 18		
1 Abbaye d'Oostbrouck.	259 29		
1 Couvent des Dominicains	194 194		
1 Couvent des Mineurs.	686 105		
3 Couvent des Carmes déchaussés.	214 389	289 269	354 388
1 Couvent des Récollets.	290 268		
3 Couvent des Capucins.	342 416	360 318	362 272
2 Couvent des Chartreux.	601 563	882 562	
1 Couvent de Corssendonck.	397 660		

VENTES PUBLIQUES

1 Bartholomé.	684 967		
1 Burdo.	548 444		
2 de Crassier.	525 250	790 {464 465	
2 Collard-Trouillet.	516 965	528 964	
4 Davreux.	779 691 800 692	865 689	874 693

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
15 Delrée.	295 652 512 652 533 648 534 649 566 679	587 681 589 645 594 684 595 { 682 683 598 650	599 644 633 653 683 646 817 647 848 651
2 Dumont (André).	477 { 567 568 578 580 à 586	484 { 587 à 604 615 à 617	
1 Dondart.	758 { 981 982		
4 de Gerlache.	802 1014 806 1012	816 1013	821 1011
2 Gisbert de Germeau de Tongres.	586 353	627 393	
1 Hahn.	798 ^{bis} 1263		
2 Henrotte.	363 577	782 619	
4 de Hinnisdael.	742 673 763 664	764 672	832 667
4 Hye Schoutheer de Gand.	519 171 520 169	738 172	754 173
1 Jacobs.	642 { 441 à 443		

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
1 Janssens.	405 661		
32 de Jonghe.	521 624	736 579	792 630
	536 627	739 618	813 633
	537 626	746 621	814 634
	568 { 155	747 622	815 632
	à 389	748 623	830 640
	581 571	749 620	835 635
	600 569	750 625	836 636
	673 575	757 573	837 638
	680 576	759 642	838 637
	681 643	780 629	870 639
	712 574	791 631	883 641
2 Kinable.	601 563	882 562	
75 Lavalleye.	488 560	571 528	
	506 533	572 527	608 { 520
	536 627	573 526	à 523
	537 626	575 514	609 520
	538 545	576 515	610 519
	539 546	577 516	611 518
	540 547	578 517	612 513
	541 548	581 571	613 512
	542 549	582 559	614 511
	543 550	583 534	615 { 505
	544 551	585 561	à 510
	545 552	590 489	616 504
	552 525	591 488	617 { 502
	554 544	602 558	503
	555 537	603 557	618 { 499
	564 531	604 556	à 501
	569 530	606 554	619 { 497
	570 529	607 524	498

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
Lavalleye.	620 496	783 541	824 { 1015 à 1035
	621 { 492 à 495	784 538	843 1060
	622 491	786 542	863 553
	623 490	794 543	869 536
	638 372	797 990	809 540
	673 575	809 540	810 440
	736 579	819 1003	880 { 1072 à 1081
	744 998	820 1042	881 1001
	773 539	823 { 1015 à 1035	886 1057
	780 629		
4 Meermann.	492 168		
3 Polain.	532 657	808 656	876 655
	795 { 658 659	875 654	
3 de Reneese.	745 690	785 675	798 676
9 Martial.	1167	1162	1164
	1165	1169	1163
	1166	1168	1158
4 Ville de Bruxelles.	518 978		
46 Lazarus.	1245 à 1260		
4 Ville de Maestricht.	714 980		
4 Kaibel.	1263		
4 Hahn.	1263		
5 Burdo.	1152 à 1156		

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
1 Gomzée.	1268		
1 Villenfagne.	689 458		
3 Bormans.	1158	1159	1160
3 Dewaide.	1265 à 1267		
1 Dewalque.	1097		
13 De Méan.	1099 à 1111		

DONATEURS

1 L. Baudrihay.	845 564		
1 Béthune.	887 1041		
1 Bibliophiles liégeois.	639 1004		
37 Courtois.	486 730	487 { 694 à 729	
28 M ^{lle} E. -J. de Donceel.	297 457	560 463	678 458
	330 171	561 470	679 573
	407 472	562 461	699 474
	455 486	563 481	708 466
	496 477	592 460	733 462
	503 476		
	507 480	624 { 478 479	826 { 1058 1059
	546 482	625 469	829 565
	547 482	626 { 467 468	834 475
	553 459		1171 {
	558 487	640 485	à 1177 1173 {

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
9 M ^{lle} Dumont.	885 { 1061 à 1069		
1 Destinez.	1170		
12 Fabry.	825 { 1046 à 1056	827 1045	
1 Ista, archiviste.	10 431		
2 Henkart.	826 { 1058 à 1059	828 { 1037 à 1039	
1 Lefort.	768 183		
1 Lepaige.	1262 749 ^{bis}		
1 Machiels.	1264		
1 Nihon.	398 680		
1 Sacré (d'Odeur).	4 430		
1 de Thenx.	594 684		
3 Le D ^r Védérine.	825 { 1046 à 1056	827 1045	828 { 1037 à 1039
14 La ville de Liège.	523	854 800	859 { 786 à 787
	529 773	855 799	860 { 774 à 785
	847 { 801 à 904	856 { 793 à 798	861 { 769 à 772
	852 { 905 à 961	857 792	862 { 731 à 768
	853 962	858 { 788 à 791	

PROVENANCES	N. A.	N. A.	N. A.
3 Wagemann.	717 647	718 65	719 68
21 Thys.	1180 à 1240		

CHRONOLOGIE DES MANUSCRITS

1 du IX^e siècle ; 4 du X^e ; 3 du XI^e ; 23 du XII^e ; 17 du XIII^e ;
42 du XIV^e ; 131 du XV^e.

IX ^e siècle.	306		
X ^e siècle.	280 317	345	430
XI ^e siècle.	230	257	345
XII ^e siècle.	12 16 26 36 42 45 62 77	79 162 224 225 230 231 256 260	267 285 293 333 335 363 369
XIII ^e siècle.	36 45 55 132 140 160	168 207 256 260 282 289	333 362 365 431 437
XIV ^e siècle.	9 14 15 27 35	43 57 58 60 61	73 88 89 94 99

	102	161	307
	106	165	320
	108	167	326
	127	199	328
	137	223	347
	138	229	356
	141	236	370
	149	240	566
	150	263	577
XV ^e siècle.	1	96	143
	2	98	145
	3	100	146
	4	101	147
	5	102	148
	8	107	151
	11	111	152
	20	112	154
	24	113	155
	33	115	156
	34	119	157
	38	121	158
	44	122	159
	48	123	161
	50	124	185
	51	125	189
	52	128	190
	53	129	192
	54	130	193
	56	131	195
	75	133	196
	76	134	197
	84	135	198
	86	136	199
	87	139	200
	95	142	204

208	249	334
209	252	336
210	255	338
211	258	339
214	259	340
215	261	343
216	262	344
218	263	349
219	294	354
220	295	355
222	300	358
226	314	359
227	315	360
229	319	361
235	321	386
239	327	392
243	331	1041
247	332	



SUPPLÉMENT AU CATALOGUE
DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

PUBLIÉ EN 1875

A. THÉOLOGIE.

**Écriture sainte. — Saints Pères. — Histoire ecclésiastique. —
Théologie dogmatique, morale, ascétique.**

ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE DE VISÉ. — SAINTS PÈRES.

1130. Liber anniversariorum et Commemorationum quae celebrantur in Ecclesia Visetensi. Manuscrit sur parchemin de quatre-vingt-deux feuillets.

IN EODEM :

Feuillet 83. *Isidori* liber officiorum.

Feuillet 96 v°. Excerptum ex epistola beati *Jheronimi* ad Titum.

Feuillet 99 v°. Excerptum ex epistola *Jheronimi* ad oceanum.

Feuillet 101 v°. Excerptum ex libro *Augustini* de pastoribus.

Feuillet 110. *Isidorus* de indignis praepositis.

Feuillet 120 v°. *Gregorius* de humilitate praepositorum.

Feuillet 121 v°. *Isidorus* de humilitate praepositorum et de doctrine discretione.

Feuillet 123. *Gregorius* qualiter praelati subjectos doceant ac semetipsos discreta circumspectione praevideant.

Feuillet 125 v°. *Isidorus* de doctoribus silentio et non subditos non verberibus sed verbis corrigant.

Feuillet 129. De pastoribus non recte gradientibus.

Feuillet 131 v°. De hiis qui bene docent et malè vivunt.

Feuillet 132. De exemplis pravorum doctorum.

Feuillet 132 v°. De praepositis carnalibus.

Feuillet 133. Prosperi luctuosa descriptio.

Feuillet 135. De doctoribus iracundiis.

Feuillet 135 v°. *Gregorius* de Zelo pastoralis officii.

Feuillet 138. Prosperi quod sacerdotes nichil habeant proprium, et tanquam communes habeant.

Feuillet 139. De disciplina sacerdotum in hiis q̄ delinquant.

Feuillet 141. *Gregorius* de collata episcopis potestate ligandi atque solvendi.

Feuillet 141 v°. *Gregorius* de episcopis qui pro ordinatione sacerdotum accipiunt munera.

Feuillet 143 v°. Canones ex niceno, antioceno, laudiacen. Sardocen, Carthag. sardic. affricar Carthan. aquiriani, neocesaren. Conciliis.

Feuillet 152 v°. *Gelasii* decretal.

Feuillets 157 inclus 171. Martyrologium mensium januarii usque ad mensem octobris.

Manuscrit sur parchemin de cent septante-un feuillets.

LES BÉNÉDICTINES A LIÈGE.

1168. Recueils dittes annalles appartenantes aux religieuses anonciante celeste de Tongre, refugiee et établies au

fauxbourg d'Avroy lez Liege c'est dez l'an 1626 jusqu'a l'an 1737, avec annexe. Manuscrit, in-quarto de trois cent vingt-sept pages.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

ÉVÊQUES DE METZ, TOUL ET VERDUN.

1104. Catalogus brevis rerum gestarum episcoporum Metensium, Tullensium et Virdunensium ex tomis Francisci Rosieres archidiaconi Tullensis et aliorum historiis decerp-tus, avec des notes de Vandenberg et des armoiries. Manuscrit, in-folio sur papier de soixante-un feuillets. In fine : Distica satyrica in pacem Monasterii.

Ce manuscrit est incomplet : il devait contenir les évêques de Tongres et de Liège comme on le voit par la table dressée par Vandenberg.

Acheté à la vente de Méan.

ABBÉS DE STAVELOT.

1183. Histoire chronologique des princes-abbés de Stavelot et de Malmedy, rédigée par Augustin-François Villers de Malmedy. Manuscrit, n° 996 de la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Extraits par M. l'abbé E. Thys. Manuscrit, grand in-folio sur papier de cent quatre-vingts feuillets.

Ce manuscrit contient en outre des renseignements sur les églises, abbayes, couvents et séminaire du diocèse de Liège.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — FABRIQUES D'ÉGLISE.

1201-1204. Histoire ecclésiastique. — Restrictions au droit du journalisme. — Administration des fabriques d'église. — Libertés constitutionnelles (1850). Manuscrit sur papier, quatre volumes in-octavo, de deux cent sept, deux

cent soixante-quatre, cent trente-neuf et nonante-quatre feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

DES SACREMENTS.

1172. Pars secunda de Sacramentis dictata a doctissimo Dno Romsay professore publico in Seminario Leodiensi anno 1762 atque a me Guilielmo Alexandro Paquo Leodio tunc scripta. 18 julii 1763. Manuscrit sur papier du XVIII^e siècle in-quarto de sept cent quatre-vingt-deux pages.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de Donceel.

THÉOLOGIE.

1232. Avertissement catholique aux nouveaux chrétiens Girodistes sur les erreurs de leur soi-disant Pasteur, M. Ferdinand Girod, ministre de l'église chrétienne à Liège, touchant la Sainte Eucharistie, par l'abbé Louis-Joseph Caris, prêtre catholique du diocèse de Liège. Liège, 1848. Manuscrit, in-quarto sur papier de quatre cent quarante-cinq pages.

A la fin de ce manuscrit se trouve le volume intitulé : Égarement de l'église romaine au sujet de la Sainte Eucharistie, par F.-D. Girod, deuxième édition, avec réfutation de la brochure intitulée : Réfutation du pamphlet Girod, par un anonyme. Liège, I. Desoer, 1848, un volume in-octavo de septante-huit pages.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

1234. Ludovici Josephi Caris deservitoris ecclesiae Villarum Sancti Simeonis Considerationes de aeternitate. Manuscrit, in-quarto sur papier de cinq cent trente pages, 1839.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

GRAVURES. — PASSION DU CHRIST.

1096. Images aliquot insignes de passione Dni Jhesu Christi, quibus asscriptae diversae piae orationes magis poterunt mentem christianam ad devotionem excitare exteriore nimirum oculo etiam contemplante sui Salvatoris acerbissimos cruciatus. F. Libertus monasterii Sancti Trudonis īmeritus Prior scripsit anno 1578. Manuscrit, in-quarto de quatre-vingt-deux feuillets sur papier, contenant cinquante gravures, des lettres ornées et des miniatures.

MINIATURES. — LETTRES ORNÉES. — PRIÈRES.

1097. Hore breves psalmi penitenciales, litaniae, orationes Sancti Augustini, hore de plac̄tu ī dolore Marie m̄ris d̄ni j̄hu ch̄i q̄s cōposuit Dn̄s Joh̄s p̄pa XXII, etc. Manuscrit sur velin du xiv^e siècle de cent soixante-un feuillets in-douze avec miniatures et lettres ornées.

Acheté à M. Dewalque.

B. SCIENCES.

Mathématiques, physiques, naturelles, industrielles, médicales.

MATHÉMATIQUES.

1131. Poligonometria analitica di G. B. Magistrini pubblico professore del matematica sublime nella pontificia universita di Bologna, etc. Manuscrit, in-quarto de nonante pages.

Voyez du même auteur l'ouvrage imprimé à Milan en 1842-1843, deux volumes in-octavo, intitulé : Lezioni elementari di architettura civile (XIX. 35. 84), du Catalogue de l'Université de Liège.

PERSPECTIVE.

1170. Voyez n° 885 (1061-69) Stéréographie ou cours complet de perspective, par Dieudonné-Joseph Dumont. Un

volume in-quarto de cent trente-deux feuillets, introduction, section de la vision, etc.

Donné par M. Destinez, préparateur de géologie à l'Université de Liège.

OUVRAGES DE HOUILLERIE.

1118. Description des ouvrages de houillerie avec une explication des termes de l'art qu'il est bon de scavoir pour rendre plus aisée la décision des proces qui se presentent en cette matière au tribunal de Messieurs les Eschevins de la souveraine justice de la cité et pays de Liège. Manuscrit, in-folio de cent et une pages (xviii^e siècle).

EXPLOITATION DE LA HOUILLE AU PAYS DE LIÈGE.

1117. Traité concernant les mines de charbon ou houille du pays de Liège et de la methode de les exploitez. Ex libris et collectaneis G.-F. Le Soinne, avocat, anno MDCCXCIV. Manuscrit, in-quarto sur papier de septante-six pages.

Acquis à la vente de M. l'avocat Kaibel.

FABRICATION DE LA BIÈRE.

1114. Maniere om geel Bier brouwen. Manuscrit, in-folio sur papier de cent trente-cinq pages.

VERNIS, FAYENCE.

1200. Recettes contre les maladies, sur les vernis, les bois, le marbre, les procédés photographiques, les émaux, les fayences, etc. Manuscrit, in-quarto sur papier de onze feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

MÉDECINE.

1266 (491^{bis}). Procès-verbaux de visites de médecin faites

par ordre de la ville de Rotterdam, depuis 1710 jusqu'à 1765.
Manuscrit, in-folio sur papier de cent deux feuillets.

C. JURISPRUDENCE.

**Droit romain. — Droit ecclésiastique. — Droit public. —
Droit coutumier. — Economie politique. — Hospices.**

INSTITUTES DE JUSTINIEN.

1174. Dictata ad Institutiones justinianeas. Excellentissimi et doctissimi Dni Christiani Thomasii Icti Regis Porusiae consiliarii et professoris Juris ordinarii in Regia Academia halensi, praeceptoris mei valdè honorandi a me Gerh. henr. Bruckhuisen, quousque dictavit conscripta halae hermundurorum, et 10 die 8^{bris} 1704 incepta. Manuscrit sur papier du XVIII^e siècle in-quarto de cent nonante-trois feuillets.

INSTITUTES DE JUSTINIEN. — SOMME DE SAINT-THOMAS.

1173. Ad Institutiones D. Justiniani sive Collegium institutionum per quaestiones nitide elaboratum. Manuscripta et annotata Alexandri de Sande Santensis 1683. Manuscrit sur papier du XVII^e siècle, in-quarto de quatre cent soixante-trois pages.

IN EODEM VOLUMINE :

Ad Sanctum Thomam in secundam secundae quaestiones 57 et sequentibus. Tractatus de jure. Manuscrit de quarante-quatre feuillets.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de Donceel.

DROIT CANONIQUE.

1171. Collegium sive commentarius juris canonici absolutissimus juxta ordinem titulorum decretalium formatus.

De diversis materiis quae expediuntur in romana curia.

Casus conscientiae aliqui brevissime elucidati et enucleati.
Consilia et responsa quaedam juris canonici obvia.

Status causae electionis decani Xantensis sive vera facti species juncto consilio contrario cum decretis et sententia studio Alexandri de Sandt, jrc. Omnia compilata. Cod. chart. saec. XVIII, in-quarto de quatre cent quarante-neuf feuillets avec un frontispice gravé par Ouerradt.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de Donceel.

LETTRES POLITIQUES.

1123. Lettres particulières de M. X... au comte de Cobenzl et autres personnes sur les faits politiques qui se sont passés en 1751 et 1752. Manuscrit, in-folio de trois cent quatre feuillets.

QUESTIONS DE DROIT.

1110. Recueil de questions de droit. Manuscrit, in-folio sur papier de septante-trois feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

FORME DU GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS.

1116. Mémoire touchant la forme du gouvernement des Pays-Bas, et des Conseils et officiers qui en composent le ministère, dressé par le chef président Hovines en 1662 pour être envoyé au Roi avec des notes du président Wynants et l'analyse par M. le professeur A. Borgnet du Mémoire sur la constitution et l'administration des Pays-Bas, rédigé pour l'instruction de son fils par le comte de Wynants mort conseiller du Conseil suprême à Vienne en 1792. Manuscrit, in-folio du XVIII^e siècle sur papier de cent trente-six feuillets.

COUTUMES DE LOUVAIN.

1112. Coustumes de la ville de Louvain et de son ressort

translatées de la langue thioise en français. Manuscrit, in-quarto sur papier de cent quatre-vingt-sept pages.

COUR DU FIEF DE TROISFONTAINES.

1121 et 1122. Reportation et Œuvres faictes devant la Court du fief de Troisfontaines en 1611 à 1680. Tome I^{er} (1541-1599), manuscrit, in-folio de cent quarante-quatre feuillets.

Tome II (1611-1680), manuscrit, in-folio de nonante-six feuillets.

TRENTE-DEUX MÉTIERS DE LIÈGE.

1113. Les trente-deux bons métiers de la cité de Liège. Manuscrit du XVIII^e siècle, avec armoiries non coloriées. Cod. Chart. saec. XVIII, in-folio de septante-huit pages.

Ce manuscrit a appartenu à André Delpair, des bons métiers des flockeniers et chandelon, 1749-1759.

1157. Les trente-deux bons métiers de la noble Cité fran-chise et Banlieux de Liège, acquis à noble enfant M. Jean-Louis de Grady, né pendant l'administration de noble et gé-néreux seigneur de Grady, Bourguemaitre Régent de la dite Cité et trésorier général des Etats du pays de Liège et comté de Looz (*Colin scripsit et delineavit*). Un volume in-folio, manuscrit sur velin de septante-huit feuilles, relié en maroquin rouge doré sur tranche, avec fermoirs en argent et une plaque en argent sur le plat aux armoiries de la ville de Liège.

CHARTES DE LA CHASTELÉNIE DE COUVIN.

1116. Copie des chartes franchises et privilèges de la bonne ville et chastelenie de Couvin, renouvelée confirmées et ratifiées par Son Alteze illustrissime et reverendissime de

Liège. Manuscrit, in-folio de trente pages, de la fin du xvr^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

MANIÈRE DE PROCÉDER DE LA VOUERIE DE FLÉRON.

1162. Stil et maniere de proceder devant la justice souveraine de la vouerie de Fléron avec des records d'icelle. Manuscrit, in-quarto de cent trente-neuf pages.

(Copie d'après deux manuscrits de la Bibliothèque des frères Henaux).

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

JURIDICTION DE LIÈGE ET DE LOOZ.

1163. Patentes ratione Leodiensis et Lossensis jurisdictionis civilis ac revisionis modi in causis non appellabilibus. Manuscrit, in-quarto de soixante-six pages, du commencement du xviii^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

DROICTURES DU BANC DE SERAING.

1164. Records des droictures et aysemences du banc de Seraing sur Meuze. Manuscrit, in-folio de nonante-deux pages, du xvii^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

MANIÈRE DE PROCÉDER.

1177. Manier van procedeeren. Manuscrit sur papier, un volume in-douze de cinq cent nonante-trois pages, incomplet (les trente-deux premières pages et la fin manquent), xvii^e siècle.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de Donceel.

REGISTRE AUX RENTES DE HUSTIN.

1169. Registre des cens et rentes appartenantes à Jehenne

Hustin begline de S. Christophe. Manuscrit autographe de son frère Sébastien Hustin. Manuscrit, in-quarto de cent soixante-sept pages, XVII^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

RECETTE COMMUNALE.

1239 et 1240. (Voyez n^{os} 774-785). République française. Département de l'Ourte, Mairie de Liège.

Registre des recettes et dépenses par le citoyen Niquet, préposé aux recettes communales, commencé le 26 floréal an VIII et finissant en 1806. Id. Brouillon des ans XII et XIII de la République. Manuscrit, deux volumes in-folio.

RECETTE DES SEIZE CHAMBRES.

1241. (Voyez n^{os} 861-904). Journal des Recettes et Dépenses provenant de place des ci-devant seize Chambres de la ville de Liège appartenant à la dite ville par décision du Conseil de préfecture en date du 16 novembre 1809 et par arrêté du préfet du 20 suivant. Ce registre renferme les années 1810 inclus 1818. Manuscrit, in-folio.

FINANCES. — CHARGES PUBLIQUES.

1262 (749^{bis}). Traité des tailles vingtièmes et d'autres charges publiques réelles, personnelles et mixtes, tiré sur le manuscrit originel et composé par le seigneur Goswin, vicomte de Wynants, ci-devant conseiller au Conseil de Brabant et depuis conseiller au Conseil Suprême près la personne de Sa Majesté Impériale et Catholique pour les Pays-Bas à Vienne, etc. Manuscrit, in-folio sur papier de deux cent treize pages, XVIII^e siècle.

VILLE DE LIÈGE. — RECETTE DU BUREAU DE BIENFAISANCE
DE LIÈGE.

1242 et 1243. Recette générale du bureau central de

bienfaisance an XII et XIII de la République. Manuscrit, deux volumes, in-folio.

COMPTES DE LIÈGE EN 1815.

1244. Comptes originaux des diverses prestations militaires pendant l'occupation de Liège par les alliés en 1815. Une farde in-folio.

HÔPITAL DES INCURABLES. — FILLES HOSPITALIÈRES.

1167. Remarques ou explication des règles données aux filles hospitalières de l'hospital des incurables, pour leur en rendre la pratique plus claire et plus facile. Manuscrit, in-quarto de soixante-deux pages, XVIII^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

D. BELLES-LETTRES & BEAUX-ARTS.

Histoire littéraire. — Littérature ancienne et moderne. — Philosophie. — Musique. — Peinture.

POÉSIES LATINES. — ÉVÊQUES DE LIÈGE.

1233. *Miscellanea Carisii sacerdotis Carmina.*

Ecloga I. Series Pontificum veteris foederis.

II. *De vestitu et ornatu Pontificum veteris foederis.*

III. *De sacrificiis mosaicis.*

IV. *De sacrificio Missae.*

V. *Speculum apostolicum.*

I. *Series episcoporum Leodiensium. Ecloga.*

II. *De instantibus calamitatibus hujus sæculi in Genesim — in Matthaeum.*

Manuscrit, in-quarto sur papier de vingt-trois feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

POÉSIE LATINE.

1235. Carmina Ludovici Josephi Caris, 1851. Manuscrit, in-quarto sur papier de quatre cent septante-deux pages.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

1179. Correcta dictata a Magistro Pentenscripsit Augurne Rheu stabulensis aquisgrani anno Dni 1606. Recueil de poésies latines, de philosophie et de discours latins. Manuscrit, in-quarto de cent cinquante-six feuillets sur papier.

LES OFFICES DE CICÉRON AVEC COMMENTAIRE.

1158. Animadversiones in opus Ciceronis de officiis dictatae a Cl. Wytttenbachio, 1807-1808. Manuscrit, in-quarto de cent huit feuillets.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de M. Bormans, professeur à l'Université de Liège.

PHILOSOPHIE.

1264 (687^{bis}). Philosophia in honorem Beati Antonii et Beatae Annae sub Doctissimo Domino de Neue sacrae theol. baccalaureo necnon philosophiae professori primario. Lovanii, 1675. Manuscrit, in-quarto sur papier, avec gravures collées dans le texte.

Don de M. Machiels, docteur en philosophie et sous-bibliothécaire à l'Université de Liège.

POÉSIES ET HISTOIRE DE LIÈGE.

1175 et 1176. Anecdotes liégeoises, poésies, récits historiques. Les aiws di Tonck. — Le jeune sire Ameil de Lexhy, sire de Hemricourt. — Conjuraton contre la ville de Liège ou relation du meurtre du Bourg-mestre Laruelle. Chiroux et Grignoux. — Le Charlatan. Pasquinade liégeoise. — Accident à la houillère Beaujonc près de Liège. — Copie de la relation

faite au sujet des violences comises par les françois en la ville de Tongres sur la fin du mois de novembre 1673. — Extrait des sentimens d'un franc et véritable liégeois, touchant la neutralité 1674, avec suite. — Histoire du prince de Chimay, son emprisonnement dans le cachot du château de Couvin. — Anecdote sur la famille de Calwaert. Manuscrit du XIX^e siècle en deux volumes in-octavo de cent vingt-huit et de trente-six pages.

BIOGRAPHIE DES PEINTRES.

1245-1258. Dictionnaire biographique ou histoire abrégée et impartiale de trois mille huit cents peintres célèbres et illustres, Grecs, Italiens, Français, Allemands, Espagnols, Hollandais, Flamands, Anglais, Russes, Suédois; avec indication de trente mille environ de leurs productions exposées dans les églises, monumens publics, cabinets, palais et les principales Galeries de l'Europe. Par J.-F.-J.-L. (Lazarus, avocat). Manuscrit, in-folio sur papier, quatorze volumes in-folio, y compris une table chronologique.

Acheté par la ville en 1883 à M. Lazarus, domicilié à Spa.

MUSÉES DE PEINTURE.

1259. Recueil des travaux des peintres modernes, conservés au Musée royal à Versailles, ainsi que dans la galerie impériale à Vienne, en Autriche, dont les biographies restent à rechercher, pour les arrêter et les fixer..... Les chiffres placés à la gauche sont ceux du catalogue du Musée de Versailles. Ceux placés sur la droite rappellent le chiffre de la page du grand catalogue raisonné du même Musée de Versailles.

Le recueil des travaux des peintres modernes conservés dans la galerie impériale à Vienne, se trouve à la fin du catalogue de cette galerie.

Terminé le 12 février 1848 par J.-F.-J. Lazarus, avocat ; à la fin on trouve : Tableau chronologique des fastes de la France (années 420-1844). Manuscrit, in-folio sur papier.

Acheté par la ville en 1883, à M. Lazarus.

ARTISTES LIÉGEOIS.

1180. Dictionnaire historique des artistes liégeois anciens et modernes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, orfèvres, ciseleurs, etc., où l'on mentionne les œuvres des artistes liégeois et étrangers laissées à Liège, dans les églises, musées publiques (*sic*) et particuliers, avec un supplément renfermant les tableaux, etc., les plus remarquables des amateurs liégeois et objets d'arts industriels, etc., fondateurs d'églises, Mécènes ou protecteurs des beaux-arts, par l'abbé E. Thys. Manuscrit, in-folio sur papier de nonante-quatre feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège, en 1882.

PEINTRES DE L'ÉCOLE FLAMANDE.

1181. Dictionnaire historique des peintres de l'école flamande depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Lettres A. B.

Ce volume se compose de notices imprimées de catalogues de ventes avec quelques notes manuscrites, par l'abbé E. Thys, in-quarto de deux cent cinquante-cinq feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

ARTISTES LIÉGEOIS.

1185. Notices sur les artistes liégeois. École liégeoise. Peintures et gravures dont les auteurs sont inconnus. Liste d'objets fabriqués dans le pays de Liège. Liste des tableaux que Defrance fit expédier à Paris en 1794 et 1795. Manuscrit, in-folio sur papier de nonante-deux feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

1188. Notices sur les artistes liégeois. Tableaux conservés dans les églises et les couvents. — Page 135. Bienfaisance publique, hospices civils de Liège. Manuscrit, in-quarto sur papier de quatre cent trente-deux pages.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

PEINTURE ET ABBÉS DE STAVELLOT.

1199. 1^o Livres de M. Thys, Guides et Catalogues, livres sur la peinture, etc.

2^o Extraits de l'histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, rédigée par Augustin-François Villers de Malmedy. Manuscrit de l'Université de Liège, n^o 996, par M. l'abbé E. Thys.

3^o Termes d'architecture et d'archéologie sacrée. Manuscrit, in-quarto sur papier.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

ARTISTES LIÉGEOIS. — MONUMENTS.

1206-1224. Notes manuscrites sur les artistes liégeois, les monuments civils et religieux du pays de Liège en dix-neuf fardes in-quarto.

Recueillies par M. l'abbé E. Thys, et léguées par lui à la ville de Liège.

BEAUX-ARTS A LIÈGE.

1225-1231. Sept calepins de notes manuscrites concernant les beaux-arts au pays de Liège, format in-douze et in-octavo.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

MUSÉE DU ROI DE PRUSSE.

1260. Description de tout l'intérieur du nouveau et de l'ancien palais de S. M. le roi de Prusse à Sans-Souci, de

ceux de Potsdam et de Charlottenbourg, contenant l'explication des tableaux des antiquités et autres choses remarquables par Mathieu Osterreich, inspecteur de la Galerie royale des tableaux à Sans-Souci, librement traduit de l'allemand, d'après le catalogue imprimé en 1773, chez Sommer, imprimeur de la Cour à Potsdam, par J.-F.-J. Lazarus, avocat, 1812. Manuscrit, in-quarto sur papier de cent quatre-vingt-sept pages.

Acheté par la ville en 1883, à M. Lazarus.

ARCHITECTURE.

1205. Idées sur l'architecture, par l'abbé E. Thys. Manuscrit, in-quarto sur papier, vingt-deux feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

GRAVURES, PORTRAITS. — DIALECTIQUE.

1098. *Dialectica universa dictata à R. P. Ludovico Ferro Duaci scripta vero ab Alexandro Petermans, Antverpiensi*, 1724. Manuscrit, in-quarto du XVIII^e siècle de trois cent septante-six pages, avec trente-huit gravures et portraits de philosophes, chez L. Bonnart, au Coq.

ÉCRITURE.

1268 (1855-1885). En Cour d'assises. Des expertises en matière d'écriture, par Corneil Gomzé, appelé par la défense au procès des frères Peltzer. Original manuscrit, in-folio de soixante pages de texte au recto. Comme annexes : douze grandes feuilles d'autographes pour lettres, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k et l. Liège, octobre 1885.

Acheté à M. C. Gomzé.

PRINCIPES DU CHANT GRÉGORIEN.

1119. *Fundamenta Cantus Gregoriani ejusdemque com-*

pendiosa instructio. Manuscrit, in-octavo de deux cents pages, XVIII^e siècle.

Généalogies. — Armoiries.

GÉNÉALOGIES, NOMS ET ARMOIRIES COLORIÉES DE LA VILLE DE GORINGHEM, ETC.

1265 (742^{bis}). Naamen en Wapenen van de Edele Heeren Drossaarden der Stad Goringhem en den lande van Arkel mitsgaders van de Heeren Raaden en Scheepenen der gemelde stad. Alles tot deese tijden vervolgd. Manuscrit, in-folio sur papier de deux cent-trois feuillets du XVIII^e siècle (il y a cent quarante-six feuillets contenant des blasons coloriés avec table à la fin du volume).

ARMOIRIES.

1267. Namen van de Heeren Vroedschappen der stad Rotterdam zoo als hun Ed^e groot Acht^b in de volgende jaren zijn geëligeert. Begint 30 october 1618 eindigd 1744. Manuscrit, in-folio sur papier, de quinze feuillets.

LES SEIZE QUARTIERS EN FRANCE, FLANDRE ET PAYS-BAS.

1102. La forme et manière de attester les seize quartiers usitée tant en France que Flandre et autres provinces des Pays-Bas. Noms des parties de divers blasons. Manuscrit, in-folio sur papier, de cinquante-huit feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

BLASONS. — FAMILLES LIÉGEOISES.

1103. Folio 1. Devises sur les métaux et couleurs.

Folio 2. Recuille en façon de blasons d'armes pour cognoistre apprendre a blasonner armes, recueillie par le Sr de Boncourt d'Hollande, de Mammes et de Moulle Capitaine d'Auxi avec aulcunes questions d'armes.

Folio 20. A° Dni 1630. H. V. d. B. (Van den Berch).

Folio 21. Discours sur l'antiquité des armoiries et progres d'icelles, suivi de deux autres traictez, concernans l'un l'origine des heaulmes et ornemens dépendans d'iceux, et l'autre l'invention des couronnes tant anciennes que modernes et comment par laps de temps elles ont changé, tant de matiere que formes. Recuilli et traduit en partie de l'italien en nostre vulgaire, par H. V. d. B. (Van den Berch). Gueldr. liégeois, anno 1630.

Folio 107 v°. Anciennes familles du pays de Liège.

Folio 137 v°. Anciennes familles du pays de Liège.

Manuscrit sur papier, in-folio de cent quarante feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

GÉNÉALOGIES.

1105. Folio 1. Généalogies des rois, princes, chevaliers.

Folio 153. Extrait généalogique d'un manuscrit de Gand, de 1567.

Folio 174. Noblesse du Brabant.

Folio 180. Noblesse du Hainaut.

Folio 194. Extrait généalogique d'un manuscrit d'Utrecht.

Folio 203. Noblesse Liégeoise.

Folio 213. Noblesse de Namur.

Folio 215. Noblesse du Brabant.

Folio 229. Noblesse de la Flandre et de l'Artois.

Folio 235. Noblesse du Hainaut.

Folio 240. Noblesse de Gueldre.

Folio 242. Noblesse de Hollande.

Folio 247. Noblesse de Zeeland.

Folio 248. Noblesse d'Utrecht.

Folio 250. Noblesse d'Overysse.

Folio 251. Noblesse de Frise, de Juliers.

Folio 254. Noblesse des différentes provinces de la France.

Folio 282. Noblesse d'Angleterre.

Folio 286. Noblesse d'Écosse.

Manuscrit, in-folio sur papier de deux cent quatre-vingt-huit feuillets par Van den Berch.

Acheté à la vente de Méan.

ARMOIRIES.

1106. Armoiries coloriées de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, etc. Manuscrit, in-folio de cinquante-deux feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

CHEVALERIE.

1107. Table des deux tomes du théâtre de chevalerie et de noblesse de H. Van den Berch, dix-huit feuillets in-folio.

Dans le même volume :

1° Recherches de diverses histoires mémorables tant anciennes que modernes tirées de divers auteurs, dix feuillets in-folio.

2° Declaratio, conclusio sive responsio Cleri secundarii Leodiē ad prenarrata p̄ibus societatis Jesu Leodiē.

3° Copia l̄rarum Nuntii ap̄lici ad clerū Leodiē.

4° Extrait hors du registre des contributions ecclésiastiques de la cité et pays de Liège avec la liste des villes et villages où l'on envoie les billets. Six feuillets.

5° Extrait des chroniques de France. Fauses opinions des hérétiques Albigeois de leur origine et guerres cruels contre eux demenees. Deux feuillets.

Manuscrit, in-folio sur papier, de quarante-un feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

GÉNÉALOGIES ET ARMOIRIES DES ARCHEVÊQUES DE CAMBRAI
ET DU HAINAUT.

1108. Généalogies et armoiries coloriées de plusieurs archevêques de Cambrai et du Hainaut. Manuscrit, in-folio sur papier, de soixante-un feuillets.

Acheté à la vente de Méan.

ARMORIAL DE LA NOBLESSE DE L'ALLEMAGNE ET D'ANGLETERRE.

1109. Armorial de la noblesse de l'Allemagne et de l'Angleterre, avec blasons coloriés. Manuscrit, in-folio sur papier de cent septante-deux pages (il manque les pages 15 inclus 24).

Acheté à la vente de Méan.

QUARTIERS DE NOBLESSE.

1111. Recueil des huit, seize, trente-deux quartiers de diverses maisons et alliances d'empereurs, roys, princes, ducs, langraves, marquis, comtes, vicomtes, bannerets, barons, gentilshommes, chevaliers, hommes d'armes et nobles escuyers dressé à grands frais et labeurs indicibles par Henri Van den Berch etc, ens années 1650-53. Manuscrit, in-folio sur papier, de quatre cent quarante-huit pages avec blasons coloriés.

Acheté à la vente de Méan.

BLASONS, ÉPITAPHES DE FAMILLES LIÉGEOISES, LIMBOURGEOISES
ET AUTRES.

NOMS DES CHANOINES DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE LIÈGE.

1124 et 1125. Recueil de blasons et d'épithaphes de diverses familles liégeoises, limbourgeoises et autres, avec une table des noms de famille. Deux volumes in-folio, manuscrits de nonante-sept feuillets.

Le deuxième volume contient :

Nomina, cognomina et insignia Rever. admodum, perilustrii et generosorum DD. Canonicorum cathedralis ecclesiae leodiensis 1686.

BLASONS ET GÉNÉALOGIES.

1126. Un portefeuille contenant des blasons et les généalogies de diverses familles. Manuscrit, in-quarto.

TITRES DE NOBLESSE DE HAUZEUR.

1127. Titres de noblesse de Claude-François d'Hauzeur, 1746. Manuscrit, in-folio sur parchemin, blason colorié, six feuillets.

NOBLESSE DE LIVERLO.

1128. Titres de noblesse de Walthère de Liverlo de Liège, 9 novembre 1699. Manuscrit, in-folio de quatorze feuillets sur velin, blasons coloriés, dans une boîte en fer blanc avec sceau dans une boîte en bois.

NOBLESSE DE DRIESSENS.

1129. Titres de noblesse de Gérard-Ignace Driessens d'Opheyden. du 8 janvier 1712. Manuscrit, in-folio de huit feuillets sur velin, blason colorié, relié en velours avec sceau dans une boîte en bois.

E. HISTOIRE.

Géographie. — Voyages. — Grèce. — Rome. —
Angleterre. — France. — Allemagne.

GÉOGRAPHIE, PHILOSOPHIE, HISTOIRE PONTIFICALE.

1094. Collectarium contenant :

1° Un Traité de Géographie commençant par ces mots :
iste st tres ptes mudi. Asia, Europa et Africa, etc., de fontibus, de brutis animalibus.

2° Incipit liber qui dicitur Amicitia magistri Boncompagni. **I**ntitulés des chapitres: Allegatio corporis. Responsio anime interlocutoria rationis. Responsio anime. — Incipiunt Capitula in subsequenti opere de amicitia. Quid sit amicitia. Unde dicitur amicitia. De integrali affectu amicitie. De amico. De amico propter amicum de fideli amico, de pari amico. De dominabili amico. De subutibili amico. De reali amico. De vocali amico. De transcursibili amico. De conditionali amico. De amico imaginario. De umbratili amico. De sophistico amico. De superstitioso amico. De amico retrogrado. De amico fortune, etc., explicit: homini prestat ornatum.

3° Reges, imperatores. Catalogus omnium pontificum Rhomanorum usque ad Paulum III, 1535.

Manuscrit de dix-huit feuillets in-folio, xvi^e siècle.

VOYAGE.

1093. Le premier voyage des Indes par les François au depens del Roy Francois premier, Henry 2 et Charle 9^e à la Floride. Manuscrit, in-folio du xvi^e siècle, sur papier de soixante feuillets.

Au commencement: François premier au millieu de ses affaires at donné comission a Jeen Vezano Florentin pour descouvrir la terre nouvelle apellee novel France, p̄tément fait l'an 1524.

ANTIQUITÉS GRECQUES.

1160. Antiquitates graecae quas dictavit anno 1809 et 1810 in scholis suis D. Wytenbachius secundum Compendium L. Bosii. Manuscrit, in-quarto de deux cent quarante-sept pages.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de M. Bormans, professeur à l'Université de Liège.

SUPÉRIORITÉ DES ATHÉNIENS.

1178. Quaestio proposita.

Cur Athenienses reliquas Graeciae civitates non solum patriâ liberâ, sed etiam sub Romanorum potestate, ingenii culturâ tantoperè superarunt. — Manuscrit, in-quarto sur papier de soixante-cinq pages, XIX^e siècle.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

1159. Danielis Wyttenbachii dictata de antiquitatibus romanis secundum Compendium Cellarii anno 1807-1808. Literis mandata ab ejus discipulo D. Rijke. Descripta a discipulo meo Jos. Debruyn Trudonopolitano, anno 1829. Signé G.-J. Bekker. Manuscrit, in-quarto de cent nonante-une pages.

Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de M. Bormans, professeur à l'Université de Liège.

HISTOIRE D'ANGLETERRE. — CHEMINS, VILLES, CHATEAUX. —
GUIDE DU VOYAGEUR. — LETTRINES COLORIÉES.

1120. Manuscrit, n° 1120.

In-quarto sans nom d'auteur, ouvrage de deux cent trente-trois pages, précédé d'une dédicace (trois pages), d'une préface (trois pages), et suivi d'une table (vingt pages), non paginées. Chacune des premières pages de la dédicace, de la préface, et des trois « discours » est ornée de lettres et encadrements coloriés.

La dédicace à « Monseigneur, Monseigneur Dorville, conseiller du Roy » en son Conseil privé et premier Président » en la Chambre des comptes à Paris » est datée « le premier jour de janvier 1571. A S. Germain des Prez lez Paris. » Voici, d'après cette dédicace, quelles sont les divisions du manuscrit : « EN LA PREMIÈRE seront touchez sommairement

» les principaux faictz des Roys et grands Seigneurs d'Angleterre, et comment les divisions domestiques ont pour leur grandeur et longueur esté cause de la ruine d'eux-mesmes ou de leurs enfans et postérieurs. LA SECONDE traittera des S^{rs} prétendans la couronne apres le decès de la Royne Elisabeth. Parmy le discours jay entrelacé plusieurs raisons amenans preuve du droict de la Royne d'Escosse et de son filz par la loy politique d'Angleterre laquelle les Anglais font sonner aussi hault qu'est la loy salique. LA TROISIÈME partie monstrera la guide et l'adresse des chemins, avec la description de plusieurs villes, chasteaux, passages, rivières, abbayes, montagnes et provinces d'Angleterre. »

Le premier « discours » (pages 1 à 124), abrégé historique fort sommaire depuis le règne de Henri I^{er} jusqu'à l'avènement d'Elisabeth, s'occupe principalement des guerres de l'Angleterre avec la France, et des nombreux assassinats, exécutions et autres évènements tragiques qui forment, pour ainsi dire, le tissu de l'histoire d'Angleterre jusqu'au xvi^e siècle. La partie contemporaine (Marie, Elisabeth) n'est pas plus développée que le reste.

Le deuxième « discours » (pages 125 à 189), donne la généalogie des différents prétendants possibles à la succession d'Elisabeth et soutient les droits de Marie Stuart.

Le troisième « discours » (pages 191 à 233), est un itinéraire des routes les plus fréquentées de l'Angleterre au xvi^e siècle ; il donne les distances en milles anglais et indique les endroits où ont eu lieu de grandes batailles ou des évènements mémorables. Cette partie du manuscrit contient quelques données archéologiques d'un certain intérêt sur l'histoire de Londres et des villes de province ; l'auteur indique la date (parfois fabuleuse) de la fondation de différents édifices, et

donne quelques détails historiques. Il raconte, par exemple, à propos de Coventry la légende de Godiva (page 210). En un mot, c'est une espèce de Guide du voyageur en Angleterre, où parfois l'époque se peint par des « avis au voyageur » dans le genre de celui-ci : « Prenez garde à la plaine de Salesbury, lieu fort dangereux à cause des voleurs et brigands qui y font leur repaire quasi journallement. »

HISTOIRE DE FRANCE ET GÉNÉALOGIE.

1101. Folio 1. Parlements de France.

Folio 9. Les armoiries de France.

Folio 19. Généalogie de la troisième race des Rois de France depuis le déclin de la maison des Charliens jusques à présent continuée la ligne masculine par le règne de Rois l'espace de huit siècles commençant de l'an NRSS. DCCC. avec armoiries coloriées.

Folio 27. Poursuite des généalogies du sang royal de France, contenant toutes les races et maisons issues des puisneux enfans royaux depuis Hugues Capet jusque à nre. temps suivant l'ordre de leur origine, avec armoiries coloriées.

Manuscrit, in-folio de deux cent nonante feuillets sur papier, XVII^e siècle.

Acheté à la vente de Méan.

**HISTOIRE DE FRANCE, D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE, DES VANDALES,
DES DUCS ET PRINCES DE POMÉRANIE, ETC.**

1110. 1^o Cathalogus regum Francorum et eorumdem gesta. Folio 2 à 39.

2^o Reges Galliae ab Hugone Capeth. Folio 41 à 60.

3^o Reges Anglorum. Folio 61 à 98.

4^o Reges Scotorum. Folio 99 à 124.

5° Principes Wandalarum et Magnopolensium vulgo Meckelburg duces. Folio 125 à 183.

6° De illustribus atque clarissimis ducibus primo quidem principibus Pomeraniae Stetmensium Bart atque Wolgast. Folio 184 à 247.

7° Rugorum regum atque principum Cathalogus. Folio 248 à 295.

Collectus et in libellum redactus est hic Cathalogus per D. Mathaeum Marscallum de Biberbach doctorem et canonicum Augustinum. Scriptus est per famulum suum Wagner, anno 1526 aedibus 15 Mensis Junii. Manuscrit sur papier du xvi^e siècle de deux cent nonante-cinq feuillets in-folio.

Acheté à la vente de Méan.

FRANCE.

1095. Annales Ducū et Regū Frācie.

Copie manuscrite du xvi^e siècle d'un ancien auteur inconnu. Ces annales s'arrêtent à l'an 871, vingt-neuf feuillets in-octavo, relié velin.

Dans le même volume, folio 33 à 47 :

Chronica sive Catalogus Pōtificum Halverstadensis ecclesie in Saxonia. Manuscrit, in-octavo du xvi^e siècle de dix-sept feuillets sur papier.

Acheté à la vente de Méan.

GRAVURES. — PRINCES PALATINS.

1099. Traitté historique de l'origine et suite des princes de la maison palatine (939-1697) avec pièces imprimées et manuscrites, et deux gravures par Chevalier. Manuscrit, in-folio de seize feuillets et soixante-deux feuillets d'annexes, du xviii^e siècle.

Acheté à la vente de Méan.

HISTOIRE POLITIQUE MODERNE.

1269. Histoire politique moderne. Cours professé par le Père Remy, S.-J. Un volume in-quarto de cent quarante-sept pages autographié.

Don de M. Machiels, docteur en philosophie et sous-bibliothécaire à l'Université de Liège.

**HISTOIRE DE L'EUROPE, DE LIÈGE, LIMBOURG
ET SURTOUT CHARNEUX.**

1132-1151. Chronologie des évènements les plus remarquables arrivés dans l'Europe, particulièrement dans les provinces de Liège et Limbourg et à la suite de la paroisse de Charneux. Depuis le temps des peuples qui ont habité nos contrées devant la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'époque de l'an 1820, par N.-J. Ernolet, vingt volumes in-folio.

Acheté chez M. Gothier.

HISTOIRE.

1236-1238. Notes historiques faites et rangées dans un ordre alphabétique par l'abbé Louis-Joseph Caris de Maeseyck. Manuscrit sur papier, trois volumes in-folio de cinq cent cinquante-une, six cent onze et six cent dix-sept pages, écrits de 1837 à 1875.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

Pays-Bas.

GOVERNEMENT DES PAYS-BAS.

1115. Mémoires contenant les notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas formés en 1730 par M. le vicomte de Winants, conseiller-régent du Conseil suprême des dits Pays-Bas, à Vienne. Manuscrit, in-folio sur papier de trois cent douze pages.

Acheté à la vente Lavalleye.

LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

1261. Recueil traitant des affaires des Païs-Bas autrichiens et qui en détaille le revenu et la dépense (par le baron de Sotelet, xviii^e siècle). Manuscrit, in-folio sur papier, cent soixante-un feuillets, relié en velin.

Acheté à la vente Lavalleye.

Tongres. — Liège. — Abbayes. — Couvents. — Églises. — Monuments.

TONGRES.

1091. Fondation de la cité de Tongre.

Chronique de Liège s'arrêtant à l'an 998. Manuscrit, in-folio du xvii^e siècle, in-folio de septante feuillets.

LIÈGE, TONGRES.

1092. Gesta pōtīfīcū tūgresiū trīectesiū et Leodiē abbreviata. Manuscrit, in-folio du xv^e siècle sur papier de vingt-cinq feuillets.

Incipit: Eo tempore quo princeps apostolorum Petrus.

In fine : Et ipse post Aquisgrani consecravīt capellam Karoli magni.

Cette chronique s'arrête à l'évêque Robert de Langres (1240 à 1246).

A la fin, il y a quelques extraits de Jean Triteme, abbé de Saint-Jacques d'Espagne et de Beda, prêtre anglais.

CHRONIQUE DE LIÈGE. — ARMOIRIES.

1263 (798^{bis}). Chronic des gestes et faits mémorables des rois, princes, évêques de Tongre, Maastricht et de Liège, s'arrêtant au 8 avril 1654. Avec armoiries coloriées des villes et seigneuries de l'évêché et principauté de Liège, les noms

des Papes inclus Clément XIV, mort en 1774. — Les évêques de la cité et pays de Liège, inclus Georges-Louis de Berghe. — Les rois de Tongre, de Torgotos à Octavien. — Les noms des ducs de Tongre. — Les comtes de Moha. — Les marquis de Franchimont. — Les comtes de Clermont. — La vie très glorieuse de sainte Anne, mère de la vierge Marie, réduite en abrégé par un Chartreux. Manuscrit, in-quarto de cent trente-neuf pages.

Dans le même volume, à la fin, un manuscrit intitulé : Petit abrégé du traité des armoiries tiré du Thésor héraldique par le Révérend Père Silvestre Petra Sancta Jésuite, avec blasons coloriés. Manuscrit, in-quarto de septante-quatre pages.

Acheté le 12 juin 1835, à M. P. Hahn, libraire à Bruxelles.

LIÈGE, SES EVÊQUES, SES EGLISES, SES PERSONNAGES.

1165. Chronique ou Histoire de Liège comprenant :

1^o Une notice sur les Evêques suivant l'ordre chronologique.

2^o Une notice sur la cathédrale, le palais, les collégiales, les monastères, les hospices et hôpitaux.

3^o Une série de notices par ordre alphabétique sur divers points de l'histoire de Liège et sur des personnages célèbres du pays.

Copie d'un manuscrit délaissé par feu M. Epiphane Martial, d'après G. Hoyoux et écrit de sa main. Manuscrit, in-folio de deux cent cinquante-quatre pages.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

CHRONIQUE LIÉGEOISE.

1166. Fragment d'une chronique liégeoise comprenant les années 1674 à 1679, provenant de la Bibliothèque Laval-

leye. Manuscrit, in-quarto de septante-quatre pages, xvii^e siècle.

Acheté à la vente d'Epiphane Martial.

HISTOIRE DE LIÈGE.

1182. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège par Monsieur F.-N.-J.-B. Devaulx, 1773. Manuscrit de l'Université de Liège, n° 1015. Extraits par M. l'abbé E. Thys.

Les premiers feuillets contiennent un extrait du registre aux décès de l'hôtel de ville de Liège, concernant les familles Thys et Pétry. Manuscrit, grand in-folio de cinq cent soixante-deux pages sur papier.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

CHRONIQUES DE LIÈGE.

1156. Chroniques de Liège, dite des Chartreux, s'arrêtant à l'année 1668. Un volume in-folio.

Acheté à M. Burdo.

CHRONIQUES LIÉGEOISES.

1152-1155. Chroniques liégeoises et familières par Alb.-Jos. Gossuart, jurisconsulte, avocat de la vénérable Cour de Liège, avec table alphabétique des noms et des choses, achevées et reliées en juillet 1720, trois volumes in-folio et le tome IV continué jusqu'en 1800 par MM. Burdo, membres de la famille. Ensemble quatre volumes in-folio.

Acheté à M. Burdo.

ÉGLISES, COUVENTS, ETC., DE LIÈGE.

1184. Renseignements historiques sur les églises, couvents et monuments du pays de Liège, par M. l'abbé E. Thys,

Manuscrit, in-folio sur papier de deux cent vingt-trois feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

ÉGLISES DE LIÈGE.

1186. Erection nouvelle des églises cathédrale et collégiales de Liège (Saint-Paul, Saint-Barthélemy), par M. l'abbé E. Thys. Manuscrit, in-folio, sur papier de septante-deux feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

ABBAYES ET COUVENTS DE LIÈGE.

1187. Abbayes, prieurés et couvents de la ville et du diocèse de Liège, par M. l'abbé E. Thys. Manuscrit, in-folio sur papier de quatre-vingt un feuillets.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.

MONUMENTS ET ÉGLISES DE LIÈGE.

1189-1198. Guide historique et artistique dans les monuments civils et religieux de la ville de Liège et de la province par M. E. Thys, abbé. Manuscrit sur papier. Dix volumes in-quarto.

Legs de M. l'abbé E. Thys, à la ville de Liège.



142

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—
BULLETIN

II

8^{me} FASCICULE



LIÈGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—
1885

MÉMOIRE

SUR LES OUVRAGES

contenant des détails historiques, statistiques ou topographiques

SUR LES PAYS DE LIÈGE, DE LIMBOURG, DE STAVELOT

OU SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DE L'OURTHE

En 1806, le Gouvernement français, voulant établir la statistique générale de l'Empire, ordonna aux préfets de recueillir tous les éléments de cet immense travail. A la demande de H.-G. Bailly, à cette époque maire de Liège, J.-N. Bassenge alors bibliothécaire de la ville, rédigea, sur le département de l'Ourthe, un Mémoire qui a paru assez intéressant pour trouver place dans le *Bulletin* de notre Société. Resté inédit jusqu'à ce jour, il pourra être joint à la nombreuse série des publications de l'auteur et servira à la compléter. On y a ajouté quelques notes biographiques.

On trouvera dans la *Bibliographie liégeoise* de M. le chevalier X. de Theux, 2^e édition, 1885, dans les *Biographies liégeoises* du comte de Becdelièvre, de Delvaux de Fouron et dans la *Biographie nationale*, tout ce qui concerne les livres et les auteurs cités par Bassenge dans ce Mémoire.

Liège, le 9 septembre 1806.

A Monsieur le Maire de Liège,

Membre de la Légion d'honneur.

Monsieur le Maire !

Pour répondre à vos vœux et à l'honorable confiance de Monsieur le Préfet qui a bien voulu croire que je pourrais vous être de quelque utilité dans les recherches intéressantes dont il vous invite à vous occuper, j'ai pris tous les renseignements qui ont dépendu de moi, et s'ils n'ont pas produit le résultat que j'aurais désiré, je puis au moins dire qu'il n'a pas été en mon pouvoir de mieux faire, que le temps seul peut donner des renseignements plus satisfaisants. Veuillez, Monsieur le Maire, assurer Monsieur le Préfet que je ne perdrai pas un moment de vue l'objet et le but qu'il se propose, et que je me croirai heureux si je pouvais, avant peu, fournir des matériaux plus étendus et des indications plus nombreuses.

Vous le savez, Monsieur le Maire, l'amas indigeste de livres qu'on voudrait honorer du nom de Bibliothèque communale, ne forme qu'une collection chétive qui ne peut vraiment être considérée que comme un commencement, une pierre d'attente posée pour annoncer la nécessité d'un édifice qui ne s'élèvera que par des moyens dont jusqu'à présent il vous a été impossible de faire usage ; un local même manque encore, quoique ce soit là la première base, quoique sans lui il ne soit pas possible d'arranger, de classer les ouvrages qui nous restent. Mais ce n'est pas ici le moment de nous occuper de ces détails. Je vais remettre sous vos yeux, d'un jour à l'autre, dans un rapport succinct, ce que je n'ai cessé de répéter depuis que le dépôt des livres m'est confié.

Le vif désir de signaler son administration par des bienfaits caractérise notre nouveau Préfet; il en multiplie les preuves; elles donnent l'assurance que le bien s'opérera dans toutes les branches avec efficacité et rapidité.

Monsieur le Préfet vous demande, Monsieur le Maire, que vous lui transmettiez « deux exemplaires de tous les » ouvrages imprimés jusqu'à ce jour, ou qui le seront par » la suite, dans votre commune, lorsque ces ouvrages » renfermeront sur les pays de Liège, de Limbourg, de » Stavelot, etc., ou l'ensemble du département des détails » historiques, statistiques ou topographiques, utiles au tra- » vail général dont le bureau de statistique près le ministère » de l'intérieur s'occupe spécialement. »

Pour l'avenir, Monsieur le Maire, rien n'est plus facile; et Monsieur le Préfet sera satisfait avec exactitude et ponctualité. Quant au passé, il se présente des difficultés presque insurmontables. D'abord, les livres recueillis à la maison commune et dont l'arrangement m'est confié, n'offrent aucune ressource dans les genres spécifiés; on était dans ce pays dans la plus grande insouciance surtout en ce qui concernait la statistique. On croirait à peine jusqu'où cette apathie était poussée, on y avait d'ailleurs absolument négligé la culture des lettres. Ce n'est guère que de l'époque de la Société d'Emulation dont je vous entretiendrai tantôt, que les esprits y avaient reçu une impulsion jusqu'alors inconnue et avaient pris un élan, dont les mouvemens révolutionnaires ont pu retarder, suspendre les développemens, mais dont ils ont, j'ose le dire, renforcé le germe.

Liège qui, dans les beaux-arts, peinture, sculpture, gravure, musique, a produit des artistes qu'elle peut présenter à côté des plus grands noms qui ont honoré l'humanité dans cette brillante, difficile et glorieuse carrière, ne pouvait

citer un ouvrage digne d'être lu dans aucune branche de littérature : elle n'avait que quelques jurisconsultes estimés, dont le plus célèbre, Méan, a écrit sa laborieuse et utile compilation en latin, comme on l'écrivait au ^{xvii}^e siècle. Il la publia à Liège in-folio. Elle ne peut servir qu'au barreau et, en très grande partie, pour l'ancien barreau liégeois seul.

Liège ne pouvait s'honorer d'aucun monument sur son histoire : de pesans in-folio, rédigés par des moines, les pères Fisen et Foullon, jésuites, et Bouille, carme ; les deux premiers en latin, le second en français, mais d'un style pitoyable ; un plus ancien recueil, aussi en latin, par Chapeauville, chanoine de la cathédrale, contenant les ouvrages des écrivains antérieurs de la même espèce, n'offrent que des amas de matériaux jetés sans ordre, sans cohérence : cahos que le flambeau d'une saine critique n'éclaira jamais. Une main habile, dirigée par un sens juste, l'amour du vrai et la sagacité qui sait le reconnaître, pourrait seule tirer de ces ruines de quoi élever un édifice régulier qui nous manque, et qui serait aussi utile qu'honorable aux ci-devant Liégeois. Ces ouvrages ne sont guère susceptibles d'extraits ; sous le rapport de la vraie statistique, ils sont absolument nuls ; leurs auteurs ne se doutaient pas de la plus légère de ses branches. Sciences, topographie, population, arts, productions végétales ou animales, industrie, commerce, fabriques, agriculture, règnes de la nature, enfin tout ce qui concourt à un ouvrage tel que celui qu'on entreprend aujourd'hui, leur était tout à fait inconnu.

Sous le point de vue de notre Constitution et de la législation du pays, je crois en avoir présenté un abrégé assez complet, surtout exact depuis le ^{xiv}^e siècle jusqu'à la fin du ^{xvii}^e, dans l'ouvrage que j'ai rédigé en 1787, 8 et 9, sous le titre de *Lettres à M. l'abbé de Paix*, etc., au sujet de nos

contestations avec l'évêque qui formait sur le pays des prétentions despotiques que nos loix fondamentales réprouvaient. Mais, comme ceux qui lui avaient servi de source, cet ouvrage, ou plutôt cette ébauche, faite pour les circonstances, publiée par feuilles détachées et à mesure qu'elles se composaient, écrites avec la rapidité de l'éclair, au milieu des persécutions, des obstacles de tous les genres, des coups d'autorité arbitraire, ne pouvait amener un tout régulier. Ce ne sont donc encore que des matériaux sans ordre, sans plan suivi: ils peuvent fournir matière d'un ouvrage intéressant; mais tels qu'ils sont, à quelques pages près, animées par le sentiment qui remplissait mon cœur, celui du bonheur et de la liberté de ma patrie, la lecture n'en est guère supportable. L'impression d'ailleurs, grâce à l'oppression qui régnait alors, en est vraiment dégoûtante. Il serait d'ailleurs très difficile de trouver maintenant à les réunir. Enfin, je ne connais aucun ouvrage historique sur notre pays qui puisse être présenté à Monsieur le Préfet pour remplir ses vues. Toute notre histoire, sous tous les rapports, est à faire.

J'oubliais de citer un autre in-folio sur le pays de Liège, imprimé à Liège, celui qui a pour titre *Les délices du pays de Liège*. C'est un recueil de gravures représentant nos villes, nos bourgs, nos églises, les châteaux jusqu'aux plus petites masures seigneuriales du pays. Ces gravures sont assez exactes, mais froides, sèches, monotones, sans goût. Elles sont d'un artiste liégeois, nommé Leloup. Des notes historiques les accompagnent, aussi peu exactes et sans style. Ce vaste ouvrage n'est pas susceptible d'extraits: il est devenu rare et ne se trouve point dans le dépôt. Nous avons deux autres anciens in-folio imprimés ici: l'un rédigé par un bourgmaitre de Liège au xvii^e siècle

est une espèce de compilation morale et historique, ouvrage plus rare encore ; il n'est de quelqu'intérêt que parce qu'il contient une carte très ancienne des areines ou canaux souterrains de la ville de Liège. Le nom de son auteur est Mathias Grati. L'auteur du second est Loyens ; cet ouvrage contient la liste par date, de tous les bourgmaitres de Liège, avec leurs armoiries et des détails sur leur vie et leurs familles. Nous avons aussi quelques morceaux historiques du baron de Crassier. Ces ouvrages sont extrêmement rares : on ne peut guère se les procurer que dans les ventes qui se font, par ci par là, d'anciennes bibliothèques.

Quant aux monumens de notre législation, nous avons le Recueil de nos paix, de nos lois fondamentales, des édits publiés en conséquence. Il fut imprimé et publié à Liège, en quatre volumes in-folio. Rédigé jusqu'au milieu du siècle dernier par un de nos anciens échevins M^r de Louvrex, il fut continué jusqu'à notre révolution par M^r Donckier, un des juges à la Cour d'appel qui vient de mourir. Ce Recueil, encore fait sans principes, sans plans, sans vues, encore masse pesante et indigeste, n'est nullement susceptible d'extraits. La continuation de Donckier n'est que manuscrite. La Cour d'appel avait eu le projet de la faire imprimer au profit de la veuve respectable de cet estimable citoyen ; ce projet n'a pas été exécuté ; j'en ignore la cause. Tous ces ouvrages au reste ne sont bons qu'à être déposés et consultés dans les bibliothèques, ils ne sont pas dans la nôtre. Nous devons au même Louvrex un commentaire sur Méan et des dissertations canoniques, *Dissertationes canonicæ* fort estimées.

Je ne cite pas l'ouvrage de Sohet sur notre droit public. Il est estimé, assez purement écrit en français ; il donne des notions justes. Il mérite d'être consulté ; mais n'étant pas

imprimé dans notre commune, il n'en doit pas être ici question. Nous avons le *Recueil imprimé des chartes et privilèges* des Collèges des métiers qui formaient la cité de Liège.

Je ne connais sur le Limbourg et le Stavelot aucun ouvrage qui puisse être cité. M^r Ernst, curé d'Afden, a écrit sur les Etats de Limbourg. Son ouvrage ne m'est pas connu : il ne jouit pas d'une grande réputation. Le même auteur vient de nous donner, en un volume, l'*Histoire des suffragans de l'évêché de Liège*, et celle de la maison d'Argenteau, dont M^r Mercy-d'Argenteau, chambellan de l'empereur, est aujourd'hui le chef. Dans des notes pleines de recherches, il donne l'origine des couvens des deux sexes qui remplissaient Liège, et que la révolution a détruits. Cet ouvrage se vend chez Lemarié, Sous la Tour à Liège.

Nous avons sur Spa quelques ouvrages. *Les Amusemens de Spa*, par le docteur Ph. de Limbourg de Theux, ont une certaine renommée. Il en a donné une nouvelle édition en 1784, en deux volumes in-octavo, avec la carte du Franchimont et les principales vues de ce bourg célèbre et de ses environs. Cet ouvrage est le renouvellement d'un ancien portant le même titre, mis au jour par un anonyme, et refait entièrement par M^r de Limbourg, ensuite des changemens considérables qui, en quelques années, avaient changé totalement la face de Spa, ainsi que du cadre pittoresque dont il est entouré. De la première édition, *Les amusemens de Spa* furent traduits en anglais et publiés à Londres. La dernière édition se trouve chez M^r Desoer, imprimeur de cette commune. Nous avons du même auteur un *Traité sur les eaux minérales* ; ce traité a été renommé. Je ne sais où il peut se trouver ; mais l'auteur vivant, rien de plus aisé que de le savoir. Il existe un ouvrage sur le même objet par M^r Sandberg, aussi médecin à Spa. Il a paru vers l'an 1780,

il est très rare ; cependant on pourrait se le procurer en écrivant aussi à l'auteur, homme de mérite. Je crois ces deux ouvrages imprimés dans cette commune.

M^r de Villenfagne nous a donné, l'année passée, une *Histoire de Spa*, en deux gros volumes in-douze, chez Loxhay, imprimeur à Liège. Il n'est pas d'accord sur des faits intéressans avec M^r de Limbourg. Ils se sont adressé plusieurs lettres imprimées sur ces objets.

Cet ouvrage contient — on ne sait trop pourquoi, puisque c'est l'histoire de Spa — des longs détails sur les troubles qui ont agité Liège au xvii^e siècle. Je ne balance pas à le dire : ces détails sont erronés, présentés sous un jour faux ; une réfutation complète en serait facile ; elle est faite par tous ceux qui ont approfondi l'histoire de ces tems si mémorables pour les Liégeois. Je ne sache pas qu'il ait paru d'autres ouvrages dans notre commune, stérile dans tous les temps en ouvrages littéraires. Je parlerai de ce qui concerne la Société d'Emulation, et de ce qu'elle a fait éclore, à la fin de ce rapport.

Nous avons eu pendant la révolution de 1789 un journal intitulé : *Journal patriotique*, spécialement consacré à publier tout ce qui la concernait. Ses auteurs en rédigèrent trois volumes. Il fut continué jusqu'en 1791 par Lebrun, depuis ministre des affaires étrangères, et l'une des victimes du régime affreux de 1793. Il avait rédigé *Le Journal général de l'Europe*, commencé à Liège, en but aussi aux persécutions qui forcèrent ses auteurs à chercher une retraite à Herve, où les accueillit la protection de l'empereur Joseph II. Ce *Journal patriotique* est d'un grand intérêt, parce qu'il donne une idée juste de notre révolution. Il s'imprimait chez Tutot. Il est difficile, mais non, je crois, impossible de se le procurer.

Nous avons eu aussi sur cette époque un très bon ouvrage publié en allemand par M^r de Dohm, ministre du roi de Prusse au cercle de Westphalie. Cet ouvrage lumineux, concis, respirant l'amour de l'humanité et des vrais principes, fut traduit en français par Reynier, secrétaire de la Société d'Emulation, envoyé de Liège à Paris à la Fédération du 14 juillet 1790. Cette traduction, digne en tout de l'original, écrite avec élégance, sagesse, pureté, mérita et obtint les plus grands éloges. Elle parut chez Tutot, on peut se la procurer.

L'Esprit des journaux qui se rédigeait anciennement à Liège, et dont il paraissait un volume par mois, contient beaucoup d'articles intéressans sur Liège et le pays. Il rend compte surtout, avec tous les détails, de toutes les opérations de la Société d'Emulation, depuis sa création jusqu'au moment où son activité cessa. Nous n'en avons pas la collection; il est même assez difficile de se la procurer, cependant il n'est pas impossible. Il est à remarquer au surplus que, quoique rédigé à Liège et appartenant à Tutot, libraire de cette ville, chez qui il s'imprima longtemps, il ne porte pas le titre de Liège, mais tantôt de Bruxelles, tantôt simplement: de l'Imprimerie du journal, sans désignation de ville, tantôt de Paris. Les censures sacerdotales et minutieuses du Gouvernement d'alors, faible, donc ombrageux, furent les causes de ces déguisements.

Au moment où j'écris, on nous annonce dans le *Moniteur*, une *Histoire de l'Etat de Liège*, par Mirabeau. Je sais que cet homme éloquent et célèbre avait jeté un coup d'œil rapide, mais juste, sur ce pays, où il séjourna quelque tems en 1787. Je sais que l'institution de notre tribunal national des VINGT-DEUX l'avait frappé et qu'il avait pris des notes sur son organisation vraiment remarquable et, je le dirai,

peut-être unique en Europe : mais je doute fortement qu'il ait composé une Histoire de Liège : j'en doute d'autant plus qu'on annonce celle-ci comme une seconde édition revue etc. Or jamais nous n'avons entendu parler de la première, qui sans doute ne nous aurait pas échappé. Il est bien vrai qu'il parut en l'an X, à Paris, un volume ainsi intitulé, sans nom d'auteur ; mais certes, il ne sortait pas de la plume de Mirabeau. Sa rédaction, sa nature, la manière dont les faits y étaient présentés et écrits le démontraient. Au surplus, ni cet ouvrage, ni l'édition qu'on annonce, n'ayant été imprimés dans cette commune, il ne peut appartenir au travail que Monsieur le Préfet demande, et ce n'est que surabondamment que je les indique.

On a annoncé, cet hiver, par souscription, chez Bassompierre, imprimeur à Liège, une *Histoire de la ville de Verviers* sans nom d'auteur. On sent de quel intérêt une histoire bien faite de cette commune, si brillante par ses fabriques, serait pour la statistique du département ; jusqu'à présent elle n'a pas paru.

Pour répondre avec toute la ponctualité possible aux désirs de Monsieur le Préfet, je vais reprendre les indications de sa lettre, point par point comme il les a posées.

« 1^o Mémoires des Sociétés de sciences, arts, d'agriculture et d'émulation. »

Il n'a existé dans Liège de toutes ces Sociétés que celle dite d'ÉMULATION : elle était consacrée à tous les genres. Je vous en parlerai en satisfaisant à la dernière demande qui lui est spécialement et particulièrement relative.

Aucune autre Société de sciences, arts, agriculture n'a donc pas publié anciennement parmi nous de Mémoires ; celle-ci même, comme nous le verrons, n'en a pas publié.

M. Desmousseaux, en exécution des lois et décrets, orga-

nisa, en l'an X, un Conseil des sciences, arts, agriculture, etc., etc. Il l'installa le 19 germinal et y prononça un discours d'ouverture; voyez le *Mémorial administratif* de cette date. Je ne sache pas que ce Conseil, depuis son installation, se soit réellement rassemblé; et quoique plusieurs personnes d'un mérite éminent, telles que M^{rs} Henkart juge, Pitou, alors professeur à l'Ecole centrale, Gérard, inspecteur des contributions et d'autres dont les noms m'échappent, en fussent membres, il n'a rien publié. Depuis plus d'un an, on lui a retiré le local qu'on lui avait assigné au Palais, pour y placer le Conseil de préfecture qui devait céder celui qu'il occupait à la seconde section de la Cour d'appel. En lui redemandant la salle assignée, on promet d'en désigner une autre: il paraît qu'on ne s'en est plus occupé. Cette institution donc, ainsi abandonnée, n'a pu produire aucun résultat public.

Les chambres de commerce, formées de même d'après le vœu de la loi, n'ont rien produit qui soit connu.

Quant à l'agriculture, il s'est formé dans le département une Société bien intéressante sous le nom modeste de Société pastorale. L'éducation des béliers et la propagation de la race mérinos est le but qu'elle se propose: elle a publié son organisation, ses statuts et un extrait du procès-verbal de sa première séance. Ces quelques pages ont été imprimées chez M^r Desoer, donc dans cette commune. On sait que M. de Lohm, propriétaire à Haut-Beaumont près de Theux, a fait les plus heureuses expériences sur cette branche d'amélioration des bêtes à laines si importante dans ce département, si distingué par les belles fabriques de draps de Verviers, des environs et du ci-devant Limbourg; fabriques qui rivalisent avec les premières de l'Europe. Le récit de ces expériences est inséré dans le *Mémorial administratif*.

« 2^o Les feuilles périodiques relatives à l'agriculture, aux arts, aux manufactures ou au commerce, etc., etc. »

Il ne s'est imprimé aucune feuille publique dans cette commune que celles dont j'ai parlé plus haut. Ce qui concernait le commerce, les arts, l'agriculture, n'était pour elles que très accessoire. Je ne rappellerai pas le *Troubadour liégeois*, qui depuis prit le nom de *Troutère*; je me dois à moi-même de n'en rien dire. Le rédacteur d'ailleurs a été malheureux, cela suffit. Cette feuille ne peut d'ailleurs donner des notions utiles sur les objets dont il s'agit.

« 3^o Annuaire statistiques. »

Aucun annuaire statistique n'a paru dans la commune. L'*Almanach départemental* est dans les mains de tout le monde; il s'imprime chez Desoer. Je ne parlerai pas du grave *Maître Mathieu Lansberg*, de prophétique allure. Tout ce qu'il dit annuellement sur les semailles, les plantations, les récoltes, la coupe des arbres, etc., etc., jette autant de lumière sur l'agriculture, que ses fameux pronostics en répandent sur le cahos de l'avenir.

Il a paru, sous la préfecture et le nom de M^r Desmousseaux, une *Statistique du département*; mais ce n'était qu'un essai. C'était le premier échafaudage pour préparer une bâtisse dont on n'avait pu encore rassembler tous les matériaux. Cependant comme cet essai était fait par une main habile, celle de l'estimable Pitou, il est toujours très intéressant. Il se trouve à la préfecture.

M^r Gaillard, secrétaire général, prédécesseur de M^r Aubert, avait commencé aussi une *Statistique*, il ne l'a pas achevée. Ce qui était fait fut imprimé chez Desoer. Il vient de le publier sous le titre de *Quelques souvenirs sur le pays de Liège*, etc.; on le vend chez lui.

« 4^o Petits traités ou dissertations, composés par des par-

« ticuliers instruits sur des objets relatifs aux productions
« naturelles ou industrielles du pays. »

Je ne connais ni traités ni dissertations de ce genre. M^r Dethier, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, a fait imprimer un petit aperçu sur une partie de l'histoire naturelle de quelques cantons du département qui sont dans les Ardennes : mais ce n'est vraiment que l'annonce d'un ouvrage à faire. Au surplus c'est un péristyle fort intéressant ; on peut l'avoir de l'auteur.

On se souvient de l'analyse des eaux thermales de Chaudfontaine, lue à la séance de la Société physico-médicale, par M^r Lafontaine, pharmacien de cette commune : tous ceux qui en ont entendu la lecture en désirent vivement l'impression ; je ne sais si l'auteur s'y est déterminé.

Nous avons eu, cet hiver, deux petits ouvrages sur l'art du dessin par deux artistes liégeois. L'un par M^r Pinet, professeur à l'école de dessin de Namur, l'autre par M^r Libert, peintre résidant à Liège. Ce dernier est imprimé dans la commune, il se vend chez l'auteur.

M^r Loneux, professeur à l'Ecole centrale a publié un *Essai de grammaire* aussi imprimé dans cette commune ; mais ces ouvrages et autres de cette nature, ne sont pas du ressort de l'article ci-dessus. Il en est de même de ceux de M^{rs} Thomassin et Dechamps, sur le nouveau système des poids et mesures ; ouvrages estimables et d'une utilité générale, tous deux imprimés à Liège. Telles sont, Monsieur le Maire, les indications que je puis donner jusqu'à présent.

Je viens à la Société d'Emulation. En satisfaisant à la demande de Monsieur le Préfet sur cette Société, je parlerai de sa fondation, de sa marche, de son but ; et j'augmenterai naturellement les indications par les ouvrages que ses travaux et ses séances rappelleront.

Comme nous l'avons dit plus haut, Liège avait produit des hommes du plus éminent mérite dans tous les arts. Elle entendait citer leurs noms entre ceux des plus grands maîtres, mais elle avait toujours négligé la culture des lettres. Jamais ni Académie, ni Société, ni institution quelconque ne leur avaient été consacrées dans son sein. Elle n'avait même ni école de dessin, ni chaire, ni cabinet de physique, de mathématiques, d'histoire naturelle, etc. ; à peine avait-elle une bibliothèque que, tout récemment, quelques magistrats éclairés avaient augmentée. Mais ne sortons pas de notre objet. Un prince ami des arts, Velbruck prit les rênes de l'administration : tout changea de face. Il établit une Académie de peinture, sculpture, gravure ; une école spéciale de dessin ; une chaire de mathématiques ; une école d'accouchement ; des leçons de chimie, d'opérations herniaires (†), de droit civil et canonique, toutes gratuites. Une nouvelle impulsion donnée ainsi aux esprits, ils s'animèrent d'un généreux enthousiasme. Une réunion de citoyens forma, en 1779, le projet d'organiser une Société d'Emulation qui devint le point central de toutes ces branches. Ils se rassemblèrent chez l'un d'eux et nommèrent des commissaires pour rédiger un plan qui remplit leurs vues. Cette Société devait réunir les avantages que procurent les Sociétés savantes et littéraires. Le projet de ces bons citoyens ne fut pas sitôt connu qu'il prit la plus grande faveur dans l'opinion publique. Le nombre des associés qui se présentaient grossissait de jour en jour. La plupart des citoyens voulaient concourir à un établissement qui devait donner des résultats si importants et avec tant de facilité. La modique rétribution d'un louis par année était tout le tribut que payait l'associé ; et moyennant cette chétive somme, il avait l'agrément de jouir d'une salle d'assemblée toujours

ouverte, de la lecture de toutes les feuilles et journaux, des avantages que la Société projetait, et l'inappréciable satisfaction de savoir qu'il contribuait aux progrès des lumières, des sciences utiles, des belles-lettres, des arts, de l'industrie, enfin de tout ce qui fait la gloire, la splendeur, la prospérité des peuples civilisés.

Le zèle des associés eut des succès si rapides qu'en moins d'un mois ils furent assez nombreux pour présenter leurs plans à l'autorité. Le Gouvernement s'empressa de les approuver. L'évêque-prince s'en nomma protecteur et premier associé. Il voulut en faire l'inauguration et assister à ses séances. Une maison était déjà procurée. Cette inauguration se fit, avec la plus grande solennité, le 2 juin 1779, en présence du prince, des magistrats, de tout ce que Liège avait de plus distingué. On vit, de cette première séance, ce que la Société serait un jour; et sa marche fut tracée au milieu des applaudissemens unanimes que sanctionna la voix de tous les citoyens éclairés et pensans. Voici ce qu'en disait, en rendant compte de sa formation et de sa première séance, *l'Esprit des journaux* en juillet 1779.

« Le principal objet de cet établissement, celui qui ren-
» ferme tous les autres, est d'encourager, suivant les occa-
» sions qui se présenteront, tous les genres de sciences et
» tous les arts, soit d'utilité, soit d'agrément, sans aucune
» préférence. Pour remplir une partie de cet objet, on a
» accordé à tous les artistes quels qu'ils soient, le privilège
» d'entrer à la Société, en fournissant un morceau de récep-
» tion convenable. On a permis à ceux qui sont au nombre
» des associés d'exposer leurs ouvrages dans la salle d'as-
» semblée. On s'est engagé à faire passer au bureau de cor-
» respondance générale établi à Paris, les ouvrages qui en
» seraient jugés dignes; et pour exciter plus vivement

« l'émulation par le concours des spectateurs et la réunion
« des suffrages, on a réglé que la Société tiendrait de temps
« en temps des séances publiques, dans lesquelles ses
« membres pourraient faire preuve de leurs talens en présence de leurs concitoyens rassemblés, etc., etc. »

Dez cette première séance, la salle était décorée des travaux des artistes; des tableaux du célèbre Defrance, un des premiers fondateurs de la Société, des ouvrages de nos autres artistes et une pendule nouvelle approuvée par le premier corps savant de l'Europe, l'Académie des Sciences de Paris, inventée par M^r Sarton, mécanicien liégeois, méritèrent l'attention du public qui s'y porta en foule. On y lut des vers; un Mémoire sur les pyrites martiales, leur décomposition spontanée et le résultat de cette décomposition par le docteur Demeste, à qui nous devons des *Lettres* très estimées *sur la minéralogie, la chimie, la cristallographie, la physique en général*, adressées au docteur Bernard et imprimées en deux volumes.

Une mort prématurée enleva ce savant à Liège sa patrie et aux sciences auxquelles il donnait de si grandes espérances. D'autres Mémoires furent annoncés. On entendit une scène lyrique et des couplets analogues à la circonstance dont la musique était composée par M^r Hamal, alors maître de chapelle de la cathédrale et membre de la Société, artiste distingué et soutenant un nom justement célèbre. Cette musique termina cette intéressante séance où tout fut indigène. La Société y proposa ses premiers prix. Sa première question fut fondamentale et annonça le but principal qu'elle se proposait, la culture des lettres. Elle demanda en ces termes :

« Pourquoi le pays de Liège, qui a produit un si grand
« nombre de savans et d'artistes célèbres en tous genres,

» n'a-t-il vu naître que rarement dans son sein des hommes
» également distingués dans la littérature française et quels
» seraient les moyens d'exciter et de perfectionner le goût
» dans une langue qui doit être celle du pays et que toutes
» les nations de l'Europe ont adoptée pour se communiquer
» leurs découvertes dans les arts et les sciences, ainsi que
» leurs progrès dans la morale et la politique ? »

Trois cents francs étaient le prix de cette question importante; elle prouverait seule que les Liégeois étaient devenus alors Français par leur vœu: le prix fut adjugé. L'année suivante, le *Mémoire couronné* fut imprimé: il m'a été impossible de le récupérer.

Deux autres prix furent proposés: l'un pour le plan et la construction d'une place publique dans Liège; l'autre pour celui qui indiquerait les meilleurs moyens de nettoyer la ville et d'y entretenir la propreté. Un citoyen, ancien magistrat, faisait les frais de quinze louis pour ce prix que la Société adjugerait. Il donnait par là l'exemple d'un zèle bien louable et méritait la reconnaissance publique. Un *Mémoire* était joint au programme pour la construction de la place. Il se trouve dans l'*Esprit des journaux*, juillet 1779. Il fut imprimé dans le temps, mais ce serait un grand hasard si on le retrouvait; au reste, je ferai des recherches ultérieures.

La Société marchait chaque jour à pas plus rapides. La maison où elle s'assemblait, qu'elle ne tenait qu'à location, fut bientôt sa propriété. Les bienfaits du prince et le dévouement des associés en permirent l'acquisition. Chaque jour elle s'embellit. Les portraits des hommes célèbres du pays y furent placés. La Société acquérait une consistance, une réputation méritées. Des hommes distingués chez les nations voisines s'y agrégèrent et en augmentèrent l'éclat. Tous

nos artistes s'empressaient de devenir associés honoraires, même ceux qui demeuraient chez l'étranger.

Elle acquit des livres, des machines de physique. Le prince posa la première pierre de sa bibliothèque, en lui donnant l'*Encyclopédie*. Elle recevait tous les journaux, toutes les feuilles et offrait un cabinet de lecture où l'on se réunissait journellement. On tenait mensuellement des assemblées générales, chacun les présidait en tour, suivant l'ordre alphabétique. Elle avait un secrétaire perpétuel chargé de la correspondance, des procès-verbaux, etc., etc. Des administrateurs nommés par elle, renouvelés par moitié de six mois en six mois, s'occupaient, dans une séance hebdomadaire, de tous les détails de l'administration, réglaient tout, pourvoient à tout et rendaient compte à l'assemblée générale. Les bourgmestres régens de Liège et le chancelier du pays étaient au nombre de ces administrateurs.

Elle proposa des prix annuels sur des points de notre histoire, sur notre législation, alors locale ; nos fabriques, notre industrie, notre commerce, notre agriculture. On peut voir toutes ces questions dans l'*Esprit des journaux* à leurs dates. Elle rappela la mémoire des évêques-princes qui avaient bien mérité de Liège, en proposant pour prix, d'abord leurs éloges ; ensuite, ce qui valait beaucoup mieux, des notions historiques sur leurs vies. Ces éloges, ces notices, ces questions donnaient et nourrissaient le goût de la saine littérature, du style, de l'éloquence ; ils développaient le raisonnement, cultivaient les esprits et les fixaient sur des méditations qui ne pouvaient que leur donner justesse, maturité et profondeur. Chaque année, elle exposait, selon sa promesse, dans sa salle, les produits de l'industrie et du génie liégeois. Elle faisait connaître leurs productions, leurs développemens, leurs progrès. C'était dans son sein

que se donnaient les prix de peinture, sculpture, dessin, de mathématiques, remportés par les élèves de l'Académie, de l'école, de la chaire (1) établies par le prince. On y célébrait les belles actions, les actes de vertu ainsi que les talents. La Société fit plus; elle acheta annuellement les ouvrages des artistes après l'exposition; elle se chargea de leur débit et assura le prix par une souscription en forme de loterie. On sent combien cette ressource était féconde en avantages pour ces artistes qui travaillaient avec assurance, émulation, feu, certains de cueillir les fruits préparés par leurs veilles. L'hiver, elle donnait des concerts périodiques et brillants, comme fait maintenant la Société philharmonique. Ces concerts étaient dignes de la patrie des Hamal, des Gresnick, des Grétry, etc., et faisaient une partie de son plan, comme culture de l'art musical. Enfin, ce fanal, élevé au centre du pays de Liège, fixant tous les regards sur son point lumineux et renvoyant cette lumière du centre à la circonférence, produisait les plus heureux résultats et remplissait dignement, amplement ce que promettait son nom de SOCIÉTÉ D'ÉMULATION. Cette émulation répandit sur toutes les classes une activité jusqu'alors inconnue.

Je n'entrerais pas ici dans de plus longs détails; je ne cherche qu'à donner une idée juste de cette Société et non pas à en écrire l'histoire. Je dirai seulement qu'il est infiniment à regretter qu'elle n'ait pas imprimé et publié ses Mémoires. Elle se proposait d'en faire paraître le premier volume au moment où elle a cessé d'être en activité. Elle n'a

(1) Depuis nombre d'années, on demande généralement le rétablissement de cette Académie si avantageuse pour Liège et les arts précieux qu'elle cultivait. Le Conseil communal a voté ce rétablissement. M^r Desmousseaux l'avait désiré et sollicité, il est satisfait! Bruxelles, Anvers, Gand ont conservé les leurs, Namur son école; elles sont dans la plus complète activité.

Note de Nicolas Basseuge.

duré que dix ans, et sans doute si ses travaux avaient paru, elle eut prouvé qu'elle avait fait de son temps et de ses moyens un excellent usage.

Plusieurs morceaux cependant furent imprimés et publiés par leurs auteurs. Quelques pièces de vers de M^r Henkart, entre autres un petit poème rempli de verve, de talent, d'idées mâles, élégamment et fortement exprimées, intitulé : *La Liberté nationale* ; un autre pour célébrer notre illustre Grétry, lu dans la séance où la Société le couronna à son passage à Liège en 1782 ; des idylles charmantes de Reynier, secrétaire de la Société, poète plein de sensibilité, de naïveté, de grâces, ravi, à la fleur de l'âge, à l'inconsolable amitié, et dont le recueil paraîtra cet hiver. D'autres morceaux éparpillés dans les *Esprits des journaux* du temps, firent honneur à la Société et annonçaient que les Muses ne seraient pas étrangères aux bords de la Meuse.

M^r Lemarié, libraire à Liège, fit paraître en 1787, sous la désignation, je ne sais pourquoi, de Maestricht, la collection, imprimée chez lui, des *Eloges et Notices historiques* couronnés par la Société jusqu'à cette date. On peut avoir chez lui ce petit volume.

M^r de Villenfagne publia en 1788 un volume de *Mélanges* imprimé chez M^r Desoer. Ces Mélanges, ornés d'une belle gravure par le célèbre Longueil, liégeois, membre comme M^r de Villenfagne de la Société, contiennent des morceaux intéressans ; entre autres un Discours sur les artistes liégeois, lu à la Société dans la séance du 25 février 1782 ; l'Essai historique sur Notger, évêque de Liège, l'un des fondateurs de cette ville ; un Essai sur nos anciennes guerres civiles ; sur l'Origine de plusieurs des familles nobles du pays ; une Notice sur Hemricour, ancien historien liégeois, dont le principal ouvrage intitulé : *Miroir des nobles de la Hes-*

baye, parut en 1673 à Bruxelles. Une enfin sur les poésies d'un baron de Waleffe, liégeois, qui écrivait du tems de Boileau avec qui il correspondait; poète médiocre sans doute, mais qui, dans une foule de vers mauvais, de pièces oubliées, lança par ci par là quelques étincelles. Ces *Mélanges*, fruits d'une plume laborieuse, de vastes et pénibles recherches, méritent d'être lus pour les choses. Ils se vendent chez l'imprimeur, M^r Desoer.

La Société avait demandé pour un de ses concours un Précis historique des écrivains liégeois. Elle ne reçut aucun mémoire. M^r de Villenfagne sans concourir lut, dans un Comité, le commencement d'un travail sur cet objet. On le félicita sur ce travail; on l'engagea fortement à s'en occuper; je crois qu'il l'a fait, mais jusqu'à présent, il ne l'a pas fait paraître.

Ce fut en 1784 que, entre autres questions du plus grand intérêt, la Société reçut de deux de ses membres huit louis, auxquels elle en ajouta sept, pour le meilleur Mémoire sur celle-ci :

« Quels sont les moyens de prévenir les dangers qui accompagnent l'exploitation de la houille dans le pays de Liège? »

Le prix devait se donner en février 1785.

Elle avait proposé en même tems cette autre question fondamentale :

« Si le commerce du pays de Liège en général est augmenté ou diminué dans ce siècle ? (le XVIII^e.) S'il est diminué, quelles en sont les causes ? S'il est augmenté, quels sont les moyens de le soutenir et même de l'accroître encore ? »

Elle eut le désagrément de ne recevoir aucun Mémoire satisfaisant. Elle continua celle sur les houillères, et divisa celle sur le commerce en trois questions différentes. Les concurrens ne l'ayant pas satisfait davantage, elle porta,

dans sa séance de 1787, à vingt louis le prix concernant l'exploitation des charbons de terre, dont l'importance était si vivement sentie. Nous voyons par les reproches civiques qu'elle adressa en 1788 au public, sur l'insouciance où l'on était relativement à une question aussi majeure pour le pays, qu'aucun nouveau concurrent ne s'était présenté: il ne s'en présenta pas davantage; et la dernière séance que tint la Société fut celle du 4 avril 1789. C'est donc par erreur qu'on a dit à Monsieur le Préfet qu'il avait été lu à cette Société des Mémoires sur cette intéressante matière.

Nous avons un *Traité sur le charbon de terre* de notre pays par le docteur Morand, naturaliste estimé qui avait séjourné longtems dans ces contrées. Il le publia à Paris. Cet ouvrage jouit d'une réputation très-avantageuse. Nous ne l'avons pas dans les livres de cette commune, où, sans doute il devrait être.

Le voyage métallurgique de M. Jars traite aussi de cette branche importante d'exploitation; il en est de même de cet ouvrage que du précédent.

Enfin, nous avons sur les houillères un ouvrage d'un Liégeois, M^r Bury. Je n'en connais que le titre; je ne suis pas parvenu jusqu'à présent à savoir où ni comment me le procurer. Je ferai, sans délai, des recherches ultérieures.

M^r Sarton, mécanicien de Liège, dont nous avons déjà parlé, et qui jouit d'une réputation méritée à Paris, avait proposé en 1776, d'exécuter en grand une nouvelle machine de son invention, capable d'extraire le charbon de terre et tous autres minéraux à quelque profondeur que ce soit, sans chevaux et avec beaucoup plus de célérité et beaucoup moins de frais que par les moyens ordinaires. Le plan de cette machine obtint une mention honorable du docteur Morand dans son ouvrage que nous venons de citer. Depuis,

M^r Sarton a réitéré son offre dans une brochure imprimée chez Latour à Liège, dans laquelle il rend en outre compte de plusieurs autres ouvrages de son invention, et propose une reconstruction de la fameuse machine de Marly, inventée et exécutée par un autre Liégeois, le célèbre Rennequin. On peut avoir cette brochure chez l'auteur.

Un autre mécanicien, jeune homme qui donne les plus belles espérances et qui doit inspirer un vif intérêt, M^r Forir, de notre ville, qui a travaillé chez M^{rs} Perrier à Paris, vient de proposer aussi d'améliorer, de perfectionner l'extraction du charbon de terre, de diminuer considérablement les dépenses qu'elle entraîne; de simplifier, de régulariser la marche des travaux, de leur donner une impulsion nouvelle beaucoup plus rapide en doublant leur force et leurs effets. Ses moyens sont la construction de machines à vapeur sur les nouveaux principes récemment adoptés, ceux de M^{rs} Perrier, ou l'application de ces principes aux anciennes machines qu'il offre de corriger avec facilité et promptitude. Il a déjà posé une de ces machines à la houillère de M^{rs} Colson et compagnie dans le faubourg de Glain. Les effets ont pleinement répondu à son attente; il a par là démontré ce qu'il avance. Il propose aussi de faire l'extraction sans chevaux, à l'aide d'une de ces machines à vapeur, qui servirait à volonté tantôt à extraire la mine, tantôt à pomper les eaux. On sent les immenses avantages, pour cette branche de commerce et d'utilité publique, de l'exécution de ces propositions. M^r Forir vient de faire paraître un prospectus qui les annonce: il n'a pas manqué sans doute de le présenter à M^r le Préfet; c'était être sûr d'être accueilli et encouragé. Mais revenons à la Société d'Emulation.

En 1785, elle publia l'éloge de son premier bienfaiteur, du prince Velbruck que la mort venait d'enlever au pays. Cet

éloge, ouvrage de son secrétaire perpétuel, adopté unanimement par elle, digne de l'objet, écrit avec la douce chaleur du sentiment, ne fut pas mis en vente, mais distribué. Il est sans doute dans des bibliothèques particulières.

Les troubles qui commencèrent dans ce pays vers 1786, le divisèrent bientôt en deux partis, dont l'un soutenait le pouvoir que réclamaient l'évêque et son chapitre ; dont l'autre défendait la Constitution du pays, soutenait les droits sacrés qu'elle assurait aux citoyens et demandait la correction des abus que l'usurpation y avait introduits. Il n'est pas de mon sujet d'entrer là dessus en matière. Ce n'en est ici ni le moment ni le lieu. Il me suffira de dire que la très majeure partie des membres de la Société d'Emulation embrassa le parti patriotique ; et que lors de la révolution en 1789, révolution fruit de ces contestations prolongées, provoquée et consentie par le prince qui depuis voulut l'anéantir, la Société applaudit avec enthousiasme et ne cessa de signaler le désir d'en voir le succès assuré. Elle échoua devant les forces prépondérantes de l'Autriche ; on connaît les événemens de ces temps. En janvier 1791, les officiers de l'évêque firent fermer la maison de la Société ; ils s'emparèrent de tous ses papiers, registres, etc., qu'on n'a pu récupérer. Elle ne tint plus ni séances ni assemblées et le sanctuaire paisible des arts devint un corps de garde de Hulans. Ses principaux membres dispersés, proscrits, cherchèrent leur salut en France.

Lors de l'arrivée de ses armées victorieuses, à la fin de 1792, leur séjour parmi nous fut très court et les tems trop difficiles pour rien réparer. Depuis la rentrée finale des patriotes en l'an 2, les circonstances, les vicissitudes des événemens, la prolongation de la guerre, mille embarras sans cesse renaissans, tout a contribué à la retenir dans une sta-

gnation fatale. On parla à M^r Desmousseaux plusieurs fois pour la rétablir; il ne trouva pas sans doute à propos de s'en occuper. Rien cependant de plus facile ! Cette Société existe ; sa maison est là ; la salle des séances est encore ornée de plusieurs portraits de nos artistes célèbres et du buste de son fondateur ; le tableau de ses associés honoraires s'y retrouve, il y reste quelques livres. Une vingtaine d'associés ordinaires, qui ont continué leur abonnement, continuent à s'y rendre journallement et louent la salle pour des concerts, des redoutes, des spectacles. Cet usage assurément la dégrade. Cette maison d'ailleurs appartient à l'objet auquel elle fut consacrée, au bien public.

Un mot de Monsieur le Préfet, et les abonnés reviendront en foule ; elle reprendra son organisation primitive ; elle continuera ses travaux interrompus et son utilité première. La confiance que l'administration éclairée et sage, les vues du bien général, les sentimens généreux, les idées libérales dont, de son entrée parmi nous, M^r Micoud-d'Umons nous a donné et nous donne chaque jour des preuves, et auxquels les bons citoyens seront fiers et jaloux de répondre, sont les garans des succès rapides que cette Société regénérée aurait et des résultats qu'elle produirait. On se souvient du jour où fut installée avec une solennité si intéressante la nouvelle Société physico-médicale ; le rétablissement de celle d'Emulation, qui embrasse dans son plan, dans son objet, une plus vaste étendue, serait un bienfait nouveau et plus grand encore pour Liège et le département. Toutes les grandes communes de la France ont conservé ou rétabli leurs Sociétés de ce genre. Elles sont partout dans la plus louable activité. Celles qui n'en avaient point s'empressent d'en former. Ce n'est point ici un avis que je me permets de donner ; c'est un vœu que l'intérêt public m'inspire.

J'ajouterai, Monsieur le Maire, en finissant ce rapport, que je suis à terminer un travail beaucoup plus ample sur cette Société ; il en contiendra l'histoire complète et suivra tous les développemens de sa marche. Je compte le publier vers le mois de décembre prochain sous ce titre : *De la Société d'Emulation établie à Liège en 1779*.

J'aurai l'honneur de le présenter à Monsieur le Préfet. Je l'ai déjà dit : tous les matériaux de ce travail, que j'ose croire utile, sont dans les *Esprits des journaux* : il s'en trouve dans une espèce d'*Annuaire* que la Société publia, chaque année, depuis 1782 jusqu'en 1789 inclus, dans lequel était insérée une note exacte et très détaillée de ses travaux et de tout ce qui lui était relatif. Cet intéressant Almanach, qui est devenu très rare, m'a été confié par un ancien associé. On pourrait le trouver encore ainsi que d'autres objets qui nous manquent, en faisant une invitation aux citoyens qui les possèdent — et il en est sans doute — de vouloir les communiquer au bibliothécaire de la commune. Par exemple, les auteurs des Mémoires se feraient assurément un plaisir de cette complaisance.

Dans l'entretems, je me ferai un devoir, si Monsieur le Préfet trouve convenable d'avoir maintenant d'autres renseignemens, de me rendre à son invitation, à toute heure, à tous momens. Certes, ce serait pour moi une jouissance bien douce si je pouvais lui prouver combien je désire d'être utile, et de consacrer avec zèle mes faibles moyens aux projets d'amélioration, de perfectionnement dont on sait qu'il est fortement occupé, et au rétablissement de tout ce qui peut exciter, étendre le génie des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie parmi les Liégeois dont il est l'espoir et qui bientôt proclameront son nom avec vénération et reconnaissance.

Telles sont, Monsieur le Maire, les indications que j'ai pu rassembler ensuite de la lettre que vous m'avez renvoyée. Aucun des ouvrages indiqués n'est entre mes mains; si vous me chargez de les procurer, j'emploierai tous les moyens pour que je puisse les trouver et vous les remettre le plus promptement possible, et je donnerai à mes recherches les suites les plus constantes.

Liège, le 9 septembre 1806.

BASSENGE, aîné,
ci devant membre du Corps Législatif,
Bibliothécaire de la Commune de Liège.

Liège, le 24 septembre 1806.

Au Maire de la ville de Liège,

J'ai reçu, Monsieur le Maire, avec votre lettre du 10 de ce mois, le Mémoire intéressant qui vous a été transmis par M^r Bassenge, cy-devant membre du Corps législatif, bibliothécaire de la commune de Liège, touchant les principaux ouvrages qui ont paru dans ce pays, et sur ceux qu'il seroit utile d'envoyer au bureau de statistique du Ministère de l'intérieur. Je vous prie de témoigner à M^r Bassenge tous mes remerciemens, et de l'assurer que je recevrai toujours, avec infiniment de reconnaissance, tous les matériaux et les indications qu'il jugera propres à servir à la rédaction de la statistique de ce département.

Je vous observe, Monsieur, qu'à côté des hommes de ce pays qui se sont distingués dans la carrière des beaux arts, on peut placer encore un Liégeois dont les connoissances, dans les sciences exactes, en ont agrandi le cercle. Je veux parler de René-François Walther de Sluse, habile géomètre, né en 1622. Il étoit chanoine trésorier de la

cathédrale de Liège, et abbé d'Amay. A un talent supérieur pour les mathématiques, il joignoit beaucoup d'érudition et même du goût pour la belle littérature. Il est mort en 1685.

La construction des équations solides et plus que solides étoit encore une des parties de l'analyse de Descartes qui attendoit des géomètres postérieurs quelques degrés de perfection. M^r De Sluse est celui à qui les savans en ont l'obligation. Il est auteur d'une méthode par laquelle une équation quelconque solide étant proposée, on peut la construire d'une infinité de manières différentes, par le moyen d'un cercle et celle des sections coniques qu'on voudra. Il en donna un essai dans un ouvrage qu'il publia en 1659, et qui a pour titre : *Mesolabum, seu duae mediae proportionales inter extremas datas per circulum et per infinitas hyperbolas vel ellipses et per quamlibet exhibilæ, ac problemata omnium solidorum effectio per easdem curvas. Accessit pars altera de analysi et miscellanea*. A cette époque il en cachoit encore l'analyse, qu'il promettoit de dévoiler quelque jour. Il exécuta sa promesse en 1668, en donnant une nouvelle édition de l'ouvrage dont je viens de parler, avec une seconde partie, où il expose de quelle manière il est parvenu à ces constructions.

Je désirerois avoir sur chacun des hommes de ce pays qui n'existant plus, s'y sont distingués dans les arts, les sciences, les belles lettres, la jurisprudence et la carrière militaire, une courte notice sur leur naissance et leurs travaux. M^r Bassenge est à même de remplir ce cadre, qui doit former un paragraphe du chapitre intitulé : De l'état des citoyens, dans la statistique. Je vous prie de vouloir bien l'engager à s'en occuper.

J'ai l'honneur de vous saluer,
MICOU D'UMONS.

Le Mémoire qui précède avait été déjà demandé par une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 25 brumaire an X (16 novembre 1803). Ce haut fonctionnaire ordonnait, en outre, aux préfets de lui faire parvenir quatre exemplaires de tous les ouvrages imprimés pouvant servir à dresser la statistique générale de chaque département.

Cette mesure n'ayant pas produit l'effet qu'en attendait le Gouvernement, Champagny renouvela, le 6 juin 1806, la circulaire de son prédécesseur et insista pour obtenir ce travail le plus tôt possible. Cette fois, le Ministre ne réclamait plus qu'un seul exemplaire des ouvrages dont il s'agit en ajoutant que, s'ils sont volumineux, le titre exact lui suffira avec un extrait des articles relatifs à la statistique qui peuvent s'y rencontrer.

Pour se conformer à ces instructions, le préfet Micoud expédia à Paris, avec le Mémoire de Bassenge, quelques-uns des volumes dont il y est fait mention.

Voici la liste et les prix de ces livres.

Mémoires des ouvrages envoyés au Ministre de l'Intérieur

LE 4 OCTOBRE 1806

Dictionnaire Wallon-Français, in-8, par Cambresier.	fr. 2 50
Théâtre Liégeois, in-18, relié	» 1 25
Histoire de Spa, par H.-N. de Villenfagne, 2 volumes in-12	» 5 00
Traduction en liégeois de la parabole de l'Enfant prodigue.	» 6 00

LE 27 OCTOBRE 1806

Dohm, 1 volume in-8, rare	» 3 00
Mémoires de Nény, 2 volumes in-8	» 5 00
Exposé sur l'insurrection liégeoise, 1 volume in-8, rare. »	3 00
Limbourg, 2 volumes in-12, et gravures	» 10 00

Les délices des Pays-Bas, 3 volumes in-12 et gravures .	fr. 12 00
Recherches sur la Constitution du Pays de Liège, in-4 .	» 6 00
Tableau du Département de l'Ourthe, par Constant . .	» 2 00
Forir. — Sur une machine à houille, une feuille . . .	» 0 00
Collection de discours historiques	» 2 50
Sarton. — Sur l'horlogerie	» 0 50
Le trésor de la nature, par Briard	» 0 50
La circulation des Eaux de Spa, 1 volume in-12, rare .	» 2 50
Sandberg. — Sur les eaux de Spa, 1 volume in-8 . . .	» 3 00
Mélanges historiques, par Villenfagne, 1 volume in-8 .	» 5 00
Histoire de la Rouelle (<i>sic</i>), in-8	» 0 75
Total, fr.	70 50



NOTES BIOGRAPHIQUES

BAILLY, Henri-Gérard, né à Liège le 16 février 1746. Homme de loi, marchand de vin et de dentelles, il devint successivement conseiller au Tribunal des XXII, député aux Etats du pays de Liège par la ville de Fosses, député par les mêmes Etats aux dicastères de l'Empire germanique et conseiller suppléant lors de la rénovation magistrale du 26 juillet 1790. Pendant le premier séjour des Français à Liège (28 novembre 1792 — 4 mars 1793), il fut nommé officier municipal suppléant, le 8 janvier 1793.

Après la réunion à la France (1^{er} octobre 1795), il entra en fonctions d'adjoint au maire Michel Selys, le 15 messidor an VIII (4 juillet 1800) et le remplaça par arrêté des Consuls, 6 prairial an X (26 avril 1802). Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 3 ventôse an XIII (22 février 1805), il conserva ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur, Charles-Joseph Desoer, trésorier-général du département, nommé par décret impérial en date du 4 novembre 1813 et installé le 13 décembre 1813.

H.-G. Bailly mourut à Liège, rue Mont-Saint-Martin, le 13 octobre 1831.

BASSENGE, Jean-Nicolas, né à Liège le 24 novembre 1758, prit une part très active à la révolution qui éclata le 18 août 1789. Après l'entrée des Français à Liège, le 28 novembre 1792, il fut un des plus ardents partisans de la réunion du pays liégeois à la France. Elu membre de l'Administration générale provisoire, le 9 décembre 1792, puis vice-président le 17 février 1793, il quitta Liège le 4 mars suivant et n'y revint qu'à la seconde entrée des républicains (27 juillet 1794). A partir de cette époque, il fut d'abord nommé procureur de la commune de Liège, 28 floréal an III (17 mai 1795); officier municipal, 30 prairial an III au 20 vendémiaire an IV (18 juin au 22 octobre 1795); membre de l'Administration du département de l'Ourthe, 27 brumaire an IV (18 novembre 1795); Commissaire du Directoire Exécutif auprès de cette Administration, 25 frimaire an IV (16 décembre 1795). Elu au Conseil des Cinq-Cents, le 24 germinal an VI (13 avril 1798), appelé au Corps Législatif par le Sénat conservateur, le

2 nivôse an VIII (23 décembre 1799), il siégea dans cette assemblée jusqu'au 6 germinal an X (27 mars 1802). A cette époque, il en fut éliminé et revint à Liège où il n'occupa aucune fonction jusqu'au mois de frimaire de l'an XIII. A cette date, le maire H.-G. Bailly l'ayant nommé bibliothécaire de la ville, au traitement de 1,200 francs, il fut installé le 1^{er} nivôse an XIII (22 décembre 1804). L'ouvrage sur la Société d'Emulation, dont il est fait mention, page 306, n'a jamais paru. Bassenge mourut célibataire, rue Basse-Sauvenière, à Liège, le 16 juillet 1811. La manière dont il s'acquitta de sa charge donna lieu à de nombreuses plaintes après sa mort. Au commencement de la révolution la ville de Visé lui conféra le droit de bourgeoisie.

DELLOYE, Henri-Joseph, né à Huy le 13 septembre 1752, est mort à Liège le 25 septembre 1810, auteur du *Troubadour liégeois*, etc. — Voir *Notice sur Henri Delloye*, par Ulysse Capitaine. Liège, 1849.

DEMESTE, Jean-Nicolas, né à Liège en 1745, nommé chirurgien-major du régiment national liégeois, le 12 février 1783, mort le 20 août de la même année, à l'âge de 38 ans. — Voir *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, p. 483-490.

DESMOUSSEAUX, Antoine-François-Erard-Marie-Catherine, est né en 1757. Il était administrateur des hospices civils de Paris, lorsque le Sénat conservateur le nomma membre du Tribunat, le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799). Le premier Consul l'appela à la préfecture du département de l'Ourthe, le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800); arrivé à Liège le 6 germinal (27 mars), il fut installé le 9 (30 mars). Le 1^{er} prairial an IX (21 mai 1801), on publia à Paris et à Liège, sous son nom, *Le Tableau statistique du Département de l'Ourte*, vol. in-8, dont le véritable auteur est Alexandre Pitou, professeur à l'Ecole centrale.

Nommé préfet de la Haute-Garonne par un décret impérial, en date du 4 avril 1806, il quitta Liège, le 1^{er} mai suivant, après avoir désigné Nicolas Digneffe, conseiller de préfecture, pour le remplacer jusqu'à l'arrivée de son successeur. A la chute du premier Empire, il était préfet du département de l'Escaut. Resté sans emploi pendant la Restauration, il devint membre de la Chambre des députés pendant les Cent Jours.

Desmousseaux mourut le 15 juillet 1830, près de Dreux (Eure et Loire). Il était commandeur de la Légion d'honneur.

DOHM, Chrétien-Guillaume de, né le 11 décembre 1751 à Lemgo (Principauté de Lippe), littérateur, diplomate, auteur de divers ouvrages, a écrit, entre autres un ouvrage sur la révolution liégeoise de 1789, traduit en français par Augustin-Benoît Regnier sous ce titre : *Exposé de la révolution liégeoise en 1789*. Liège, 1790.

C.-G. de Dohm est mort à Brunswick le 29 mai 1820.

ERNST, Simon-Pierre, né à Aubel le 2 août 1744, chanoine régulier de l'abbaye de Rolduc, curé d'Alden en 1787, est mort le 11 décembre 1817. Il a légué sa bibliothèque au Séminaire de Liège. Son *Histoire du Limbourg* a été publiée par M. Ed. Lavalleye, 1837-1852. Liège, 7 volumes in-8° avec 4 planches de sceaux.

GAILLARD, Remi-Victor, né à Château-Thierry (Aisne) en 1765, était avocat au Parlement de Paris. Après la révolution française, il devint suppléant de cette commune, puis commissaire du Gouvernement près le tribunal de police de Rheims. Nommé secrétaire-général du département de l'Ourthe, le 15 floréal an VIII (5 mai 1800), il prêta serment et prit possession de ses fonctions, le 14 prairial suivant (3 juin). Il cessa de les remplir, le 17 ventôse an XIII (8 mars 1805), pour occuper le siège de procureur-général impérial, près la Cour de justice criminelle de Draguignan (Var). — François-Jean-Philibert AUBERT, né à Paris, le 2 avril 1765, sous-préfet à Aix (Bouches-du-Rhône), le remplaça à Liège.

HAMAL, Henri, né à Liège le 20 juillet 1744, chanoine de Saint-Materne à la cathédrale de Saint-Lambert, prend possession d'une prébende le 18 août 1778, maître de chapelle de la même église.

Avant la révolution liégeoise, Hamal possédait une galerie de tableaux et une collection très importante 1° de dessins et études des peintres, sculpteurs et graveurs liégeois, Flémalle, Carlier, Douffet, des Lairesse, des Natalis, etc. ; 2° de portraits d'hommes célèbres et de gravures de grands maîtres ; 3° de vues d'Italie, de ruines, d'études faites à Rome d'après Raphaël, le Carrache, le Dominiquin, etc.

Cette collection, contenant 8,178 pièces, a été achetée, le 24 ventôse an VII (14 mars 1799), par l'Administration centrale du département de l'Ourthe, au prix de 6,000 francs pour servir à l'enseignement du dessin et déposée à la bibliothèque de l'Ecole centrale le 17 germinal an VII (6 avril 1799).

En 1806, Hamal adressa, le 7 avril, au préfet Desmousseaux un *Te Deum* à deux grands orchestres qu'il demandait à dédier à l'Empereur. Le 18 du même mois, Champagny, ministre de l'intérieur, écrit au préfet que « Sa Majesté a daigné en agréer l'hommage. » — Qu'est devenu ce *Te Deum* ?

Henri Hamal est mort subitement à Liège le 17 septembre 1820. Il a laissé des manuscrits restés inédits sur l'histoire des arts et les artistes au Pays de Liège. — Voir *Essais de biographies musicales liégeoises. Les Hamal*, par Ed. Lavalleye, 1860. Annuaire de la Société libre d'Emulation. — *Gazette de Liège*, numéro du 27 juillet 1873.

HENOUL, Jean-Baptiste ou D'HENOUL, né à Liège en 1755, est mort en cette ville le 10 octobre 1821. Reçu avocat en 1778, il prit plus tard le titre de conseiller de l'électeur de Trèves. A l'époque de la révolution, il habita Paris et Bruxelles, se fit publiciste et écrivit en faveur des Bourbons

après la mort de Louis XVI ; il passa pour être l'auteur du prospectus du *Journal des dix-sept provinces* qui se publiait à Bruxelles en l'an VII. Pendant son séjour dans ces deux villes, il continua à attaquer le gouvernement. Prévenu d'être l'auteur de libelles diffamatoires contre Napoléon I^{er}, arrêté à Aix-la-Chapelle et transféré au Temple, à Paris, à la fin de l'an XII par l'ordre de ce souverain, il n'en sortit que pour être renvoyé à Aix sous la surveillance des autorités. Toutefois, le 5 nivôse an XIV (26 décembre 1805), Henoul fut autorisé à se rendre à Liège, où il se trouvait le 23 janvier 1806.

Il a fait imprimer, en 1808, *Les Annales du Pays de Liège*, 1 vol. in-8, dont le préfet refusa la dédicace. En 1810, il écrivit « *Flore de Waroux ou l'Heureux mariage*, intermède national mêlé de musique, » composée par Jean-Joseph-Hubert Ansiaux, né à Huy le 16 décembre 1781, mort en cette ville le 4 décembre 1836. La représentation en fut interdite. On lui doit encore un *Discours historique* dont nous ignorons le sujet. Ces deux productions sont restées inédites.

JARS, Gabriel, minéralogiste, né à Lyon le 29 janvier 1732, mort à Clermont le 20 août 1769, est auteur des *Voyages métallurgiques*, 3 vol. in-4. Lyon, 1774-1781.

LELOUP, Remacle, graveur et dessinateur, auteur des planches insérées dans les *Délices du pays de Liège*, est né à Spa, dans la première moitié du XVIII^e siècle. Sa biographie est inconnue.

LÉONARD, Nicolas-Germain, né à La Guadeloupe en 1744, littérateur, chargé d'affaires de France à Liège de 1773 à 1784, paraît être l'auteur de « *Histoire ecclésiastique et politique du Pays de Liège*. » Paris, 1801, que Bassenge attribue à Mirabeau.

Léonard est mort à Nantes le 22 janvier 1793.

LIBERT, Lambert, peintre et homme de lettres, né à Liège en 1752, est mort en cette ville le 22 janvier 1808. Collaborateur de Thomas-Lambert Bassenge au *Courrier de l'Ourte* (13 octobre 1795 — 21 septembre 1798), il est auteur du *Manuel du jeune artiste*.

LONJUX, Eugène-Henri-Joseph de Fortemps de, né à Liège le 31 janvier 1757, étudia le droit à l'Université de Nancy et y prit le grade de licencié ès lois en 1776. Il fit ensuite de longs voyages au Caire, à Smyrne, à Constantinople, à Vienne, en Allemagne, à Londres, etc., au cours desquels il apprit l'anglais, l'allemand et l'italien. Pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis contre l'Angleterre, il forma le projet d'habiter l'Amérique, mais il y renonça et revint à Liège où il devint, en 1782, chanoine de Saint-Barthélemy, sans être prêtre. On le connaissait sous le nom de « chanoine asiatique » sans doute à cause de ses voyages.

Lors de la première invasion française (28 novembre 1792 — 4 mars 1793) E. de Loneux fut nommé membre de l'Administration provisoire le 20 décembre 1792 et secrétaire, le 15 février 1793, avec Lambert Bassenge, Pierre-Joseph Henkart et Henri Detrixhe. Après l'annexion du pays de Liège à la République française, il se rallia entièrement aux principes de la révolution, obtint une pension de 538 francs comme membre d'un chapitre supprimé et se maria. Nommé juge au tribunal civil de l'Ourthe qu'on organisait, il refusa ces fonctions, devint chef de bureau de l'instruction publique auprès de l'Administration centrale du département de l'Ourthe, membre de cette assemblée le 29 germinal an IV (18 avril 1796), jusqu'au 29 fructidor suivant (15 septembre 1796); professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale depuis le 28 fructidor an V (14 septembre 1797), jusqu'à la suppression, 1^{er} fructidor an XI (19 août 1803); membre du Conseil général du département, 29 messidor an IX (18 juillet 1801); membre du Collège électoral du premier arrondissement, 21 germinal an XI (11 avril 1803); etc. A diverses époques, Eugène de Loneux remplit encore les fonctions de membre du jury pour l'examen des instituteurs primaires du premier arrondissement, de membre et président du Bureau de bienfaisance, de contrôleur des Hospices, etc.

Il est auteur de : *Grammaire générale appliquée à la langue française*, volume in-8°, imprimé à Liège en l'an VIII.

LOYENS, Jean-Guillaume, né le 20 mai 1670, paroisse Saint-Adalbert à Liège, jurisconsulte et avocat, échevin de la Cour de justice de Jupille.

Le Recueil héraldique des bourgmestres de la noble Cité de Liège, attribué jusqu'en ces dernières années à Loyens, est une œuvre du peintre et généalogiste Louis Abry. — *Bulletin du bibliophile belge*, 1867, page 270; article de M. St. Bormans. — Loyens est mort à Liège en 1730.

MICOUUD D'UMONS, Charles-Emmanuel, né à Grenoble (Isère), le 15 octobre 1753, d'une famille originaire du Lyonnais, commença sa carrière comme élève de la marine à Brest, en 1774 et s'embarqua sur le vaisseau *Le Robuste* (1776); appelé à Versailles et chargé de différentes missions pendant la guerre d'Amérique (1778), de l'échange des prisonniers et de la liquidation des prises (1783), de l'administration des invalides et des gens de mer (1785); ordonnateur en cette partie (1791); intendant de l'Ile de France (1792). Après la révolution, il devient un des administrateurs du Mont-de-piété pour les Hospices de Paris en l'an V; membre du Collège et du Conseil général du département de Paris. en l'an X.

Désigné pour succéder à A.-F.-E.-M.-C. Desmousseaux dans la préfecture du département de l'Ourthe, le 17 avril 1806, Micoud arriva à Liège le 16 mai, fut installé ce même jour et prit possession de ses fonctions le 19 suivant. En 1809, il obtint des lettres patentes, en date des 12 et 17 novembre, lui conférant le titre de baron avec institution de majorat. A partir du

1^{er} janvier 1810, il signa : baron de Micoud. Au mois de 1811, il fut créé chevalier de la Légion d'honneur. En janvier 1817, il se rendit en France et mourut à Paris le 17 décembre 1817.

Micoud a écrit, entre autres ouvrages : *Relation des événements arrivés dans l'exploitation de houille de Beaulieu, depuis le 28 février 1812*. Avec portrait et carte. Liège, 1812.

Il a encore publié : *Essai sur le crédit public des nations*; *Mémoires et discussions sur les Monts-de-piété*; *Lettres sur les moyens de crédit et l'administration des finances*, 1799; *Lettres sur les moyens de commerce, la marine et les colonies*, an XI; Micoud a aussi travaillé au Code des prises sous l'ancien Gouvernement.

MORAND, Jean-François-Clément, médecin, né à Paris en 1735, mort en 1784, bibliothécaire de l'Académie des sciences, séjourna long temps à Liège où il fut admis à la bourgeoisie et devint conseiller des princes-évêques Nic.-Ch.-Al. d'Oultremont et Fr.-Ch. de Veibrach, aussi assesseur honoraire du Collège des médecins de Liège. A écrit divers ouvrages parmi lesquels : *Art d'exploiter les mines de fer de terre*, 1761-1789.

PINET, Nicolas, né à Liège en 1770, est mort à Namur, où il était professeur de dessin, le 15 juillet 1842.

PIRNEA, Symon-Ambroise, né à Liège, nommé bibliothécaire de l'Administration centrale le 1^{er} frimaire an III (21 novembre 1794) et de la commune de Liège, par le jury central d'instruction publique, 19 fructidor an III (3 septembre 1797). Pirnea mourut à Liège, le 25 germinal an XII (15 mars 1804). Le 30 décembre 1792, pendant la première invasion française, il avait été nommé membre suppléant à la Convention nationale. Il donna sa démission, le 11 janvier 1793, en la motivant ainsi : « Je suis asthmatique, poitrinaire et aveugle aux trois quarts. »

PITOU, Alexandre, né à Orléans (Loiret) le 7 septembre 1771, capitaine au 2^e bataillon du Loiret. Il quitta le service militaire et devint successivement membre de l'Administration d'arrondissement de Liège, 2^e ventôse an III (15 février 1795), administrateur du département de l'Oise, 27 brumaire an IV (18 novembre 1795). N'ayant pas l'âge requis par la loi, il dut renoncer à ces fonctions le 29 germinal suivant (18 avril 1796), Joseph Eug. Leneux le remplaça. Ce dernier ayant donné sa démission le 29 fructidor de la même année (15 septembre), Pitou fut nommé de nouveau administrateur; professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale (19 fructidor an V (3 septembre 1797) jusqu'à la suppression 1^{er} fructidor an X (août 1803). En messidor an XII (20 juin au 19 juillet 1804), il accepta les fonctions de directeur des droits réunis dans le département de Rhin-Moselle.

RENOZ, Jacques-Barthélemy, architecte, né à Liège le 23 août 1729, mort en cette ville le 2 octobre 1786, a construit les églises de Saint-Jean et de Saint-André, l'Hôtel de ville de Verviers, le Vaux-Hall de Spa, etc. — Ses *Notes relatives au plan d'embellissement de la ville de Liège*, ont été couronnées par la Société d'Emulation le 1^{er} février 1781.

SARTON, Dieudonné-Hubert, horloger des derniers princes-évêques de Liège et mécanicien, commissaire de la Cité le 26 février 1782, né en cette ville le 3 novembre 1748, y est mort le 18 octobre 1828. — Il publia, en 1822, la description de plusieurs de ses inventions.

SAUMERY, Pierre-Lambert de, auteur des *Délices du Pays de Liège*. — Voir *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. I, p. 207-238. Notice par M. le chevalier X. de Theux.

SOHET, François-Dominique de, issu d'une famille noble, est né le 2 août 1728 à Chooz, village de la principauté de Stavelot, cédé à la France par le traité des Limites (18 novembre 1779) ; il est mort le 3 mai 1811. — Après avoir fait ses études de collège à Dinant et à Louvain, il fut reçu Bachelier en droit de l'Université de Douai le 31 mai 1749, licencié ès-lois le 12 juin suivant, et remplaça son père, dans la charge de mayeur et échevin de la cour et justice de Chooz, le 15 mai 1752. Il devint ensuite conseiller intime du prince abbé de Stavelot en 1760, lieutenant-prévôt de la baronnie de Hierges, pour le duc d'Arenberg, le 22 avril 1762, juge de paix du canton de Chooz en 1790 jusqu'en 1801. Le Premier Consul l'appela en 1800 à Paris, pour collaborer à la rédaction du Code civil. Ses *Institutes de droit* ont paru de 1770 à 1781. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 1^{re} partie, p. 369 et 414. 1848.

THOMASSIN, Louis-François, né à Imling (Meurthe), en 1768, chef de division au Gouvernement provincial de Liège, se précipita, le 29 juin 1825, d'une fenêtre du second étage de l'Hôtel provincial, situé alors rue Agimont, après une entrevue avec M. le comte Alexandre de Liedekerke, gouverneur de la province. Il est auteur de divers ouvrages. Le plus important a été publié par les soins de la Société des Bibliophiles liégeois, sous ce titre : *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, volume grand in-folio de v-487 pages. Liège, 1879. Grandmont-Donders. — Voir *Notice sur Thomassin*, par M. Ed. Lavalleye, agrégé à l'Université de Liège, 1837, extraite de l'*Histoire du Limbourg*, I. Appendices, Litt. A. — *Notice sur L.-F. Thomassin*, par M. de Luesemans, gouverneur de la province de Liège, servant de préface au *Mémoire statistique*.



UNE IMPRESSION LIÉGEOISE A RETROUVER

Pendant l'époque néfaste de la Terreur qui dispersa aux quatre coins de l'Europe les représentants de l'aristocratie française, Spa, — on le sait, — servit de refuge à une foule d'émigrés. Ils suivaient de là, anxieux, la marche des événements ; les uns, absolument désespérés, n'ayant plus foi dans l'avenir ; les autres, remplis d'illusions encore, et s'imaginant que l'accalmie succéderait bientôt à la tourmente.

Parmi ceux-ci, il y en eût qui songèrent à réfuter les doctrines subversives qui avaient cours en France, ou qui s'ingénierent à trouver un système de gouvernement, sorte de compromis entre l'ancien régime et les idées nouvelles.

L'on a ainsi différents écrits publiés par des émigrés, soit dans notre pays, soit en Allemagne. Tel est celui cité par M. le chevalier de Theux : *Réponse à l'ouvrage de M. Mallet du Pan, intitulé : Considérations sur la nature de la Révolution de France*, par M. le chevalier de Guer. Liège, Latour, 1794, in-8 de 84 pages (1). Ce

(1) Voyez *Bibliographie liégeoise*, 2^e édition, p. 777.

n'est pas là évidemment le seul exemple que l'on pourrait donner. Il y en est d'autres encore. Mais il est aisé de concevoir que, par suite des précautions prises par les auteurs, soit de garder l'anonymat, soit de dissimuler par une fausse rubrique le véritable lieu d'impression, bon nombre de ces écrits aient échappé à l'attention des bibliographes.

C'est de la publication d'un écrit analogue qu'il est question dans une correspondance retrouvée aux archives de Liège, et où l'on nous apprend qu'un émigré, de résidence à Spa, y fit imprimer en 1794, chez Badon (1), une brochure politique, dont jusqu'ici l'existence ne nous avait point été révélée.

Sans doute, elle n'offre qu'un médiocre intérêt, et elle n'a guère d'autre titre à l'attention que celui de la curiosité et de la rareté. Mais encore méritait-elle d'être renseignée ici.

La brochure dont il s'agit, a pour titre : *Fragment de l'Histoire de la Chine*, etc., et eût pour auteur M. Arthaud, précepteur du fils d'un Monsieur Maruzzi, alors à Spa. Ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la lecture des lettres que nous publions, cet écrit souleva les plaintes des émigrés, à Spa. Et la brochure fut dénoncée par l'un d'eux, le comte de Soulangue, au Prince, qui fit faire une information par son lieutenant de police à Spa, le com-

(1) L'imprimerie Badon fonctionna à Spa de 1790 à 1795. Voyez U. CAPITAINE, *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liège*, p. 70.

mandant Lancelin. Nous ignorons l'issue de cette enquête. Arthaud chercha à justifier sa publication ou tout au moins à en expliquer le but dans une sorte d'écrit apologétique. Il est bien probable que la brochure incriminée fut supprimée, et ce serait là qu'il faudrait chercher la cause de sa rareté.

ALBIN BODY.

A MONSIEUR ANSELIN (*sic*) (1), COMMANDANT A SPA
POUR S. A. C.

Monsieur,

Daignez me permettre de m'adresser à vous avec toute la confiance que vous m'avez inspiré. On m'a dit, Monsieur, que vous aviez reçu l'ordre de faire une information au sujet d'une petite brochure ayant pour titre: *Fragment de l'Histoire ancienne de la Chine ou la République royale des Chinois*. Ce petit ouvrage qui n'est qu'une fable allégorique, et qui ne peut nuire à personne ni, en général, ni en particulier, a été blâmé de Messieurs les Emigrants qui sont ici, et qui exclusivement préoccupés de leur opinion, n'en voulant souffrir aucune autre, s'effarouchent d'une fable, sans chercher à en démêler le véritable sens et la bonne intention de l'auteur, qui n'a eu en vue dans cette allégorie, que de mettre en perspective un moyen de ramener la paix en cas qu'on ne puisse mieux faire, et auquel ils ont peut-être tâché de nuire et lui attirer quelque désagrément. Mais considérant la clémence et le jugement éclairé d'un Prince aimé de tout le monde et dont chacun dit tant de bien, j'espère que Son Altesse Celsissime en

(1) Lancelin.

jugera avec indulgence après avoir lu l'écrit apologétique sur l'objet en question qui lui a été envoyé avec cette petite brochure.

En attendant, je vous prie en grâce de vouloir bien me marquer, s'il est vrai que vous avez reçu l'ordre susdit et ce que vous en pensez. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous voir à Spa et de vous renouveler les sentiments de respect et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être bien sincèrement

Votre très-humble et très-obeissant serviteur,

Monsieur ARTHAUD,

Secrétaire de S. E. M. le marquis de Maruzzi (1).

Spa, le 24 may 1794.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à la brochure que j'avois eu celui d'adresser à Son Altesse Celsissime. Si vous en avez connoissance, Monsieur, vous y aurez vu autant de bêtises que de méchanceté, ce dont l'auteur n'est pas persuadé à ce qu'il m'a dit et écrit, d'où je conclus — s'il faut l'en croire — que le cœur n'est pas gangrené, comme on le supposeroit en voyant les souhaits qu'il adresse aux pères de la Patrie, mais que l'ouvrage n'en est pas moins dangereux. Monsieur Petit qui vous écrit (2) vous envoie la certitude qu'il a, que Monsieur Artaud en est l'auteur.

(1) Le marquis de Maruzzi figure déjà dans la liste des Seigneurs et Dames de 1792 avec cette qualité : conseiller-privé de Sa Majesté Impériale l'Impératrice de toutes les Russies, Madame son épouse, née princesse de Gyka et leur fils. Au Coq, Grand'place, (12 août). Peut-être faudrait-il lire Morousi, d'autant que la femme était valaque. Morousi est le nom d'une famille roumaine, d'origine phanariote.

(2) Voir la lettre ci-après.

Quant aux personnes chez qui est ledit Artaud, je n'en pourrois en rien dire. J'ai bien mon opinion sur le compte de son maître, mais elle ne peut servir de donnée à personne sur ce qu'il peut être ou est. J'entends dire ici, Monsieur que Spa se peuple de quelques personnes suspectes, mais ce n'est qu'un ouï dire dont je vous instruis. S'il venoit à être question d'épurer, je crois qu'il seroit absolument nécessaire que vous y pensiez pour que les ordres du Prince fussent exécutés à la lettre. Il est d'ordinaire plus dangereux de faire connoître les volontés des Souverains que de ne pas les faire exécuter, et si Spa est considéré comme un hôpital où l'on vient pour rétablir sa santé, il est possible qu'il soit hors de la loi. Dans ce cas, je crois que depuis l'épuration des autres villes et pays, celui-ci sera mal peuplé.

Voulez-vous bien, Monsieur, offrir mes hommages à Madame, et croire à la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur de me dire votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SOULANGE (1).

Spa, le 19 may 1794.

Monsieur,

A la réception de votre honorée, hier après-midi, je me suis aussitôt rendu près de Monsieur le comte de Soulangue qui me montra une lettre non signée et lui adressée depuis quelques jours par le sieur Aurtar (*sic*) ou Otto, précepteur du fils de Monsieur le marquis de Maruzzi qui vous est connu (le Rusien qui est logé chez M. Rousseau). Il lui parut de cette lettre que cet homme s'excusoit et se déclara-

(1) Cette lettre ne porte ni adresse, ni date. On trouve le nom de la comtesse de Soulangue déjà dans la *Liste des Seigneurs* de 1792.

roit l'auteur de la brochure en question (1). En conséquence, je me rendais aussitôt après chez Badon (2), et ayant interrogé la femme de celui-ci, j'exigeai d'elle la déclaration ci-jointe (3) qui suffira, je crois, pour s'assurer de cet homme et découvrir ses vues.

Son maître le marquis de Maruzzi doit vous être connu, du moins vous pouvez l'avoir vu différentes fois aux salles. Il a passé cet hiver à Spa et en avait encore passé d'autres précédemment. Dans l'espoir que j'aurois satisfait à votre demande, j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble, le notaire PETIT,
votre agent d'office.

P. S. Je me rappelle, Monsieur, que le brigadier de notre maréchaussée, qui est venu dernièrement à Spa, avoit une liste d'Emigrés français, suspects, parmi lesquels j'en distinguai deux qui se sont réfugiés à Malmédy depuis la dernière saison et qui passent assez souvent à Spa, allant à Liège. Si vous pouvez vous la procurer, elle serait très-propre pour examiner leur conduite.

—

MONSIEUR DE LANCELIN, COMMANDANT POUR SON ALTESSE
A SPA.

Spa, ce 21 may 1794.

L'éditeur d'un *Fragment de l'Histoire ancienne de la Chine*, est un honnête homme, mais il vient de se faire

(1) Une des présomptions qui suffirait à prouver que le sieur Arthaud était l'auteur de la brochure, c'est qu'il a donné le nom fantaisiste de *Artha* à un mage qu'il fait parler au cours de son allégorie. Et il ne manque que deux lettres pour que ce soit son nom : *Arthaud*.

(2) Badon était libraire et tenait un cabinet de lecture à Spa.

(3) Cette déclaration manque.

quelques ennemis parmi ceux aux opinions desquels, sa petite brochure semble, au premier coup d'œil, être contraire sans réfléchir à la bonne intention qu'il a eue, en mettant au jour un modèle qui lui a paru propre à ramener la paix. Cet honnête homme, à la vue des désastres et des horreurs qui désolent l'Europe, a cru trouver dans cette fable de la Chine, un moyen de les faire cesser et de concilier les esprits; ou du moins de donner quelque idée de ce qui lui a semblé possible de faire sur cet objet important dans les circonstances présentes; car il n'est pas sûr d'obtenir promptement la paix, à moins que de se relâcher de ses prétentions de part et d'autre; et la continuation de la guerre, dont les chances sont si incertaines, font frémir l'humanité.

En imprimant cette fable, l'éditeur n'a pas voulu s'ériger en législateur, mais seulement donner une idée des moyens qui lui ont paru praticables pour faire la paix, après laquelle il soupire depuis si longtemps, par humanité et pour l'intérêt de sa fortune en France. Telle a été son intention, et il me semble qu'il seroit injuste de lui faire un crime d'avoir imprimé une allégorie qui certainement n'est pas capable de blesser les intérêts de personne et qui peut suggérer une idée pour faire quelque chose de mieux. Une fable n'est qu'une fable et quelquefois les fables peuvent servir de règle aux hommes pour leur conduite; mais on ne les prend pas à la lettre, et on ne les regarde pas comme capables d'influer sur les événemens, ni sur les vues des puissances.

Si l'on se plaint que l'éditeur du projet de cette espèce de gouvernement à la Chine, n'y donne pas assez d'autorité au Roi; qu'il n'y dit rien en faveur de la noblesse et du clergé, à cela l'on peut répondre que dans le plan d'un Triumcor-

porat, le Roi a toute l'autorité possible, puisque l'autorité réside dans le Triumcorporat. Et si le Roi ne commande pas les armées, aussi n'est-il pas exposé au malheur d'être fait prisonnier de guerre, ni à suivre l'impulsion d'une ambition démesurée, et alors l'Etat est plus sûr d'une paix durable. D'ailleurs, puisqu'un roi ne peut seul gouverner un grand Empire, l'idée d'un Triumcorporat qui, dans l'arrangement d'un tel plan, forme le Conseil général de l'administration dont le Roi est le chef, n'est point une idée déraisonnable, et seroit digne de louanges, si l'exposition du projet pour un tel mode de gouvernement pouvoit servir de modèle pour le rétablissement de la paix, en cas qu'on ne puisse mieux faire !

Quant à la noblesse et au clergé, comme il s'agit de la Chine, et qu'il n'y a pas de rapport entre notre noblesse et les grands de la Chine, ni entre les prêtres de la Chine et les nôtres, il n'est pas étonnant qu'il n'en soit pas question dans cette fable allégorique. Mais si l'on se donne la peine de lire à la fin de l'histoire (p. 29), on y verra que le mage prescrit de rendre à chacun ce qui lui appartient, de rappeler les proscrits, de dédommager les princes voisins, de faire respecter les lois divines et humaines, d'être juste, etc. C'est bien assez dire si l'on veut tout commenter, et il est visible que c'est par ces moyens-là et à de semblables conditions que les Chinois ont obtenu la paix.

Si ce *Fragment de l'Histoire de la Chine* a quelque ressemblance avec les circonstances présentes de la France, on voit aussi qu'il y a bien de la différence. Les Chinois ne sont pas si féroces, ils n'ont pas commis tant de cruautés et tant d'injustice, ils n'ont pas fait mourir leur Roi en pareil cas; ils n'ont pas donné au monde un scandale si affreux et d'une impiété si abominable que celui d'aujourd'hui. L'au-

teur a détourné son pinceau de ce spectacle horrible et ne retrace que ce qui s'est passé à la Chine avant la mort du Roi qui a été rétabli sur le trône, et qui, guidé par la justice, avoit probablement tout pouvoir au Triumcorporat.

Qu'on observe aussi que dans ce *Fragment*, le discours du vieillard Guanghi est celui d'un représentant à l'assemblée et qui y joue son rôle. Il est censé que, quand même il ne seroit pas imbu des mêmes faux principes que ses confrères, il n'auroit pas osé parler autrement qu'il n'a fait dans la crainte de se faire des ennemis. Un auteur fabuliste, pour être conséquent, ne peut s'éloigner du sens de l'allégorie, ni faire parler des loups comme des moutons en leur prêtant des sentiments qu'ils n'ont pas.

Il est de même bien évident que le mage Artha, quoique blâmant intérieurement la méchanceté des Républicains chinois, n'a semblé louer leur constitution que pour ne point s'aliéner les esprits afin de les rendre dociles à ses préceptes, pour les engager à faire la paix en leur proposant une base de gouvernement qui pouvoit leur convenir; et il n'étoit pas à propos de leur faire des propositions qu'ils n'étoient point disposés à recevoir dans l'état de discorde et de perversion où ils se trouvoient. Le sage doit toujours s'adapter aux circonstances comme le médecin prudent qui, ne pouvant rendre au malade une santé aussi florissante qu'auparavant, lui donne cependant le remède convenable pour le guérir et lui sauver la vie.

Ainsi que l'historien qui rapporte ce qu'il voit, le fabuliste le rend de même d'une façon allégorique, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il l'approuve et qu'il puisse prêter à ses acteurs des sentiments qu'ils n'ont pas, ni leur faire tenir des propos hors de saison. Il est donc injuste de blâmer l'auteur de la fable en question et il ne mérite pas non plus

l'animadversion de ceux qui ont une opinion différente touchant le projet d'un gouvernement pour une République royale qui, ne convenant pas à un Etat, pourroit convenir à un autre et supposant le cas qu'il ne peut convenir à aucun Etat, il pourroit peut-être donner l'idée de ce qu'il y auroit de mieux à faire.

On peut facilement remarquer dans ce plan la grande influence que le Roi peut avoir dans le gouvernement dont il est le chef et président suprême dans le Triumcorpat et même dans toutes les Chambres des conseils qui forment tous les ressorts de l'administration, par le moyen de ses douze ministres qui président dans toutes les Chambres et qui, sages et éclairés doivent y porter leurs lumières et augmenter l'autorité du Roi dans le gouvernement.

Si le Roi n'a pas seul le pouvoir exécutif, on voit aussi que le Corps représentant la Nation n'a pas seul le pouvoir législatif, parce qu'on ne peut admettre aucune loi sans le concours du Roi et du Sénat, et que pour former une autorité unique dans un Triumcorpat, les pouvoirs exécutif et législatif doivent être réunis en un seul Corps.

Quant au choix des commandants généraux des armées : s'agissant d'un gouvernement consolidé et paisible, l'on peut raisonnablement présumer que l'on ne choisira que des guerriers expérimentés et du plus grand mérite. Ainsi personne n'aura lieu de se plaindre du choix d'un des trois candidats que le Roi nommera à chaque poste vacant, ni de soupçonner que la faveur puisse avoir part au choix qui en aura été fait de la façon prescrite au chapitre XXIV.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ici tous les motifs sur les trente articles de cette constitution, qui n'en sont que la base ; laissant à la sagesse du Triumcorpat de décider des cas qui demandent une prompte exécution où il sera néces-

saire de laisser au Roi une autorité absolue conforme aux lois générales qui auront été faites. Tout homme sensé pourra apercevoir dans la base de ce gouvernement les ressorts fondamentaux qui doivent le mouvoir et qui, tous, tendent au bien général, unique objet du chef de la Nation. Un Roi seroit heureux de n'avoir que des louanges et des bénédictions à recevoir de son peuple qui ne pourroit jamais avoir lieu de se plaindre de Sa Majesté en cas de quelque écart dans le gouvernement dont les administrateurs doivent seuls être responsables.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois.	5
Liste des membres	9
Liste des publications de la Société	21
Procès-verbal de la Séance du 27 janvier 1884	24
Procès-verbal de la Séance du 22 juin 1884	25
A. BODY. Un écrivain spadois inconnu	27
H. HELBIG. Chronique bibliographique. — <i>Bibliographie liégeoise</i> , par le Chev. X. de Theux de Montjardin. 2 ^e édition, Bruges, 1885, grand in-4 ^o	62
E. P. Chronique bibliographique. — Notice sur l'ancien État-Noble de la principauté de Liège et du comté de Loos, par le baron Misson. Liège, 1884, in-8 ^o	63
MELCHIOR CRAHAY. Fragment de chronique liégeoise et franchimontoise, publiée par M. Ph. de Limbourg	65
EM. SCHOOLMEESTERS. L'abbaye de Saint-Jacques et les <i>Délices du pays de Liège</i>	110
Procès-verbal de la Séance du 1 ^{er} février 1885.	116
Procès-verbal de la Séance du 29 mars 1885	117
A. BODY. Table de l'Esprit des journaux en ce qui concerne la principauté de Liège, dressée par Ulysse Capitaine	119
E. P. Petite Chronique de la Chartreuse de Liège (1689-1703).	137
A. BODY. Voyage de Spa en Hollande, dédié à Monsieur frère du Roi, par Monsieur Armand de Balbi. 1790	159

	Pages
EUGÈNE POSWICK. Manuscrits historiques sur le pays de Liège	168
Procès-verbal de la Séance du 20 décembre 1885.	181
E. P. Bibliographie	183
M. GRANDJEAN. Tables analytiques des pièces annexées aux Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Delvaux	185
Renseignements sur les manuscrits déposés à la Bibliothèque de l'Université de Liège	232
Supplément au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège, publié en 1875.	249
J. NICOLAS BASSENGE. Mémoire sur les ouvrages contenant des détails historiques, statistiques ou topographiques sur les pays de Liège, de Limbourg, de Stavelot, ou sur l'ensemble du département de l'Ourte.	281
A. BODY. Une impression liégeoise à retrouver	316

7

2/2

SEP 8 - 1948

